# La Chaux-de-Fonds/Le Locle
# Urbanisme horloger

**Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

URBANISME HORLOGER
La Chaux-de-Fonds / Le Locle
Candidature au patrimoine mondial

**Pascal COUCHEPIN**
**Président de la Confédération suisse en 2008**
**Chef du Département fédéral de l'intérieur**

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, construites pour répondre aux exigences de l'industrie horlogère, rappellent dans leur urbanisme les complications d'une montre : de l'architecture des bâtiments au pragmatisme des habitants, ici tout est voué à l'horlogerie, et ces cités semblent rythmées par le battement régulier d'une pendule. Cet ensemble urbain issu du XVIII$^{e}$ siècle s'est développé jusqu'à aujourd'hui autour du même but, fabriquer des montres. Il se révèle d'une exceptionnelle cohérence.

Au premier regard, ce patrimoine industriel paraît modeste, voire austère. Mais en s'y penchant de plus près, on en perçoit mieux l'intérêt et la richesse. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont de parfaits exemples de la ville ordonnée de l'époque industrielle, forme urbanistique datant de l'Antiquité qui est devenu un modèle pendant l'époque moderne. Les deux villes sont de remarquables témoignages d'une industrie qui a influencé le monde entier. La typologie de ces villes se distingue des grands centres en damier américains en ce qu'elle témoigne d'une urbanisation adaptée à une industrie unique. Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont la symbiose construite entre industrie horlogère et urbanisme, entre technologie et architecture, et c'est l'esprit même de l'horlogerie qui se manifeste dans les détails richement ouvragés d'une cage d'escalier d'une maison ouvrière.

La Suisse est Etat partie à la Convention du Patrimoine mondial depuis 1975 et elle s'engage à ce titre pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de l'humanité. La Confédération se donne pour mission de sensibiliser la population aux valeurs patrimoniales et d'entreprendre les efforts nécessaires pour le préserver pour les générations futures. Cette sensibilisation est d'autant plus essentielle dans le cas précis qu'elle porte sur des dimensions encore peu reconnues de notre patrimoine, le patrimoine industriel, dont on ne saurait assez affirmer l'importance pour la mémoire collective d'un peuple.

La candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'humanité a été rendue possible par une intense et fructueuse collaboration entre les deux villes, le canton de Neuchâtel et la Confédération, assistés par de nombreux experts nationaux et internationaux. Convaincues de leur richesse, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont décidé de préserver leur patrimoine bâti. Cette volonté a été suivie par la population, consciente des qualités de sa région.

La Suisse présente avec fierté la candidature La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger à la liste du Patrimoine mondial. Je remercie d'ores et déjà le Comité du Patrimoine mondial ainsi que l'ICOMOS de leur examen attentif.

Pascal Couchepin

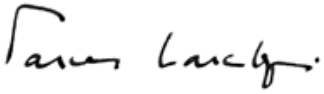

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel**

La Confédération suisse soumet cette année à l'UNESCO le dossier de candidature des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle à la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité.

Véritables villes-manufactures créées pour et par l'horlogerie au XIX[e] siècle, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des témoignages exceptionnels d'un mouvement majeur de l'histoire mondiale : l'industrialisation, tandis que la nature particulière de leur activité économique leur a donné un caractère urbain unique.

Fondations urbaines matérialisant de manière exceptionnelle les préoccupations urbanistiques, techniques, économiques et sociales du XIX[e] siècles, La Chaux-de-Fonds et Le Locle constituent en outre un jalon novateur dans l'élaboration des concepts de la ville moderne.

Enfin, poursuivant aujourd'hui dans un permanent renouvellement les activités traditionnelles des XVIII[e] et XIX[e] siècle à l'origine de leur création, ces villes abritent une production et une culture horlogères de réputation mondiale qui assurent la pérennité de leur tradition séculaire dans la mesure du temps aussi bien que de leur forme urbaine.

Ces éléments donnant à La Chaux-de-Fonds et au Locle un caractère urbain unique et un intérêt patrimonial exceptionnel, nous voulons, par la présente déclaration, réitérer à l'intention du Comité du Patrimoine mondial et de l'ICOMOS le ferme soutien du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel à la candidature des deux villes neuchâteloises au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT :**

**Le président,**
Fernand Cuche

**Le chancelier,**
Jean-Marie Reber

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

VILLE DU LOCLE

**Le Conseil communal des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle**

Les autorités communales des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle remercient le Comité du Patrimoine mondial et l'ICOMOS de bien vouloir recevoir le dossier de candidature des deux villes que leur soumet la Confédération suisse.

C'est par et pour l'horlogerie que ces deux villes sont devenues telles qu'elles existent aujourd'hui. Dès la fin du XVIII$^{e}$ siècle, elles se sont organisées autour de l'industrie naissante de la montre. Leur croissance, tout au long du siècle suivant, s'est réalisée dans un esprit impressionnant de rationalité et d'efficacité, et avec le souci de la dimension sociale.

Elles ont connu alors une grande prospérité qui a marqué leur développement urbanistique : logements, ateliers, puis usines ont grandi le long des rues, formant de vastes damiers à l'atmosphère si particulière. Aujourd'hui encore, elles continuent de voir les entreprises horlogères, qu'il s'agisse d'artisans ou de marques parmi les plus prestigieuses au monde, construire des surfaces de production et de recherche en accord avec une organisation du territoire et des constructions strictement réglementée.

Véritable symbiose entre horlogerie et urbanisme, entre technologie et architecture, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se révèlent ainsi des témoins exceptionnels de l'époque industrielle et des interactions économiques, sociales et culturelles qui s'y sont développées.

Au nom de la population des deux villes qui a déjà maintes fois manifesté son intérêt pour cette richesse patrimoniale, les autorités communales se réjouissent du dépôt de cette candidature, qu'elles lisent comme un encouragement à prolonger les efforts de protection et de mise en valeur du patrimoine et comme une nouvelle contribution à un développement conforme à l'histoire et à la culture de la région. Elles sont également heureuses de poursuivre ce développement en collaboration avec le canton de Neuchâtel, la Confédération suisse et l'UNESCO.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**
**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président
Laurent Kurth

Le vice-chancelier
Michel Villarejo

**VILLE DU LOCLE**
**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président
Denis de la Reussille

Le chancelier
Jean-Pierre Franchon

# Table des matières




## 1. Identification du bien

1.a PAYS 15
1.b ETAT, PROVINCE OU RÉGION 15
1.c NOM DU BIEN 15
1.d COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DU BIEN 19
1.e LIMITE ET ZONE TAMPON DU BIEN 21
1.f SURFACE DU BIEN 21

## 2. Description

2.a DESCRIPTION DU BIEN 33
Description du site de La Chaux-de-Fonds 65
Description du site du Locle 111
2.b HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT 149
Le temps de l'identité rurale 163
Du village à la ville 171
Le temps de l'identité urbaine 231
Le temps de l'identité ouvrière 271
Table chronologique 308

## 3. Justification de l'inscription

3.a CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE 324
3.b PROJET DE DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE 326
3.c ANALYSE COMPARATIVE 329
Témoignages 346
3.d INTÉGRITÉ ET / OU AUTHENTICITÉ 349

## 4. Etat de conservation du bien et facteurs affectant le bien


4.a ETAT ACTUEL DE CONSERVATION 369

4.b FACTEURS AFFECTANT LE BIEN 373

(i) Pressions dues au développement 373

(ii) Contraintes liées à l'environnement 375

(iii Catastrophes naturelles et planification préalable 375

(iv) Contraintes dues aux visiteurs et au tourisme 378

(v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon 378


## 5. Protection et gestion du bien


5.a DROIT DE PROPRIÉTÉ 383

5.b CLASSEMENT DE PROTECTION 387

5.c MOYENS D'APPLICATION DES MESURES DE PROTECTION 400

5.d PLANS ACTUELS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION OÙ EST SITUÉ LE BIEN PROPOSÉ 402

5.e PLAN DE GESTION DU BIEN 407

5.f SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT 413

5.g SOURCES DE COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES ET DE FORMATION EN TECHNIQUES DE CONSERVATION ET DE GESTION 416

5.h AMÉNAGEMENTS POUR LES VISITEURS ET STATISTIQUES LES CONCERNANT 422

5.i POLITIQUE ET PROGRAMMES CONCERNANT LA MISE EN VALEUR ET LA PROMOTION DU BIEN 426

5.j NOMBRE D'EMPLOYÉS 429

**6. Suivi**

6.a INDICATEURS CLÉS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION 434
6.b DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES POUR LE SUIVI DU BIEN 438
6.c RÉSULTATS DES PRÉCÉDENTS EXERCICES DE SOUMISSION DE RAPPORTS 439

**7. Documentation**

7.a PHOTOGRAPHIES, INVENTAIRE DES IMAGES ET TABLEAU D'AUTORISATION DE REPRODUCTION 442
7.b TEXTES RELATIFS AU CLASSEMENT À DES FINS DE PROTECTION CONCERNANT LE BIEN 452
7.c FORME ET DATE DES DOSSIERS OU DES INVENTAIRES LES PLUS RÉCENTS CONCERNANT LE BIEN 454
7.d ADRESSE OÙ SONT CONSERVÉS L'INVENTAIRE, LES DOSSIERS ET LES ARCHIVES 455
7.e BIBLIOGRAPHIE 456
Crédits 468

**8. Informations pour les contacts**

8.a RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DE LA PROPOSITION 472
8.b INSTITUTION / AGENCE OFFICIELLE LOCALE 474
8.c AUTRES INSTITUTIONS LOCALES 475
8.d ADRESSE INTERNET OFFICIELLE 475

**9. Signature au nom de l'Etat partie** 477

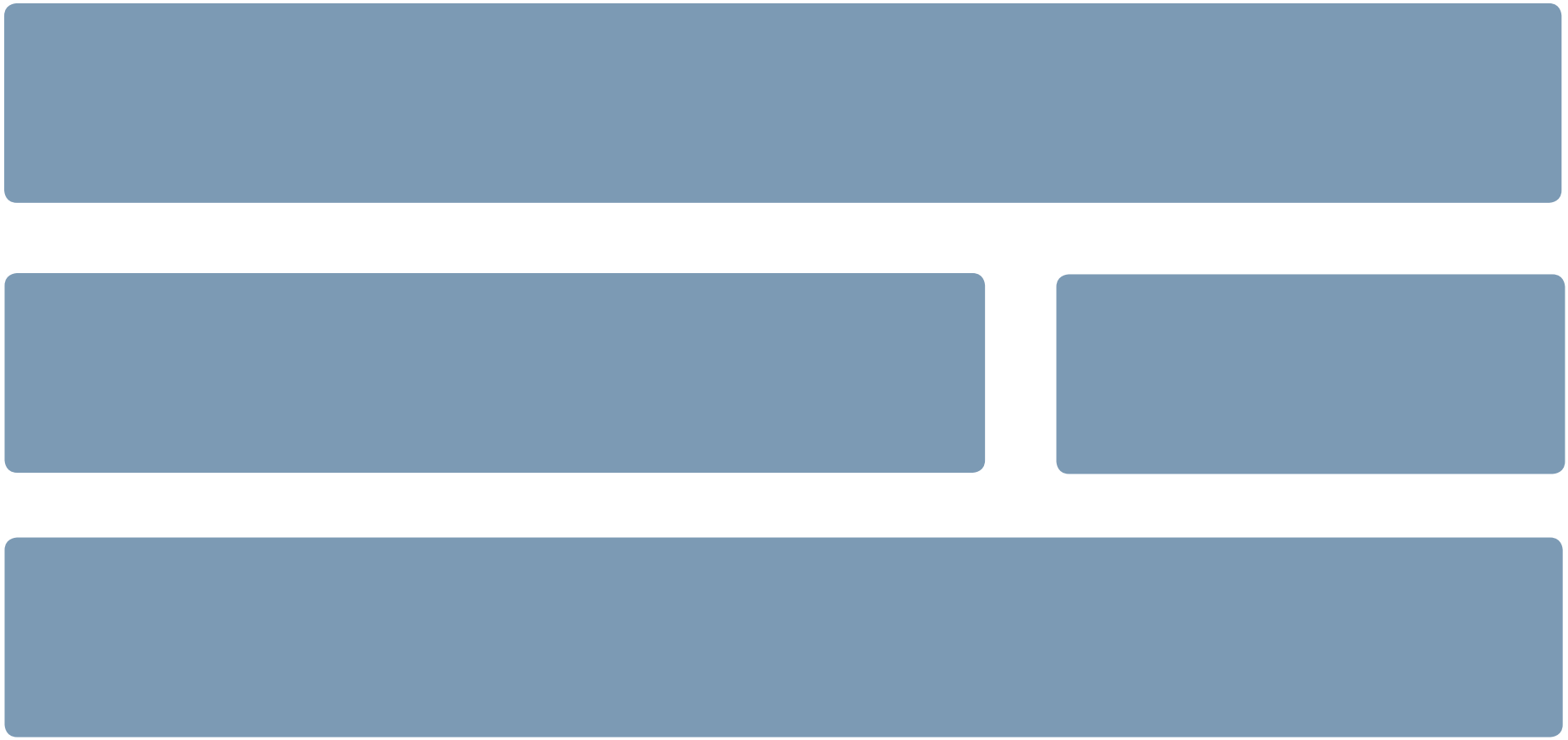

# 1. Identification du bien


| | | |
|---|---|---|
| 1.a | PAYS | 15 |
| 1.b | ETAT, PROVINCE OU RÉGION | 15 |
| 1.c | NOM DU BIEN | 15 |
| 1.d | COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DU BIEN | 19 |
| 1.e | LIMITE ET ZONE TAMPON DU BIEN | 21 |
| 1.f | SURFACE DU BIEN | 21 |

Carte de l'Europe.

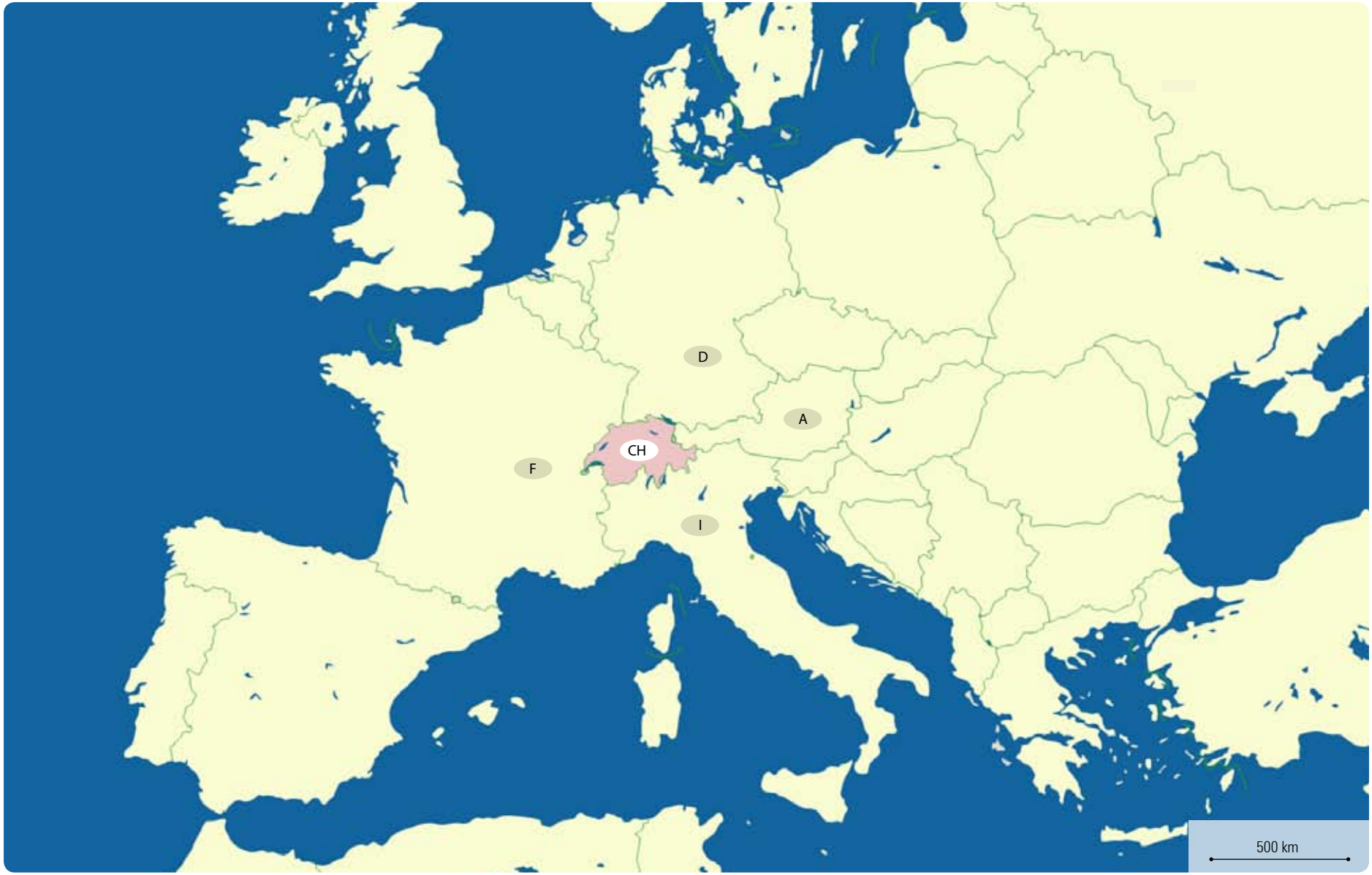

## 1.a PAYS

### La Suisse

Située au cœur de l'Europe, la Suisse partage ses frontières avec la France, l'Italie, l'Autriche, le Liechtenstein et l'Allemagne. Elle est composée de 26 cantons qui ensemble forment la Confédération suisse.
Sa superficie est de 41 285 km$^2$ et sa population de 7,4 millions d'habitants.

## 1.b ETAT, PROVINCE OU RÉGION

### République et Canton de Neuchâtel

La République et Canton de Neuchâtel s'étend sur 800 km$^2$, 167 990 habitants y vivent. Le chef-lieu est Neuchâtel.
La Chaux-de-Fonds et Le Locle se trouvent respectivement à 1000 mètres et 940 mètres d'altitude, dans les Montagnes neuchâteloises.
Le nombre d'habitants est de 37 374 pour La Chaux-de-Fonds et de 10 414 pour Le Locle.

## 1.c NOM DU BIEN

### La Chaux-de-Fonds/Le Locle
### Urbanisme horloger

Cartes de la Suisse.

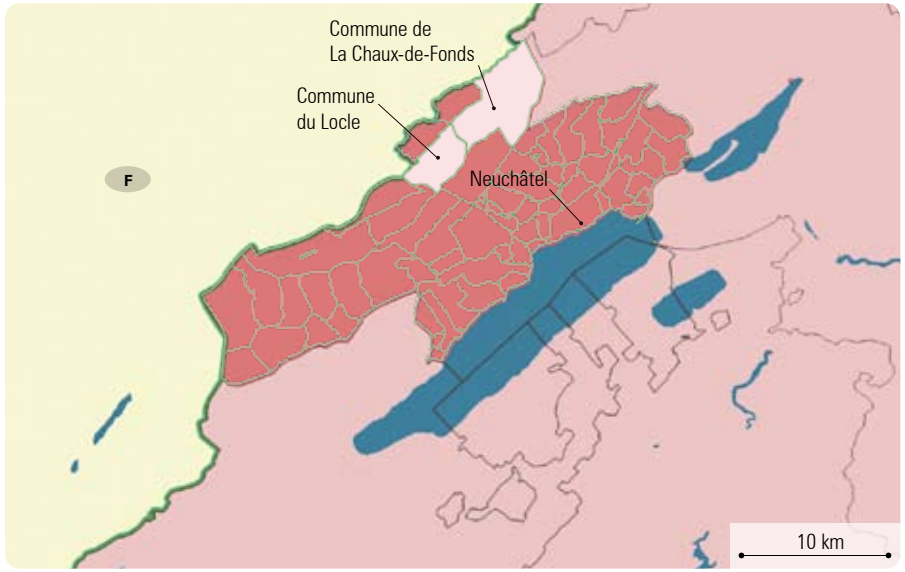


Cartes du canton de Neuchâtel.

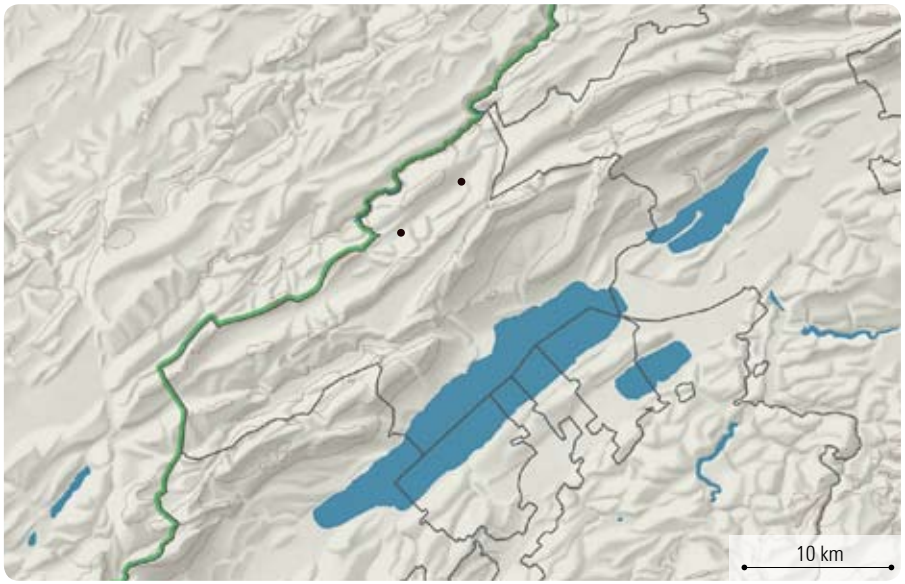

Coordonnées, La Chaux-de-Fonds, périmètre de la zone centrale.

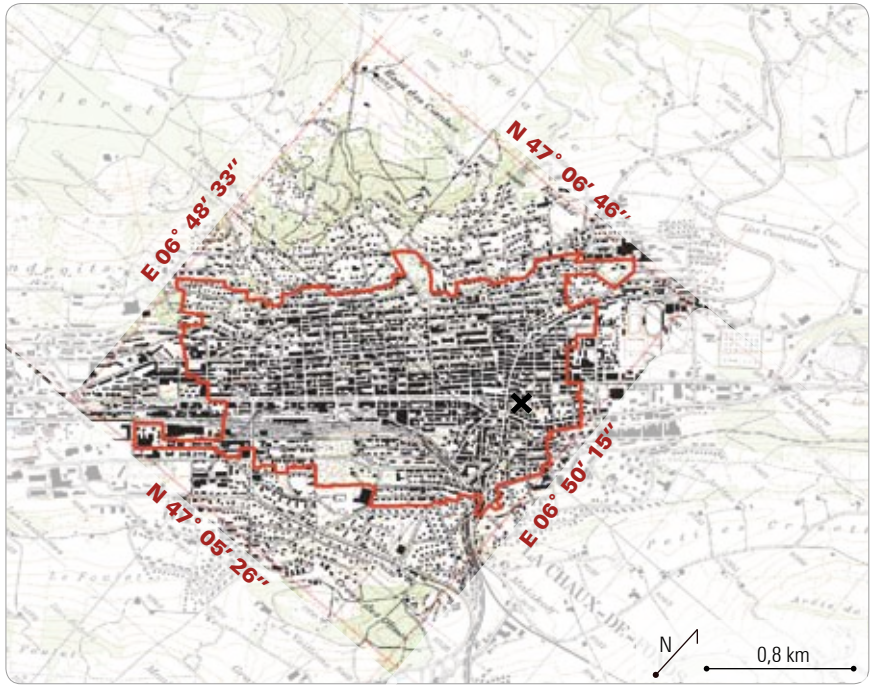


Coordonnées, Le Locle, périmètre de la zone centrale.

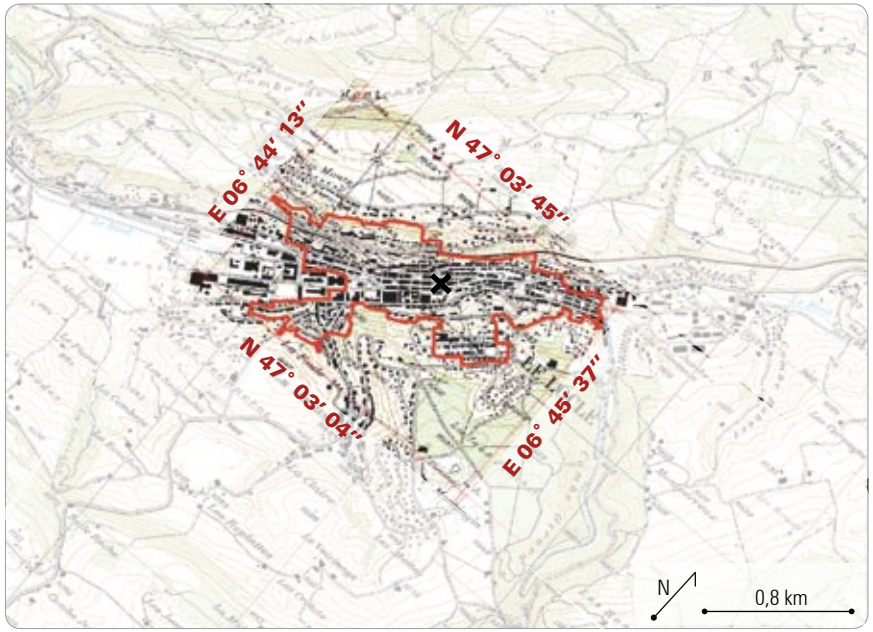


périmètre de la zone centrale

Coordonnées, La Chaux-de-Fonds, périmètre de la zone tampon.

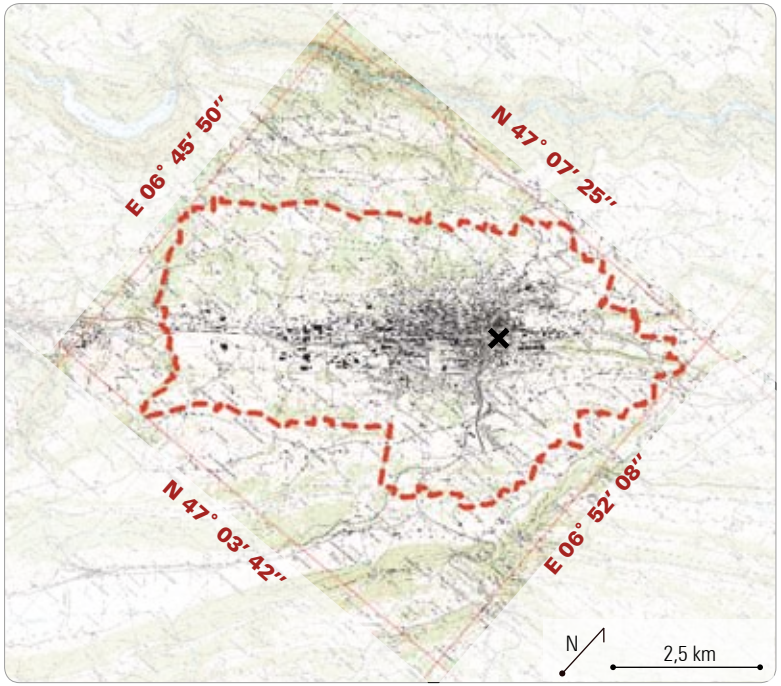


Coordonnées, Le Locle, périmètre de la zone tampon.

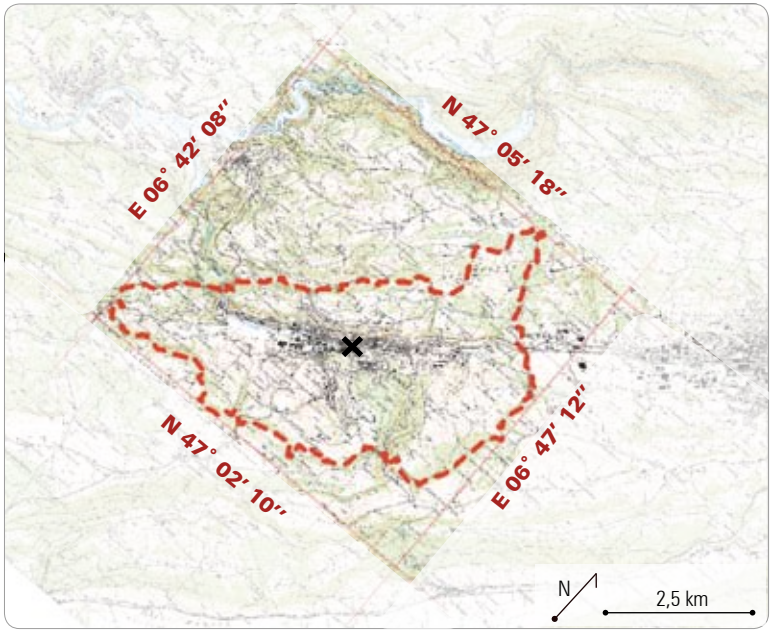


périmètre de la zone tampon

La Chaux-de-Fonds, Grand Temple / Le Locle, Moutier

# 1.d COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DU BIEN

## La Chaux-de-Fonds

| | | |
|---|---|---|
| Coordonnées du clocher du Grand Temple | Longitude | E 06° 49′ 58.53′′ |
| | Latitude | N 47° 06′ 14.48′′ |
| Longitudes extrêmes de la zone centrale proposée à l'inscription | | E 06° 48′ 33′′ |
| | | E 06° 50′ 15′′ |
| Latitudes extrêmes de la zone centrale proposée à l'inscription | | N 47° 05′ 26′′ |
| | | N 47° 06′ 46′′ |
| Longitudes extrêmes de la zone tampon proposée à l'inscription | | E 06° 45′ 50′′ |
| | | E 06° 52′ 08′′ |
| Latitudes extrêmes de la zone tampon proposée à l'inscription | | N 47° 03′ 42′′ |
| | | N 47° 07′ 25′′ |

## Le Locle

| | | |
|---|---|---|
| Coordonnées du clocher du Temple (Le Moutier) | Longitude | E 06° 44′ 58.45′′ |
| | Latitude | N 47° 03′ 29.48′′ |
| Longitudes extrêmes de la zone centrale proposée à l'inscription | | E 06° 44′ 13′′ |
| | | E 06° 45′ 37′′ |
| Latitudes extrêmes de la zone centrale proposée à l'inscription | | N 47° 03′ 04′′ |
| | | N 47° 03′ 45′′ |
| Longitudes extrêmes de la zone tampon proposée à l'inscription | | E 06° 42′ 08′′ |
| | | E 06° 47′ 12′′ |
| Latitudes extrêmes de la zone tampon proposée à l'inscription | | N 47° 02′ 10′′ |
| | | N 47° 05′ 18′′ |

## 1.e Limite et zone tampon du bien

Le tracé des périmètres des deux sites, qu'il s'agisse de celui de la zone centrale proposée à l'inscription ou de celui de la zone tampon, s'appuie sur le cadastre, ceci pour éviter toute inexactitude ou ambiguïté. Le corollaire est dès lors d'avoir des tracés quelque peu torturés, mais soin a été pris qu'ils englobent au moins les éléments devant être intégrés dans les zones, même si, pour des raisons de découpage de parcelles, ils vont ensuite au-delà. (cf. chapitre 3.d)

## 1.f Surfaces du bien

### Zone centrale

| | |
|---|---|
| La Chaux-de-Fonds | 213,7 ha |
| Le Locle | 70,2 ha |
| **Total** | **283,9 ha** |

### Zone tampon

| | |
|---|---|
| La Chaux-de-Fonds | 2867,5 ha |
| Le Locle | 1620,2 ha |
| **Total** | **4487,7 ha** |

Plan parcellaire, La Chaux-de-Fonds, zone centrale (cf. annexe A).

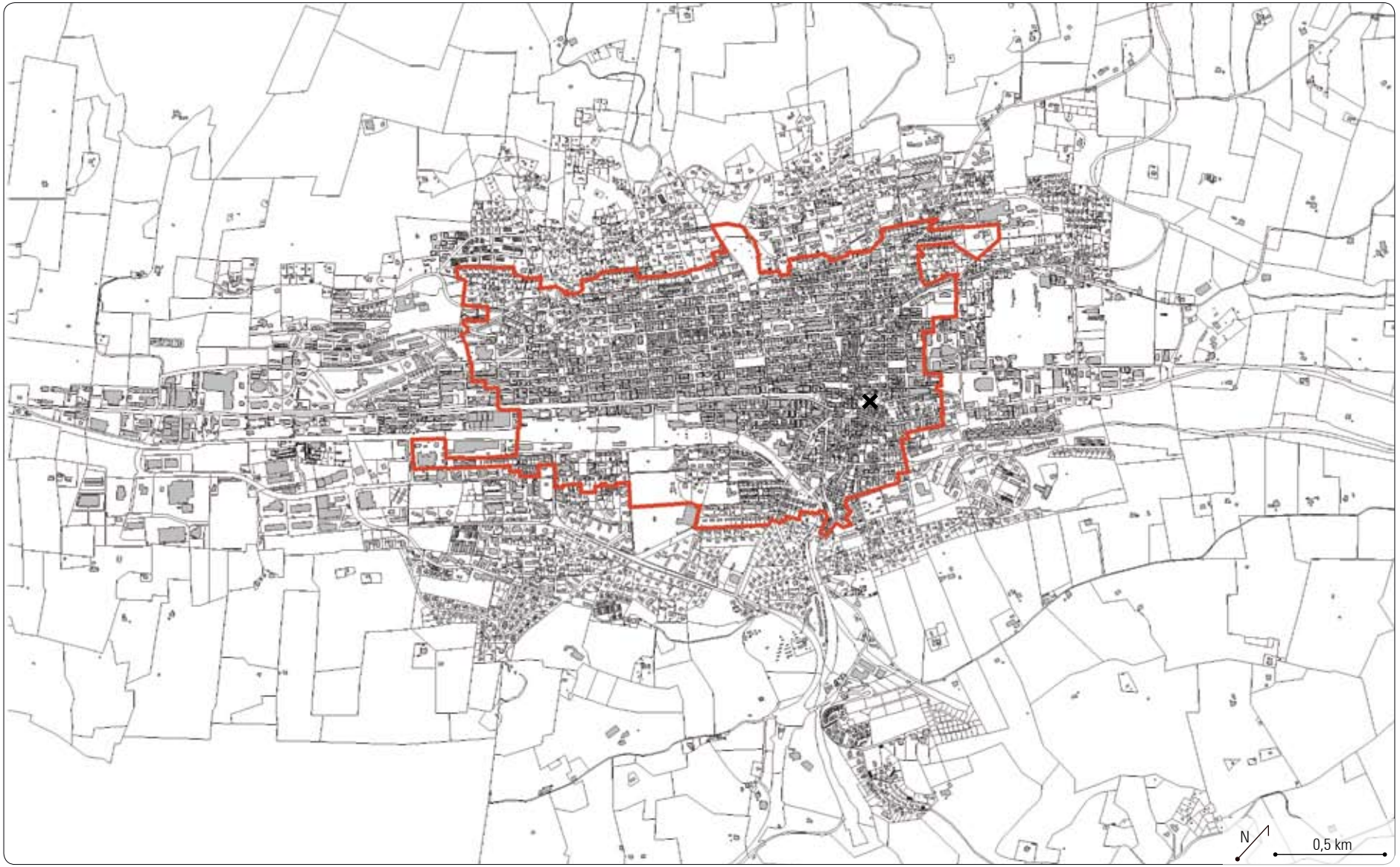

Orthophoto, ville de La Chaux-de-Fonds, zone centrale.

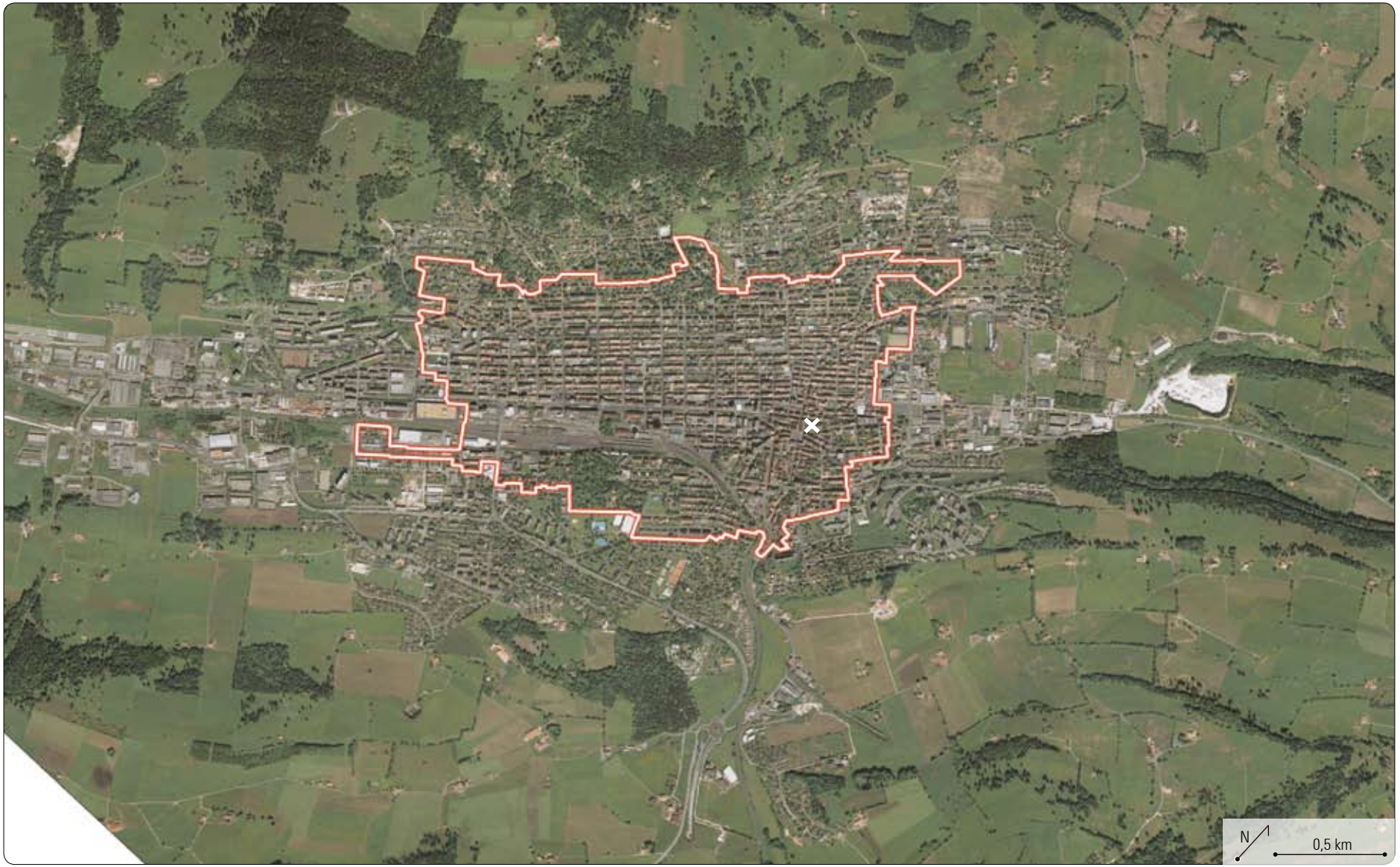

Plan de la commune de La Chaux-de-Fonds, zone tampon (cf. annexe A).

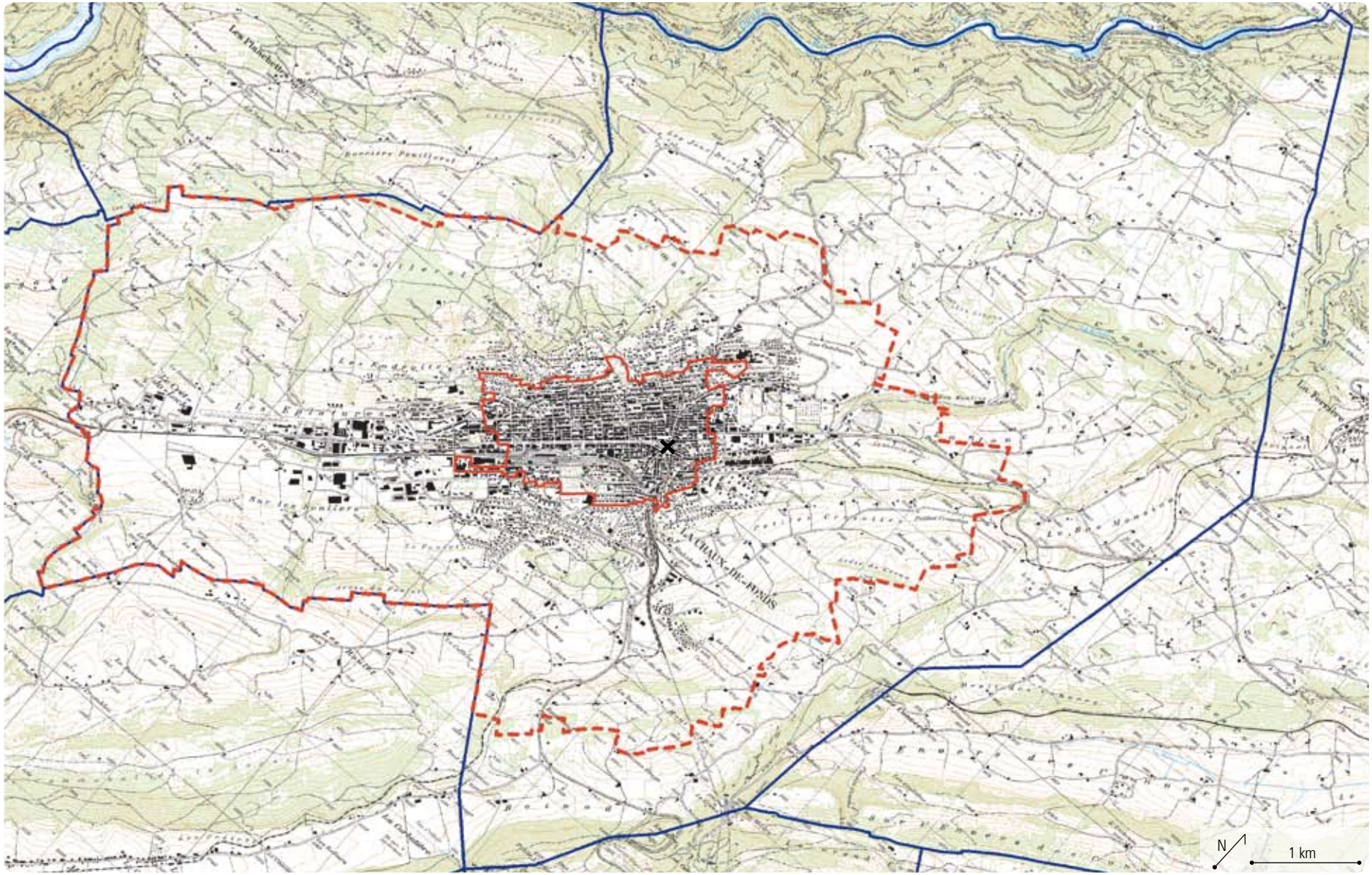

Orthophoto du territoire communal de La Chaux-de-Fonds, zone tampon.

Plan parcellaire du Locle, zone centrale (cf. annexe A).

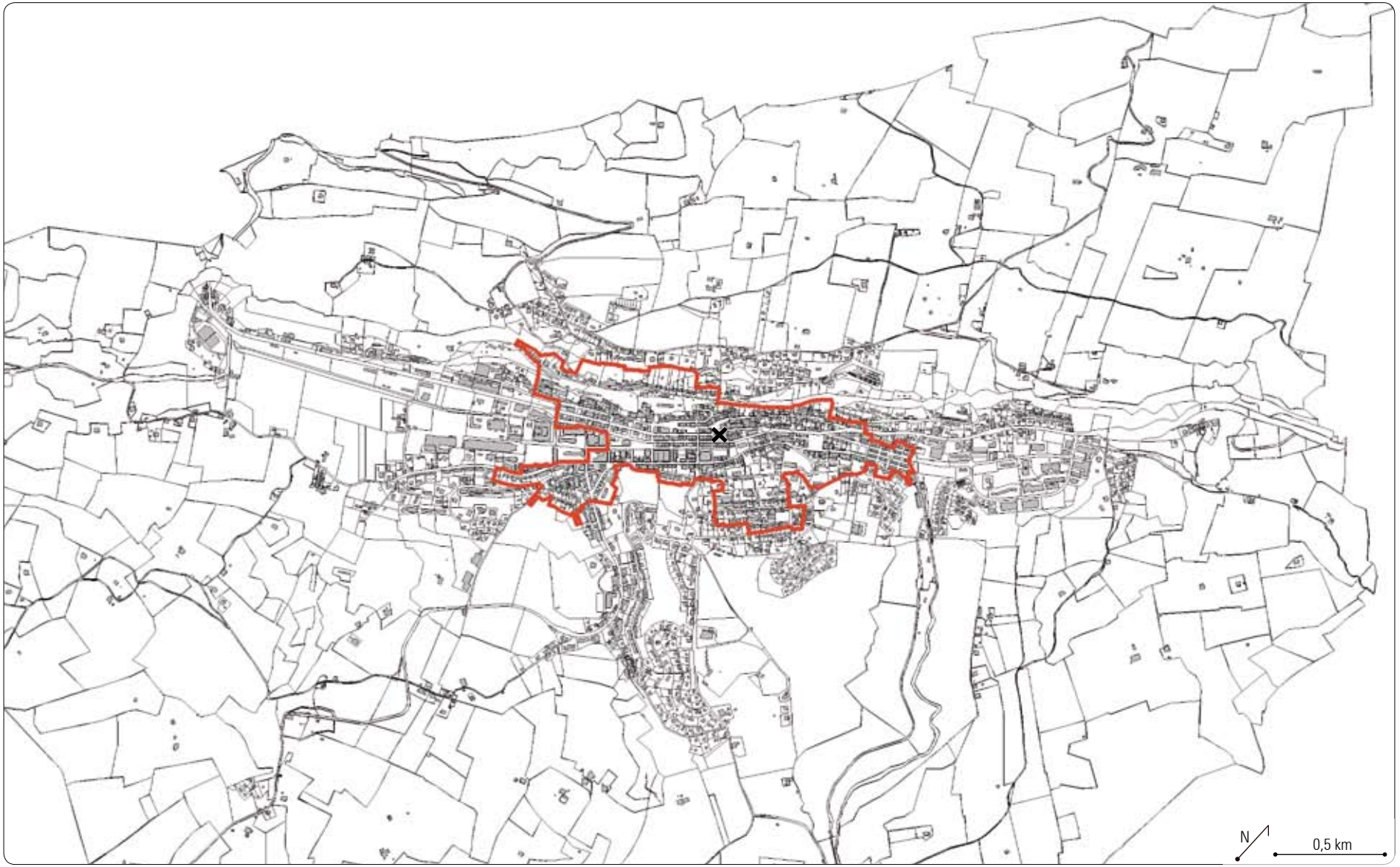

Orthophoto, ville du Locle, zone centrale.

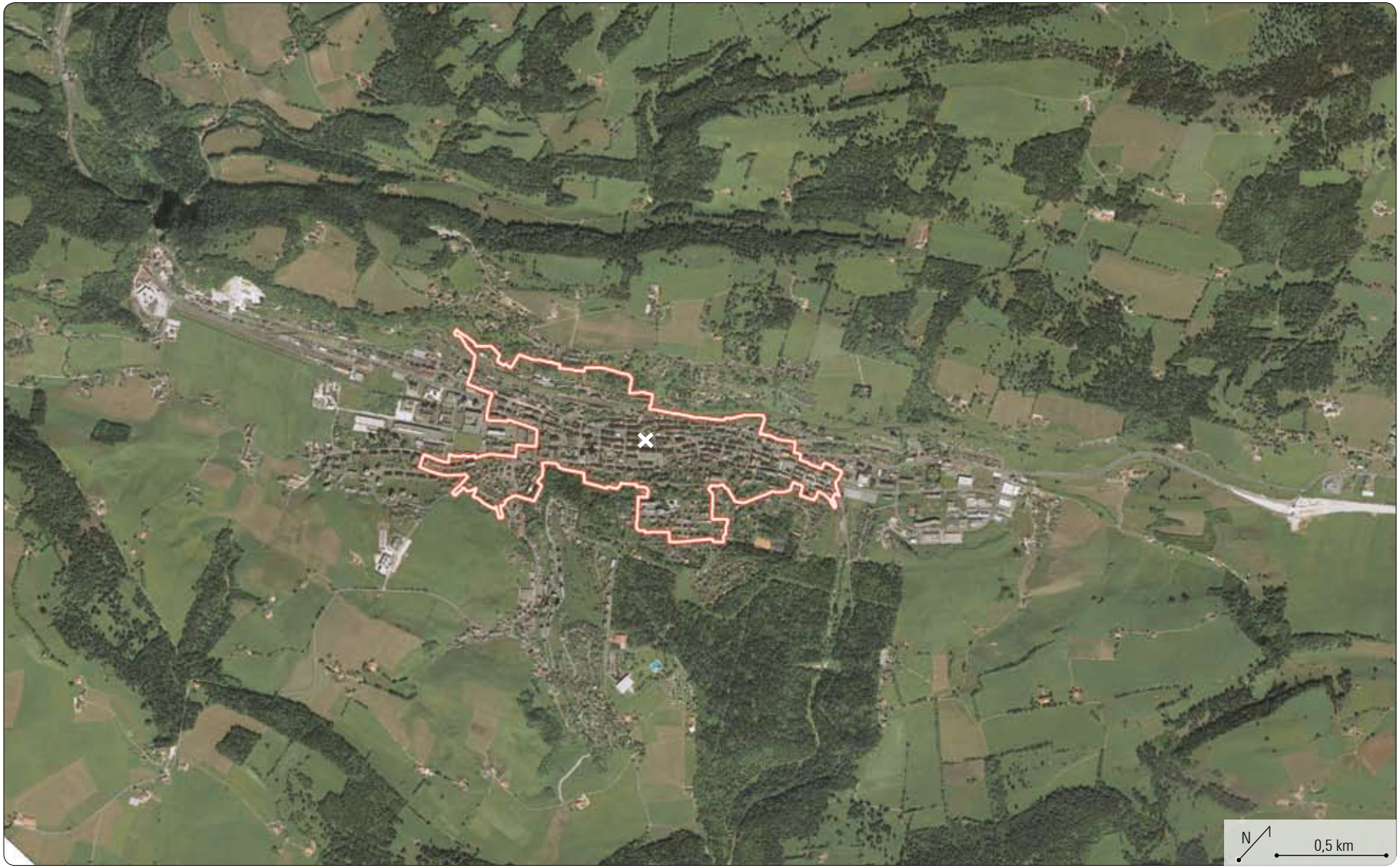


périmètre de la zone centrale
Moutier

Plan du territoire communal du Locle, zone tampon (cf. annexe A).

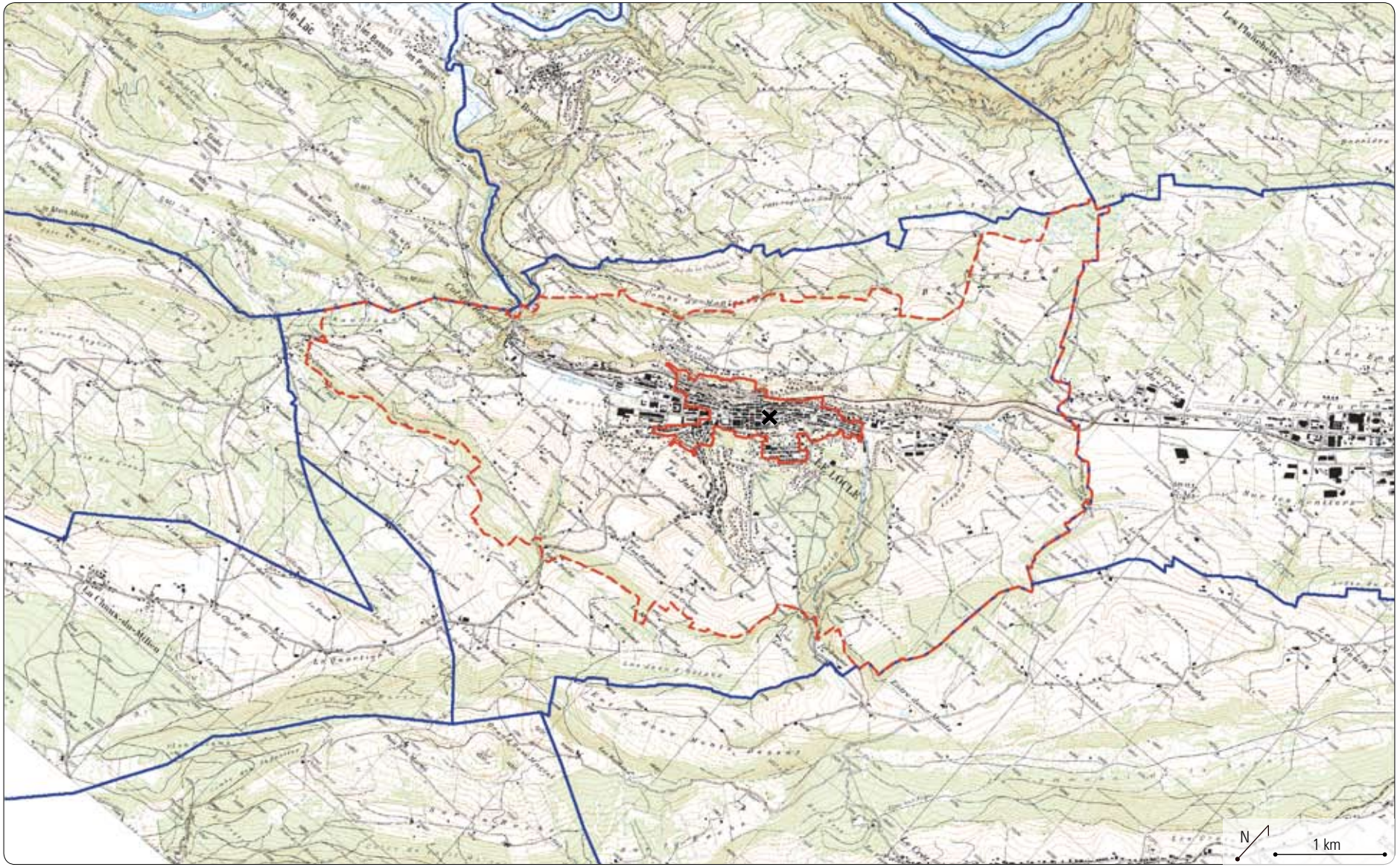

Orthophoto, territoire communal du Locle, zone tampon.

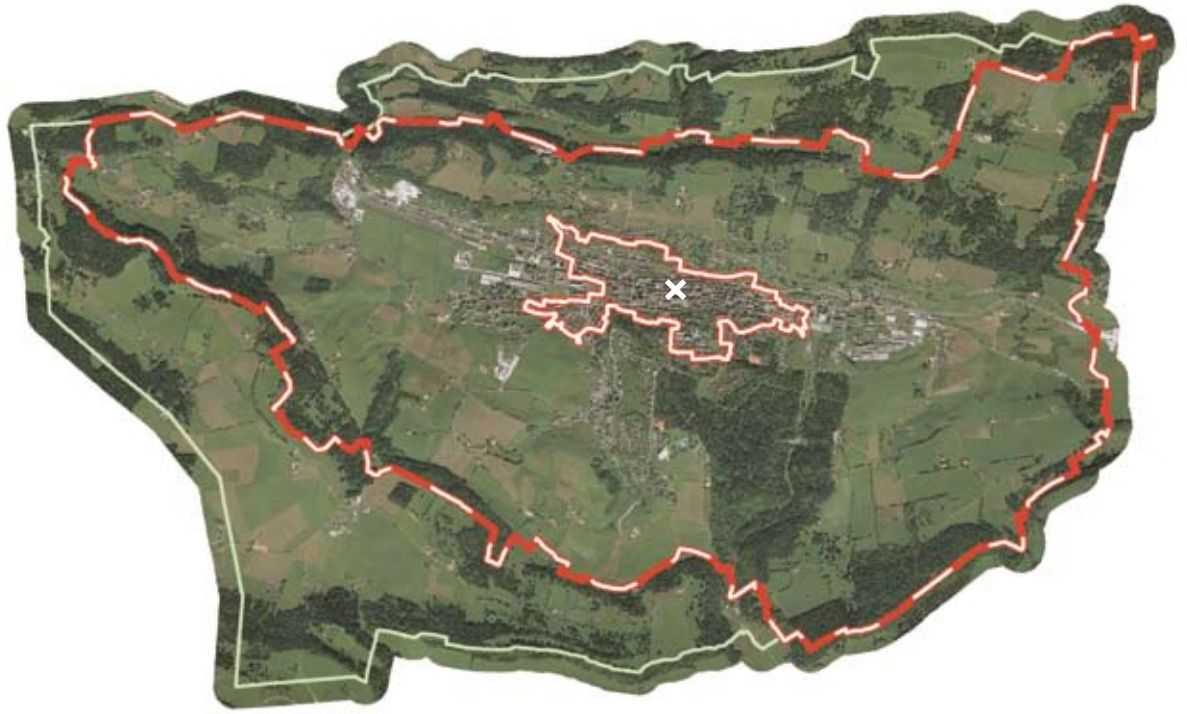

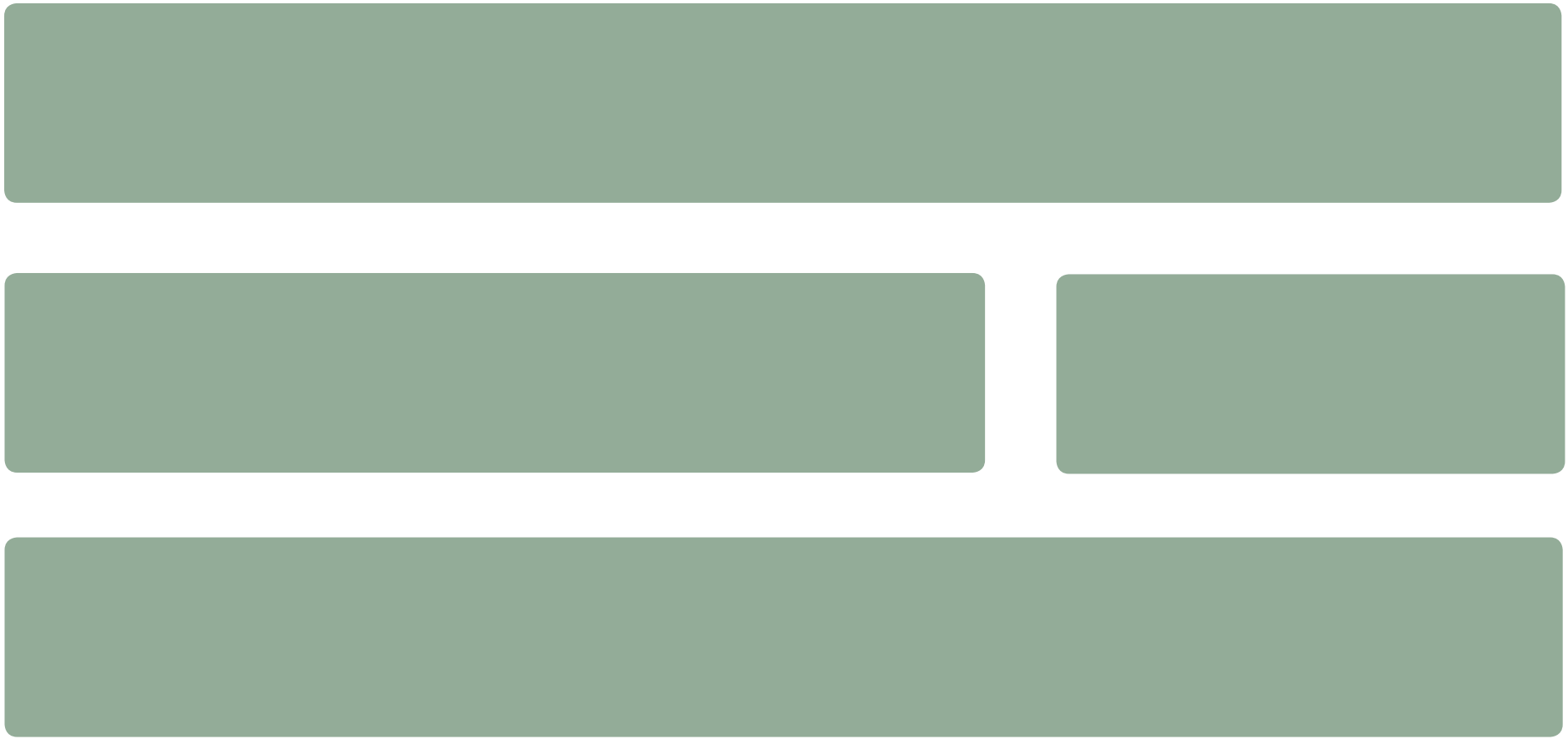

# 2. Description

2.a DESCRIPTION DU BIEN 33
Description du site de La Chaux-de-Fonds 65
Description du site du Locle 111
2.b HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT 149
Le temps de l'identité rurale 163
Du village à la ville 171
Le temps de l'identité urbaine 231
Le temps de l'identité ouvrière 271
Table chronologique 308

# 2.a Description du bien

## Liminaire géographique

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle forment une agglomération de taille moyenne à l'échelle de la Suisse, située sur un haut plateau de la chaîne du Jura au nord-ouest du pays, à proximité immédiate de la frontière française. Si l'addition des territoires communaux des deux villes forme un espace relativement vaste – 78 km$^2$ environ –, les quelque 50 000 habitants de l'agglomération se concentrent au sein d'une structure urbaine bicéphale compacte et homogène. Aujourd'hui, l'agglomération La Chaux-de-Fonds/Le Locle constitue un pôle d'excellence et un centre économique d'importance régionale. Elle accueille des industries horlogères prestigieuses ainsi que des industries de pointe dans le domaine de la haute technologie.

**On peut distinguer trois grandes divisions dans le paysage suisse : le Plateau molassique, le Jura et les Alpes.**

**Les Alpes** sont issues d'un important rétrécissement de la croûte terrestre (lithosphère). La collision des deux plaques continentales européenne et africaine, jusque-là juxtaposées, a provoqué leur chevauchement, formant ainsi des plis et des nappes.

**Le Plateau molassique** se situe au nord des Alpes. C'est une cuvette d'environ 300 kilomètres de long et 40-70 kilomètres de large, constituée d'alternances de dépôts de molasse d'eau douce et de molasse marine. Le Moyen Pays est la région la plus densément peuplée du pays.

**Le Jura** occupe la partie occidentale et nord-occidentale de la Suisse. Le plus haut sommet de la chaîne culmine à 1720 mètres d'altitude. Le plissement du Jura s'est fait par une poussée horizontale originaire des Alpes de la couverture sédimentaire par rapport au socle cristallin.

La région où se trouvent les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle se présente comme un plateau situé à environ 1000 mètres d'altitude. Il faut y signaler l'existence de nombreuses tourbières et l'absence de cours d'eau superficiels. L'eau s'infiltre dans les dolines, s'accumule dans les cavités karstiques et donne naissance à des sources vauclusiennes.

## Une géographie particulière pour deux villes d'exception

Les conditions géographiques du site qui accueille La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont difficiles et peu propices a priori aux établissements humains. L'ensemble de ces conditions – relief accidenté, climat rigoureux, sols pauvres et terres peu productives, fonds de vallée marécageux, etc. – a contraint les premiers colons à faire preuve de capacités d'adaptation particulièrement développées. Cependant, le massif jurassien reste faiblement habité, le plus souvent sous forme d'habitat dispersé ou de petites agglomérations villageoises.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des villes qui ont été construites à l'écart de toutes les voies de communication principales traditionnellement utilisées pour sillonner l'Europe. Elles sont situées sur un haut plateau au climat hostile, recouvert en grande partie de forêt qu'il faut atteindre depuis le Plateau suisse en franchissant un col. Jusqu'au XX$^{e}$ siècle, elles sont donc difficilement accessibles, surtout en hiver.

La nature même du sol de la région est complexe et n'est pas de nature favorable à l'implantation d'activités humaines dans les Montagnes. La région présente une grande diversité de sols sur un périmètre assez restreint, passant des fonds de vallée marécageux aux flancs de la montagne composés principalement de calcaire. La roche-mère – le calcaire – est une roche friable qui subit les effets de l'érosion tant mécanique (due au vent et aux cycles gel-dégel) que chimique (karstification).

Avec le temps, ces phénomènes ont donné naissance aux remarquables paysages jurassiens typiques de la région, composés d'une succession de plans synclinaux et anticlinaux fendus de cluses, de combes et de vaux. Les crêtes sont constituées de pâturages maigres ne laissant apparaître des sols plus anciens que dans les fonds de vallées, où se sont accumulés au fil du temps des matériaux provenant de l'érosion ou des restes de dépôts morainiques qui rendent le sol imperméable. C'est la raison pour laquelle, le plus souvent, les creux de vallées s'avèrent marécageux et nécessitent d'être drainés avant d'être cultivés. La karstification a donné lieu à un réseau dense et complexe de failles, de puits et de grottes interconnectés. De ce fait, le réseau hydrographique de surface n'est pas très développé.

Le principal cours d'eau près de La Chaux-de-Fonds et du Locle est le Doubs. Quelques cours d'eau sont présents autour des villes : la Ronde à La Chaux-de-Fonds, le Bied au Locle, tous deux affluents du Doubs. Le territoire communal de ces deux villes est pauvre en plans d'eau importants. L'étang artificiel de Bonne-Fontaine, le bassin des Grandes Crosettes, l'étang des Entre-deux-Monts (artificiel) et le lac du Cul-des-Prés sont les plus importants.

Carte des cours d'eau.

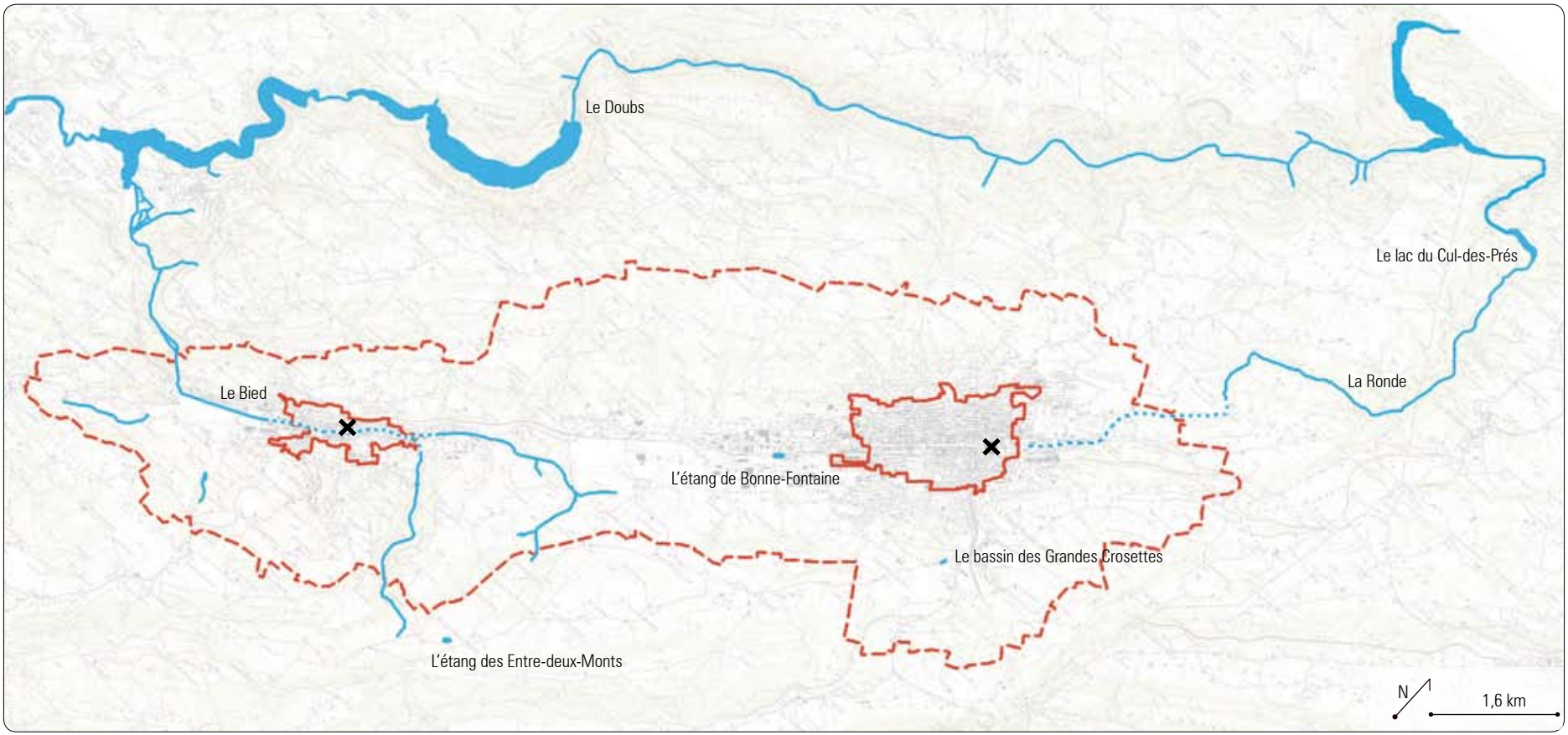

La présence de l'eau, sous toutes ses formes, n'est cependant pas rare dans les Montagnes neuchâteloises. Les précipitations y sont régulières, puisque la région reçoit environ 1400 à 1500 millimètres de précipitations par an. Compte tenu de l'altitude, 1000 mètres en moyenne, les températures basses favorisent en hiver les précipitations fréquentes et abondantes de neige. En été, par contre, il n'est pas rare que les températures atteignent les 28-30°C. L'amplitude thermique (différence de température entre deux périodes données – été/hiver, jour/nuit, … – pour un même lieu) est donc importante dans la région – 55°C – et met les organismes et les matériaux à rude épreuve.

Conjugué aux caractéristiques des sols de la région, le climat a influencé la vie dans les Montagnes neuchâteloises, rendant ardues les pratiques culturales agricoles. Les paysans d'alors se sont tournés vers des productions céréalières rustiques (avoine et orge) et l'élevage (vaches, moutons, porcs et chevaux). Les premiers paysans habitent principalement des fermes isolées; le mode d'habitat dispersé est grandement déterminé par les pratiques culturales d'une société. Dans une région dominée par l'élevage, il est plus efficient de construire une ferme au milieu du domaine et de faire des aller-retours pour faire paître ses bêtes sur des pâturages chaque jour différents que de se déplacer sur de longues distances à partir d'un hameau central pour trouver un nouveau pâturage à brouter.

Graphique des chutes de neige à La Chaux-de-Fonds, hiver 2005-2006.

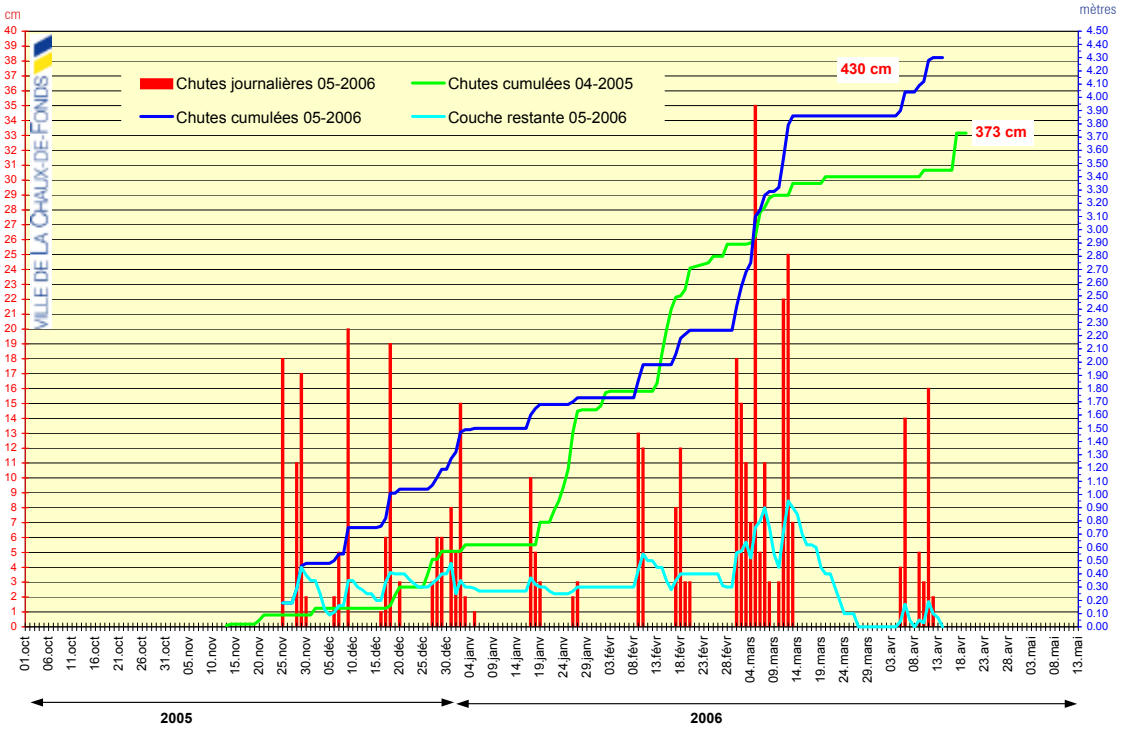


Conséquence du climat et de la géologie, les fermes neuchâteloises possèdent une typologie propre, présentant un plan carré, des murs épais avec de petites fenêtres et un vaste toit à deux pans conçu pour récolter un maximum d'eau de pluie ou de fonte des neiges et alimenter une citerne.

Construit à une croisée de chemins et à proximité d'une source, le noyau initial du village de La Chaux-de-Fonds s'est petit à petit étalé, d'abord en direction du nord, le versant le plus ensoleillé de la vallée, puis progressivement vers l'ouest, côté ouvert de la vallée.

L'implantation en fond de vallée du village du Locle s'explique avant tout par la topographie de la vallée elle-même, constituée au nord et à l'est par une falaise abrupte, en ouest par un fonds marécageux et au sud par un flanc perclus de cluses (vallées creusées par un cours d'eau perpendiculairement au sens de la vallée principale).

Vue de La Chaux-de-Fonds.

Vue de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

## Approche géo-morphologique



Morphologie du territoire, relief.

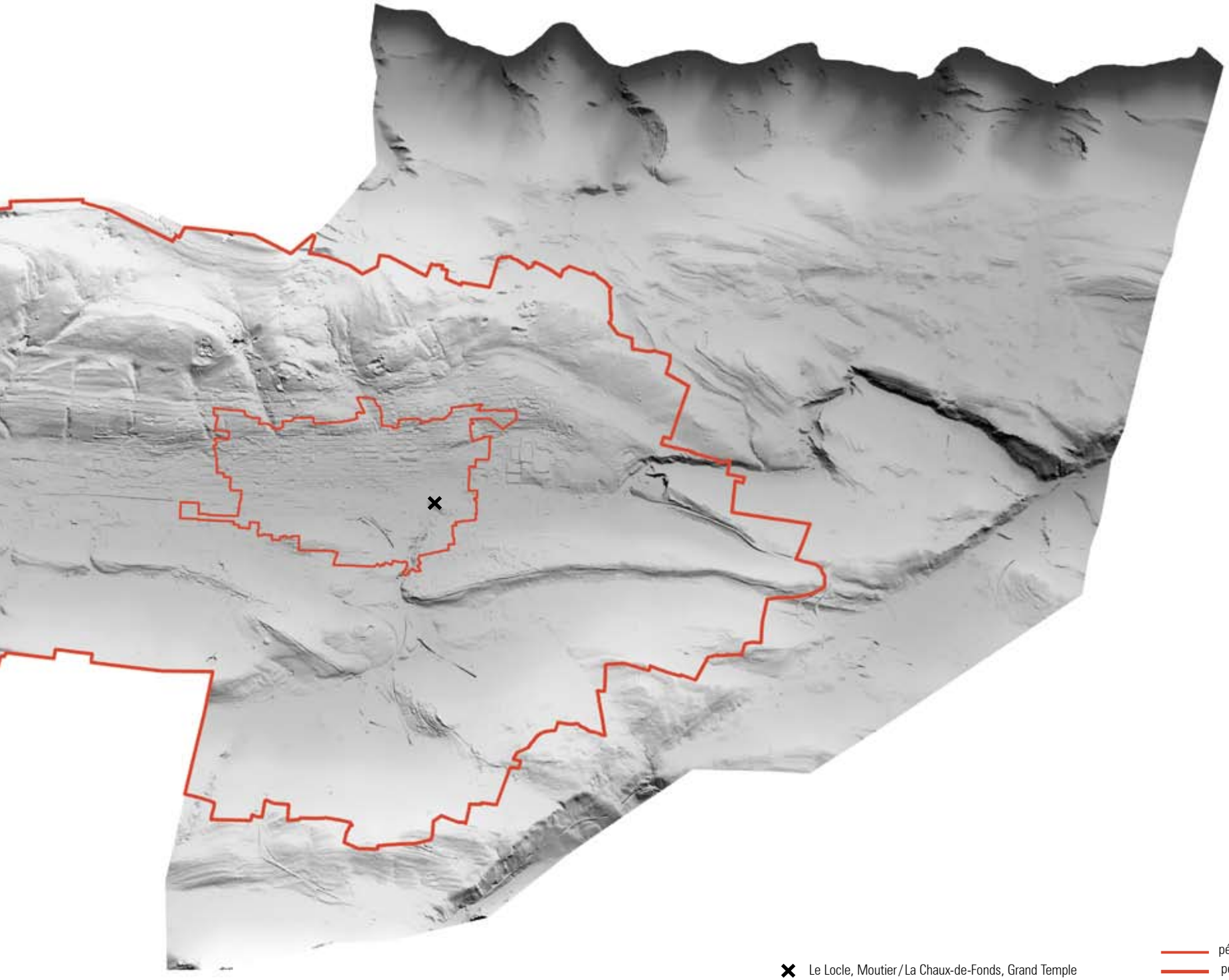
N
0,8 km
périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon
Le Locle, Moutier / La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

Morphologie du territoire, courbes de niveaux (espacement des courbes tous les 5 mètres).

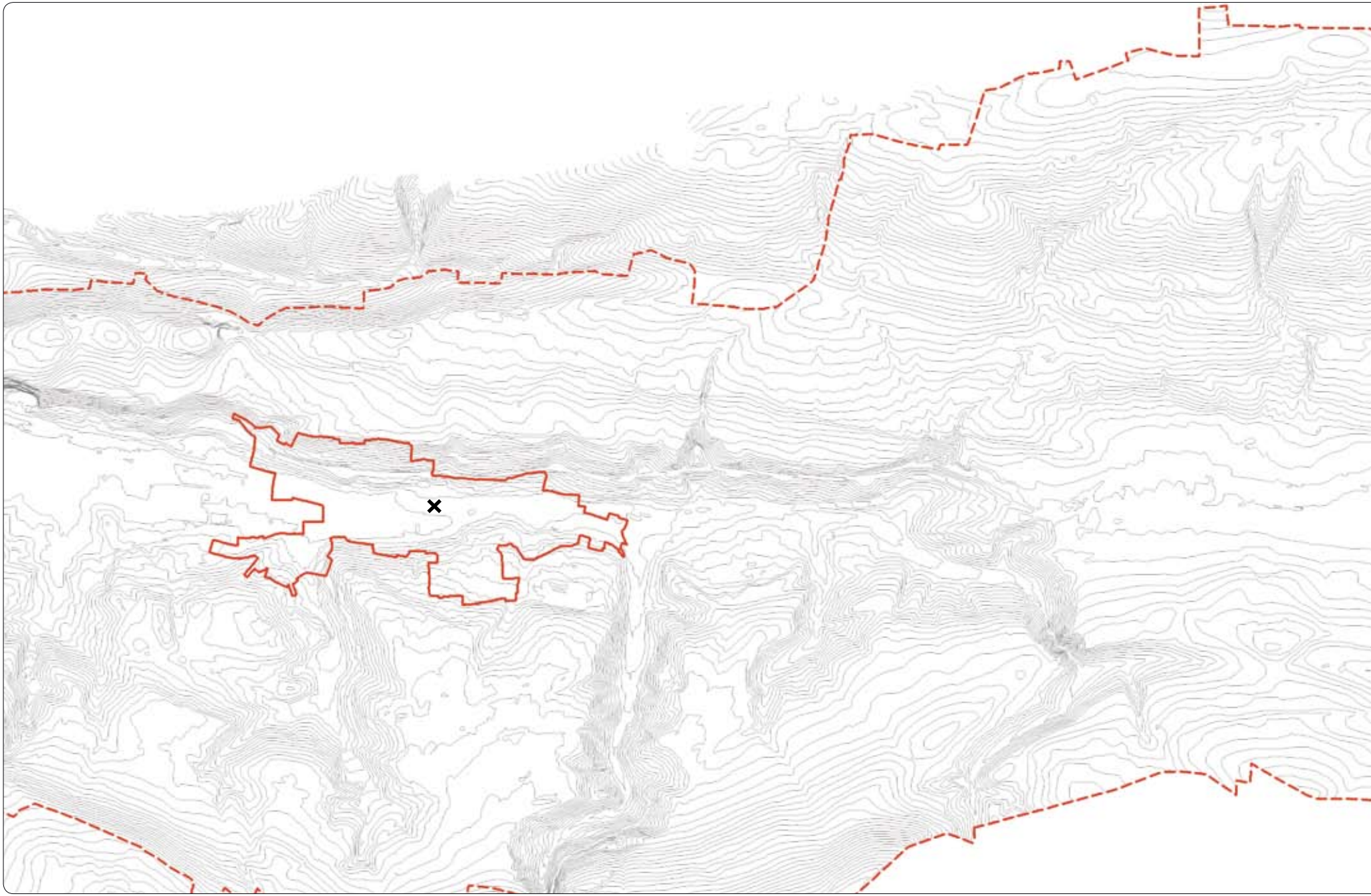

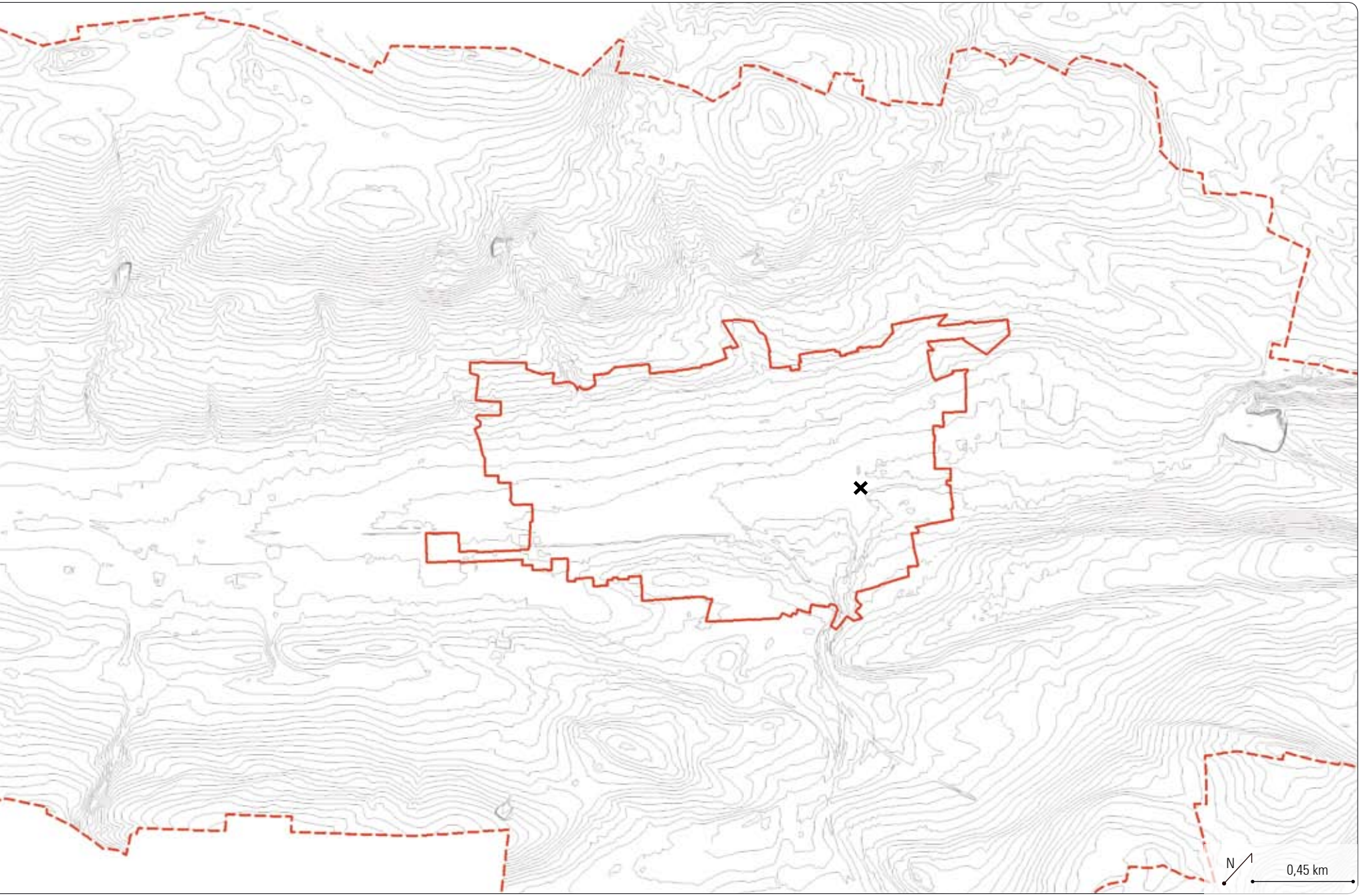


✕ Le Locle, Moutier / La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

Morphologie du territoire, plan des parcelles.

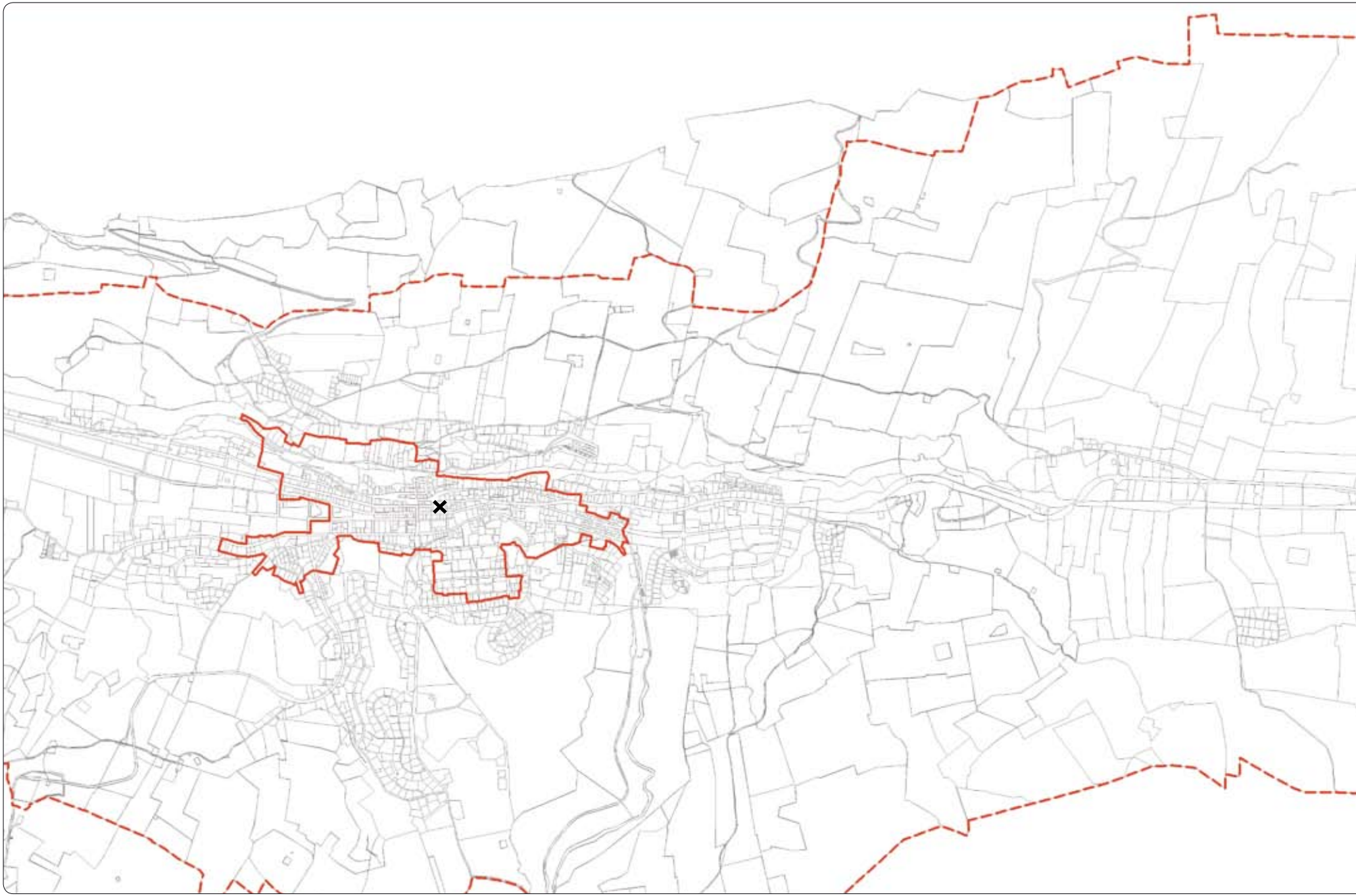

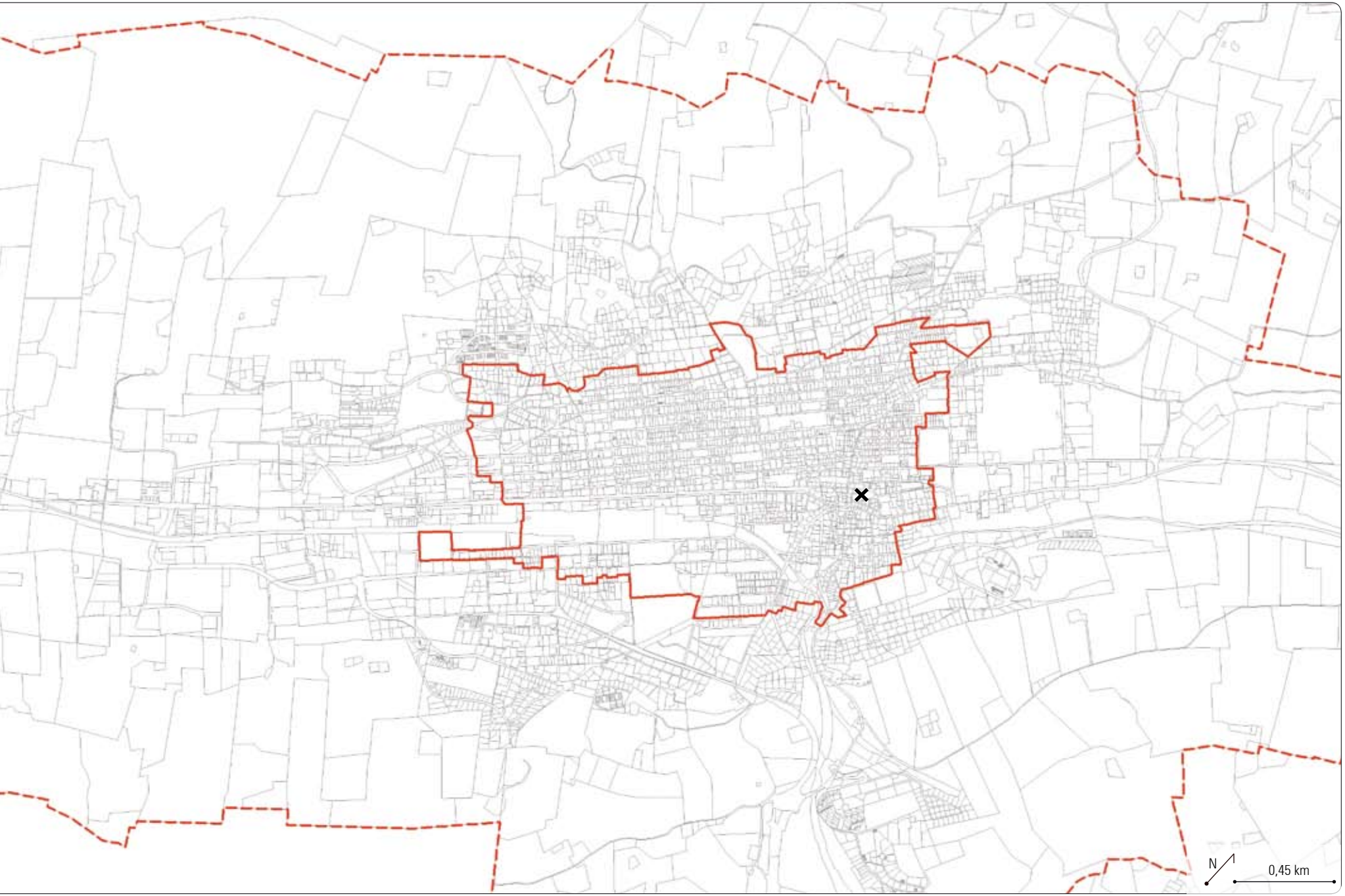


✖ Le Locle, Moutier / La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

Morphologie du territoire, plan de masse des immeubles.

✖ Le Locle, Moutier/La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

Morphologie du territoire, réseau viaire, voies ferrées.

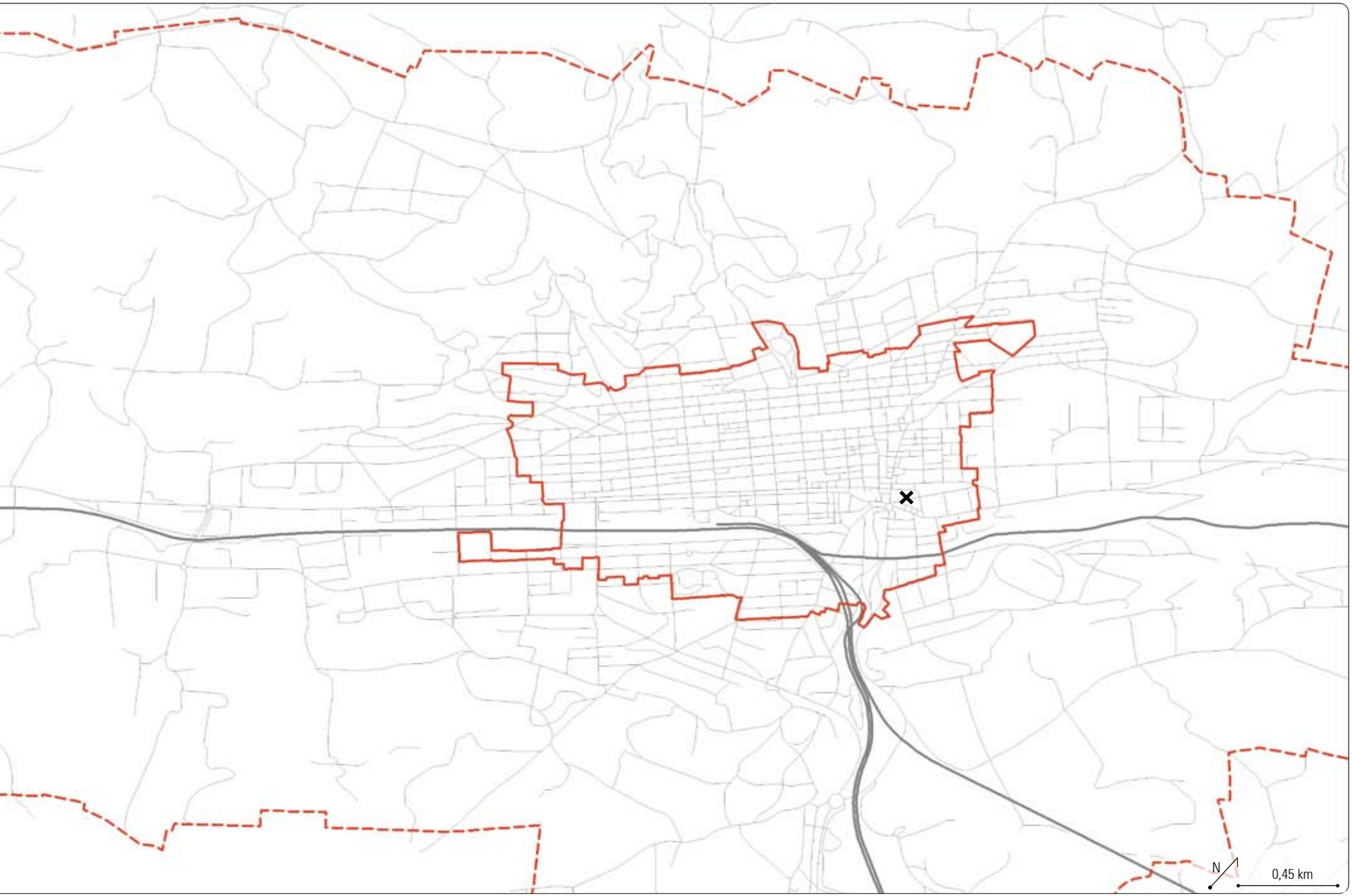


✕ Le Locle, Moutier/La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

Morphologie du territoire, surfaces vertes et forêts.

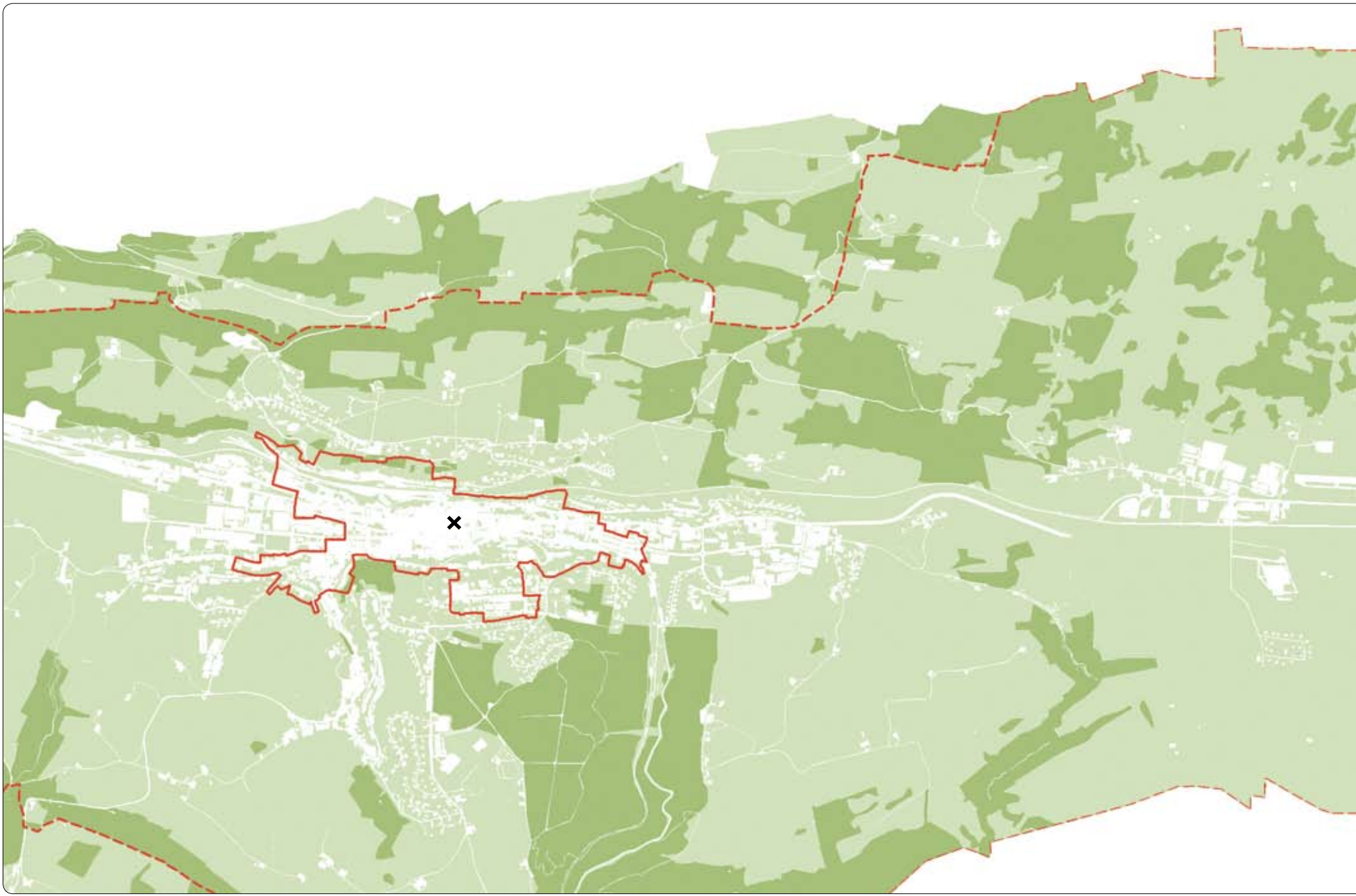

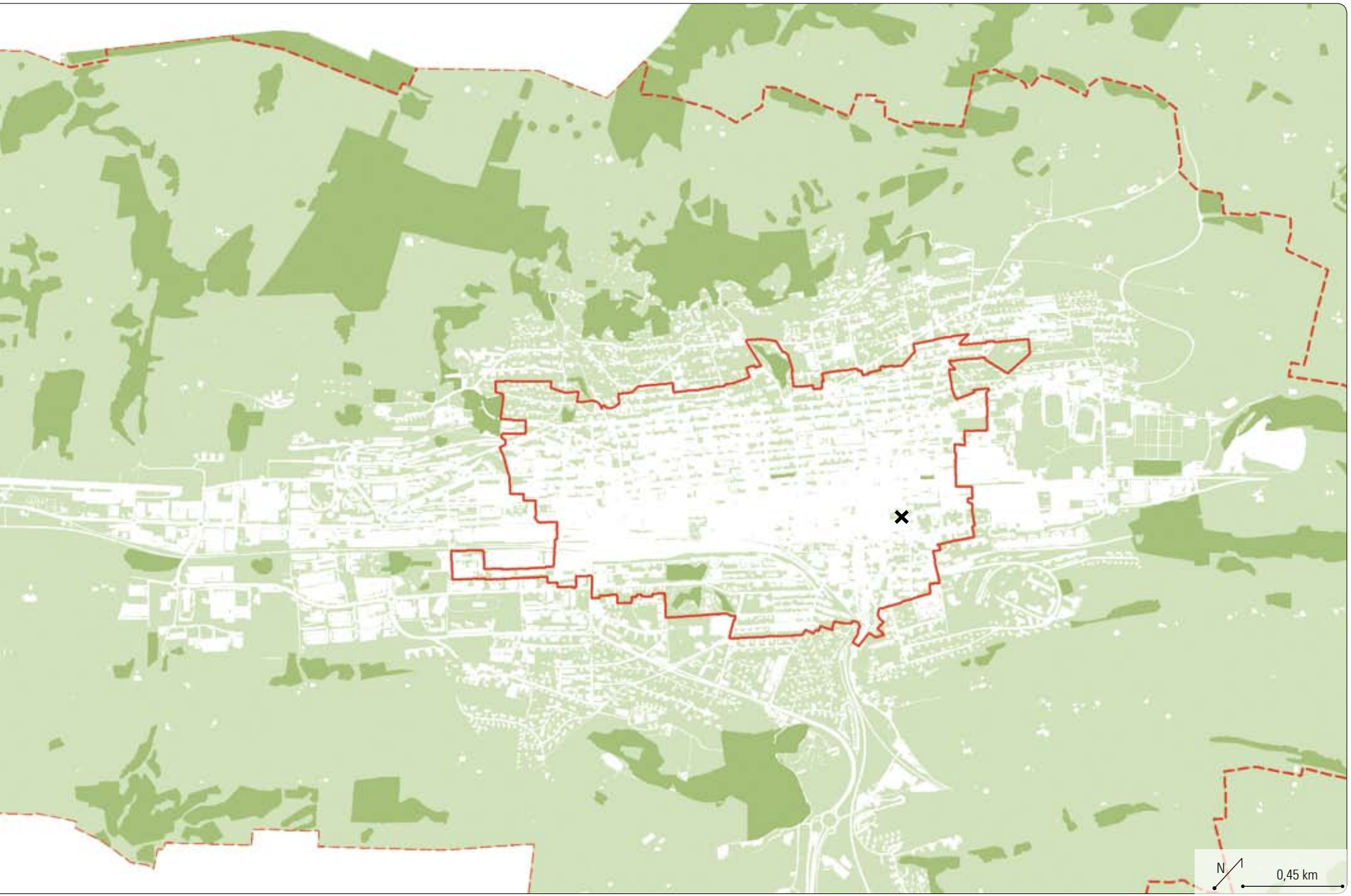


✖ Le Locle, Moutier/La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

Morphologie du territoire, orthophoto.

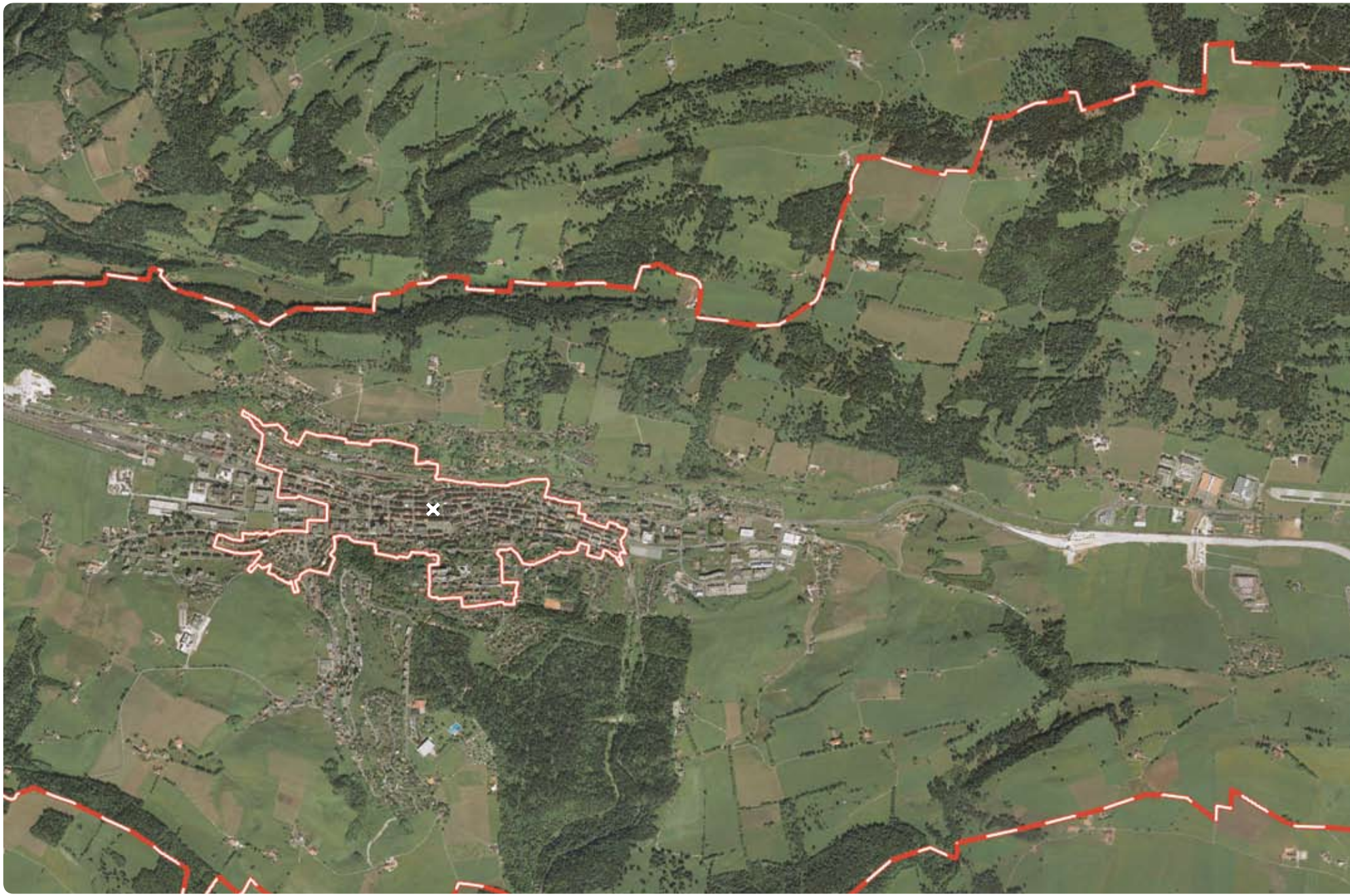

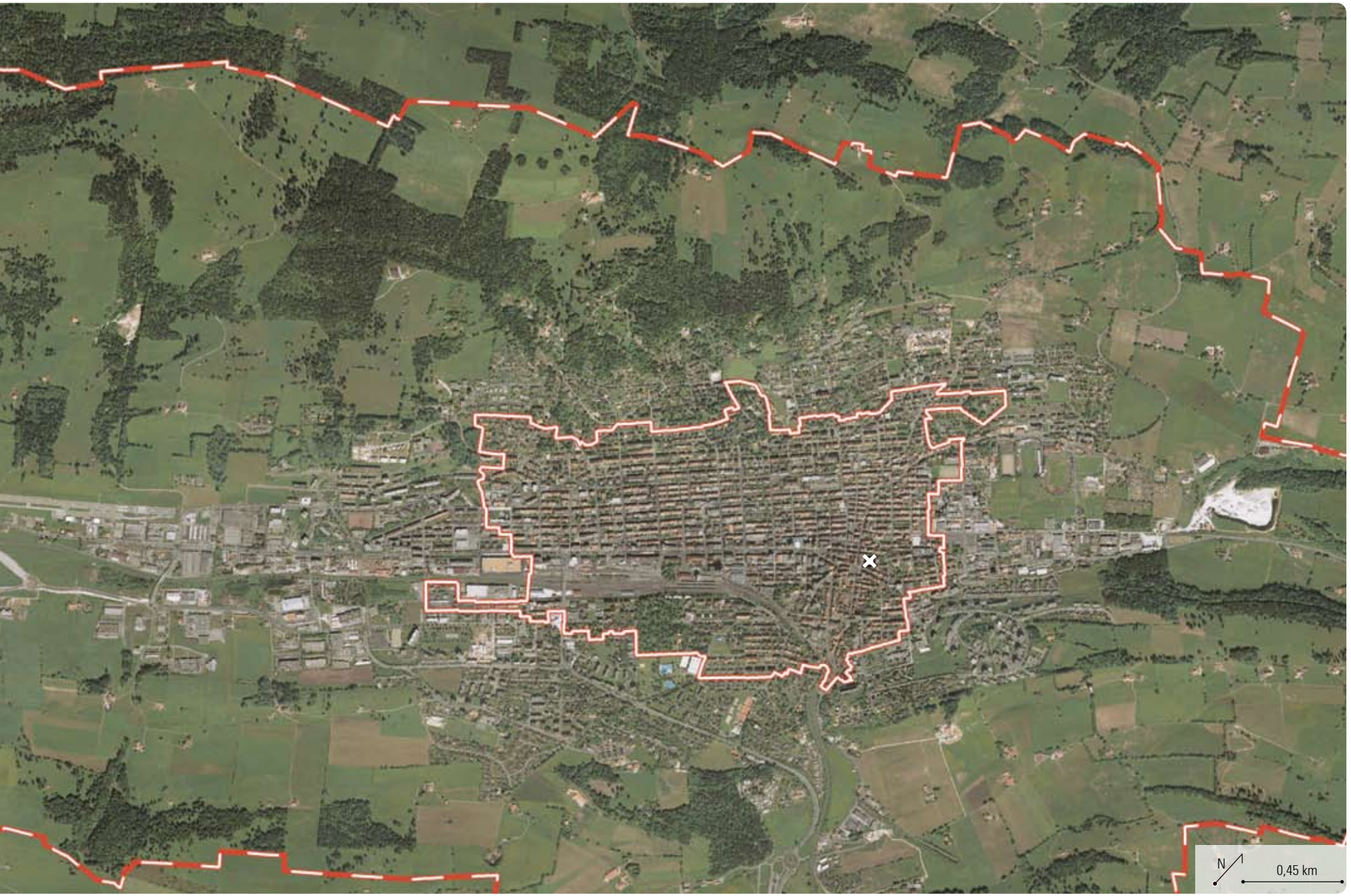


Le Locle, Moutier / La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

Synthèse carte nationale 1 :25 000.

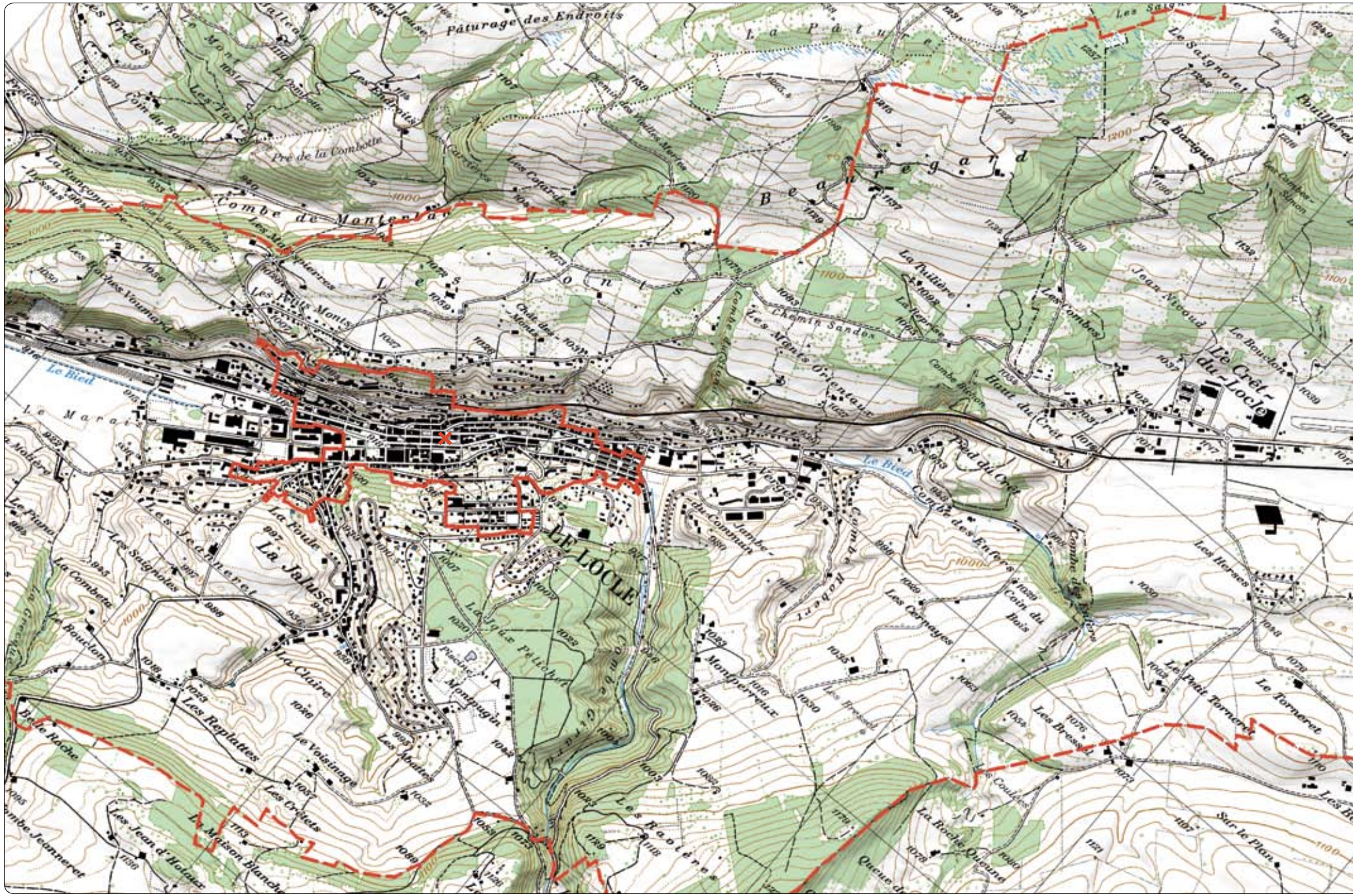

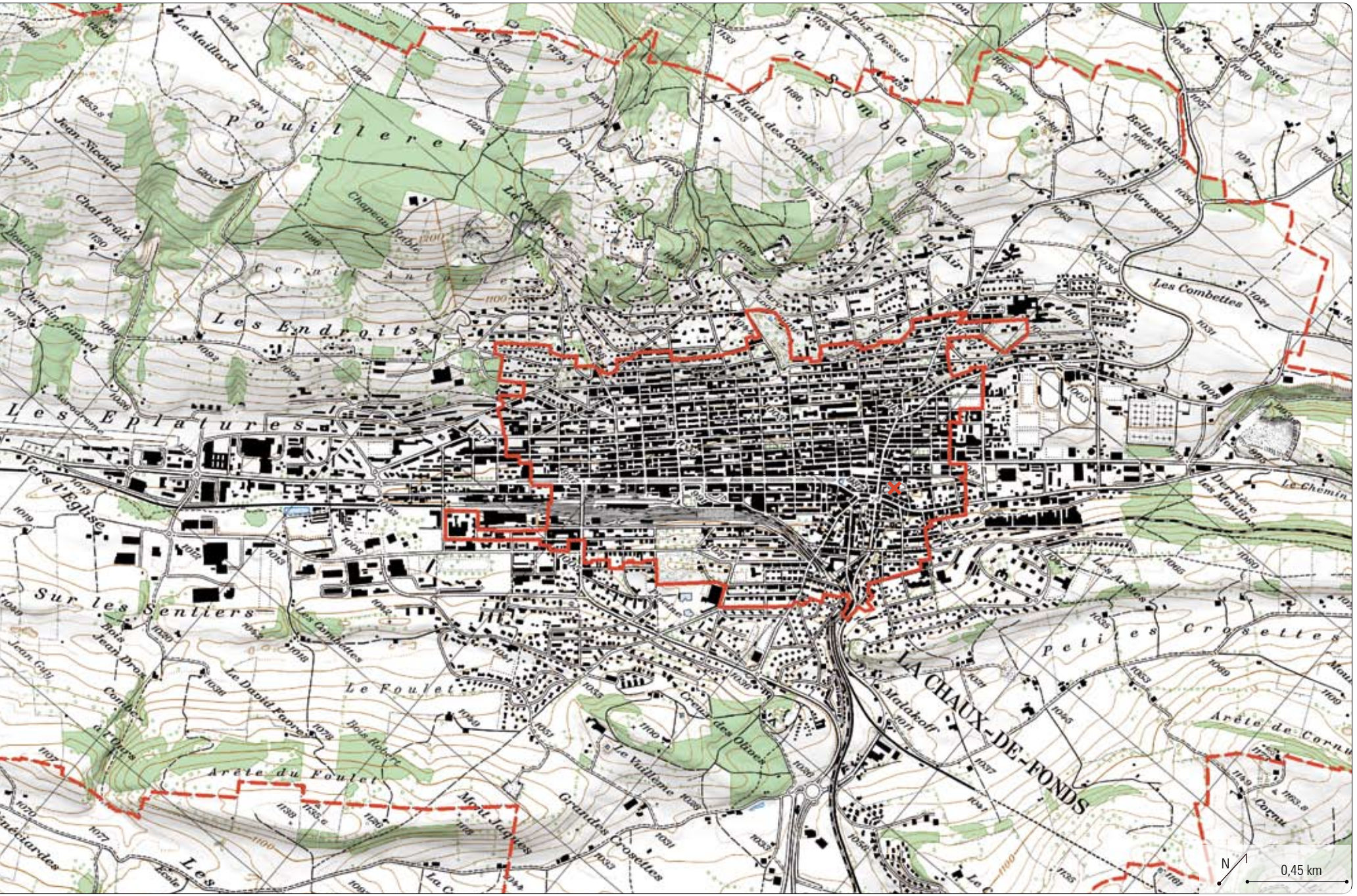


Le Locle, Moutier/ La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

**Toponymie**

La Chaux-de-Fonds
Ce toponyme est constitué du composé «Chaux» et de celui de «Fonds» dont l'origine est controversée. L'homophonie qui existe entre ces termes et ceux, en français, de «chaud» et de «fond» est fortuite.
Le terme de «Chaux», qu'on trouve fréquemment en Suisse romande et qui provient d'une racine celtique **calm* «terrain désert», «séchard», désigne dans le Jura un large fond de vallée dépouillé d'arbres.
Le terme de «Fonds» a reçu différentes explications. La première fait le parallèle avec le latin *fons, fontem* «source, fontaine», parce que le site bénéficie d'eau à la Fontaine Ronde. Le terme «ronde» désigne une source qui ne gèle pas en hiver, car ses eaux sont captées dans les parties les plus profondes et donc les plus tempérées de la nappe phréatique. La Chaux-de-Fonds signifierait ainsi «La Chaux de la source». D'autres voient dans le mot «Fonds» l'existence d'un patronyme ou le nom du propriétaire primitif des lieux.
L'explication qui est de nos jours privilégiée lie le terme de «Fonds» à celui de Fontaines dans le Val-de-Ruz. Les premiers défricheurs du site de La Chaux-de-Fonds venaient en effet probablement de ce village et le terme de «Font», que les spécialistes rapprochent de celui de «Fonds», serait une ancienne forme de «Fontaines». La Chaux-de-Fonds aurait été le pâturage d'été des habitants de Fontaines.

Le Locle
L'explication du toponyme «Le Locle» apparaît comme moins controversée que celle du toponyme «La Chaux-de-Fonds». Ce terme vient du latin *lacusculus*, un diminutif du *lacu* qui signifie lac. La forme *Locle* et sa variante *Loclat* qui en découle sont typiquement neuchâteloises et désignent un petit lac, soit une mare, et par extension un terrain marécageux. Le nom du Locle est donc lié à son environnement géographique: la vallée du Locle était bien connue, avant son assainissement, pour ses marécages.
A noter que la présence d'un article dans un nom de lieu de l'Arc jurassien, comme *Le* Locle ou *La* Chaux-de-Fonds, indique généralement que la localité a été fondée après le XII[e] siècle et ceci se vérifie pour les deux villes.

## Dynamique de l'expansion urbaine

La Chaux-de-Fonds a bénéficié de conditions favorables à son expansion urbaine. Régulière, la topographie de la vallée de La Chaux-de-Fonds offre des terrains biens exposés sur de vastes pentes relativement douces. Au Locle, la situation est un peu plus difficile, notamment à cause de la nature très marécageuse du fond de la vallée.

Les deux villes se trouvent au centre d'un vaste territoire très faiblement urbanisé. Elles n'ont pas eu à subir de contrainte micro-politique engendrée par l'autonomie de petites entités communales situées en périphérie. Ce type de proximité s'observe souvent en Suisse où le territoire est très morcelé. Nombre de villes ont vu leur développement péjoré par des freins politiques et administratifs.

Enfin, l'histoire même de l'urbanisme des deux villes n'a jamais reposé sur des visions fermées de l'espace, mais au contraire sur des plans ouverts privilégiant la mise en place de systèmes plutôt que de compositions figées. Malgré cela, La Chaux-de-Fonds comme Le Locle sont restées relativement compactes et forment des «îles» aux contours assez nets dans un océan de verdure.

**A La Chaux-de-Fonds**, l'expansion s'est d'abord faite depuis le centre du village suivant les quatre axes routiers: ancienne route de Neuchâtel (rue du Grenier), route de l'évêché de Bâle (rue Fritz-Courvoisier), route de Montbéliard (rue de la Charrière), route du Locle (avenue Léopold-Robert).

Puis, sur la base du plan Junod et de ses développements, l'expansion urbaine s'est surtout faite sur le fond de la vallée en direction du Locle et sur les pentes douces du flanc ensoleillé. Du côté est, l'urbanisation a été plus hésitante, desservie par une nature marécageuse considérée comme moins salubre et instable. Dans cette zone se trouvent le quartier populaire de l'Industrie, mais aussi les premiers abattoirs communaux (disparus), l'usine à gaz (aujourd'hui usine d'incinération des ordures ménagères) ainsi que le cimetière, qui fut éloigné du village dès la reconstruction opérée après l'incendie de 1794. Il se trouvait alors à l'est de l'actuelle place des Forains, avant d'être déplacé, en 1851, plus loin, là où il se trouve depuis lors.

A la fin du XIX[e] siècle, le quartier bourgeois de Montbrillant profite de la topographie plus accidentée qui empêche la continuation du maillage serré au-delà de la rue du Nord pour se développer dans un environnement pittoresque et jardiné. A l'opposé, le flanc sud de la vallée (l'Envers parce que moins ensoleillé), jusque-là délaissé et séparé de la ville par les voies de chemin de fer, commence à s'urbaniser.

Durant tout le XX[e] siècle, le développement de nouveaux quartiers va se faire dans une certaine continuité du tissu antérieur, à l'ouest avec les quartiers des Forges et la vaste zone industrielle du Crêt-du-Locle, au sud avec les quartiers des Gentianes et des Foulets, à l'est avec celui des Cornes Morel, au nord avec le Point du Jour. Trois «hameaux» rompent la continuité: le quartier de la Prévoyance au début du XX[e] siècle – il est aujourd'hui englobé dans la zone urbaine –,

le quartier de l'Orée du Bois, dont l'isolement se relativise, et celui des Herses.

**Au Locle,** le rythme et la logique générale de l'expansion urbaine sont assez similaires, bien qu'un peu plus chahutés par une topographie plus difficile et un fond de vallée au sous-sol moins propice aux constructions puisqu'il nécessite d'importants investissements pour les fondations. Ce n'est donc pas un hasard si le village primitif se trouve sur le flanc nord de la vallée, proche du Bied, mais sur un terrain non marécageux. Le village s'étire alors suivant la route qui mène d'un côté à La Chaux-de-Fonds par la Combe des Enfers et à Neuchâtel par la Combe Girard et de l'autre vers Morteau et la France en passant par la route du Soleil d'Or puis la Combe Monterban et Les Brenets ; au sud, une route passait par la Jaluse et la Combe Jeanneret pour aller dans la vallée de la Brévine.

Puis, sous la pression immobilière, au gré des plans d'urbanisme, le fond de la vallée va être construit. Ce n'est qu'à la fin du XIX$^{e}$ siècle que de nouveaux quartiers vont apparaître sur les flancs de la vallée : au nord en dessus de la ligne de chemin de fer, au sud celui de Beau-Site, un peu à l'ouest celui de l'Avenir et le début des Jeanneret. Isolé, le petit complexe de La Molière est resté à l'état embryonnaire en raison de son éloignement du centre ville, alors qu'il aurait pu préfigurer une cité-jardin.

La seconde moitié du XX$^{e}$ siècle verra une urbanisation en immeubles individuels ou collectifs surtout au sud, sous la forme de grappes profitant de la topographie pour se développer.

**Conséquences sur le développement des centres**

Comme nous l'avons vu, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, de par leur histoire et leur situation géographique, ont pu se développer par expansion sans qu'il soit nécessaire de procéder à de profondes remises en question du tissu ancien. Il n'empêche que, dans la foulée des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), des projets de planification urbaine radicale ont été élaborés dans les deux villes. Ils ne furent jamais totalement réalisés. Cependant, des éléments épars furent tout de même érigés à l'instar de la « Tour verte » au Locle ou de la tour « Fort Griffon » à La Chaux-de-Fonds. Malgré ces expériences architecturales malheureuses, l'ensemble du tissu urbain a conservé globalement son homogénéité.

L'avenue Léopold-Robert à La Chaux-de-Fonds et son environnement immédiat font a priori exception. Cette artère est une colonne vertébrale urbaine qui joue un rôle particulier à La Chaux-de-Fonds en se substituant à un « centre » qui, compte tenu des axes de développement de la ville, ne pouvait plus être rempli par la place de l'Hôtel-de-Ville. Le long de cet axe reliant La Chaux-de-Fonds au Locle s'égrainaient à l'origine des fermes avec leurs jardins. Leur remplacement par des immeubles d'habitation au cours du XIX$^{e}$ siècle s'est fait progressivement, donnant toujours à voir un enchaînement hétéroclite de bâtiments qui tranchait avec l'homogénéité des quartiers neufs adjacents. La route devenue rue, puis enfin avenue prit certes une physionomie métropolitaine avec la plantation en son axe d'érables planes. Cependant, parallèlement à la disparition des dernières fermes, le nouveau mode architectural se détachait des immeubles traditionnels, permettant de nouveaux gabarits, faisant appel à un registre de décors qui tranchait avec la sobriété de mise jusque-là.

Un demi-siècle plus tard, une nouvelle révolution architecturale imposait son style au gré des opportunités immobilières donnant à cette avenue un air définitivement bigarré, témoignage du dynamisme constant de la ville exprimé par une architecture qui se voulait toujours contemporaine. L'hétérogénéité apparente de cette avenue est donc le résultat d'un processus historique constant, mais anecdotique par rapport au principe général de développement de La Chaux-de-Fonds.

Avenue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds.

Dynamique d'expansion (carte schématique).

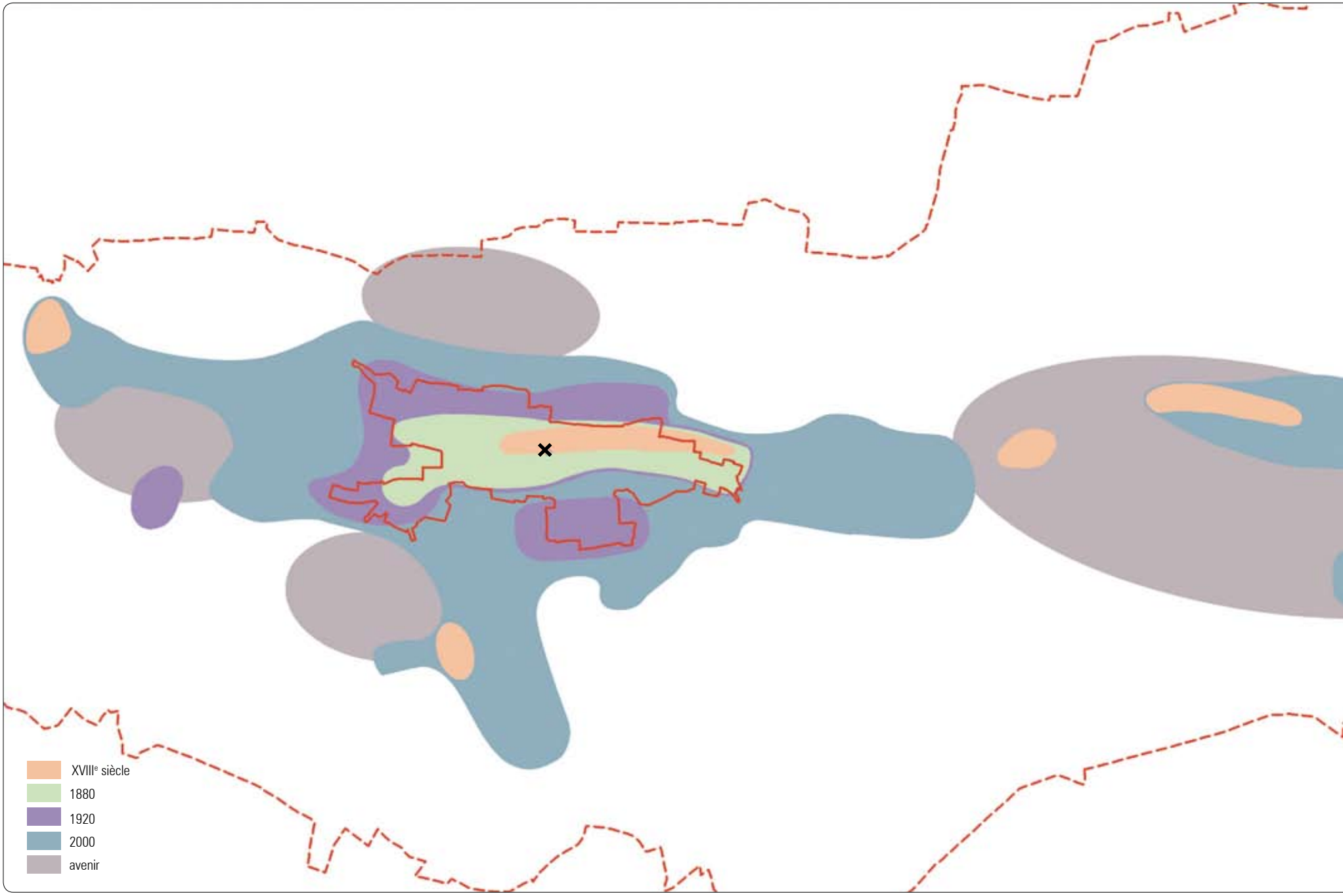

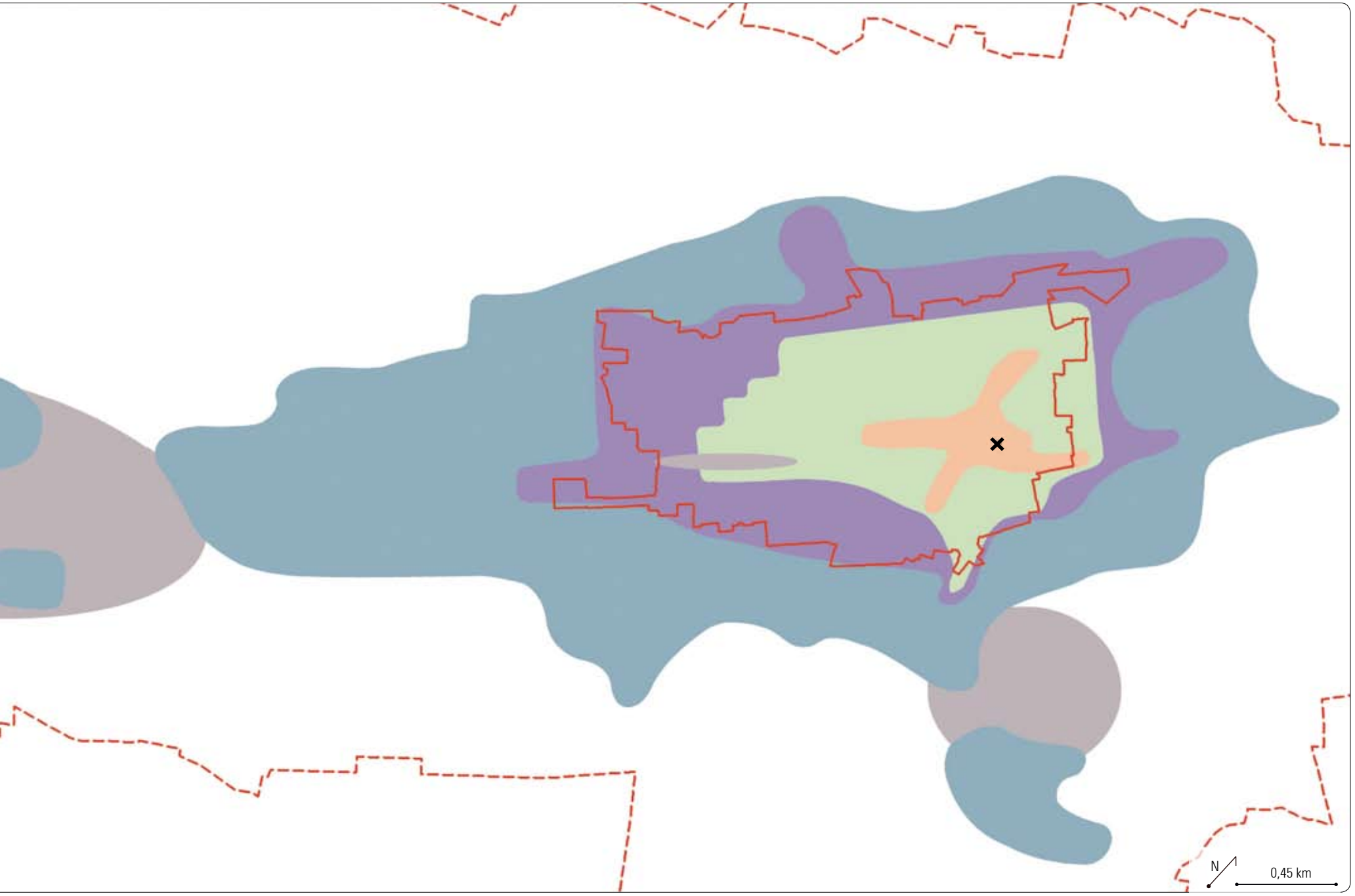


✖ Le Locle, Moutier / La Chaux-de-Fonds, Grand Temple

périmètre de la zone centrale
périmètre de la zone tampon

# RECENSEMENT INDUSTRIEL DE LA POPULATION DE LA CHAUX-DE-FONDS.

| PROFESSIONS. | 1870 Hommes | 1870 Femmes | 1869 Hommes | 1869 Femmes |
|---|---|---|---|---|
| **Horlogers.** | | | | |
| Adoucissages | 22 | 56 | 24 | 50 |
| Aiguilles | 26 | 58 | 27 | 58 |
| Assortiments | 21 | 11 | 26 | 6 |
| Arrondissages | 2 | 6 | 6 | 9 |
| Balanciers | 4 | — | 4 | — |
| Boitiers | 375 | — | 363 | — |
| Brunisseuses | — | 9 | 1 | 15 |
| Cadrans (poseurs) | 2 | 4 | 3 | 3 |
| Cadrans (peintres) | 34 | 87 | 44 | 85 |
| Cadrans (émailleurs) | 89 | 9 | 82 | 6 |
| Cadrans (creuseurs) | 8 | 12 | 7 | 18 |
| Cadrans (métal) | 11 | 5 | 9 | 7 |
| Cuvetiers | 32 | 7 | 22 | 8 |
| Débris | — | 116 | 2 | 112 |
| Dégrossisseurs | 41 | — | 33 | — |
| Doreurs | 41 | 105 | 44 | 82 |
| Echappements (planteurs) | 116 | 8 | 124 | 8 |
| Emboiteurs | 23 | 1 | 14 | 2 |
| Essayeurs (contrôle) | 5 | — | 4 | — |
| Etabliseurs | 156 | — | 198 | — |
| Finisseurs de boites | 9 | 93 | 9 | 83 |
| Finisseurs de mouvements | 7 | 4 | 11 | 2 |
| Fournitures d'horlogerie | 9 | — | 16 | 1 |
| Glaces (poseurs) | 4 | — | 4 | — |
| Guillocheurs | 121 | 17 | 98 | 18 |
| Graveurs | 366 | 18 | 349 | 21 |
| Horlogers (sans indication de branches) | 107 | 27 | 31 | 10 |
| Polisseurs (acier) | 2 | 127 | 1 | 97 |
| Polisseurs (boites) | 1 | 134 | 2 | 178 |
| Polisseurs (carrés) | — | 19 | 2 | 17 |
| Polisseurs (cuvettes) | 3 | 90 | 4 | 94 |
| Polisseurs (roues) | — | 49 | — | 28 |
| Pendants | 47 | — | 41 | — |
| Pendituliers | 3 | — | 3 | — |
| Planteurs de pivots | 4 | 1 | 3 | — |
| Pignons | 2 | — | 1 | — |
| Pierristes | 57 | 94 | 77 | 88 |
| Posage de chapeaux | 2 | — | 4 | 2 |
| Régleurs | 14 | 141 | 14 | 133 |
| Repasseurs et remonteurs | 901 | 50 | 898 | 61 |
| Raquettes (finisseurs) | 6 | 19 | 2 | 22 |
| Ressorts | 118 | — | 117 | 1 |
| Rhabilleurs | 10 | — | 7 | — |
| Sertisseurs | 57 | 34 | 58 | 27 |
| Secrets | 161 | 1 | 154 | — |
| Spiraux | 1 | 20 | 2 | 20 |
| Visiteurs | 47 | — | 59 | — |
| Vis (fabricants de) | 4 | 2 | 5 | 5 |
| | 3071 | 1434 | 3011 | 1377 |
| **Professions diverses.** | | | | |
| Accordeur d'instruments | — | — | 1 | — |
| Architectes | 2 | — | 2 | — |
| Avocats et notaires | 21 | — | 16 | — |
| Agriculteurs | 152 | 18 | 134 | 8 |
| Armuriers | 1 | — | 1 | — |
| Agents d'assurance | 3 | — | 4 | — |
| Blanchisseurs de chapeaux | 2 | 3 | — | — |
| Boisseliers | 6 | — | 7 | 1 |
| Bijoutiers | 9 | 3 | 5 | 4 |
| Bûcherons | 49 | 1 | 52 | — |
| Blanchisseuses | — | 19 | — | 32 |
| Boulangers | 73 | 3 | 75 | 4 |
| Bouchers | 35 | — | 30 | — |
| Banquiers | 7 | — | 11 | — |
| Brasseurs | 13 | — | 14 | — |
| *A reporter* | 373 | 47 | 352 | 49 |

| PROFESSIONS. | 1870 Hommes | 1870 Femmes | 1869 Hommes | 1869 Femmes |
|---|---|---|---|---|
| *Report* | 373 | 47 | 352 | 49 |
| Cuirs (marchands) | 1 | — | 1 | — |
| Chiffonniers | 4 | — | 3 | — |
| Cuisiniers | 3 | 9 | 3 | 8 |
| Concierges et portiers | 13 | — | 11 | 2 |
| Coiffeurs | 30 | 2 | 24 | 2 |
| Couturières | — | 30 | — | 45 |
| Cordonniers | 123 | 4 | 138 | 3 |
| Carriers | 2 | — | 1 | — |
| Couvreurs | 14 | — | 15 | — |
| Charpentiers | 79 | — | 72 | — |
| Commissionnaires | 74 | 11 | 80 | 11 |
| Charroas | 14 | — | 13 | — |
| Commis | 152 | 1 | 192 | — |
| Chapeliers | 6 | 1 | 11 | 4 |
| Courtiers | 9 | — | 13 | — |
| Colporteurs | 16 | — | 15 | 1 |
| Charcutiers | 4 | 4 | 6 | 3 |
| Confiseurs | 14 | — | 10 | — |
| Couteliers | 2 | — | 2 | — |
| Cabaretiers (cafetiers) | 74 | 21 | 93 | 28 |
| Chaudronniers | 8 | — | 5 | — |
| Domestiques et servantes | 140 | 876 | 144 | 865 |
| Dentistes | 1 | — | 1 | — |
| Débits de sel | 1 | — | 1 | — |
| Demoiselles de magasin | — | 25 | — | 23 |
| Doreur de glaces | 1 | — | 1 | — |
| Epiciers | 19 | 6 | 19 | 7 |
| Employés du gaz | 13 | — | 13 | — |
| Employés de la poste | 24 | — | 25 | — |
| Employés du télégraphe | 5 | — | 6 | — |
| Employés du chemin de fer | 52 | — | 54 | — |
| Employés municipaux | 13 | — | 20 | — |
| Employés de l'Etat | 12 | — | 17 | — |
| Entrepreneurs | 3 | — | 2 | — |
| Ebénistes | 18 | — | 12 | — |
| Ferblantiers | 23 | — | 18 | 1 |
| Fruitiers | 4 | — | 4 | — |
| Fontainiers | 4 | — | 2 | — |
| Fondeurs | 9 | — | 13 | — |
| Fripiers | 1 | — | 1 | — |
| Gardes frontières | 2 | — | 2 | — |
| Gypseurs et vernisseurs | 39 | — | 22 | — |
| Ganiers | 31 | 3 | 43 | 6 |
| Gendarmes | 19 | — | 12 | — |
| Garçons de magasin | 7 | — | 3 | — |
| Greffiers | 2 | — | 2 | — |
| Gardes-malades | 4 | 3 | 1 | 4 |
| Hôtel (maîtres) | 5 | 2 | 4 | 2 |
| Huissers | 5 | — | 5 | — |
| Instituteurs | 21 | 36 | 20 | 40 |
| Imprimeurs | 16 | — | 14 | — |
| Instructeurs | 1 | — | 1 | — |
| Journaliers | 109 | 209 | 110 | 227 |
| Jardiniers | 5 | — | 7 | — |
| Liquoriste | — | — | 1 | — |
| Lingères | — | 53 | — | 43 |
| Loueurs de chevaux | 8 | — | 10 | — |
| Libraires | 4 | — | 5 | — |
| Lithographes | 3 | — | 3 | — |
| Limeurs de scies | 2 | — | — | — |
| Matelassiers | — | — | 1 | 2 |
| Ménagères | — | 201 | — | — |
| Meuniers | 3 | — | 2 | — |
| Menuisiers | 87 | — | 59 | — |
| Mécaniciens | 39 | — | 40 | — |
| Manœuvres | 41 | — | 25 | — |
| Maçons | 14 | — | 8 | — |
| *A reporter* | 1825 | 1544 | 1815 | 1376 |

| PROFESSIONS. | 1870 Hommes | 1870 Femmes | 1869 Hommes | 1869 Femmes |
|---|---|---|---|---|
| *Report* | 1825 | 1544 | 1815 | 1376 |
| Maréchaux | 22 | — | 19 | — |
| Marchands divers | 8 | 15 | 13 | 13 |
| Médecins | 6 | — | 7 | — |
| Marchands (parapluies) | 6 | — | 2 | — |
| Marchands (fer) | 2 | — | 4 | — |
| Marchands (de bois) | 1 | — | 2 | — |
| Marchands (de vin) | 7 | — | 5 | — |
| Merciers | 2 | 5 | — | 1 |
| Ministres | 9 | — | 9 | — |
| Modes | — | 50 | — | 51 |
| Maitres de musique | 12 | 3 | 8 | 3 |
| Marchands de tabac | 5 | 1 | 5 | 1 |
| Nouveautés | 6 | 6 | 3 | 10 |
| Négociants | 137 | 5 | 90 | 6 |
| Opticiens | 2 | — | 2 | — |
| Poseurs de stores | 1 | — | 1 | — |
| Préfet | 1 | — | — | — |
| Pharmaciens | 10 | — | 11 | — |
| Professeurs | 11 | — | 12 | — |
| Photographes | 6 | — | 4 | — |
| Passementiers | 1 | — | — | — |
| Pelletiers | 4 | 1 | 2 | 1 |
| Portefaix | 19 | — | 19 | — |
| Pensions alimentaires | 2 | 4 | — | 5 |
| Repasseuses (linge) | — | 33 | — | 41 |
| Ramoneurs | 6 | — | 6 | — |
| Revendeurs | 6 | 11 | 11 | 9 |
| Relieurs | 12 | — | — | — |
| Restaurateurs | 4 | 14 | — | — |
| Rentiers | 63 | 74 | 66 | 91 |
| Rédacteurs | 3 | — | 2 | — |
| Rémouleurs | 2 | — | 2 | — |
| Service | — | 22 | — | — |
| Serruriers | 34 | — | 34 | — |
| Sommeliers | 3 | 15 | 13 | 25 |
| Sellers | 12 | — | 14 | — |
| Sages-femmes | — | 5 | — | 5 |
| Tailleurs d'habits | 134 | 199 | 119 | 170 |
| Tailleurs de pierres | 6 | — | 15 | — |
| Tapissiers | 14 | 1 | 13 | — |
| Tourneurs | 1 | — | 3 | — |
| Terriniers | 8 | — | 8 | — |
| Tonneliers | 15 | — | 14 | — |
| Teinturiers | 2 | 1 | 2 | 1 |
| Tricoteuses | — | 5 | — | — |
| Verrerie (poterie) | — | — | 2 | 1 |
| Vétérinaires | 1 | — | 1 | — |
| Vitriers | 4 | — | 3 | — |
| | 2435 | 2014 | 2361 | 1810 |

## RÉCAPITULATION

| | 1870 Hommes | 1870 Femmes | 1869 Hommes | 1869 Femmes |
|---|---|---|---|---|
| Horlogers | 3071 | 1434 | 3011 | 1377 |
| Professions diverses | 2435 | 2014 | 2361 | 1810 |
| | 5506 | 3448 | 5372 | 3187 |
| Horlogers des deux sexes | 4505 | | 4388 | |
| Professions diverses des 2 sexes | 4449 | | 4171 | |
| | 8954 | | 8559 | |

Imp. de Wille, typographe.

## Population

### Le XIXe siècle

Si Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont devenues des villes, elles le doivent à l'horlogerie. La population de La Chaux-de-Fonds, commune créée en 1656, presque trois siècles après la commune du Locle, dépasse cette dernière à la fin du XVIIIe siècle déjà. Il faudra cependant attendre le milieu du XIXe siècle pour que l'écart entre elles se creuse.

A La Chaux-de-Fonds, le développement soutenu de l'horlogerie entraîne une hausse considérable de la population. Ce mouvement ne se ralentit ou ne s'inverse que de façon momentanée durant les périodes de crises économiques. Au cours du XIXe siècle, la population passe de 4927 habitants en 1800 à 35 971 en 1900, soit une multiplication par 7 du nombre d'habitants.

Entre 1800 et 1850, l'essor démographique est encore relativement modeste avec un multiplicateur de 2,6. Le mouvement de hausse s'accélère dans la seconde moitié du siècle, particulièrement durant les deux dernières décennies : la ville accueille près de 13 000 habitants supplémentaires entre 1880 et 1900.

En 1852, le Conseil municipal constate : « Notre canton et La Chaux-de-Fonds en particulier ont une réputation telle, que de toutes parts, les étrangers à la Suisse y accourent comme un endroit où l'on doit faire fortune en deux ou trois ans. » Le changement dans les modes de production, dès le début des années 1850, se répercute aussi sur la courbe démographique. Après 1876, les premières usines et manufactures se créent. L'exode vers les villes se renforce. Beaucoup de paysans neuchâtelois louent leurs terres à de nouveaux arrivants suisses alémaniques et viennent travailler en ville. Cette croissance démographique peut paraître extraordinaire dans le contexte géographique et climatique du Jura neuchâtelois. Elle n'en demeure pas moins inférieure à celle des villes du Plateau suisse.

La croissance naturelle de la population – même si elle est forte durant cette période – ne peut expliquer à elle seule l'accroissement du nombre des habitants. L'immigration, d'origine suisse et étrangère, fait de la ville un lieu presque cosmopolite où des groupes de nationalités, de langues et de religions diverses se côtoient.

Si l'on observe en détail l'origine de la population durant le XIXe siècle, on constate un net recul de la part des communiers (personnes originaires de la ville), une baisse du nombre des habitants originaires d'autres communes neuchâteloises (de 77 % à 37 %) avec, en corollaire, une hausse des citoyens d'autres cantons suisses (de 17 % à 51 %) et des étrangers (de 6 % à 12 %).

La Chaux-de-Fonds accueille une forte immigration alémanique, principalement d'origine bernoise. On comptera jusqu'à 70 % de Bernois au sein de l'immigration suisse. On en reconnaît aujourd'hui encore les descendants à leurs patronymes. Ces Alémaniques exerceront le métier d'agriculteurs, de valets de ferme, de fromagers. On trouve aussi une petite colonie allemande au sein de laquelle se recrutent tailleurs, charrons, brasseurs. Pas étonnant qu'en 1880, plus de 30 % des Chaux-de-Fonniers recensés soient de langue allemande. En 1853, cette communauté se dotera d'un temple pour y organiser des cultes dans sa langue maternelle.

La Bierhalle du café du Petit Paris, La Chaux-de-Fonds.

## La communauté juive

Dès la fin du XVIIIe siècle, des juifs originaires du sud de l'Alsace s'installent à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Ils sont tout d'abord rejetés par les autorités, puis tolérés à condition de renouveler leur permis d'habitation chaque année. Ils ne peuvent pas acquérir de biens immobiliers. On leur refuse la création d'un lieu de culte, ce qui les oblige à continuer à célébrer les offices au domicile de l'un des leurs. En 1844, 65 juifs sur les 140 recensés dans le canton sont domiciliés à La Chaux-de-Fonds. Si la Constitution neuchâteloise de 1848 leur accorde le droit de célébrer publiquement leur culte, le libre établissement et le droit d'acquérir des immeubles leur sont encore refusés. Cette restriction ne sera levée qu'en 1874 par une modification de la Constitution fédérale qui accordera aux juifs les mêmes droits civiques et politiques qu'aux Suisses de confessions chrétiennes. Il faut noter que les professions horlogères sont partagées quant à leur attitude à l'égard de la communauté juive. Pour certains, les horlogers juifs font bénéficier l'industrie de leurs réseaux commerciaux et de leur dynamisme. D'autres estiment qu'ils abaissent le niveau qualitatif de la production et pratiquent une concurrence déloyale.
Dans la seconde moitié du XIXe siècle, une immigration en provenance de Pologne et de Russie s'ajoute à l'immigration alsacienne. Le nombre de juifs établis dans le canton augmente pour avoisiner le millier en 1900. La plus importante communauté est celle de La Chaux-de-Fonds avec près de 900 personnes. Signe de son essor démographique, économique et social, la communauté abandonne la synagogue construite en 1862, synagogue qui se révèle trop petite. En 1896, elle en inaugure une plus vaste, située à la rue du Parc et construite sur le modèle de celle de Strasbourg.
Dès la fin du XIXe siècle, les membres de la communauté juive apportent une importante contribution au développement technique et commercial de l'horlogerie ainsi qu'au négoce local. Ils jouent également un rôle de premier plan, à titre de mécènes, dans la vie culturelle et intellectuelle locale, soutenant le théâtre, la musique et les beaux-arts.

Charles L' Eplattenier, Synagogue de La Chaux-de-Fonds, 1898 (CP).

L'immigration italophone dès le milieu du siècle en provenance du nord de la Péninsule et du Tessin représente une part plus faible : 1,2 % de la population en 1880. Ce chiffre ne doit cependant pas faire illusion, car il représente la population résidente. Il faut lui ajouter les contingents qui, de façon saisonnière, trouvent de l'embauche sur les nombreux chantiers (terrassements, constructions, établissement du réseau des chemins de fer). On peut véritablement affirmer que les Italiens ont été les bâtisseurs des deux villes des Montagnes neuchâteloises.

A la fin du XIXe siècle, un Chaux-de-Fonnier sur huit est un étranger. Cependant, nous sommes en présence d'une zone de recrutement limitée : plus de 93 % de cette immigration provient d'Allemagne, de France et d'Italie. Si l'on peut dire de façon générale que La Chaux-de-Fonds est une ville intégrative, ce processus s'accomplit à des vitesses différentes selon l'âge et la provenance des arrivants. Il suffit de quelques années pour les Bernois. Il faut parfois une génération pour d'autres immigrés. De manière générale, il est plus rapide pour les jeunes, l'école jouant ici un rôle crucial. On note qu'au moment de l'arrivée à La Chaux-de-Fonds, la sociabilité passe tout d'abord par les nombreuses associations regroupant des personnes de même origine. Cette constatation est encore valable pour le XXe siècle.

Dans les périodes de crises industrielles, on constate aussi un petit mouvement d'émigration des natifs de la région, principalement vers l'Amérique du Nord et du Sud. Durant la seconde moitié du XIXe siècle,

nombreux seront les ressortissants des Montagnes neuchâteloises à se rendre en Russie pour y exercer les fonctions de précepteurs ou de gouvernantes dans des familles aristocratiques ou bourgeoises.

## Le XX^e siècle

A partir de 1900, le mouvement de hausse quasi continue de la population qu'on a constaté sur plusieurs siècles s'interrompt pour connaître des phases plus courtes d'augmentation et de baisse. Un premier pic est atteint en 1917 avec 39 497 habitants. Le krach boursier de 1929 et la Seconde Guerre mondiale vont conduire à un recul important. Le minimum sera atteint en 1940 avec 31 219 habitants. Les Trente Glorieuses amènent à un nouveau record absolu en 1967 avec 43 036 habitants. La profonde crise de l'industrie horlogère de 1970-1980 amènera la population à reculer nettement, puis à se stabiliser aux environs de 37 000 habitants.

La part de l'immigration ira en diminuant jusque vers 1950 (de 12 % à 6 %). Commence alors une nouvelle période de hausse qui conduira à une proportion de 28 % d'étrangers en 2005. Ces immigrés viendront d'abord du sud de l'Italie, puis de l'Espagne et du Portugal dès 1985. Depuis 2005, les Portugais ont pris la première place devant les Italiens au sein de la population étrangère (29 %). Cette population a aussi subi le contrecoup de la crise horlogère de 1970-1980, car une partie de ses membres a choisi le retour au pays en raison de la situation difficile du marché de l'emploi. L'intégration des Italiens, des Espagnols et des Portugais s'est parachevée avec les deuxièmes et troisièmes générations.

A partir de 1990, la ville voit arriver de nouveaux immigrés en provenance principalement de l'ex-Yougoslavie et de l'Afrique. Aux raisons économiques, qui étaient celles des immigrés du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, s'ajoutent des motifs liés aux conflits qui ravagent ces régions.

**Le Locle** suit une évolution très semblable. Au début de son histoire, la « Mère commune » des Montagnes neuchâteloises est d'abord plus peuplée que sa « jeune » voisine chaux-de-fonnière. On recense en 1531 quelque 725 habitants au Locle (145 feux), alors que La Chaux-de-Fonds n'en compte que 35 (7 feux). Au cours des siècles suivants, Le Locle connaît une bonne évolution démographique (environ 2300 habitants en 1629), entravée cependant au XVII^e siècle par les épidémies qui atteignent tout le pays de Neuchâtel. Au milieu du XVIII^e siècle, la croissance devient spectaculaire.

Après une lente mise en place au début du siècle, l'horlogerie (mais aussi la dentellerie) prend un remarquable essor et suscite un développement économique sans précédent. Celui-ci permet aux Montagnons de profiter d'une meilleure qualité de vie, augmentant ainsi leur longévité et diminuant la mortalité infantile. Cependant l'augmentation démographique est surtout liée à la création d'emplois qui attirent une importante immigration provenant des autres cantons romands et de la Suisse alémanique. Vaudois, Genevois et Alémaniques viennent – comme à La Chaux-de-Fonds – reprendre les activités agricoles, délaissées par les Loclois au profit de l'établi, beaucoup plus rémunérateur.

Entre 1760 et 1806, la population augmente de plus de 70 %. A la fin de la période, la région du Locle compte entre 15 % et 19 % de population non neuchâteloise.

De 3211 habitants en 1750, Le Locle passe à 8514 en 1850. Entre 1850 et 1900, l'évolution se poursuit et la population augmente de 50 % amenant la ville à un chiffre moyen de 12 000 habitants. L'horlogerie a désormais pris le pas sur toutes les autres activités et, dans le dernier quart du XIX^e siècle les petits ateliers urbains cèdent la place aux usines. La population locloise reste stable pendant les premières décennies du XX^e siècle. Entre 1960 et 1970, un nouvel essor, dû à une période de forte immigration, donne à la ville son chiffre de population le plus élevé : 14 452 habitants en 1970. La crise horlogère de 1970-1980 implique pour Le Locle comme pour La Chaux-de-Fonds une baisse de population. En 2000, la ville ne compte plus que 10 529 habitants, dont 25 % d'étrangers. Ecoles et autres organismes culturels et sociaux, qu'ils soient d'origine publique ou privée, travaillent à rendre l'intégration harmonieuse, tâche qu'ils accomplissent apparemment à la satisfaction générale, la petite ville du Locle, comme celle de La Chaux-de-Fonds, ne connaissant ni heurts, ni conflits sociaux ou xénophobes. A fin 2006, Le Locle compte 10 173 habitants.

## Evolution démographique 1750 - 2006

| Année | La Chaux-de-Fonds | Le Locle |
|---|---|---|
| 1750 | 2363 | 2471 |
| 1760 | 2276 | 2581 |
| 1764 | 2463 | |
| 1770 | 2792 | |
| 1771 | | 3400 |
| 1775 | 3234 | 3679 |
| 1780 | 3648 | |
| 1788 | 4415 | |
| 1790 | 4378 | |
| 1793 | 4556 | |
| 1794 | 4392 | |
| 1795 | 4119 | |
| 1796 | 4108 | |
| 1800 | 4927 | 4279 |
| 1806 | 5823 | 4520 |
| 1810 | 5867 | |
| 1818 | 6028 | 4300 |
| 1820 | 5828 | |
| 1825 | 5858 | 5091 |
| 1830 | 6550 | 5096 |
| 1840 | 9678 | |
| 1850 | 13268 | 8514 |
| 1859 | 15929 | 9301 |
| 1860 | 16915 | |
| 1870 | 19661 | 10215 |
| 1880 | 22376 | 10387 |
| 1888 | 25664 | 11226 |
| 1889 | 26349 | |
| 1890 | 27236 | |
| 1897 | 31605 | 12403 |
| 1900 | 35971 | 12576 |
| 1910 | 38046 | 12764 |
| 1920 | 37915 | 12516 |
| 1930 | 35746 | 12059 |
| 1940 | 31219 | 11260 |
| 1950 | 33358 | 12057 |
| 1960 | 38800 | 13678 |
| 1970 | 42701 | 14585 |
| 1980 | 37558 | 12479 |
| 1990 | 36541 | 11077 |
| 2000 | 37219 | 10408 |
| 2006 | 37038 | 10173 |

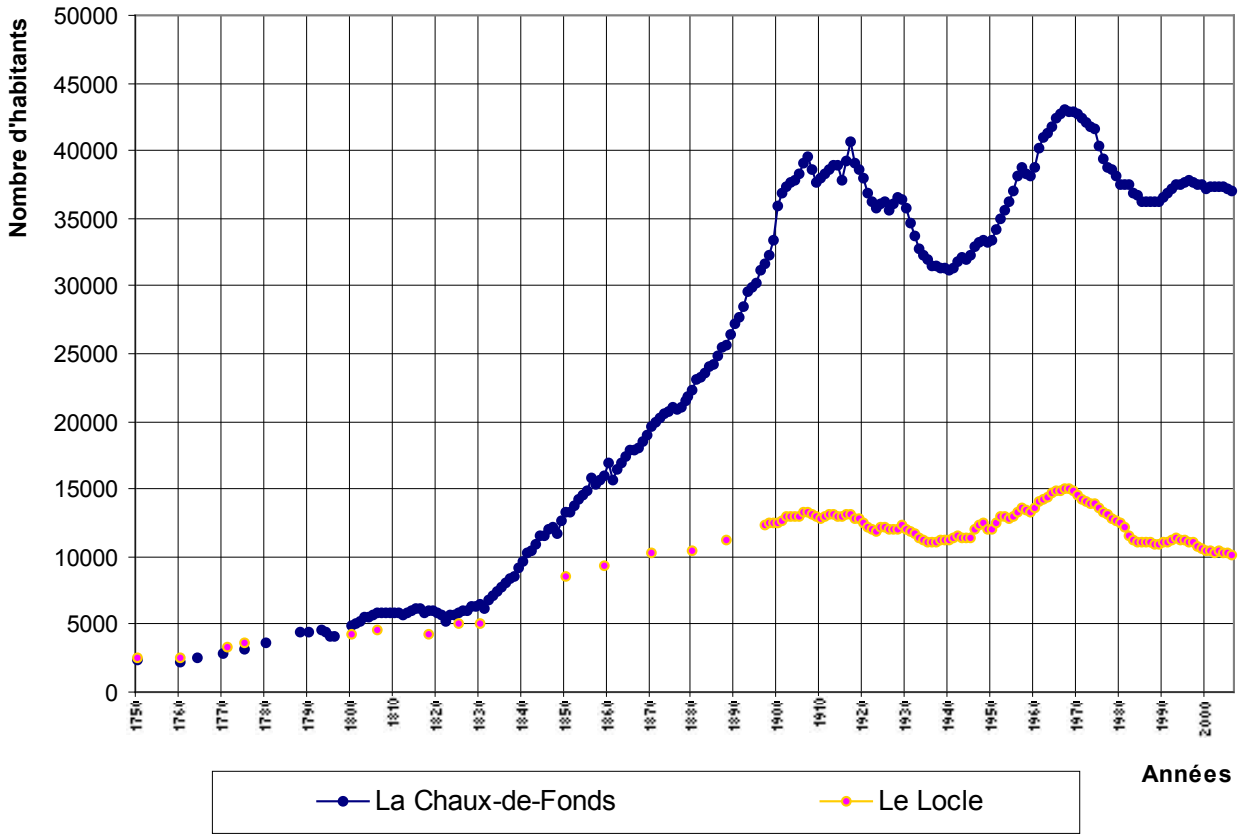

## Pourcentage des horlogers par rapport à la population active dans la ville de La Chaux-de-Fonds

**Remarque**: Ce tableau donne avant tout un ordre de grandeur et devrait être affiné.

| Année | Total population active | Nombre d'horlogers | % |
|---|---|---|---|
| 1790 | 2132 | 1000 | 46.9 |
| 1810 | 4424 | 2500 | 56.5 |
| 1830 | 4319 | 2000 | 46.3 |
| 1849 | 6773 | 3800 | 56.1 |
| 1867 | 8219 | 4200 | 51.1 |
| 1886 | 12958 | 6000 | 46.3 |
| 1906 | 19154 | 7700 | 40.2 |
| 1917 | 21739 | 7500 | 34.5 |
| 1929 | 19582 | 7500 | 38.3 |
| 1936 | 16618 | 5700 | 34.3 |
| 1948 | 17218 | 5200 | 30.2 |
| 1950 | 17238 | 5250 | 30.5 |
| 1960 | 18671 | 5750 | 30.8 |
| 1970 | 23588 | 10450 | 44.3 |
| 1980 | 20584 | 6650 | 32.2 |
| 1990 | 22433 | 4650 | 20.6 |
| 2000 | 21179 | 4300 | 20.3 |
| 2005 | 20697 | 4950 | 23.8 |

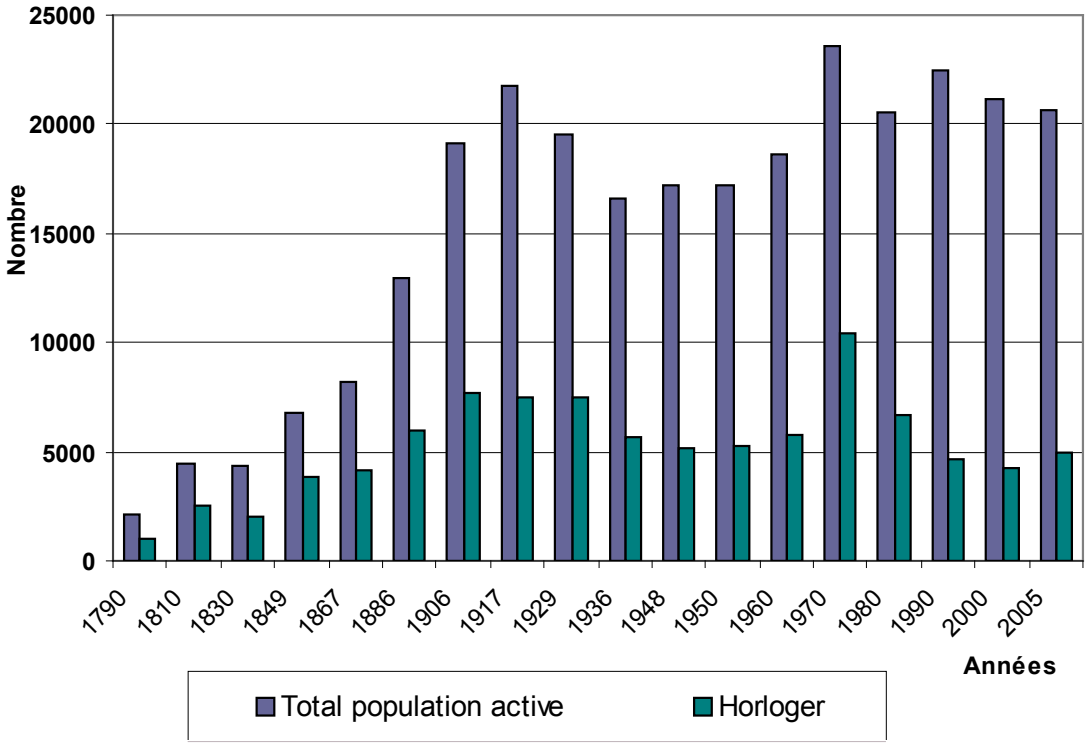

# Description du site de La Chaux-de-Fonds

Proche de la frontière avec la France, clairement à l'écart du réseau des principales voies de communication qui irriguent la Suisse, la ville de La Chaux-de-Fonds frappe d'emblée par sa situation marginale, qui la place à plus de 1000 mètres d'altitude. La découverte – au milieu des forêts et des pâturages – de ce vaste tissu urbain ordonné si rationnellement au creux d'un pli synclinal a toujours quelque chose de très surprenant et de très captivant.

Relativement large, la vallée, orientée du sud-ouest au nord-est selon la morphologie caractéristique du Jura, affiche un net contraste entre ses deux flancs. Au nord-ouest, côté ensoleillement, la ville se déploie de manière homogène sur un ample coteau incliné en pente douce et régulière: son arrière-plan immédiat est constitué par la crête de Pouillerel – première chaîne montagneuse depuis la mer du Nord – qui délimite fermement l'horizon avec ses 1275 mètres d'altitude. Au sud-est, côté ombre, la vallée est plus irrégulière et accidentée: deux petites crêtes n'excédant pas 1100 mètres – le Mont-Jacques et les Arêtes – sont départagées par la combe sinueuse qui mène à la place de l'Hôtel-de-Ville. La faible hauteur de ces élévations ouvre l'espace en direction du sud et de l'est, jusqu'aux crêtes du Mont-Racine, de Tête-de-Ran et du Mont-d'Amin qui forment alors obstacle à la vue.

Le tissu urbain, qui s'est progressivement étendu jusqu'aux premières forêts des deux versants de la vallée, se laisse subdiviser en des composantes de taille variable, mais clairement identifiables par leur insertion topographique et leurs caractéristiques structurelles. Les routes historiques – qu'elles officient en tant qu'axe du bâti ou limite entre deux entités – jouent un rôle prépondérant dans l'organisation de la ville.

Souvent trop sommairement décrits ou jugés comme étant d'une uniformité rébarbative, parce que les maisons s'alignent en d'interminables rangées qui suivent toutes avec obstination la même direction dans l'axe du pli de terrain, les quartiers anciens sont en réalité émaillés d'une multitude d'exceptions révélatrices de leur époque de construction et de leur fine adéquation au relief.

L'articulation des deux versants avec le fond de la vallée est accentuée d'une manière impressionnante par l'unique alignement de platanes qui marque le centre de l'avenue Léopold-Robert, artère stratégique de l'agglomération, doublée à peu de distance par les voies ferrées. La dynamique du développement d'est en ouest est toujours très fortement sensible dans cette localité où la disposition gouttereau sur rue est partout privilégiée.

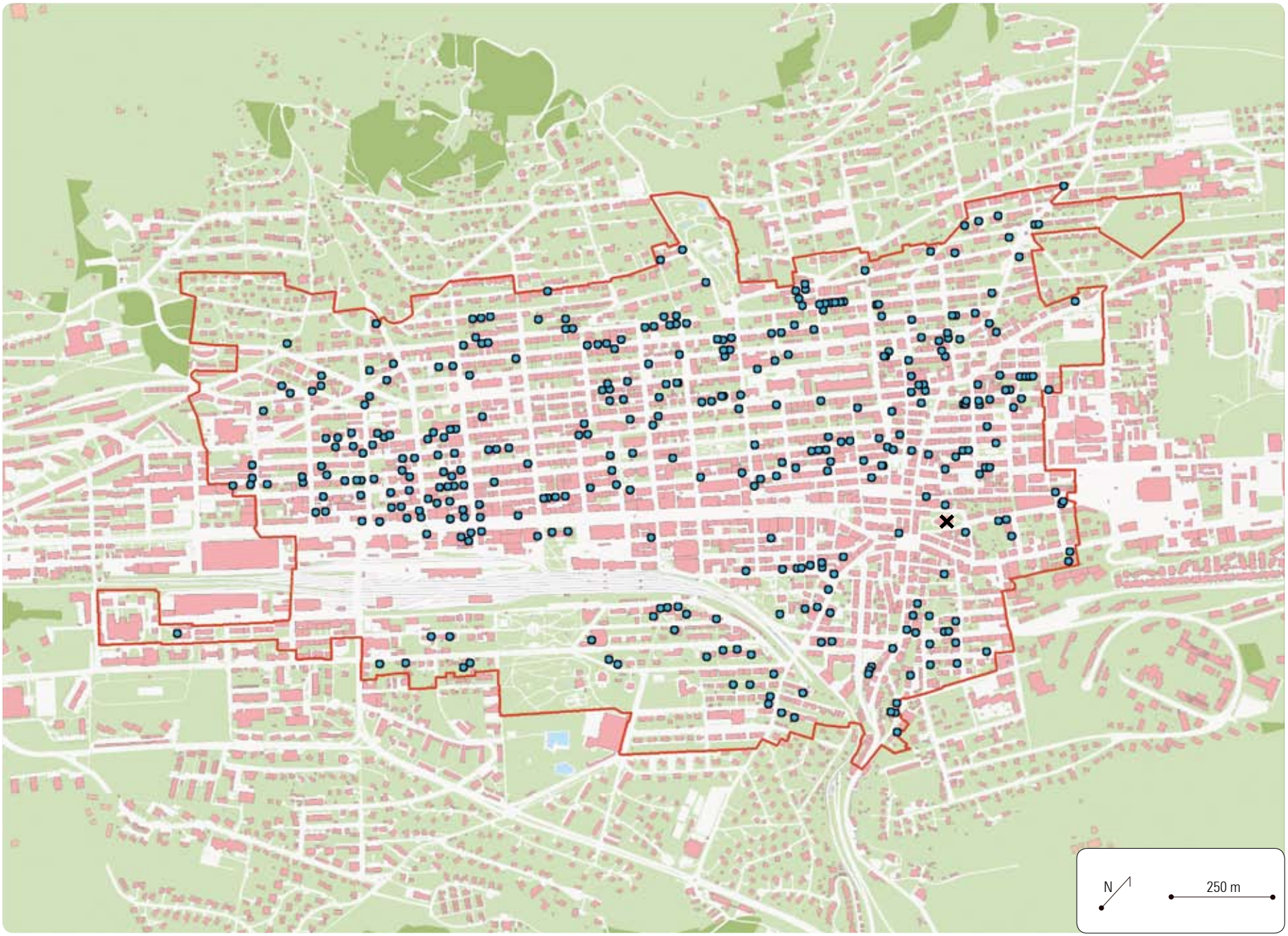
N
250 m
Patrimoine horloger

### Le patrimoine horloger

Que ce soit à La Chaux-de-Fonds ou au Locle, l'horlogerie est omniprésente. Les usines sont quelques fois grandiloquentes alors que des ateliers se dissimulent discrètement dans des appartements reconvertis. L'activité horlogère ne laisse donc pas toujours des traces architecturales ; pourtant, nombre d'immeubles conservent tout de même la marque d'une activité passée ou présente. Bandeaux de fenêtres, petits ateliers attenants, sont autant de signes encore perceptibles dans les deux villes des Montagnes neuchâteloises révèlant le foisonnement industriel qui s'y loge. Pour montrer la richesse de ce patrimoine horloger inscrit dans la pierre, un inventaire sommaire a été dressé. Il est repris et figure sur les plans de la description au moyen de points bleus, ainsi que par de petites photographies en haut de page. Il ne faut pas considérer cet exercice comme exhaustif, mais révélateur de l'abondance des témoins de cette intrication entre lieux de production et lieux d'habitation si singulière des deux villes ; villes construites par l'horlogerie et pour l'horlogerie.

## Caractéristiques générales

D'un premier regard, on a le sentiment que la ville n'est qu'une juxtaposition de bâtiments sobres de dimensions assez similaires, alignés le long de longues rues parallèles courant sur les flancs de la vallée. Il est vrai que, dès après l'incendie du centre du village de 1794 et jusqu'à l'architecture internationale d'après-guerre, les immeubles, comme les usines et autres édifices, ont été construits suivant un même *modus operandi* sur une trame viaire prédessinée.

Si, dans les immeubles anciens, il est courant de voir les ateliers inscrits dans le même volume que les appartements d'habitation, ce n'est qu'à la fin du XIX$^{e}$ siècle que les maisons de maître et les fabriques voient le jour. Pourtant, comme sur un boulier, les perles vont indifféremment se suivre, faisant côtoyer usines, maisons bourgeoises et casernes locatives. Ainsi, contrairement au Locle où les usines se démarquent de la structure urbaine par leur imposante silhouette, elles se noient, à La Chaux-de-Fonds, dans le flot des rues longilignes. Il n'en demeure pas moins que l'horlogerie y est omniprésente, et il suffit souvent de parcourir une rue d'est en ouest – le sens de son développement – pour percevoir incidemment les mutations de l'architecture horlogère : du petit atelier à l'usine moderne.

L'avenue Léopold-Robert – Le Pod comme l'appellent les Chaux-de-Fonniers – fait toutefois exception. Cette longue avenue au caractère résolument urbain peut être considérée comme le centre de la ville, et ce paradoxalement malgré son caractère linéaire. L'ensemble forme cependant une structure homogène à peine troublée par ses franges constituées de quartiers modernes édifiés tout au long de XX$^{e}$ siècle.

Temple-Allemand 9.

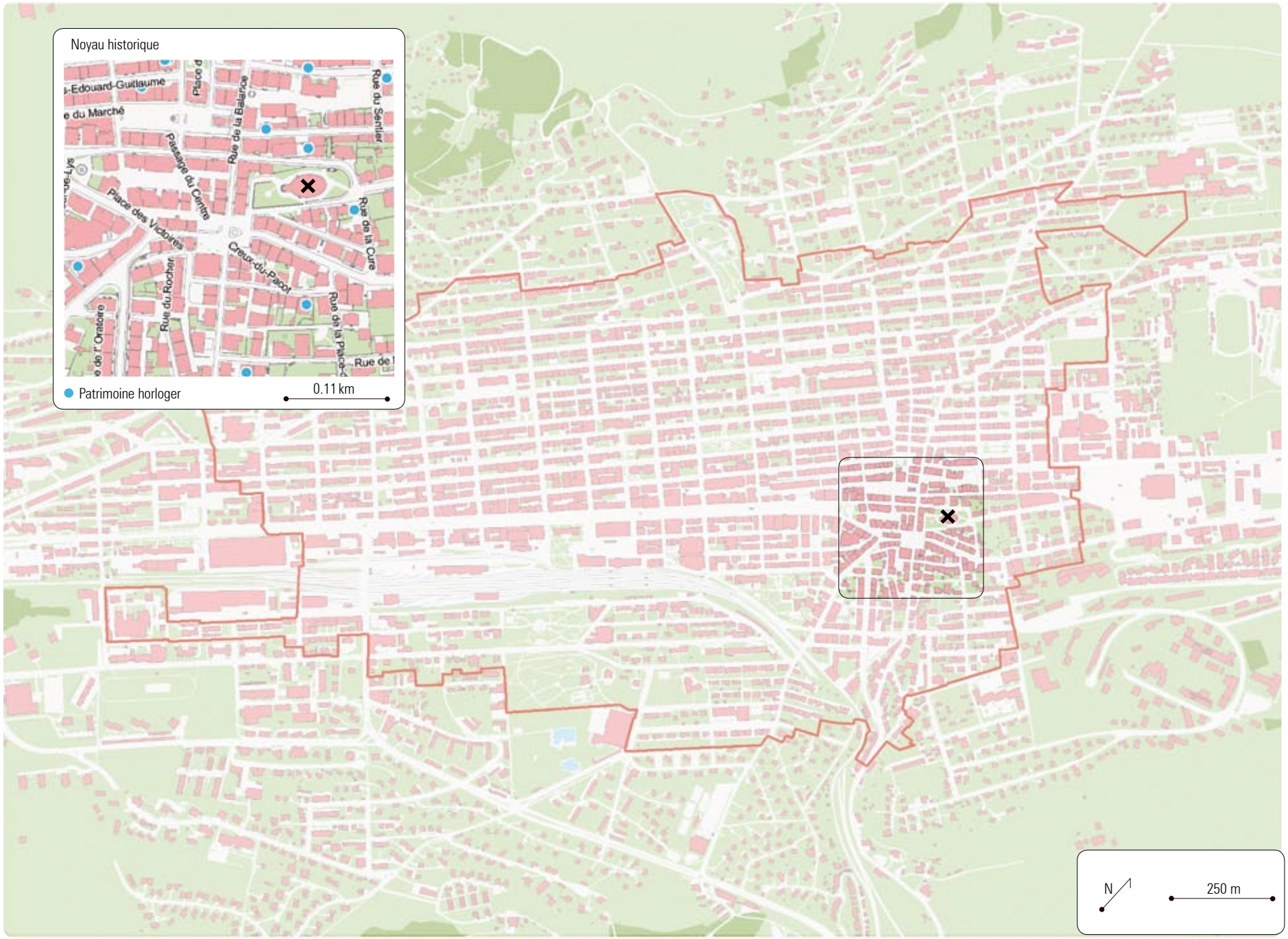
Noyau historique
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Quartiers anciens établis dans le fond de la vallée

### Le noyau historique

Le cœur historique de l'agglomération, désormais largement excentré, se tient au fond de la vallée, dans une sorte de cuvette étroitement enserrée par la colline du Grand Temple au nord-est et par le coteau montant vers le quartier des Crêtets au sud. Sa présence au débouché de l'étroite gorge empruntée par la rue de l'Hôtel-de-Ville contribue également à particulariser son implantation de façon marquante. Bien que d'emprise restreinte, ce périmètre regroupe un nombre élevé d'équipements majeurs – édifices publics, commerces, cafés-restaurants, hôtels, places, carrefours – qui en font toujours le noyau incontesté de la ville.

L'organisation de ce tissu se révèle plus complexe que ses extensions du XIX$^{e}$ siècle, lui donnant une image qui tranche nettement avec le reste de la localité. En dépit de sa reconstruction sur une trame orthogonale après l'incendie de 1794, le noyau historique se ressent encore d'un certain caractère organique imputable à la croisée en étoile irrégulière qui lui sert de point d'ancrage. Sa forte densité, excluant pratiquement tout jardin ou espace vert, le singularise également en donnant la prépondérance au minéral.

Les rues autant longitudinales que transversales de ce petit tissu se différencient par des largeurs et des fonctions très variées. Cinq axes parallèles orientés dans la direction de la vallée, mais clairement désaxés par rapport à ceux des composantes voisines, irriguent la partie plane au sud-ouest, de configuration approximativement carrée. Ils sont reliés par trois axes transversaux répartis avec une certaine régularité, le plus important étant la rue de la Balance qui longe le pied de la colline du Grand Temple dans la continuité de la rue du Versoix et de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Si cet axe définit avec une précision absolue le côté nord-est du quadrilatère, deux autres événements spatiaux mettent en exergue les côtés nord-ouest et sud-est, respectivement la place du Marché, un long rectangle centré sur une fontaine, et la place de l'Hôtel-de-Ville, un carré de dimensions nettement plus réduites, mais correspondant au nœud routier historique, ce qui lui confère un rôle de passage obligé. A l'ouest, la place de l'Hôtel-de-Ville est reliée à l'artère sud de l'avenue Léopold-Robert par une rue coudée et en partie dédoublée. A cette diagonale répond celle, moins affirmée, de la rue Neuve qui se fond dans l'artère nord de l'avenue.

Ainsi, dans la perspective de cette dernière, le côté sud-ouest de la vieille ville se signale d'une manière très originale par une avancée en pointe que mettent en évidence trois éléments composant l'une des images les plus emblématiques de la localité : la Grande

J. P. Evard, Plan (extrait) de 1830 (SUC).

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Vue du Grand Temple depuis le Pod.

Fontaine fièrement isolée au sommet du triangle et deux immeubles bourgeois à l'arrière-plan, antérieurs à l'incendie et dégagés par des jardins. Un étroit goulet se faufile entre ces bâtisses pour relier l'espace de la fontaine à la place de la Carmagnole, axe central du quadrilatère créé à une époque récente dans un espace résiduel.

L'ordre contigu étant omniprésent, une forte tension spatiale met en exergue la distribution contrastée des pleins et des vides. Certains axes – notamment la rue Neuve, la rue de la Balance et les deux ruelles prolongeant la place de l'Hôtel-de-Ville en direction de l'avenue Léopold-Robert – présentent un caractère extraordinairement fermé, étant définis par deux fronts de maisons très rapprochés.

Architecturalement, on relève la coexistence parfois abrupte de deux tendances stylistiques, c'est le cas notamment à la place du Marché. Les immeubles construits dans les années qui ont suivi l'incendie comportent trois ou quatre niveaux et sont d'une grande sobriété : fenêtres rectangulaires alternant avec les pleins du mur, absence de balcon, présence parfois d'un discret pignon couronnant le centre de la façade à la manière d'un fronton, toit à demi-croupes et à pans raides. En revanche, les immeubles érigés au tournant des XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles, pouvant compter jusqu'à six niveaux sous la corniche, sacrifient à un style éclectique beaucoup plus représentatif : ornementation abondante, nombreux balcons et haut toit à la Mansart.

La place de l'Hôtel-de-Ville montre quant à elle une régularité et une homogénéité frappantes. Datant du tournant des XVIII$^{e}$ et XIX$^{e}$ siècles, les constructions de hauteur identique sont toutes surmontées, du côté de la place, par un toit à croupe complète, ce qui confère une certaine solennité à cet espace. En raison de son organisation sur trois niveaux, qui a permis le percement de fenêtres relativement hautes, l'Hôtel de Ville se démarque clairement des maisons d'habitation comptant quatre niveaux. Plusieurs parmi ces dernières arborent un décor très italianisant ajouté une centaine d'années après leur construction : balcons avec ferronneries et corniches au-dessus des baies apportent ainsi une certaine élégance à cette place centrée sur un monument commémoratif. Sur la place même, aucun signe d'une activité horlogère ne transparaît. Néanmoins on peut voir à l'arrière du numéro 5 un atelier attenant reconnaissable à ces rangées de fenêtres. Légèrement désaxé par rapport au centre de la place se dresse le Monument de la République érigé en 1910. Cette œuvre d'inspiration Art nouveau est due à Charles L'Eplattenier et célèbre la Révolution neuchâteloise de 1848.

La colline du Grand Temple, secteur nord-est du tissu, est accessible par deux rues en pente qui se rejoignent en arrondi à leur sommet : il s'agit de la rue de la Cure, dans le prolongement de la rue Neuve et de la rue du Pont que l'on rejoint depuis la place de l'Hôtel-de-Ville par un étroit passage.

Le Grand Temple, dressé en tension ouverte sur la haute plateforme aménagée entre les deux rues, impose donc sa silhouette ovale de grand caractère dans le prolongement visuel de l'avenue Léopold-Robert. Cette implantation dominante dans l'axe central du noyau historique lui permet également d'être visible tant de la place du Marché que de celle de l'Hôtel-de-Ville. Dans ce dernier cas, le sanctuaire dévoile son imposante masse dans l'échappée de la rue du Pont, tandis que seule la partie supérieure de son clocher à l'impériale émerge des toits de la place du Marché.

Cette partie du quartier, en marge des rues principales, offre un aspect nettement plus calme et détendu que le reste du noyau. Sobres, mais soigneusement bâties, les maisons bourgeoises en ordre détaché ou formant des petites séquences contiguës de trois constructions s'alignent sur un seul côté des deux rues en pente, de façon à délimiter un espace cohérent autour du temple. Datant pour l'essentiel du premier tiers du XIX$^{e}$ siècle, elles sont parfois dotées d'une porte en plein cintre ou à arc surbaissé, sommée d'une clef. Un petit bâtiment utilitaire en rupture d'échelle et un trottoir encore revêtu de pavés contribuent à l'image relativement villageoise de ce fragment du noyau historique. Seul le numéro 10 laisse transparaître une activité horlogère par la présence en son rez-de-chaussée d'un atelier. Cependant, cet immeuble est postérieur, datant de la fin du XIX$^{e}$ siècle.

Le Grand Temple.

Place du Marché vue depuis la tour du Grand Temple.

Rue du Pont 10.

La rue du Pont et la rue Fritz-Courvoisier
Rue de la Balance
Rue du Sentier
Rue de la Ronde
Rue du Pont
Rue de la Cure
Rue de la Colline
Creux-du-Pacot
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## La rue du Pont et la rue Fritz-Courvoisier

Le quartier essentiellement bourgeois qui se développe dans l'axe nord-est du centre historique occupe le plateau qui prolonge la colline du Grand Temple. Son ossature repose sur deux rues parallèles en rapport étroit avec le noyau d'origine.

Au nord, la rue du Pont affiche une forte cohérence spatiale dans son secteur proche du Grand Temple. Ouvrant sur cet édifice qui ne se dresse pas exactement dans l'axe de la chaussée, un double front de gouttereaux offre un contraste significatif entre ses deux rangées construites à des époques différentes. Le front nord-ouest, de peu postérieur à l'incendie de 1794, aligne sur le rebord du plateau six maisons d'habitation dont cinq sont plus ou moins de même volumétrie : trois niveaux avec un toit généralement à demi-croupes. Partiellement en ordre contigu, cette rangée présente une trame si compacte que les espaces intermédiaires se réduisent à d'étroits passages vers les jardins disposés de l'autre côté des bâtisses.

Cette continuité spatiale est mise en valeur par le style sobre, mais soigné, des maisons qui possèdent des fenêtres rectangulaires encore relativement petites. Deux d'entre elles arborent un décor néoclassique. L'une est même dotée d'un balcon avec balustrade en ferronnerie qui jette une note élégante dans l'espace-rue, renforçant ainsi le caractère cossu de l'ensemble. Autre élément particulier, un mur-pignon en partie dégagé par l'implantation en retrait de la maison voisine est mis en exergue par la vigne vierge qui le recouvre intégralement.

Le rang sud-est, bâti durant la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle, ne comporte que trois constructions en ordre espacé, à savoir une fabrique entre deux maisons d'habitation. Si ces dernières se conforment au rang nord-ouest par leur nombre d'étages, elles sont marquées par un style néoclassique beaucoup plus académique et représentatif : avant-corps central, hautes fenêtres rectangulaires, frontons triangulaires et curvilignes, bandeaux et cordons, mezzanines, toit à croupes. Toutes deux ouvrent au sud-est sur un vaste jardin faisant partie de la césure verte qui maintient une distinction encore relativement nette entre les deux rues parallèles du périmètre.

Contrairement à la rue du Pont qui se trouve à l'écart du trafic, la rue Fritz-Courvoisier est l'un des axes les plus fréquentés de l'agglomération. Elle correspond à la principale sortie de la ville en direction du Jura et du Jura bernois, drainant ainsi une large partie de la circulation en provenance de l'avenue Léopold-Robert dont elle constitue en quelque sorte le prolongement.

Son tronçon le plus cohérent est celui parallèle à la rue du Pont. Long d'environ 375 mètres, il procède par secteurs contrastés et clairement identifiables. Au sud-

Rue du Pont.
Rue du Pont 12.

Rue du Pont 12a.
Rue Fritz-Courvoisier.

ouest, son premier tiers, au débouché de la place de l'Hôtel-de-Ville, révèle une inclinaison marquée et une orientation sensiblement divergente des rues du noyau historique, ce qui d'emblée lui confère une personnalité originale. Sa très forte densité spatiale est assurée par deux fronts de maisons d'habitation qui se font face, gouttereaux dirigés vers la chaussée : hauteur des constructions qui comporte le plus souvent quatre niveaux et ordre contigu se conjuguent pour donner à cette amorce de rue une image fermée et rigoureuse.

La présence de nombreux perrons à deux volées convergentes – certains formant une petite esplanade devant le rez-de-chaussée surélevé – est caractéristique de cette rue qui présente par ailleurs une grande sobriété architecturale. De nombreux commerces animent ce tronçon : ils se révèlent de manière discrète, n'ayant pas suscité la création de larges devantures disgracieuses.

Au sommet de ce secteur, la rue Fritz-Courvoisier change d'orientation en deux temps pour cheminer ensuite parallèlement à la rue du Pont. Le coude le plus marqué est ponctué, au nord, par une demeure bourgeoise qui a échappé à l'incendie de 1794. Assez lourdement transformée au XX$^{e}$ siècle, cette bâtisse cossue dotée d'un grand jardin arboré frappe par sa position passablement isolée à un carrefour, ce qui lui confère un rôle de pivot. Son faîte perpendiculaire à la chaussée – hérité de son ancien statut de maison paysanne – souligne la direction de la rue de la Cure qui ouvre une brèche en direction du Grand Temple. En outre, face aux immeubles hors d'échelle des années 1950 et 1970 qui enserrent le départ de la rue de l'Etoile, cette maison assure un lien tangible entre les deux secteurs bien préservés du tissu.

Le long du tronçon nord-est de la rue Fritz-Courvoisier, rectiligne et plat, le rang resté le plus homogène est celui qui s'inscrit dans la continuité de la demeure décrite précédemment. Six maisons d'habitation se suivent en ordre discontinu, mais avec une grande régularité. Leur taille moyenne – deux ou plus généralement trois niveaux – contribue à l'image calme de cette sortie de ville. Seules trois bâtisses, au sud-ouest, sont égayées de détails soignés : perrons à deux volées convergentes, quelques balcons, voire fenêtres cintrées. Au numéro 40 se loge discrètement la marque d'une activité industrielle. En face, une ferme à large pignon frontal crée un effet de surprise au sein du rang devenu chaotique.

Rue du Pont 31.
Vue aérienne de la rue du Pont.

L'avenue Léopold-Robert et le quartier de la gare

● Patrimoine horloger

## L'avenue Léopold-Robert et le quartier de la gare

Au sud-ouest, le noyau historique se raccorde à l'avenue Léopold-Robert. Cette artère large d'environ 35 mètres et longue d'un kilomètre et demi – sans compter la rue du Locle et le boulevard des Eplatures qui la prolongent en direction de la ville voisine – se déploie dans l'axe de la vallée qu'elle met en exergue avec panache.

Point d'attache des rues transversales qui irriguent les quartiers des deux versants, ce passage obligé constitue le lieu symbolique par excellence de la localité, de même que le centre principal des affaires et de la vie publique : magasins, restaurants, hôtels, banques, salles de spectacles, bureaux.

Le grand intérêt de l'avenue Léopold-Robert provient du fait qu'elle n'obéit pas au modèle haussmannien, si sollicité dans d'autres villes suisses. Sa personnalité lui est propre à divers égards. D'abord, le tracé de l'avenue se coule de manière évidente et naturelle dans la topographie du lieu ; on le sent totalement dépourvu du caractère « contraint » de nombreux boulevards plaqués de force sur un site pour en tirer le parti le plus rationnel.

Ensuite, trois trottoirs rythment la chaussée en délimitant deux bandes de circulation : l'espace est articulé par un seul alignement d'arbres sur le trottoir central – des platanes taillés en cube – ce qui permet de dégager de tout obstacle les larges trottoirs conviviaux au pied des deux rangées de bâtiments se faisant front.

Enfin, l'image générale de l'avenue, qui étonne au premier regard par sa substance largement hétéroclite, reflète une urbanité qui ne s'est révélée que progressivement à partir d'une simple rue de village.

Loin de s'enchaîner de façon linéaire, les étapes de ce processus complexe s'entremêlent les unes aux autres, à la faveur notamment d'un nombre élevé de démolitions-reconstructions. Ainsi, les discrètes maisons traditionnelles de la première moitié du XIX$^{e}$ siècle – à trois ou quatre niveaux – voisinent parfois sans transition avec de hautes tours de la deuxième moitié du XX$^{e}$ siècle. Ailleurs, des immeubles édifiés au début du XX$^{e}$ siècle tentent d'imposer une image représentative et quasiment haussmannienne par leur architecture grandiloquente.

Cette mixité influe fortement la « skyline » des toits qui marque à certains endroits de brusques et importantes ruptures d'échelle. Cet état de fait n'est toutefois pas à considérer négativement, en tout cas pas autant qu'il pourrait l'être dans les quartiers plus uniformes à flanc de coteau. En effet, la poussée verticale de l'avenue Léopold-Robert – notamment dans sa partie proche de la Grande Fontaine – permet à cette colonne vertébrale

Avenue Léopold-Robert (le Pod).

Avenue Léopold-Robert.

Chambre suisse d'horlogerie (av. Léopold-Robert 65-67).

située au point le plus bas de la vallée de ressortir encore davantage du paysage urbain.

Deux secteurs présentent un intérêt particulier. Il s'agit d'abord du quartier de la gare qui se positionne plus ou moins au milieu de l'avenue et à l'extrémité ouest du grand virage en quart de cercle exécuté par les voies ferrées pour se fondre dans l'axe de la vallée. Cette entité se distingue par un caractère monumental et représentatif très affirmé.

Le long de l'avenue Léopold-Robert, deux longues et imposantes constructions très soignées – à savoir la poste principale et l'ancienne Chambre suisse de l'horlogerie en léger retrait d'alignement – occupent chacune un îlot entier, fait qui les particularise d'un bout à l'autre de l'avenue et leur donne un poids considérable.

En effet, ces deux bâtiments sont investis d'un rôle signalétique primordial : au même titre que les montants d'un portail, ils encadrent la rue donnant accès à la gare reléguée au fond d'une vaste place rectangulaire en marge de l'avenue. Outre leur volumétrie plus ou moins comparable qui valorise leur disposition en quinconce, ces trois édifices s'apparentent étroitement par la teinte jaune de leur matériau de construction.

Le côté sud-ouest de la place présente un caractère ouvert : il est occupé par un square richement arboré qui dégage la façade arrière de l'ancienne Chambre suisse de l'horlogerie. Au nord-est, le deuxième accès à la place depuis l'avenue est délimité par trois immeubles – comprenant notamment deux restaurants et un hôtel – en tête des rues qui se développent parallèlement au boulevard.

C'est à l'ouest de la gare que quelques témoins de l'industrie horlogère se trouvent insérés dans la dynamique hétéroclite de l'avenue : les numéros 73 et 109 sont sans doute les plus spectaculaires mais, avec un peu d'attention, bien d'autres se dévoilent comme les numéros 82, 83, 92, 94, 96, 104, 105, 106, 114 et 118.

Le deuxième secteur se déploie plus ou moins entre le quartier de la gare et la tour Espacité. On y décèle un contraste marqué entre les sobres maisons traditionnelles avec commerces au rez-de-chaussée et plusieurs édifices représentatifs groupés du côté nord-ouest de l'avenue, comme les anciens grands magasins « Au Printemps » (originellement « Grosch & Greiff S.A. »), l'ancienne Union de Banques Suisses (originellement Banque fédérale S.A.), la Banque Cantonale, l'ancienne Caisse d'Epargne de Neuchâtel et l'ancienne Préfecture des Montagnes neuchâteloises (actuel Conservatoire). L'emploi de la pierre jaune pour la plupart de ces édifices est un symbole éminent de prestige.

## Petit quadrillage entre l'avenue Léopold-Robert et le parc des Musées

Depuis le quartier de la gare jusqu'à la Grande Fontaine, l'avenue Léopold-Robert est doublée du côté sud-est par un tissu qui se développe également dans le fond de la vallée.

Structuré sur trois rues longitudinales, ce secteur est compartimenté par cinq rues transversales ouvertes dans le prolongement des rues montantes du quartier en damier dont il forme un maigre contrepoids de l'autre côté de l'avenue. Toutefois, ces transversales marquent une légère déviation, car leur tracé s'adapte aux trois rues longitudinales du périmètre, parallèles à l'avenue et non aux rues du quartier nord.

La densité de ce secteur est nettement plus marquée que dans celui-là, puisque les îlots sont occupés au nord et au sud par des rangées de maisons. Les espaces verts sont ainsi réduits à la portion congrue, excepté au nord-est de Métropole-Centre où des jardins accompagnent quelques maisons soignées de la fin du XIX$^{e}$ siècle, malheureusement souvent convertis en parkings ou garages.

La substance de cette composante est désormais assez mêlée. Des constructions de la deuxième moitié du XX$^{e}$ siècle – peu nombreuses, mais occasionnant d'importantes ruptures d'échelle – ont colonisé cette partie de la ville qui apparaît comme une «antichambre» de l'avenue, notamment en raison des nombreux commerces qui occupent le rez-de-chaussée des maisons.

Un secteur encore homogène borde le parc des Musées. Cette bande étroite est un véritable concentré de l'évolution des maisons chaux-de-fonnières traditionnelles. Au nord-est, près du noyau historique, les immeubles les plus anciens – comptant trois niveaux avec un toit à demi-croupe – sont austères et trapus. Au sud-ouest, les bâtiments affichent un caractère plus cossu et élégant: hauts de quatre niveaux, ils sont ornés dans le goût néoclassique et couverts d'un toit à la Mansart. Le rythme régulier de l'ensemble est interrompu par l'ancienne Halle aux enchères, isolée entre deux placettes centrées chacune sur un marronnier. On peut voir les traces de quelques ateliers anciens, notamment rue des Musées 12, 16 et 30, ou plus récents (numéro 8). A remarquer le complexe intéressant immeuble-usine composé rue Jaquet-Droz 5.

Rue Jaquet-Droz 5.

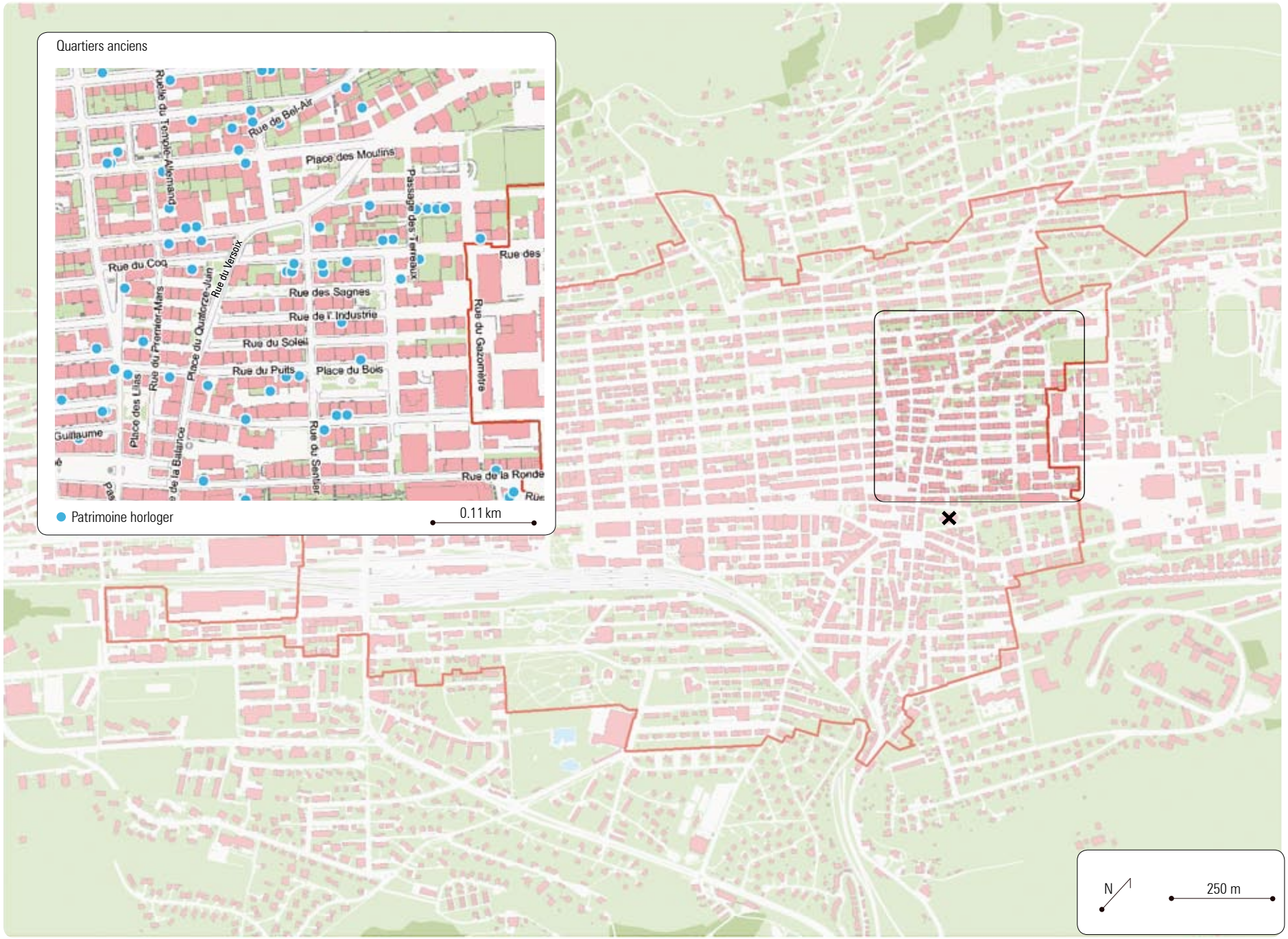
Quartiers anciens
Ruelle du Temple-Allemand
Rue de Bel-Air
Place des Moulins
Passage des Tilleuls
Rue du Coq
Rue du Versoix
Rue du Premier-Mars
Place du Quinzre-Juin
Rue des Sagnes
Rue de l'Industrie
Rue du Soleil
Rue du Puits
Place du Bois
Rue du Gazomètre
Place des Lilas
Guillaume
Rue de la Balance
Rue du Sentier
Rue de la Ronde
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

Rue du Versoix.
Rue du Premier-Mars.

## Quartiers anciens sur le versant ensoleillé de la vallée

### Le quartier du Versoix

Au nord-ouest du noyau historique et de la rue du Pont, un quartier ouvrier – d'emprise modeste en regard du vaste quartier en damier dont il forme pour ainsi dire la tête – se hiérarchise en deux secteurs inégaux de part et d'autre de la rue du Versoix. Cette dernière, plus ancienne entrée depuis la France, présente un tracé oblique – dû à une légère combe – qui tranche clairement sur le quadrillage strict des rues avoisinantes. Son caractère historique se reconnaît également à la présence de deux petites bâtisses antérieures à l'incendie de 1794. Implantées de façon organique, elles engendrent un contraste animé avec les rangées de casernes ouvrières qui s'ordonnent selon un mode d'implantation annonçant la structure plus élaborée du grand quartier en damier.

A l'ouest, immédiatement en contre-haut de la place du Marché, la portion de tissu la plus petite se confond avec la première extension à l'adret de la vallée, réalisée sur une initiative privée à partir des années 1830. Sa précocité explique aisément son caractère archaïque et largement fermé sur lui-même.

Ce groupement se distingue par de nombreux traits qui lui sont spécifiques. En premier lieu, il se détache clairement des tissus voisins par son inscription dans un espace trapézoïdal induit sur ses côtés nord-est et sud-ouest par la rue du Versoix au tracé en écharpe et la place des Brigades-Internationales de plan triangulaire. Son organisation centrée sur un unique axe charnière, la rue du Premier-Mars perpendiculaire aux courbes de niveau, obéit à une structure très pure en « arêtes de poisson » mise en exergue de manière frappante par l'échelonnement régulier des toits à demi-croupes qui se répondent de part et d'autre de la chaussée étroite. Quelques témoins d'une activité horlogère s'y trouvent, comme à la rue du Premier-Mars 6, 8 ou 11.

Six massifs, parallèles à ceux du noyau historique et ne comptant pas plus de quatre maisons en ordre contigu, se succèdent des deux côtés de cette charnière centrale : à l'est, ils ont tendance à augmenter de longueur pour s'adapter au tracé en biais de la rue du Versoix, alors qu'à l'ouest les maisons s'alignent rigoureusement sur la place des Brigades-Internationales.

A part la rue du Puits et son prolongement en ouest, dont la perspective se clôt sur une étonnante façade incurvée, il n'existe pas de rues longitudinales vraiment dignes de ce nom. Les massifs sont articulés – le plus souvent sans l'intermédiaire d'un trottoir – par des ruelles faisant plutôt office de cours allongées, ce dont témoignent leur revêtement – herbe et/ou gravier – et l'impossibilité quasi générale de rejoindre la rue du Versoix avec un véhicule.

Le temple Allemand (depuis la rue du Premier-Mars).

Dépourvu de jardins privés, ce groupement de rythme binaire – cour/massif – s'ordonne sur une grille nettement plus serrée que les quartiers à l'ouest et même à l'est, ce qui se traduit par l'absence de connexions claires entre leurs axes longitudinaux. Les cours intermédiaires, moins larges que les maisons, ménagent ainsi des perspectives variées en direction des tissus voisins : par un jeu subtil de pleins et de vides, les cours allongées débouchent soit sur une rue, soit sur une maison qui peut engendrer – notamment du côté de la ville en damier – un contraste surprenant avec la sobriété des casernes ouvrières généralement à trois niveaux d'habitation, sans balcon et avec pour seul décor des chaînes d'angles.

Enfin, il faut mentionner qu'après le léger changement d'orientation de la rue du Premier-Mars, qui s'opère au niveau de la rue Numa-Droz, la perspective de l'axe-charnière se referme sur le frontispice élancé du Temple Allemand en position dominante sur une plateforme lui servant de socle. Proche du temple, se trouvent quelques ateliers, rue du Progrès 13 ou 14, rue Numa-Droz 3, 9,12 ou 14.

A l'est de la rue du Versoix, une portion de tissu plus vaste – relevant pour l'essentiel du plan Junod de 1841 et achevée dans les années 1880 – s'étend en amont jusqu'au début de la rue de la Charrière et en aval jusqu'à la rue du Collège qui est une création du XIX$^{e}$ siècle.

Quand on descend la rue du Versoix, l'orientation oblique de cet axe induit une approche qui est loin d'être banale au sein de la ville : les maisons se dévoilent sur l'angle, les unes après les autres.

## Le quartier de l'Industrie

La structure de ce quartier ouvrier, implanté au lieu-dit les Prés de la Ronde, repose sur une géométrisation très poussée de la trame des rues qui s'ordonne sur un quadrillage régi par quatre axes transversaux, en comptant la rue du Versoix. Relativement égaux, les îlots ainsi définis sont particulièrement longs et étroits : ils se développent dans le sens de la vallée tout en adoptant une orientation qui est propre à ce tissu.

Entre la rue des Sagnes et la rue du Collège, l'absence de tout jardin privé se traduit spatialement par une rigidité que l'on ne retrouve dans aucun autre endroit de la ville. Les rangées de maisons contiguës, bordées de tous côtés par d'étroits trottoirs, s'échelonnent à brève distance avec une régularité métronomique, conférant à ce secteur un aspect sévère et exclusivement minéral. Le double alignement d'érables, sur la place du Bois qui occupe l'un des îlots de la travée centrale, tempère toutefois cette dureté.

De part et d'autre de la rue des Terreaux, des jardins accompagnent quelques maisons, mais sans aucune systématisation, ce qui révèle la dimension encore empirique du quartier : ces espaces verts se tiennent au nord ou au sud des habitations ; malgré leur petitesse, ils sont déjà soigneusement entourés d'une barrière en fer forgé sur un socle de calcaire blanc.

Rue du Premier-Mars 6.
Ruelle perpendiculaire à la rue du Premier-Mars.
Rue de l'Industrie.

Rue du Sentier.
Place du Bois.
Rue des Terreaux.

L'extrême uniformité des alignements de maisons de trois ou quatre niveaux – le même en général pour toute la rangée – est aussi due à leur conception architecturale qui se révèle des plus basiques par souci d'économie : fenêtres rectangulaires identiques, aucun apprêt, ni décor ou balcon. Cette austérité marquée engendre des perspectives saisissantes, car les murs-gouttereaux tournés vers les rues longitudinales semblent dérouler sans fin le même module.

Quelques maisons conservées telles quelles témoignent encore d'une impression générale qui confinait autrefois au sordide. Les rangées de fenêtres, percées rigoureusement à la même hauteur de caserne en caserne, accentuent ce caractère hautement répétitif. Seuls animent les élévations, du côté amont, le décalage des fenêtres éclairant les cages d'escalier entre les étages d'habitation et les petites ouvertures des toilettes.

De part et d'autre des rues transversales, les têtes de rangées sont accentuées par des murs-pignons coiffés d'un toit à croupe ou à demi-croupe, parfois soulignées d'un rang de fenêtres accolées trahissant la présence d'un ancien atelier : la régularité frappante de ces enfilades en « arêtes de poisson » est rythmée par quelques perrons latéraux. On peut aussi déceler cette timide activité horlogère à la rue du Puits (numéros 16, 16 et 19) ou à la rue des Terreaux, notamment aux numéros 6, 8, 10, mais surtout aux numéros 27 et 33.

Rue des Sagnes.

Le grand quartier en damier

## Le grand quartier en damier

C'est dans le prolongement sud-ouest du quartier du Versoix que se développe la partie en damier de la ville, dévolue aussi bien aux ouvriers qu'à la classe moyenne et à la classe aisée. Elle est également parsemée de nombreux locaux industriels, liés ou non à des habitations. Cette entité qui s'est constituée du XIX$^{e}$ jusqu'au début du XX$^{e}$ siècle est la plus développée de toute l'agglomération. Elle doit cette particularité à l'ampleur du coteau idéalement exposé, ainsi qu'à sa configuration en pente douce et régulière.

Ce tissu hors du commun cristallise dans une large mesure l'image la plus typique que tout un chacun se fait de l'urbanisme si particulier de la ville de La Chaux-de-Fonds. Neuf rues longitudinales et pas moins de dix-huit rues transversales déterminent une trame strictement orthogonale, mais pas sèchement géométrique.

De nombreuses exceptions animent ce tissu bâti, pourtant longtemps perçu comme étant d'une ennuyeuse monotonie. Par exemple, quatre rues montantes ne se déroulent pas sur toute la hauteur du coteau et des variations notables se détectent dans l'espacement des rues longitudinales comme dans celui des rues transversales, de sorte que les îlots rectangulaires – fermement délimités par les larges trottoirs bordés de dalles de granit qui en font le tour – sont loin d'avoir tous les mêmes dimensions.

Le quartier en damier.

Rue du Parc 1.
Rue de la Paix.

Cet état de fait résulte d'un savant dosage entre des paramètres que l'on devine nombreux et qui prouvent à l'évidence que la morphologie du terrain et les conditions climatiques du lieu ont été largement prises en considération : recherche d'une orientation idéale des maisons qui ne s'adapte pas exactement à celle de l'avenue Léopold-Robert, quadrillage de l'espace tenant compte d'anciens tracés de chemins comme par exemple ceux qui ont donné naissance à la rue Numa-Droz, à la rue du Docteur-Coullery et à la rue de la Fusion, ouverture d'un certain nombre de rues transversales dans l'axe de légères échancrures, amples chaussées répondant au besoin d'amonceler la neige pendant les longs hivers.

Le mode de lotissement le plus fréquent, à l'intérieur des îlots, est le suivant : les immeubles, assemblés en ordre contigu dans la partie supérieure des pâtés, s'alignent directement sur le trottoir de la rue amont ; ils ouvrent au sud sur des jardins en terrasses contenus dans des murs plus ou moins hauts qui compensent la différence de niveau avec la rue aval. Par conséquent, une rue type présente une nette dualité dans la répartition des pleins et des vides. Au caractère très fermé et urbain de son côté inférieur répond le caractère largement ouvert et paysager de son côté supérieur. Bâti et verdure jouent ainsi à parties égales.

Deux événements spatiaux majeurs, greffés en partie sur des chemins préexistants au tracé du quadrillage, renforcent la structure tout en l'ancrant fortement dans la topographie :

- Principal axe longitudinal, la rue Numa-Droz se déroule à mi-hauteur du coteau sur plus de 1900 mètres et relie la jonction des rues de la Charrière et du Versoix au quartier des Forges. Un double front de maisons distingue sans ambiguïté cette artère stratégique des autres rues, lui donnant l'aspect d'un véritable couloir. Sa fonction particulière se matérialise par la présence de nombreux magasins et de toute une série d'événements qui, en fragmentant son parcours, atténuent son image répétitive : collèges d'époques diverses en amont ou en aval de la chaussée, ancien hôpital, temple de l'Abeille et plusieurs fabriques.
- Compensant cette longue ligne parallèle au coteau, deux secteurs transversaux se font écho non seulement par leur organisation et leur substance spécifiques, mais également par leur inscription dans l'axe de deux combes descendant des flancs boisés de Pouillerel, échancrures dont l'impact dans les hauts de la ville ressort avec clarté en raison de leur nature d'espaces verts. Ces deux portions d'espace de la largeur d'un îlot – la première entre la rue du Docteur-Coullery et la rue du Modulor, la seconde entre la rue de Pouillerel et la rue de la Fusion – présentent un net relâchement du bâti en raison de leur nature essentiellement bourgeoise. De nombreuses maisons de maître accompagnées de jardins soignés s'y égrènent le plus souvent en ordre détaché, provoquant une ouverture très sensible de l'espace. Ces deux respirations renfor-

cent la dynamique nord-est/sud-ouest du quartier en damier, dans le sens où la nette différence des styles architecturaux permet d'évaluer le temps qui a séparé la construction de ces deux secteurs.

L'élan unanime des longues rangées de maisons alignées au cordeau, clairement articulées par les bandes de jardins, est absolument spectaculaire. Mais en y regardant de plus près, on se rend vite compte qu'une alchimie subtile sous-tend ce vaste quartier réalisé sur une période particulièrement longue, un équilibre spatial très fort qui a su évoluer tout en intégrant de façon cohérente l'évolution des styles architecturaux.

Parmi les éléments unificateurs, il faut mentionner le respect de la trame et du mode d'implantation des bâtiments ainsi que de leurs dégagements, la typologie cubique des maisons à appartements en tandem, la réalisation des murs en moellons crépis et l'emploi du calcaire blanc ou de la molasse pour les éléments structurels en pierre appareillée, la forme rectangulaire des fenêtres subdivisées par des petits-bois et les portes de chêne auxquelles donnent accès de nombreux perrons animant les trottoirs.

Sans qu'aucune caractéristique ne se soit figée d'une manière stricte, on perçoit des tendances et des signes qui sont révélateurs de la progression du tissu du nord-est au sud-ouest où le rythme du bâti – après avoir timidement démarré – prend toute son ampleur.

Ainsi, au nord-est, les îlots sont nettement plus petits, les axes transversaux plus étroits, les maisons moins hautes et plus sobres qu'au sud-ouest. Il s'ensuit que l'interaction des têtes de rangées de part et d'autre des rues montantes devient moins intense.

De deux ou trois niveaux, les immeubles s'élèvent jusqu'à quatre étages sur rez-de-chaussée. Ce redressement, sensible également dans la hauteur des fenêtres et l'écartement des niveaux, est d'ailleurs le trait le plus caractéristique de l'évolution des habitations ouvrières, lesquelles restent d'une grande simplicité d'un bout à l'autre du périmètre.

Pour les demeures les plus soignées, le style néoclassique cède progressivement le pas à l'historicisme et au régionalisme. Les toits à demi-croupes, si fréquents au nord-est, sont remplacés au sud-ouest par des toits à croupes et des toits à la Mansart qui accentuent encore la hauteur des maisons.

Quant au mode d'insertion des locaux industriels, il est étonnamment varié. Les ateliers et les comptoirs intégrés dans les maisons d'habitation, actuellement souvent convertis en appartements, se reconnaissent à leurs rangées de baies en série au rez-de-chaussée – qui est toujours un peu surélevé puisque les constructions sont excavées – ou sous les combles. Les fabriques dignes de ce nom sont fréquemment couplées avec l'habitation de leur patron. Ces bâtiments distribués

Rue de la Paix.

Rue Jardinière 125-127.

Rue de la Paix 101.

en hauteur ou en longueur se reconnaissent à l'effet de contraste qui les régit : locaux industriels éclairés de larges baies uniformes, aménagement luxueux de la partie réservée à l'habitat qui se manifeste généralement par une grande abondance de détails ornementaux. Les fabriques les plus imposantes, parfois articulées par des avant-corps, se regroupent dans le secteur sud-ouest du damier en raison de la proximité de l'usine électrique. Enfin, il convient de mentionner aussi les modestes ateliers implantés du côté amont de certaines rues. Ce sont des dizaines et des dizaines de témoins de la ruche horlogère qui se regroupent dans ce vaste quartier. Son développement d'est en ouest permet une lecture presque linéaire de l'évolution typologique de l'atelier à l'usine. Il serait vain de vouloir ici tous les évoquer, tant il y en a.

Les jardins, au sud des rangées de maisons, sont une composante absolument essentielle de l'urbanisme chaux-de-fonnier. Dans les interstices qui séparent les maisons en ordre détaché ou les segments de rangées contiguës, des cours accompagnent parfois ces espaces verts. Jardins et cours sont soigneusement bordés par des murs qui se rattachent aux façades des bâtiments, de sorte que chaque îlot est fermement délimité sur tout son pourtour.

Cette forte mise en exergue se matérialise toutefois de façon nuancée. Si les jardins sont entourés en aval et sur les côtés par des murs appareillés en raison de leur hauteur plus ou moins importante dictée par la pente du coteau, les cours aménagées au même niveau que la rue amont sont simplement encadrées par de grands blocs de calcaire juxtaposés et taillés en arrondi dans leur partie supérieure. Une barrière en fer forgé surmonte chaque muret, allant de modèles très sobres jusqu'à des plus ouvragés. Revêtues de gravier, les cours ont habituellement pour seul décor leur portail à un ou deux vantaux en fer forgé.

Il convient enfin de citer quelques-unes des nombreuses particularités qui enrichissent l'espace des rues. Par exemple, si certains secteurs font montre d'une uniformité confinant à la plus grande monotonie, d'autres se distinguent par des contrastes étonnamment tranchants : ainsi se regroupent au sommet de la rue du Balancier des objets aussi différents qu'une caserne ouvrière – surnommée « Chicago » en raison de sa hauteur –, une maison bourgeoise avec fabrique accolée et une villa d'une grande opulence.

Cette dernière nous fournit l'occasion d'évoquer les liens étroits qui unissent le quartier en damier à ceux plus pentus qui se développent en amont de la rue du Nord. Trois rues transversales sont axées sur des villas souvent dotées de tourelles qui marquent fortement leur perspective. D'autres oriels, apposés à l'angle de bâtiments bordant les rues montantes, insistent sur l'élan de ces axes vers le haut.

Quelques édifices publics jouent un rôle analogue au sein du bâti, comme l'ancien Gymnase et le temple Allemand qui s'imposent en toile de fond de deux rues transversales. La proximité du temple Allemand, du temple Farel et de l'église du Sacré-Cœur induit une interaction spectaculaire entre leurs trois clochers qui forment l'un des repères les plus dominants de la ville.

On remarquera également que la délicatesse des vitraux colorés de l'Art nouveau et des nombreux balcons en ferronnerie apporte un charme indéniable au déroulement des longues rangées de gouttereaux.

Quant à la Villa Turque, construite en 1916 suivant les plans de Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier), elle crée un effet de surprise sans équivalent à l'angle nord-ouest du damier, tant par ses matériaux et sa couleur orangée, que par ses formes en rupture complète avec la tradition locale. Le pan coupé de sa petite annexe, donnant sur une croisée dont l'un des axes est oblique, rappelle l'invitation du futur Le Corbusier à briser le réseau orthogonal pour donner une nouvelle direction et une nouvelle impulsion au développement urbain.

Rue du Nord 121-123.
Rue de la Paix 113.
Rue du Parc 137 (vue depuis la rue de la Serre).
Rue Jardinière 33.

Prolongements de la structure en damier en amont de la rue du Nord

Patrimoine horloger

0.11 km

## Prolongements de la structure en damier en amont de la rue du Nord

L'ordonnance régulière du quartier en damier est interrompue d'une manière relativement abrupte par plusieurs accidents de terrain. Immédiatement en amont de la rue du Nord, non seulement la pente du coteau s'accentue subitement, mais encore deux combes très marquées la fractionnent perpendiculairement aux courbes de niveau.

Ce morcellement de la topographie se traduit par la subdivision de l'espace en plusieurs composantes bâties ou paysagères. A deux endroits, le tissu urbain se poursuit sur une grille de rues qui se réfère à celle du quartier en damier, sauf que les transversales ne s'y poursuivent pas toutes et que des escaliers s'y substituent là où la pente se fait plus raide.

Au nord-est de la combe occupée par le Bois du Petit-Château, un long secteur s'organise de part et d'autre de la rue Alexis-Marie-Piaget, puis de la rue de Bel-Air. Si le premier chemine parallèlement au coteau, mais de manière légèrement oblique pour se raccorder à la rue du Docteur-Coullery, le second grimpe la pente selon un tracé nettement plus sinueux, signe de son ancienneté puisqu'il s'agissait de l'entrée dans la bourgade depuis Biaufond.

Ce contraste se répercute sur le bâti de façon sensible.

Rue des Armes-Réunies.

Rue Alexis-Marie-Piaget 54.

Maison des Arbres.

La rue Alexis-Marie-Piaget est définie avec beaucoup de régularité par deux rangées d'habitations et de fabriques se faisant front, alors que la rue de Bel-Air – ponctuée par deux bâtisses antérieures à l'urbanisation du quartier – se présente plutôt comme une charnière entre des bribes de tissus très différenciées.

Dans ce quartier, on note surtout la présence de deux espaces verts exceptionnels tant historiquement que spatialement. Il s'agit des terrains d'exercice aménagés par les deux sociétés de gymnastique concurrentes de la ville et qui se tournent pour ainsi dire le dos aux deux extrémités du rang amont de la rue du Nord. Ces surprenantes pelouses en tête d'alignement sont soigneusement délimitées par un mur d'enceinte en pierre avec barrière en fer forgé – dont l'entrée accentuée par un portail donne sur la rue montante – et par des alignements de feuillus destinés à apporter de l'ombre aux gymnastes. Le marquage précis de ces espaces de forme irrégulière met en exergue le tracé particulier des rues à ces endroits.

Tout à l'est, un petit quartier de modestes maisons ouvrières, rue de l'Epargne – toponymie évocatrice – et rue Sophie-Mairet, voit son développement contrarié par le domaine des Arbres au milieu duquel domine la vaste demeure patricienne construite à la fin du XVIII$^{e}$ siècle, par Moïse Perret-Gentil pour son propre usage. La ferme attenante, le jardin à la française, la riche arborescence font de ce domaine un lieu à part dans la ville, une oasis du XVIII$^{e}$ siècle dans une vallée de l'ère industrielle.

Entre les deux combes, le second secteur de plus petite emprise règle son strict parallélisme sur le grand quartier en damier. Echelonné sur deux strates départagées par une brusque élévation de terrain, il s'articule de part et d'autre d'une échancrure secondaire dont l'axe se confond avec la rue des Armes-Réunies.

Les deux versants de la rue de la Combe-Grieurin, qui forme la partie basse du tissu, mettent en évidence cet accident de la topographie malgré leur substance passablement disparate qui comporte des ruptures d'échelle occasionnées notamment par des immeubles locatifs de la deuxième moitié du XX$^{e}$ siècle. Seul y attire l'attention un groupement compact et homogène de maisonnettes ouvrières avec petits jardins, agglutinées sur deux rangées parallèles et animées de nombreux pignons transversaux.

Dans le prolongement de la rue des Armes-Réunies, un escalier très raide mène à la partie haute du quartier, l'isolant quasiment de la partie basse. Cet ensemble supérieur de bien meilleure qualité affiche une aisance bourgeoise en étroite corrélation avec sa situation en balcon sur la ville. Les constructions accompagnées de jardins sont alignées d'une manière régulière et plutôt dense du côté aval de deux rues longitudinales. On décèle une certaine dualité entre la configuration cubique

des immeubles collectifs et la fantaisie plus appuyée des villas néoclassiques ou historicistes coiffées de toitures découpées. Ce groupement se signale dans la silhouette de la ville par un nombre représentatif de tourelles, dont certaines marquent de façon ostensible la perspective ascendante des rues transversales du quartier en damier.

## Bois du Petit-Château et quartier chic de part et d'autre des Combes

Etroite et encaissée, la Combe-Grieurin, au sud-ouest, n'a pas suscité de développement particulier. En revanche, l'échancrure des Combes au nord-est présente un profil suffisamment large pour avoir été en grande partie aménagée. Son versant nord est toutefois resté essentiellement vert. Il recèle le fameux Bois du Petit-Château, un parc zoologique dont les maisonnettes en bois et les étangs sont dispersés parmi de nombreux sapins.

Le versant sud, bâti, est occupé par un quartier d'un genre tout à fait unique dans la ville. Destiné à la couche supérieure de la population, il se compose essentiellement de villas d'un luxe très appuyé, quelle que soit leur époque de construction. Ses limites aval et amont sont définies chacune avec une grande continuité par un alignement régulier de maisons.

Le front inférieur axé sur la ruelle de Montbrillant compte parmi les endroits les plus originaux de la ville, notamment par sa situation privilégiée sur un balcon en position dominante et par le caractère étranglé de sa ruelle sans trottoir, bornée de chaque côté par des murs de propriété. Les villas, qui abritent souvent plusieurs familles, sacrifient au classicisme tardif et portent, dans certains cas, l'empreinte de l'Art nouveau ou du style régional. Leurs jardins richement arborés comportent des terrasses à balustres qui compensent la forte déclivité de la pente, laquelle favorise par ailleurs la présence de grottes artificielles.

Etrangement, dans ce quartier d'allure bourgeoise, deux usines dominent discrètement la ville : ruelle Montbrillant 1-3, on peut encore distinguer l'enseigne de la marque Breitling, alors que, rue des Tilleuls 2-4, se trouvait originellement la marque Girard-Perregaux.

Ruelle de Montbrillant 13.
Rue des Tilleuls 2.
Ruelle de Montbrillant 1-3.

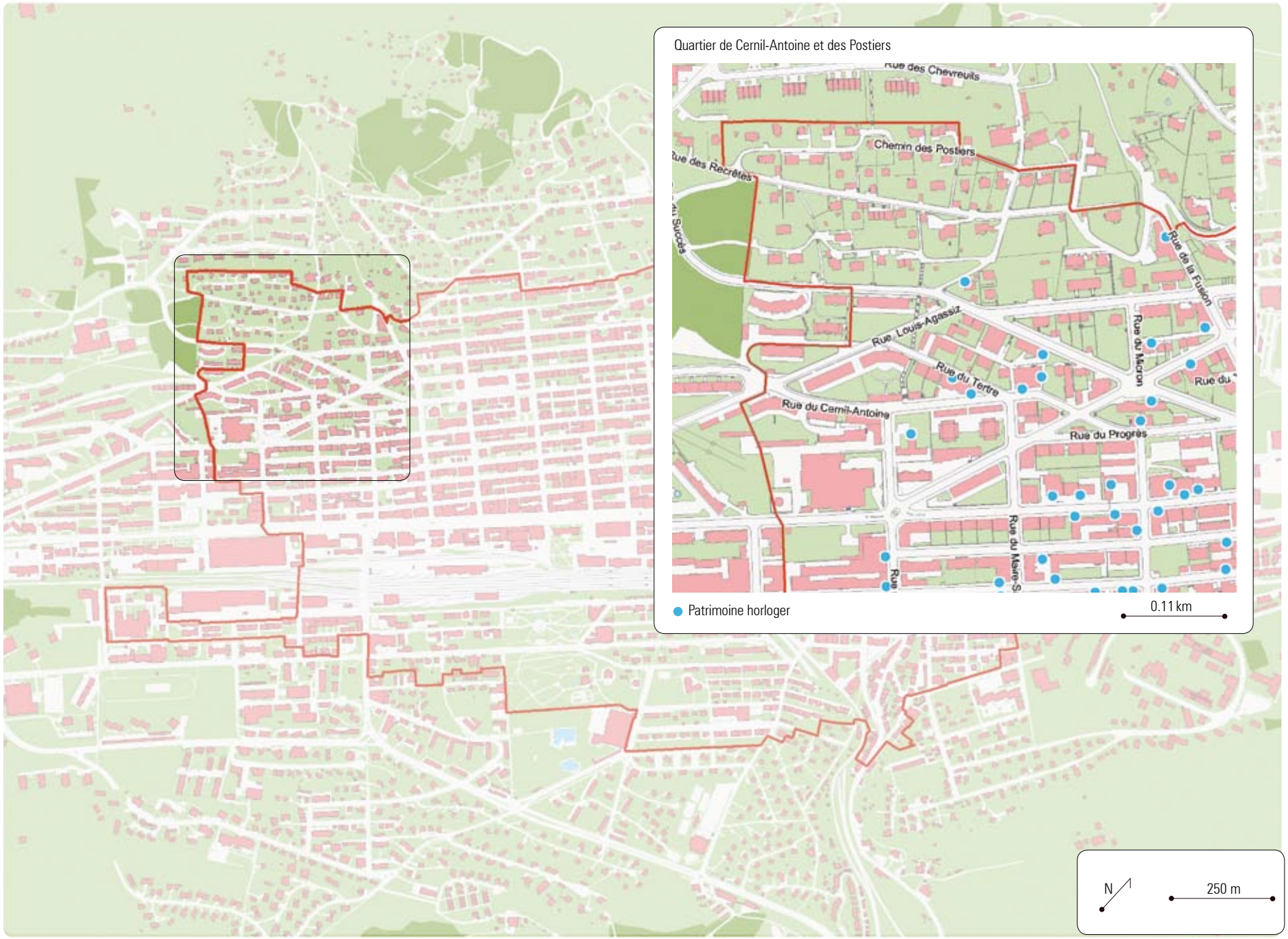
Quartier de Cernil-Antoine et des Postiers
Rue des Chevreuils
Chemin des Postiers
Rue des Recrêtes
Rue du Succès
Rue de la Fusion
Rue Louis-Agassiz
Rue du Micron
Rue du Tertre
Rue du Cernil-Antoine
Rue du Progrès
Rue du Maire-S
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Quartier de Cernil-Antoine et des Postiers

En marge du système orthogonal du XIX^e^ siècle et en opposition à celui-ci va se développer, dès le début du XX^e^ siècle, un urbanisme plus lâche basé sur des rues en diagonale à l'axe de la vallée. C'est notamment le cas pour le quartier de Cernil-Antoine et pour celui des Postiers plus bucolique. Le premier se compose d'immeubles locatifs sobres parfois agrémentés de décors Art nouveau pour les plus anciens, Art déco pour ceux de l'entre-deux-guerres. L'usine électrique, grandiloquente, marque fortement la rue Numa-Droz. L'homogénéité du quartier est malheureusement compromise par quelques immeubles des années 1960-1970. Au nord, dans un écrin de verdure, s'égrènent de nombreuses petites maisons d'inspiration Heimatstil formant une unité remarquable. Cette petite cité-jardin datant des années 1920 demeure bien conservée et montre une alternative intéressante, mais très peu exploitée à La Chaux-de-Fonds, à l'habitat ouvrier traditionnel en immeubles de type « caserne ouvrière ».

Quelques unités de production horlogère se logent dans ce quartier plutôt résidentiel. L'usine Girard-Perregaux, place Girardet, domine la rue Ami-Girard, mais, par sa proximité avec les nombreuses fabriques de la rue Numa-Droz, elle semble plus faire partie du quartier en damier que de celui, plus bucolique, de Cernil-Antoine

Usine électrique.
Maisons communales du Cernil-Antoine.
Quartier des Postiers.
Rue du Tertre.

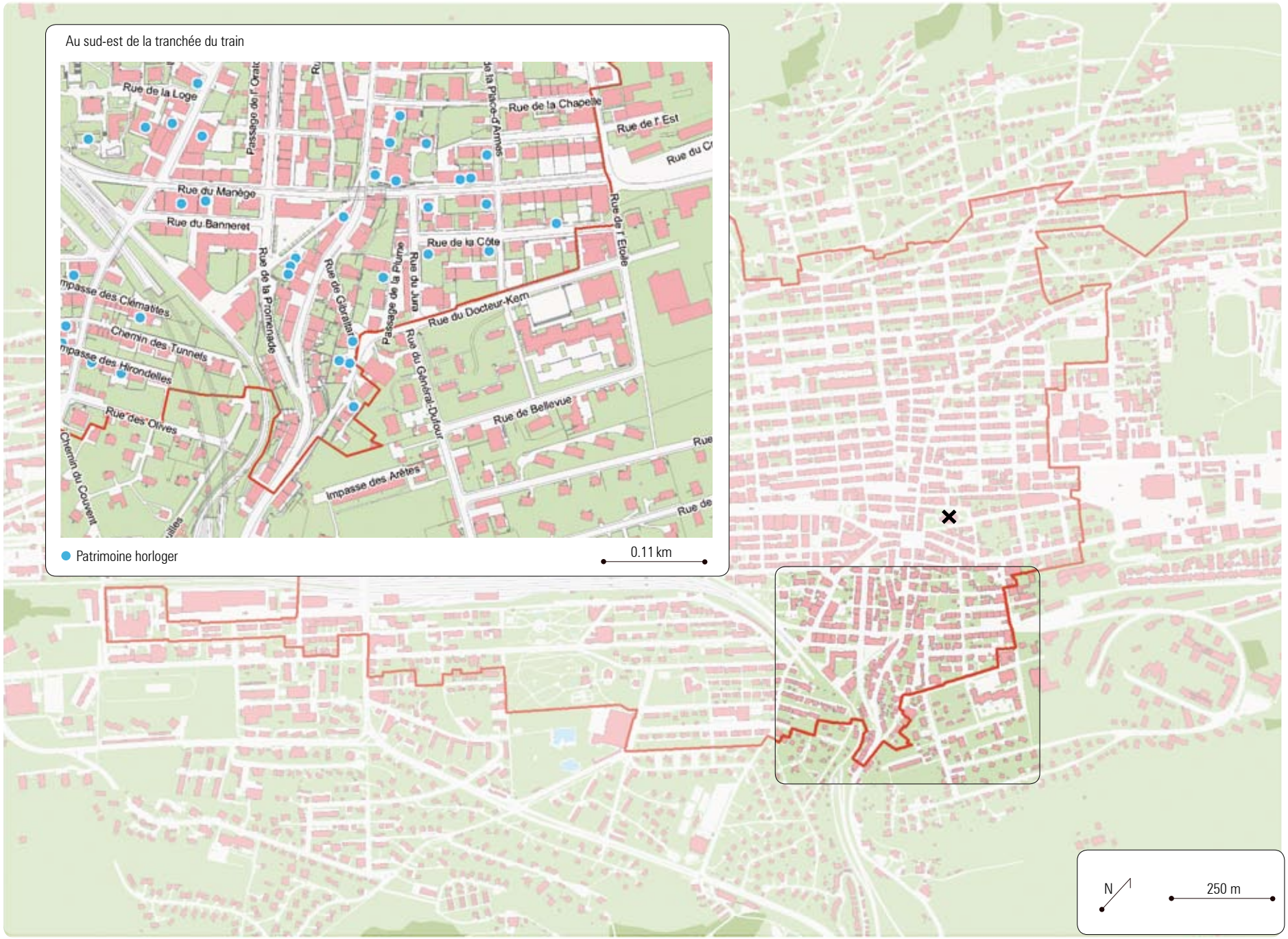
Au sud-est de la tranchée du train
Rue de la Loge
Passage de l'Orat
Rue de la Place-d'Armes
Rue de la Chapelle
Rue de l'Est
Rue du Manège
Rue du Banneret
Rue de la Côte
Rue de l'Etoile
Rue de la Promenade
Rue de Gibraltar
Passage de la Plume
Rue du Jura
Rue du Docteur-Kern
Impasse des Clématites
Chemin des Tunnels
Impasse des Hirondelles
Rue des Olives
Chemin du Couvent
Rue du Général-Dufour
Rue de Bellevue
Impasse des Arêtes
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Quartiers anciens sur le versant envers de la vallée

Sur l'envers du site, la morphologie plus accidentée du terrain et la tranchée du chemin de fer expliquent la fragmentation serrée du bâti en une demi-douzaine de tissus qui se succèdent dans le sens de la vallée. Bien que généralement de petite emprise, ces diverses composantes affichent suffisamment de caractère pour permettre à ce versant de la ville ancienne de se manifester avec un certain aplomb face aux larges développements du flanc tourné vers le soleil. Par ailleurs, la répartition du bâti en rangées parallèles aux courbes de niveau, dans trois quartiers, apporte une réelle harmonie entre les deux côtés de la vallée, si déséquilibrés quant à leur étendue.

## Au sud-est de la tranchée du train

Construite au tout début du XIX[e] siècle en tant que nouvel accès depuis Neuchâtel et Valangin, la rue de l'Hôtel-de-Ville opère une fracture nette dans la portion d'espace située au nord-est de la tranchée du train. Ce tissu qui se coule dans une étroite combe encadrée de parois rocheuses – il a fallu avoir recours à la dynamite pour lui frayer un passage – présente un caractère unique dans la ville : bâti axé sur une seule rue perpendiculaire à l'orientation de la vallée, cheminement tortueux calqué sur les inflexions de la combe, aspect tout à la fois fermé et animé.

Deux fronts de gouttereaux délimitent la chaussée, alignés au bord d'étroits trottoirs et entrecoupés par des rochers ou des murs très élevés, voire des bosquets qui donnent à cette entité une image sauvage surprenante. La diversité fonctionnelle des bâtiments – casernes ouvrières, restaurants, hôtel, locaux artisanaux – se traduit par des variations typologiques nettement plus affirmées que dans les autres quartiers. Ruptures d'échelle – les constructions comportent entre un et quatre niveaux – et interstices entre les rangées se conjuguent pour ménager de nombreuses échappées vers les bâtiments qui, appartenant en partie aux quartiers adjacents, s'étagent par strates à l'arrière-plan : le jeu extraordinairement vigoureux des toitures superposées, souvent orientées différemment, imprime au lieu un caractère fortement expressif.

Quartier au sud-est de la ligne de chemin de fer.
Rue de l'Hôtel-de-Ville (direction sud).
Rue de l'Hôtel-de-Ville (direction nord).

Rue de la Chapelle.

La moitié sud de la rue, très sinueuse, frappe par l'abondance de ses irrégularités : non seulement certaines constructions marquent de brusques ruptures d'échelle, mais on repère également quelques bâtiments à pignon sur rue ou des effets de contraste particulièrement percutants, comme ce haut bâtiment isolé émergeant derrière une rangée de petits ateliers à deux niveaux.

En revanche, la moitié nord de la rue, plus rectiligne, se régularise considérablement : comportant moins de locaux utilitaires, les alignements de maisons s'unifient davantage ; quelques balcons ornent les façades sur rue, signalant avec finesse l'arrivée dans le noyau historique. Enfin, la présence du pont de la Promenade – il relie les deux quartiers de part et d'autre de la combe – accentue la profondeur de cet accident de terrain très marqué.

Au nord-est de la rue de l'Hôtel-de-Ville, le quartier d'habitation en amont de la partie pentue de la rue Fritz-Courvoisier s'organise sur une trame orthogonale. Les alignements de maisons sont parallèles aux courbes de niveau, mais un certain contraste s'observe de part et d'autre de la rue de la Place-d'Armes tracée dans la ligne de pente.

Du côté de la fracture du terrain, les rangées sont courtes et deux massifs occupent chaque îlot au détriment des jardins réduits à la portion congrue : le rythme des murs-pignons qui s'égrènent au sud-ouest de la rue montante est donc très soutenu. Par contre, de l'autre côté de cet axe charnière, l'alternance des pleins et des vides se relâche de façon sensible, puisque les îlots sont occupés par un seul alignement de maisons, plus long et dégagé au sud par une large bande de jardins.

Il faut également souligner que la partie basse du tissu se distingue par un caractère plus libre et bucolique. Les jardins, parfois très vastes, se répartissent au nord ou au sud des habitations. Une ancienne ferme s'affiche à la tête d'une rangée et la partie ouest de la rue de la Chapelle marque un net fléchissement en direction de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette chaussée très exiguë et revêtue de pavés est bornée en amont par un haut mur en maçonnerie et en pierres sèches reposant sur une base rocheuse. Quelques arbres s'accrochent à ces roches, dont les frondaisons obstruent quasiment l'espace de la rue tout en ombrageant le frontispice de la chapelle qui forme l'accent principal du rang opposé, entre deux demeures de petit gabarit.

C'est essentiellement le long de la rue du Crêt, qui devient rue du Manège en ouest du pont, que se trouvent quelques ateliers relativement discrets (rue du Crêt 2, 5-11, 10 ou Manège 19).

La composante implantée sur le versant sud-ouest de la rue de l'Hôtel-de-Ville affiche une structure peu banale. Ancienne entrée du site depuis Neuchâtel, elle se

déploie principalement sur deux rues perpendiculaires aux courbes de niveau, mais non parallèles : ces axes convergent en direction du noyau historique. La rue du Grenier – à l'ouest – décrit un coude qui trahit son ancienneté par rapport à l'urbanisation du quartier.

Toutefois, sa substance est désormais passablement hétérogène et ponctuée de nombreuses ruptures de hauteur : ferme antérieure à l'incendie de 1794, ancien grenier transformé en habitation, maison bourgeoise du XIX^e^ siècle dégagée par un jardin richement arboré, immeubles représentatifs du tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, enfin tours de la seconde moitié du XX^e^ siècle. Parmi ces dernières, deux tours des années 1950 – de même hauteur et allégées à leur dernier étage par des rangées d'oculi – encadrent, à la manière des montants d'une porte, l'entrée de la rue des Musées, un accès important vers la rue du Docteur-Coullery et l'avenue Léopold-Robert.

Deuxième rue transversale du quartier, la rue de la Promenade se présente d'une tout autre façon. Ce petit tissu d'un intérêt très élevé résulte d'une initiative privée, ce dont sa planification originale et cohérente témoigne encore aisément. En fait, il s'offre comme un pendant – sur l'autre versant du noyau historique – au lotissement de la rue du Premier-Mars qui lui est contemporain, mais l'élégante rue de la Promenade a été construite pour une population bourgeoise.

Cet îlot très homogène, organisé sur une unique rue strictement rectiligne et composé de maisons à trois niveaux, obéit à un effet de symétrie particulièrement réussi. De part et d'autre de la chaussée, au pied de la rue, son entrée est signalée avec une certaine théâtralité par deux demeures en ordre détaché qui tournent leur façade-gouttereau du côté de la rue du Grenier. Puis un double alignement de maisons en ordre contigu – entrecoupé par une seule ruelle parallèle aux courbes de niveau – encadre la chaussée avec vigueur.

Contrairement aux autres rues transversales des quartiers anciens, ce sont les gouttereaux qui regardent vers la route, contribuant ainsi à l'image fondamentalement originale de cet axe en pente qui ouvre une perspective vers une maison paysanne ayant échappé au fameux incendie : imposant, l'effet de masse est animé discrètement par le décrochement régulier des rangées de fenêtres et des toits compensant la déclivité du coteau.

Le secteur inférieur de la rue est le plus pur, car constitué intégralement dans les années 1830. Deux fois quatre maisons mitoyennes s'y font face, celles érigées aux extrémités étant clairement accentuées par un balcon en ferronnerie au centre de leur façade. Semblables, mais non identiques, elles arborent généralement un style néoclassique d'une grande discrétion : chaînes d'angle, parfois cordon entre le rez-de-chaussée et les étages, pilastres mettant en exergue la travée centrale.

Rue du Grenier 22 et 24.

Rue de la Promenade.
Rue de la Promenade.

Ancien Manège.
Ancien Manège.

L'abaissement de la chaussée en 1939-1940 a toutefois engendré une dénaturation sensible de l'espace. En chassant l'allée d'arbres qui particularisait cette rue et en créant des trottoirs gardés par de hauts murs appareillés avec balustrade, on a durci l'expression de cet axe désormais intégralement minéral : les élévations, mises sous tension par leur socle artificiel, apparaissent exagérément hautes.

A l'arrière, les deux rangs de maisons sont accompagnés par des jardins et des dépendances sans équivalent dans toute la ville. Desservis par une ruelle longeant la face postérieure des habitations, des petits bâtiments en maçonnerie et à pignon frontal alternent avec des jardinets délimités par des murs en pierres sèches ou en maçonnerie avec barrière en fer forgé. La substance de ces espaces collatéraux est d'une étonnante richesse : revêtement encore partiellement caillouteux de l'une des deux ruelles, pavés, galets, puits et nombreux arbres.

Il convient enfin de citer, dans la partie supérieure du quartier, la rue du Manège qui chemine dans l'axe du pont de la Promenade. Son parcours parallèle aux courbes de niveau est ponctué notamment par deux grands volumes longitudinaux, le Collège de la Promenade et surtout l'Ancien Manège, exceptionnel bâtiment de plan basilical coiffé d'une ample toiture combinant un toit à croupes et un toit en appentis, une configuration qui tranche sur les couvertures habituelles à pans raides et uniformes.

## Le Parc des Musées

Ce parc occupe l'espace résiduel approximativement triangulaire entre le quartier du Grenier, le quadrillage au sud-est de l'avenue Léopold-Robert et la tranchée des voies ferrées. Ce terrain en faible pente – ancien parc privé devenu haut lieu culturel de la cité – a pris un aspect plus chamarré au fil du temps, sa riche arborisation s'étant éclaircie pour faire place au Musée des beaux-arts, un édifice original à façades polychromes des années 1920 qui marque fermement l'angle ouest du parc, et au Musée international d'horlogerie, une construction en majeure partie souterraine des années 1970 qui émerge par vagues dans la partie supérieure du jardin. Cependant, la villa d'origine – qui abrite le Musée d'histoire depuis 1923 – ponctue toujours clairement le cœur de l'espace : cette bâtisse néoclassique de plan massé est largement dégagée sur trois côtés par des parterres de gazon, tandis que les hautes frondaisons des arbres du parc dessinent plus loin une vaste couronne dont elle est le centre. En bordure du parc se trouve discrètement une usine et un peu plus loin un atelier. Un grand bâtiment sobre et austère fait face à une des rares structures visibles du Musée international d'horlogerie. Il s'agit de la loge maçonnique construite au milieu du XIX$^{e}$ siècle et qui abrite l'un des plus anciens temples de Suisse.

Musée des beaux-arts.
Musée international d'horlogerie.

Musée d'histoire.
Temple de la Loge maçonnique.

Au sud-ouest de la tranchée du train

● Patrimoine horloger

## Au sud-ouest de la tranchée du train

Le pont de la rue du Grenier et le passage sous-voies qui prolonge la rue du Midi sont les seules connexions entre les quartiers du versant envers de la vallée, implantés de part et d'autre du chemin de fer. Depuis le premier, on aperçoit à l'est l'amusante juxtaposition de deux tunnels ferroviaires légèrement décalés, dont l'un est en arc plein-cintre outrepassé et l'autre en arc en chaînettes. Les trois composantes qui se suivent sur le coteau en amont du train sont mises en exergue par le talus herbeux particulièrement haut qui domine les voies ferrées. Ainsi, un effet de socle marqué contribue d'une part à unifier les trois entités, d'autre part à leur donner un poids spatial suffisant pour dialoguer efficacement avec le grand quartier en damier qui leur fait face. La subdivision de l'espace en deux quartiers urbanisés répartis de chaque côté d'une vaste poche de verdure – elle-même plus ou moins dans l'axe de la gare – lui confère également une organisation globale bien équilibrée.

Le quartier des Crêtets occupe la croupe nord-est du pli de terrain qui a donné son nom à cette partie de la ville. Sa moitié inférieure, structurée en bandes longitudinales desservies transversalement par deux escaliers, est quelque peu hétérogène, à l'exception notable d'un remarquable front bâti au tournant des XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles, dominant les voies ferrées.

Tunnels ferroviaires du Grenier.
Quartier des Crêtets.

Rue des Régionaux 11.

Ruelle des Jardinets 9.

Ruelle des Jardinets 17.

Couplés avec des fabriques, ces luxueux immeubles de trois, quatre ou cinq niveaux, généralement avec un toit à la Mansart où se loge un étage supplémentaire, paraissent d'autant plus hauts qu'ils se dressent avec beaucoup d'aplomb sur un puissant socle aménagé en atelier ou en escalier monumental. La richesse de leur architecture néoclassique s'exprime par de nombreux détails soignés: rez-de-chaussée animés de refends, fenêtres surmontées de corniches, de frontons curvilignes ou triangulaires, nombreux balcons avec ferronneries ou balustres, forte accentuation du centre de la façade sur rue par un avant-corps accentué d'un petit toit pointu. Egrenées à peu de distance, ces maisons offrent une image compacte et particulièrement représentative plus ou moins en face des quais de la gare.

La fabrique Régionaux 11, de par sa forme particulière, est remarquable. Derrière, rue des Crêtets, le grand complexe Universo se déploie. Construit essentiellement dans les années 1950, c'est un véritable petit quartier qui a été réalisé, l'usine se voyant complétée par une série d'immeubles locatifs. Un peu plus en ouest, une autre fabrique de la même époque (nouvelle construction suite à l'incendie d'une ancienne usine) fait front à la verdure du parc des Crêtets.

Dans la moitié supérieure du quartier, où la pente commence à s'adoucir, la trame des rues se resserre considérablement. On y discerne un ensemble très cohérent et plus populaire dont la construction s'est éta-

lée depuis les années 1880 jusqu'au premier quart du XX$^{e}$ siècle. Ce tissu au maillage très dense se regroupe des deux côtés de la rue du Grenier qui poursuit sa course perpendiculairement aux courbes de niveau, en enchaînant plusieurs inflexions. Les rangées parallèles au coteau s'étagent avec une parfaire régularité en quatre strates qui marquent un sensible changement d'orientation de part et d'autre de la rue du Grenier qui fait ainsi figure de charnière principale. Toutes assorties d'un jardin au sud-est, les maisons partiellement en ordre contigu, s'ordonnent de façon nuancée sur ces étroites ruelles souvent sans trottoir.

Quelques ateliers intégrés aux immeubles d'habitation parsèment ce quartier essentiellement résidentiel, notamment à la ruelle des Jardinets (numéros 9 et 17) ou des Buissons (numéro 1) par exemple.

Au sud-ouest de la rue montante, un front très compact et homogène détermine avec netteté la limite inférieure de l'ensemble, alors que, plus haut, le bâti se fragmente davantage et marque de fréquentes ruptures d'échelle. Dans cette partie du tissu, les habitations se conforment généralement à la typologie locale traditionnelle. On y distingue cependant des constructions plus insolites, comme ces maisons jumelées dominées à leurs extrémités par des tourelles carrées avec toit en pavillon sommé d'un épi de faîte.

Au nord-est de la rue du Grenier, les rangées – de longueurs variables en raison de la proximité du chemin de fer – sont en partie constituées de maisons ouvrières à deux niveaux très simples : au bord de la rue montante, le contraste de leurs toits en bâtière avec ceux à quatre pans des maisons plus hautes qui s'échelonnent de l'autre côté de la chaussée est donc frappant.

La silhouette du Collège des Crêtets – imposante masse longitudinale du début du XX$^{e}$ siècle surmontée d'un clocheton avec flèche – émerge distinctement de ce paysage de toitures, donnant à cette partie de la ville son accent le plus important. En amont de cet établissement scolaire, l'ensemble se referme sur trois imposants immeubles locatifs bâtis en 1920, bien mis en valeur par la large chaussée de la rue de la République.

Le parc des Crêtets et le parc Gallet forment, avec les pelouses de la piscine des Mélèzes et de Beau-Site, le plus vaste poumon vert de toute la ville. Départagés par la rue des Crêtets, leurs épais couverts boisés – aménagés librement à l'anglaise – font clairement ressortir le sommet du crêt en face de la gare, contribuant ainsi largement à l'image très personnelle de ce versant de la cité.

Le parc des Crêtets, côté aval, est le plus petit. Sa conception qui remonte au début du XX$^{e}$ siècle respire la Belle Epoque : ruisseau tirant profit de la pente, petits ponts, étang et placette centrée sur un élégant kiosque à musique de plan octogonal. Marqué à chacun de

Collège des Crêtets.
Kiosque à musique du parc des Crêtets.

ses angles par une paire de graciles poteaux en fonte, cet édifice est constitué d'éléments métalliques – rambarde, écoinçons et frise ourlant la corniche – qui, en raison de leur fine ornementation basée sur un motif de feuille de marronnier, lui donnent un air aussi gracieux qu'aérien.

Côté amont, le parc Gallet, plus vaste, offre également une image naturelle. Figurant déjà sur un plan de la ville daté de 1887, il était à l'origine une propriété privée. Cette particularité se devine encore aux divers bâtiments regroupés dans sa moitié nord-est, alignés avec une certaine souplesse sur la ligne de crête : la Villa Gallet, un exemple exceptionnel d'œuvre d'art total du début du XX$^{e}$ siècle, ainsi que sa ferme et diverses dépendances de la deuxième moitié du XIX$^{e}$ siècle.

Au sud-ouest des deux parcs, l'urbanisation reprend son cours, basée sur trois rues longitudinales qui prolongent celles du secteur inférieur du quartier des Crêtets : la rue Jacob-Brandt, qui s'interrompt de part et d'autre du parc inférieur, y est cependant présente à titre d'allée sinueuse.

Quelques usines ou ateliers s'y trouvent dont un exemple d'une usine – Fabrique Electa – remarquable, inspirée de Style sapin mâtiné de Heimatstil (Jacob-Brandt 61), due à l'architecte René Chapallaz et construite en 1909.

Le long quartier parallèle aux voies du chemin de fer porte la marque d'une certaine disparité tant du point de vue de sa trame que de la typologie de ses bâtiments. Ce caractère hétérogène est renforcé par les constructions qui se sont introduites dans les vides du tissu au cours de la seconde moitié du XX$^{e}$ siècle. Toutefois, le front aval – composé essentiellement de casernes ouvrières en ordre séparé ou contigu – manifeste une forte présence en contre-haut des voies. Son secteur le plus cohérent débouche sur les abattoirs communaux de 1905-1906 dont les divers bâtiments, d'une remarquable unité stylistique, signalent clairement la limite sud-ouest des anciens quartiers à l'envers de la vallée.

En marge du parc Gallet, la rue des Crêtets est dominée par un alignement régulier de villas bourgeoises des années 1900 et 1910. Le style régionaliste très typé de ces habitations en forme de cottages se traduit par une grande expressivité : variété des plans et des toitures découpées de berceaux et de galeries de pignon, socles et parfois aussi éléments structurels en appareil rustique, bow-windows de toutes formes, voire faux-colombage. La riche arborisation des jardins, masquant en partie les façades sur rue, accentue cette vive animation. Quelque fois, des ateliers ou de petites usines y sont intégrés (rue des Crêtets 67, 81 et 87).

Entrée du site des Abattoirs.

Rue Jacob-Brandt 61.

Vue de la rue du Commerce depuis le Grand-Pont.

# Description du site du Locle

Le Locle est situé à une altitude de plus de 900 mètres, dans une courte vallée du Jura, drainée par une petite rivière, le Bied. Lové au milieu d'un paysage jurassien libre de constructions, il est entouré de prés, de pâturages, de forêts, de sapins isolés et de fermes disséminées. Les plus anciennes d'entre elles datent de l'époque du défrichement du haut plateau, vers la fin du XVI$^{e}$ siècle et au XVII$^{e}$ siècle. Aussi bien l'altitude que les environnements libres d'agglomérations en font un cas rare en Suisse parmi les agglomérations urbaines. Le Locle partage ces caractéristiques avec La Chaux-de-Fonds, la cité jumelle plus grande, distante de dix kilomètres. Le Locle n'est éloigné de la frontière française que de deux kilomètres seulement.

N
250 m
Patrimoine horloger

## Le patrimoine horloger

Que ce soit à La Chaux-de-Fonds ou au Locle, l'horlogerie est omniprésente. Les usines sont quelques fois grandiloquentes alors que des ateliers se dissimulent discrètement dans des appartements reconvertis. L'activité horlogère ne laisse donc pas toujours des traces architecturales ; pourtant, nombre d'immeubles conservent tout de même la marque d'une activité passée ou présente. Bandeaux de fenêtres, petits ateliers attenants, sont autant de signes encore perceptibles dans les deux villes des Montagnes neuchâteloises révèlant le foisonnement industriel qui s'y loge. Pour montrer la richesse de ce patrimoine horloger inscrit dans la pierre, un inventaire sommaire a été dressé. Il est repris et figure sur les plans de la description au moyen de points bleus, ainsi que par de petites photographies en haut de page. Il ne faut pas considérer cet exercice comme exhaustif, mais révélateur de l'abondance des témoins de cette intrication entre lieux de production et lieux d'habitation si singulière des deux villes ; villes construites par l'horlogerie et pour l'horlogerie.

Chemin de la Joux-Pélichet 3.

## Caractéristiques générales

Les conditions topographiques étroites ont déterminé la morphologie de l'agglomération. Son tissu se caractérise par une planification rigoureuse en son centre et par une adaptation subtile aux opportunités du relief dans le fond de la vallée et sur les coteaux. L'implantation du construit sur les coteaux est moins homogène, ponctuée de quelques regroupements obéissant à une volonté d'aménagement visant à privilégier la verdure. Dans ses extensions les plus avancées, le construit côtoie un voisinage immédiat et contrasté fait de pâturages et de forêts. Le parallélisme est conservé, à quelques exceptions près, dans toutes les composantes plus anciennes du site. L'orthogonalité se limite cependant au fond de la vallée et au quartier de Beau-Site.

Bien que la reconstruction planifiée après l'incendie de 1833 ait nettement marqué le centre de la ville, un joyau urbanistique plus ancien datant de l'époque précédant l'industrialisation et du début de celle-ci a été conservé : le Crêt-Vaillant, une rue d'une longueur considérable, d'une densité rare, formant un espace compact à l'architecture homogène.

Le tissu urbain, dense en son centre et plus espacé dans ses parties extérieures, frappe par la diversité de ses quartiers et de ses bâtiments, ce que le relief, deux flancs de la vallée se faisant face, met fortement en évidence. Habitations collectives, collèges, fabriques et villas se côtoient dans une mêlée qui témoigne de l'activité industrielle intense d'une époque révolue.

Les principales caractéristiques architecturales des maisons d'habitation se sont maintenues avec une grande constance tout au long du XIX$^{e}$ siècle, ce qui a conféré aux espaces-rues cette uniformité si représentative de la ville. Ceci semble d'abord tenir à la configuration cubique des bâtiments, qu'ils soient ouvriers ou bourgeois. Ainsi la cité dispose d'un module de base clair, utilisable en ordre isolé ou contigu, pouvant être laissé brut de forme pour les casernes ouvrières ou paré d'ornements pour les maisons plus aisées.

Le Locle est extrêmement riche en usines aux bâtiments imposants, dispersées sur tout son territoire urbain. Elles n'en demeurent pas moins intimement liées à la trame bâtie, tout en leur concédant une présence nettement plus importante qu'à La Chaux-de-Fonds.

En dehors du centre ville reconstruit selon le plan Junod, la construction pendant les deux booms de l'industrie horlogère, celui de l'époque précédant la Première Guerre mondiale et celui de la haute conjoncture des années 1950-1975, a été déterminante pour les phases de la croissance urbaine et pour le tissu construit actuel. On remarque en particulier la grande qualité et le langage avant-gardiste des formes de l'architecture des années 1940 et 1950.

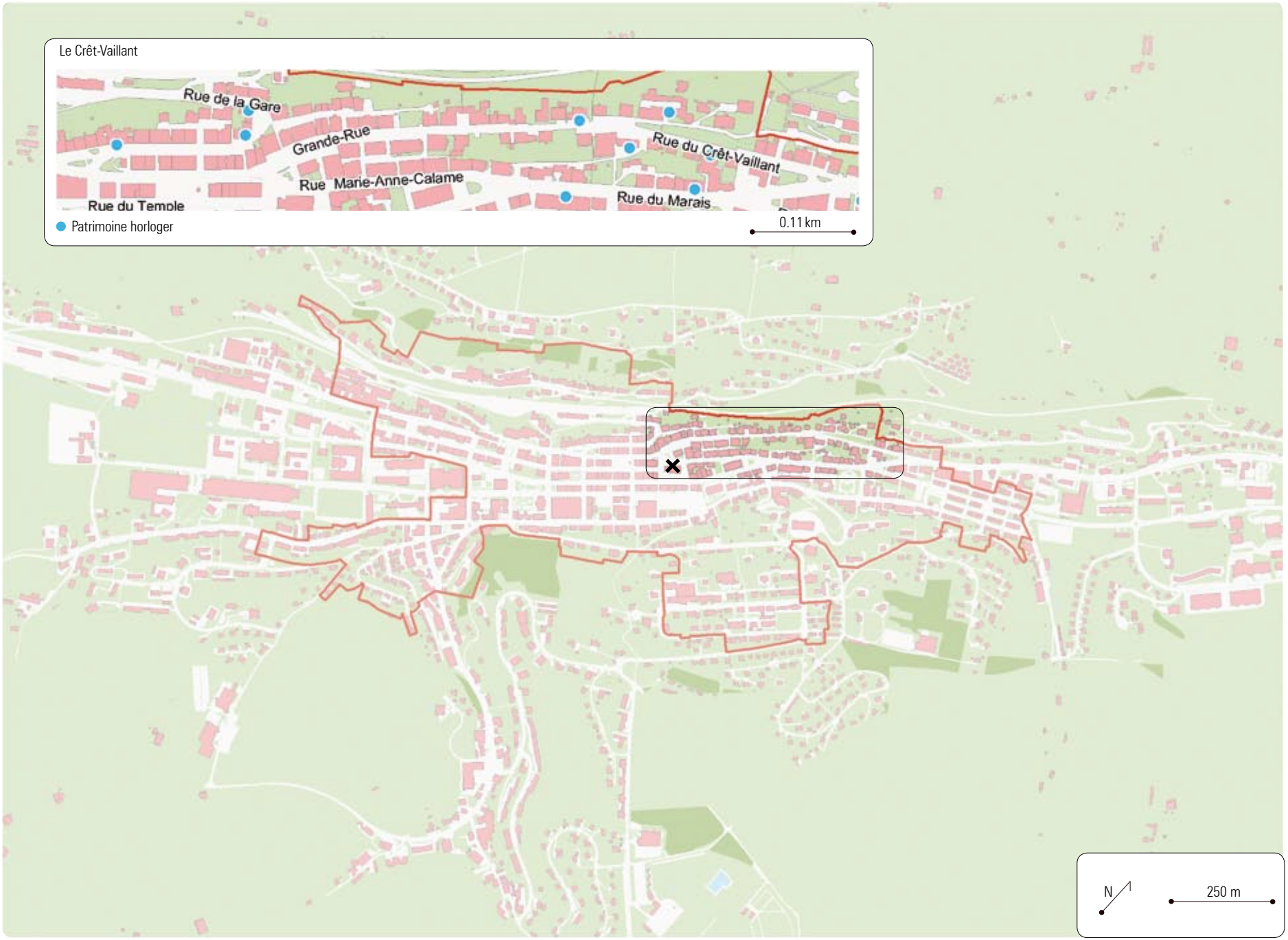
Le Crêt-Vaillant
Rue de la Gare
Grande-Rue
Rue Marie-Anne-Calame
Rue du Temple
Rue du Crêt-Vaillant
Rue du Marais
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Le « vieux Locle » : le Crêt-Vaillant

Epargné par le grand incendie de 1833, le quartier du Crêt-Vaillant s'organise selon l'axe historique de liaison avec La Chaux-de-Fonds. Il constitue une composante à part entière, légèrement surélevée par rapport à l'ancien noyau villageois, le Bas du village. La rue, asphaltée de manière irrégulière et bâtie de façon compacte des deux côtés, suit le relief du versant septentrional sur une longueur d'environ 600 mètres, large dans ses deux parties basses, plus étroite dans sa partie élevée. Elle débute au temple, la charnière entre le centre ville reconstruit selon le plan et le « vieux Locle ». Font partie de l'aire de l'église également la cure de 1833, avec, sur le devant, la place du 29-Février où se dressent une fontaine de style classiciste de 1842, le monument de la République et une rangée de marronniers. Le magnifique espace-rue du Crêt-Vaillant, qui s'appelle d'abord Grand-Rue, débute par une douce courbe et continue ensuite tout droit en montant légèrement. Après 300 mètres environ, la rue atteint son point le plus haut et se maintient à la même altitude sur un petite section, pour redescendre dans un court virage lentement vers le fond de la vallée. La rue débouche alors sur la rue principale menant à La Chaux-de-Fonds, aménagée au milieu du XIX$^{e}$ siècle.

Toute la rue est bâtie, dans un alignement dense, de hauts immeubles à trois et quatre niveaux. Ils sont implantés à des distances remarquablement courtes, échelonnés dans la montée. Les façades sont soit alignées, soit légèrement avancées ou reculées, arborant souvent d'élégants perrons sur leur devant. A la compacité spatiale correspond son homogénéité architecturale. Il s'agit de maisons élégantes, en partie du type de l'hôtel particulier, datant du XVIII$^{e}$ et du début du XIX$^{e}$ siècle. La plupart ont été construites avant l'incendie ou peu après. Ce sont des témoins impressionnants des débuts de l'industrialisation dans les Montagnes neuchâteloises. L'extérieur de ces maisons cossues reflète la richesse créée par les ouvrières et les ouvriers à domicile. Les commerçants qui s'étaient enrichis par la distribution du travail à domicile dans les domaines tant de la dentellerie que de l'horlogerie s'étaient fait construire des maisons d'habitation, combinées à des entrepôts et des comptoirs. Les maîtres-horlogers y avaient également leurs premiers ateliers.

L'élégant langage architectural du classicisme se montre dans les proportions harmonieuses, les hauteurs d'étages, les ressauts médians avec des balcons et les perrons déjà mentionnés, mais également dans les détails, tels que les chaînes d'angles profilées, les moulures, les portes et les fenêtres en pierre taillée, ainsi

Rue du Crêt-Vaillant.

Rue du Crêt-Vaillant.
Rue du Crêt-Vaillant 10.

que les balustrades très élaborées en fer ou en fonte. Tous les bâtiments n'ont pas un aspect aristocratique, les immeubles locatifs plus simples sont même majoritaires. Mais même ces représentants des habitations typiques d'horlogers des débuts de l'industrialisation témoignent d'un bon travail artisanal. Ce sont des cubes aux proportions hautes, couverts de toits pentus en demi-croupe, avec des façades crépies marquées par des rangées régulières de fenêtres aux encadrements en pierre, les angles étant soulignés par des pierres de taille apparentes. Exceptionnellement seulement, les immeubles ont leur pignon sur rue, et seuls quelques-uns ont des toits à la Mansart. Rue trop ancienne, l'industrie horlogère y a laissé peu de traces, citons cependant le numéro 10 et son atelier à l'étage et l'usine en contrebas. Dans le même quartier, chemin des Reçues 18, l'atelier à la forme étrange illustre l'évolution hésitante vers une typologie de fabrique.

Dans la moitié orientale, la rue change quelque peu de caractère, notamment par l'embranchement un peu en dessous du point le plus haut. Le chemin des Reçues continue sur la même hauteur, soutenu par un haut mur et bâti sur un côté de maisons cossues. Le Crêt-Vaillant redescendant vers la vallée perd cependant de son homogénéité ; dans sa partie supérieure, seul le côté aval de la rue est construit, vers le bas il n'est bâti que du côté amont ; de plus, les maisons sont plus modestes et d'une moindre qualité architecturale.

Ce qui distingue encore cette extraordinaire rue, c'est son bon état de conservation, à l'exception malheureuse du double immeuble de la Grand-Rue numéro 1 qui menace ruine. Non seulement on ne remarque aucun facteur perturbant, mais pratiquement toutes les maisons sont parfaitement entretenues. Il ne faut pas non plus sous-estimer, pour le site du Crêt-Vaillant, l'importance des murs qui bordent la rue, çà et là, ainsi que celle des jardins bien entretenus que ceux-ci délimitent ou soutiennent.

Vus depuis la vallée ou depuis le flanc opposé, les immeubles alignés de façon dense du Crêt-Vaillant forment une silhouette impressionnante, notamment par leurs toits en croupe hauts et très pentus.

Rue du Crêt-Vaillant (à droite).
Chemin des Reçues 18.

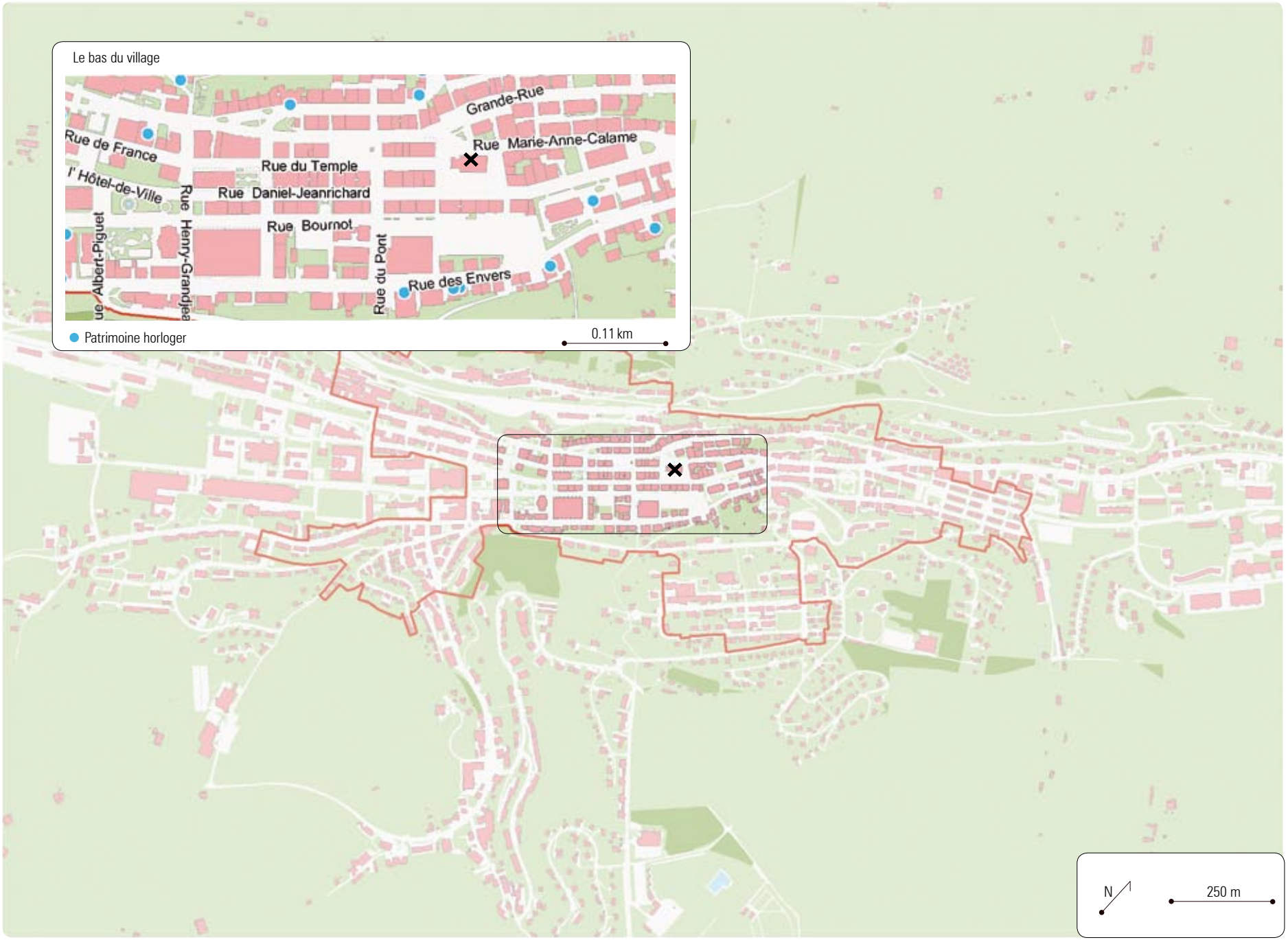
Le bas du village
Grande-Rue
Rue Marie-Anne-Calame
Rue de France
Rue du Temple
l' Hôtel-de-Ville
Rue Daniel-Jeanrichard
Rue Henry-Grandjean
Rue Bournot
Rue Albert-Piguet
Rue du Pont
Rue des Envers
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## L'ancien Bas du village reconstruit après l'incendie de 1833

Anciennement nommé le Bas du village, le centre ville couvre le fond de la vallée dans toute sa largeur, à l'endroit où s'ouvre la vallée. Sa trame régulière est d'autant plus remarquable que, procédant de la reconstruction de l'ancien centre incendié, elle occupe le cœur même du site. De volumétrie équilibrée, souligné par l'unité de son expression architectonique – bâtiments de trois à cinq niveaux, toits en demi-croupes avec gouttereaux sur rue –, le noyau construit apparaît comme la référence de ses extensions immédiates et comme le sceau caractérisant la totalité du site construit. La vue sur la ville depuis les versants est particulièrement impressionnante : les toits pentus des rangées de maisons toutes en longueur marquent le panorama urbain avec leurs pignons de même orientation.

Le plan Junod de 1836 est conçu comme une alternance de bandes de massifs et de rues d'égale largeur et parallèles à la vallée. Les rues transversales et les places sont pratiquées par substitution de parties de rangées de maisons. Il en résulte une enfilade de façades rectilignes dans le sens longitudinal et une alternance régulière d'extrémités de rues dans le sens transversal. La tendance à un tissu construit autour de cours intérieures est cependant rare.

Si le temple a également servi de point de départ au premier axe longitudinal constitué par la rue du Temple, la hiérarchie parmi les six axes longitudinaux parallèles n'est cependant pas très prononcée. Toujours est-il que la rue du temple se transforme à l'ouest en rue principale en direction du Col-des-Roches. L'axe a été placé dans la ligne de mire du Temple préexistant à l'incendie et dénote une volonté de mettre en valeur cet édifice sacral et emblématique tout en l'utilisant pour accentuer la prééminence de la rue. La place du Marché, résultat de la substitution d'un massif du plan d'alignement, lui est adjacente et signale le centre du site. Au centre de la place se dresse une fontaine monumentale, les côtés étant marqués par des rangées

Place du Marché.

Vue aérienne du Moutier.

d'arbres. Etant donné que l'imposant Hôtel de Ville construit plus tard a été implanté dans l'axe de la rue Daniel-JeanRichard, cet axe est devenu équivalent à celui de la rue du Temple, d'autant plus que celle-ci se transforme à l'ouest en rue principale en direction de La Chaux-de-Fonds. Des commerces ont été aménagés dans pratiquement tous les rez-de-chaussée, la plupart ayant d'ailleurs été modifiés à plusieurs reprises. On retrouve pourtant encore, par exemple sur le côté sud de la rue Daniel-JeanRichard, quelques devantures d'un aspect ancien.

Quelques distorsions ou entraves à la régularité de la trame apportent d'intéressants effets. Ainsi, par un jeu de décalage entre les rues et les massifs des différentes parties du centre, certains bâtiments de proue sont placés dans l'axe de la rue leur faisant face : ainsi le Temple avec son imposant moutier, ou l'ancien Hôtel de Ville de 1841 avec ses trois niveaux de façade à chaînes d'angle, aujourd'hui Hôtel judiciaire, qui clôt avec prestance la rue Marie-Anne-Calame, ou encore l'actuel Hôtel de Ville et sa vaste toiture en demi-croupes.

Par ailleurs, l'alignement strict des rues met en évidence le relief du terrain – comme son rehaussement vers le temple – et fait se détacher, de part et d'autre des rues transversales, le volume des constructions implantées sur les flancs de la vallée. Le léger coude dans le réseau routier de la composante orientale s'explique par le cours du Bied couvert depuis 1844. Les maladresses peuvent parfois être amplifiées par ces effets de focalisation : l'ancien Hôtel des Postes de 1858, bâtiment imposant à mi-chemin entre le romantisme tardif et le style néo-Renaissance, est mis en évidence par des façades latérales sans grand intérêt que la démolition de deux bâtiments met à découvert. Jouxtant la rue Bournot et la rue Andrié, tout un îlot est à présent vide et sert de parking à la suite de la démolition d'une rangée de maisons.

Tout ce qui se singularise dans la trame s'en trouve plus fortement mis en évidence. La trame est ainsi ponctuée ça et là de quelques bâtiments qui en sont de la sorte de précieux points de repères : comme le Musée des beaux-arts, le seul bâtiment important dans le style néo-baroque, ou le Collège du Bas, ouvert en 1846, ou l'ancienne Ecole d'horlogerie juste à côté, construite en 1886, dont le troisième étage, par ses rangées de fenêtres, rappelle une fabrique horlogère. L'aire asphaltée entourant les deux bâtiments, flanquée d'un monument à la mémoire de Daniel JeanRichard et délimitée par des haies et des arbres, apporte aussi un espace de dégagement au sein de cette partie dense du tissu urbain.

De la greffe du tissu orthogonal à celui organique ayant survécu à l'incendie de 1833, résultent deux rues situées en limite du secteur planifié : la rue de la Gare au nord et la rue des Envers au sud. Leur tracé est en courbes légères, réagissant aux données topographi-

ques et se distinguant ainsi nettement des rues parallèles linéaires. Elles sont bâties de quelques maisons qui datent d'avant l'incendie. Les autres maisons construites également au XIX[e] siècle ont été implantées pour la plupart sur les anciennes parcelles. Il s'agit d'immeubles cossus de trois à quatre niveaux. Ils ont l'aspect typique de nombreuses habitations de type collectif du Locle de l'époque : construction revêtue de crépi et surmontée d'un toit à demi-croupes, façade gouttereau côté rue, avec baies et chaînes d'angle en calcaire. Quelques-unes ont un aspect seigneurial et des façades aux éléments architecturaux classicistes. A la rue de la Gare, elles sont mitoyennes en deux longues rangées, alors qu'à la rue des Envers, elles se suivent certes dans un alignement dense, mais en étant isolées ou tout au plus jumelées. Les deux rues offrent des perspectives d'une grande intensité, la rue de la Gare surtout dans sa partie occidentale, la rue des Envers surtout dans sa partie orientale. La fabrique sis au numéro 3 de la rue des Envers est un rare témoignage du patrimoine industriel dans ce quartier de la ville.

La haute conjoncture et la croissance à tout prix ont causé quelques plaies dans le tissu urbain. Plusieurs opérations immobilières se sont mises en situation de rupture avec le reste du tissu. D'autres constructions nouvelles sont discrètes et insérées de façon correcte dans la trame historique, tout en ayant une expression architecturale contemporaine. Deux bâtiments à un étage, la nouvelle poste et la Coop, remplissent chacun

Auberge du Lion d'Or (Grande-Rue 20).
Ancien Hôtel de Ville (Grande-Rue 11).

Ancienne Poste (Marie-Anne-Calame 5).
Ancienne Poste (Marie-Anne-Calame 5).

tout un îlot, constituant une césure dans la suite des espaces de rues, alors que deux immeubles plus hauts dépassent largement le gabarit de leur massif sans que leur position ne le justifie. L'Hôtel des 3 Rois est particulièrement fâcheux ; il a été construit à la place d'un vieil hôtel démoli en 1989. Situé à un endroit très sensible, il manifeste, par son architecture affligeante, un ostensible mépris à l'égard du contexte construit.

La Tour verte constitue un cas particulier. Elle est composée de trois hautes tours résidentielles à huit et seize niveaux sur double socle et devait s'inscrire dans une opération prévoyant la construction de quatre tours semblables réparties sur une ligne diagonale traversant l'ensemble du Locle, vision d'urbanistes avortée. Les tours érigées apparaissent aujourd'hui étrangement solitaires. Les tours résidentielles implantées perpendiculairement à l'orientation principale de la trame construite sont couvertes en façade de plaques vertes légèrement brillantes et dominent nettement le paysage des toits du Locle. Elles constituent un ensemble à part entière, pas nécessairement réussi du point de vue urbanistique, mais impressionnant en tant que témoin du dernier boom économique de la ville.

Vue sur les tours Bournot et l'Hôtel de Ville (à droite).

Rue Daniel JeanRichard 9.

Rue des Envers.

Hôtel des 3 Rois.

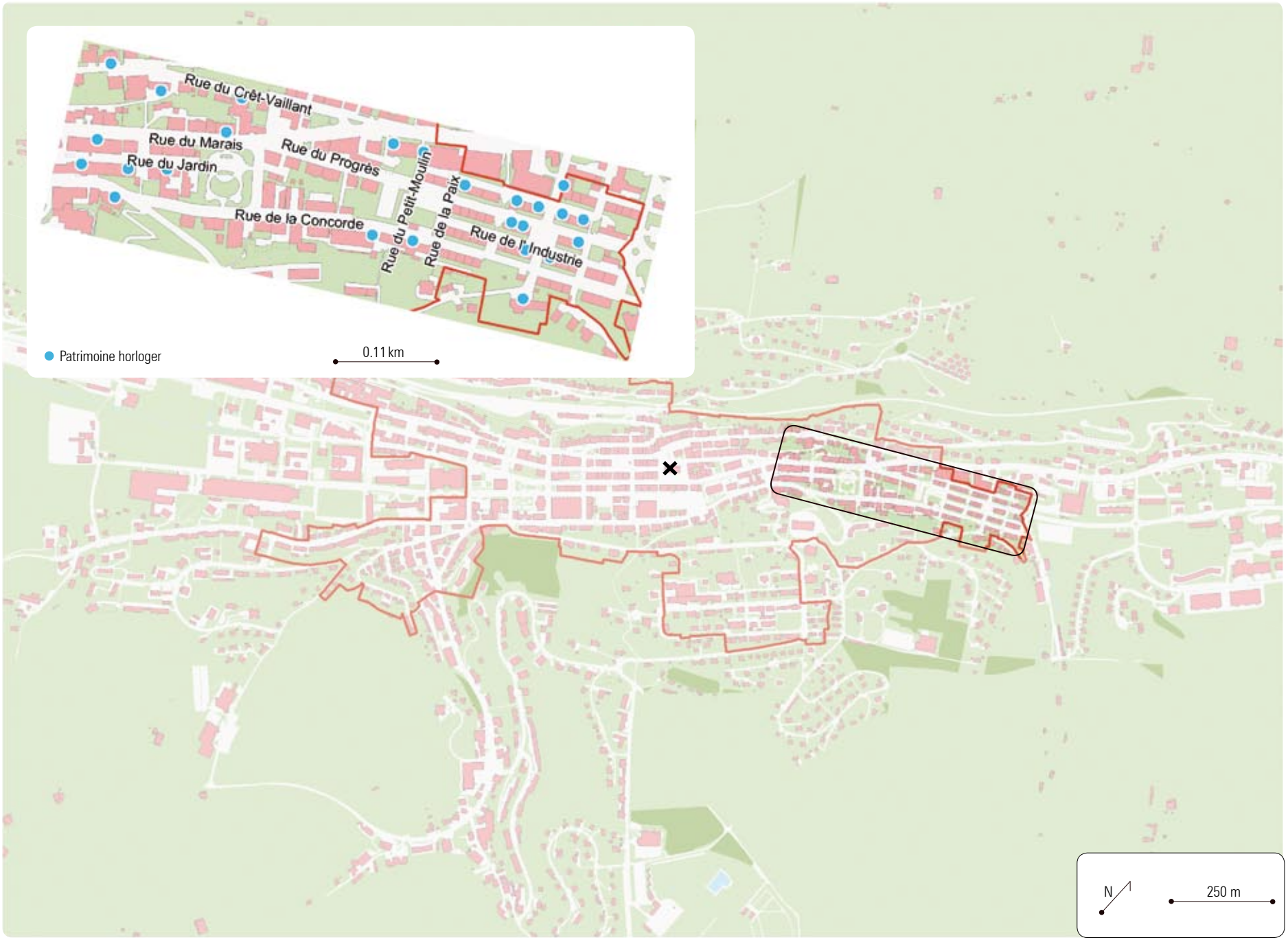
Rue du Crêt-Vaillant
Rue du Marais
Rue du Jardin
Rue du Progrès
Rue du Petit-Moulin
Rue de la Paix
Rue de l'Industrie
Rue de la Concorde
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Les quartiers ultérieurs selon le plan Junod

Les extensions ultérieures, aménagées elles aussi selon le plan Junod, se trouvent également dans le fond de la vallée et suivent le même principe régulateur en damier, tout en s'adaptant aux contraintes dictées par la configuration de la vallée. Le plan Junod avait déjà prévu la légère distorsion des axes de rues par rapport à celles du centre ville.

### Le quartier du Marais

Le quartier de développement en amont du centre est pris à l'endroit le plus resserré de la vallée. Tout en suivant les principes du plan Junod, sa trame est soumise à une déformation dictée par le relief et le cours du Bied, visible à quelques légères distorsions des alignements. L'épine dorsale du quartier est constituée par la rue du Marais aménagée dans les années 1840, sur laquelle aboutissent tous les axes longitudinaux du centre, et qui par conséquent doit absorber tout le trafic de transit. C'est le long de cette rue que le quartier possède son tissu bâti le plus dense et le mieux conservé dans son état d'origine. Les immeubles sont construits en rangées, parfois contiguës, en majorité de type habitat collectif semblable à ceux des parties plus anciennes de la localité. Ils comprennent trois ou quatre niveaux, aux caractéristiques néo-classiques tardives de la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle. La rue du Marais possède le tissu construit le plus homogène; les rangées d'immeubles ont le même alignement et définissent un axe linéaire d'une grande intensité spatiale. La fabrique Nivarox est entièrement intégrée dans la rangée d'immeubles, un cas plutôt rare au Locle (contrairement à La Chaux-de-Fonds). Un immeuble de la fin des années 1950 offre un repère décisif à l'extrémité de la rue pour les regards portés à l'est: par sa volumétrie claire et bien proportionnée, cette construction de sept niveaux tire judicieusement parti de sa situation en proue.

Jouxtant la rue du Marais se trouve un grand jardin public carré. Il apporte un espace de dégagement planté de grands arbres et offrant de nombreux bancs pour le repos. Sur le côté oriental du jardin se dressent trois hauts immeubles d'allure très citadine, avec des tourelles d'angles, des coupoles et d'autres éléments architecturaux de la Belle Epoque.

Dans la partie supérieure du quartier, le tissu bâti est plus hétérogène, les immeubles différant par leur hauteur, leur volume et leur âge. Tout le quartier est parsemé de fabriques horlogères. Plusieurs d'entre elles sont d'une grande valeur historico-architecturale: ainsi par exemple la maison-mère de l'entreprise Ulysse Nardin datant de la première époque de la construction d'usines, le bâtiment d'extension de Nivarox et une autre fabrique à plusieurs niveaux des années 1950, représentant l'élégance architecturale de l'époque.

Rue du Progrès 47.

Quartier-Neuf (à droite).
Vue sur le Quartier-Neuf.
Quartier-Neuf.
Quartier-Neuf.

## Le Quartier-Neuf et quartier du Progrès

Bien qu'ayant été aménagé une bonne vingtaine d'années plus tard, le Quartier-Neuf reprend les principes du plan Junod de 1836, affinés par Charles Knab. Tel un îlot bien ordonné au milieu du tissu relâché, ce quartier ouvrier conçu en 1856 pour une société philanthropique par Hans Rychner, l'architecte de l'ancienne Poste, constitue, à côté du Crêt-Vaillant, la composante la plus compacte du Locle. Sa trame est très simple : un réseau routier orthogonal, cinq rangées d'immeubles parallèles, avec au milieu une place carrée. Les rangées homogènes sont composées de trois à cinq immeubles contigus ; les toits pentus continus se terminent en croupes aux extrémités. C'est à cet endroit que de petits ateliers étaient installés, on les reconnaît encore à leurs trois fenêtres en bande. Tous les immeubles ont trois niveaux et accueillent trois ou six appartements. La cité comprend plus de 200 appartements. Vers 1950, on y ajouta un immeuble double à cinq étages qui respecte la trame historique.

Alors que les façades nord, où se trouvent les entrées, ont un aspect un peu nu de type caserne ouvrière, les façades orientées vers le sud sont plus accueillantes – grâce aussi aux jardins contigus, ceints par des clôtures en fer ou par des haies. Les espaces entre les rangées d'immeubles offrent des perspectives intéressantes. La place du quartier, avec sa fontaine datée de 1857, quatre marronniers et quelques bancs, ajoute une touche de convivialité à ce quartier à la fois modeste et spécialement équilibré. Dans la perspective sud, on peut voir une belle fabrique un peu postérieur au quartier (chemin de la Combe-Sandoz 1).

Le quartier de la rue de France
Rue de la Côte
Rue des Billodes
Rue Klaus
Avenue de l' Hôtel-de-Ville
Rue de France
e Jehan-Droz
ert-Piguet
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Le quartier de la rue de France

Comme prévu par le plan Junod, dans la direction ouest, la rue du Temple devient la rue de France. Elle se poursuit en ligne droite en direction du Col-des-Roches et de la France. Aménagée seulement vers la moitié du XIXe siècle, elle fut bâtie petit à petit jusqu'en 1900 avec de hauts immeubles locatifs, en partie de type caserne ouvrière. Malgré la compacité de l'espace-rue, les blocs forment seulement de courtes rangées. Contrairement au centre ville sans jardin, pratiquement tous les immeubles disposent de jardins du côté sud. A l'exception d'un immeuble à huit niveaux, qui perturbe le déroulement spatial de l'espace-rue, le quartier a conservé dans une très grande mesure son état d'origine. Quelques traces d'une activité horlogère d'atelier s'y trouve, notamment aux numéros 11 et 13.

## Le quartiers des Billodes

La plus ancienne voie de communication vers l'ouest, la rue des Billodes, suit parallèlement à la rue de France le pied du versant. Bordée à l'origine de fermes, la rue se transforma au cours du XIXe siècle en axe industriel avec des usines et des habitations ouvrières.

De cet imbroglio de bâtiments d'affectation, de tailles et d'orientations diverses ressortent quelques bâtiments d'une haute valeur historico-architecturale : ainsi une rangée intéressante de maisons le long de la rue de la Côte, une courte rangée d'habitations modestes pour ouvriers du début du XIXe siècle, la fabrique d'horlogerie Cyma à quatre étages des années 1930, l'élégant bâtiment administratif de Zénith dans le style typique des années 1960 et deux maisons d'habitation cossues dans le style régionaliste typique de la période de l'entre-deux-guerres.

Rue de France.
Rue des Billodes 26.

Vue générale sur la fabrique Zénith.

Fabrique Zénith (rue de la Côte).

Ce sont surtout deux complexes d'usine qui donnent une grande importance au quartier : celui de l'ancienne marque horlogère Le Phare et le complexe de Zénith. Le premier est un bâtiment d'usine caractéristique de l'époque 1900. Il est composé de deux ailes à quatre étages largement vitrées et d'une partie centrale, exhaussée. Grâce à sa situation exposée sur le versant et surélevée par rapport à la rue, le corps de bâtiment volumineux a un effet de silhouette saisissant. Quant à la fabrique d'horlogerie Zénith, elle forme une véritable petite cité industrielle, construite à partir de 1875. Les multiples adjonctions et vastes ateliers de forme allongée font face à la vallée. Certains d'entre eux, à toiture plate, dont la suite des baies est rythmée par des piliers en béton et un appareillage en alternance de plots de ciment et de briques, présentent des caractéristiques constructives et architecturales d'un grand intérêt qui leur confèrent une valeur incontestable.

## Le jardin de l'Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville et les jardins publics de forme trapézoïdale qui l'entourent n'étaient pas prévus dans le plan Junod. Le fond de la vallée s'élargissant permit cet aménagement vaste, construit seulement ponctuellement qui, à côté de la place du Marché, fait fonction de deuxième centre de la ville et constitue un point fort de l'extension ouest. Des rangées d'arbres, une pièce d'eau, des parterres de fleurs et des bancs composent le jardin public de part et d'autre de l'Hôtel de Ville.

L'imposant édifice, terminé en 1918, mêle des formes néo-Renaissance et régionalistes. Une grande toiture à demi-croupes et berceaux lambrissés coiffe l'édifice. Une fresque rehausse le tympan du fronton de la façade principale (« La ronde des heures », d'Ernest Biéler). La pierre en bossage rustique est typique de l'architecture de l'époque de la Première Guerre mondiale. Parmi les façades délimitant le pourtour de ce bâtiment individuel, qui se remarque dans la ville, se distinguent le Casino-théâtre édifié en 1889 dans le « style international » d'époque et deux maisons bourgeoises du milieu du XIX$^{e}$ siècle dont les grands jardins clôturés se prolongent sur la rue de l'Hôtel-de-Ville. En face, proche du Casino, se trouve bien intégré dans ce tissu l'entreprise de fourniture Bergeon (avenue du Technicum 11).

Hôtel de Ville, pignon ouest.

Hôtel de Ville, pignon est (page suivante).

L'ON VOIT DIVISE LE COURS DU SOLEIL ET DETERMINE LES HEURES

## L'aire des Ecoles

L'aire des Ecoles fait suite à l'espace interurbain de l'Hôtel de Ville. Les bâtiments sont répartis sur terrain plat en laissant de grands espaces entre eux. Seul le complexe des Services industriels municipaux date de l'époque où fut aménagée la rue du Technicum comme nouvel axe de développement. La construction des bâtiments scolaires s'échelonna durant tout le XX$^{e}$ siècle. Cette partie, qui n'est pas directement liée à la structure urbaine du XIX$^{e}$ siècle ne fait pas partie de la zone centrale proposée à l'inscription.

Jardin de l'Hôtel de Ville.

Jardin de l'Hôtel de Ville.

Vue aérienne du quartier de l'Hôtel de Ville et du quartier des Ecoles.

Usine électrique.

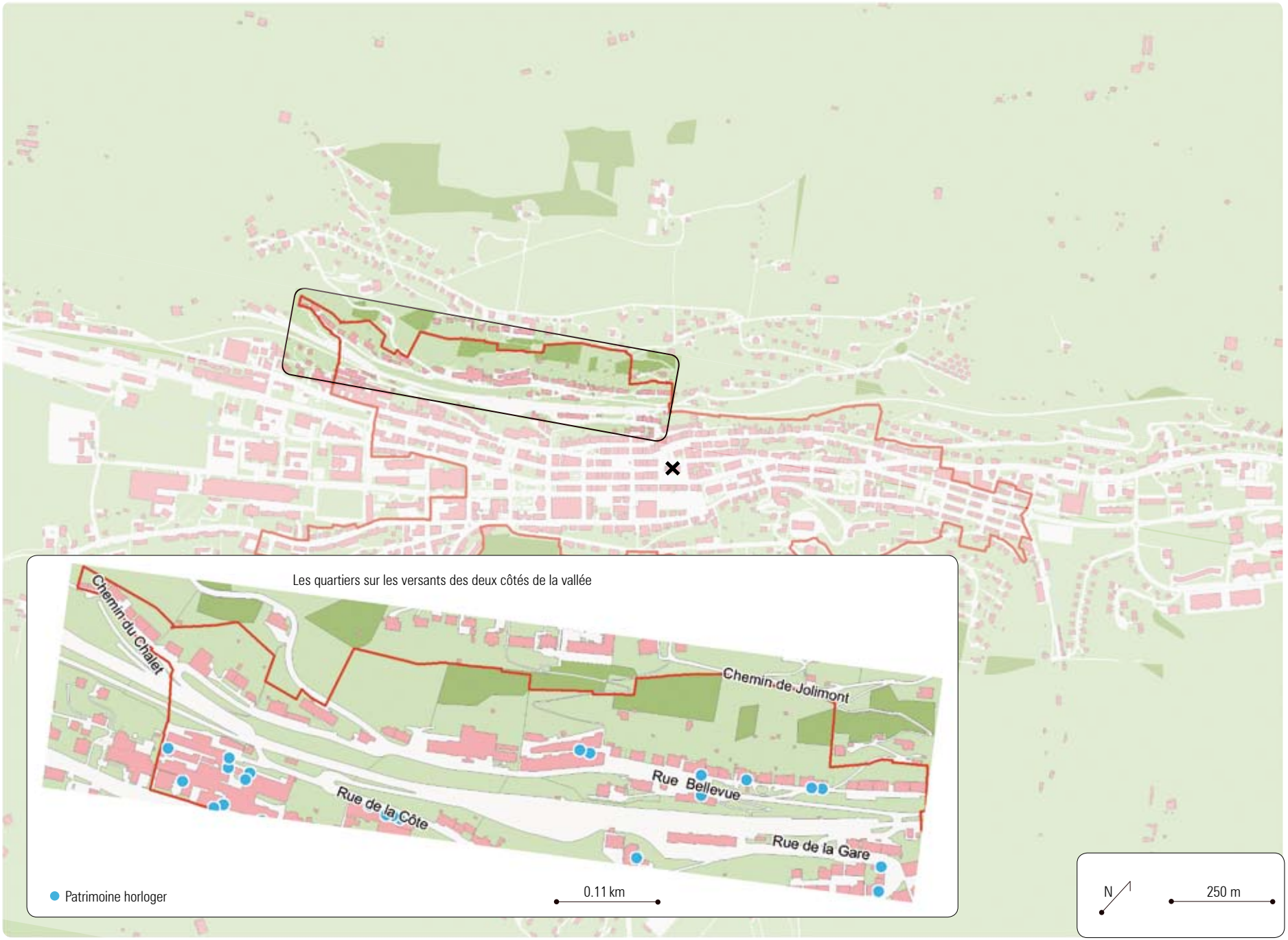
Les quartiers sur les versants des deux côtés de la vallée
Chemin du Chalet
Chemin de Jolimont
Rue Bellevue
Rue de la Côte
Rue de la Gare
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Les quartiers sur les versants des deux côtés de la vallée

### L'aire de la gare et le quartier de Bellevue sur le versant nord

Dans la partie inférieure du versant nord, sur un petit replat artificiel pratiqué dans la pente, immédiatement au-dessus du centre, s'étendent les rails du chemin de fer. A l'ouest, le replat s'élargit un peu. C'est là que se situent les voies de triage et les dépôts. La gare, construite en 1884 dans le style d'une demeure patricienne neuchâteloise, délimite en bordure de pente une petite place flanquée d'une allée d'érables d'où se révèlent les toitures du centre et les bâtiments des coteaux méridionaux. L'édifice de deux niveaux, tout en longueur, n'a pas moins de vingt-deux axes de fenêtres et trois ressauts symétriques. Le riche décor architectural en pierre de Hauterive ressort bien sur les parties en crépi clair de la façade. Dans le prolongement, la rue de la Gare et l'allée d'érables descendent vers le centre de la ville, découpant le terrain que retient, tel un mur de soutènement, une rangée de bâtiments mitoyens.

L'aire de la gare elle-même est dominée par le quartier d'habitations de Bellevue, qui se situe en hauteur sur un autre replat étroit. La route de Bellevue est l'épine dorsale de la strate bâtie se développant horizontalement au-dessus. Le quartier, édifié consécutivement à la construction de la gare, présente une disposition en chaîne relativement régulière.

Fabrique Zodiac (route de Bellevue 25).

Les constructions se situent généralement en amont de la rue, l'autre côté de la rue étant bordée par une longue rangée d'arbres. Les maisons diffèrent beaucoup par leur âge et leur volume. A l'exception de l'hôpital et de deux usines, ce sont toutes des maisons d'habitation. On y trouve cependant dans deux cas un petit atelier accolé. L'hôpital apparaît aujourd'hui comme un conglomérat de bâtiments contemporains au-dessus d'un grand mur de soutènement. Par sa situation exposée, il est particulièrement bien visible de loin, tout comme la fabrique de médailles à côté, une longue barre à quatre étages sur le versant. Immédiatement au-dessus de la gare, avec laquelle il est relié par un chemin pentu, se dresse le troisième bâtiment individuel marquant: l'ancienne fabrique de montres Zodiac, un bâtiment des années 1950, intéressant du point de vue architectural, avec une extension des années 1960. Tout à fait à l'extrémité occidentale de la composante, une suite de hauts immeubles d'habitat collectif de 1900-1915 se distingue par l'opulence des façades, riches de balcons, d'éléments décoratifs et de moulures.

Le quartier présente une densification encore plus grande dans son extrémité orientale. Des habitats collectifs de trois à quatre niveaux, en partie isolés et en partie mitoyens, constituent un front compact et produisent un grand effet de silhouette contre la ville. Les immeubles datent de la dernière décennie du XIX$^{e}$ siècle ou de la première décennie du XX$^{e}$ siècle. Leurs façades sont richement décorées avec, selon l'époque de leur construction, des éléments stylistiques de l'historisme ou de l'Art nouveau. Les grands immeubles locatifs aux décors architecturaux particulièrement élaborés qui se trouvent en bordure orientale de l'ensemble possèdent de nombreux balcons avec des balustrades en fer forgé ou en pierre. Les jardins aménagés au-dessus du haut mur de soutènement contribuent largement à la qualité du site.

Vue sur le quartier de Bellevue.

Fabrique Zodiac (route de Bellevue 25).

Fabrique Faude & Huguenin (route de Bellevue 32).

Le quartier de Beau-Site sur le versant sud
Rue Alexis-Marie-Piaget
Rue Jean-D'Aarberg
Chemin des Tourelles
Rue Beau-Site
Rue du Foyer
Rue des Fiottets
Chemin de la Butte
Patrimoine horloger
0.11 km
N
250 m

## Le quartier de Beau-Site sur le versant sud

Le tissu du quartier de Beau-Site est beaucoup moins dense que dans le creux de la vallée. Il s'articule en deux parties : le quartier inférieur est bâti de manière lâche et possède de beaux espaces verts, le quartier supérieur est plus dense et repose sur un plan d'aménagement nettement lisible.

Dominant directement le centre-ville, la partie inférieure doit son caractère résidentiel au fait d'être en situation moins abrupte que le flanc nord lui faisant face. De petites rues aux nombreux virages traversent le quartier qui présente un mélange de bâtiments de typologies diverses, le tissu bâti étant curieusement dominé par les vastes villas et les usines marquantes, comme rue Alexis-Marie-Piaget 14 ou 18. Les représentants des deux types de bâtiments datent de la même époque, c'est-à-dire de la fin du XIX$^{e}$ et du début du XX$^{e}$ siècle. Quelques maisons individuelles et habitations collectives s'y sont ajoutées plus tard. Toutes les maisons d'habitation sont entourées d'assez grands jardins, les villas ayant de grands parcs. Parmi les villas, construites, pour la plupart, par des fabricants d'horlogerie, on trouve de magnifiques exemples de style éclectique ou *Heimatstil* ; deux d'entre elles servent aujourd'hui de manufactures horlogères.

Vue sur le quartier de Beau-Site.

Les écoles ont eu droit, elles aussi, à ces hauteurs particulièrement bien exposées. Datant de 1876, le Nouveau Collège est un vaste bâtiment placé sur un promontoire qui a été utilisé comme esplanade semi-circulaire. Tout comme l'ancienne Poste et le Quartier-Neuf, le collège est l'œuvre de l'architecte Hans Rychner. Directement en amont, un bâtiment sportif de 1967 se distingue par son architecture sobre typique de cette époque, et plus haut encore, une autre halle de gymnastique, construite en 1896 avec un large pignon transversal. Ils forment, avec leur préau les reliant, un tout qui fait lien avec la secteur supérieur du quartier.

Celui-ci, appelé également quartier des Tourelles, se trouve sur une terrasse en douce déclivité. Aménagé dans les dernières années du XIX$^{e}$ siècle, le quartier séduit par son réseau routier orthogonal, qui s'est inspiré du plan Junod et du Quartier-Neuf, sans que toutefois le gabarit des bâtiments ait été strictement prescrit. Les maisons ne bordent pas directement la rue, mais possèdent, du moins sur un côté longitudinal, de larges jardins. Le tissu bâti est ouvert, c'est-à-dire que chaque maison est isolée sur sa parcelle.

A l'intérieur du quartier, on peut constater une hiérarchie sociale très nette. La ruelle située tout en bas, le chemin des Tourelles, est bordée de maisons de la classe moyenne. Leur extérieur montre une grande variété de formes, des façades richement décorées et des toits très élaborés. Les jardins sont entourés de clôtures en fer particulièrement travaillées. Dans les rues supérieures, ce sont les hautes casernes ouvrières des années 1920 qui dominent. Elles sont entourées d'espaces verts à usage collectif. En bordure orientale également, on trouve de modestes habitations pour ouvriers, des bâtiments bas avec de grands jardins individuels. Tout comme dans la partie inférieure du quartier de Beau-Site, pas moins de cinq usines de l'industrie horlogère et de précision sont parsemées dans le quartier des Tourelles. On remarquera particulièrement l'important complexe de la marque Tissot qui domine la ville.

C'est cette richesse en bâtiments très divers qui caractérise le quartier. L'interrelation entre la variété des bâtiments et la rigueur du plan orthogonal est extrêmement séduisante, et les jardins au grand effet optique augmentent encore la belle atmosphère du quartier.

Le développement de la construction d'usines après 1900 est particulièrement bien lisible dans le quartier de Beau-Site. Les fabriques y sont très nombreuses, étant donné que depuis toujours l'horlogerie exige des locaux de production avec une lumière venant de préférence du nord. Les exemplaires les plus magnifiques ont été construits entre 1900 et 1914. Les ailes de fabrication ont deux à quatre niveaux et des rangées de fenêtres particulièrement hautes. En règle générale, il y a un bâtiment de bureaux avec apparat historisant, parfois aussi il y a un appartement. L'ancienne fabrique de pendulettes Angelus de 1905, l'ancienne fabrique de montres de Roulet de 1906 ou la fabrique de boîtes de montres de 1908 sont des représentants particulièrement typiques et de grande qualité de cette construction de fabriques de l'époque du boom horloger. Le grand complexe de l'entreprise Tissot, dont le noyau date de 1916, a été agrandi à plusieurs reprises, les ailes les plus imposantes datant des années 1950 et 1960. Le bâtiment à six niveaux avec toit plat en bordure inférieure du complexe est un représentant typique de l'architecture industrielle des années 1960. En tant que bâtiment ressortant le plus sur tout le versant et en tant que représentant le plus important du boom horloger de la haute conjoncture, il contribue à marquer de façon significative la silhouette du Locle.

Rue de Beau-Site 17-19.

TISSOT
ANGELUS

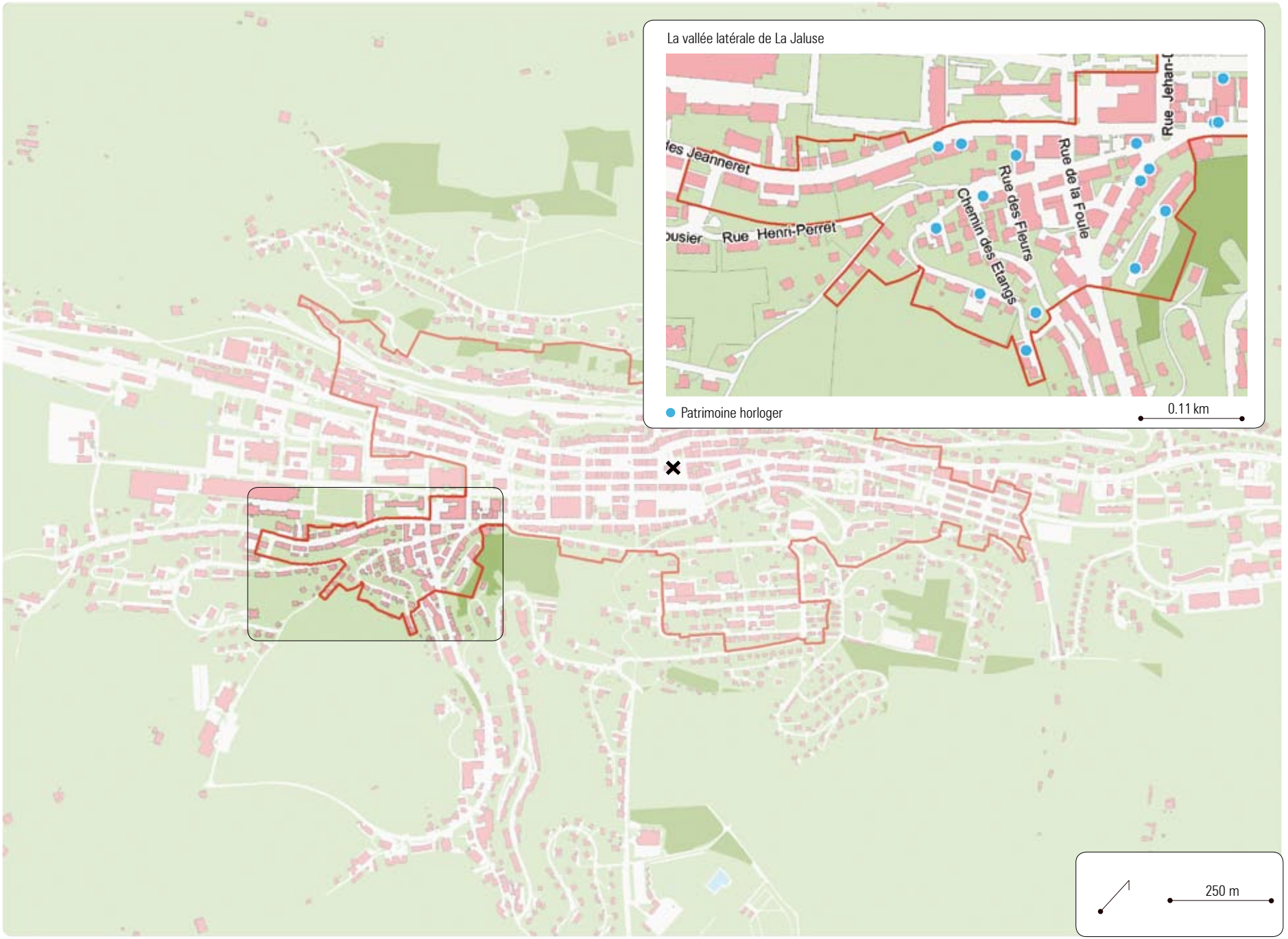
La vallée latérale de La Jaluse
Rue Henri-Perret
Rue des Fleurs
Chemin des Etangs
Rue de la Foule
Patrimoine horloger
0.11 km
250 m

## La vallée latérale de La Jaluse

Au sud-ouest, une petite vallée latérale part depuis la vallée principale. Dans le fond de cette petite vallée se situent deux anciens hameaux, La Foule et La Jaluse, qui n'ont guère de lien spatial. Sur l'envers s'étendent le vieux quartier ouvrier de l'Avenir et les grandes cités ouvrières des Jeanneret, alors que le coteau ensoleillé est occupé par les grandes cités des Primevères et du Communal.

Vue sur le quartier de l'Avenir.

## La Foule, le quartier de l'Avenir et La Jaluse

A l'embouchure du vallon de La Jaluse se situe La Foule, un quartier résidentiel et artisanal avec des édifices fort divers, de par leur époque de construction et leur usage : maisons d'habitation, entrepôts et garages. Quelques fermes transformées à plusieurs reprises laissent deviner l'origine du quartier, c'est-à-dire un hameau. Une cité de la fin des années 1940 se caractérise par sa bonne implantation sur l'embranchement de deux rues et par des balcons aux balustrades arrondies. Sa partie la mieux conservée consiste en une rangée dense et mixte d'habitations le long de l'ancienne route d'accès de Neuchâtel. Les maisons à trois niveaux de la deuxième moitié du XIX$^{e}$ siècle constituent, avec leurs légers retraits et saillies, un front compact de caractère faubourien.

A l'élargissement du vallon, le quartier de l'Avenir prend une forme plus organisée : on y trouve des maisons de petite taille, pour une à trois familles, souvent avec des ateliers au rez-de-chaussée. Elles se suivent en chapelet le long du chemin des Etangs et de la rue de l'Avenir située au-dessus, chacune placée au milieu de son petit jardin. Le quartier s'est construit en quelques années, entre 1892 et 1898. Bien qu'ayant été construites pratiquement à la même époque et étant de tailles similaires, les maisons varient fortement dans la forme et les détails. Le quartier extraordinairement bien préservé, avec son bâti très ouvert et ses jardins potagers et décoratifs soignés, forme un net contraste avec d'autres quartiers marqués par des casernes locatives.

Rue de l'Avenir 33.
Chemin des Etangs 6.
Rue de l'Avenir.

## Le quartier des Jeanneret

A l'entrée du quartier des Jeanneret se dresse une série dense de hautes casernes locatives. Elles ont toutes quatre niveaux et sont couvertes d'un toit en croupe. Par leur monumentalité et leur implantation au sommet d'une courbe, elles produisent un effet spatial d'une grande intensité. L'ensemble, avec ses grands jardins potagers à l'arrière des maisons, est un témoin du manque de logements ressenti après la Première Guerre mondiale, époque où la commune dut intervenir en construisant des logements communaux.

Rue des Jeanneret 9-11.
Rue des Jeanneret.

Vue aérienne de La Chaux-de-Fonds, vers 1912 (SUC).

## 2.b Historique et développement

Durant tout le XIX[e] siècle, La Chaux-de-Fonds et Le Locle – deux cités victimes d'un incendie, la première en 1794, la seconde en 1833 et en 1844 – vivent une période de formidable prospérité. Cette dernière se manifeste non pas tant dans l'opulence ou les fastes de leur architecture, mais bien plutôt dans leur urbanisation active. Disposant du modèle idéal des plans tramés proposés en 1794 par Moïse Perret-Gentil, puis dès 1833 par Charles-Henri Junod, c'est pourtant dans l'expérience qu'elles se sont construites et qu'elles se livrent, dans le balancement perpétuel entre le modèle et la nécessité.

## Prolégomènes historiques

Le peuplement des Montagnes neuchâteloises n'est pas antérieur au Moyen Age. Néanmoins, quelques vestiges remontant à l'Azilien, au Mésolithique ou au Néolithique moyen ont été découverts dans des grottes et des abris sous roche des territoires communaux du Locle et de La Chaux-Fonds, témoignant ainsi d'une occupation temporaire, tandis que, pour l'époque romaine, seule une monnaie a été recueillie à La Chaux-de-Fonds.

La rareté de ces traces indique que, contrairement au Littoral neuchâtelois ou aux basses vallées du Jura, la région du Locle et de La Chaux-de-Fonds était presque déserte jusqu'à sa mise en valeur par des défrichements, relativement tardifs, des forêts qui la couvraient. C'est ainsi qu'au milieu du XII[e] siècle, la vallée du Locle est donnée par les seigneurs de Valangin à l'abbaye de Fontaine-André de l'Ordre des Prémontrés (située à La Coudre et fondée en 1143) : il n'est alors fait mention d'aucun village dans l'acte de donation. En 1351, les seigneurs de Valangin, en échange de droits, retrouveront le bien légué à l'abbaye.

Contrairement à la légende, les moines de Fontaine-André ne semblent guère avoir joué de rôle dans la colonisation des Montagnes neuchâteloises : la liste des paroisses du diocèse de Lausanne n'en mentionne en effet encore aucune en 1228 dans la région.

La présence de communautés humaines organisées dans les Montagnes n'est assurée que dès le milieu du XIV[e] siècle : les localités du Locle et de La Sagne – elles ne forment qu'une seule et même paroisse jusqu'à la fin du XV[e] siècle – possèdent alors chacune un moulin et une chapelle. Ces édifices constituent des indices de la présence de communautés déjà relativement bien organisées, qui cultivent leurs propres céréales et ne dépendent plus du Val-de-Ruz pour les offices religieux. Le Locle et La Sagne sont les premiers villages des Montagnes neuchâteloises à se construire et à se peupler (principalement par des habitants du Val-de-Ruz selon toute probabilité), ces localités recevront le nom de « Mères communes ».

Abraham Robert, Les quatre mairies de Valangin, 1663 (AEN).

Pour favoriser les travaux de déboisage et d'exploitation des terres, la seigneurie de Valangin accorde aux habitants de ces communautés, en 1372, des lettres de franchises qui définissent leurs droits et leurs devoirs. Comme la seigneurie avait tout intérêt à peupler cette région pour augmenter ses revenus (qui provenaient à l'époque en grande partie du travail de la terre), ces lettres octroient notamment aux immigrants un plus grand degré d'autonomie et une réduction d'impôts.

Les territoires actuels du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de La Sagne et du Val-de-Ruz forment la seigneurie de Valangin, qui est elle-même la vassale du Comte de Neuchâtel. Les terres de ce dernier se situent plus au sud, entre les lacs de Bienne, Morat et Neuchâtel. Ce sera la seigneurie de Neuchâtel – tour à tour seigneurie, comté et principauté, entre les mains de princes locaux, germaniques, français et finalement prussiens – qui prendra de l'ascendant dans cette région. Elle étendra ainsi ses terres d'abord vers l'ouest au XIII$^{e}$ siècle (jusqu'à Vaumarcus et au Val-de-Travers), puis vers le nord au XVI$^{e}$ siècle en s'emparant, à la suite d'un arrangement financier, de la seigneurie de Valangin en 1592. Le territoire constitué correspond alors, à peu de choses près, à celui de l'actuel canton de Neuchâtel.

Sur le plan démographique, un rôle, c'est-à-dire une liste des personnes versant des redevances au seigneur de Valangin au milieu du XIV$^{e}$ siècle, indique une trentaine de noms pour La Sagne et à peine plus pour Le Locle, tandis qu'une visite diocésaine mentionne pour la paroisse (qui comprend alors les deux localités) une population de 53 feux en 1453, soit quelque 250 personnes. La seconde moitié du XV$^{e}$ siècle et le siècle suivant sont ensuite une période de forte croissance démographique et de grands défrichements. Cette augmentation des terres exploitables par l'agriculture et l'élevage est tout d'abord le fait d'habitants du Val-de-Ruz, de la région de Rochefort et du Val-de-Travers. D'autres défricheurs viennent du val de Morteau, tandis que des habitants de La Sagne et du Locle développent leurs exploitations le long de leurs vallées. Ces défrichements portent le nom de « cernil » en parler neuchâtelois ou de « cerneux » en parler franc-comtois. Ils ont favorisé une forte augmentation de la population, celle-ci quadruplant en passant de 53 feux en 1453 pour la paroisse de La Sagne et du Locle à 145 feux au Locle et 85 feux à La Sagne en 1531.

C'est au début du XV$^{e}$ siècle que Le Locle est doté d'une mairie, ce qui signifie que le village possède sa propre cour de justice et peut ainsi régler d'une manière indépendante les questions touchant à la basse justice (la justice criminelle étant rendue à Valangin). C'est le maire, désigné par le seigneur, qui s'occupe de la gestion administrative du village avec des représentants de la Générale communauté, une assemblée qui réunit tous les bourgeois du village.

Quant au site de La Chaux-de-Fonds, il est mis en valeur plus tardivement, dès le début du XIV$^{e}$ siècle probablement, par deux vagues successives de colons. La première est composée en grande partie de sujets du Val-de-Ruz, tandis que la seconde, qui s'implante dès la seconde moitié du XV$^{e}$ siècle, est constituée d'habitants du Locle et de La Sagne à l'étroit sur leurs terres. Ces derniers gardent des liens importants avec leurs villages d'origine pour tout ce qui a trait aux questions familiales, religieuses ou communales. Cet élément a pour conséquence de retarder la naissance d'un sentiment communautaire à La Chaux-de-Fonds.

En 1532, une déclaration des biens du Seigneur de Valangin indique que le hameau de La Chaux-de-Fonds compte 7 habitations, c'est-à-dire 7 feux (environ 35 personnes). Que quelques maisons se soient regroupées à cet endroit s'explique par la présence d'une source (une denrée rare dans la région) et par l'existence d'un carrefour (situé à proximité de l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville) entre l'axe est-ouest (qui relie Le Locle à l'Evêché de Bâle) et l'axe nord-sud (qui relie Neuchâtel à Montbéliard). Le premier édifice communautaire construit sur le site est une église en 1528, à l'endroit où se dresse de nos jours le Grand Temple. Avec l'établissement de cette paroisse, dont les limites géographiques sont fixées en 1550, les bases permettant à une communauté de s'organiser sont jetées. Après l'implantation de la Réforme dans la seigneurie de Valangin en 1536, l'église, comme celles du Locle et de La Sagne, devient un temple protestant.

Au XVII$^{e}$ siècle, alors que Le Locle est déjà un village autonome sur le plan aussi bien juridique qu'administratif, La Chaux-de-Fonds gagne à son tour son indépendance. Le village obtient l'érection de sa paroisse en mairie indépendante en 1656 par le biais du gouverneur de Neuchâtel Jacques de Stavay-Mollondin, du duc Henri II d'Orléans Longueville (la principauté

de Neuchâtel étant entre les mains de cette famille française depuis 1504). Le village possède désormais un tribunal de première instance analogue à celui du Locle, il reçoit l'autorisation d'organiser une troisième foire annuelle et de tenir un marché hebdomadaire. Il est également doté d'autorités communales pour gérer les affaires du village. Les frontières de La Chaux-de-Fonds sont désormais fixées et elles ne changeront pas jusqu'en 1900, année de la fusion avec la commune des Eplatures. (cf. p. 155)

Sur le plan politique, le pouvoir au sein du Comté de Neuchâtel est détenu par les riches familles patriciennes du littoral. Cette aristocratie terrienne monopolise les postes à responsabilités, même dans l'ancienne seigneurie de Valangin. Les habitants des Montagnes neuchâteloises sont alors dans une position de faiblesse et doivent régulièrement se battre, par le biais de la bourgeoisie de Valangin qui les représente, pour conserver leurs acquis ou essayer de faire valoir leurs intérêts : cette dernière demande, par exemple, en 1724 au roi que le comté de Valangin dispose de son propre gouvernement. Elle se forge ainsi une image de corps contestataire, soucieux de défendre les libertés populaires acquises au Moyen Age. La situation deviendra d'autant plus tendue qu'au XVIII$^{e}$ siècle, avec l'essor de l'horlogerie, les Montagnes neuchâteloises constituent une force économique sans gagner pour autant en poids politique.

Le Siècle des Lumières voit deux événements d'importance marquer le cours de la vie du Comté de Neuchâtel. En 1707, la maison d'Orléans-Longueville s'éteint

Alexandre Girardet, La Carmagnole, 1792 (MH).

et les Neuchâtelois se retrouvent sans souverain. Les princes européens sont alors invités à faire valoir leurs droits à la succession des Orléans : les Neuchâtelois retiennent la candidature du roi de Prusse, sur une vingtaine de prétendants venus de toute l'Europe, car celui-ci est de confession protestante et règne sur une contrée lointaine… ce qui laisse présager d'une bonne marche de manœuvre pour la conduite des affaires de la Principauté. Cette dernière sera désormais prussienne.

En 1789, la Révolution française éclate. Cet événement bénéficiera d'un grand retentissement dans les Montagnes neuchâteloises qui se montrent perméables aux idées nouvelles. Cette situation s'explique notamment par la présence de tensions sociales préexistantes entre les habitants (qui n'ont pas les mêmes droits selon qu'ils possèdent ou non le statut de bourgeois) et par la proximité de la Franche-Comté : de nombreux Loclois prêtent, par exemple, serment à la Constitution de 1792 au club des Jacobins de Morteau (F) tandis que les Chaux-de-Fonniers dansent la Carmagnole et plantent un arbre de la Liberté sur la place des Victoires.

En 1806, la Principauté de Neuchâtel passe dans les mains de Napoléon ; en échange, le roi de Prusse obtient Hanovre. Il cède la Principauté à l'un de ses maréchaux, Alexandre Berthier, qui devient alors le nouveau Prince de Neuchâtel. Très occupé par ses

obligations militaires, le maréchal Berthier s'en remet beaucoup au gouvernement demeuré en place malgré ces bouleversements.

Après la chute de Napoléon et de son Empire en 1814, la Principauté de Neuchâtel redevient un pays sujet du roi de Prusse. Cependant, elle adhère parallèlement, en 1814, au Pacte fédéral (qui établit officiellement une Confédération suisse de 22 cantons souverains): elle possède ainsi un statut hybride, ce qui en fait un cas unique au sein des Confédérés. Ce statut, source de conflits, ne peut durer longtemps et en 1848, à la suite d'une révolution, la Principauté de Neuchâtel devient un canton suisse à part entière. C'est d'ailleurs en 1848 également que la Suisse se mue en un Etat moderne en se dotant d'une Constitution fédérale.

David François de Merveilleux, Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, fin XVII[e] siècle (AEN).

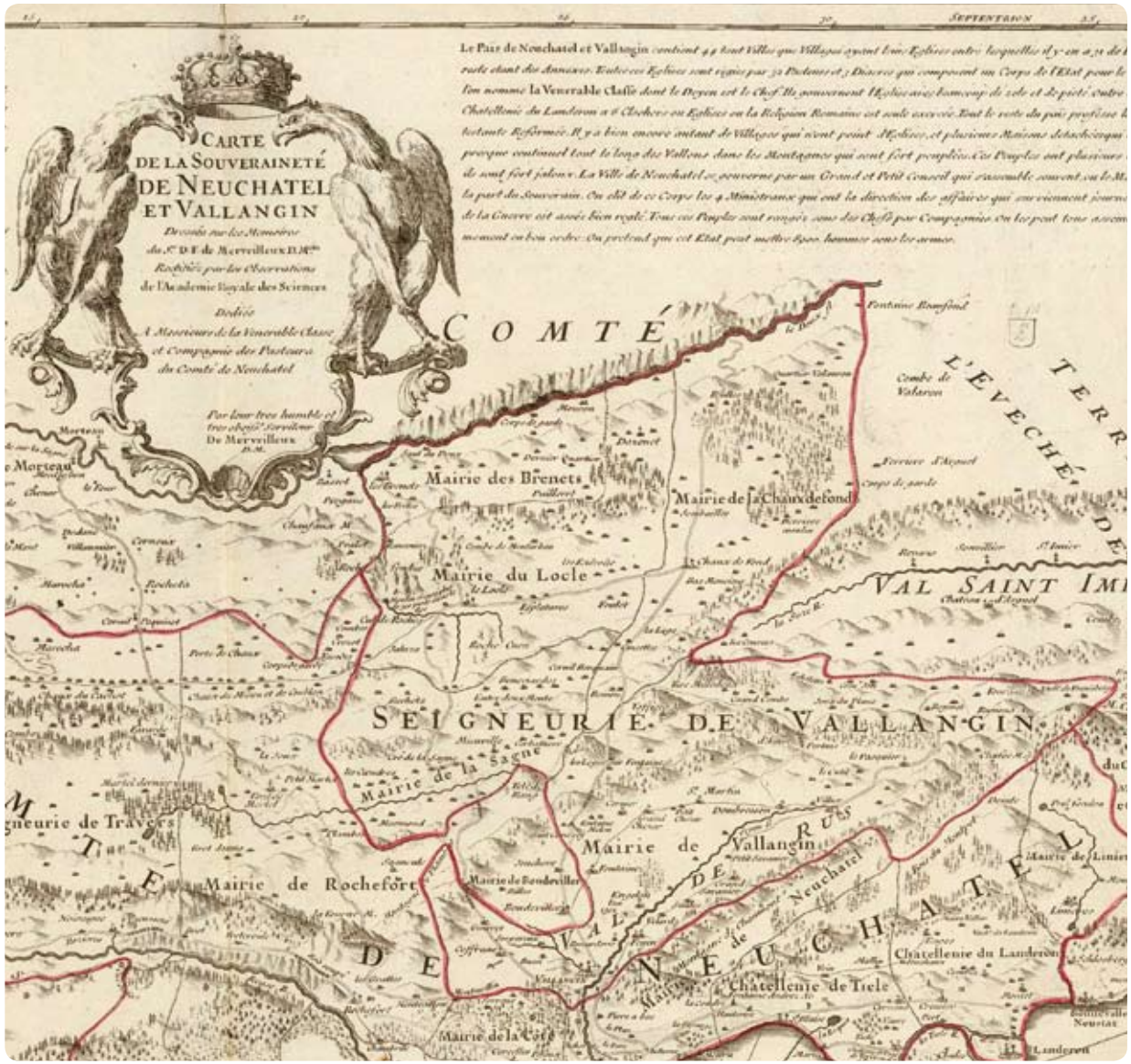

## 1848, la Révolution neuchâteloise

En 1815, après la chute de Napoléon et de son Empire, l'Europe est marquée par un retour aux valeurs conservatrices ; les aspirations des peuples à plus d'égalité et de liberté, promues par l'idéal révolutionnaire et républicain, continuent cependant à faire leur chemin. C'est ainsi que les tensions croissantes entre les partisans de l'ordre établi et les partisans du changement aboutissent dans toute l'Europe à deux vagues de mouvements contestataires, la première au début des années 1830 et la seconde en 1848. La grande majorité de ces tentatives de révolutions se solderont par des échecs.

L'histoire de la Suisse, et plus particulièrement de la Principauté de Neuchâtel, s'inscrit dans ce contexte européen. C'est ainsi qu'une première tentative de révolution a lieu en 1831 sous l'impulsion d'Alphonse Bourquin. Cette dernière cependant, mal préparée et mal organisée, n'aboutira pas. La sévère répression qui s'ensuit n'arrive pas à arrêter la progression des idées républicaines et libérales. La contestation s'intensifie et, en janvier 1848, les républicains s'organisent en créant dans le canton des comités patriotiques, appelés « Comités des pétitions », dont le but initial est de se faire entendre par la voie légale.

Les événements parisiens du 24 février 1848, qui voient le roi Louis-Philippe être renversé, précipitent la situation en terres neuchâteloises. Sitôt la nouvelle connue, soit le 26 février au soir, les républicains s'activent. Le 27 février ce sont les Chaux-de-Fonniers qui se rassemblent sur la Place de l'Hôtel-de-Ville et scandent « Vive la république ! Nous la voulons ! Nous l'aurons ! Vive la Suisse ! Vive les Parisiens ! »

Après avoir vécu une journée agitée le 28 février, Le Locle est la première ville à connaître, le lendemain, une insurrection : l'hôtel de ville est occupé par les républicains et les autorités civiles et militaires abdiquent. De leur côté, les patriotes chaux-de-fonniers, prévenus des événements qui se sont déroulés au Locle, réussissent dans la lancée à faire également abdiquer les autorités chaux-de-fonnières. Une commission militaire, avec à sa tête l'horloger loclois Frédéric-Alexandre (dit Fritz) Courvoisier, est immédiatement mise sur pied. Son rôle est notamment d'organiser la défense du village avec des citoyens armés et de préparer une expédition pour prendre le château de Neuchâtel.

Alors qu'une réunion des délégués de tous les comités patriotiques de la Principauté est convoquée pour le 1er mars au matin, 300 hommes venus du vallon de Saint-Imier, et emmenés par Ami Girard, arrivent à La Chaux-de-Fonds durant la nuit du 29 février au 1er mars pour prêter main forte aux troupes de Courvoisier. Ce dernier, contrairement à Girard, n'est pas pressé de marcher sur Neuchâtel : il veut attendre la réunion des Comités patriotiques qui doit se dérouler dans la matinée. Un gouvernement provisoire doit notamment y être nommé et Courvoisier ne souhaite pas prendre la route avant que celui-ci ait été choisi : il a retenu la leçon de l'échec de 1831, où le suivi politique de la révolution militaire avait été mal planifié.

Après avoir reçu l'assurance qu'un gouvernement provisoire serait formé, Courvoisier accepte de partir avec ses hommes et ceux de Girard ; le départ est fixé à 10 heures. Hormis la présence sur la route de quelques royalistes qui essaient de gagner du temps (ils espèrent la prompte arrivée de l'aide des Confédérés) en faisant croire aux insurgés que le Conseil d'Etat a démissionné et qu'il vaut mieux faire demi-tour, la neige, qui atteignait par endroits près d'un mètre d'épaisseur, est l'adversaire le plus redoutable auquel il faut faire face! La colonne réussit néanmoins à gagner Neuchâtel, sans effusion de sang, et à occuper sur le coup de 20 heures le château du chef-lieu et l'arsenal.

Dans l'intervalle, le gouvernement provisoire (avec à sa tête Alexis-Marie Piaget) qui a été nommé non sans difficultés le matin même, suit les traces du bataillon pour arriver au château de Neuchâtel à 21 heures. Il se met immédiatement au travail et rédige une proclamation pour annoncer au peuple l'avènement de la République : la rupture avec la Prusse (une tentative de contre-révolution ayant échoué en 1856) est définitivement consommée.

Cette révolution est à la fois démocratique et nationale en visant aussi bien à renverser un régime oligarchique qu'à permettre à Neuchâtel de devenir suisse à part entière. Venue des montagnes, elle est notamment menée par des commerçants horlogers qui supportent de plus en plus mal d'être privés de pouvoir politique (confisqué par les familles patriciennes du Littoral), alors qu'ils détiennent un fort pouvoir économique. Ils se reconnaissent ainsi dans ce mouvement républicain et souhaitent désormais étendre le libéralisme, qui modèle l'économie, au champ politique.

Charles L'Eplattenier, Monument de la République (détail), La Chaux-de-Fonds, 1910.

## Les Eplatures, du Locle à La Chaux-de-Fonds

Entre les villages de La Chaux-de-Fonds et du Locle s'échelonnaient trois hameaux, soit La Bonne Fontaine, Les Eplatures et Le Crêt-du-Locle. Ils faisaient partie, avec les fermes dispersées des alentours, de la mairie du Locle, dont ils dépendaient notamment pour l'école et le culte.

Le Grand Conseil adopte le 14 mars 1848 (soit quelques jours après la Révolution) un découpage du canton en districts administratifs et judiciaires. Le plateau des Eplatures, qui a toujours été historiquement lié au Locle, se trouve rattaché au district de La Chaux-de-Fonds pour le plus grand mécontentement de ses habitants. A une période où de nombreux villages du Jura neuchâtelois soutiennent encore l'ancien régime, ce rattachement permet de placer un village resté royaliste dans la même circonscription électorale qu'une ville à majorité républicaine. Le processus s'achève avec la constitution de la commune des Eplatures en 1851.

La ville de La Chaux-de-Fonds connaît, en cette seconde moitié de XIX$^{e}$ siècle, un fort développement urbanistique. La cohérence de ce dernier se trouve menacée par l'absence de plan de bâtisse pour la commune des Eplatures, qui la jouxte à l'ouest. C'est la raison pour laquelle, dès le milieu du siècle, les deux localités ont de fréquents échanges, pas toujours très fructueux, au sujet de leur zone limitrophe.

La situation s'accélère dans le dernier quart du XIX$^{e}$ siècle. C'est ainsi qu'en octobre 1873, l'ingénieur cantonal Charles Knab est sollicité pour effectuer un plan d'alignement pour la commune des Eplatures, devenu nécessaire en raison de la construction de nouveaux bâtiments dans le prolongement de la rue Léopold-Robert. Son plan est accepté en novembre déjà par les autorités des Eplatures et ces dernières se montreront soucieuses de le respecter. Mais celles-ci préféreront garder l'entier de leur territoire et construire un nouveau collège. En 1887, un projet de loi sur les communes du Conseil d'Etat propose la fusion des deux localités. Les Eplatures refusent et le projet est finalement abandonné par les autorités cantonales. Les demandes de construction sur le territoire des Eplatures émanant de La Chaux-de-Fonds continuent ainsi à être traitées au cas par cas.

Cependant, même sans être à l'agenda politique, la question de la fusion continue à alimenter certaines conversations privées. C'est ainsi qu'une pétition en sa faveur, munie de 275 signatures, est envoyée en juillet 1899 au Conseil d'Etat. Celui-ci transmet le dossier aux autorités communales des Eplatures qui, après avoir reçu le rapport défavorable à la fusion d'une commission d'étude, se prononcent à leur tour contre le rattachement. Le Conseil d'Etat décide alors d'inviter les habitants des Eplatures à se prononcer sur leur sort et promulgue, le 22 décembre 1899, un arrêté de convocation des électeurs pour une votation sur la fusion les 13 et 14 janvier 1900.

Après une campagne brève et intense, les habitants se prononcent massivement, par 209 voix contre 33, en faveur d'un rattachement. Le projet est alors entériné par les autorités chaux-de-fonnières le 2 février 1900 et la fusion est effective le 1$^{er}$ mai 1900. Le choix des habitants des Eplatures est surtout pragmatique. Ils sont conscients que leur commune, aux ressources financières très limitées et à l'administration modeste, ne peut pas assumer l'aménagement et le financement des infrastructures nécessaires au bon développement de leur voisine, La Chaux-de-Fonds. Depuis, le territoire communal de La Chaux-de-Fonds et du Locle n'a plus subi de modifications.

Carte Siegfried (feuille 130) de 1875 (Office fédéral de la topographie).

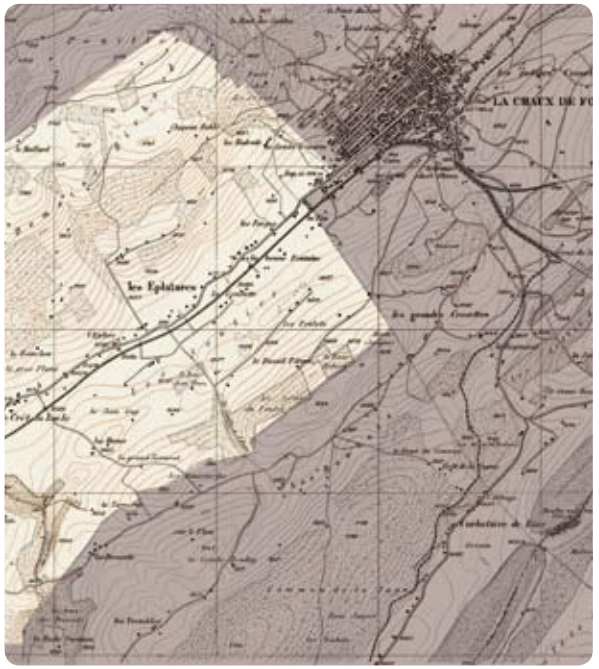

## L'apparition de l'horlogerie dans les Montagnes : mythes et histoire

Plus que l'exploration d'un passé industriel, l'histoire de l'horlogerie retrace l'évolution des rapports complexes qu'une société a entretenus avec un ensemble de savoirs, de techniques et de pratiques. Même s'il est impossible de mesurer le degré de popularité dont joui, à l'époque, l'ensemble des écrits – articles historiques, chroniques, romans… – publiés sur l'histoire de l'horlogerie, même si à certains égards ils peuvent être considérés comme des récits « orientés », ce qui ne retire pas toute leur validité, ils apportent un éclairage unique sur une perception du passé. Ils ont sans doute contribué à forger quelques idées reçues sur l'histoire de l'horlogerie et de ses acteurs, mais leur apport n'en reste pas moins fondamental.

Selon leur sensibilité, les historiens – et, plus largement, tous les chroniqueurs qui ont relaté l'apparition puis le développement de l'horlogerie dans le Jura – ont mis en avant le caractère héroïque, proprement génial de la conquête de la mesure du temps avec ce qu'il a fallu de persévérance et d'échecs suivis de victoires. La plupart de ces auteurs insistent sur le fait que les premiers horlogers ont dû fabriquer les outils qui allaient leur servir à inventer l'horlogerie : « [En 1679] Ce jeune homme – écrit ainsi Frédéric-Samuel Ostervald à propos de Daniel JeanRichard – se mit en tête [de faire une montre] pareille. Il faloit auparavant imaginer & fabriquer tous les outils nécessaires de même que les ressorts, la boete & les autres assortiment, sans avoir dans sa position aucun secours qui pût lui faciliter le succès. Mais par son génie, soutenu par un travail opiniâtre, il parvint au bout d'une année à avoir assez d'outils pour comencer sa montre qui fut achevée six mois après. »[1]

Il faut insister ici sur l'importance de l'ouvrage d'Ostervald qui constitue la souche fondatrice de laquelle procèderont nombre d'écrits ultérieurs, tant récits de voyageurs qu'histoires régionales. Tous citent, dans une recension qui subit fort peu de modifications au fil des ans, la liste des figures tutélaires (les JeanRichard, Breguet, Jaquet-Droz, Perrelet, Houriet, etc.), tous recourent aux statistiques et à la démonstration par les chiffres pour étayer leur propos. Mais les explications par le talent individuel, par le modèle d'effort et de comportements collectifs ne suffisent pas, d'autres auteurs y voient rien moins qu'une intervention divine : « Mais si nos pères ont fait preuve de courage, leur énergie n'explique pas tout. La prospérité croissante de notre cité a une autre cause ; cette cause, c'est la protection de Dieu, dont elle fut constamment l'objet. C'est Lui qui mit au cœur des premiers habitants de notre vallée la pensée de s'y établir, car il veut que toutes les parties de la terre soient également peuplées. C'est Lui qui leur donna l'esprit content qu'il leur fallait pour se bien trouver dans un pays qui alors surtout était celui des pluies, des neiges, des ours et des loups. C'est Lui qui fit arriver à point nommé, avec un homme de génie, Daniel JeanRichard, et avec d'autres, moins connus, mais non moins capables et non moins utiles, l'industrie qui devait être la mère nourricière de tout un peuple. » [2]

Charles-François-Marie Iguel, Statue de Daniel JeanRichard, Le Locle, 1888.

Auguste Bachelin, Daniel JeanRichard dans sa forge, nd (CP).

C'est bien à la théorie du besoin que fait appel Frédéric-Samuel Ostervald, lorsqu'il rend compte de l'esprit de stimulation et d'émulation mutuelles, de rivalité et d'ingéniosité avivés par la dureté du climat et l'absence de richesses naturelles : « Le besoin a été certainement dans ces montagnes un secours pour y faire éclore les talens, la liberté dont les habitants y jouissent, l'air subtil qu'ils respirent, la nécessité de se suffire à eux-mêmes par le peu de commerce qu'ils soutenoient avec l'étranger, peuvent y avoir aussi influé. Chaque particulier étoit obligé d'être masson, charpentier, charron, forgeron, &c. & de fabriquer lui-même tous ses meubles […]. D'ailleurs la nature du terroir exigeant peu de travail & n'invitant pas les propriétaires à le cultiver, ils ont dû se tourner aisément du côté des arts afin de pourvoir à leur subsistance & de dissiper l'ennui inséparable des longs hyvers qu'ils essuyent. Aujourd'hui l'éducation qu'ils reçoivent, le comerce qu'ils ont entre eux & avec l'étranger, la lecture pour laquelle ils ont un goût décidé, l'habitude qu'ils se sont faite de voyager, l'émulation dont ils sont infiniment susceptibles, tout cela sert à exciter & à développer ces mêmes talens qu'on ne peut méconnoitre chez eux pour peu qu'on les fréquente. Ils tiennent de la nature un génie singulier, une aptitude frappante à tous les arts méchaniques d'autant plus extraordinaire qu'on ne trouve absolument rien de semblable chez les peuples qui les environnent immédiatement au Nord & au Sud. On voit fréquemment dans ces montagnes des gens qui exercent certains arts dont ils n'ont fait aucun apprentissage. » [3]

Un siècle plus tard, Robert Pinot envoyé dans le Jura pour y étudier la transformation du paysan de montagne en ouvrier urbain relève l'influence du lieu dans ce processus : « Pour que la fabrique collective puisse naître et se développer dans une contrée, il faut deux conditions : 1) Que la terre ne donne aux paysans que des ressources insuffisantes. 2) Que les occupations rurales laissent aux gens de la campagne de nombreux loisirs. »[4] D'autres auteurs ont également montré l'interdépendance entre l'éclosion de l'industrie à domicile, à ses débuts, et un système agraire particulier.

Bas-Monsieur 7, La Chaux-de-Fonds.

**Jean-Jacques Rousseau, Lettre à d'Alembert**

« Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse aux environs de Neuchâtel un spectacle assez agréable et peut-être unique sur la terre. Une montagne entière couverte d'habitations dont chacune fait le centre des terres qui en dépendent ; en sorte que ces maisons, à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitants de cette montagne le recueillement de la retraite et les douceurs de la société. Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de tailles, d'impôts, de sub-délégués, de corvées, cultivent, avec tout le soin possible, des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la Nature. L'hiver surtout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chaudement, avec sa nombreuse famille, dans sa jolie et propre maison de bois, qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusants, qui chassent l'ennui de son asile, et ajoutent à son bien-être. Jamais menuisier, serrurier, vitrier, tourneur de profession n'entra dans le pays ; tous le sont pour eux-mêmes, aucun ne l'est pour autrui ; dans la multitude de meubles commodes et même élégants qui composent leur ménage et parent leur logement, on n'en voit pas un qui n'ait été fait de la main du maître. Il leur reste encore du loisir pour inventer et faire mille instruments divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers, dont plusieurs même parviennent jusqu'à Paris, entre autres ces petites horloges de bois qu'on y voit depuis quelques années. Ils en font aussi de fer, ils font même des montres ; et, ce qui paraît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même.

Ce n'est pas tout : ils ont des livres utiles et sont passablement instruits ; ils raisonnent sensément de toutes choses, et de plusieurs avec esprit. Il font des siphons, des aimants, des lunettes, des pompes, des baromètres, des chambres noires ; leurs tapisseries sont des multitudes d'instruments de toute espèce ; vous prendriez le poêle d'un paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale. Tous savent un peu dessiner, peindre, chiffrer ; la plupart jouent de la flûte, plusieurs ont un peu de musique et chantent juste.

[…]

Je ne pouvais non plus me lasser de parcourir ces charmantes demeures, que les habitants de m'y témoigner la plus franche hospitalité. Malheureusement j'étais jeune : ma curiosité n'était que celle d'un enfant, et je songeais plus à m'amuser qu'à m'instruire. Depuis trente ans, le peu d'observations que je fis se sont effacées de ma mémoire. Je me souviens seulement que j'admirais sans cesse en ces hommes singuliers un mélange étonnant de finesse et de simplicité qu'on croirait presque incompatibles, et que je n'ai observé nulle part. »[1]

[1] J.-J. Rousseau, *Lettre à d'Alembert, propos sur Neuchâtel et les Montagnons* , Paris : Garnier-Flammarion, 1967 [1758],

Oscar Huguenin, Horloger et sa femme, nd (MIH).

Le corpus des textes étudiés permet de noter que nombre de ces écrits du XVIII[e] siècle procèdent très souvent les uns des autres. *La Lettre à d'Alembert* sur les spectacles de Jean-Jacques Rousseau (1758) et *la Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et de Valangin* de Frédéric-Samuel Ostervald (1766) fonctionnent comme de véritables textes instaurateurs, d'autant plus fiables – considère-t-on – que le premier résulte de l'observation directe et le second de la transmission orale (Ostervald dit avoir recueilli les informations sur l'invention de l'horlogerie de la bouche même des descendants de Daniel JeanRichard). A partir de ce corpus, il est possible de dégager une sorte de typologie des imaginaires convoqués, isolément ou en combinaison, pour fonder et construire le discours historique sur l'horlogerie, en particulier l'imaginaire de la neige et celui de l'isolement.

De toutes ces hypothèses, parce qu'elle confère à l'horlogerie une origine en quelque sorte élémentaire, l'explication par le climat est la plus souvent invoquée. Elle est comme une évidence, car à quoi pourraient bien s'occuper les montagnards, « ce pays étant couvert de neige au moins 6 mois de l'année, ce tems seroit perdu pour la culture et ils en tirent partie pour leur industrie » ?[5]

## L'imaginaire de la neige

1789 – « Quels villages, que ces villages de la Chaux-de-Fond, & du Locle : quel spectacle pour l'ami de l'humanité ! Un sol ingrat, sauvage, sans culture, sans arbres à fruits, dénué d'eaux, voué par la Nature à la dépopulation & à l'indigence, suppléant par l'industrie à la fécondité de la terre, a peuplé la première de ces communautés de deux mille cinq cents habitans, et en a rassemblé trois mille dans la seconde ! »[1]

1819-1821 – « Mais c'est surtout au Locle et à la Chaux-de-Fonds que le genre d'industrie dont je t'ai parlé, produit des effets véritablement admirables. La population de ces vallées arides, où il ne croît pas un seul arbre, et qui, pendant des hivers de sept mois, sont ensevelies sous trente pieds de neige, s'est élevée depuis le milieu du siècle dernier à plus de sept mille habitans, que chacune d'elles compte actuellement. Tout y est mécanicien, artiste, peintre ou graveur. Le génie de la mécanique semble s'être naturalisé sur ces hauteurs du Jura qui ne produisent guère autre chose, et l'industrie s'y transmet comme un bien, je dirais presque comme un meuble de famille. »[2]

1853 – « Cette neige, monsieur, qui, dans les montagnes dont je parle, couvre la terre pendant six ou sept mois de l'année, est très certainement une des causes qui ont produit tant de bons horlogers dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, qui les ont faits patients, laborieux, adroits, et d'une intelligence remarquable. En effet, lorsque la neige, comme un immense linceul blanc, s'étend sur toutes les vallées que l'œil peut embrasser, recouvre les habitations des hommes, les hautes bruyères, les forêts de pins rabougris, les rivières solidifiées par le froid ; quand le silence profond, universel dans ces contrées, ne peut être interrompu ni par le pied de l'homme, ni par le roulement des voitures, ni même par ces mille cris confus des revendeurs, qui, dans la plupart de nos villes, assourdissent les habitants ; quand enfin les travailleurs, emprisonnés dans leurs demeures, peuvent à peine se frayer un passage à travers la neige, pour pouvoir se procurer les objets d'une absolue nécessité, que leur reste-t-il pour se distraire, pour conjurer l'ennui ? Rien, absolument rien… que le travail, et le travail, peu à peu devient un besoin impérieux, indispensable. »[3]

[1] François ROBERT, Voyage dans les 13 cantons suisses, les Grisons, le Vallais et autres pays et états alliés ou sujets des Suisses, Paris : Belin, 1789, p. 90.

[2] M. RAOUL-ROCHETTE, Lettres sur la Suisse écrites en 1819, 1820 et 1821, Paris : Librairie Passage des Panoramas, 1823, pp. 4-5

[3] Pierre DUBOIS, Lettres sur les fabriques d'horlogerie de la Suisse et de la France, Paris : A l'Administration du Moyen Age, 1853, p. 54.

### L'imaginaire de l'isolement et du monde nouveau

1782 – « La Chaux-de-Fonds & Le Locle, en y comprenant leur territoire, contiennent environ 6000 habitants. L'activité & l'industrie de ce petit peuple isolé sont vraiment dignes d'admiration, & l'on ne peut s'étonner assez, de trouver les arts méchaniques portés à un tel point de perfection dans un coin du monde aussi retiré. »[1]

1789 – « Dans l'un et l'autre de ces beaux villages, c'est un mouvement qu'on ne retrouveroit pas dans nos villes. La vallée qui s'étend de l'un à l'autre, semée d'habitations voisines les unes des autres, dans l'intervalle d'une lieu et demie, semble, dans sa totalité, ne former qu'un grand village. A la voix de la liberté, les hommes y ont accouru ; ils s'y sont pressés, multipliés, & la Nature leur y refusant tout, ils y ont tout attendu de l'industrie. Les dentelles, l'orfévrerie, l'horlogerie, la joaillerie, la bonneterie, la coutellerie, les ouvrages en émail, en fer, en acier, les outils pour les arts, les instrumens de mathématiques & d'astronomie, les ouvrages de la méchanique la plus savante & la plus compliquée, y ont répandu la richesse, y ont même formé des maisons opulentes. »[2]

1790 – « Les goûts [de ce peuple laborieux & inventif] se partagent entre l'étude & le travail ; les voyageurs sont quelquefois étonnés de trouver dans beaucoup de ces villages, des bibliothèques excellentes & bien choisies. Les maisons sont toutes crépies en plâtre, & blanchies au-dehors. Elles sont petites, solides & très commodes, & la bâtisse y est faite avec autant de propreté que d'élégance dans ces régions montagneuses, presque séquestrées du reste du monde. »[3]

1856 – « La Chaux-de-Fonds […] entasse derrière un repli du terrain son amas de maisons bariolées. Il y en a de neuves, de vieilles, de somptueuses, de hideuses ; il y a des fleuves de boue avec par-ci par-là un morceau de trottoir. Grandes prétentions et grandes misères ; larges rues qui n'en sont pas, des places qui ressemblent à des carrefours, une physionomie de ville américaine en construction. Et dedans, une population horlogère, intelligente, remuante, hardie, aux traits effilés, aux formes grêles, aux regards citadins ; tout cela en pleine montagne […]. »[4]

Axes de transit en Suisse au XIV[e] siècle (tiré de La Suisse. Portrait urbain).

[1] William COXE, *Lettres de M. William Coxe à M. W. Melmoth, sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse,* 1782, pp. 163-164.

[2] Fr[ançois] ROBERT, *Voyage dans les 13 cantons suisses, les Grisons, le Vallais et autres pays et états alliés ou sujets des Suisses*, Paris : Belin, 1789, p. 91.

[3] William COXE, *Voyage en Suisse. Tome second,* Paris : Chez Letellier, 1790, p. 122.

[4] Valérie DE GASPARIN, *Bande du Jura. Sur les montagnes au pays du soleil*, Paris : Calmann Lévy, 1890, pp. 67-68.

Nombreux sont ceux qui, à l'instar des voyageurs, invoquent aussi des facteurs culturels : la religion réformée qui encourage le travail méticuleux, le haut niveau d'instruction.

Toutes ces explications comportent une part de vérité, mais elles doivent être mises en relation entre elles et avec d'autres données. Ainsi conviendrait-il d'étudier, de manière approfondie, le rôle que jouèrent les expositions universelles et nationales fonctionnant comme relais et lieux de remémoration de cette épopée ayant permis l'expérimentation de nouvelles lois, de nouvelles institutions, de nouvelles sociabilités.

L'industrie horlogère, inattendue dans une région apparemment défavorisée, appelle donc une explication multiple. Comme toujours, c'est l'ensemble des facteurs et leur interaction qui doivent être pris en considération. Nous sommes en présence d'une entreprise, d'un travail collectif, du produit d'une population entière dans un espace défini, avec ses institutions spirituelles, politiques et sociales, avec ses valeurs aussi. On ne peut véritablement les comprendre qu'en les considérant comme un phénomène culturel et social autant qu'économique et politique.

L'histoire de l'horlogerie, c'est aussi l'histoire de la marche progressive vers la prospérité et le bien-être, vers la liberté et la démocratie. De par l'esprit d'entreprise, l'âpreté au travail mis au service d'une épopée avec ses victoires sur un climat hostile, sur des menaces externes (concurrence étrangère) et internes (jalousies, individualismes forcenés), avec ses villes «nouvelles», certains auteurs n'hésitent pas à comparer cette aventure à celle des pion-

niers du Nouveau Monde, cette Amérique dont il fallait d'un côté redouter la concurrence, mais dont les deux villes auraient, de l'autre côté et selon une expression à tort consacrée, adopté les modèles architecturo-urbanistiques.

La comparaison avec l'Amérique ne s'applique pas seulement aux temps héroïques de la «conquête». Un siècle plus tard, elle continue d'être convoquée: «Toute la population horlogère vit largement, consomme beaucoup, grâce à son aisance, et attire dans son mouvement une population presque aussi forte d'ouvriers et de fournisseurs de toute espèce, en général étrangers au pays et même à la Suisse, pour lesquels les Montagnes neuchâteloises ont été et sont encore une Californie. Rien n'est curieux comme cette agglomération de près de quarante mille âmes qui peuple, dans les districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds, une contrée froide et stérile qui ne lui fournit que le combustible et le lait, et vit complètement de produits importés soit de la France, soit du Vignoble.»[6]

Parce qu'elle traduit ce que les habitants ressentent eux-mêmes vis-à-vis de leur région, la comparaison est tenace. On peut lire sous la plume de l'un de ses meilleurs historiens, alors qu'il parle des flux migratoires de la fin du XIX[e] siècle au gré des périodes de crise ou de prospérité: «On a peine à imaginer aujourd'hui une ville qui ressemblait plus à une cité du Far West qu'à l'image conventionnelle d'une bourgade helvétique propre en ordre.»[7] Autant que sa forme urbaine, c'est son cosmopolitisme qui explique la raison pour laquelle on recourt si souvent à la comparaison «américaine» pour désigner La Chaux-de-Fonds.

### Le génie du lieu

L'idée que le lieu, de par ses caractéristiques géographiques – l'isolement, la neige, etc. – ait joué un rôle prépondérant dans l'émergence de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises est présente explicitement ou implicitement chez nombre d'auteurs. Ce génie du lieu, comme trait nécessaire à la survie de cette population de «Montagnons», peut se retrouver dans d'autres activités ingénieuses que l'horlogerie. L'exemple du moulin souterrain du Col-des-Roches en est un. C'est au milieu du XVII[e] siècle qu'un certain Jonas Sandoz eut l'idée de percer un rocher de façon à provoquer une chute souterraine qu'il utilisa pour faire tourner les roues de deux moulins superposés. Cette ingénieuse installation devint bientôt une curiosité connue loin à la ronde.

«Dans la vallée où nous nous trouvons, juste au pied d'un rocher, il y a une petite maison... Nous y entrons. Nous descendons un escalier, jusque dans les caves. Ici on trouve des sacs, des coffres pleins de blé. Sous nos pieds nous entendons un grondement bizarre. Encore quelques marches et nous devons allumer la lampe, tant il fait sombre. Nous nous trouvons maintenant dans un moulin à eau, dans un moulin souterrain. Bien au-dessous du sol mugit un torrent; personne là-haut ne s'en doute; l'eau tombe de plusieurs toises sur les roues bruissantes qui tournent et menacent d'accrocher nos habits et de nous faire tourner avec elles. Les marches sur lesquelles nous nous trouvons sont usées et humides; des murs de pierre, l'eau ruisselle et tout près s'ouvre l'abîme.»[1]

1. Hans Christian Andersen, cité par François Faessler, *Histoire de la Ville du Locle, des origines à la fin du XIX[e] siècle, Neuchâtel*, 1960, p.61.

Anonyme, Les moulins souterrains, fin XVIII[e] siècle (MH).

Valanvron 39, La Chaux-de-Fonds.

# Le temps de l'identité rurale

## La ferme comme lieu de travail et d'habitation

Le berceau de l'industrie jurassienne, c'est la ferme. Au-delà de l'allitération, les couples étable-établi, ferme-fabrique suffisent à résumer près de deux siècles d'histoire de l'horlogerie. Les paysans vivant d'élevage, soumis à de longs hivers, développent divers artisanats liés au travail du métal (taillanderie, forge, serrurerie, armurerie, etc.) puis, dès le début du XVII[e] siècle, des protoindustries, la dentelle d'abord, l'horlogerie ensuite. A tel point que ce travail artisanal finit par influencer l'habitation que le paysan-horloger adapte progressivement aux exigences de ces activités nouvelles, par l'agrandissement des fenêtres ou par la création de locaux.

De passage dans la Principauté de Neuchâtel en octobre 1788, le général Miranda traduit, en une heureuse formule, la situation économique des Montagnes en cette fin de XVIII[e] siècle : « Enfin je pris congé pour me mettre en route et passai par ce qu'on appelle la Sagne, qui est une suite de maisons presque contiguës, pendant une heure entière […] et il n'y en a aucune où l'on ne travaille à l'horlogerie […] Quelle belle vue, de la hauteur, sur le Locle, etc. […]; je crois qu'en été ce doit être un délice, car ce tableau ne peut-être plus pastoral au dehors, industriel à l'intérieur […] et les maisons, qui sont de pierre et maçonnerie, toutes blanches, donnent au tout un aspect riche que je n'ai vu nulle autre part […] »[8]

Edouard Jeanmaire, Horloger-paysan à la fenêtre de sa ferme, nd (CP).

## Entre l'étable et l'établi

« [Etienne Piaget avait coutume de dire] "Maintenant que j'ai planté mes pommes de terre […] je vais planter mes échappements" […]. Souvent avant quatre heures du matin, le chef de famille travaillait à ses montres à la lueur de son quinquet. Il allait soigner le bétail, puis revenait à l'atelier où bientôt tout son petit monde était à la besogne. De temps en temps lui-même ou un de ses fils retournait à la grange, à l'écurie et cela alternait ainsi jusqu'à dix heures du soir. Après quinze heures de labeur, chacun avait le droit de goûter le sommeil du juste. A la fenaison et à la moisson seulement, l'horloger faisait place complète au paysan. La belle saison était courte là-haut. Il fallait se hâter. Toute la famille s'y mettait joyeusement. La faux, la fourche et le râteau au lieu des bruxelles, de la queue de rat et de la pince plate […]. Bien sûr, lorsqu'il fallait se remettre ensuite aux échappements, les mains avaient perdu quelque peu de leur souplesse, les doigts étaient gourds, et l'esprit n'y était plus tout à fait. »[2]

[2] Alfred CHAPUIS, *Papillons autour du quinquet,* Lausanne : Editions Spes, 1926, pp. 133, 134, 135.

Le Père Bernet, 1953 (BVL).

Dans les années 1770, Daniel Sandoz, paysan aux Petites Crosettes (La Chaux-de-Fonds), tient un journal qui permet de connaître le type et la part respective de ses activités. Il pratique en priorité l'agriculture, fait l'élevage et le commerce du bétail ; en outre, il vend des laitages. Comme travaux d'appoint, il fabrique des chandelles à partir de suif et travaille comme rémouleur. Sa femme et sa fille, secondées par les deux garçons, fabriquent des dentelles. Dès 1772, l'horlogerie vient compléter cette pluriactivité domiciliaire. Daniel Sandoz offre un apprentissage à son fils cadet David-Louis, rejoint ensuite par son frère aîné ; ainsi, les deux garçons travaillent ensemble à l'établi. Sans pratiquer lui-même l'horlogerie, Daniel Sandoz fournit l'argent nécessaire à l'achat des outils et des fournitures avant d'installer un établi dans une pièce de la ferme. Le métier s'apprend à domicile sous la houlette d'un horloger. Le contrat d'apprentissage, passé entre Daniel Sandoz et Frédéric Calame, stipule que celui-ci enseigne au fils cadet la fabrication des ébauches. En contrepartie, il est logé et blanchi. L'horloger garde pour lui sa production et celle de son apprenti. Ce contrat ne prévoit pas un nombre fixe d'heures de travail, la lumière naturelle dictant la longueur des journées. C'est au chef de famille de mettre à disposition dans le poêle, c'est-à-dire dans la pièce chauffée, un établi et l'outillage. En dernier lieu, le contrat précise que, pendant six semaines, le fils apprenti doit être à la disposition de son père pour l'aider aux travaux agricoles, en particulier pour les semailles, les foins et les moissons.

Les historiens de l'horlogerie n'ont pas échappé à la tentation d'interroger le passé et les théories de leurs prédécesseurs. C'est ainsi qu'ils ont pu évoquer la construction d'un mythe, celui du paysan-horloger. On peut effectivement considérer que l'image « inventée », façonnée par Ostervald ou Rousseau, relayée ensuite par plusieurs auteurs, est de l'ordre du mythe, dans le sens où elle est une représentation imprécise et une interprétation idéalisante. Mais la réalité d'une population vivant en partie de l'agriculture et en partie de l'industrie n'est pourtant pas à remettre en cause. Ce qui doit être affiné en revanche est d'ordre terminologique. Quelle profession au juste est celle de l'horloger aux XVIII$^{e}$ et XIX$^{e}$ siècles, quelle est la nature exacte de ses travaux ?

Le terme « horloger » désigne tous les travailleurs actifs dans la branche et recouvre des réalités et des métiers très différents. Les horlogers utilisent leurs connaissances techniques de la métallurgie pour fabriquer des ressorts et des spiraux, pour découper les platines et les ponts. Les mécaniciens produisent les engrenages (roues et pignons). Les horlogers se chargent de la fabrication des ancres, des balanciers et des échappements. Les émailleurs, les graveurs et les orfèvres s'attachent à l'esthétique de la montre en réalisant et en décorant boîtes, cadrans et aiguilles. Ce qui est sûr, c'est que le paysan-horloger ne réalise en aucun cas l'entier de la fabrication de la montre. Il tire de la terre une partie des produits nécessaires à son existence et s'occupe parallèlement de la production de pièces diverses pour l'horlogerie.

Fritz Zuber-Bühler, L'horloger et sa famille, milieu du XIX$^{e}$ siècle (MIH).

**Considérations typologiques sur l'architecture vernaculaire**

Pour la construction de leurs maisons, les paysans des Montagnes neuchâteloises ont dû tirer parti, dans un premier temps en tous les cas, des matériaux disponibles sur place. Ils n'ont pas pu agir sans prendre en compte aussi la forme d'agriculture – axée sur l'élevage plutôt que sur la culture des céréales – que l'environnement leur imposait.

S'il fallait donner une définition générique des bâtiments dans lesquels les paysans ont pratiqué l'horlogerie à ses débuts, ce serait celle d'une maison tripartie, polyvalente, au vaste toit à deux pans, d'abord couverts de bardeaux puis de tuiles, dont les murs extérieurs, relativement peu percés, sont dans une large mesure en maçonnerie, et dont l'armature interne et l'aménagement sont en bois.

1 Entrée
2 Vestibule
3 Corridor
4 Chambre de séjour
5 Chambre
6 Cuisine
7 Four à pain
8 Garde-manger
9 Cave
10 Etable
11 Aire
12 Remise
x Atre

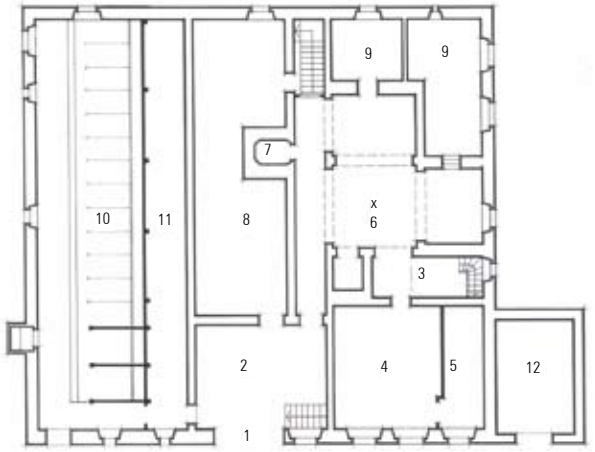


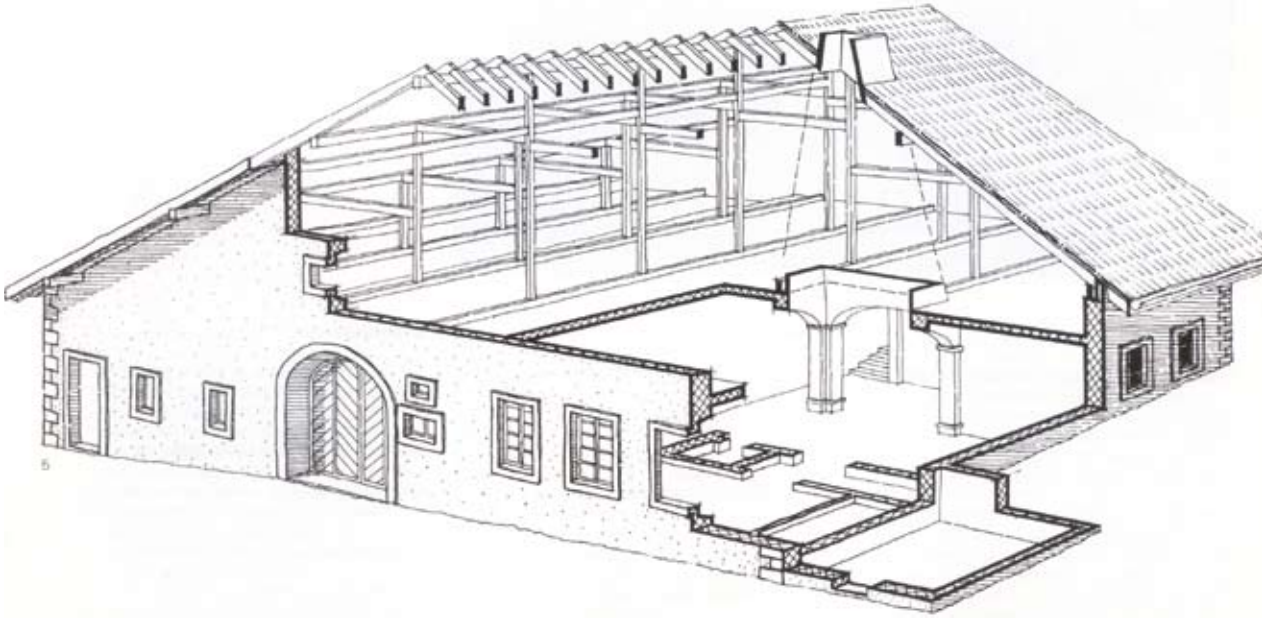

Intérieur d'une ferme avec charpente caractéristique à poteaux.
La Chaux-de-Fonds, Les Crosettes, 1614.

Les maisons rurales des Montagnes, en particulier celles construites durant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, présentent les mêmes caractéristiques. Elles s'apparentent d'ailleurs à celles des autres régions jurassiennes et sont construites par des artisans locaux. Voici la description que l'architecte Hans Mathys, directeur des Travaux publics de La Chaux-de-Fonds, donne d'une maison rurale dans une notice publiée à l'occasion de l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876 et destinée à présenter, en même temps que les produits horlogers, l'habitat régional qui lui sert de cadre: «[Les fermes] se rapportent toutes, au point de vue de l'architecture et de la distribution intérieure, au type franc-comtois; elles n'ont pas été construites capricieusement, mais un plan unique, qui paraît avoir été mûri et discuté, a servi de modèle pour toutes ces constructions. Ces fermes, situées dans une vallée et sur des plateaux élevés, privés de cours d'eau et ouverts à tous les vents, devaient réunir plusieurs conditions pour résister aux agents atmosphériques et répondre à tous les besoins, et offrir à l'intérieur un abri suffisant pour les habitants et pour le bétail, avec le fourrage nécessaire pour une station prolongée; à l'extérieur, les murs devaient résister à l'action combinée des vents humides du sud et du sud-ouest, ainsi que de la gelée, cause permanente de dégradation de nos demeures. Le toit solidement construit devait résister au poids d'une couche puissante de neige, et les bardeaux, disposés de manière à ne pouvoir être soulevés et déplacés par la force du vent. Toutes ces conditions se trouvent réunies dans nos anciennes maisons dont nous possédons encore quelques-unes même dans l'intérieur de la localité […]. Le toit fortement déprimé et chargé de grosses pierres, rabat sur la droite et sur la gauche, dépasse de plusieurs pieds les murs latéraux et les protège contre l'action des vents; la faible pente donnée au toit a pour but de maintenir les bardeaux, de recueillir les eaux pluviales, et, en hiver, de tirer parti de la neige, qui par sa résolution en eau, alimente journellement la citerne, et lorsque le vent du Sud-Ouest soulève la neige d'un côté du toit, elle retombe sur la partie opposée, et se maintient ainsi sur la maison. L'intérieur se compose d'un rez-de-chaussée dans lequel sont compris l'appartement de trois pièces, la cuisine, le four et l'écurie. Les voûtes surbaissées de la cuisine éloignent tout danger de feu, et la vaste cheminée, reposant sur de lourds piliers, sert aussi à la dessication des viandes salées, que l'on soumet à l'action antiseptiques [*sic*] de la fumée pour pouvoir les conserver plusieurs années sous le nom de "bresi". La grange est comprise dans les combles; un chemin en rampe y conduit les chars. Le tout était entouré d'un mur assez élevé ou d'une enceinte en palissades, précaution qui était nécessaire pour se mettre à l'abri des ours et des loups.»[9]

Plus loin, l'auteur décrit les transformations apportées à ces maisons rurales pour les besoins de l'horlogerie: «L'architecture économique et utilitaire du XVIII^e^ siècle ne s'accommodait plus des traditions des temps anciens; l'industrie horlogère exigeait des chambres spacieuses et bien éclairées. On fit alors subir de nombreuses modifications au plan primitif; les maisons de cette époque sont plus élevées, elles ont ordinairement un étage sur rez-de-chaussée. Les voûtes de la cuisine sont supprimées, la grande cheminée à tuyau portée par un mur épais. Les murs latéraux de la maison sont prolongés outre la façade du pignon et la partie hors d'œuvre porte le nom de brise-vent. La façade est percée d'un plus grand nombre de fenêtres, et vers le milieu du siècle passé, le type primitif était complètement modifié. Les enfants du pays ayant abandonné la culture des terres vers la fin du siècle pour se livrer exclusivement à l'horlogerie, la caserne ouvrière industrielle a été dès lors substituée aux anciennes demeures de nos pères.»[10]

On le voit, l'introduction progressive de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises a une influence directe sur l'architecture des maisons. C'est ce type de constructions qui, regroupées, vont constituer les premiers noyaux d'un urbanisme vernaculaire des villages du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Auberge du Lion d'Or, Le Locle.

Anonyme, Vue de La Chaux-de-Fonds, fin du XVIII[e] siècle (MH).

Henri Courvoisier-Voisin, Vue du Locle, 1795 (MS).

## Du village à la ville

Le façonnage urbain accompli par l'horlogerie est aussi généralisé qu'il est invisible ! Cette formulation paradoxale est en réalité la clé de cette étude jusqu'à l'apparition des grandes manufactures autour de 1880 qui couvrent peu à peu le fond des vallées et leurs coteaux et qui, selon l'expression consacré « modelèrent aussi profondément l'image du site que les hôtels-palaces de la fin du siècle marquèrent les stations touristiques »[11]. Les villages présentent une architecture qui, hormis des spécificités locales, ne les distingue pas en apparence d'autres villages du canton ou d'ailleurs. Mais à y regarder de plus près, on commence à reconnaître les alignements de fenêtres qui trahissent la présence d'ateliers. Au-delà de ces attributs, ce qu'il faut comprendre, c'est que les développements de la monoindustrie horlogère ont bel et bien entraîné à leur suite les habitations nécessaires aux ouvriers, les commerces, les banques, les institutions… et que dans ce sens, c'est bien elle qui est responsable de la forme urbaine dans quasiment toutes ses composantes.

## L'incendie : catastrophe fondatrice

La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne se sont pas développées de façon vernaculaire. Toutes deux victimes d'incendies – La Chaux-de-Fonds en 1794, Le Locle en 1833 et 1844 – ces villes ont été reconstruites sur un consensus établi entre intérêts privés et publics, entre soucis « hygiénistes », sociaux et économiques ayant pour seul objectif une meilleure efficacité de production dans l'horlogerie. Chacun des plans de reconstruction, établis après les incendies, atteste la volonté des autorités locales d'imposer un ordre, dans un souci de rationalisation de l'habitat et des lieux de travail.

**A La Chaux-de-Fonds**, l'incendie qui a ravagé le village s'est déclenché durant la nuit du 4 au 5 mai 1794. Les témoignages sur le déroulement des événements sont peu nombreux, mais si l'on suit la description donnée par les procès-verbaux de la commune, le feu a éclaté dans la cheminée de l'habitation d'un certain Daniel Grisard. Il s'est propagé ensuite rapidement aux autres maisons à la suite d'un malheureux concours de circonstances : à proximité du foyer initial se trouvaient en effet un tonneau d'huile et, dans une chambre contiguë, un baril de poudre à canon qui ont explosé sous le coup de la chaleur. L'alerte donnée, le tocsin n'a pas retenti très longtemps : celui qui devait le sonner a « eu le malheur de recevoir un coup à la tète par le battant de la cloche »[12] !

Les secours ont ensuite été entravés par des pompes à incendie en mauvais état et des « boyaux » percés. Dès lors, l'incendie s'est généralisé et les habitants ne songèrent rapidement plus qu'à soustraire au sinistre les biens qu'ils pouvaient encore sauver.

La façon dont les maisons étaient construites, serrées les unes contre les autres et sans dégagement, avec beaucoup de bois et des toits de bardeaux, a facilité cet embrasement. Les Chaux-de-fonniers n'ont réussi à arracher aux ravages du feu que les habitations qui se trouvaient à la périphérie du village, soit les endroits qui correspondent aujourd'hui au quartier du Versoix, à la rue du Grenier et aux alentours de la Grande Fontaine. Les pertes matérielles (l'incendie ne fit par chance aucune victime) ont été extrêmement importantes : outre les édifices publics comme le temple et sa tour, la cure, les salles de justice et l'école, 52 maisons (62 selon Courvoisier) ont été détruites, ce qui représentait un peu plus de 170 familles sans abri.

Dans un contexte politique tendu (la Révolution française avait éclaté quelques années plus tôt), la catastrophe a été l'occasion de raviver les dissensions internes : la rumeur a circulé que l'incendie avait été provoqué par les orangistes (partisans du régime existant) afin de se venger des patriotes (sympathisants des idées nouvelles). Le gouvernement de la Principauté de Neuchâtel chargea alors le maire de La Chaux-de-Fonds de procéder à une enquête pour établir les causes de l'incendie ; ce dernier arriva à la conclusion que le sinistre ne résultait d'aucune malveillance particulière.

Si de nombreuses familles sans abri ou sans travail quittèrent la commune après la catastrophe, le mouvement migratoire semble cependant avoir été limité. En effet, selon les recensements communaux, le nombre d'habitants, estimé à 4560 en 1793, est tombé à 4108

Abraham Louis Girardet, La Chaux-de-Fonds avant, pendant et après l'incendie du 5 mai 1794 (tirés de Etrennes historiques).

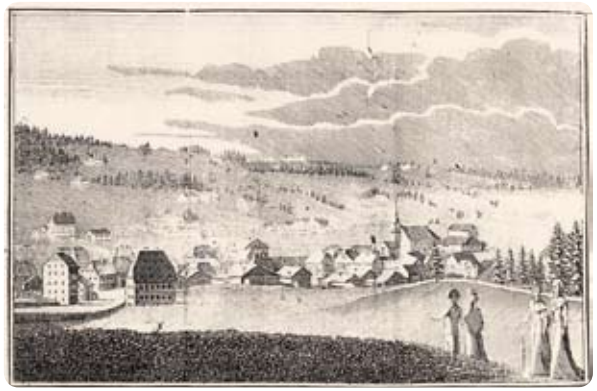

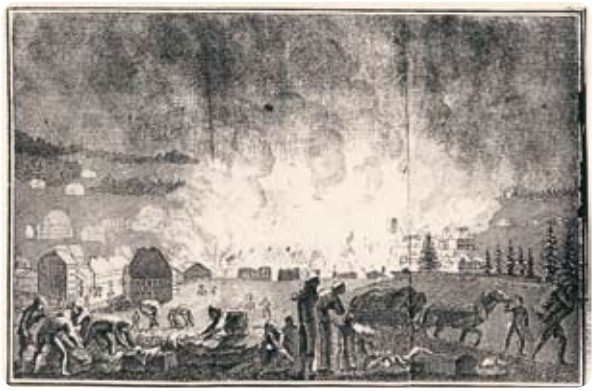

en 1796 avant de se redresser rapidement : en 1798 la commune comptait déjà 4820 habitants. De tels chiffres s'expliquent notamment par le fait que les autorités du village et l'Etat ont œuvré ensemble pour reloger et entretenir les sinistrés ainsi que pour favoriser le redémarrage des activités économiques.

Plus les textes étudiés sont éloignés temporellement de l'événement, plus ils assurent que l'accident fut en quelque sorte positif, le point de départ du véritable essor des localités et même un facteur de cohésion sociale. C'est aussi l'épreuve dont une société renaît renforcée, c'est le feu qui donne une seconde chance, satisfait la volonté de tout reprendre à zéro, offrant une *tabula rasa*.

En 1876, Hans Mathys, directeur des Travaux publics, écrit sans ambages dans un texte destiné à présenter sa ville à l'Exposition internationale de Philadelphie : « La Chaux-de-Fonds, grâce au patriotisme obligeant et généreux de nos pères, s'est relevée insensiblement de ses ruines, plus grande et mieux construite. Ce n'est plus le village de bois à l'aspect agricole et industriel, mais c'est La Chaux-de-Fonds, construite d'après un plan d'alignement régulier, adopté en 1794 par les intéressés, avec des rues et places larges et spacieuses, permettant au soleil d'éclairer et de chauffer les habitations, et à l'air de se renouveler constamment ; c'est La Chaux-de-Fonds construite en pierre avec 2 ou 3 étages sur le rez-de-chaussée et des couvertures en tuiles ou en ardoises, et pourtant c'est toujours la vieille Chaux-de-Fonds, la cité ouvrière, active, laborieuse et dévouée. »[13]

Des événements aussi marquants et lourds de conséquences dans la vie d'une communauté déposent une ligne de démarcation entre un avant et un après, instaurent leur propre calendrier avec ses rites de remémoration. C'est à l'occasion du centenaire de l'incendie de 1794 que La Chaux-de-Fonds jugea opportun de prendre le titre de ville. C'est d'ailleurs lors de cette commémoration que le conseiller fédéral Numa Droz, natif de La Chaux-de-Fonds, devait s'exclamer : « En comparant le modeste village détruit par l'incendie à celui qu'a connu notre enfance, et ce dernier à la grande cité actuelle, avec ses 30 000 habitants, avec ses rues spacieuses, ses maisons bien bâties, qui envahissent de plus en plus les pentes naguère couvertes de prairies verdoyantes, avec ses nombreux édifices publics, dont les plus beaux sont dédiés à l'éducation de la jeunesse, on ne peut s'empêcher d'admirer la vitalité puissante qui a produit ce développement presque unique dans notre vieille Europe. »[14]

**Au Locle,** ce n'est pas un seul incendie mais quatre, d'importances diverses, qui ont marqué profondément le développement urbain de la ville. Le premier, qui s'est déroulé en 1683, a détruit la cure, la maison de ville et vingt-quatre habitations. Seuls le temple et treize maisons situées en bordure du village ont échappé au sinistre. Après cette catastrophe au cours de laquelle le village a failli être rasé par les flammes, les autorités communales ont essayé d'instaurer des mesures pour prévenir de nouveaux incendies. Elles ont vainement encouragé les propriétaires à reconstruire leurs habitations selon un alignement rectiligne, à recouvrir leurs toits de tuiles plutôt que de bardeaux et à respecter des mesures de sécurité accrues : les fourneaux devaient, par exemple, être fermés par une porte de fer. Ces précautions n'ont pas réussi à éviter un nouvel incendie en 1765. Néanmoins, celui-ci fut moins désastreux que le précédent, puisqu'il ne ravagea que six maisons à l'entrée occidentale du village.

Le troisième incendie, le plus dévastateur de tous, a eu lieu en 1833. Il a provoqué de lourds dégâts : les flammes ont détruit quarante-cinq habitations situées au cœur de la localité. Le feu a éclaté dans la nuit du 24 avril à l'auberge de la Couronne. L'incendie s'est embrasé très rapidement et avant même que les secours n'aient pu intervenir, le feu avait déjà commencé à se propager aux immeubles voisins. Lorsque le jour

se leva, le sinistre laissait 117 ménages, soit environ 500 personnes, sans logement.

Tout comme à La Chaux-de-Fonds, l'enquête chargée d'établir les causes de l'incendie a été marquée par la méfiance : certains ont soupçonné les républicains – dont la tentative de révolution de 1831 s'était soldée par un échec – d'avoir chercher à se venger du manque de soutien reçu de la part des habitants du Locle pour leur entreprise. D'autres ont vu dans cette catastrophe une forme de sanction divine contre les faux-croyants. L'enquête, menée par le maire Nicolet, n'a pas permis de faire la lumière sur les causes exactes du sinistre.

En 1844, un dernier incendie, qui s'était déclaré à l'auberge de la Fleur-de-Lys, a emporté une quinzaine de maisons à la limite de l'actuelle Grand-Rue et de la rue du Crêt-Vaillant.

Alexis-François Sonrel, Vue du Locle, 1847 (MS) (image de droite).

Hippolyte Gustave Coutau, Le Locle en 1827, nd (MS).

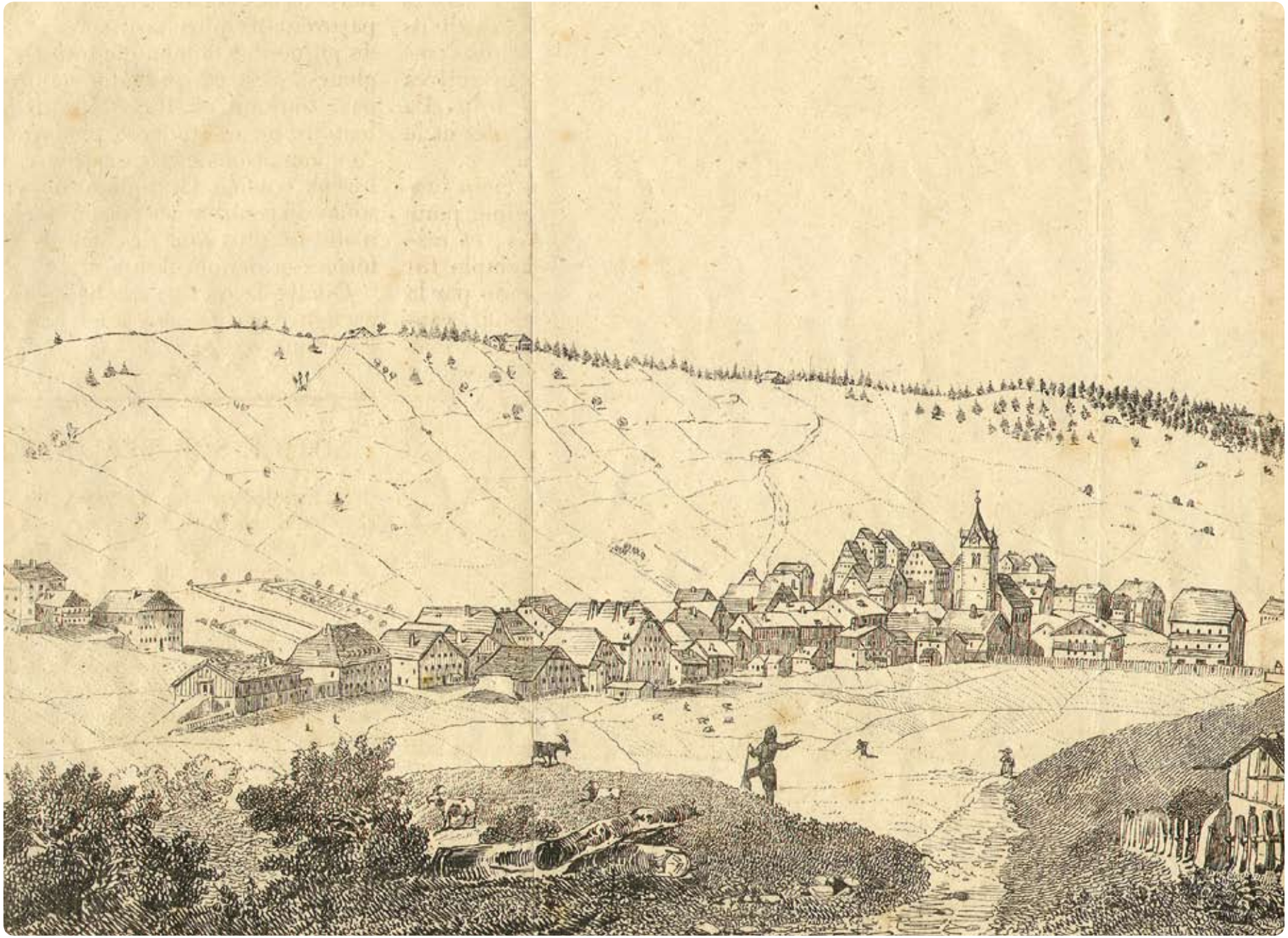

## Reconstruction : des règlements et des matériaux

Comme à La Chaux-de-Fonds en 1794, l'incendie du Locle en 1833 a généré – et bien au-delà des seules limites locales – un vaste mouvement de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Mais ce n'est pas la seule action qu'ils aient entraînée. Sur le plan de la reconstruction des habitations, le travail fut énorme. Après avoir déblayé les décombres, il a fallu régler les questions de propriété, rechercher des matériaux et des artisans ainsi qu'élaborer un nouveau plan de village. Face à cette nécessité de reconstruire, les deux cités ont émis plusieurs règlements, attestant la volonté des autorités de prévoir le développement et la croissance de leur ville de la manière la plus rationnelle possible, la plus solide possible et la plus imperméable possible aux aléas du feu. Et c'est là toute la question des matériaux utilisés à laquelle les édiles devront faire face.

### Règlements

En dépit de quelques reliquats périphériques des noyaux anciens détruits, la situation de La Chaux-de-Fonds et du Locle après les incendies est assimilable à celle de « villes nouvelles », où la réglementation ne vise pas tant à régir des ensembles urbanisés existants qu'à « tout reprendre à zéro ». S'il est abusif ou anachronique de leur accoler le substantif « d'urbanisme », il n'en reste pas moins que les règlements qui apparaissent dès la fin du XVIII[e] siècle attestent une volonté de prévoir rationnellement le développement, la croissance de la ville en anticipant les demandes économiques et sociales. La reconstruction des deux localités adopte l'échelle à laquelle se vérifie l'impact des nouvelles conceptions de l'espace urbain : idéaux néoclassiques qui s'expriment avant tout dans le tracé des axes, dans l'ordonnance régulière des façades, préoccupations hygiénistes, logique circulatoire, etc.

La Chaux-de-Fonds dispose d'un Règlement de police pour les nouvelles constructions ou les réparations des maisons, dans le but de les préserver des accidents du feu, sanctionné par le Conseil d'Etat le 7 juillet 1795 (cf. annexe F). Ce règlement impose avant tout des normes concernant les matériaux de toiture et d'encadrement des ouvertures [les châssis], la construction des murs mitoyens jusqu'au faîte, des canaux et des hottes de cheminées. Mais il prévoit aussi désormais que : « Tous particuliers appelés à faire de nouvelles constructions ou réparations, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur des maisons, sont astreints à avertir les préposés, & à leur communiquer leurs plans de construction ou de réparation, sous peine d'être particulièrement recherchés pour leur négligence à cet égard, & de démolir, à leurs frais, ce qui pourrait être contraire tant à la police du feu qu'à celle pour l'alignement & Nivellement des rues ; & chaque maître ouvrier maçon, charpentier, sera tenu de prêter serment de se conformer au présent Règlement. »[15]

Au Locle, le Règlement pour la police des constructions sanctionné par le Conseil d'Etat le 22 juillet 1833 (cf. annexe F) s'attache à homologuer en 10 articles la mise en place d'un plan de reconstruction et de principes constructifs. *Le Compromis et Règlement concernant les constructions* de janvier 1837 – document qui

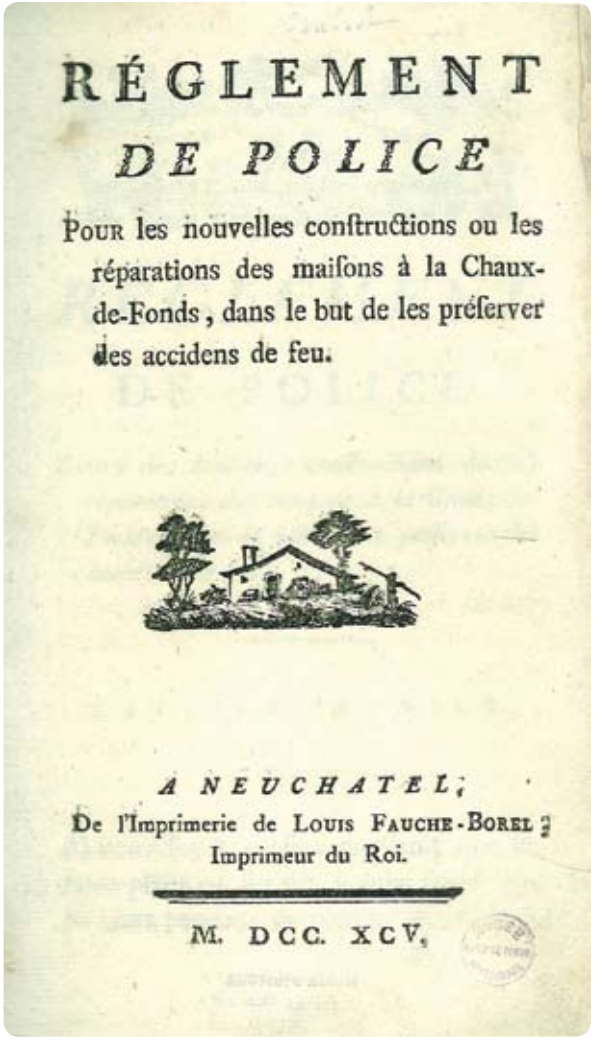
RÉGLEMENT
DE POLICE
Pour les nouvelles conſtructions ou les réparations des maiſons à la Chaux-de-Fonds, dans le but de les préſerver des accidens de feu.
A NEUCHATEL;
De l'Imprimerie de Louis Fauche-Borel, Imprimeur du Roi.
M. DCC. XCV.

accompagne le plan de Charles-Henri Junod adopté la même année (cf. annexe F) – renforce cette double destination et démontre que désormais la notion d'extension fait partie de l'outillage mental de l'édilité.

Mais on y chercherait en vain la définition d'une ville idéale ou l'anticipation d'une croissance continue, tant la définition des alignements et des nivellements que celle des normes constructives relèvent d'un pragmatisme assez strict mis au service d'une définition de la ville où la voirie l'emporte sur le rang.

On tire les enseignements de la catastrophe. Le *Règlement pour la Police des constructions*, approuvé le 22 juillet 1833, prescrit d'utiliser la pierre pour les façades sur toute leur hauteur, la couverture en tuile ou en ardoise et de pourvoir les bâtiments contigus de murs coupe-feu – dont le terme allemand Brandmauer trahit immédiatement la fonction – jusqu'au faîte du toit. On n'a pas oublié que celui de l'ancien Hôtel de Ville l'avait partiellement protégé ; il interdit en outre les constructions hors-œuvre à l'exception des perrons de six pieds de largeur.

C'est le 19 mars 1834 qu'est adoptée la Loi [cantonale] sur les constructions (cf. annexe F). Sa déclaration liminaire lie explicitement l'incendie et la mise en place de prescriptions édilitaires : « Nous Frédéric-Guillaume III, par la grâce de Dieu Roi de Prusse, Prince souverain de Neuchâtel et Valangin, etc. Savoir faisons, que la fréquence des incendies dans notre fidèle Principauté de Neuchâtel et Valangin pendant ces dernières années, et la facilité avec laquelle ils se propagent aux bâtiments environnans, ayant fait sentir la nécessité d'apporter dorénavant, dans la construction des bâtiments en général, des mesures de précaution tendant surtout à prévenir l'étendue des désastres de cette nature, et que, pour cet effet, Notre Conseil d'Etat de Neuchâtel ayant soumis à Notre sanction un projet de loi discuté et voté par le Corps législatif […]. Nous avons sanctionné et sanctionnons par les présentes, cette Loi sur les constructions, laquelle consiste dans les neuf articles suivants. »[16]

Ces décrets régaliens n'ont aucun caractère prévisionnel, ils ne font que consolider des procédures de gestion déjà en vigueur qui posent l'alignement comme règle indiscutable, immanente, de l'organisation urbaine, prohibent les saillies, encorbellements et autres galeries, définissent des matériaux et instaurent des organes de contrôle.

**Matériaux**

Avant que le train ne transporte dans les Montagnes neuchâteloises les granits du Tessin ou la molasse d'Ostermundingen, avant que le béton ne s'impose comme matériau à tout faire des ingénieurs et des architectes, la construction demeure entièrement dépendante des matériaux locaux et des possibilités limitées d'extraction, d'abattage et de fourniture. Cette réalité a fortement compliqué la reconstruction des deux localités après les incendies qui les dévastèrent. Nous disposons pour Le Locle, grâce au Registre de la commission de reconstruction d'un document inestimable, d'une véritable chronique de la reconstruction

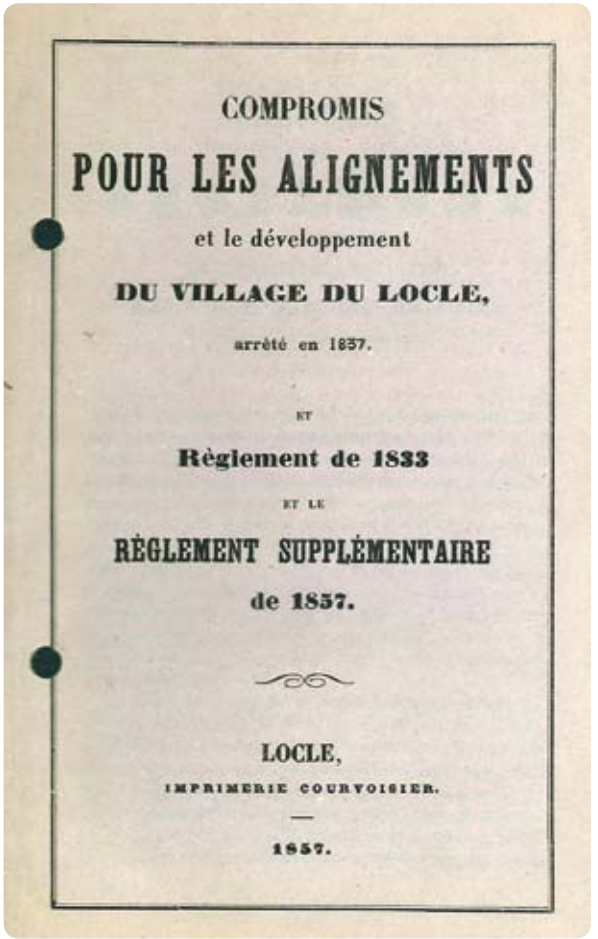
COMPROMIS

POUR LES ALIGNEMENTS

et le développement

DU VILLAGE DU LOCLE,

arrêté en 1857.

ET

Règlement de 1833

ET LE

RÈGLEMENT SUPPLÉMENTAIRE

de 1857.

LOCLE,

IMPRIMERIE COURVOISIER.

1857.

qui traite, avec pragmatisme et sens du devoir, de ses aspects les plus prosaïques.

Pour les maçonneries, les moellons et la chaux suffisent, mais les encadrements de portes et de fenêtres, les couvertes pour les canaux exigent des bancs à même de fournir de la bonne pierre de taille.

Si le bois est proscrit en façade, il est omniprésent à l'intérieur de la construction. Derrière les façades, excepté l'éventuel mur de refend, tout est en bois : escaliers, galandages, planchers, parois, lambris, plafonds et bien sûr charpentes. A La Chaux-de-Fonds en 1794, la pénurie de bois ainsi que la difficulté de mobiliser suffisamment de scieries pour le débiter et répondre à la demande se font grandement sentir. Une semaine après l'incendie, des membres du Conseil d'Etat de Neuchâtel font parvenir une lettre à l'administration de la France voisine dans laquelle ils demandent : « Attendu l'incendie qui vient d'avoir lieu au Village de la Chaux-de-Fonds, qu'il soit permis à ces malheureux habitants de profiter des moulins à scie qui sont dans le département et dans leur voisinage pour faire réduire en planches les bois qu'ils y transporteront depuis ce pays, et être assuré de pouvoir les ramener chez eux sans obstacle. »[17]

L'obligation de couvrir les bâtiments de « tuiles, ardoises ou matières incombustibles » et de construire les canaux de cheminées en briques entraîne de pouvoir de toute urgence en assurer la livraison. Mais les tuileries des Montagnes neuchâteloises sont peu nombreuses, en étroite relation avec la composition du sous-sol ; les bancs d'argiles intéressants y sont rares et souvent de faible étendue et rendement.

En 1794, on fait aussi des essais de fabrication de tuiles avec la houille au Locle, mais le projet est rapidement abandonné au profit d'un autre projet de tuilerie à La Sagne. Une tuilerie existe pourtant au Locle, au lieu-dit « Jean d'Hoteaux ». Elle pourrait donc avoir été créée après 1794, dans l'élan suscité par l'incendie de La Chaux-de-Fonds. Le gouvernement octroie une prime de 1000 livres aux personnes qui créeront un tel établissement. Et il semble que plusieurs petits établissements voient alors effectivement le jour, car, en 1795, on veut continuer d'encourager des manufactures de tuiles et carrons qui se sont établies dernièrement dans les Montagnes.

Durant la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle, d'autres matériaux « modernes » sont mis à contribution comme partout en Europe. L'industrie de l'asphalte dans le Val-de-Travers fournit les moyens de créer des toitures-terrasses sur les bâtiments, en particulier sur les ateliers d'horlogerie et sur les annexes.

## Les plans de ville

Dans le cas d'une reconstruction après catastrophe, la régularité permet d'organiser la distribution des lots de terrain, objectif immédiat, et de prévoir un ordre à venir, objectif à long terme. Mais la nécessité d'intégrer des rues, un noyau, un quartier subsistant, oblige les concepteurs, malgré leur volonté d'établir un quadrillage régulier, à accepter des déformations ponctuelles de la trame.

La ville régulière constitue toujours un idéal, brouillé par les compromis et les adaptations multiples. Car, une fois le principe de la régularité admis, s'y soustraire peut poser des problèmes insolubles.

Régularité, convenance, mais aussi commodité, solidité, utilité sont autant de principes constitutifs qui sont convoqués pour reconstruire les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et pour organiser leur futur tant architectural qu'urbanistique. Les autorités locales ont un réel souci de s'y plier, même si la réalité du terrain les oblige parfois à ne pouvoir y répondre de manière stricte et rigoureuse.

## Le plan de reconstruction dit de Moïse Perret-Gentil

A La Chaux-de-Fonds, ce qui suivit l'incendie survenu dans la nuit du 4 au 5 mai 1794 instaure la pratique de l'édilité « comprise comme la surveillance publique et la rationalisation de la voirie, des alignements, des gabarits. La "police du feu" entraîne la police des constructions […]. Il est difficile de préciser dans quelle mesure le "Plan de la nouvelle Chaux-de-Fonds" renforce la présence de l'administration centrale aristocratique d'obédience prussienne (Neuchâtel est principauté prussienne depuis 1707), et/ou correspond aux tendances libérales, mercantilistes et républicaines qui se développent dans le Jura, de pair avec la Révolution française. La tradition locale y verra surtout l'œuvre du patriotisme de Moïse Perret-Gentil qui, en ses multiples qualités de graveur, d'architecte, de propriétaire foncier et de fondateur de la Société patriotique, figurera le *pater familias* chaux-de-fonnier. C'est à lui que l'on attribue le plan de reconstruction, issu des délibérations entre les représentants du Conseil d'Etat et les propriétaires sinistrés, secourus par une collecte publique. Des mesures d'exemption fiscale sont adoptées qui encouragent les particuliers à rebâtir promptement. »[18]

**Moïse Perret-Gentil (1744-1815)**, graveur de formation, est né aux Planchettes (village voisin de La Chaux-de-Fonds) en 1744. Tandis que ses frères aînés marchent sur les traces de leur père, qui était meunier et possédait plusieurs moulins, Moïse Perret-Gentil se lance dans un apprentissage de graveur à La Chaux-de-Fonds. Après être parti se perfectionner en France et en Allemagne de 1761 à 1766, il s'établit en tant que maître graveur à La Chaux-de-Fonds. D'un tempérament actif et intéressé par les arts, l'économie politique et les sciences (et tout particulièrement les mathématiques et la mécanique), son talent brille rapidement dans des domaines fort divers : on lui attribue par exemple l'introduction et l'amélioration du tour à guillocher dans les Montagnes neuchâteloises.

Mais Moïse Perret-Gentil se passionne également pour l'architecture et fait construire en 1790, pour son usage personnel, une magnifique demeure bourgeoise dont il réalise les plans.

Après le grand incendie qui ravage en 1794 La Chaux-de-Fonds, il met au service de la communauté ses compétences et toute son énergie pour redresser la cité. Ce sont ses qualités d'architecte qui sont notamment mises à profit par la ville.

Tout d'abord il se voit confier, en septembre 1794, le soin de retravailler le plan de reconstruction du temple et de sa tour avant d'en diriger les travaux. Il fait ensuite partie de la commission chargée d'élaborer un nouveau plan général de La Chaux-de-Fonds. Eu égard au rôle prépondérant qu'il a dû y jouer, le plan de reconstruction de la ville lui a été attribué. Il s'est également attelé à l'édification de la cure, de l'Hôtel de Ville et de quelques maisons cossues sises autour de la place du même nom, du numéro 6 de la rue de la Balance et du numéro 1 de la rue de la Promenade. Il s'éteint le 26 octobre 1815 à La Chaux-de-Fonds.

Une commission composée de quatorze membres se réunit le mercredi suivant l'incendie (14 mai). Quelques extraits de ses délibérations donnent le programme de reconstruction que fixe alors la commune : « L'assemblée s'est occupée de la rebâtisse du temple pour pouvoir exercer le Culte Divin. [Elle remarque] que les rues étroites et mal dirigées sont très dangereuses et incommodes surtout dans le cas des malheurs d'incendies, c'est pourquoi après un mur examen de cet affaire, Messieurs de la justice, renfort et conseil et des membres de la commission, ont unanimément trouvé qu'avant de rebâtir le temple et même d'autres maisons et pour prévenir dans la suite autant que possible de pareils accidents, il est nécessaire de s'occuper d'un plan général de rebâtisse pour que les rues soient moins resserrées, la place du village plus vaste et les maisons bâties de manière à ne pas être dangereuses pour le feu. »[19]

Le gouvernement délègue Abel-Charles de Bosset, conseiller d'Etat, pour suivre le dossier. Ce dernier fait diverses observations, parmi lesquelles le fait qu'il est nécessaire de donner plus de largeur aux rues, de profiter de les aligner avec celles existantes, d'en former une nouvelle (l'actuelle rue Neuve) et de couvrir les maisons en tuiles. Il ajoute qu'il convient, dans une nouvelle construction et dans l'alignement, de tenir compte des routes confluant au village, principalement celle venant de Neuchâtel (l'actuelle rue du Grenier). Il se charge de faire adopter par les propriétaires intéressés un compromis qui est accepté à l'unanimité. Il faut relever ici l'esprit d'ouverture des propriétaires prêts unanimement à envisager l'avenir en plaçant le bien collectif avant le leur, prêts à renoncer à la structure ancestrale de la propriété pour permettre l'édification d'un village nouveau, régénéré. Cela s'inscrit dans un état d'esprit identique à celui qui permit l'émergence de l'industrie horlogère dans un temps où la structure de production était encore artisanale ailleurs.

Pour donner plus de largeur aux rues et aux places, il faut étendre la zone bâtie. Le Conseil favorise les opérations en faisant admettre par le souverain une exemption du droit de lods exigible pour l'achat des terrains des rues, des places et des maisons qui seraient rebâties dans un délai inférieur à deux ans. Cette contrainte temporelle peut être considérée comme un facteur d'unification. Le 21 août 1794, on peut annoncer que le temple et sept maisons sont déjà en reconstruction.

Moïse Perret-Gentil, dont les propriétés avaient été épargnées par le feu, s'engage activement pour la reconstruction de son village : il « faisait lui-même tous les plans de ses constructions, traitait avec les ouvriers, les dirigeait et les surveillait »[20]. Le plan de reconstruction adopté — plan dit de Moïse Perret-Gentil — raisonné et bien adapté au lieu, reconduit, en partie, les grandes lignes de la morphologie urbaine de l'Ancien Régime tout en la rationalisant. Outre l'affirmation forte d'un axe « nord-sud », il installe une place centrale (aujourd'hui place de l'Hôtel-de-ville), comme lieu de convergence des axes routiers sur laquelle se greffent quelques rues très courtes à angle droit, rejoignant avec beaucoup de souplesse les routes existantes. En dernier lieu, il inscrit la défense contre le feu au cœur du système : le règlement exige de dégager le bâti en bandes longitudinales isolées, désignées par le terme de massifs.

Moïse Perret-Gentil (attribué à), Plan de la Nouvelle Chaux de fonds, vers 1800 (MH).

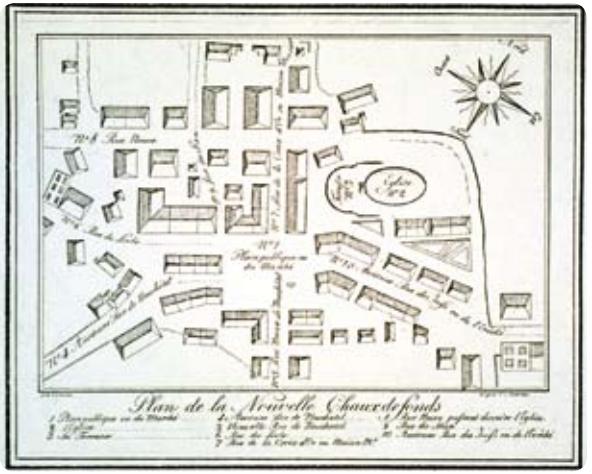

Moïse Perret-Gentil, Le nouveau village après l'incendie de 1794 (MH).

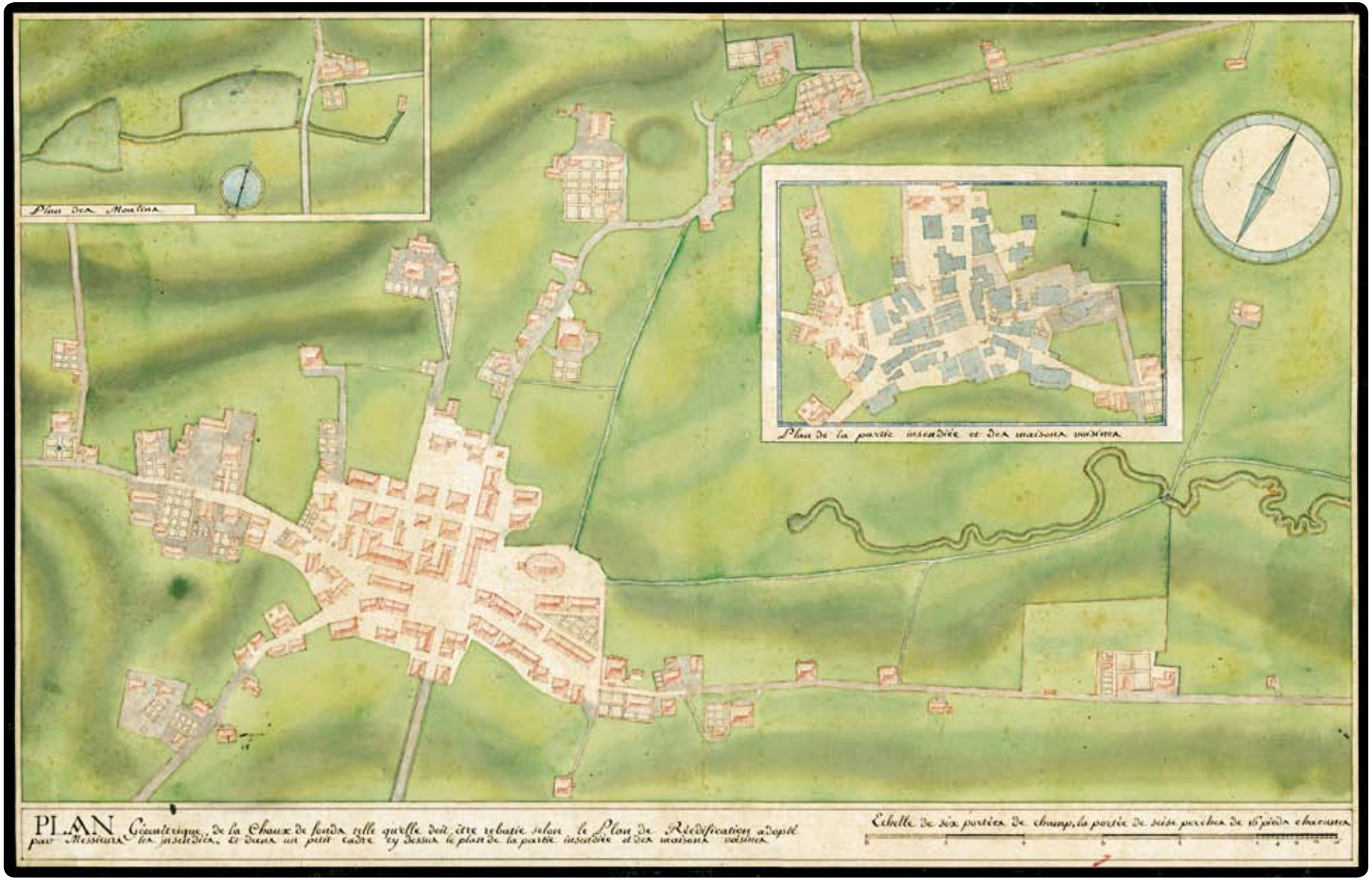

J.P. Evard, Plan de La Chaux-de-Fonds, 1830 (SUC).

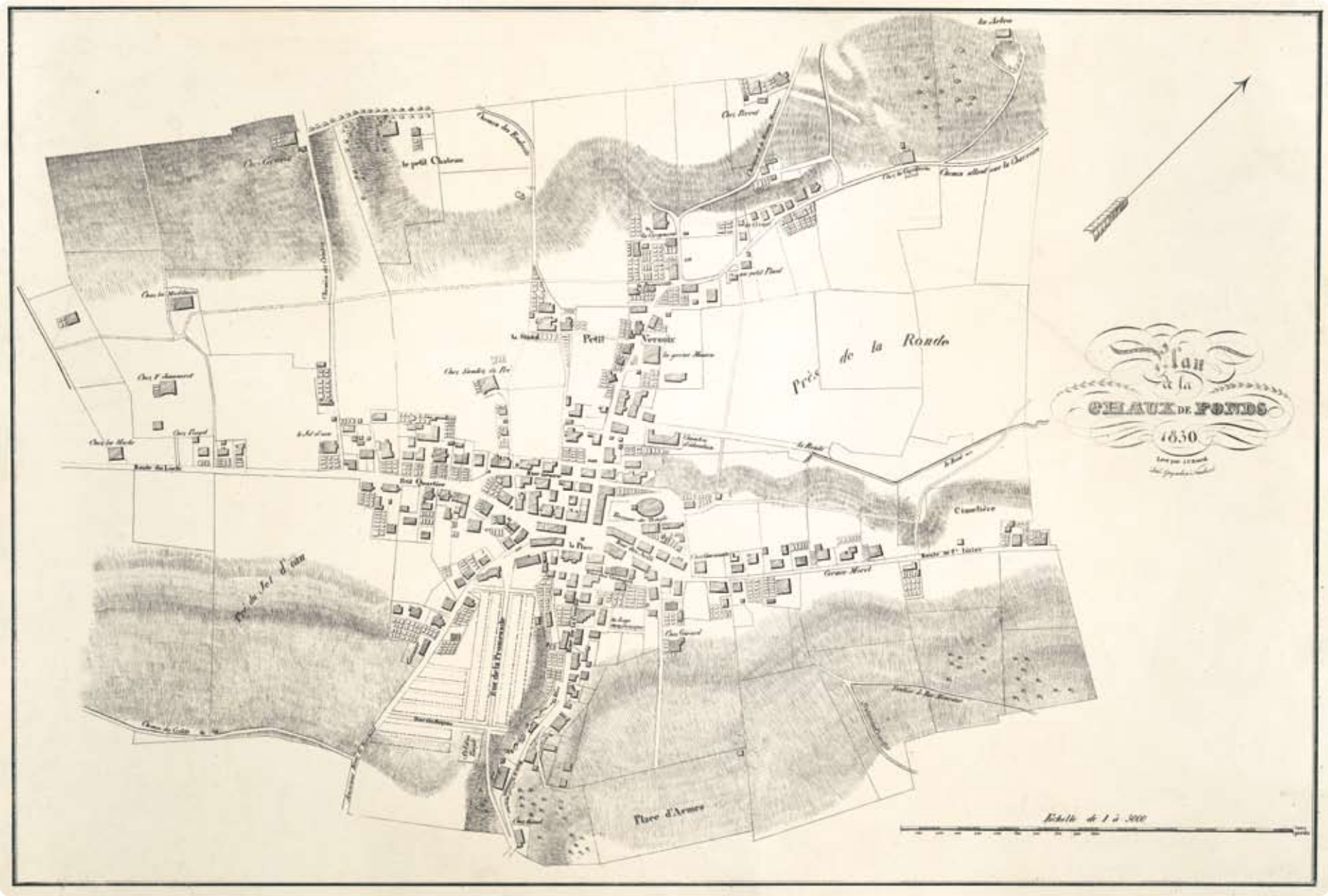

## La conquête des pâturages

A La Chaux-de-Fonds, le village se reconstruit suivant le plan de Moïse Perret-Gentil puis, après quelques années de stagnation, de nouveaux besoins se font sentir.

L'essor florissant de l'économie horlogère et le manque de logements sont à l'origine de deux initiatives privées préfigurant le développement urbain de La Chaux-de-Fonds : la rue de la Promenade et celle du Premier-Mars.

### La rue de la Promenade

Le 13 avril 1830, le Conseil d'Etat sanctionne le règlement présenté par Henri-Louis Jacot (1774-1834), justicier, actif au sein de diverses commissions (mensurations, alignements, incendies), à l'appui d'un plan prévoyant « deux rues principales et deux rues secondaires […] situées au midi du village de la Chaux-de-Fonds, entre l'ancienne et la nouvelle route de Neuchâtel [les actuelles rues du Grenier et de l'Hôtel-de-Ville] »[21]. L'autorité appuie sa décision sur les rapports de Charles-François Nicolet (1789-1861), maire du Locle qui, en tant qu'expert en travaux d'arpentage, doit se prononcer sur les nivellements à donner aux rues à angles droits, et celui de Louis-Théophile Sandoz (1799-1869), maire de La Chaux-de-Fonds.

Ce rapport-ci, parce qu'il fait une intéressante digression sur l'horlogerie témoignant non seulement de l'optimisme et de la foi dans le progrès de ses fabricants, mais aussi de la façon dont cela devait se matérialiser dans le village, mérite d'être amplement cité. « L'entreprise formée par le sieur Henri-Louis Jacot de consacrer à des terrains de construction la prairie qu'il possède au midi du village, est vue avec plaisir dans ce lieu où les sols de maison voisins du centre de la place deviennent fort rares : elle n'est point gigantesque : car si le commerce continue pendant 10 ans seulement avec la même activité, je ne mets point en doute que la population ne s'élève dans ce tems à plus de 10 000 âmes au lieu de 6400 qui est celle d'aujourd'hui […]. Cette année verra s'élever 10 maisons, on en bâtira 12 ou 15 l'année prochaine : cela fera baisser un peu les prix des locations actuelles qui sont excessifs et attirera par conséquent au milieu de nous un grand nombre de personnes que cette considération retient à la Sagne, aux Planchettes et surtout au Val de St-Imier où on se loge à très bon compte. Or, ces circonstances heureuses se soutiendront, à mon avis et voici pourquoi : plus on pourra centraliser le commerce d'horlogerie et plus la fabrication aura lieu à bas prix, ce qui est un sûr garant de sa durée. Plus les prix seront bas, et plus les ouvriers deviendront adroits dans la construction de machines propres à créer vite et bien, ce qui nous assurera une vraie supériorité sur les autres fabriques […]. »[22] L'urbanisme au service de l'horlogerie !

Le Règlement adopté pour les rues de la Promenade et du Repos, établi par l'association fondée par H.-L. Jacot, prévoit qu'elles seront construites sur un plan régulier (cf. annexe F). En ce qui concerne les normes constructives, le règlement stipule que : « Indépendamment des règlemens de la police du feu, auxquels chaque construction sera soumise. Toutes les maisons seront alignées du côté des rues de la Promenade et du Repos, et bâties de deux étages sur le plein pied. Leur profondeur ne pourra excéder quarante pieds y compris les hors d'œuvres. » Parmi les nombreux articles du document, on retient que les bâtiments peuvent avoir un perron, qu'ils ne doivent rien présenter « qui puisse nuire à la propreté et à l'agrément de ces rues ». Les soubassements doivent être en pierre de taille, les murs mitoyens doivent être lisibles en façade par des chaînages appareillés. Les dépendances, situées à l'arrière, doivent être construites également en maçonnerie de pierre et couverte de « matières non combustibles »[23].

Vingt ans plus tard, Marin Laracine donne de la rue de la Promenade la description suivante : « [Elle] est la rue aristocratique du village, non pas que je veuille prétendre que les gens qui l'habitent soient des aristocrates ; je veux seulement parler de la rue, qui mérite cette désignation par son aspect sévère, sa solitude apparente, par ses parterres, entourés de barrières de fer, qui bordent chaque entrée de maison. On dirait de cette rue une allée de grand château, une avenue particulière, la possession d'un seul maître ; et ce qui pourrait faire croire à cette dernière hypothèse, ce serait cette belle rangée d'arbres taillés uniformément et plantés de chaque côté de la rue ; ce serait aussi la presqu'uniformité des maisons et cette propreté extérieure si remarquable. Cependant, les maisons de cette rue ont, comme toutes celles du village, presqu'autant de propriétaires que de compartiments ; seulement ces propriétaires ont su s'entendre. En un mot, la rue de la Promenade est la Chaussée-d'Antin de la Chaux-de-Fonds. »[24]

Si les estimations de L.-T. Sandoz se révèlent assez justes en ce qui concerne l'augmentation démographique (les habitants passent de 6650 à la fin de 1830 à 9678 à la fin de 1840, soit une augmentation de 45 %), elles sont, en revanche, trop optimistes pour ce qui concerne le quartier construit sur la prairie d'H.-L. Jacot qui se développe très lentement. En 1841, il ne compte qu'une dizaine de maisons, au lieu des quarante espérées au terme de douze ans. Mais s'il ne se réalise pas entièrement, il n'en demeure pas moins un exemple remarquable d'édilité dû à l'initiative privée.

L'association, fondée en 1830, prend fin cinquante-sept ans plus tard. Prévoyants, ses membres, ont soin d'inscrire une partie du règlement au Registre foncier à titre de servitude. Le creusement de la route médiane est ouvert en 1939 dans le cadre d'un chantier communal d'occupation destiné aux chômeurs de l'horlogerie.

Anonyme, Rue de la Promenade, vers 1840 (MH).

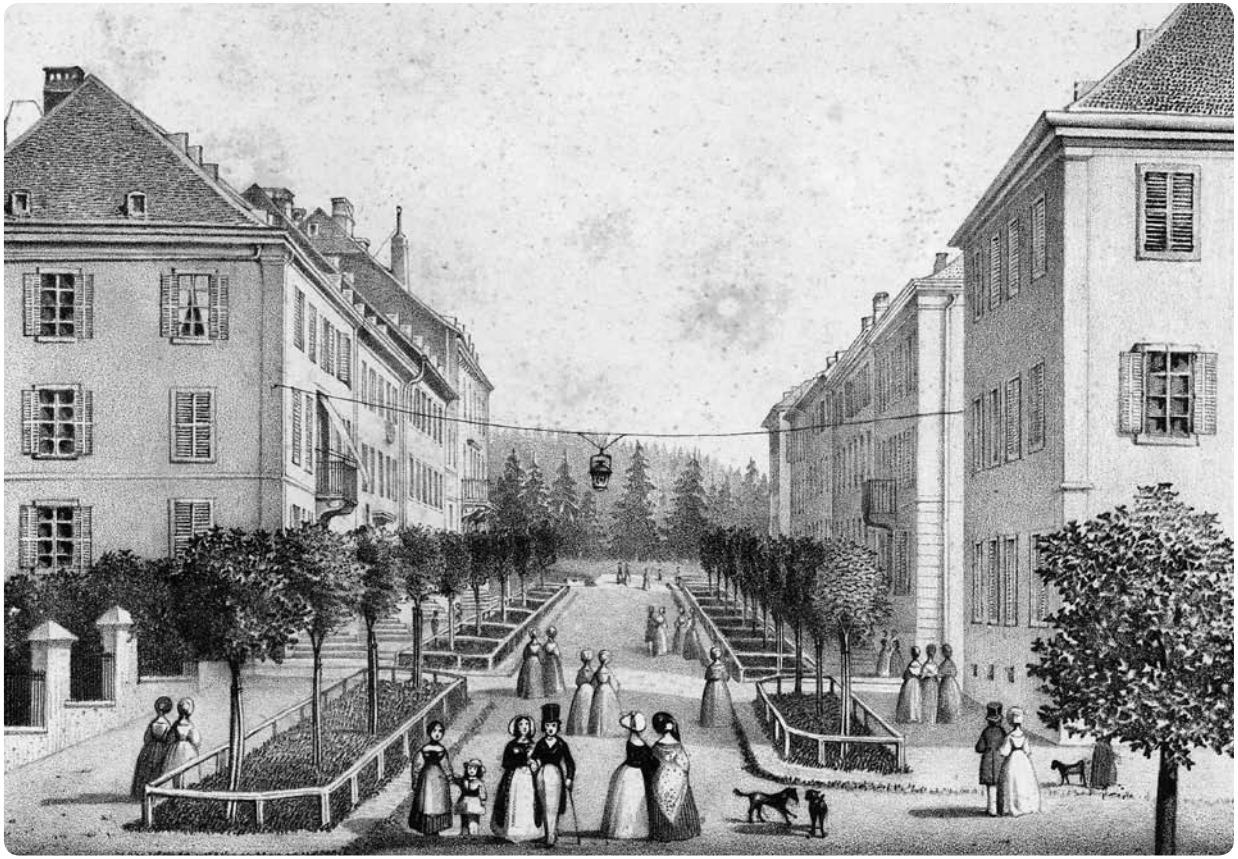

**La rue du Premier-Mars**

La croissance de la population, qui passe de 6650 à 9678 habitants entre 1830 et 1840, est directement liée à un essor de l'horlogerie tel que certains n'hésitent pas à le qualifier de véritable «décollage industriel». Elle fait alors ressentir le besoin de logements. C'est dans ce contexte – vigueur de la croissance et rareté des logements – qu'au nord du village, sur le versant ensoleillé de la vallée, l'entrepreneur Louis Frédéric Robert construit, sur des terrains qui lui appartiennent, un lotissement de casernes ouvrières en double peigne étagées le long de l'épine dorsale de la rue. Ces barres, orientées selon le meilleur ensoleillement, mais peu espacées, lui permettent d'exploiter au maximum la parcelle à des fins de rendement. L'écartement entre les maisons ne dépasse pas une douzaine de mètres et peut-être considéré comme le minimum supportable étant donné la hauteur des bâtiments. Appelée jusqu'en 1876 rue Robert, l'actuelle rue du Premier-Mars voit sa perspective fermée par la construction du Temple Allemand prévue dès 1841 qui apparaît comme la première mise en scène monumentale d'un édifice public.

Il est tentant d'opposer, comme le modèle et la caricature, ces deux exemples d'opérations immobilières. Ce serait oublier qu'elles relèvent de deux conceptions d'aménagement urbain et de cohabitation antinomiques, et qu'elles concernent des populations radicalement différentes. L'une, associative (la rue de la Promenade), est basée sur l'adhésion volontaire à un règlement; elle a un caractère élitaire et s'adresse à un nombre restreint de personnes, des notables qui peuvent devenir propriétaires. L'autre, spéculative (la rue Robert), est destinée à une masse, alors en augmentation constante, de locataires auxquels sont proposés des logements sans qualité. Quoi qu'il en soit, ces disparités devaient, dans l'esprit de l'édilité, se résoudre par la suite par l'adoption du plan général de Charles-Henri Junod, parce que l'intérêt public l'emportait sur les considérations particulières. S'il n'empêcha pas la spéculation, au moins le plan proposa-t-il une clarification et une mise en ordre.

J.P. Evard, Plan (détail) de La Chaux-de-Fonds, 1830 (SUC).

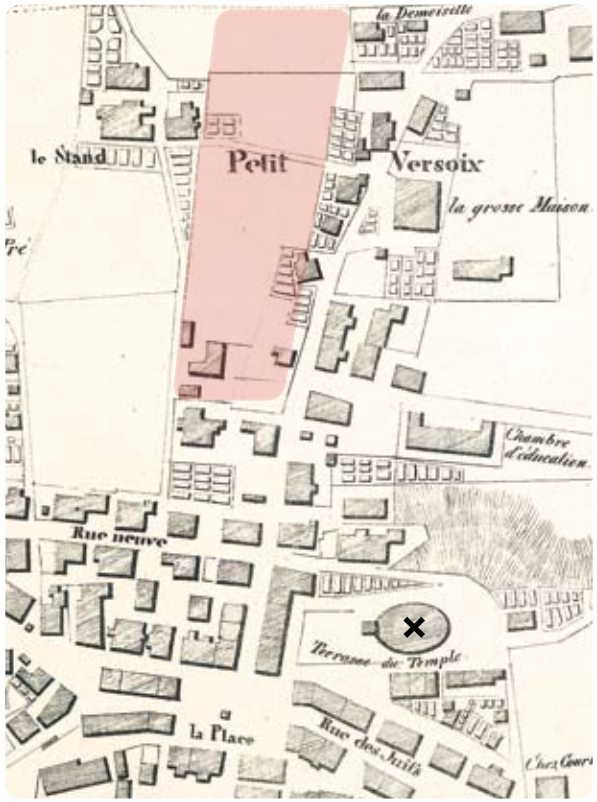

**Le quartier Bournot au Locle**

L'essor de l'horlogerie à la fin des années 1820 et la pénurie de logements incitent François Louis Vénuste Joly Bournot (1795-?), maître charpentier et entrepreneur de bâtiments, à se lancer dans un projet ambitieux consistant à assainir un terrain marécageux, traversé par un cours d'eau (le Bied) et un canal à moulins (le Petit-Bied ou Tracolet), pour y construire un nouveau quartier.

Au moment où F. L. V. Joly Bournot projette le nouveau quartier, ce sont les longues et nombreuses délibérations autour de la reconstruction de la cure qui nous renseignent le mieux sur la manière dont la communauté envisage l'essor du village. Dans une lettre adressée au Conseil d'Etat par les partisans du projet « mus par des vues d'intérêt public », il est en outre demandé « de créer enfin une place digne de ce nom pour le temple, d'ouvrir éventuellement une rue au midi du temple »[25].

L'argumentaire développé autour de cette rue est intéressant, parce qu'il se fonde sur trois points touchant directement la forme urbaine :

▪ le village ne peut indéfiniment se développer en longueur, il faut lui donner de l'épaisseur par des voies parallèles à la rue principale ;

▪ l'industrie a besoin d'opérer une concentration et de regrouper ses ouvriers ;

▪ les contraintes naturelles, topographiques ne constituent plus un obstacle.

En mai 1828, F. L. V. Joly Bournot fait sanctionner par le Conseil d'Etat le tracé des rues et des massifs alignés – soit une barre rectiligne pouvant comporter plusieurs immeubles mitoyens – qu'il se propose de faire construire dans le marais, au midi du temple. Une convention détaillée fixe la largeur de la rue principale à 42 pieds, la propriété de son sol, la jouissance des perrons et des trottoirs, l'écoulement des égouts dans le Grand-Bied, ruisseau aménagé par le requérant, et l'obligation de bâtir les maisons en pierre ou en règle-mur, de les couvrir de tuiles ou d'ardoises. Trois ans plus tard, le quartier Bournot est achevé, non sans pertes pour son auteur. Baptisée rue Bournot dès sa création, cette rue porte toujours son nom.

Le plan Bournot de 1827, qui devait être déposé aux Archives de l'Etat, n'y est jamais arrivé, sans doute parce qu'il fut détruit dans l'incendie de 1833. La planification urbaine envisagée par Bournot – des rues parallèles à la vallée alternant avec des rangées de massifs – peut être considérée comme celle qui annonce de la manière la plus directe la ville en bandes que proposera l'ingénieur Charles-Henri Junod pour son plan de reconstruction.

Plan du Locle avec dans l'encadré le quartier Bournot, 1853 (ACL).

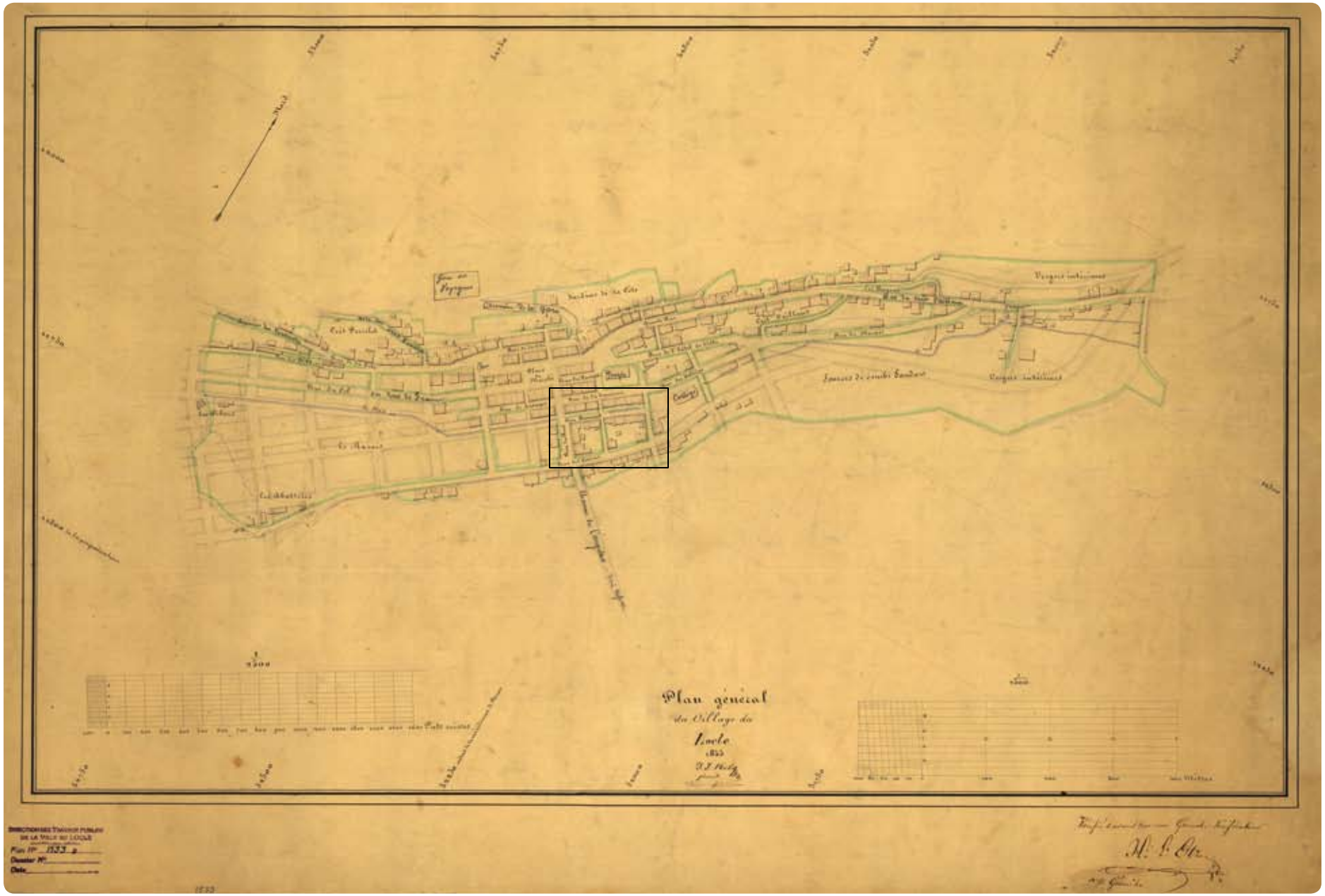

## L'établissage et ses conséquences

L'horlogerie se développe tant dans les campagnes qu'en ville. La Chaux-de-Fonds et Le Locle s'adaptent à cette nouvelle activité, se façonnent en fonction des nouveaux besoins qui émergent. Mais loin de réunir les divers travaux horlogers sous un même toit, le métier va conserver, pour un temps encore, sa structure d'origine : une répartition dispersée des multiples opérations de fabrication. Il arrive donc souvent que l'horloger travaille et habite dans le même lieu : son logement.

Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, l'activité horlogère dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle se caractérise par le « système productif de l'établissage », c'est-à-dire l'organisation divisée du travail. Une montre est alors réalisée par une multitude d'artisans qui peuvent être économiquement indépendants et géographiquement éloignés les uns des autres. Les uns réalisent les différentes pièces du mouvement, les autres confectionnent les boîtes, les cadrans ou les aiguilles. Tous vendent leur production sous forme de pièces détachées à un établisseur. Ce dernier se charge d'assembler les pièces, assure le remontage du mouvement et son ajustage dans le boîtier, pose le cadran et les aiguilles avant de contrôler le fonctionnement de la montre. Il arrive que l'établisseur assure la commercialisation du produit terminé. Mais souvent, il confie la vente de ses produits à des voyageurs de commerce.

Comme le souligne l'historien Jean-Marc Barrelet, « En 1880, sur les 12 214 personnes actives que compte La Chaux-de-Fonds, plus de la moitié sont engagées dans la production horlogère (6802) ; pour ne pas citer toutes celles qui, de plus loin, par exemple dans les services, en dépendent aussi. Marx qualifie La Chaux-de-Fonds de "einzige Uhrenmanufaktur", une ville qui ne vit que pour et par l'horlogerie qui est diffuse dans tout le tissu urbain. Pas une rue, pas une maison sans horlogers, l'architecture elle-même reflétant l'activité économique des Montagnons. L'horlogerie selon le système de l'établissage a besoin de tout l'espace urbain pour se développer, dans un ordre dispersé, en une multitude de petits ateliers et de chambres pour les travailleurs à domicile. » [54]

On le voit, la répartition des opérations n'est pas engagée dans le but de rationaliser la production. Au contraire, l'intervention de nombreux acteurs indépendants entrave la production de pièces standardisées, à l'exception de l'ébauche, pour tous les fournisseurs. Chacun a ses propres normes et méthodes de production. Chacun réalise les pièces à la main ou à l'aide d'un petit outillage. L'établisseur est contraint d'effectuer de nombreuses retouches sur les pièces avant leur assemblage.

Ce mode de fabrication – cette industrie manufacturière décentralisée – est possible pour deux raisons au moins :

▪ l'absence de corporatisme. L'activité horlogère dans les Montagnes neuchâteloises en général, dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle en particulier, n'est pas soumise à un régime corporatiste, à l'instar de Genève où l'exercice de la profession obéit à des règlements très contraignants (filiation, être dans le métier, prix, etc.). De fait, toute personne qui désire travailler dans la branche est autorisée à le faire, indépendamment de son statut politique (citoyen ou étranger), de ses compétences techniques ou encore de sa position sociale.

▪ la libre transmission des savoirs. Contrairement à ce qui se passe à Genève, le savoir horloger n'est pas nécessairement et obligatoirement transmis par les maîtres-horlogers durant plusieurs années (entre quatre et cinq ans minimum), formation pendant laquelle l'élève développe sa dextérité et apprend par l'expérience de la main à construire l'ensemble des éléments de la montre. Dans les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le savoir horloger est dispensé plus rapidement (entre six et vingt-quatre mois) pour certaines pièces en particulier. L'élève acquiert les connaissances, les techniques et les gestes utiles liés uniquement à une opération particulière du métier d'horloger. Il dispose rapidement d'un savoir, qui lui permet d'exercer une profession et de gagner sa vie. Ce type de formation permet « l'embauche massive d'une main-d'œuvre non qualifiée, dont l'apprentissage [se fait] sur le tas en quelques semaines, dans le cadre de la famille ou de l'atelier. »[55]

En 1870, le recensement fédéral des fabriques comptabilise en Suisse près de 40 000 personnes actives dans les différents secteurs de l'horlogerie, dont la majorité dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. 87,5 % d'entre elles travaillent à domicile. L'activité horlogère est soit exécutée dans une pièce du logement de l'ouvrier qui a en même temps une autre destination

Edouard Kaiser, Atelier de graveurs, 1892 (MBAC).

(chambre à coucher, cuisine, etc.), soit dans une pièce spécifiquement destinée à un atelier spécial mais qui fait partie de son logement. L'habitat est ainsi multifonctionnel, il voit cohabiter lieu de travail et lieu de résidence.

L'établissage ne nécessite pas d'infrastructure particulière appelant le développement d'un modus architectural particulier. L'atelier s'installe dans une chambre, dans un appartement, puis suivant le destin, l'espace de production se transforme à nouveau en lieu d'habitation. Mais le mode de production par établissage implique cependant une exigence architecturale et un impératif d'ordre urbanistique.

L'horlogerie n'a guère besoin d'énergie particulière, ni d'un appareillage lourd, ni d'installation particulière, du moins pour une partie importante de production des pièces. Il n'existe pas non plus d'incompatibilité due à des nuisances rédhibitoires à la proximité entre cette industrie et les espaces d'habitation. On trouve donc des établis installés dans des chambres, des ateliers au rez-de-chaussée ou dans les combles d'immeuble de logement.

La seule contrainte de l'horlogerie demeure la lumière. Travail de minutie, il faut que l'environnement lumineux de l'ouvrier ou de l'artisan soit optimal pour garantir une bonne qualité de production. Cette question de la lumière sera récurrente durant toute l'histoire de l'horlogerie et jusqu'à ce jour. Déjà la ferme traditionnelle avait subi quelques modifications des baies anciennes (suppression des meneaux). L'immeuble

Edouard Kaiser, Polisseuses et guillocheurs, 1896 (MBAL).

«urbain», lui, va intégrer cette nécessité en permettant, malgré sa typologie rationnelle, d'insérer, soit dans la partie supérieure des pignons surmontés d'une toiture en demi-croupe, soit aux rez-de-chaussée, des bandes de fenêtres entrecoupées uniquement par des meneaux de calcaire. Cette baie horizontale avant l'heure de la modernité permet économiquement – rationalité constructive oblige – d'éclairer généreusement des espaces d'ateliers intégrés dans les immeubles de rendement. Cela se retrouve bien visible encore sur nombre d'immeubles du XIX[e] siècle, tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle.

Rue du Parc 1, La Chaux-de-Fonds.

### L'établissage

1781 – «…les montres & et les différentes branches de l'horlogerie comme les pendules etc., sont principalement les ouvrages dans lesquels ils excellent & dont ils s'occupent le plus. Ils fabriquent non seulement tous les outils qui y sont nécessaires, mais ils en ont encore inventé plusieurs, & toutes les espèces d'ouvriers dont on ne sauroit absolument se passer pour compléter cette fabrique, comme peintres, émailleurs, graveurs, doreurs, etc. se trouvent rassemblés dans ces deux villages; ou d'après un calcul exact, l'on prétend qu'on exporte annuellement près de quarante mille montres. Il est certain que le génie & l'industrie qui règnent sur ces montagnes, présentent un tableau tout-à-fait intéressant, & il n'y a peut-être pas dans l'univers entier (si l'on excepte Genève) un lieu où l'on trouve tant de gens aussi aisés qu'ici. […]. Il y a peu d'années que la plus grande partie de ces vallées, n'étoit presqu'une continuelle forêt; mais par le pouvoir magique & surnaturel de l'industrie, elles se sont heureusement transformées en villages opulens & en fertiles prairies.» [1]

1790 – «Dans le nombre des commerçans, il y en a qui achètent les montres & pendules toutes faites, d'autres se fournissent seulement des pièces nécessaires à leur composition. Ceux-là les font retravailler & monter sous leurs yeux. Il y a peu d'ouvriers en horlogerie, capables de faire seuls les différentes parties d'une montre: les uns font des ressorts, d'autres des aiguilles, tandis que les voisins s'occupent des spirales, des chaînes, des rosettes & des boîtes, qui sont également travaillés par différentes mains.» [2]

[1] Guillaume COXE, *Essai sur l'état présent, naturel, civil et politique ou lettres adressées à Guillaume Melmoth, écuyer, par Guillaume Coxe. Première partie,* Londres. Lausanne: François Grasset, 1781, pp. 248-249.
[2] GAUTHIER, Madame [de Besançon], *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté, depuis la Révolution*. 2 volumes, Londres; [Neuchâtel]: s.n., 1790, vol. 2, pp. 312-314.

Une autre conséquence du mode de production par établissage se retrouve non pas dans l'architecture, mais dans la morphologie du tissu bâti. L'éclatement spatial du travail dans de nombreux ateliers disséminés dans les deux villes impose un va-et-vient continuel des commis qui livrent ébauches et pièces terminées. La métaphore de la ruche illustre d'ailleurs à merveille le grouillement qui en résultait. La production horlogère dépend alors directement de la capacité d'échange entre les divers lieux de production. Cela suppose un réseau de routes et de rues performant tout au long de l'année. Sans possibilité de déplacement des commis, la production se serait arrêtée, accompagnée des désagréments économiques et sociaux que cela aurait engendrés. Or, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se situent en altitude, dans un massif où les hivers sont souvent rudes. Si les deux villes peuvent supporter de vivre en autarcie quelques jours, voire quelques semaines durant la mauvaise saison, il demeure impératif que leurs rues restent praticables. Ce point est implicite et il n'apparaît que rarement dans les témoignages de l'époque. Cependant, il a sans aucun doute conditionné le choix de la largeur minimale des rues prévues dans les différents plans d'urbanisme. Lorsque la neige tombait, on faisait passer le «triangle», structure en bois formant une pointe et tirée par un attelage puissant dégageant la neige sur les côtés de la chaussée. La neige forme alors des andins. A chaque passage du triangle, l'andin, bien que tassé, s'épaissit un peu de la nouvelle neige, rétrécissant d'autant l'espace dégagé de la rue. Au fil des semaines neigeuses, l'accès se faisait ainsi plus étroit, mais toujours possible permettant au grouillement des commis de mener leur travail malgré l'abondance des chutes de neige qui ailleurs auraient paralysé toute la ville.

Vu sous cet aspect pragmatique, on comprend mieux l'intérêt des rues larges et droites dessinées par Moïse Perret-Gentil et plus tard par Charles-Henri Junod. Passer le triangle dans une rue étroite, accidentée et tortueuse aurait été impossible.

Le mode de production par établissage aura donc eu un double impact formel sur La Chaux-de-Fonds et Le Locle: dans l'architecture par l'apparition de la «fenêtre horizontale» et dans l'urbanisme par la largeur des rues et la simplicité de leur tracé.

Lucien Grounauer, Le commis, 1941 (MIH) (à droite).

Triangle de déneigement avec chevaux, 1942 (BVC).

### Le Théâtre de L'heure bleue

Le 5 septembre 1837 est inauguré à La Chaux-de-Fonds un Casino, c'est-à-dire une salle de spectacles pouvant servir à différents types de manifestations (représentations théâtrales, concerts, bals…). Construit grâce à des fonds privés selon les plans de l'architecte soleurois Peter Felber, et situé sur l'avenue Léopold-Robert, ce « théâtre à l'italienne » disposait de 900 places (contre 531 aujourd'hui). Ce genre de salle au riche décor fleurissait alors un peu partout dans les villes d'Europe. Ce n'est certainement pas un hasard si les bourgeois chaux-de-fonniers, habitués à la sobriété calviniste, optèrent pour la luxuriance de cette architecture qui symbolisait le raffinement urbain.

L'édification d'un théâtre à l'italienne dans une petite ville au cœur des Montagnes neuchâteloises est bien représentative des aspirations nouvelles de la bonne société, née de l'industrie, à la fois libérale et de plus en plus urbaine. La construction d'un tel théâtre illustre cependant bien le fait qu'avec le développement de l'horlogerie, la ville voit ses activités se diversifier : à côté du commerce apparaît la nécessité de disposer d'un lieu de divertissement et de loisirs. La Chaux-de-Fonds possède désormais « un outil culturel digne du statut urbain auquel elle est en train d'accéder ».[1]

[1] Cop, Raoul, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, Le Locle : Editions G d'Encre, 2006, p.196

## Les plans de Charles-Henri Junod

### La Chaux-de-Fonds, ville en devenir

Le plan levé par le notaire Evard en 1830 montre que la localité continue de croître organiquement le long des routes principales, sans aucune raideur, et la « grille américaine » que par erreur on veut y voir déjà se loge curieusement plus dans le carroyage des jardins que dans celui des rues et de la disposition des bâtiments ! Au Petit-Quartier, soit à l'extrémité orientale de l'actuelle avenue Léopold-Robert, l'alignement de la rangée nord, exécuté dans le prolongement de la Rue Neuve, se trouve, grâce aux jardins, à bonne distance de la rangée sud, et prépare le prolongement de l'épine dorsale de la future ville, consciemment ou non. Le même plan indique le tracé de la rue de la Promenade et celui d'une rue perpendiculaire avec des projets d'alignements de maisons à bâtir, outre l'emplacement d'un sol réservé à un temple.

La croissance de la localité inquiète les instances communales autant que cantonales. Le Conseil municipal : « Prenant en considération les nombreux projets de bâtisse qui existent actuellement dans ce lieu et l'urgence qu'il y a par conséquent de tracer dans le plus court délai un plan général pour les nouvelles constructions charge son secrétaire d'en écrire à Monsieur Junod Inspecteur des routes en le sollicitant instamment au nom de la Commune de se rendre ici aussitôt que ses occupations le lui permettront. »[26]

Le Conseil d'Etat de son côté : « [Ayant été informé] que des particuliers de la Chaux-de-Fonds ont entrepris des constructions en rapport avec l'ouverture d'une nouvelle rue dans le quartier de Versoix, de laquelle ils doivent avoir projeté le plan […], charge Mr Junod, Inspecteur des Ponts et Chaussées de se rendre sur les lieux, d'examiner avec l'autorité locale compétente, les constructions entreprises et d'annoncer au Conseil s'il y a lieu de prendre des mesures à cet égard ou si le plan projeté par les entrepreneurs peut être suivi sans inconvénients. »[27]

Comme au Locle, la cheville ouvrière est donc l'inspecteur des Ponts et chaussées qui subordonne son avis concernant ces nouvelles constructions à la confection d'un plan général dont il estime que La Chaux-de-Fonds a le plus grand besoin. Avec l'aide d'une commission communale nommée à cet effet, il élabore alors un véritable plan d'extension et présente bientôt son travail, approuvé par la majorité des intéressés. Le 10 janvier 1835, le Conseil d'Etat arrête que : « Le plan général d'alignements pour les constructions futures dans le village de la Chaux-de-Fonds est adopté et sanctionné pour être obligatoire à l'avenir, pour et envers tous les propriétaires sans exception. Sur la présentation du Conseil de commune, il sera nommé à la Chaux-de-Fonds une commission permanente chargée de veiller à l'exécution du plan et à laquelle tous les bâtisseurs devront s'adresser avant de commencer une construction nouvelle […]. Le Conseil d'Etat autorise Mr l'Inspecteur des Ponts et chaussées à remettre, suivant sa prudence, à un arpenteur, la plantation des bornes qui devront marquer sur le terrain les distributions indiquées sur le plan. »[28]

Plan de La Chaux-de-Fonds, 1841 (SUC).

Le plan de Charles-Henri Junod s'impose donc au moment où les consignes de rationalité préconisées pour la reconstruction postérieure à l'incendie de 1794 se révèlent insuffisantes à contrôler le développement centrifuge de l'agglomération. C'est là véritablement le point de départ de La Chaux-de-Fonds moderne et de son plan orthogonal, qualifié improprement « à l'américaine ».

De nombreux recours et des demandes diverses obligèrent le Conseil d'Etat à trancher, en refusant des dérogations, en précisant des alignements ou en les prolongeant. Le plan général des alignements, complété jusqu'en 1841, marque clairement le résultat de l'opération :

- L'armature urbaine de 1794 demeure ;
- Le centre de la localité garde sa disposition cruciale et le morcellement quadripartite qu'il génère, ses amorces d'alignements ;
- Cette centralité est exprimée tant par la place de l'Hôtel-de-Ville et ses liaisons cardinales que par la proximité du temple ovale.

A la périphérie en revanche, un réseau serré de longues rues parallèles à l'axe de la vallée selon le modèle ternaire rue/massif/jardin, recoupées de quelques transversales, déploie sa maille régulière et répétée, en englobant tant bien que mal les maisons déjà existantes. Une zone suffisante est réservée pour le prolongement de la Grand-Rue (avenue Léopold-Robert) vers l'ouest, à peine entravée par quelques bâtisses anciennes.

Le cadre est désormais largement tracé pour quelques décennies. Il fournira les dégagements et l'air nécessaires aux habitants et sera appliqué de façon systématique, en marge de l'ancien noyau resté pôle d'attraction de la circulation. Cherchant à redresser les bras rayonnants du plan organique de la « croix de ville », le plan de Charles-Henri Junod procède à grands coups de peigne dans le fond de la vallée et au pied des côtes, s'accorde au réseau viaire puis se met en ordre selon une grille réticulée, ce qui génère des nœuds adaptatifs aux points de rencontre de ces deux logiques, aux points de changement de direction. Le centre, où la morphologie parcellaire agricole marque encore son empreinte, est progressivement organisé en lots rectangulaires sur ses pourtours, mis en ordre par cette grille.

L'abondante correspondance de Junod relative à des oppositions de propriétaires, doublée des décrets du Conseil d'Etat, permettent de se faire une idée des principes de base et du mode d'application du plan : « Presque partout où il existait des maisons qui empêchaient de tracer des alignements, le plan ne prévoit rien à l'avance ; mais alors, on règle les lignes à mesure que l'on démolit ces maisons, ou que l'on veut bâtir à proximité. »[29]

Edouard Jeanmaire, Les anciens étangs de la Ronde, 1864 (MH).

Volonté délibérée de prévoir un secteur strictement spéculatif? Simple ajustement dimensionnel à des immeubles préexistants? On relève une «anomalie» dans le système proposé. Au quartier dit «près de la Ronde», quatre rangées de massifs ne prévoient pas de dégagement pour des jardins au sud, alors que trois présentent des bandes étroites à cet effet, mais au nord. Aucun document consulté à ce jour ne permet de l'expliquer, il faut se contenter de constater avec un observateur de l'époque: «[De la rue du Versoix, où l'irrégularité des bâtiments se fait quelque peu remarquer] nous voyons à notre droite et dans toute leur longueur la rue du Soleil, puis, plus loin, la rue de l'Industrie; ce n'est pas que cette dernière justifie son nom, elle contient au contraire, de même que l'autre, peu d'ateliers, et surtout pas de grands. Ces deux rues paraissent assez négligées, quoique les maisons en soient régulières.»[30] Il faut cependant relever que la zone à l'est de la vallée est réputée marécageuse et donc moins «salubre». Cela explique certainement que ce quartier destiné à une population moins favorisée, en continuation de l'opération précurseure de Louis Robert, s'y situe. D'ailleurs, à l'est de cette zone d'habitation ouvrière seront installées les infrastructures «nuisibles» comme les premiers abattoirs communaux, l'usine à gaz, le cimetière.

**Le pragmatisme du plan**

«Il ne s'agit pas – affirme l'historien de l'architecture Jacques Gubler – d'un damier ou d'un échiquier "à l'américaine", mais plutôt d'un boulier où s'enfileront les massifs urbains.»[31] Parallèlement à la rue principale, s'étage une série de voies secondaires reliées et recoupées par des transversales qui mettent en relation le tissu bâti dans toute sa profondeur. C'est le cas principalement sur le flanc nord que son exposition au meilleur ensoleillement et sa topographie relativement régulière «destinent» à une plus forte croissance urbaine. «Le radicalisme du plan Junod – poursuit Jacques Gubler – propose davantage un ordre de voirie et de dévestiture qu'un système de lotissement. Les cotes sont exprimées en pieds suisses de 30 cm, mais composent avec le système décimal d'origine polytechnicienne, privilégiant une gamme de 30, 40 et 50 pieds, soient [*sic*] 9, 12 et 15 mètres, utiles à hiérarchiser la largeur des voies.» A l'examen, il apparaît que trois mobiles complémentaires ont prévalu lors de l'établissement de ce plan: le contrôle rationnel de la pression immobilière, le renforcement de la centralité urbaine et l'optimisation des déplacements au sein de la nouvelle structure urbaine.

Si la volonté d'imposer des alignements est patente de la part des autorités, celle de contrôler les effets du développement économique ne l'est pas moins. La manufacture d'horlogerie, devenue une véritable monoculture locale, comporte sa dynamique propre d'immigration et de regroupement. Il s'agit donc pour la bourgeoisie industrielle des Montagnes de mettre en place une structure à même de recevoir une population en constante augmentation: «[C'est l'époque] où les paysans-horlogers trouvèrent avantage à venir habiter au Grand et au Petit-Quartier, où ils jouiraient de plus de commodités et n'auraient plus à cumuler deux professions disparates. Leurs gains s'accroîtraient aussi. Leur place [dans les fermes] fut prise par des Suisses d'autres cantons, notamment par des Bernois.»[32]

Le plan Junod adopté, La Chaux-de-Fonds disposa d'un outil de développement urbain s'inscrivant dans la dynamique de l'essor de l'industrie horlogère. La ville allait devenir une immense manufacture rationnelle, efficace, économique. Le plan au service de l'horlogerie.

Plan de La Chaux-de-Fonds (détail), 1841 (SUC).

## Nouvel incendie au Locle

Dans la nuit du 24 avril 1833, 45 maisons situées au centre du village sont la proie des flammes. 117 ménages totalisant 515 personnes se retrouvent sans abri. L'intervention du marguillier, auquel fut accordée une gratification, préserva le clocher du temple des flammes. Est-ce parce qu'elle est rédigée un an plus tard, alors que le plan de reconstruction et son argumentaire rationnel ainsi que le règlement sur les constructions sont désormais admis, la description du sinistre met en cause clairement le type de matériaux et la disposition urbaine : « La flamme ne se borne bientôt plus à se diriger au nord et à l'orient du lieu où elle a pris naissance, elle franchit la rue qui est à l'occident, embrase l'auberge des trois-rois ; une suite de bâtiments couverts en bois lui offre un aliment facile ; la rue qui sépare la ville dans sa longueur n'est pas un intervalle suffisant pour arrêter la fureur de cet élément terrible, les deux lignes de maisons brûlent ensemble ; la place du marché devient un brasier inabordable. »[33]

Henri Courvoisier-Voisin, Vue du Locle, 1795 (MS).

Le 20 mai 1833 déjà (à peine un mois après l'incendie), le Conseil d'Etat charge Charles-Henri Junod, inspecteur des Ponts et chaussées, et Louis Favre (1784-1860), président de la commission des bâtiments de la ville de Neuchâtel, de présenter un rapport sur la reconstruction du quartier détruit. Ils fournissent un plan de l'état des lieux avant l'incendie et un autre pour la reconstruction, établi en collaboration avec une commission locloise et en accord avec les délégués de la commune et les sinistrés. Ce plan sert d'acte de propriété aux personnes auxquelles les nouveaux sols sont échus, autorisées à bâtir sans délai et exemptées des droits de mutation.

Le plan et le compromis sont donc les documents fondamentaux de la reconstruction qui imposent le cadre juridique nécessaire à l'édification du « nouveau » village, assujettissant les propriétaires au plan approuvé, garantissant leurs droits et définissant leurs obligations. Afin d'éviter toute spéculation, ils doivent échanger leurs terrains, payer ou recevoir des indemnisations. Ils sont également sommés de construire dans certains délais (qui peuvent être prolongés).

Cette entreprise de reconstruction commence par l'édification des maisons d'habitation et s'achève par celle d'un nouvel Hôtel de Ville, conçu par les architectes Frédéric Meuron et James Colin. Une divergence de vues concernant son emplacement retarde les travaux. Finalement l'assemblée générale de commune, sur le préavis de Charles-Henri Junod, décide de « s'en tenir au plan général établi et d'utiliser l'ancien emplacement en tenant compte des modifications d'alignement ».[34]

**1683, une première occasion manquée**

Une première chance de restructurer le centre de la cité aurait déjà pu être saisie lorsqu'en 1683, la maison de ville, la cure et vingt-quatre maisons du centre sont incendiées, alors que le temple et treize bâtiments situés aux extrémités du village échappent au désastre. Le Conseil d'Etat ordonne à MM. Sandoz (commissaire général), Brun d'Oleyres (procureur général) et Tribolet (procureur de Valangin), de se rendre sur place pour enjoindre les propriétaires concernés à « rebâtir les maisons dans un arrangement convenable et avec de bonnes murailles »[35]. Après avoir entendu leur rapport et examiné le plan qu'ils ont fait dresser, le Conseil d'Etat conclut « que ce seroit un avantage considérable, non seulement pour le Public, mais pour les habitants même, si l'on rebâtissait les maisons en droite ligne suivant leur projet, tant à cause que le lieu en seroit plus agréable et plus commode pour tenir les foires et les marchez, que parce qu'en cas d'embrasement le feu ne se communiqueroit pas si aisément, la rue étant large ».

En vain. Chacun rebâtit sur l'emplacement ancien qui empiétait souvent sur le chemin seigneurial. Comment interpréter l'échec de cette « première » – peut-être pas dans l'absolu mais la première dont les archives ont conservé la trace – tentative de mise en ordre ? Refus de se soumettre à l'autorité seigneuriale ? Volonté de réutiliser les fondations des bâtiments préexistants et ainsi de réaliser des économies ? Sans doute les deux, et le fait que les esprits n'étaient pas prêts à une reconfiguration urbaine.

On peut considérer qu'entre le refus (1683) et l'acceptation (1833) d'un plan régulier, outre le changement d'armature politique et économique, c'est un véritable changement de mentalités qui s'est opéré, accompagné d'une autre vision des choses. Preuve en sont les lignes qu'en 1826 on peut lire sous la plume de quelques signataires loclois (F. L. V. Joly Bournot, H. Houriet, J. Vuagneux) dans leur requête en faveur de différents aménagements urbains : « Si nos ancêtres nous ont laissé de vifs regrets pour n'avoir pas suivi aux sages exhortations du Gouvernement lorsqu'après l'incendie de 1682 [*sic*] il leur proposa un plan régulier de reconstruction, faisons en sorte d'éviter à nos descendans des regrets semblables, si nous manquons l'unique occasion de procurer au Locle une belle grande place publique et une seconde rue [en contrebas du temple]. »[36] Non seulement ces citoyens connaissent le passé de leur village dont ils veulent tirer des enseignements utiles, mais ils sont aussi désireux de laisser une trace pour la postérité. Conscients que leur requête pourrait ne pas être reçue, dans un élan archivistique qui les honore, ils demandent qu'elle soit consignée « dans les régistres de la communauté, afin que dans la suite on puisse toujours constater la démarche que nous avons cru devoir faire dans l'intérêt de ce lieu »[37].

Plan du Locle, 1833 (ACL).

## Le plan Junod du Locle

L'accroissement de la localité entraîne donc l'élaboration d'un nouveau plan d'alignements et de nivellements sanctionné par le Conseil d'Etat le 2 janvier 1837. Le projet est ambitieux qui pourvoit la bande irrégulière formant le village ancien de nouveaux couloirs parallèles bordés de longs massifs, coudés ça et là à cause du lit accidenté du Bied. Dans ce plan, modifié sur des points de détail en 1841 et 1842 mais guère suivi au moment de l'extension postérieure, le village linéaire maintes fois décrit par les voyageurs du XVIII[e] siècle semble réapparaître sous une forme schématique et régulière. Le principe de substitution d'un module bâti par un espace vide est reconduit : « Si le bien général exigeait la création de nouvelles places publiques, outre celles prescrites par le plan, on pourra y pourvoir en supprimant les sols nécessaires à cet établissement et leurs dépendances. »[38]

Dans la nuit du 24 au 25 novembre 1844, un nouvel incendie, parti de l'auberge de la Fleur de Lys, est fatal à une quinzaine de maisons, à la limite de l'actuelle Grand-Rue et de la rue du Crêt-Vaillant. Les planificateurs – une commission locale et l'ingénieur des Ponts et chaussées de Pury, successeur de Charles-Henri Junod décédé l'année précédente – cherchent à « mettre autant que possible cette partie du village en harmonie avec celle qui fut reconstruite après l'incendie de 1833. »[39]

La partie incendiée de la Grand-Rue est donc rectifiée en fonction de la nouvelle rue parallèle dans l'axe de l'Hôtel de ville (actuelle rue Marie-Anne-Calame). Alors qu'un nouvel axe de circulation est en construction (actuelle rue du Marais), c'est à nouveau un incendie qui entraîne le remaniement du plan de construction et oblige à mettre « le centre du village en communication plus directe avec la route nouvellement construite dans le fond de la vallée »[40].

Charles-Rodolphe Weibel-Comtesse, Vue du Locle, 1836-1845 (MS).

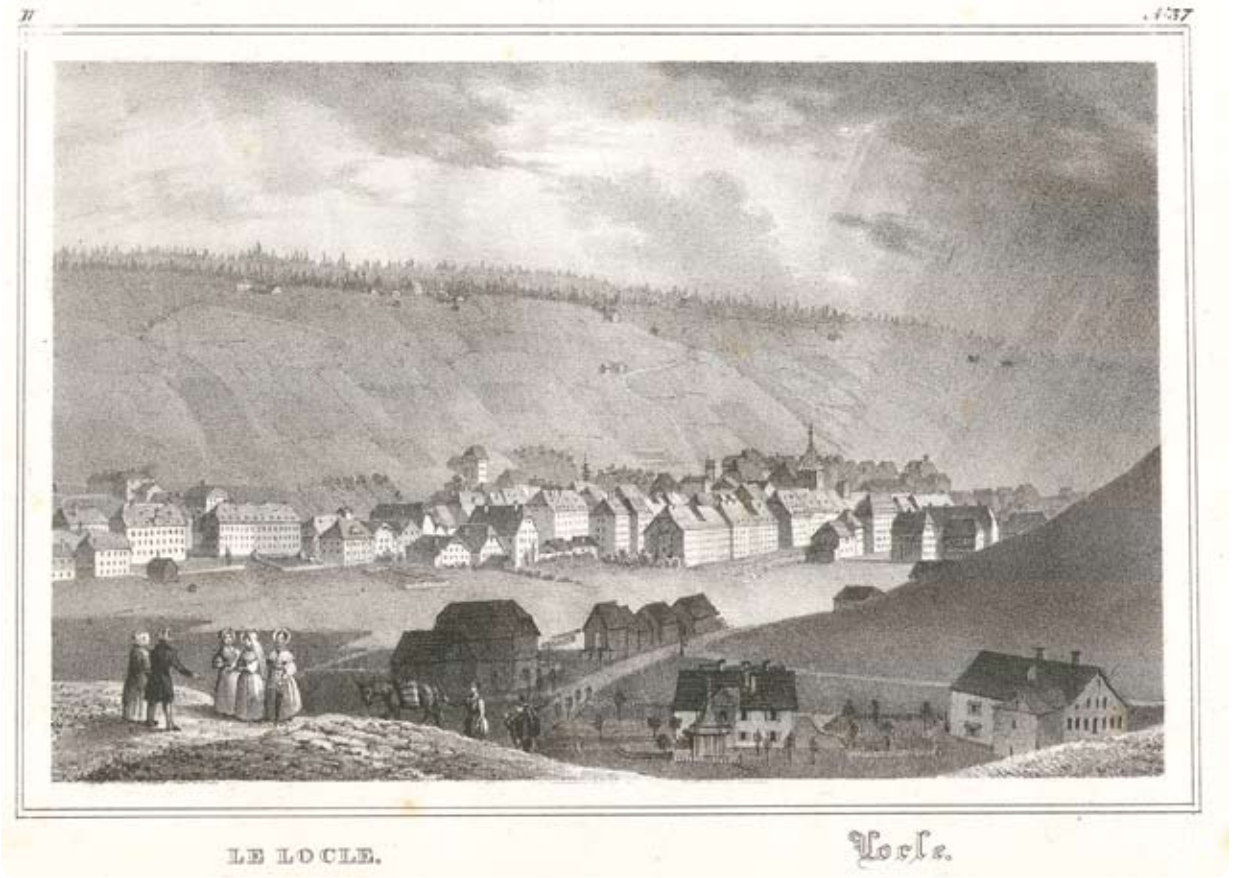

Charles-Henri Junod, Plan du Locle, 1836 (ACL).

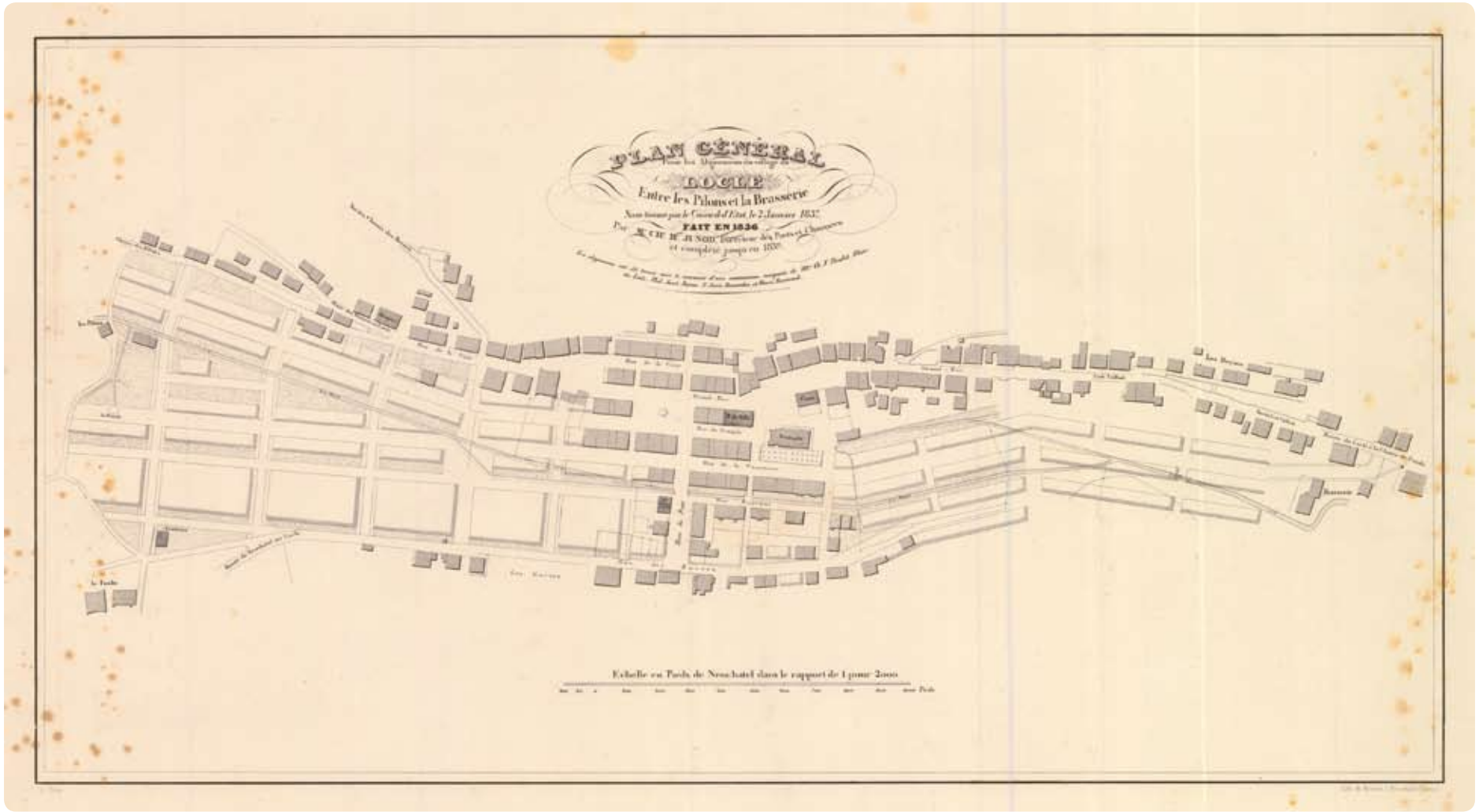

## Plans et modèles

Certains historiens ont voulu voir dans le projet d'Henripolis ou dans la ville solaire du Docteur Bernhard Christoph Faust (1755-1842), des modèles possibles dont Charles-Henri Junod aurait pu s'inspirer. D'autres ont constaté qu'il avait avant tout systématisé les principes empiriques de l'architecture vernaculaire, notamment dans sa manière d'orienter et d'aligner les massifs : « Novateur par son ampleur mais en fait très pragmatique, le plan de 1834 [de Charles-Henri Junod à La Chaux-de-Fonds] reflète un vaste consensus. En se contentant de prévoir des alignements de maisons parallèles à l'axe de la vallée, il institue une trame urbaine à partir du schéma d'implantation traditionnel des fermes du haut Jura, bien adapté à la topographie, à la course du soleil et aux vents. Au reste, cette disposition apparaît déjà dans une certaine mesure sur le plan de 1794 et c'est elle qui dicte, entre autres, le découpage du lotissement du 1er-Mars (1830). »[41] D'autres encore ont relevé que la rationalité de ses propositions s'accordait simplement avec « la mentalité de l'horloger et sa prédilection pour le rangement minutieux des pièces, outils et établis ».[42]

Tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle, Charles-Henri Junod travaille de l'intérieur vers l'extérieur. Mais si, dans le premier cas de figure, il renforce la centralité d'un noyau existant, dans le second, il part d'un centre vide, détruit par l'incendie. Au lieu d'une rue formant un angle obtus bordé de maisons irrégulièrement plantées, trop proches les unes des autres, le centre du Locle reçoit une rue principale dans l'axe du temple, des massifs composés chacun de plusieurs maisons mitoyennes de grandeurs diverses, alignés à angle droit et une place rectangulaire occupant l'emplacement d'un massif et remplaçant le triangle irrégulier que composait le carrefour des routes. Tout semble indiquer que le temple a servi de repère dans l'orientation du nouveau plan, mais Junod s'appuie aussi sur les axes prévus par le projet de F. L. V. Joly Bournot dont il intègre les vestiges dans son aménagement.

Son point de départ est au moins autant la situation concrète que la feuille blanche divisée par une série de lignes parallèles qui définissent alternativement des rues et des massifs d'immeubles, motif abstrait et reproductible. Les particularités ne sont pas tant une volonté positive de planification qu'une soustraction au modèle : ici c'est la substitution d'un massif pour la place, là le remplacement d'un maillon de la chaîne des constructions pour la création d'une transversale.

Entre l'établissement du premier plan du Locle puis celui de La Chaux-de-Fonds et enfin leur mise à jour jusqu'au début des années 1840, peut-être Charles-Henri Junod a-t-il été en contact avec l'architecte Hans Rychner ou le scientifique Louis Agassiz (1807-1873) à leur retour de Munich où ils avaient suivi les cours du Prof. Vorherr, diffuseur des théories de B. C. Faust ; peut-être a-t-il eu connaissance de la circulaire du Roi de Prusse de 1834 enjoignant à construire selon une orientation optimale, à ménager des espaces verts de dégagement devant les immeubles ce qui pourrait expliquer que les jardins, presque absents au Locle se soient généralisés à La Chaux-de-Fonds ? Généralisés mais non systématisés, puisqu'ils sont indifféremment situés au sud ou au nord des immeubles, parfois séparés d'eux par une ruelle, rompant avec le schéma ternaire « idéal » rue/massif/jardin, quand ils n'ont pas été gommés, il faut bien le relever.

Quelles que furent ses convictions théoriques, ses choix se révèlent souvent pragmatiques, relevant d'un bon sens empirique, résultant de compromis et d'adaptations. Mêlant le modèle et la nécessité, Charles-Henri Junod se plie aux exigences de la topographie (le Bied au Locle, l'axe de la vallée à La Chaux-de-Fonds), d'un réseau viaire subsistant (au Locle, difficulté de raccordement entre les rues Daniel-JeanRichard et de France qui subsiste jusqu'au concours d'urbanisme de 1957 ; à La Chaux-de-Fonds, raccordement avec les branches de l'étoile formée par les voies cardinales), des droits de particuliers…

Loin d'être une pause obligée dans le processus de partage et d'appropriation de l'espace, la voirie est à la base du système de composition urbaine de Junod. La surface qui lui est impartie est au moins aussi importante que celle attribuée au bâti, puis viennent la parcelle et le massif qui participent à la constitution de l'identité structurelle de la ville. Parce qu'il a travaillé avec les ingénieurs du cadastre français, où il apprend que le dessin est un apprentissage de la réalité et la carte une prise de possession du territoire par sa réduction, il est familiarisé avec le système de la trame orthogonale développé au Corps (1716) – puis Ecole des Ponts et chaussées (1747) ou à l'Ecole polytechnique (1795), – notamment, au travers des enseignements de Jean-Rodolphe Perronet ou de Jean-Nicolas-Louis Durand.

Charles-Henri Junod, Plan du Locle en 1836 (ACL).

Charles-Henri Junod, Plan de La Chaux-de-Fonds en 1841 (SUC).

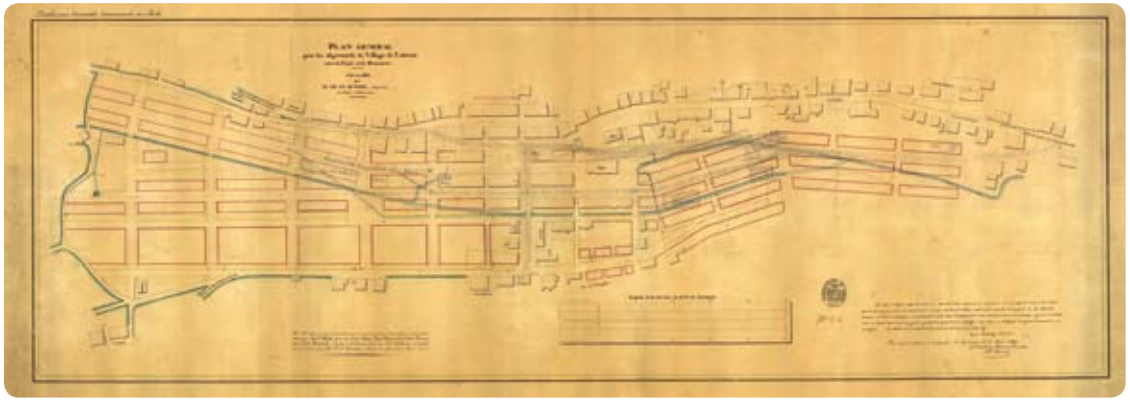

## Charles-Henri Junod (1795-1843)

Charles-Henri Junod (1795-1843), conseiller d'Etat et inspecteur des Ponts et chaussées, est né à Auvernier en 1795. Entre 1809 et 1811, il fréquente l'institut que le pédagogue Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827) a fondé au château d'Yverdon, où il peut notamment se familiariser avec l'imprimerie que celui-ci y a installée en 1807. C'est là que se révèlent ses aptitudes et son goût pour la géométrie et les mathématiques.

Au commencement de 1813, il se rend à Dijon pour se joindre aux ingénieurs français travaillant au cadastre et participer aux opérations d'arpentage alors en cours, affirment les nécrologies qui suivirent son décès et l'ensemble de ses biographes. Les travaux étant interrompus par l'arrivée des troupes alliées, Junod rentre en Suisse où, peu de temps après, il est chargé de dresser le cadastre de Lignières (NE).

Il se voit ensuite confier, avec Charles-François Nicolet, maire du Locle, la délimitation des frontières entre Neuchâtel et la France au Cerneux-Péquignot, ce qui lui vaut de se voir proposer par le général Guilleminot d'entrer dans le prestigieux corps des ingénieurs français. Déclinant cette offre, il dirige durant sept ans les travaux d'arpentage destinés au cadastre de l'ancien évêché de Bâle échu aux Bernois. Il renonce à la proposition du gouvernement de Berne de devenir inspecteur cantonal des Ponts et chaussées.

Mais le 27 avril 1829, il est nommé inspecteur des Ponts et chaussées de la principauté de Neuchâtel, activité qui comporte deux aspects : l'entretien des voies existantes et l'amélioration du réseau par la création de nouvelles routes. Une partie de sa correspondance, déposée aux Archives de l'Etat, laisse entrevoir la rigueur de son travail comme l'ampleur de sa tâche, qui l'oblige à tout surveiller, à se rendre dans tous les recoins du canton, tâche à laquelle il s'épuisa littéralement.

## Henripolis

Le 24 juin 1625, Henri II d'Orléans-Longueville signe à Dieppe la charte d'une ville portant son nom : Henripolis. Le projet est d'envergure. Implantée à l'extrémité orientale du lac de Neuchâtel, cette ville est censée constituer une plaque tournante commerciale entre le nord et le sud de l'Europe, libérant ainsi le commerce international des aléas causés par la Guerre de Trente Ans. Au cœur de l'Europe, Henripolis doit attirer des gens, des marchandises et des capitaux et exporter ses marchandises vers le reste du monde.

Par son soutien au projet, le conseiller d'Etat et lieutenant du gouverneur du Comté Jehan Hory concentre sur sa personne l'ire des opposants : sa disgrâce, le refus des propriétaires de vendre les terrains nécessaires, les intrigues dilatoires des bourgeois de Neuchâtel, le risque pour Berne de perdre son influence sur la région et l'impossibilité de réunir les 50 000 écus dus par les fondateurs en échange des privilèges octroyés se cumulent pour anéantir l'ambitieux dessein.

Comme tout projet de ville idéale, celui d'Henripolis trahit le souci de se conformer à un système ordonné répondant aux lois de la géométrie. Le plan perspectif affirme le principe de la croix urbaine, avec des massifs en bandes et l'insertion de places dans le tissu orthogonal. Il montre un polygone en demi-cercle qui reçoit un carroyage de rues tout au long desquelles on a délimité des îlots. L'axe médian nord-sud s'élargit en trois places qui expriment une hiérarchie fonctionnelle : au sud, la place du port – en tant que ville implantée sur les rives d'un lac, elle dispose évidemment d'un débouché portuaire –, point fort des activités commerciales avec halles de marchandises et marché du grain. Au milieu, une place définie par le sénat et l'arsenal constitue le centre géométrique et « administratif » de la ville. Au nord, quelque peu isolé, le palais représente le pouvoir seigneurial. Deux églises, l'une protestante, l'autre catholique, sont disposées de part et d'autre de la place centrale. Une trentaine de fontaines reconnaissent l'abondance de l'eau, emblème de la prospérité présumée de la ville à venir.

Anonyme, Plan imaginaire de Henripolis, 1625 (Château de Valangin/NE).

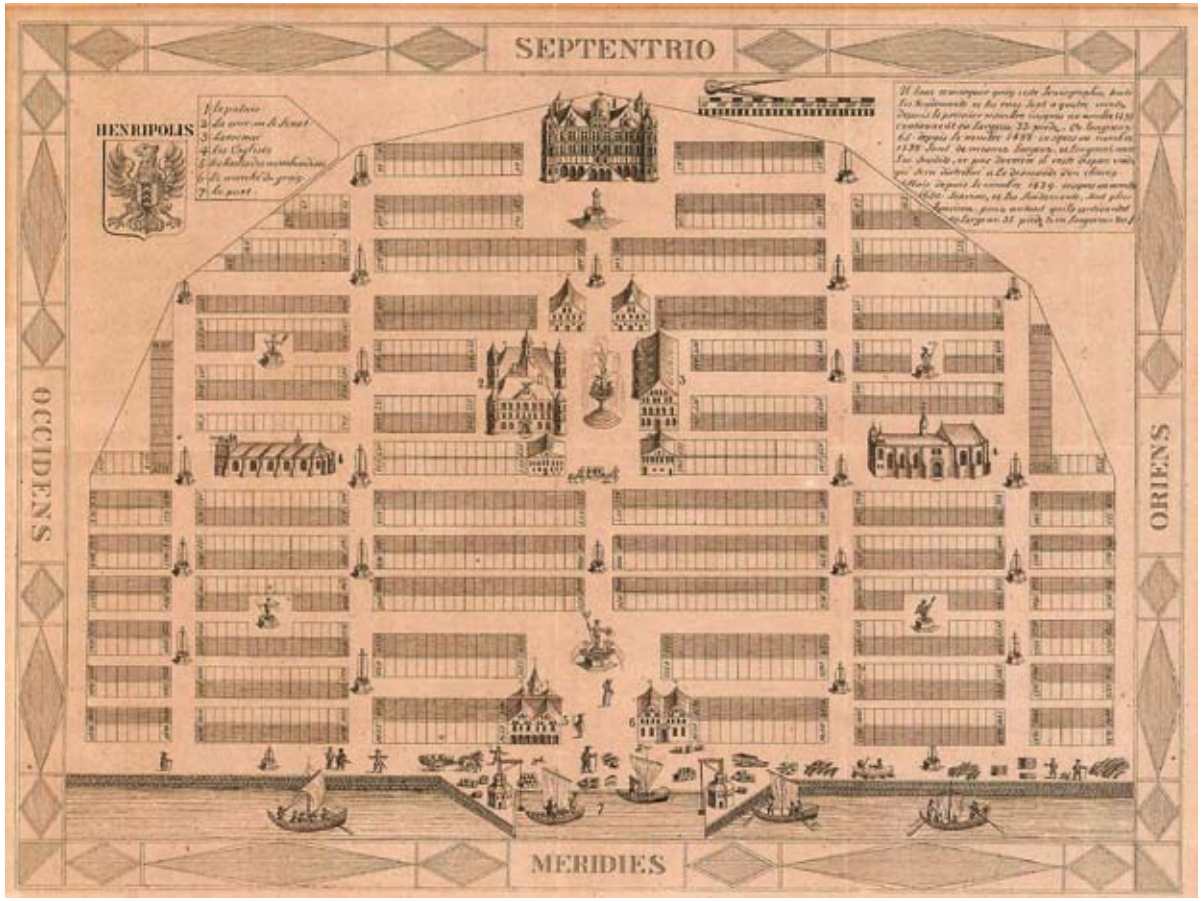

### Le *Sonnenbau*

Rappelons qu'en 1834 (année où Frédéric-Guillaume III édicte sa Loi sur les constructions du 19 mars), peu avant que Charles-Henri Junod n'établisse ses plans tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds, le Gouvernement prussien s'adresse aux responsables des constructions dépendant du roi au moyen d'une circulaire ; celle-ci recommande les principes fondamentaux du *Sonnenbau*. Les Archives de l'Etat de Neuchâtel n'en ont pas conservé la trace, aussi n'avons-nous pas la preuve formelle que les différents intervenants de la mise en place des plans dans les deux localités en aient tenu compte, voire qu'ils en aient même reçu un exemplaire.

Cette circulaire nous est pourtant connue car elle est amplement citée dans un article de W. Dehnhardt paru dans la revue *Der Städtebau* (1907) qui, à n'en point douter, eut alors une très large audience. « Que faut-il entendre par *Sonnenbau* ? Des hommes de notre temps, le Dr en médecine B. C. Faust à Bückeburg et le conseiller royal des constructions, le Dr Vorherr de Munich, se sont efforcés, avec une grande persévérance, d'étudier un système de construction préconisé depuis 2200 ans par l'Athénien Socrate, et observé dans la construction des huttes primitives ou dans les sociétés bâtisseuses, en particulier en ce qui concerne de nombreux temples et églises ; puis de faire connaître le *Sonnenbau* par l'enseignement, par des écrits et des exemples et de s'occuper enfin de toutes les questions relatives à l'embellissement du paysage, objectif de première importance. Quoiqu'au début, ces efforts n'aient pas été récompensés de l'attention qu'ils auraient méritée, la vérité de l'enseignement de ces hommes n'a cessé de poindre et de s'élever au niveau d'une cause d'intérêt général qui est désormais placée sous la protection de l'administration de l'Etat. Une des tâches principales des gouvernements est certainement de former des gens heureux, d'en faire de bons citoyens ; c'est pourquoi on peut s'attendre à voir bientôt tous les états et autres instances soucieuses du bonheur de leurs semblables faire en sorte de s'accorder aux vues bénéfiques du *Sonnenbau*. C'est au soleil, au midi, que toutes les maisons érigées par les êtres humains sur terre devraient être orientées : voici le principe énoncé par Faust dans la brochure qu'il a imprimée auquel se rallie Vorherr lorsqu'il parle du *Sonnenbau* dans sa revue mensuelle pour la construction et pour l'embellissement du paysage, principe sur lequel s'élabore la théorie suivante. »[1]

Suivent, en dix points, les règles auxquelles obéit le plan de la ville solaire élaborée par Faust, où les notions d'alignement, d'orthogonalité et de régularité dominent. Une part importante de la théorie que B. C. Faust fait connaître par son ouvrage *Zur Sonne nach Mittag sollten alle Häuser der Menschen gerichtet seyn* paru en 1824 consiste à établir l'angle optimal d'orientation des bâtiments et le dégagement de leurs façades. Il y expose, avec un grand luxe de détails, des tableaux comparatifs d'ensoleillement… les avantages concrets qu'il y a, du point de vue de l'hygiène, du confort thermique ou encore de la moralité, de tourner les logements au midi ; il en déduit des règles de construction, de disposition et d'usage des pièces du plan type.

Force est d'admettre que les constructions vernaculaires – maisons rurales ou villageoises – des Montagnes neuchâteloises satisfont en grande partie à ces exigences, mais c'est la théorisation de ces principes empiriques qui donne un relief particulier au traité de B. C. Faust. Au-delà des recommandations techniques, il développe une théorie urbanistique en tenant compte des aspects sociaux et économiques qui attestent ses liens avec la philosophie de la nature des Lumières, avec les écrits de Jean-Jacques Rousseau en particulier. La brique de terre, le jardin privé au sud des maisons, le toit plat sont les points concrets de sa conception philosophique.

[1] W. DEENHARDT, "Ueber die Lage städticher Häuser und Strassen zue Sonne", *Der Städtebau* (Sept.) 1907, pp. 122-123 (traduction de l'auteure).

Bernhard Christoph Faust, Plan d'une ville idéale, 1824.

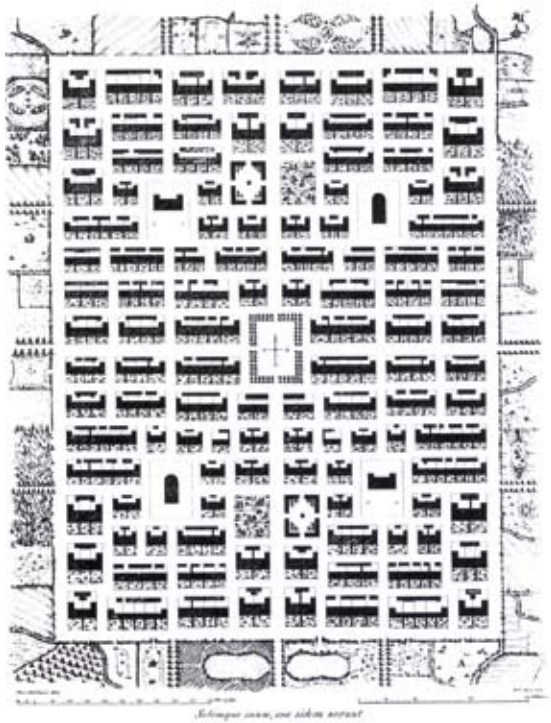

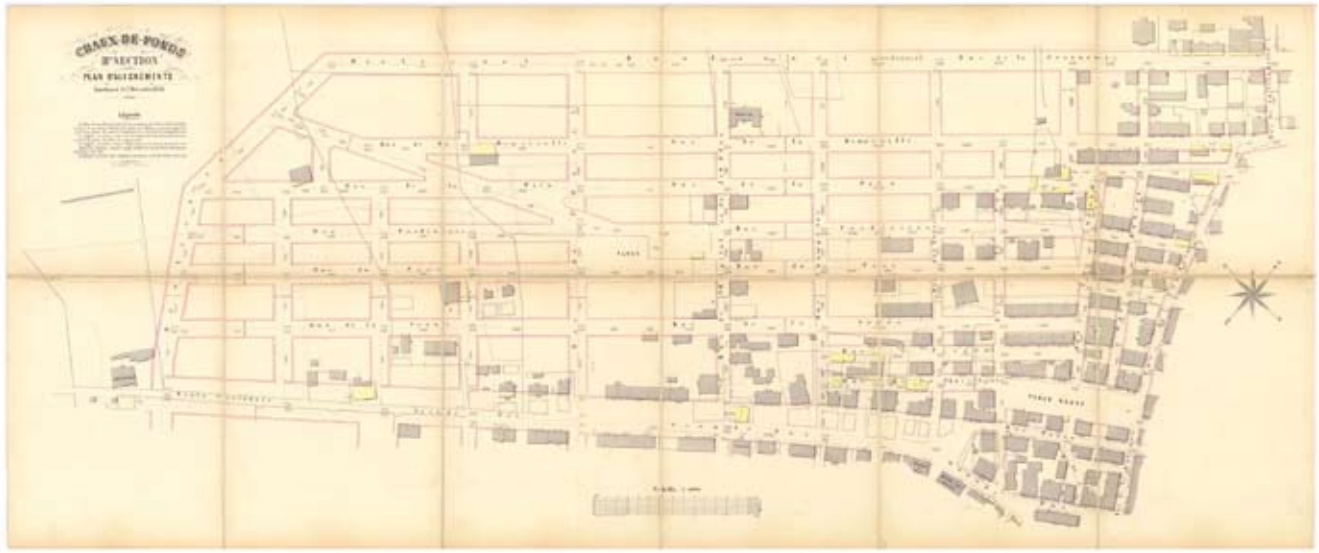


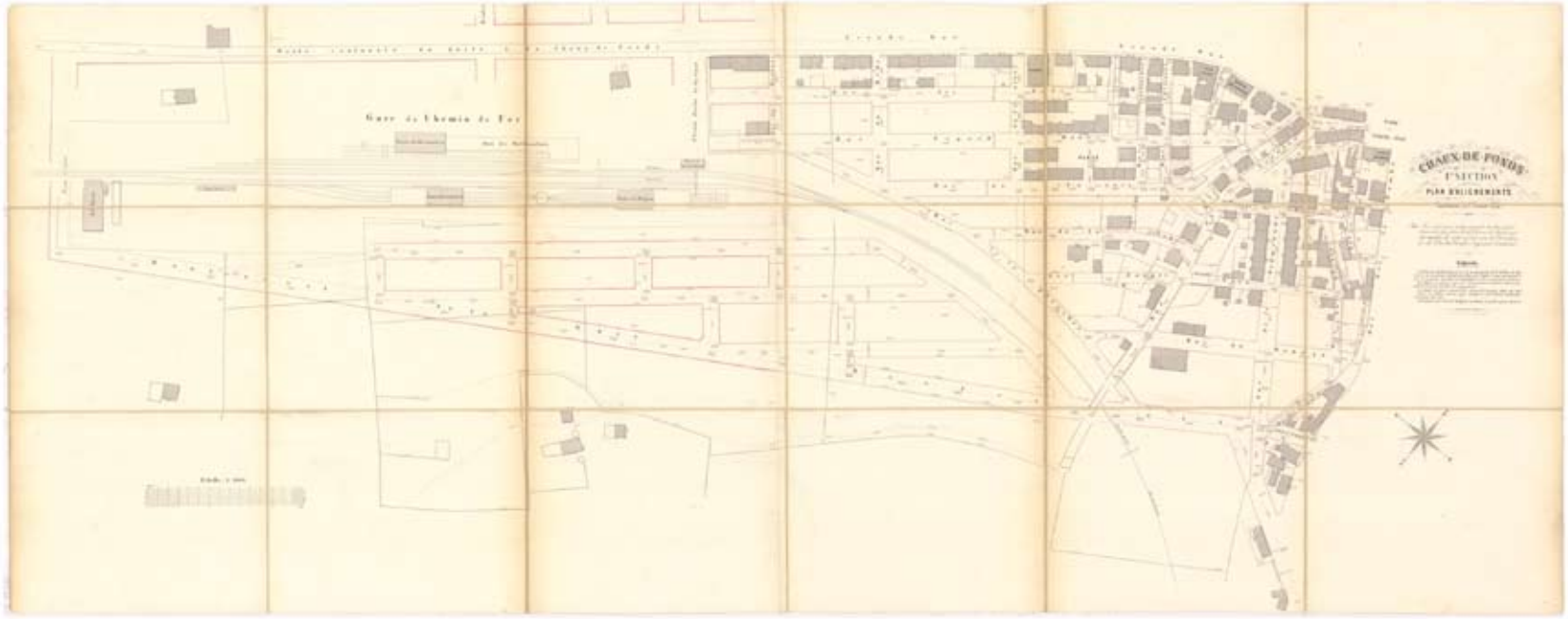


Charles Knab, Plans de La Chaux-de-Fonds (sections I à IV), 1854-1859 (SUC).

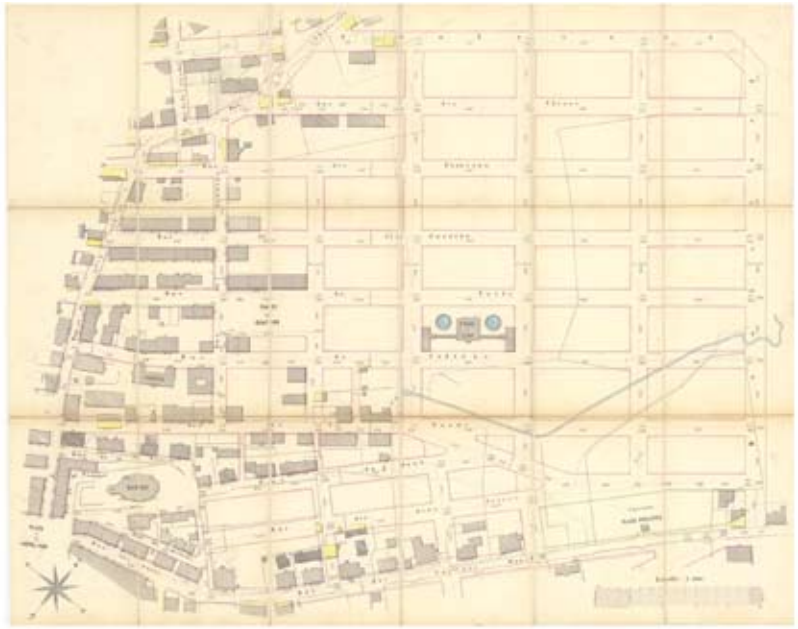

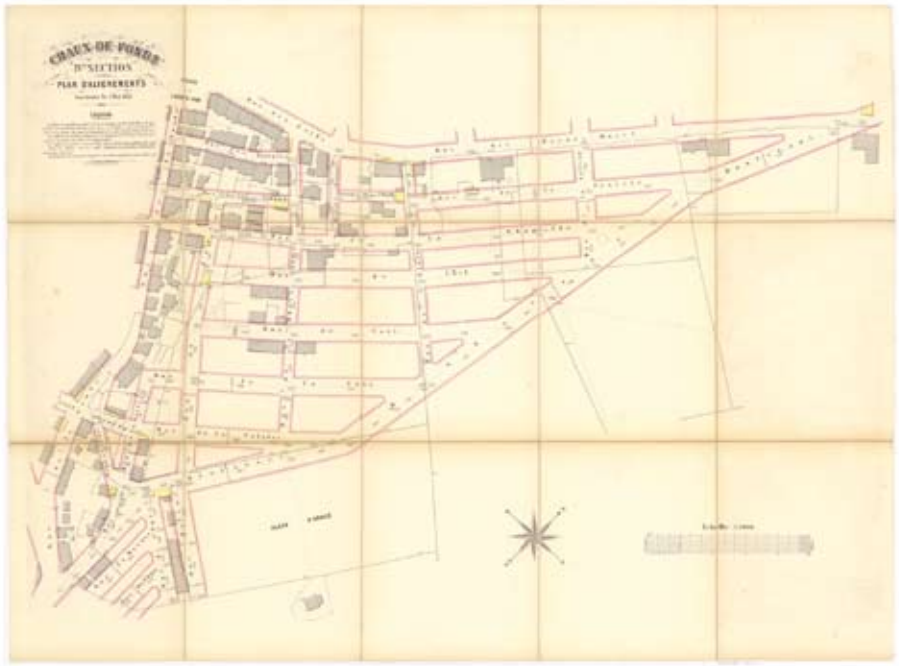


## Les plans de Charles Knab

A peine douze ans après le plan établi par Charles-Henri Junod, les autorités de La Chaux-de-Fonds évoquent la nécessité de se doter d'un plan général qui, par son degré de détails, puisse être directement appliqué. Le plan de Charles Knab prend en compte très pragmatiquement la réalité du terrain à l'heure où la question des nivellements se pose avec insistance et constitue désormais un souci constant pour les bâtisseurs et l'édilité.

C'est ainsi que, en avril 1846 déjà, la commission d'alignement s'exprime sur l'impérieuse nécessité « d'établir un plan général de nivellements pour le village de la Chaux de Fonds, tant pour les anciennes rues que pour les nombreuses rues nouvelles qui sont tracées »[43].

La croissance des localités connaît alors une accélération sensible. En 1853, Pierre Dubois écrit à propos de La Chaux-de-Fonds : « Cette ville contient au moins 13 000 habitants et elle tend chaque jour à s'agrandir ; non seulement on y trace et on y bâtit des rues nouvelles qui ne tardent pas à se peupler, mais même beaucoup de particuliers font construire, à quelques pas de la ville, sur les vastes prairies qui l'environnent, une quantité considérable de maisons, lesquelles, d'abord isolées, voient bientôt d'autres constructions s'élever autour d'elles. »[44] On évalue à 36, la moyenne des maisons construites chaque année entre 1856 et 1859.

Charles Knab, Plan de La Chaux-de-Fonds (section IV), 1857 (SUC).

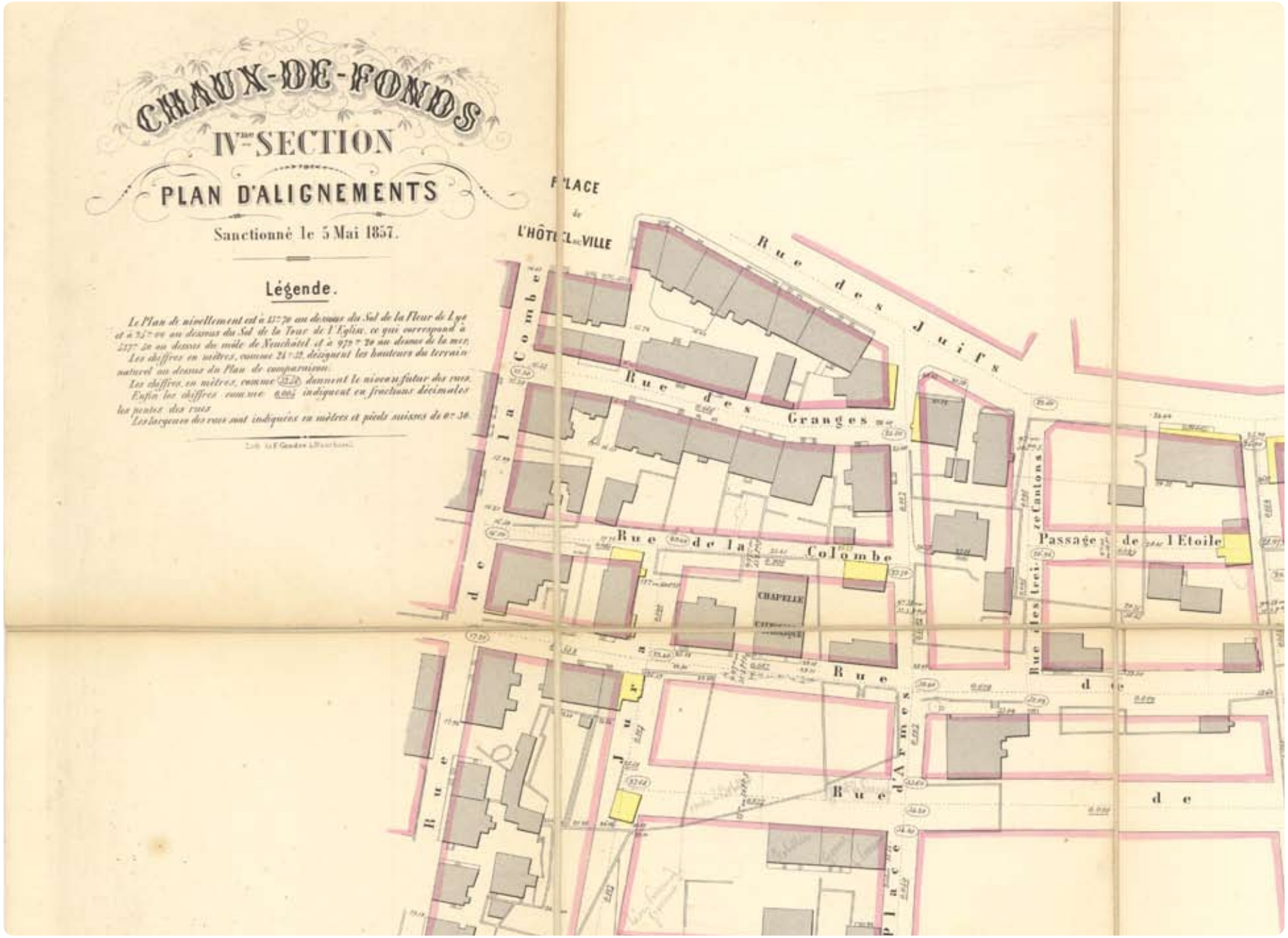

La demande croissante de logements exerce une forte pression sur l'établissement du nouveau plan. Les notions de gain de temps et de rapidité sont très souvent évoquées. Cette question de rapidité est directement liée à la nécessité, pour les acteurs de l'horlogerie, de se déplacer de manière économique au sein de la ville. Les contours de la mécanique administrative et réglementaire sont également mieux affirmés, notamment dans l'articulation des travaux entre le canton, la commune et ses commissions ainsi que vis-à-vis des particuliers.

En 1854, James Ladame, directeur des Travaux publics du canton, écrit : « Je crois que le moment est venu de s'occuper activement du plan général d'alignement de la Chaux-de-Fonds. Il me paraît d'autant plus urgent de s'occuper de cette question que les alignements partiels qui sont demandés & accordés à chaque instant pourraient compromettre plus ou moins les vues d'ensemble & les bases qu'on arrivera à poser lorsqu'on discutera le plan général. »[45] James Ladame propose une marche à suivre qui révèle quelques points intéressants : l'inclusion, dans la commission, d'opérateurs de la construction et des milieux immobiliers, « Nomination d'une commission spéciale composée de la Direction des Travaux publics de la localité, à laquelle on adjoindrait quelques constructeurs & architectes & un certain nombre de personnes dont l'avis, les connaissances & l'expérience pourraient être jugées utiles pour l'étude de cette question. »[46], la rédaction d'un règlement, le fait de nommer systématiquement les rues et d'accompagner le plan d'un cahier de tous les profils en long et en travers.

D'autres notions apparaissent, accompagnées d'images non dépourvues d'intérêt :

▪ La comparaison du travail de « l'urbaniste » avec celui du tailleur, ce qui donne un sens particulier au tissu urbain. Voici ce qu'en dit James Ladame : « J'ai dit en commençant que la première tâche de la commission était de fixer les bases du nouveau plan d'alignement. Ces bases doivent avoir en vue essentiellement, les quartiers neufs, ceux où on peut tailler en plein drap & où le champ est libre. » [47]

▪ La question de la circulation. James Ladame évoque : « Pour répondre à ces questions [celle de la largeur des rues] on aura à se préoccuper du sens dans lequel a lieu le mouvement & la circulation, du point où se trouve le centre des affaires & des places publiques qui seront projetées & dont les abords doivent être autant que possible spacieux. » [48]

▪ La relation entre la profondeur des bâtiments et leur affectation. James Ladame précise : « La Chaux-de-Fonds est une localité qui par sa position et son genre d'industrie sort des conditions ordinaires & les constructions doivent nécessairement être faites en vue des besoins spéciaux que vous êtes seuls à même d'apprécier. On m'a parlé de réduire tous les massifs à 40 ou 50 pieds en laissant à chaque propriétaire la faculté de prendre des dégagements sur le terrain, qui le séparera de son voisin ; de cette manière le constructeur ne peut plus se servir du mur de son voisin comme mur mitoyen, il est entraîné ainsi à quelques dépenses de plus, mais en échange il gagne des jours de fenêtres qui sont précieux pour l'ouvrier horloger & il économise du terrain. Il est une question qu'on a posée également au sujet de l'épaisseur de ces massifs, c'est à savoir s'il convenait d'obliger les constructeurs de donner à leurs bâtiments toute la profondeur prévue par le plan d'alignement & si on ne pourrait pas, par exemple, laisser la liberté de bâtir une maison de 40 pieds de profondeur sur un chésal de 50 pieds. Sur ce point, je suis d'avis qu'il faut gêner le moins possible les constructeurs, surtout à la Chaux-de-Fonds où il y a urgence & nécessité de bâtir & de bâtir beaucoup. » [49]

Les notions de fluidité des déplacements et de salubrité l'emportent encore sur celle d'embellissement à laquelle il faudra encore une cinquantaine d'années pour s'imposer dans les discours et les pratiques : « On doit, je crois, viser essentiellement à ce que la circulation se fasse librement & sans entrave & exiger tout ce qui peut contribuer au bon ordre & à la propreté dans les rues, mais considérer la question d'embellissement comme secondaire. »[50] Et même alors, la notion d'embellissement renvoie davantage à sa capacité à parer la rectitude et la géométrie des rues qu'à sa charge esthétique.

Le 2 décembre 1856, soit une dizaine d'années après les premières discussions autour d'un nouveau plan général, l'administration cantonale sanctionne le premier feuillet, celui de la deuxième section, d'un plan d'urbanisme entièrement revu par l'ingénieur des ponts et chaussées Charles Knab (1822-1874). Ce plan réorganise les options du plan de Charles-Henri Junod – avec lequel il partage le fait de travailler en parallèle aux

plans du Locle et à ceux de La Chaux-de-Fonds – « en leur conférant une dimension plus réaliste, adaptée aux investissements privés […]. Aux consignes de voirie du plan Junod, il substitue une grille immobilière. L'élément de base est fourni par le massif, posé sur la pente et encadré par des axes routiers. Il s'agit bien d'un système de barres. » [51]

Charles Knab réforme la grille de Charles-Henri Junod en agissant sur deux éléments de composition qui confèrent une grande souplesse à la maille urbaine. D'une part, il augmente la largeur des rues transversales qui atteint, en principe, celle des voies longitudinales (50 pieds, 15 mètres) ; d'autre part, il fait varier la profondeur des lots, qui, selon qu'ils sont simples ou doubles, peuvent recevoir un ou deux massifs parallèles. Il prévoit en outre un boulevard de ceinture. Le plan donne le niveau futur et la pente des rues ; les dimensions sont indiquées en mètres et en pieds suisses de 0,30 mètre. Ce système de quadrillage, qui va prévaloir jusqu'à la Première Guerre mondiale, s'étend au-delà des limites fixées par le plan de 1841.

« Nulle trace d'utopie ou de "ville idéale", écrit Jacques Gubler. Habitudes édilitaires dès les années 1800, l'alignement, le croisement orthogonal, l'isolement des massifs, sont les signes d'un urbanisme de ponts et chaussées, soucieux de se prémunir contre la neige et le feu. Le pouvoir des pompiers précède l'existence même des architectes. » [52]

Le plan est donc complété par un règlement (cf. annexe F), deuxième pilier du dispositif urbanistique : « La commission du plan du village retourne les deux projets de plan qui lui ont été soumis par la Direction des Travaux publics de l'Etat avec le cahier des procès-verbaux de cette commission renfermant les observations et corrections qu'elle trouverait à propos de faire à ces tracés en vue de l'intérêt public [...]. Elle prie le Conseil de transmettre à Monsieur l'ingénieur cantonal les observations contenues dans les procès-verbaux en l'invitant à y avoir égard et à bien vouloir transmettre à l'administration municipale un projet de règlement qui devra être le complément du plan. » [53]

En 1857, l'irruption du chemin de fer dans la topographie chaux-de-fonnière précipite l'expansion de la ville et oriente de façon décisive son développement ultérieur. Emblème du progrès (même s'il fut chèrement payé), du mouvement, la gare représente tant du point de vue urbanistique que symbolique une nouvelle porte de la ville dont elle déplace le centre de gravité. Son implantation à la périphérie sud-est provoque l'extension longitudinale de la structure urbaine. Sans ignorer le chemin de fer, le plan de Charles Knab ne lui accorde qu'une place marginale, qui est déjà démentie dans la perspective audacieuse de la gravure éditée pour le Tir fédéral de 1863. Axée sur la Grand-Rue rebaptisée un an auparavant rue Léopold-Robert, elle montre que la ville investit les coteaux sur l'adret et l'ubac, qu'elle croît désormais vers l'ouest et que la dynamique première de convergence vers la « croix de ville » est désormais secondaire, sinon abandonnée.

Anonyme, La Chaux-de-Fonds vers 1857 (MH)

Anonyme, La Chaux-de-Fonds vers 1870 (MH).

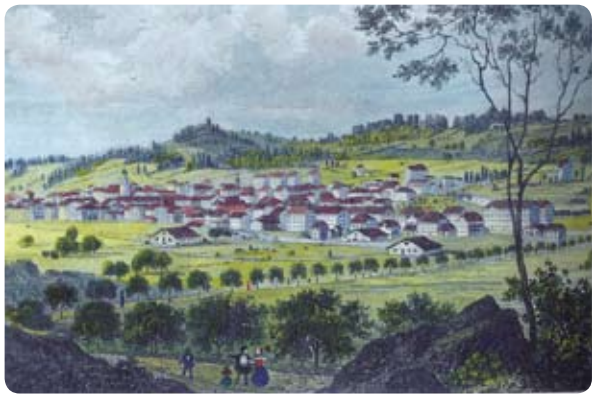

Heinrich Siegfried, Souvenir du Tir fédéral, 1863 (MH).

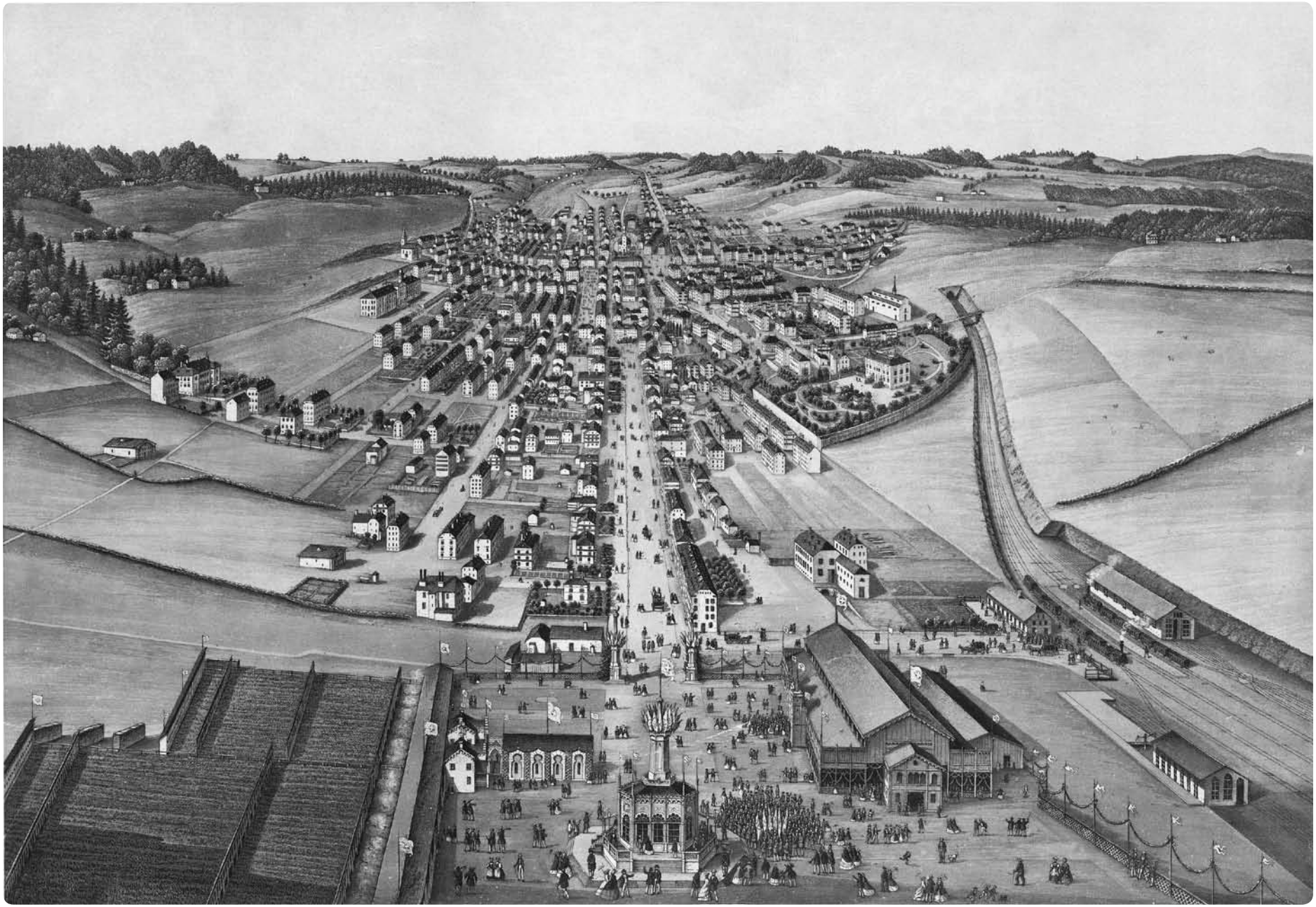

## Les chemins de fer

L'épopée du développement des chemins de fer dans le canton de Neuchâtel est digne du Far West, tant il s'agit d'une aventure financière, technique et même politique, puisqu'elle met en péril, à l'époque, l'unité de la toute jeune République. Les élites politiques et économiques se soucient de sortir la région de son isolement en la reliant à la France et au Plateau suisse. Dans ce petit canton où les capacités de financement sont limitées, deux projets concurrents voient le jour.

Celui de la compagnie du Jura industriel a l'ambition de relier Paris à Zurich en passant par Bienne, Morteau et Besançon. La compagnie du Franco-Suisse se propose de relier, elle aussi, Neuchâtel à la France, mais par le Val-de-Travers et Pontarlier. Le parcours Pontarlier-Neuchâtel sera inauguré le 29 juillet 1860, soit deux semaines après le tronçon Le Locle-Neuchâtel.

En 1850, la Suisse compte 25 kilomètres de lignes en exploitation. Le premier tronçon neuchâtelois est inauguré le 2 juillet 1857. Il relie Le Locle à La Chaux-de-Fonds, soit une distance de 8 kilomètres avec une rampe de 25 ‰. Trois ans plus tard, on peut enfin se rendre en train du Locle à Neuchâtel en empruntant les 3259 mètres du tunnel des Loges, le plus long tunnel de Suisse et, sans doute, du monde à cette époque.

Les frais de cette entreprise dépasseront toutes les prévisions, car la ligne a été construite du haut vers le bas, renchérissant ainsi les coûts. Tout le matériel n'est arrivé sur place que grâce au roulage. La situation financière du Jura industriel s'est révélée catastrophique malgré un important apport de fonds des villes du Haut. La faillite de la compagnie, prononcée en 1861, a risqué d'entraîner celle de la Municipalité de La Chaux-de-Fonds. La situation financière toujours difficile des compagnies – qu'elles soient privées, puis, à partir de 1884, en main du canton – n'empêche pas l'ouverture progressive d'autres lignes pour constituer, à la fin du XIX[e] siècle, un réseau ferroviaire régional.

Le transport des voyageurs reste modeste en raison du prix élevé des billets. En 1860, le trajet Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds en deuxième classe coûte Fr. 1.70, presque l'équivalent d'une journée de travail. Le train servira principalement au transport de matériaux pondéreux, comme le charbon pour l'usine à gaz, le bois pour la construction (ménageant ainsi les forêts locales), le blé et d'autres céréales, le pétrole utilisé pour l'éclairage et les matériaux de construction (calcaire jaune d'Hauterive, molasse du Plateau, granit des Alpes). Le train contribue ainsi à faire baisser le prix de certaines marchandises et joue un rôle important dans l'essor économique des deux villes des Montagnes neuchâteloises.

Gare du Locle.

Sortie des tunnels ferroviaires du Grenier à La Chaux-de-Fonds.

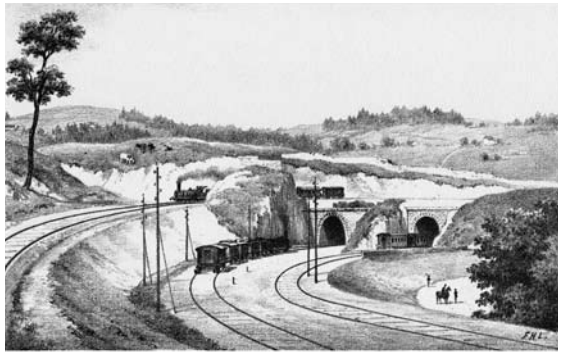

Charles Knab, Plan d'alignement du Locle, 1856-1858 (ACL).

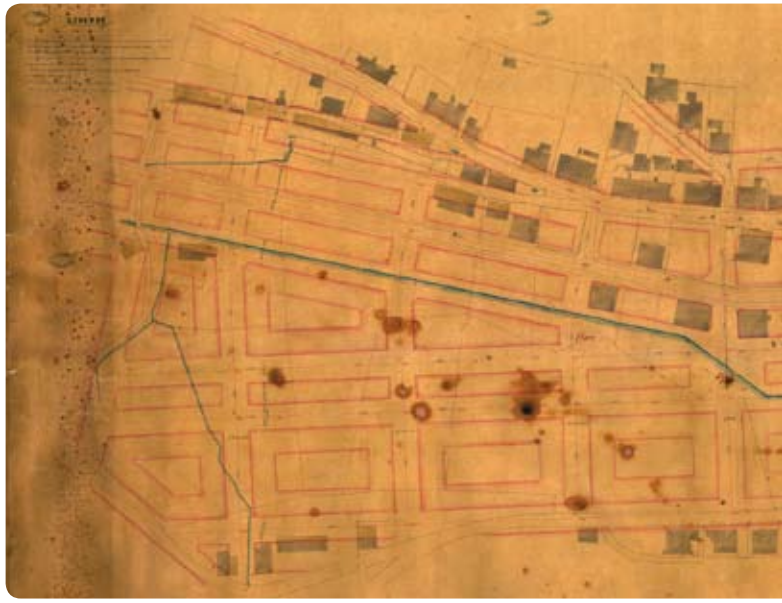

**Le Locle** vit un mouvement parallèle à celui de La Chaux-de-Fonds. Quelque vingt ans après l'établissement de son plan de reconstruction, la ville se donne de nouvelles perspectives.

Charles Knab, dont le plan est sanctionné le 28 décembre 1858, réorganise aussi au Locle les principes de composition du plan de Charles-Henri Junod, dont il conserve la grille viaire, ici fondée sur une largeur égale des rues longitudinales et transversales. A l'est de la localité, où il est appelé à intervenir en parallèle avec l'opération du Quartier-Neuf, il reprend le système ternaire rue/massif/jardin appliqué à La Chaux-de-Fonds, en conservant à l'ensemble la même épaisseur (seule la profondeur du bâtiment diminue au profit du jardin). C'est dans l'espace compris entre le cœur ancien et le Quartier-Neuf, dont il voulait faire le nouveau centre d'une localité désormais tournée vers l'est, qu'il dresse un projet clair et ambitieux. Celui-ci prévoit notamment une vaste place se terminant en hémicycle où devait s'élever la statue de Daniel JeanRichard. Le projet resté longtemps non bâti, il sera finalement aménagé selon des principes et des plans d'alignement fortement remaniés. A l'ouest, il précise l'occupation des parcelles dont la forme se diversifie : en fer à cheval, trapézoïdale, rectangulaire avec des immeubles sur le pourtour définissant des cours intérieures… Mais aucun ne fut loti conformément à ce « plan directeur ».

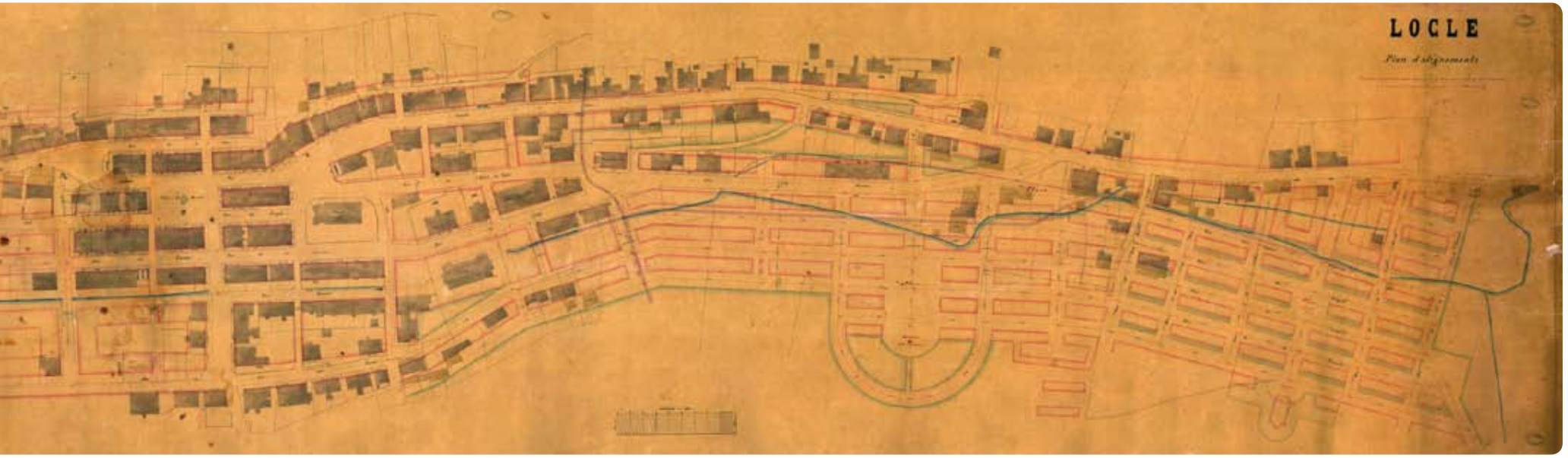

## L'Ancien Manège, «familistère» horloger...

Il est une opération immobilière très particulière qui fut entreprise au milieu du XIX[e] siècle: l'Ancien Manège à La Chaux-de-Fonds. Elle illustre non seulement bien l'esprit paternaliste de certains entrepreneurs, le souci de l'hygiène et de la morale, mais elle est également un bon exemple du syncrétisme de l'habitat et de l'atelier.

En 1855, une société anonyme est fondée dans le but de construire et d'exploiter un vaste manège à chevaux. Le terrain choisi est proche de la rue «bourgeoise» de la Promenade. Le bâtiment aussitôt érigé est vaste, éclairé par une grande verrière zénithale. Cependant, la société affronte des difficultés financières rédhibitoires qui vont l'obliger à vendre le manège aux enchères en 1864 déjà.

Quatre ans plus tard, le manège est transformé en habitation et en ateliers par une construction en sous-œuvre intérieure. Dès le début, ce qui devient «l'Ancien Manège» est habité par des personnes de conditions relativement modestes. Des ateliers sont successivement aménagés au rez-de-chaussée comme c'est souvent le cas à cette époque dans les immeubles d'habitation à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

L'originalité de l'entreprise vient surtout du dispositif de mise en commun des espaces de service visant un certain communautarisme. La présence d'une grande cour centrale, thème souvent évoqué par Gaudin pour les familistères, est une exception dans les deux villes des Montagnes neuchâteloises construite sur le principe morphologique de la barre de type «caserne», et non de l'îlot. Malgré le caractère social de l'Ancien Manège, il faut relever le soin de l'architecture et du décor intérieur tranchant avec l'austérité de l'extérieur. C'est cependant là quelque chose de courant à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Nombre d'immeubles à l'aspect sobre, quelque fois même sévère, dispose en fait de riches intérieurs aux volumes généreux, aux matières nobles, aux décors soignés.

## Une opération immobilière du patronat horloger : le Quartier-Neuf

Il est peu d'opérations qui permettent d'analyser aussi bien les liens conjonctifs qui lient l'horlogerie à l'habitation et, en l'occurrence, à l'aménagement urbain que celle du Quartier-Neuf au Locle.

En août 1855, les établisseurs en horlogerie Henry Grandjean et Edouard Thévenaz informent le Conseil municipal de leur projet consistant à construire des logements ouvriers : « Pour parer aux inconvénients de l'augmentation des loyers, ce qui nuit aux vrais intérêts de l'industrie, nous avons à deux reprises différentes fait la tentative de former des Sociétés d'actionnaires pour la construction de maisons à bon marché pour la classe ouvrière ». Cette situation montre une fois encore le lien entre la nécessité de disposer d'outils de développement urbain en adéquation avec les besoins de l'industrie horlogère. Un article paru dans la Feuille d'avis des Montagnes précise : « Si l'on veut éviter un déplacement de la population industrielle, le moment est venu de s'occuper sérieusement d'un projet de société pour la construction de maisons saines et sans luxe, afin d'obtenir des logements dont le prix ne dépasse pas deux à trois cents francs [par année]. Quelques personnes ont pris l'initiative pour l'achat de terrains, et se sont constituées en Comité provisoire en s'adjoignant un architecte pour dresser des plans et faire tous les travaux préliminaires. »[56] Au lieudit le Verger, proche de la maison qu'Henry Grandjean a fait construire en 1831 et qui abritait son comptoir d'établissage, l'Association fait l'acquisition d'un terrain à bâtir pouvant accueillir quarante maisons.

Les promoteurs du Quartier-Neuf n'ont pas l'intention de s'écarter du concept de Charles-Henri Junod. Si, dans la partie nord du terrain à bâtir, des carrés irréguliers avec cour intérieure sont prévus, l'essentiel du lotissement s'appuie sur le quartier du Marché que l'inspecteur des Ponts et chaussées proposait. Le terrain en légère déclivité doit recevoir quatre rangées parallèles de massifs. La partie centrale, définie par deux massifs plus courts, est réservée à une place agrémentée d'une fontaine. Seuls certains détails dérogent au plan Junod : l'ensemble doit s'inscrire dans un rectangle précis et les axes transversaux et longitudinaux doivent être de valeur équivalente. La transversale JeanRichard (actuelle rue du Raisin) est pensée comme la voie principale dans l'axe de laquelle aurait dû être construite une chapelle catholique (non réalisée).

La principale différence par rapport aux principes du plan Junod résidait dans la présence de petits jardins devant les façades sud des massifs. Pour la commission des alignements ainsi que pour la Commission pour la police des constructions, cela n'était pas admissible : « En général on se prononce pour plus de régularité dans les massifs dans l'ensemble de cette partie ; quelques massifs sont trouvés trop irréguliers et trop profonds. »[57] L'ingénieur Knab doit faire remarquer : « Je ne pense pas que l'existence de ces jardins soit nuisible puisque déjà Monsieur Junod, dans son plan de 1837, avait adopté aussi quelques jardins. »[58] Pragmatique, l'ingénieur ajoute à l'appui de sa démonstration un dessin du profil en travers du quartier et cette remarque : « Je dois vous faire observer que par suite de la pente du coteau, les petits jardins permettraient de racheter la différence de niveau entre les seuils des maisons les plus basses et le tablier de la rue supérieure sans être obligé d'avoir des fondations considérables. »[59]

L'ajustement des plans et des souhaits de la Société immobilière avec ceux de la commune n'est pas immédiat. Cependant, le plan du quartier est sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 mai 1856. Le chantier commence alors. Le plan d'ensemble de l'architecte Hans Rychner, dessiné par l'ingénieur cantonal Charles Knab, présente ceci de particulier qu'il est délimité au sud, parallèlement à la rue de la Concorde, par un boulevard au-dessus duquel était prévue la chapelle catholique. Dans un article de la Feuille d'avis des Montagnes du 7 juin 1856, on peut lire : « Par une série de circonstances créées par les habitants des Montagnes et par hasard, les cités qui occupent le sommet des monts jurasiens [*sic*] neuchâtelois ont une puissance créatrice qui produira prochainement des merveilles, si pour produire elles possèdent l'appui d'une seule condition […]. Il

A. Graf, Vue du Quartier-Neuf, vers 1860 (MS).

faut pour que l'avenir des Montagnes ne soit pas entravé, que ces Montagnes procurent à leurs habitants l'existence, la vie à bon marché, ou du moins au prix le plus bas possible. Pour arriver à ce résultat, il faut avant tout que les loyers soient moins chers et moins rares. Les chemins de fer ne diminueront guère le prix de l'existence, à la Chaux-de-Fonds, au Locle, aux Brenets, si l'habitation la plus modique a un prix exorbitant. Tout suit le prix des loyers, les subsistances, les habits, les récréations et les divertissements. Quand, par la rareté des logements, ceux-ci seront encore plus chers qu'aujourd'hui, nous verrons se multiplier l'émigration de la classe ouvrière vers d'autres localités. Ce qu'il faut à nos Montagnes, c'est qu'elles conservent le monopole de la fabrication et du commerce des montres. Des habitations saines, nombreuses, faciles à se procurer à des prix raisonnables, voilà la condition conservatrice de la force créatrice de nos Montagnes.»[60] Philanthropie, certes, mais aussi volonté de fixer la main-d'œuvre.

Ce type d'opération entraîne de vives réactions de la part des milieux spéculatifs qui considèrent qu'il n'est pas avantageux de construire au Locle parce que les terrains y sont chers, parce qu'il faut piloter les bâtiments (argument erroné pour le Quartier-Neuf, mais l'auteur de l'article, anonyme, suggère de recourir au béton «qui, à l'étranger fournit si bien ses preuves»), parce qu'il faut «des soubassements en pierre de taille pour éviter la dégradation des murailles en hiver; il faut de la pierre de taille ici, puis là, des façades entières, même, malgré la récente expérience du vrai ciment à la Porte de France» et, en dernier lieu, «l'as-

surance incendie est une fiction» qui occasionne des pertes considérables pour le propriétaire en cas de sinistre. Et l'auteur de conclure: «L'argent n'a point de patrie, dès que les capitalistes trouveront plus davantages [*sic*] et de sécurité à faire construire un bâtiment chez nous qu'à prêter des écus au déhors, ils bâtiront certainement. Alors la conservation du monopole de la fabrication et du commerce des montres pour nos Montagnes, ne sera plus un problème.»[61] Le 3 septembre 1856, les contre-révolutionnaires, restaurateurs de la monarchie, commandés par le colonel Pourtalès-Steiger envahissent Le Locle aux cris de «Vive le roi, à bas la République, à bas les chemins-de-fer, à bas le quartier neuf!» [62]

Le *National suisse* (journal radical) relate avec beaucoup de détails la cérémonie de la levure du 1er novembre 1856 marquant la fin de la pose des charpentes du Quartier-Neuf: «Henry Grandjean, l'âme de cette grande entreprise [adresse sa parole cordiale] surtout aux ouvriers. Il les félicite, les encourage, en les énumérant avec exactitude: carriers, maçons, charpentiers, terrassiers, tailleurs de pierre, couvreurs, ferblantiers […]. Pour une première année, 18 maisons sont un beau résultat; pour l'année prochaine, on peut compter sur plus du double… Ainsi 200 ouvriers, appartenant à quatre nations (Suisses, Allemands, Italiens, Français) ont vécu dans une parfaite intelligence, et n'ont donné lieu à aucune plainte.»[63] Lors de cette cérémonie, un ouvrier français prend la parole; après avoir déclaré que «la patrie du Républicain est là où il vit de son travail», il dit de l'entreprise à laquelle il a participé: «Ce nouveau quartier, j'allais dire ce nouveau monde, que [les contre-révolutionnaires] voulaient détruire il y a quelques jours, contre lequel ils vociféraient, il est fêté, triomphant. Le progrès a traversé les ténèbres du passé, comme les rayons du soleil traversent les nuages, et au lieu de faire couler le sang, les larmes, il fait couler l'abondance, la joie. Et maintenant, mes amis, baptisons ce nouveau village, cet enfant bien-aimé, baptisons-le d'un nom qui ne vieillisse jamais, appelons-le Quartier du Progrès.»[64]

Si l'association immobilière doit faire face à de nombreuses difficultés de trésorerie (impossibilité de réunir les souscriptions nécessaires à la poursuite de l'opération due à la crise industrielle et financière que traverse le canton, renchérissement des matériaux et des salaires occasionné par la construction des chemins de fer, par exemple), le directeur des travaux est lui aussi confronté à des problèmes de tous ordres. «Toutes les [maisons] auraient pu être prêtes [à la Saint-George, soit le 23 avril], si la sécheresse et le manque d'eau n'y eussent mis obstacle en arrêtant les scieries et par cela même en nous empêchant de nous procurer des planches.»[65] Le Conseil d'administration ne se décourage pas qui affirme, non sans fierté, que le nouveau quartier, avec ses 625 habitants et ses nombreux ateliers liés à l'horlogerie, «forme à lui seul un petit bourg industriel, qui va s'agrandissant avec un bel avenir en perspective; car malgré la crise industrielle, chose remarquable, pas un logement n'est resté vacant.»[66]

Le Quartier-Neuf compte en 1860 «63 bâtiments dont 49 ont des propriétaires et sont souscrits conformément aux statuts […], une école enfantine, un hôtel, une pharmacie, une boulangerie, une boucherie, trois magasins d'épicerie et de comestibles, trois cafés ou restaurants, un cercle, neuf ateliers de monteurs de boîtes en or, plaqué et en argent, trois lessiveries bâties à côté d'un cours d'eau avec une fontaine, ayant tous les accessoires, étendage intérieur et extérieur à l'usage du quartier. Parmi les 192 locataires du quartier, il se trouve plusieurs établisseurs, des ateliers d'émailleurs, graveurs, doreurs, guillocheurs, peintres, faiseurs de secrets et d'aiguilles, et enfin des ouvriers de toutes les parties de l'horlogerie.»[67]

Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires en 1860 commente ainsi le parti de l'architecte du Quartier-Neuf: «Le plan est distribué de telle sorte que tous les logements sont au soleil levant avec des larges rues bien aérées et de petits jardins d'agrément au midi, devant chaque maison.»[68]

Au Quartier-Neuf, les plus grands massifs sont composés de cinq maisons de trois logements séparés par des murs de refend jusque sous le faîte du toit; les séparations des chambres, des cuisines, des chambres hautes et des corridors sont en mur de tuf ou de brique, «ensorte – précise un rapport de la Société immobilière – que l'on a paré à la plupart des causes qui favorisent les incendies; le petit nombre d'habitants dans chaque maison diminue d'autant les causes de sinistres.»[69] Les murs extérieurs sont en maçonnerie de pierre ou en règle-mur (sorte de colombage). Dans le plan carré d'un appartement traversant s'inscrit, au nord, le rectangle de la cage d'escalier, des toilettes ac-

Hans Rychner, Plan du Nouveau quartier en construction au Verger, Le Locle, 1856 (ACL).

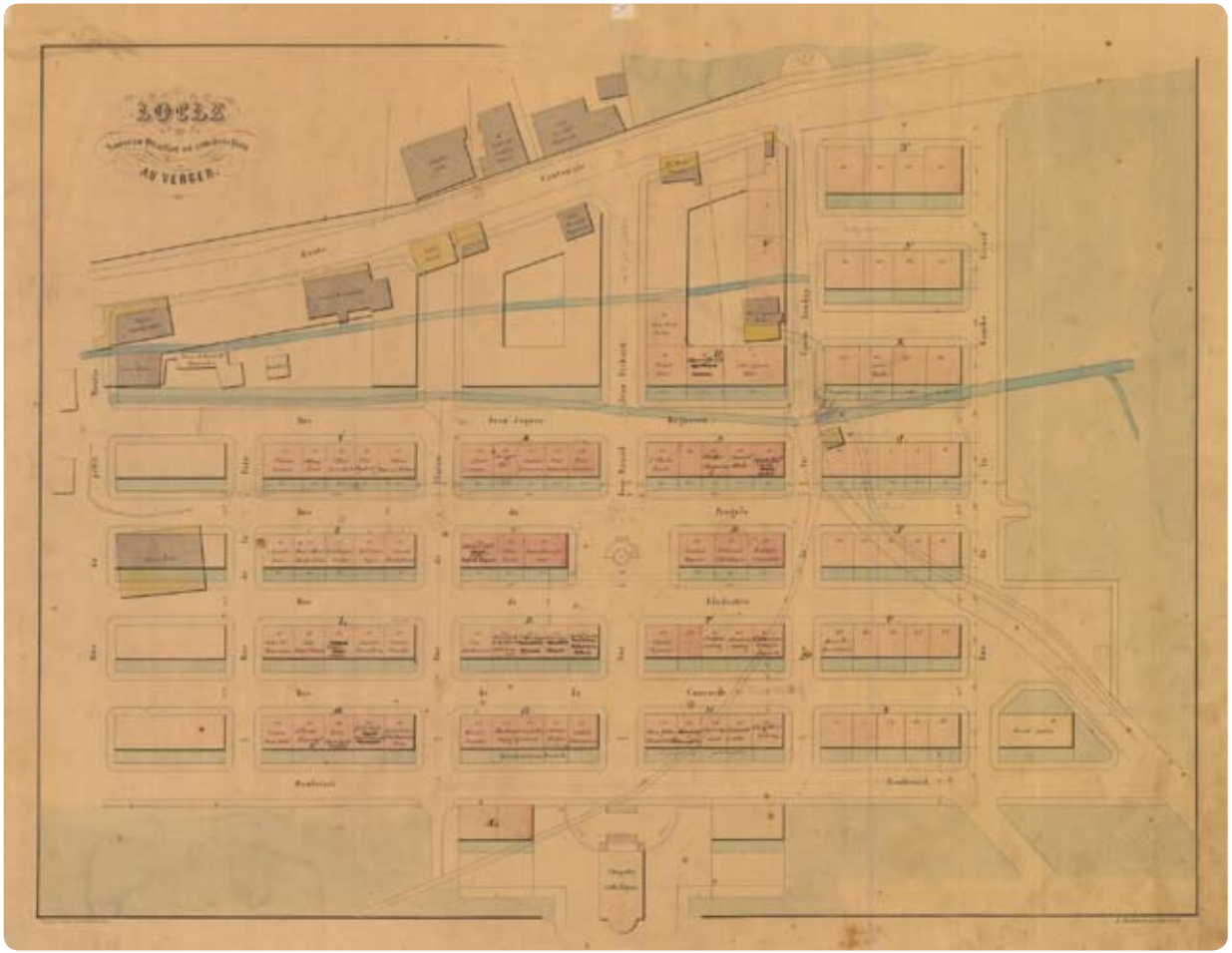

cessibles depuis cette cage, d'un petit couloir et de la cuisine. Deux des trois chambres donnent au sud. Les perrons, pourtant très représentatifs de la construction locale, sont absents. Les massifs sont couverts de toits en croupe où les frontons ne coïncident pas avec l'axe de l'entrée, mais sont disposés au sud lorsqu'ils existent.

Le Quartier-Neuf se présente comme un compromis entre le système ternaire rue/massif/jardin de La Chaux-de-Fonds et le modèle en bandes : car la largeur des massifs avec ses rangées de jardins est définie de manière à ne pas occuper plus de place qu'un des anciens massifs. La distance entre les rues demeure ainsi égale à celle du centre de la localité, où les jardins sont absents. La distribution des rues en peigne dans le Quartier-Neuf pouvait, par conséquent, être poursuivie à l'ouest et reprise dans le centre. Ainsi au Locle, le modèle abstrait, néoclassique, de Junod est reconduit, dans une certaine mesure, en plein historicisme.

La construction du Quartier-Neuf est sans conteste une opération « philanthropique » destinée à freiner la spéculation immobilière. « En matière de logement social, le Quartier-Neuf était une alternative, d'une part, au socialisme utopique des phalanstères et familistères, d'autre part, au concept de maison individuelle. Par sa reconnaissance de la ville en bandes constituées de massifs, ce quartier constitue un témoin important du coopératisme républicain libéral. »[70] Le plan du Quartier-Neuf resta inachevé, l'opération subit le contrecoup de la crise économique et politique des années 1856-1857.

Hans Rychner, Plans types pour le Quartier-Neuf, 1856 (ACL).

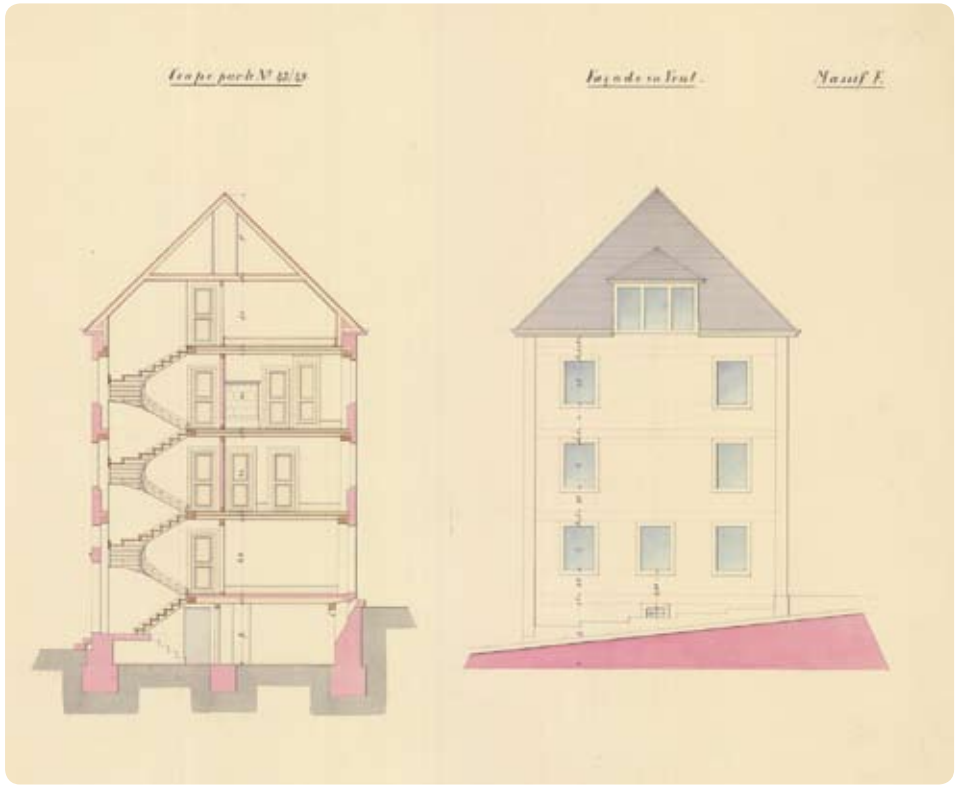

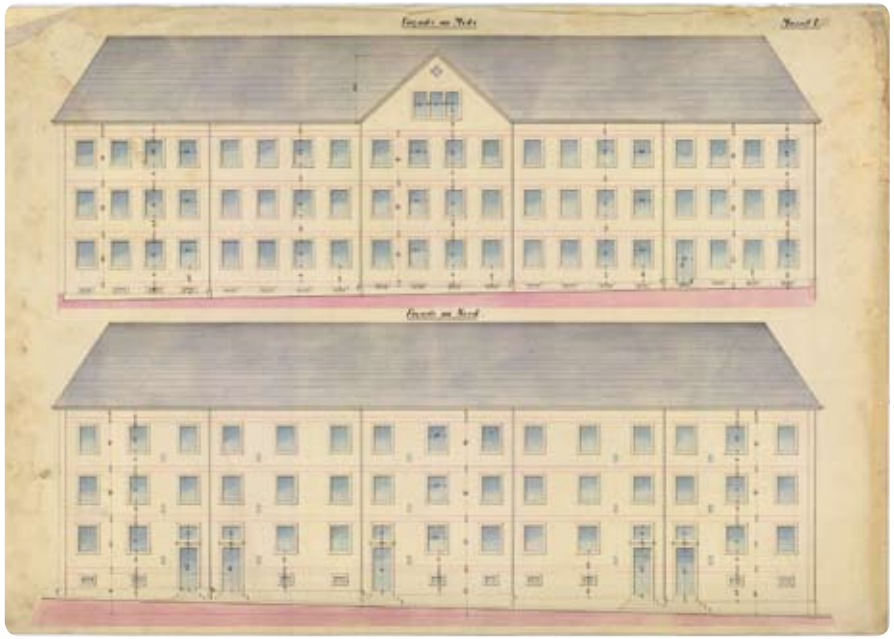

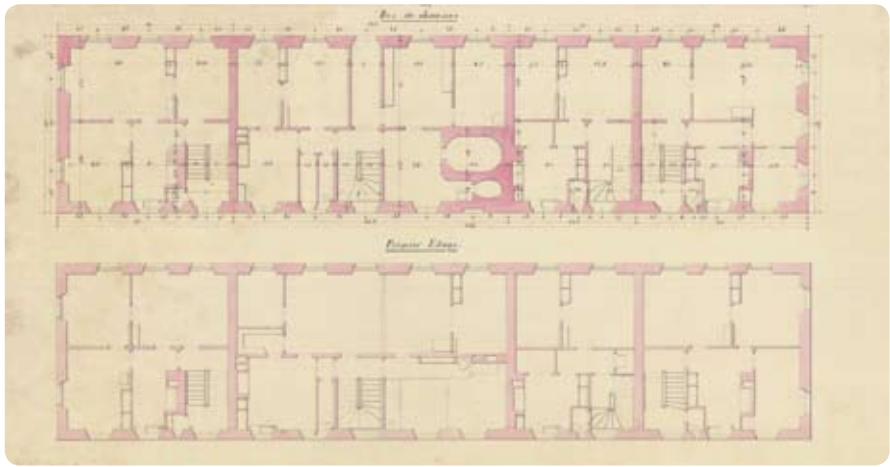

## La grille dans la vallée

Le passage de la vue cavalière au plan géométral marque le basculement du regard qui, d'horizontal ou oblique – celui du spectateur –, devient vertical ou zénithal, c'est-à-dire pleinement abstrait. Au XIXe siècle, le plan géométrique devient peu à peu le mode dominant des représentations urbaines. Il se révèle un instrument performant de gestion économique de l'espace urbain puisque, en mettant l'accent sur la morphologie parcellaire, la structure foncière, la position et l'emprise au sol des édifices, il en signale implicitement la valeur d'échange.

Dans les années 1850, l'application plus étendue du plan réticulé qui quitte le fond de la vallée pour investir les coteaux, en l'occurrence à La Chaux-de-Fonds, exige non seulement des explications techniques répétées, souvent accompagnées de croquis qui permettent de synthétiser à la fois la proposition spatiale et la figure conceptuelle qui a présidé à sa création, mais aussi d'incessantes précisions de la part des services des Travaux publics et des Ponts et chaussées.

La mise en place de cette grille urbaine, jouant dans des combinaisons variées la règle et l'écart, met au jour les conflits qui l'opposent à la topographie. Tout l'art de l'édilité consiste à chercher sans cesse des compromis entre les irrégularités naturelles et la rigueur de l'angle droit. Les efforts d'ordonnancement des ingénieurs et des géomètres visent à tracer des parallélogrammes réguliers et à implanter sur le terrain autant de parcelles que possible.

Plan des hydrants à La Chaux-de-Fonds, 1900 (SUC).

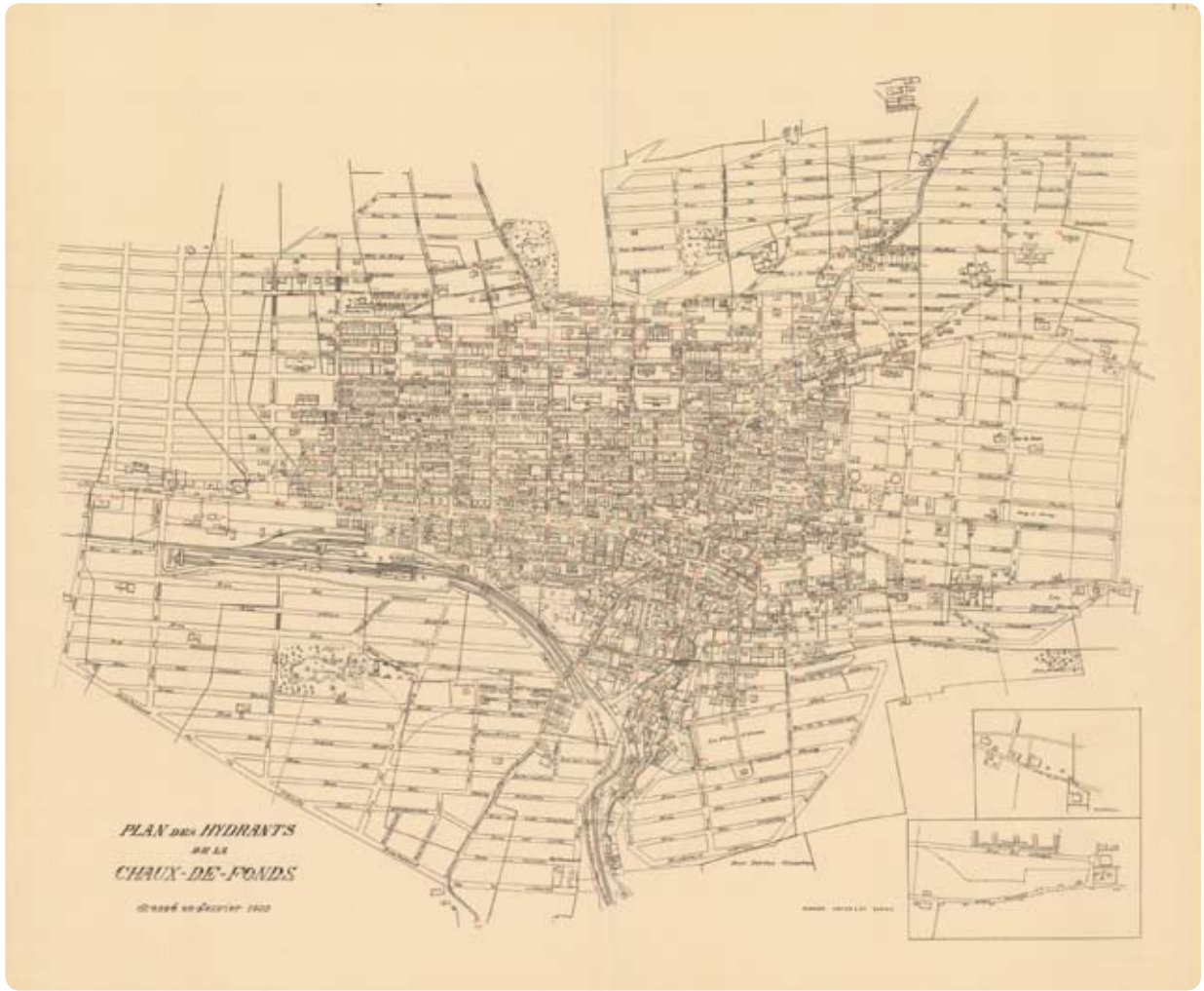

Dire de cette grille qu'elle est américaine, c'est commettre un contresens historique puisque, si elle est rendue systématique sur le territoire de l'Union en 1785 par la National Land Ordinance de Thomas Jefferson, elle résulte elle-même des traditions urbanistiques européennes (en particulier des bastides françaises, anglaises ou espagnoles ) ou de l'art paysager. Mais si dans le système tramé de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les parcelles sont plus ou moins équivalentes en forme et en surface, donc théoriquement impersonnelles ou même interchangeables, elles ne sont malgré tout pas toutes égales dans le lieu : elles ont une valeur différente en fonction de leur exposition au soleil, par exemple.

Au moment de la révision du plan Junod par Charles Knab, l'idéologie de l'égalité démocratique, qui devrait se traduire par un certain égalitarisme spatial, est dévoyée par la spéculation foncière, l'avidité immobilière et le primat des intérêts privés. Si la grille urbaine est en conflit avec la nature, la logique libérale se révèle, quant à elle, en contradiction avec l'idéal démocratique ! Même les guides touristiques de l'époque relèvent cet état de fait : « Après le grand incendie qui, en 1794, détruisit une partie de la Chaux-de-Fonds, cette commune comptait déjà 4392 habitants. La population dut s'imposer d'immenses sacrifices pour reconstruire les édifices publics, les colléges [*sic*], les églises et les hospices, et encore aujourd'hui, tous ces bâtiments ne sont plus en harmonie avec le développement inouï que la Chaux-de-Fonds a pris depuis trente ans, et dont on ne retrouve l'analogie que dans certaines localités des Etats-Unis d'Amérique. Le voyageur qui quitte les autres parties de la Suisse, où les maisons sont en général peu élevées et les croisées fort basses, est surpris de trouver à la Chaux-de-Fonds des maisons de cinq et six étages, à croisées hautes, et dont l'architecture est assez uniforme. Chaque année il se construit une certaine quantité de ces grands bâtiments, contenant quelquefois vingt ou trente appartements, qui sont tous retenus et loués avant que les murs aient atteint leur hauteur et que la maison soit couverte. Les rues modernes sont larges, droites, bien pavées ; elles aboutissent à une assez belle place, sur laquelle est l'hôtel-de-ville. »[71]

Dès les années 1850, les discussions qui se cristallisent autour de l'introduction de rues obliques à l'intérieur du système orthogonal chaux-de-fonnier mettent au jour l'affrontement entre l'idéal égalitaire, le bien public et les intérêts privés, mais en toile de fond, l'horlogerie et les intérêts divergents des patrons et des ouvriers demeurent.

En date du 30 mars 1855, James Ladame, directeur des Travaux publics de l'Etat, adresse une lettre au Conseil municipal dans laquelle on peut lire : « Par votre office du 15 mars écoulé, vous m'annoncez que, d'accord avec la Commission du plan d'alignement, vous vous prononcez pour la suppression de toute rue oblique au dessous de la rue de la Demoiselle (actuelle rue Numa-Droz) par le motif que les avantages qui en résulteraient pour l'écoulement des eaux & l'affaiblissement des pentes de la rue du Parc, prolongée en oblique ne peuvent compenser la diminution de valeur des terrains & massifs ainsi sacrifiés par des coupures irrégulières. J'ai l'honneur de vous répondre que les motifs que vous alléguez contre le projet dont il s'agit (Feuille N° 1) ne peuvent être admis par la Direction des Travaux publics, attendu qu'ils reposent sur des considérations d'intérêt privé qui, à mes yeux, ne peuvent jamais prévaloir contre les intérêts du public ; je dois à cette occasion vous exprimer toute l'impression pénible que j'éprouve en voyant le Conseil municipal disposé à sacrifier si facilement les intérêts généraux d'une grande ville comme la Chaux-de-Fonds aux intérêts privés de quelques propriétaires. »[72]

A quoi le Conseil municipal répond qu'il n'a pas été question de faire passer les intérêts particuliers avant ceux de la communauté, mais qu'il souhaite « éviter autant que possible les ennuis et les tracas aux administrations futures. »[73]

Signe de la victoire de la raison ordonnatrice sur le chaos naturel, la grille orthogonale devient, vers la fin du XIX$^{e}$ siècle, l'expression de la monotonie. Pire, elle risque de générer un autre chaos, celui d'un monde artificiel où les gens s'entassent dans une promiscuité dangereuse, tant du point de vue sanitaire que politique. Mais, malgré ses défauts, elle se révèle rétrospectivement avoir été garante d'une échelle, d'une certaine morphologie urbaine, désormais abandonnées.

## Le Pod : de la rue à l'avenue

Avenue Léopold-Robert (le Pod) avant 1873, vers 1880, vers 1890, vers 1900, vers 1940 et vers 2000 (MH).

## Efficacité et propreté, l'ambition urbaine

En 1839, le dénommé Alfred Sidney Droz, usant du procédé classique consistant à faire intervenir un visiteur imaginaire pour énoncer des critiques, se plaint de l'état des rues de La Chaux-de-Fonds au Conseil de Commune : « L'étranger qui arrive parmi nous est péniblement affecté quand il est obligé de traverser nos rues au milieu de boues accumulées de longue date et des immondices qui se rencontrent à chaque pas et qui s'augmentent pendant des mois dans les endroits les plus fréquentés […]. Ce ne serait rien encore de déplaire au passager qui n'est pas obligé de vivre parmi nous, si du moins nos concitoyens ne souffraient pas de cet ordre des choses. Mais notre population laborieuse, obligée de travailler toute la journée dans des appartements petits, étroits et malsains ne peut ni sortir ni ouvrir ses fenêtres sans courir la chance de ramasser des fièvres de mauvaise nature, ou les maux qui suivent toujours la malpropreté et les émanations délétères. » Il propose d'améliorer la recharge des routes « de ne pas mêler des terres au roc », d'utiliser de la dalle nacrée (pierre à feu). Il s'offre ensuite – si le voyer n'est pas capable de maintenir convenablement les rues et les routes – de faire un an gratuit à l'essai « pour montrer que même sans pavé, on pourrait avoir un village propre, sain et qui ne fatiguerait pas autant les yeux et l'odorat de notre village actuel. »[74]

Les deux villes ont l'ambition d'être à la pointe de l'urbanité en se dotant des infrastructures et des commodités propres aux capitales européennes.

Le tracé orthogonal, le caractère rectiligne des rues mis en œuvre après les incendies facilitent une certaine clarté, mais les chaussées restent encore de véritables bourbiers. Longtemps dépourvue de trottoirs et de revêtement, la voirie n'est pour l'essentiel qu'un espace résiduel, la limite inférieure et boueuse de l'espace bâti.

Parallèlement à la pose des infrastructures d'assainissement, le tracé et la construction des chaussées prennent un ton scientifique plus affirmé, de l'étude des phénomènes mécaniques du roulage aux perfectionnements possibles à apporter aux revêtements. De plus, on distingue désormais la bande roulante pour les chars et une surface protégée, plus élevée pour les piétons.

Mais en 1868, Charles-Eugène Tissot déplore encore dans son journal : « [Il y a] une amélioration notable à apporter dans le macadamisage de plusieurs de nos rues. Quand nous n'avons pas de quartiers de roc à broyer sous nos semelles, c'est une espèce de bouillie jaunâtre, un vrai chocolat qui tapisse le tablier de nos principales artères […] cette chose impossible qu'on appelle la groise municipale, et où chaque piéton laisse son empreinte, j'allais presque dire, ses souliers. »[75]

En 1893, cinq ans après la mise en place de l'institution communale, le Grenoblois Louis Marchand écrit dans une brochure publiée avec le soutien de la banque fédérale et destinée à présenter La Chaux-de-Fonds : « Ses jardins attenant aux maisons, ses voies droites, parallèles ou perpendiculaires à la longue rue Léopold-Robert, aussi large qu'un boulevard de Paris, ses maisons confortables à trois ou quatre étages lui impriment un caractère d'aisance et de gaîté tout spécial, très original, que présentent quelquefois à peu près certaines villes du nouveau monde, moins le charme. Elle est ainsi dans une situation sanitaire excellente et semble inaccessible aux épidémies. Son climat, quoique rigoureux, convient aux asthmatiques et aux phtisiques. »[77]

Rue de l'Hôtel-de-Ville, Le Locle, nd (BVL).

## La métaphore de la ruche et des abeilles

Le 30 décembre 1851, le Conseil général de la Municipalité de La Chaux-de-Fonds adopte un nouveau sceau. Dans une lettre du 23 décembre, on peut lire : « Le Conseil Municipal a jugé convenable d'adopter le blanc, soit argent, pour fond de l'écu, comme symbole d'une administration nouvelle. Sur ce fond argent, il a fait placer une ruche d'abeilles pour rappeler notre industrie, il l'a voulue d'or pour indiquer sa prospérité. Cette ruche repose sur les onze quartiers qui composent la Chaux-de-Fonds, indiquée par onze petits carrés de couleur bleue. Le Conseil aurait préféré que les quartiers soient représentés par le vert comme couleur plus naturelle, mais elle a cru devoir y renoncer par l'inconvénient de charger le sceau municipal d'une quatrième couleur. La ruche est surmontée d'un ciel bleu où brillent trois étoiles d'or qui représentent les élémens de la Municipalité, les Neuchâtelois, les Suisses, les Etrangers à la Suisse. »[1]

L'image de la ruche est immédiatement compréhensible, elle s'explique presque « naturellement » par l'activité incessante des horlogers de la « Fabrique » qui travaillent dans des ateliers parfois surpeuplés, par l'aspect industrieux des quartiers du village, des rues grouillantes de commissionnaires affairés, des rangées de bâtiments.

Le choix de cet emblème s'explique donc par un faisceau de raisons. Il repose d'abord implicitement sur les nombreuses qualités généralement reconnues à l'abeille (Apis mellifera), travailleuse infatigable, persévérante, douée de compétences constructives… et qui, en tant que symbole, réussit le tour de force d'être adoptée tant par les tenants de la monarchie, de l'Empire que par les mouvements collectivistes ou francs-maçons ! Organisées en société, les abeilles incarnent la cohésion, la division du travail, la défense collective contre les ennemis de la ruche, l'esprit de communauté… Qualités auxquelles s'ajoutent les traits caractérisant leur activité de bâtisseuses. Puis les spécificités de leur habitat : cellules de construction régulière abritant plusieurs fonctions, « rationalité » des choix techniques basés sur une forme géométrique justifiée par des motifs économiques : l'hexagone articule six mitoyens, donc à superficie et capacité égales, c'est la forme exigeant le moins de matériaux, pas d'interstice inutilisé, absence de gaspillage. Et enfin l'utilité de leurs produits, le miel et la cire.

Toutes ses vertus ne se retrouvent-elles pas, transposées, dans le texte fervent de J.-F.-U. Jürgensen à l'occasion de l'exposition d'horlogerie de 1881 ? « L'exemple le plus fameux de cette vitalité dont nous parlions tout à l'heure, nous le trouvons frappant dans le développement du grand village montagnard : La Chaux-de-Fonds […]. On peut admirer vraiment cette cité nouvelle, de 23 000 âmes, née d'une petite agglomération d'agriculteurs modestes, grandissant en un siècle à peine par le travail industriel, prenant la ruche d'abeilles pour emblème communal et municipal, bravant la rigueur d'un climat sibérien (le 11 juin 1881 le thermomètre y descendait à -5°), privée d'eau de sources, buvant sa glace dégelée en attendant que ses ingénieurs lui amènent captives les rivières peu voisines – n'attendant rien que de Dieu et du Travail incessant, hardi, acharné de ses enfants. »[2]

Une lecture plus symbolique peut également être faite suivant un regard franc-maçonnique : le pavé mosaïque, les trois Lumières, et au centre le travail et la fraternité. La franc-maçonnerie a joué un rôle encore peu étudié, mais pourtant, dans l'édification des Montagnes neuchâteloises, les armoiries de La Chaux-de-Fonds n'en sont qu'un symbole.·.

[1] Lettre du Conseil Municipal au Conseil général de la Municipalité de La Chaux-de-Fonds, 23.12.1851 (ACom La Chaux-de-Fonds, cote D9a 2).

[2] J.-F.-U. JURGENSEN, "L'horlogerie neuchâteloise en Suisse en 1881", dans : *Catalogue officiel illustré et explicatif de l'exposition nationale d'horlogerie et internationale de machines et outils employés en horlogerie en juillet 1881 à La Chaux-de-Fonds sous le patronage de la société d'émulation industrielle*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1881, pp. 37-52.

Tablier maçonnique (Labor omnia vincit), début XIX[e] siècle (GODF, Paris).

## Typologie habitat-atelier

Nombreux sont les auteurs qui ont relevé l'invisibilité de l'industrie dominante des Montagnes, sa capacité à se fondre dans le paysage – urbain ou rural – sans signes extérieurs identifiables, sauf par les « initiés ».

Philippe Godet affirme, sans doute pour créer un effet de contraste, dans l'introduction de son ouvrage consacré à l'histoire de l'empire industriel Zénith : « Les Neuchâtelois qui s'intéressent au passé de leur pays songeront toujours avec quelque regret au temps déjà lointain où l'industrie créée par Daniel JeanRichard occupait presque tous les habitants de nos montagnes, sans cependant changer rien à l'aspect de leur vie ni à la physionomie de nos villages. »[78]

Suzanne Daveau va dans le même sens dans son étude de géographie humaine : « Les activités industrielles sont peu visibles, dans la montagne jurassienne, pour qui traverse rapidement la région. On ne voit nulle part de cheminée d'usine, bien rarement même, distingue-t-on un véritable bâtiment d'aspect industriel. »[79]

Enfin, Geneviève Heller, dans un article sur le paysage industriel et l'habitat, vient confirmer le fait : « Les ateliers se sont développés en étroite liaison avec l'habitation, d'abord dans le logement lui-même, puis au voisinage direct des maisons, car ils n'apportaient aucune nuisance. Ainsi dans les agglomérations, fabriques et maisons d'habitation sont situées souvent en contiguïté, les premières reconnaissables parfois seulement à leurs rangées serrées de fenêtres. »[80]

Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, s'il est possible de trouver des dossiers de construction relativement complets pour les bâtiments publics ou les édifices privés prestigieux, comprenant plans, liste des artisans, contrats, pièces comptables, données techniques et stylistiques, etc..., ces renseignements font le plus souvent défaut quand il s'agit des bâtiments ordinaires qui forment le fond des localités. Leur construction relève d'une pratique différente – souvent un accord oral passé entre le propriétaire et le maître maçon ou le maître charpentier –, et renvoie à des « modèles » implicites, que l'on juge par conséquent superflu de décrire ; il n'est pas rare ainsi de trouver des formulations telles que : « Le plan du bâtiment qui, ensuite des ordres du Gouvernement fut dressé par la communauté, l'avait été d'après la manière de bâtir aux montagnes. »[81]

En l'absence de documents permettant de retracer l'historique précis des bâtiments, il reste possible d'en dégager les traits typologiques dominants. Au XVIII[e] siècle, apparaît la maison type qui va s'imposer durant une bonne partie du XIX[e] siècle. Il s'agit d'une construction de deux à trois étages sur rez-de-chaussée (au Locle souvent surélevé par crainte des inondations), abritant une cave massive, surmontée d'un vaste toit en croupe (ou en demi-croupe) à pente raide, percé de hautes souches de cheminée et ponctué de lucarnes ou de tabatières. D'une structure architectonique simple – soit une maçonnerie de moellons, avec parfois le pignon exposé au vent en pierre calcaire appareillée –, elle présente sa façade gouttereau, qui était à l'origine souvent précédée d'un perron, côté rue. Des pilastres lisses ou à refends animent ses angles ; ses fenêtres

Rue du Pont, La Chaux-de-Fonds.
Rue Girardet, Le Locle.

barlongues (dans un rapport de 2 sur 3) sont parfois dotées de tablettes saillantes, elles peuvent s'aligner sur un cordon. Habituellement, le propriétaire occupait le rez-de-chaussée, ses enfants ou ses locataires, les étages supérieurs et les mansardes. Mais la maison est avant tout conçue comme un immeuble de rapport ne faisant pas de hiérarchie entre les étages, à l'inverse de la caricature célèbre de Daumier. Il faut d'ailleurs relever que les jardins étaient toujours communautaires aux locataires, sans privilège particulier pour le propriétaire. La cuisine tenait lieu de pièce commune, les autres espaces servant de chambres à coucher et d'ateliers où les établis étaient fixés dans les embrasures des fenêtres.

C'est la situation que décrit Robert Pinot (1862-1926) dans l'enquête qu'il réalise sur la vie quotidienne et les conditions de travail des horlogers paysans et des ouvriers de l'Arc jurassien en 1885 : « [L'ouvrier de la fabrique urbaine collective] ne possède pas le foyer qu'il occupe ; il a établi sa famille et son atelier dans un petit appartement [pour un loyer payable] en deux fois, à la Saint-Georges (23 avril) et à la Saint-Martin (11 novembre), il a la jouissance d'un logement composé de deux grandes chambres, d'un cabinet assez vaste, et d'une cuisine ; une chambre haute et un grenier […] sont mis à la disposition de chaque locataire. »[82]

## Bâtiments locatifs

La pratique de l'horlogerie à domicile exige que les appartements soient bien éclairés et bien chauffés : il est impossible d'effectuer un travail qui exige minutie et précision avec des doigts engourdis par le froid. C'est ce dont témoigne un contemporain lorsqu'il écrit : « [Les appartements] sont tous disposés de manière à être bien chauffés ; le froid n'y a point d'accès, et en hiver on peut littéralement dire que l'on a l'été chez soi. Pourtant, vous ne trouverez d'autre cheminée que celle de la cuisine ; dans l'intérieur des appartements, ce sont de bons et grands fourneaux en maçonnerie qui donnent une chaleur durable. Cela n'est pas aussi gai, il est vrai, qu'un bon feu de cheminée, mais on n'a pas non plus l'inconvénient de griller par devant et de geler par derrière. Il faut ajouter aussi que l'usage des doubles fenêtres est pour une bonne part dans la chaleur des appartements. »[1]

Parmi les désagréments des logements relevés par Marin Laracine, la promiscuité et l'absence d'intimité méritent d'être signalées : « Si j'ai convenu de l'agrément des appartements [le fait d'être bien chauffés], je ne cacherai pas non plus l'inconvénient qui est à côté. Allez où vous voudrez, changez, déménagez à tous les termes, cet inconvénient vous suivra partout. Les compartiments de l'intérieur des maisons ne sont ni en maçonnerie, ni en briquetage ; ce sont de simples planches de bois qui forment les parois, de sorte que le ménage du voisin et le vôtre n'en forment qu'un sous un certain rapport : on s'entend parler, rire, pleurer, gronder… »[2]

Charles Humbert, Pendulier à l'établi, 1948 (MIH).

[1] Marin LARACINE, *Description pittoresque et critique de la Chaux-de-Fonds*, Chaux-de-Fonds : Imprimerie Adrien Convert, 1852, p. 20.

[2] Ibidem, p. 21.

Louis Reutter, Plans pour la maison de M. Wogel à La Chaux-de-Fonds (rue Numa-Droz 85), 1889 (SUC).

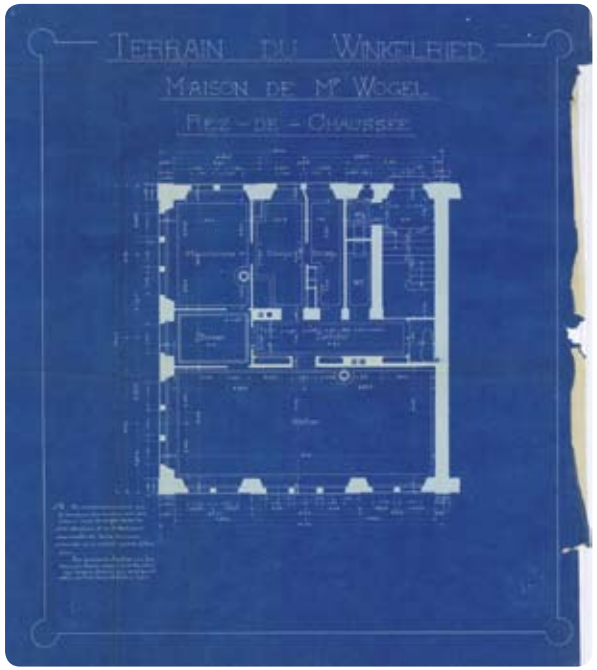


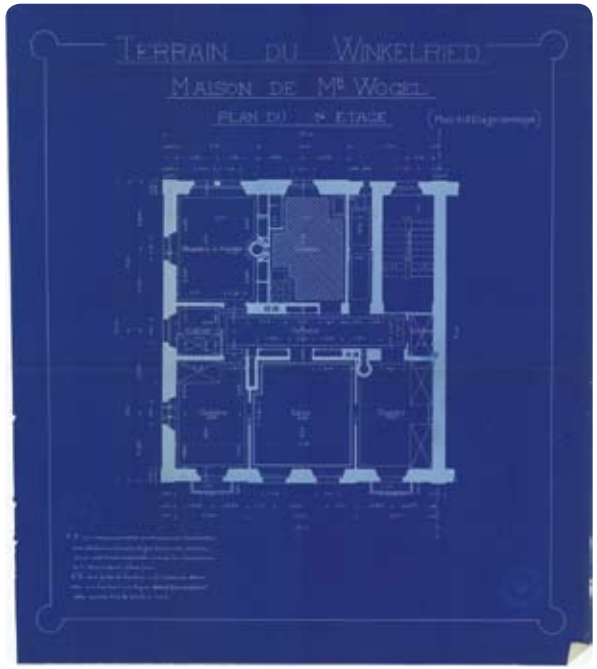


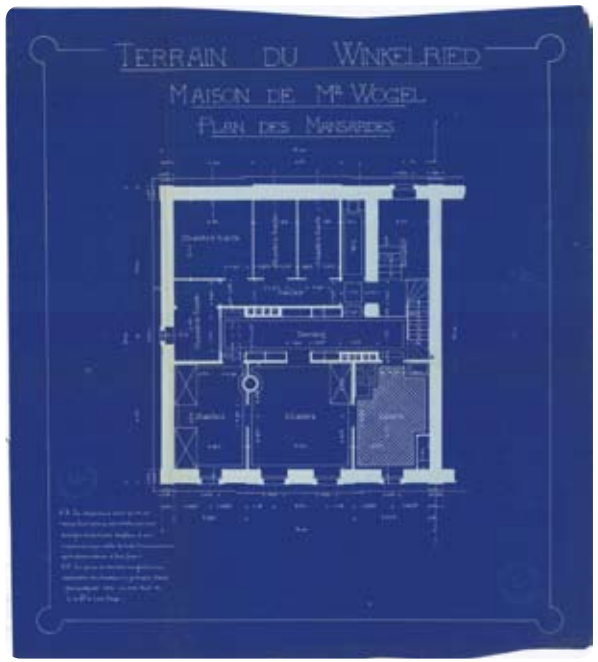

Le massif étant l'unité urbaine de base, le plan des logements a tendance à se standardiser. La disposition la plus fréquente consiste à grouper « en tandem » à chaque palier deux appartements traversants de plan inversé (ou en miroir). Ce plan est distribué par un corridor médian longitudinal. D'abord rejeté sur le palier ou le demi-palier, le cabinet de toilettes entre dans le logement. Généralement placé au nord, près de la cuisine pour permettre le regroupement des chutes de part et d'autre de la cage d'escalier. La double orientation tire le meilleur parti de l'ensoleillement.

Ce type de logement, répandu dans l'habitat bourgeois de la première moitié du XIX^e^ siècle, se généralise ensuite aux habitations ouvrières des années 1860-1870 et subsiste jusqu'à la Première Guerre mondiale, y compris dans les opérations spéculatives. Cette typologie est représentative de la société industrielle manufacturière.

On relèvera que dans le plan de la maison locative, les pièces sont généralement nommées indifféremment « chambre », ce qui laisse penser qu'elles peuvent être affectées à n'importe quel usage (même si quelquefois un lit y est dessiné), alors que dans l'habitat bourgeois, les pièces sont désignées par leur fonction – salon, fumoir, salle à manger… – jusqu'à se confondre avec la personne qui l'occupera : « bonne » !

L'examen de quelques annuaires des adresses permet de voir que les rues et les immeubles restent, dans leur majorité, socialement mixtes. Jusqu'à la dissociation des lieux de travail et de résidence, il n'y a pas de véritable ségrégation spatiale. L'apparition des quartiers de villas (Tourelles et Beausite au Locle, Crêtets et Pouillerel à La Chaux-de-Fonds) introduit une distinction horizontale, par quartiers, et verticale, par étages (les domestiques sont dans les combles). L'aménagement urbain mis en place avec les plans, peut être à juste titre qualifié de bourgeois, mais il faut rappeler qu'il ne se soucie pas du logement, laissé aux entrepreneurs d'abord (puis aux architectes) et aux sociétés immobilières. L'aménagement urbain, avant tout préoccupé d'alignement des façades, et l'architecture, qui travaille le plan et l'aspect de ces mêmes façades, sont en quelque sorte dissociés. Il faut rappeler que l'horlogerie n'a pas besoin alors d'infrastructure propre et qu'un appartement — comme ce peut être le cas aujourd'hui — suffit. Cependant nombre d'ateliers se reconnaissent par l'alignement de fenêtres en pignon, essentiellement, qui permet un éclairage optimal des établis. Nombre de ces témoignages d'une horlogerie d'« établissage » demeurent encore visibles au fil des rues de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

### L'architecture de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans les récits de voyage et les guides

1871 – « La Chaux-de-Fonds (altitude 997 m), est un très grand village dont la population dépasse 19 000 âmes [où] il semble qu'on ne devrait rencontrer que de pauvres chalets de pâtres et de maigres troupeaux. On est grandement surpris de voir une population nombreuse, aisée, intelligente, des maisons solides, confortables. Celles-ci sont percées de nombreuses fenêtres ; nous ferons la même remarque au Locle et aux Brenets. Ces fenêtres servent au travail délicat de tous les ouvriers disséminés dans la grande fabrication d'horlogerie, dont la Chaux-de-Fonds et le centre le plus considérable. »[1]

1876 – « Il est vrai que l'aspect des maisons ne trahit pas beaucoup de goût pour l'architecture et le beau style de la part des constructeurs ; les façades sont assez simples, les encadrements des fenêtres et portes en roc et unis, mais par contre les constructions sont solides et le plan montre généralement des dispositions intérieures convenables et commodes avec des appartements bien éclairés et sains. Le plan d'alignement renouvelé et complété en 1841 et 1875 y contribue pour sa part ; il prévoit surtout pour les nouveaux quartiers des rues de 15 mètres de largeur ; en outre la manière de construire est différent [*sic*] de celle employée dans les grandes villes en ce que l'on ne voit guère de longues files de maisons sans interruption mais par contre elles sont presque toujours séparées les unes des autres par des jardins et autres dégagements, fait qui au point de vue de la santé publique et du climat, place la Chaux-de-Fonds dans un des premiers rangs de toutes les localités. »[2]

[1] L[ouis] FAVRE, Dr Guillaume, *Guide du voyageur dans le canton de Neuchâtel,* Neuchâtel : s.n., 1871, p. 167.
[2] H[ans] MATHYS, "La Chaux-de-Fonds. Son commencement, son développement, et son accroissement. Notice destinée à l'exposition internationale à Philadelphie en 1876", *Die Eisenbahn* 4, p. 22.

Anonyme, Vue de La Chaux-de-Fonds, vers 1870 (MH).

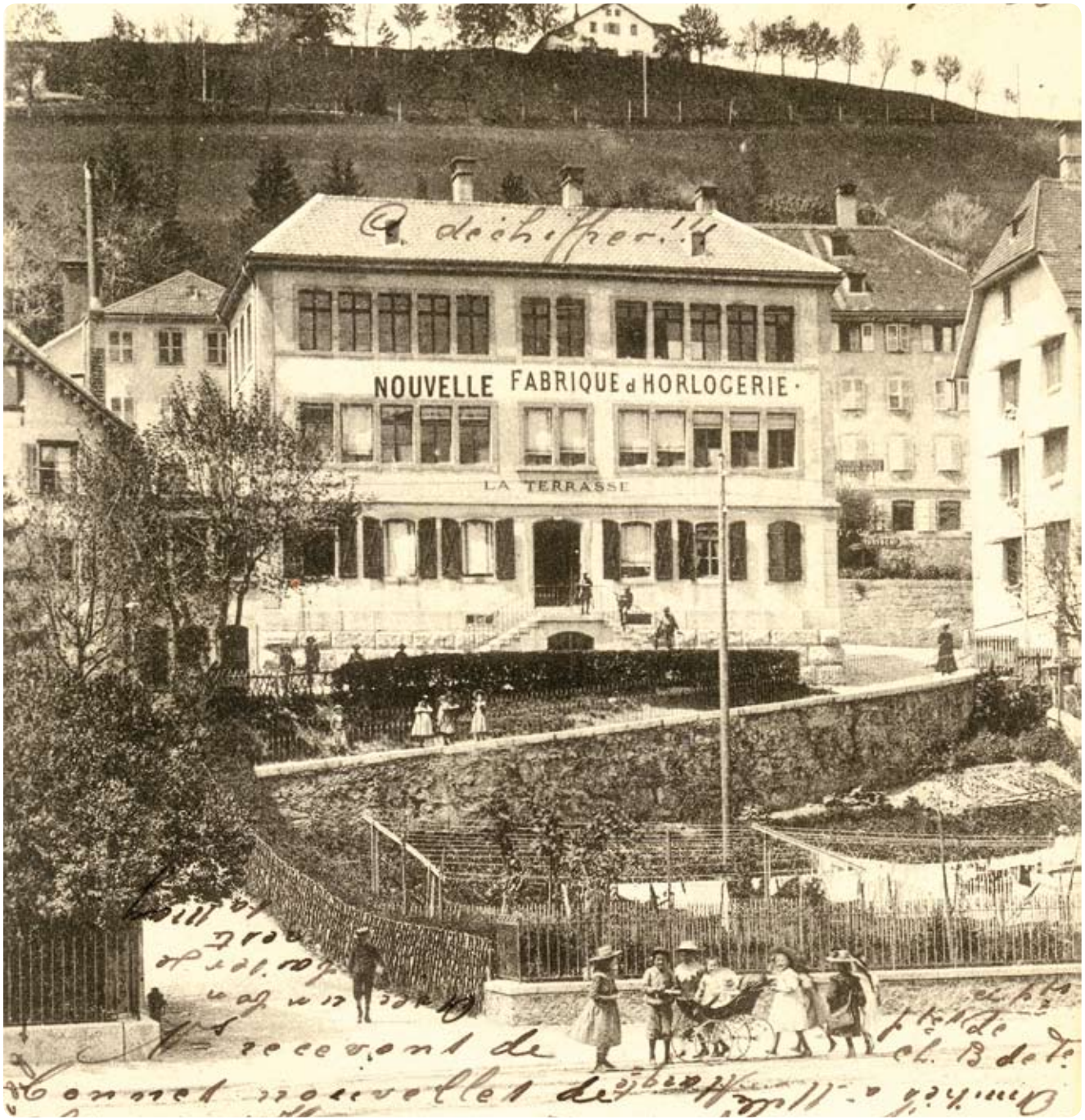


Nouvelle fabrique d'horlogerie La Terrasse (Le Locle), vers 1900 (BVL).

# Le temps de l'identité urbaine

## Emergence des fabriques et des manufactures

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, les horlogers suisses doivent répondre à deux types de pression, l'une d'ordre quantitatif, l'autre qualitatif. L'arrivée du chemin de fer et le travail en usine imposent dans les régions touchées par la révolution industrielle la ponctualité et une maîtrise individuelle du temps. La demande ne cesse d'augmenter et popularise la montre simple à bas prix.

Pour répondre à cette demande croissante, la production augmente, mais se dégrade. Des maisons horlogères peu scrupuleuses écoulent sur le marché des « montres de pacotille », peu précises, de mauvaise qualité et dont les titres en or ou en argent sont usurpés. Cette marchandise médiocre écorne la réputation helvétique. Il n'est pas surprenant dès lors que les exportations diminuent. Pour enrayer le phénomène et répondre aux exigences des consommateurs en matière de fiabilité, les horlogers des Montagnes ripostent sur deux points : la formation et le mode de production.

## Ambiance d'atelier

« Pendant un moment, le silence régna dans l'atelier; on n'entendait que le bruit des outils d'acier mordant l'argent des carrures, des lunettes, des charnières. La pièce était vaste, éclairée par plusieurs fenêtres devant lesquelles s'étendaient les établis, avec leurs tours, leurs étaux, disposés de manière à ne présenter aucune place perdue. Les ouvriers debout et comme rangés en bataille, chacun devant son tour, poursuivent activement les diverses opérations auxquelles les éléments d'une boîte de montre doivent être soumis avant son entier achèvement. Les uns tournent, les autres liment, d'autres soudent ; tout cela se fait prestement, avec aisance, avec dextérité, avec ordre ; pas un mouvement n'est perdu, l'intelligence guide chaque geste de la main, chaque mouvement de l'outil. Vêtus d'une blouse ou d'une camisole de laine tricotée, la tête couverte de leur chapeau ou d'une calotte, ils sont là du matin au soir, tous les jours sauf le dimanche, et toute l'année. Pour recueillir les parcelles du métal précieux qu'ils mettent en œuvre, chacun d'eux a devant soi, fixée à l'établi, une poche de peau, bientôt remplie par les déchets et les limailles. Ce qui tombe à côté de la poche est reçu entre les lattes du plancher à claire-voie, qu'on nomme les claies. Des laminoirs, un banc à étirer, semblables à des pièces d'artillerie, étalent au milieu de la salle, leurs formes lourdes et trapues ; contre les murs sont rangés des filières de toutes grandeurs, des étampes, des emboutissoirs et une foule d'autres outils. Malgré la grande valeur de la matière première, aucune surveillance spéciale ne s'exerce sur les ouvriers, et la confiance du patron est rarement trompée. Du reste, toutes les précautions sont prises pour que rien ne se perde ; on conserve l'eau où les ouvriers se lavent, les linges où ils s'essuient, les balayures de l'atelier, tout cela contient de l'argent qui est restitué au patron par des procédés simples et expéditifs. »[1]

[1] Louis FAVRE, *André le graveur ou l'art dans l'industrie,* Paris. Neuchâtel. Bruxelles : Sandoz et Rischbacher. Librairie Jules Sandoz. Librairie F. Claassen, 1874, pp. 8-10.

[2] Labor [A. Renner], *De la noce au turbin : ateliers et gens du Jura... et d'ailleurs*, Neuchâtel : La Baconnière, 1932, p. 19.

[En 1900 à La Chaux-de-Fonds !…] « L'atelier, perché à l'étage, baigné du soleil cru, perçant au travers des petites croisées, déroule sa longue perspective d'établis polis et brunis par l'usage, et sur lesquels depuis cinquante ans passés, que des boîtiers sont installés là, pas mal de blouses se sont trouées aux coudes. Les roues de fonte, accrochées au plafond noirci, par leurs trépieds, laissent tomber, en fils d'araignée leurs cordes à boyau sur les poulies des vieux tours à viroles. Aux embrasures des fenêtres, les « douzièmes », les burins, les « frottoirs » suspendus aux « barrières » de lattes. »[2]

Gustave Jeanneret, Atelier d'horloger, 1884 (Université de Neuchâtel).

## L'horlogerie en mutation

### Formation

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le savoir horloger était transmis par les patrons ou les membres de la famille, sur le tas et en quelques semaines. Ce type d'apprentissage est montré du doigt par les industriels et les sociétés locales de développement qui «établissent le constat d'une lacune généralisée en matière de connaissances théoriques et dénoncent les méthodes empiriques trop largement répandues, adaptées par chaque artisan à la convenance de sa production»[83]. Les écoles d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont respectivement ouvertes en 1865 et en 1868. Elles ont pour but de former les jeunes ouvriers non seulement à la pratique (dextérité de la main par l'usage), mais également de les instruire de manière théorique sur la construction des mouvements (cours de mathématiques, de physique…) et sur les méthodes de réglages. L'école d'horlogerie va peu à peu s'imposer comme institution de référence et comme lieu d'une formation garante et dépositaire d'un ensemble de savoirs; ses diplômes sont considérés comme les préalables nécessaires à l'exercice de la profession.

### Mécanisation de la production

L'usage de la machine-outil permet de produire en plus grande quantité des pièces plus régulières et interchangeables. La précision dans la fabrication des pièces se répercute sur la montre. Les horlogers suisses perçoivent les avantages de la mécanisation des procédés de fabrication lors de leur visite de l'Exposition universelle de

Edouard Kaiser, Atelier de boîtiers, 1893 (MBAC).

Philadelphie en 1876. A cette occasion, ils découvrent le principe américain selon lequel tout ce qui peut être entrepris et réalisé par les machines-outils doit l'être. Cette méthode est d'autant plus appliquée aux Etats-Unis que les industriels américains manquent de personnel qualifié en horlogerie. Ils décomposent les tâches et les réalisent mécaniquement. La régularité et l'interchangeabilité des pièces facilitent d'une part le travail d'assemblage confié aux ouvriers américains peu qualifiés, et d'autre part, réduisent le travail de l'horloger-rhabilleur anglais. L'ingénieur horloger suisse Jacques David, envoyé comme «espion industriel» par l'industrie helvétique, reste stupéfait par ce mode de production et écrit dans son rapport que «le remontage en blanc […] n'est en réalité qu'une préparation au réglage, car toutes les pièces à assembler sont si exactement faites, pour que le travail des ouvriers ne consiste qu'à mettre les pièces à leur place»[84].

Petit à petit, l'idée de la mécanisation et du regroupement des activités productives fait son chemin dans les esprits, et les premières manufactures d'horlogerie apparaissent dans les Montagnes dès 1880.

En général, elles produisent un seul type de pièces (ébauches, boîtes, cadrans, etc.). Il faut relever que ce changement des modes de production ne touche pas l'ensemble des activités horlogères de manière similaire. Les opérations de remontage et d'assemblage des pièces sont épargnées et continuent à être réalisées par les petits ateliers. La mécanisation des processus de fabrication touche surtout les ébauches et les boîtes de montres. Le système de l'établissage perdure puisque les activités horlogères sont géographiquement éloignées et les industriels vendent leurs productions à des établisseurs, qui se chargent d'assembler les pièces et de vendre les montres terminées.

Le tissu industriel se compose de deux types d'établissements complémentaires et concurrents: les usines ou fabriques d'horlogerie et les petits ateliers à domicile, regroupant quelques personnes, où le travail s'effectue soit à la main, soit à l'aide d'un petit outillage et dont la production est ensuite confiée à un établisseur ou livrée sur le marché du produit semi-fini.

Ancienne fabrique Spillmann à La Chaux-de-Fonds (rue du Doubs).

Ancienne fabrique Angelus au Locle (rue Alexis-Marie-Piaget).

## L'Amérique... Waltham, Elgin

« Les bâtiments [de la National Watch factory Elgin] terminés dans leur état actuel seulement en 1874 sont fort vastes et élégants. Ils contiennent en ce moment 650 employés produisant 225 mouvements par jour, mais ils peuvent certainement être occupés comme Waltham par plus de 900 ouvriers [...]. D'une façon générale, on peut dire qu'un grand confort règne pour les choses de la vie dans les deux grandes localités horlogères des Etats-Unis. Les petites fabriques n'ont pas répandu autour d'elles autant de facilités parce qu'elles n'ont pu se livrer à ces dépenses et faire les choses dans d'aussi bonnes conditions. Les deux grandes fabriques ont embelli leur entourage et fait leur possible pour mettre tout leur personnel au-dessus de la condition ordinaire des employés de cette industrie. Dans les fabriques, on a organisé toutes les installations de façon à satisfaire les plus difficiles ; le chauffage à la vapeur, l'éclairage au gaz, la ventilation par des appareils spéciaux, la hauteur des chambres, la vaste place donnée à chaque ouvrier, la distribution d'eau, les tubes acoustiques, les élévateurs, les water-closets et les appareils de propreté de toutes sortes, vestiaires, cabinets de toilette, etc. sont ce qu'on peut trouver de mieux, et pour aucun de ces détails on n'a visé à l'économie. Dans tous les ateliers, la propreté la plus rigoureuse est entretenue, et ces soins sont encouragés par les jolis meubles, les bureaux, les appareils d'éclairage, les établis très soignés qui garnissent les chambres. Certains ateliers sont décorés de rideaux, de tableaux, des photographies des ouvriers, de fleurs, etc., qui en rendent le séjour agréable [...]. A Waltham surtout on est frappé de la propreté de la ville, de l'élégance de la plupart des maisons, de la bonne façon de toutes. L'aisance appartient à tous, et ces maisonnettes entourées de verdure et de fleurs doivent parfaitement reposer leurs habitants des fatigues de la journée et leur inspirer de bonnes et honnêtes résolutions pour le lendemain. Tout cela est l'œuvre de la fabrique qui a répandu beaucoup d'argent autour d'elle, et l'œuvre de l'ouvrier qui a su profiter de l'occasion qui lui était offerte de se créer un intérieur confortable en assurant son avenir. La Compagnie n'a pas créé directement ces choses ; il n'y a point de cité ouvrière proprement dite. La Compagnie a bien construit environ 30 maisons dans différents endroits et les a vendues aux ouvriers ; quelques-unes lui appartiennent encore, mais le nombre des maisons construites sur les terrains environnant la fabrique est de 300 environ et ont été bâties soit directement par les ouvriers, soit par des propriétaires de Waltham. Chaque maison est isolée au milieu d'un terrain plus ou moins grand qui est presque toujours un jardin, sinon une pelouse assez soignée ou une cour. Elles sont construites en bois selon l'usage du pays et ont la plupart l'eau et le gaz dans toutes les chambres. Les plus modestes n'ont qu'un rez-de-chaussée et fort peu de terrain ; d'autres ont un étage et contiennent de 6 à 8 chambres. La majorité des maisons est occupée par une seule famille [...]. Il y a des maisons doubles renfermant 2 appartements séparés ayant chacun rez-de-chaussée, étage et leur escalier, avec en tout 4 chambres et dépendances [...]. Les localités de Waltham et d'Elgin étant assez étendues comme toutes les localités américaines, il a été organisé des services de transports qui fonctionnent spécialement aux heures d'entrée et de sortie. A Waltham la Cie possède une ligne de cars reliant la fabrique avec les extrémités de Waltham [...]. On peut dire que les ouvriers qui travaillent dans ces fabriques s'y trouvent heureux dès qu'ils ont pris les habitudes de conduite et de régularité que le règlement leur impose. Ceux surtout qui sont bons ouvriers sont forts recherchés et peuvent avoir des salaires élevés, et un ouvrier fidèle et habile a encore maintenant plus de chances de réussir en entrant dans une de ces fabriques d'horlogerie que dans aucun autre métier du pays. Il est nécessaire dans ces établissements que chaque ouvrier travaille à se perfectionner, et c'est le caractère propre de l'ouvrier américain qui cherche constamment à faire mieux, à faire plus vite, et ceux qui ne travaillent pas autant de la tête que des doigts sont dépassés et mis de côté. On voit partout cette tendance à faire mieux et elle est peut-être plus développée encore dans l'intérieur des ouvriers que dans la fabrique. »[1]

[1] Jacques DAVID, *Rapport à la Société intercantonale des industries du Jura sur la fabrication de l'horlogerie aux Etats-Unis,* document manuscrit, 1876, pp. 9, 10, 32, 33, 34, 35 (MIH cote MSA 1).

Usine de Elgin au début du XX[e] siècle.

Un atelier dans l'usine Elgin, milieu du XIX[e] siècle.

## Roskopf, la Swatch avant la Swatch

Un horloger de La Chaux-de-Fonds est néanmoins à l'écoute des changements de la société de la fin du XIXe siècle. Il va essayer de proposer un type de montre différent de la fabrication traditionnelle destinée à une clientèle aisée, amatrice de montres à boîtiers luxueux ornés de gravures ou d'émaux. Georges-Frédéric Roskopf (1813-1899), horloger d'origine allemande établi à La Chaux-de-Fonds comme fabricant d'horlogerie, va proposer de réaliser une montre de qualité, mais bon marché et accessible à toutes les bourses, en diminuant le nombre de pièces constitutives et en proposant des solutions pour une fabrication en usine. Paradoxalement, sa montre « du prolétaire » est mal accueillie par la population locale, soucieuse de conserver ses prérogatives acquises dans la fabrication de la montre traditionnelle à domicile ou dans de petits ateliers, et encore peu encline à travailler dans des usines. La montre bon marché devient cependant une nécessité à la suite du développement industriel et des occupations professionnelles et sociales des travailleurs, pour lesquels l'ouvrier a besoin d'une montre précise, robuste et d'un prix abordable. La montre de type Roskopf, évolution industrielle de la montre du prolétaire, deviendra une réalité incontournable au XXe siècle. Ce ne sont pas moins de centaines de millions de pièces qui seront vendues jusqu'à l'apparition de la montre à quartz.

Publicité Roskopf, 1900 (tiré de l'Indicateur Davoine).

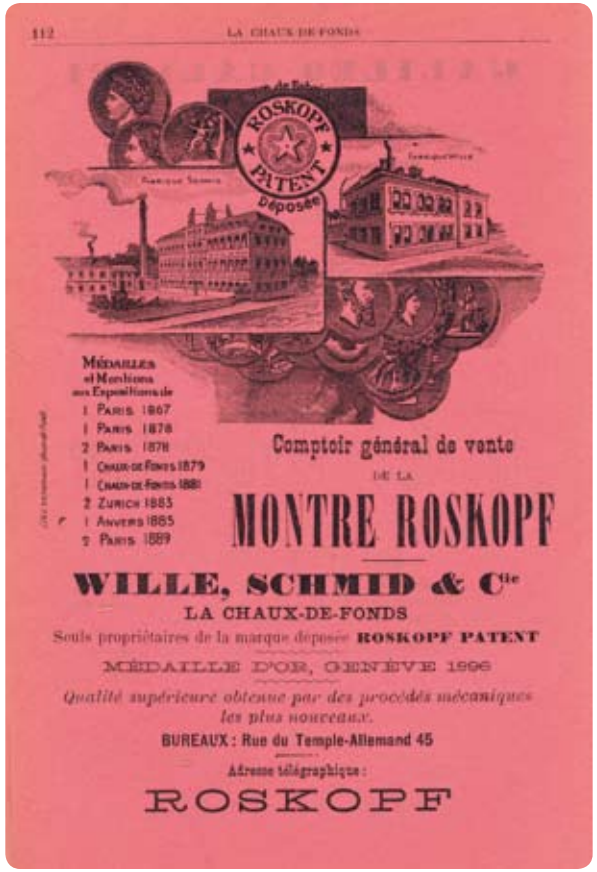

## Mécanisation de la ville

« Avec les chemins de fer, avec le machinisme, avec l'électricité, tout a changé de face : la rumeur continue de l'atelier spacieux et clair a remplacé le grincement léger de l'archet à l'établi solitaire, dans l'embrasure de la fenêtre ; la division infinie du travail a confiné à jamais l'ouvrier dans sa spécialité, et souvent même il partage avec l'ingénieux mécanisme qu'il met en branle un travail devenu presque automatique. »[85] En 1833 déjà, Hans-Christian Andersen (1805-1875) relève dans ses *Voyages en Suisse* l'adéquation entre le sujet produisant et l'objet produit – la métaphore de l'homme-machine en somme – lorsqu'il écrit que « Le Locle est une ville d'horlogers, on dit même que les petits enfants y naissent avec des rouages d'horlogerie. »[86]

Appliquée à la ville, cette métaphore mécanique se lit dans le fait que les composantes politiques, économiques et sociales s'engrènent les unes dans les autres, pour ne former en somme qu'un seul mécanisme composé d'autant de rouages dont dépend la totalité de la machine mais dont aucun ne peut être totalement maître. Une telle configuration n'est pas sans évoquer un mécanisme horloger où chacune des quatre fonctions interdépendantes – moteur, transmission, distribution, régulateur – est essentielle au fonctionnement de la montre, mais aucune n'en est le principe.

Faut-il rappeler que la période du passage entre l'âge dit classique et l'époque contemporaine est marquée par la modernisation des infrastructures techniques, l'augmentation des exigences en matière d'hygiène, l'automatisation des techniques, l'arrivée de nouveaux matériaux et l'amélioration de leurs performances. Faut-il rappeler encore que cette période est celle qui voit se multiplier les expositions – universelles, nationales, régionales – qui s'accompagnent d'une production jusqu'alors inégalée de publications dans tous les domaines.

Le canton de Neuchâtel connaît dès le milieu du XIX[e] siècle un essor industriel, urbain et constructif sans précédent. Dans la seule ville de La Chaux-de-Fonds, 1200 immeubles sont construits de 1890 à 1910. En 1879 déjà, le président de la Société des ingénieurs et architectes relève cette croissance à l'occasion de l'assemblée générale réunie à Neuchâtel. S'adressant à ses confrères, l'ingénieur G. de Pury dit en effet : « Ce qui a donné un certain essor à l'industrie du bâtiment dans le canton, c'est la formation des sociétés de construction. Ces sociétés sont de deux sortes. Les unes, organisées à peu près comme les maisons de commerce ordinaires composées de quelques associés opérant sous leurs noms, ont construit des bâtiments dont le nombre et l'importance était nécessairement limité [*sic*] par les mises de fonds et le crédit des intéressés. Les autres constituées sous forme de sociétés anonymes avec émission d'actions et souvent d'obligations, disposent en général de ressources considérables, puisque, pour plusieurs d'entre elles, le fonds capital s'élève à fr. 1 000 000. Depuis l'année 1853 à aujourd'hui, le Grand Conseil a sanctionné les statuts de onze sociétés de construction […]. Trois de ces sociétés, dont une à Neuchâtel, une à La Chaux-de-Fonds et une au Locle, avaient pour but spécial la construction de maisons ouvrières. »[87]

Dans le domaine des équipements, un bref rappel de la façon dont l'approvisionnement en eau, gaz et électricité des deux villes a été réglé servira de paradigme.

Travaux du Bied (1899-1901), Le Locle, vers 1900 (BVL).

Malgré les difficultés financières qu'ont pu connaître La Chaux-de-Fonds et Le Locle, les autorités communales des deux villes des Montagnes ont toujours eu une attitude volontariste, donnant la priorité aux ressources nécessaires à la réalisation des infrastructures indispensables au confort et à l'hygiène de la population ainsi qu'au développement de l'industrie horlogère. Bien gérés et constamment développés, ces Services industriels se sont également révélés porteurs de bénéfices substantiels pour les caisses des villes ; l'exemple de l'eau est révélatrice.

La nature karstique du sous-sol du Jura entraîne une pénétration de l'eau de ruissellement en profondeur et empêche la formation d'étangs ou de petits lacs. La population du Locle et de La Chaux-de-Fonds a dû compter durant des siècles sur les seules apports fournies par de petites sources, des puits captant les nappes phréatiques et l'eau de pluie ou de fonte des neiges qui s'écoule des toits pour être recueillie dans des citernes.

Durant le XIX[e] siècle, l'augmentation de la population fait apparaître les limites de ces modes d'approvisionnement. En 1885, La Chaux-de-Fonds, qui compte un peu plus de 24 000 habitants, est plongée dans une crise horlogère sévère. Ses habitants font néanmoins un pari un peu fou : ils acceptent à une large majorité un crédit de 2 millions de francs pour la mise en place d'un réseau d'amenée et de distribution de l'eau courante, projet visionnaire s'il en est. Hans Mathys en fait ainsi l'éloge en 1894 : « M. Ritter déposa au mois de mars 1885 un avant-projet sommaire prévoyant le captage de ces sources et leur élévation à une hauteur de 500 mètres environ au moyen de la force hydraulique de la Reuse, dont il utilisait la chute du Saut de Brot. La partie la plus épineuse et la plus intéressante de tout le projet consistait dans l'élévation mécanique de l'eau à une hauteur de 500 mètres. Il s'agissait de savoir si la science et la pratique étaient en mesure de résoudre à la satisfaction des intéressés un problème aussi difficile. Il existait bien à cette époque déjà diverses petites installations où l'on élevait de faibles quantités d'eau à des hauteurs semblables, mais s'agissant d'en élever 2000 à 3000 litres par minute, la question était de nature à provoquer des doutes et des hésitations. Cependant tous les constructeurs auxquels on s'est adressé étaient unanimes pour affirmer la possibilité de résoudre le problème. Ce fait étant acquis, la question d'alimentation d'eau de La Chaux-de-Fonds était résolue, car tous les autres points du projet ne présentaient pas des difficultés extraordinaires, ni comme conception ni comme exécution. […]. Les travaux ont été commencés le 30 avril 1886, et le service des eaux a été inauguré le 27 novembre 1887, après une réussite des plus complètes. Les dépenses ascendaient à près de 1 800 000 fr. Avons-nous besoin de dire que toute la population de la Chaux-de-Fonds s'est empressée de s'abonner et qu'une année après l'inauguration, les recettes dépassaient les frais d'exploitation, y compris le service des intérêts ? […]. La longueur du réseau de canalisation en ville dépasse aujourd'hui 24 kilomètres. A l'exception d'une demi-douzaine de petites maisons appartenant à des propriétaires peu aisés, l'eau a été introduite dans toutes les habitations ; plus de 5600 cuisines y sont abonnées. Le service des eaux a permis l'établissement de water-closets, par conséquent plus de propreté dans les maisons. Beaucoup d'abonnés ont fait installer des bains particuliers ; d'autres emploient l'eau à l'arrosage de leurs jardins ; l'installation de jets d'eau a procuré un agrément de plus à ceux qui ont pu s'accorder ce luxe. L'industrie profite du nouveau service par l'installation de petits moteurs dont il existe déjà une vingtaine, malgré le prix relativement élevé de l'eau employée à leur fonctionnement. »[88]

La Grande Fontaine, La Chaux-de-Fonds, 1887 (MH).

L'adduction d'eau trouve son indispensable corollaire dans la construction d'un réseau d'égout fiable, objectif atteint par la mise en place d'un grand collecteur réalisé en plusieurs étapes pour déverser les eaux usées dans la vallée de la Ronde.

Au Locle, les autorités se sont également préoccupées de la salubrité publique par le drainage des marais (1883), la réfection complète du réseau d'égouts (1891-1896), la correction des Bieds (1898-1919), petits ruisseaux à l'origine de régulières inondations. Ce dispositif s'achève par la mise en exploitation du réseau d'eau potable à domicile (1890).

Il n'est pas lieu de refaire ici tout le récit de l'éclairage urbain, mais il est certain qu'étudier le seul besoin en lumière de l'horlogerie et les diverses manières de le satisfaire – la fenêtre (sans cesse agrandie à mesure que les matériaux et les techniques constructives le permettent sans menacer la statique du bâtiment) et la lampe (la flamme, la lampe à incandescence de l'éclairage au gaz puis électrique) –, c'est retracer l'arc entier de l'histoire de l'architecture des villes industrielles du Jura et de celle de leurs équipements techniques.

L'ouverture de nouvelles rues et le développement du travail à domicile s'accompagnent d'une forte demande de lumière. Due à l'initiative privée de l'ingénieur Jean-Pierre-Edouard Graeser qui soumet un plan en 1855, l'usine à gaz est construite en 1856 sous le patronage d'une société par actions. Elle prouve si bien son caractère d'utilité publique que la commune l'adopte en 1886 et la place, avec l'eau nouvellement asservie, sous une même direction, « véritable ministère des fluides que l'on a dénommé les "Services industriels" »[89]. La presque totalité de ce gaz, soit plus de quatre cinquièmes, mérite pleinement le nom de gaz d'éclairage. Au prix de 25 centimes le mètre cube, il ne sert qu'à l'éclairage privé et public, sous la forme du bec papillon qui est alors *le nec plus ultra* de la technique. Quelques chiffres provenant des rapports de gestion de l'usine à gaz donnent une bonne idée de l'évolution de la consommation.

**Statistique du gaz à La Chaux-de-Fonds**

| Année | Immeubles | Compteurs | Production gaz en m³ |
|---|---|---|---|
| 1894 | 563 | 1237 | 1.1 mio |
| 1899 | 999 | 3906 | 1.8 mio |
| 1904 | 1435 | 6667 | 2.7 mio |
| 1909 | 1668 | 7041 | 3.7 mio |
| 1914 | 1823 | 8897 | 4.4 mio |

Vue aérienne de l'usine à gaz de La Chaux-de-Fonds, 1925 (SUC).

Une pareille croissance de la consommation en gaz impose aux autorités de prendre des mesures. Les crédits successifs attestent le développement des besoins énergétiques de la ville : le gazomètre de 3000 $m^3$ édifié en 1894 est remplacé en 1899 par un réservoir de 7000 $m^3$, lui-même démoli en 1913 lorsqu'est construite la cuve de 12 000 $m^3$ en bordure de la rue des Terreaux. Ces composants caractéristiques d'activités industrielles deviennent indissociables du paysage urbain à l'est de la ville.

Mais déjà la concurrence de la lumière électrique fait sa brillante entrée, quoiqu'encore timide, annonçant la fin de l'ère de la vapeur, du charbon et du gaz de houille. L'exploitation du service électrique commence en 1897 par la fourniture du courant pour le tramway. La première année, 57 moteurs sont installés et 120 abonnements enregistrés. Tout a commencé en 1890, lorsque les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds demandent au Conseil d'Etat une concession en vue d'utiliser la force motrice de la rivière l'Areuse, demande à laquelle Le Locle s'associe plus tard. Les buts visés par les communes des Montagnes et Neuchâtel diffèrent pourtant : « Tandis que les villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds se préoccupaient surtout du problème de la production, du transport et de la distribution de la force électrique nécessaire au développement de leur industrie horlogère, le chef-lieu avait en vue l'amélioration et l'extension de son service des eaux. A cet effet, des pompes placées dans l'usine devaient élever une partie des eaux de source de la ville de Neuchâtel. »[90]

En 1906-1908, la construction de l'usine électrique des Eplatures – dont l'architecte Louis Reutter remporte le concours en 1905 sous la devise *Edison* – marque une étape importante dans l'histoire des services électriques de La Chaux-de-Fonds. Ses deux vastes halles parallèles en béton armé sur socle de granit terminent la rue Numa-Droz, une des rues les plus représentatives de la ville industrielle en expansion, où alternent blocs d'habitation, fabriques et villas patronales.

L'usine électrique de La Chaux-de-Fonds en 1925 (SUC) et aujourd'hui.

### Des Abattoirs réglés comme une montre

Construites en 1841, les installations communales d'abattage sont rapidement jugées obsolètes à tel point que, en 1897 déjà, les bouchers adressent au Conseil communal une pétition demandant la création de nouveaux Abattoirs. Un rapport d'experts est alors sans appel : « Les abattoirs de La Chaux-de-Fonds ne répondent plus du tout à ce qu'on est en droit d'exiger d'un établissement de ce genre, dans une ville de 35 000 habitants ; ils sont défectueux aussi bien au point de vue de l'hygiène publique qu'à celui de la police sanitaire vétérinaire. » La Confédération menace également les autorités communales de ne plus permettre l'importation de bétail depuis la France – où la fièvre aphteuse sévit – si rien n'est entrepris… A cette époque, les bouchers de la ville importent du Département du Doubs plus de 80 % du bétail qu'ils abattent. Les enjeux sont donc d'importance.

Le Conseil communal élabore une série de rapports suivis de débats au Conseil général portant notamment sur la question de la localisation des nouveaux Abattoirs. Un arrêté de principe est voté à l'unanimité lors de la séance du législatif du 13 novembre 1901, et l'arrêté accordant un crédit de Fr. 1 057 637,50 – somme considérable pour l'époque – accepté sans discussion et à l'unanimité le 13 août 1903.

Pour permettre l'établissement d'un projet à la mesure des ambitions de la ville, il a été fait appel à un architecte spécialisé dans la construction de ce genre d'installation, M. Uhlmann, de Mannheim (Allemagne). L'origine du maître d'œuvre explique sans doute le style « alsacien » de l'architecture des abattoirs souligné par le recours à une modénature en pierre artificielle imitant le grès rouge du bassin rhénan. Le projet est attentivement examiné par une commission du Conseil général qui conclut : « Le plan général a paru à la commission excellemment compris, et elle ne craint pas d'affirmer que les futurs abattoirs de La Chaux-de-Fonds seront un modèle du genre. Amené dans les abattoirs mêmes par une voie spéciale, le bétail passe directement dans les écuries, pour de là être conduit dans une des trois halles d'abattage : gros bétail, petit bétail, porcs. D'ingénieux appareils transporteurs conduisent ensuite la viande dans le frigorifique, où chaque boucher a sa loge spéciale. C'est le système du « mouvement en avant, préconisé par les techniciens modernes. »

Les nouveaux Abattoirs de La Chaux-de-Fonds, chef d'œuvre de la technologie d'alors, tant du point de vue de l'hygiène, de la rationalité de production que des techniques constructives (toitures plates, pierres artificielles, mais surtout recours audacieux au béton armé pour la voûte centrale) sont inaugurés le 27 septembre 1906.

Les Abattoirs de La Chaux-de-Fonds en 1925 (SUC) et aujourd'hui.

### Au Locle

En 1889, sur la base d'une loi cantonale adoptée l'année précédente, la Commune bourgeoisiale fusionne avec la Municipalité pour former la Commune du Locle. Dans sa réorganisation, l'administration connaît une concentration assez semblable à celle qui touche l'horlogerie jurassienne à la même époque. L'appareil administratif communal se met en place : Services industriels (énergie électrique et alimentation en eau potable), Travaux publics… assimilent la commune à une entreprise. En 1892, l'ingénieur Edouard Rochedieu dresse les plans pour l'alimentation des ménages en eau potable, et en 1900, le réseau d'adduction est mis en service, rendant obsolètes les nombreuses fontaines établies par des sociétés privées, et dont l'histoire mouvementée a ponctué tout le XIX$^{e}$ siècle. Le fait que Le Locle dispose d'abondantes réserves en eau explique le « retard » de douze ans par rapport à sa voisine.

En revanche, le premier équipement que la nouvelle Commune réalise après sa réorganisation, représente une « œuvre de pionnier » du point de vue technique. En 1862, les autorités accordent une concession d'exploitation de 25 ans à l'entreprise strasbourgeoise Weyer et Eichelbrenner qui construit en 1862 la première usine à gaz du Locle, à la rue des Envers, sur l'emplacement actuel des immeubles numéros 60, 62 et 64.

Dès 1880, à la perspective de l'échéance de cette concession, les autorités locloises sont devant l'obligation de choisir entre le gaz et l'électricité. Si, dans un premier

temps, la commune opte pour la construction d'une nouvelle usine à gaz, elle répond, dans un second temps, à l'impulsion donnée par Alfred Mathey-Doret, favorable à un projet électrique. L'opposition entre « gaziers » et « électriciens » bat son plein. Ce sont les seconds qui l'emporteront.

Devisé à 195 000 francs, le projet consiste dans la création, au Col-des-Roches, d'un bassin de rétention d'eau à ciel ouvert de 6 000 à 7 000 $m^3$ alimenté par le Bied, afin de permettre une compensation d'énergie pendant les heures de grande consommation. De là, l'eau descend dans une conduite forcée en fonte de 600 millimètres de diamètre jusqu'à la Rançonnière pour y actionner des turbines capables de fournir du courant pour l'ensemble du Locle. L'électricité alimente maintenant le réseau d'éclairage urbain ainsi que les machineries des fabriques d'horlogerie.

Alors que les infrastructures et autres équipements techniques s'intègrent progressivement au paysage urbain, alors que l'horlogerie est travaillée en profondeur par de nouveaux modes de production, ce sont tous les aspects du cadre de vie qui sont aux prises avec les changements du temps. Dans le domaine de la construction et des aménagements intérieurs, la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle voit le remplacement progressif du produit artisanal, coûteux et limité en nombre, par des objets industriels, indéfiniment reproductibles grâce à une exécution mécanisée.

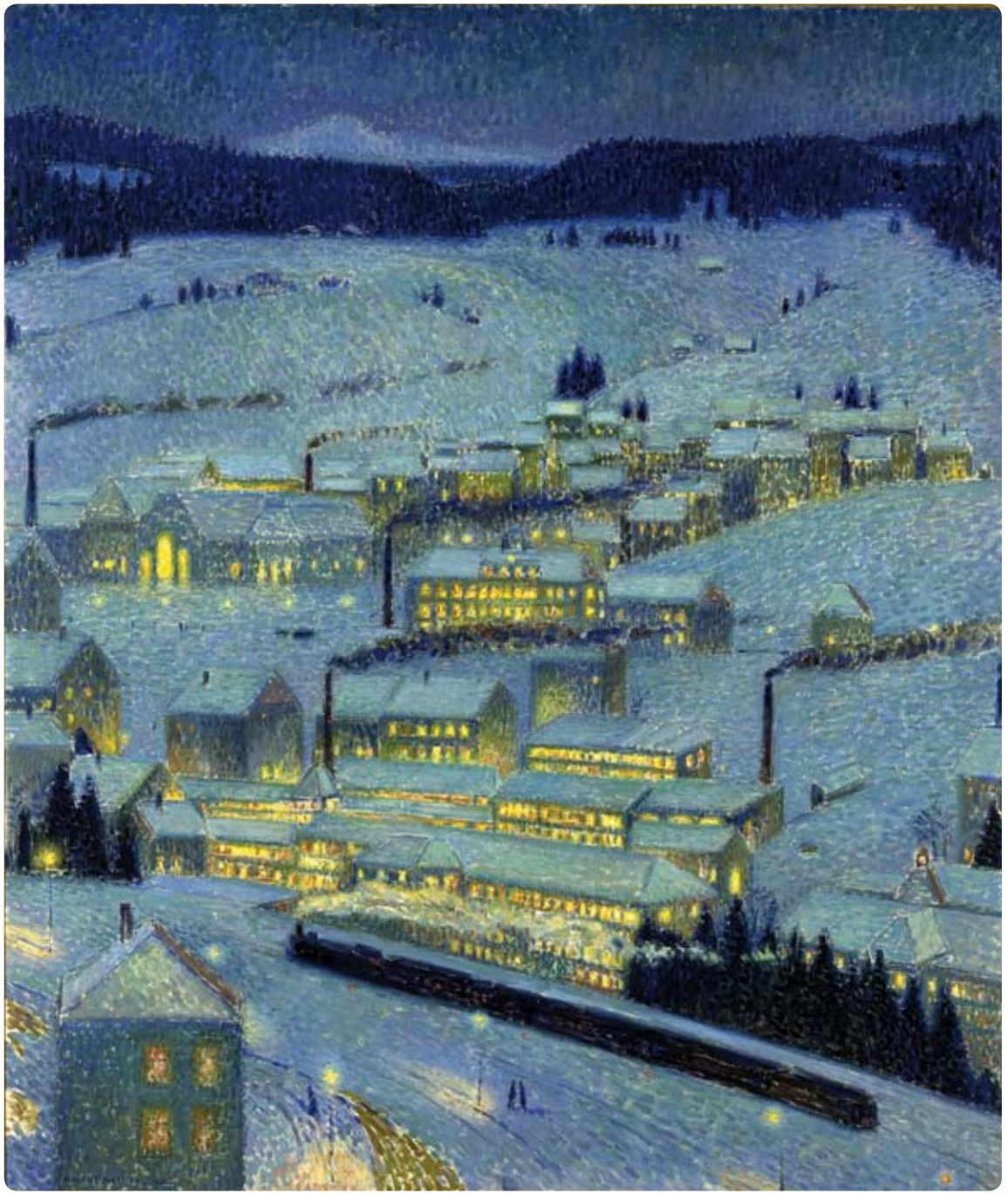

Atelier Zénith, vers 1930 (CP) (page de droite).

Maurice Mathey, Industrie, 1914 (MBAL).

## Notule sur la pratique architecturale

«Au XIXe siècle, la production architecturale chaux-de-fonnière est surtout le fait d'entrepreneurs en construction et présente une remarquable homogénéité de facture. La typologie de l'habitation résulte de la «pratique courante» des entreprises. Etant admis que le massif constitue l'unité urbaine de base, les plans de logements tendent à se standardiser. Une disposition fréquente consiste à grouper «en tandem» à chaque palier deux cellules traversantes de plan inversé. Ce plan distribue les chambres par un corridor central longitudinal. La cuisine est ainsi isolée des trois autres pièces. La double orientation tire le meilleur parti de l'ensoleillement. Le cabinet d'aisance est éjecté en palier ou en demi-palier, étant donné l'usage général des fosses sanitaires dont le trop-plein liquide passe aux égouts. Ce type de logement est répandu dans l'habitation bourgeoise des années 1840. Il s'applique ensuite aux habitations ouvrières des années 1860-1870 et subsistera systématiquement jusqu'à la guerre de quatorze, y compris dans les opérations spéculatives. Il semblerait, dans l'état actuel de notre information, qu'aucun architecte diplômé ne se soit établi à La Chaux-de-Fonds avant les années 1870. [...]. Hans Mathys et Fritz Robert sont probablement les premiers architectes qui ont étudié – au Polytechnicum fédéral de Zurich, mais ont-ils terminé leurs études? – et qui s'établissent à La Chaux-de-Fonds. Tous deux y jouent un rôle politique important, le premier au service de la droite, le second de la gauche. Praticien de talent, Eugène Schaltenbrand a passé par les Beaux-Arts de Paris, probablement grâce à des subsides du Bureau de contrôle des ouvrages d'or et d'argent qui lui confie le dessin de la Fontaine (1887-1888). Cette fontaine marque l'apparition publique de «l'architecture des architectes». Le titre d'architecte n'est d'ailleurs pas protégé et les entrepreneurs se l'approprient dès les années 1890. Les «entrepreneurs italiens» qui opèrent à La Chaux-de-Fonds sont souvent d'origine tessinoise, ainsi Angelo Nottaris et Jean Crivelli, le plus grand faiseur chaux-de-fonnier. Ce dernier peint au pignon aveugle de l'immeuble où il officie l'enseigne suivante: «Jean Crivelli, projets, plans, devis, cahier de charge, direction de travaux, vente de chéseaux, entreprises à forfait»[1]. La plupart des architectes s'adonnent personnellement à la promotion et parviennent à se constituer des «fiefs» appréciables. Les architectes qui ont fait des études et qui commercent avec une clientèle «patricienne» n'atteignent pas forcément à une qualité supérieure. L'autre grand faiseur chaux-de-fonnier, Léon Boillot, est de ceux-là. Il se paye un voyage d'observation aux Etats-Unis, vers 1910. Il est l'architecte du patronat. Certaines agences ont un pied au Locle ou se transportent du Locle à La Chaux-de-Fonds dans les années 1890, ainsi l'entreprise Bourquin & Nuding.

C'est en 1888, au moment de la création des structures communales actuelles que s'institue l'obligation de soumettre les plans au contrôle de la Police du feu et des constructions. Cette circonstance va répandre l'usage des «bleus». Une grande partie des architectes et des entrepreneurs d'origine suisse sont francs-maçons et appartiennent à une loge unique. Cette appartenance s'affiche ouvertement sur les plans, par un tampon, généralement circulaire où s'inscrivent les insignes de la franc-maçonnerie, conjugués en un motif personnel à l'architecte. Aucune autre ville suisse ne semble présenter cette particularité.

Cartouches d'architecte.

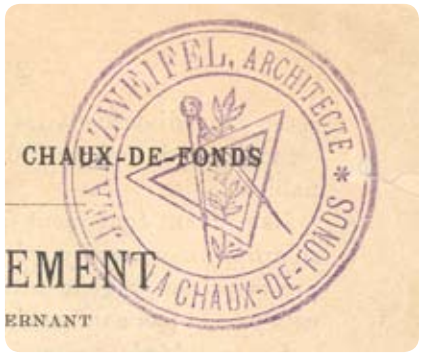

Au total, la pratique architecturale chaux-de-fonnière du XIX[e] siècle est dominée - quantitativement et qualitativement - par la production homogène des entrepreneurs. Ceux-ci ont formulé les types de l'habitation de masses en régime de pente : « massifs » longitudinaux d'une profondeur de trois axes de fenêtres, cellules traversantes dévolues tantôt à l'habitation, tantôt au travail, logements « en tandem » distribués par un corridor médian, cages d'escalier accueillant les lieux d'aisances ou système des tourelles sanitaires hors-d'œuvre, dès les années 1888-1889. Cette typologie n'est pas « vernaculaire », si le vernaculaire se réfère à l'exploitation agricole et au modèle de la ferme jurassienne. Cette typologie s'inscrit directement dans la société industrielle manufacturière. […]

A l'architecture des entrepreneurs du XIX[e] siècle, il est facile d'opposer l'architecture des architectes. En comparaison, cette dernière apparaît assez triviale, parfois même admirablement vulgaire, si l'on passe en revue les œuvres complètes d'un Jean Crivelli ou d'un Léon Boillot, qui veulent montrer à la cantonade qu'ils ont appris le latin. Mais un changement de décor surviendra sur la scène urbaine chaux-de-fonnière lorsque paraîtra Réné Chappallaz, entouré de Charles l'Eplattenier et de ses disciples de l'Ecole d'Art. »[76]

**La Chaux-de-Fonds en 1900, chef-lieu du commerce mondial de l'horlogerie**

« Au début du XX[e] siècle, l'industrie suisse gère et produit 90% de l'horlogerie mondiale. En 1914, la « Collectivité des fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds », lauréate d'un Grand Prix de l'Exposition universelle de 1900, avoue qu'elle contrôle trois cinquièmes de la valeur totale des exportations helvétiques. Un bref calcul aboutirait à cette constation, pour d'aucuns assez stupéfiante : quasiment 55% de l'horlogerie mondiale passent par des mains chaux-de-fonnières ! Ce qui ne signifie nullement qu'une montre sur deux soit fabriquée à La Chaux-de-Fonds. L'importance économique de la ville tient à la manière habile dont ses industriels, dans la dernière décennie du XIX[e] siècle, se sont branchés sur les réseaux multiples et complexes de la manufacture jurassienne, pour en rassembler les composantes fragmentaires, développer des marchés multinationaux, adapter annuellement l'offre à la demande, jouer sur le cours des métaux précieux et sur les fluctuations de la conjoncture, maîtriser le marché mondial en contrôlant les intermédiaires commerciaux. Cette évolution industrielle, typique du « tournant du siècle », n'implique ni la mécanisation totale, ni forcément la concentration de la production en de vastes unités, mais opère sur la centralisation de la gestion, l'usage extensif des services télégraphiques, postaux et ferroviaires, l'organisation de la distribution et d'un service après vente, la collaboration technique et affectueuse des établissements bancaires. L'horlogerie jurassienne reste encore ce modèle de « manufacture hétérogène », assez humoresquement décrit par Marx dans *Le Capital*, Marx pour qui La Chaux-de-Fonds « peut être considérée comme formant une seule manufacture horlogère ».
L'histoire sociale de l'horlogerie présente cette singularité : les associations ouvrières se constituent et se fédèrent avant même que les industriels ne s'organisent en syndicats patronaux. La position de force de La Chaux-de-Fonds tiendra précisément au rôle majeur joué par ses industriels dans l'élaboration des structures faîtières, régionales, nationales, internationales et du patronat horloger. D'une part, la « Société des fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds » (fondée en 1886) orchestre le monopole helvétique sur le marché mondial, d'autre part elle agit surtout sur le processus terminal de la production manufacturière : sa spécialité réside dans la « mise en boîte » finale de la montre. Prolongeant la tradition première de l'établissage, les patrons chaux-de-fonniers orientent la mécanisation dans le sens d'un contrôle accru de la finition. Par ailleurs, ce sont eux qui maîtrisent les métaux précieux, or fin, platine, argent fin, qui entrent dans la fabrication des boîtiers et boîtes, ceci en un temps où la montre suisse reste essentiellement objet de luxe. En 1900, les industriels chaux-de-fonniers sont devenus les grands couturiers de l'horlogerie mondiale. »[1]

[1] Collectif, Le Corbusier pourquoi, La Chaux-de-Fonds : Ville de la Chaux-de-Fonds, pp.9-10.

Publicité murale à La Chaux-de-Fonds (rue des Crêtets 100).

## L'arcitecture industrielle

En 1893, alors que le regroupement en usines et la mécanisation du travail sont déjà bien amorcés, Louis Marchand écrit dans une brochure publicitaire : « La Chaux-de-Fonds, le siège de l'industrie et du commerce de l'horlogerie, n'a pas cependant de grandes usines aux puissants moteurs, mais il n'est pas une maison où n'habite au moins une famille d'horlogers, qui ne renferme un ou plusieurs ateliers d'horlogerie ou de parties d'horlogerie, mais elle puise encore sa force dans la perfection de son outillage, dans la division du travail poussée à l'extrême limite et dans l'hérédité des qualités multiples de délicatesse du toucher, du savoir faire, du maniement artistique de la lime et du burin, de la finesse dans le travail qu'exige le patrimonial métier. Toutefois, depuis deux ans, on y voit s'établir des usines comportant la grande industrie […]. Dans l'horlogerie courante par procédés mécaniques, La Chaux-de-Fonds rivalise maintenant avec les plus grandes usines de montres d'Amérique […]. La Chaux-de-Fonds est non seulement le centre le plus important de la fabrication horlogère, mais le plus grand marché d'exportation des montres. Elle exporte dans le monde entier, prospère de la prospérité des pays qu'elle fournit et souffre des crises qu'ils traversent. En 1859, elle expédie cinq cent mille montres ; en 1884 un million et demi approximativement ; actuellement plus de trois millions et demi. Ce développement si rapide signifie suffisamment la supériorité de son horlogerie sous tous les rapports et la valeur de cette race de montagnards. »[91]

Ateliers de production horlogère dans les Montagnes neuchâteloises.

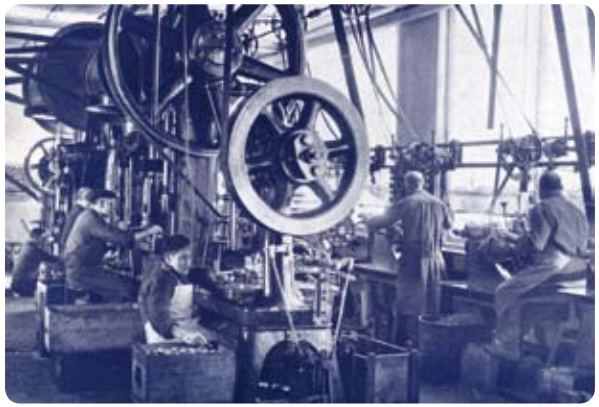

Dans le domaine de l'horlogerie, il faut distinguer, au risque de ne pas comprendre le paysage urbain qu'elle a façonné, l'architecture industrielle destinée à la fabrication seule qui requiert des machines lourdes et par conséquent des structures constructives renforcées placées, le plus souvent, au rez-de-chaussée pour des raisons statiques évidentes (usinage, ébauches, etc.), et celle – la majorité — destinée au terminage, qui nécessite des équipements légers (ceux-là même qui étaient autrefois au domicile des ouvriers : établis, petit outillage, etc.) mais qui exige, en revanche, beaucoup de lumière.

Cette distinction majeure est admirablement rendue dans le roman de Walter Biolley (1866-1905), *L'heure* (1905) : « On accède dans l'intérieur par trois entrées, dont deux latérales pour les ouvriers et une au nord de l'immeuble. Celle-ci est la porte principale, celle des clients, des visiteurs. Elle conduit au premier étage dans les bureaux, une enfilade de pièces, réservées à l'expédition, à la comptabilité et au cabinet directorial. Immédiatement au-dessus des locaux destinés à l'administration et ayant une égale superficie, se trouvent au 2e étage les bureaux techniques. Tout le reste est occupé par des ateliers […]. [Voici] les fils électriques qui transmettent la force et la lumière dans les bureaux et dans les ateliers… Tenez, voici l'atelier de construction mécanique de machines et d'outils… [C'était] une vaste salle où des tours énormes, des fraiseuses monstres, de puissantes machines à percer, mues à l'électricité, fonctionnaient silencieusement, presque sans bruit, tandis que, vêtus du costume bleu traditionnel, des ouvriers mécaniciens glissaient sur le parquet luisant, autour de ces instruments géants […]. C'est […] grâce à ces puissants outils qu'on crée d'autres machines destinées à tailler les barillets, les roues, les rochets, les couronnes et combien d'autres parties de la montre. Tout est dans tout. »[92]

Sylvius Pittet, Plans pour la fabrique Girard-Perregaux à La Chaux-de-Fonds (rue des Tilleuls 2), 1903 (SUC).

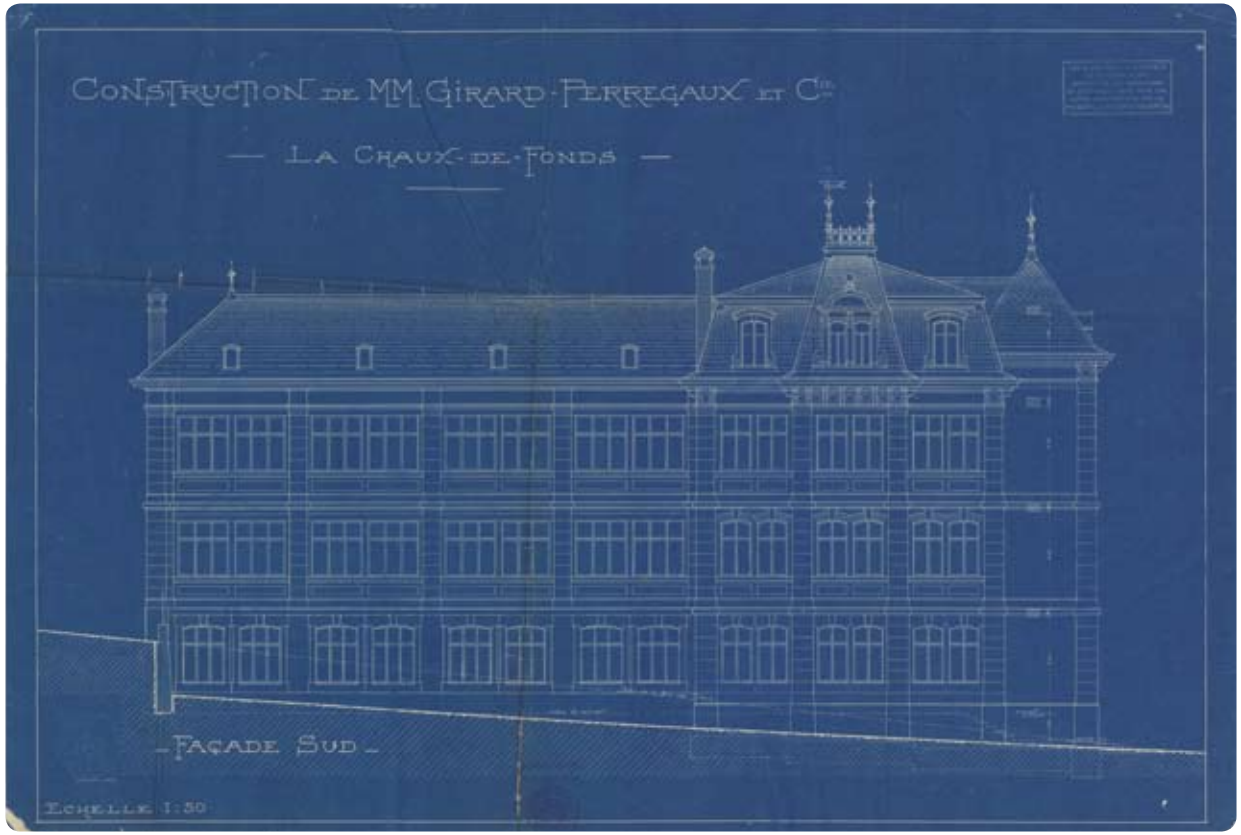

Le *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels* d'E.-O. Lami est publié dans le courant des années 1880, soit en plein dans la période où la question de la mécanisation de l'horlogerie se pose avec insistance, tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle. Son propos est par définition général, mais il est intéressant de souligner que ses recommandations constructives sont celles des premiers établissements industriels des Montagnes : « Choix du terrain et des matériaux. Dans cette recherche il y a lieu de se préoccuper de la proximité des logements d'ouvriers (à moins qu'on ne se décide à faire soi-même des cités ouvrières) et d'un site salubre […]. Il faut se mettre, si possible, près d'une gare ou près d'une ligne de chemin de fer, avec possibilité d'obtenir une voie de raccordement […]. Enfin il y a lieu de chercher les matériaux réunissant la durabilité et le bon marché à l'exclusion au besoin de l'élégance. Il est puéril de donner des formes architectoniques à des constructions industrielles quand elles ne dérivent pas naturellement du plan. L'usine doit garder son caractère d'usine, être faite pour le but industriel. L'extérieur peut et doit receler les dispositions intérieures, et s'il y a une esthétique dans ce genre de construction, c'est bien celle de l'appropriation spéciale, de la logique, de la stabilité et de la force. »

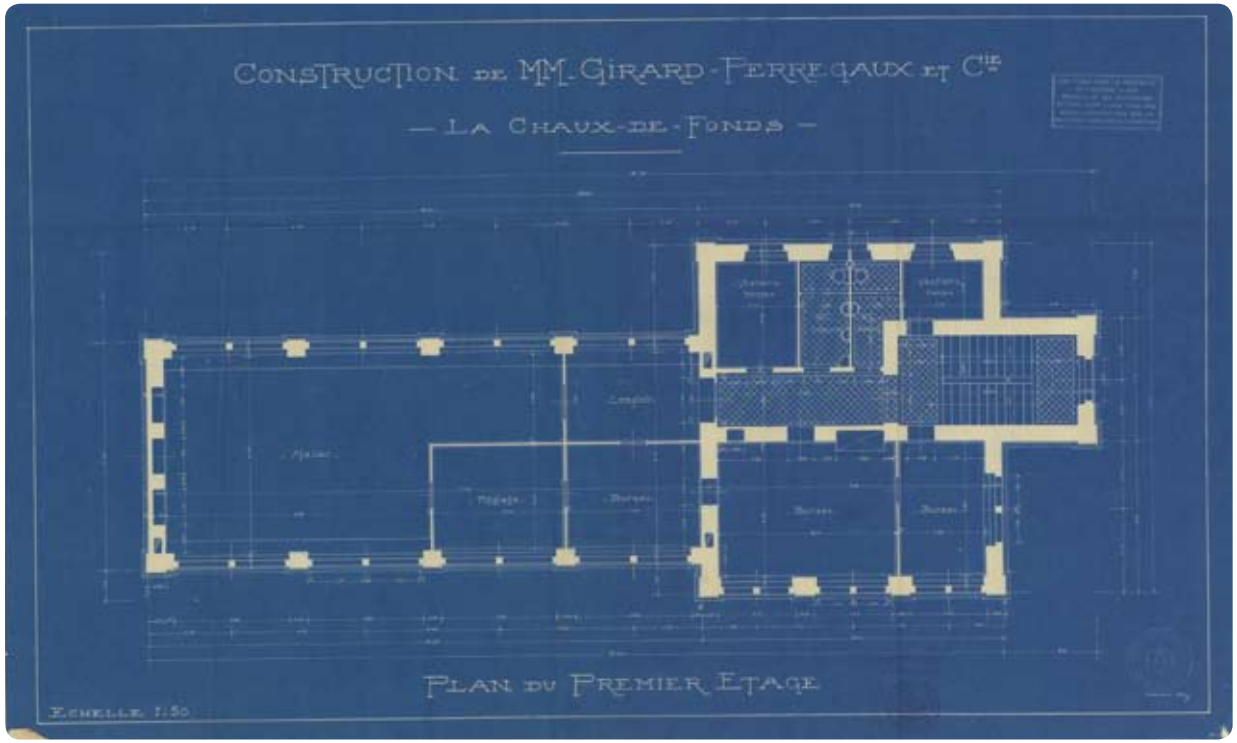


Des catégories vitruviennes, la solidité et l'utilité l'emportent. Quant à la disposition intérieure, elle est dictée avant tout par la visibilité, la notion de contrôle, interprétation tardive du panoptisme de Bentham : « […] quand la salle ne dépasse pas 100 mètres, limite de la portée de l'œil d'un surveillant. Au-delà de 100 mètres, il est préférable de construire à étages. Il est plus facile de monter 20 marches que de parcourir 100 mètres pour surveiller les ouvriers »[93].

Sous « Architecture industrielle », on peut lire dans le même dictionnaire : « Les développements considérables de l'industrie ont fait naître dans ces dernières années une architecture spéciale qui doit puiser ses moyens et ses inspirations dans la science de l'ingénieur. Dans la construction de l'usine, de la manufacture, le bâtiment n'est plus que l'esclave du matériel qu'il est appelé à recevoir, et l'architecte doit observer des dispositions particulières pour l'entrée et la sortie du personnel, pour l'arrivée et l'expédition des marchandises, pour l'eau, le chauffage, l'éclairage et l'aération, pour la transmission de la force motrice, pour l'économie, la stabilité, l'incombustibilité, la surveillance. »[94]

## Métamorphose

« Née dans une forge, l'horlogerie grandit, mi-ouvrière, mi-paysanne, dans les fermes éparpillées des Trembles, du Communal de la Sagne, des Monts du Locle ; elle devint grande et riche, mère heureuse d'une innombrable lignée, parmi les villages qui s'élargissaient, toujours plus citadins et remplaçant le bois par la pierre. Elle chantait aux veillées du long hiver, dans les chambres d'horlogers qu'éclairait la flamme des quinquets, que chauffait le poële de faïence. Elle se glorifiait de fils illustres comme l'ancien Perrelet qui fit la première montre à répétition, son élève et ami Frédéric Houriet dit de Paris, Louis Richard, et bien d'autres. Aujourd'hui elle soupire en voyant tant d'hommes, de femmes, de jeunes filles quitter le logis chaque matin et s'acheminer vers les fabriques, cette nécessité de notre temps, ces ruches bruissantes où la tâche de chaque abeille n'est que l'atome d'un fragment sans rapport visible avec le tout ; où l'effort est mécanique, où la vitesse poursuit le gain. Mais à quoi bon regretter ce qui fut, ce qui nous semble avoir été meilleur ? Soyons de notre temps, tirons-en le meilleur parti possible, la plus grande somme de bonheur pour tous, le plus haut niveau de moralité où notre siècle puisse atteindre. Honorons les patrons qui se préoccupent d'offrir à leurs collaborateurs ouvriers des salles hautes et claires, bien aérées, des vestiaires et des lavabos hygiéniques, quelques ombrages et quelques gazons dans les cours. La notion de fabrique nécessairement laide commence à disparaître, et l'architecte naîtra pour notre pays, qui lui révélera un style nouveau, de belles lignes simples, appropriées à leur usage, un genre de constructions dignes d'abriter une industrie dont la condition vitale est la beauté autant que l'utilité. »[1]

[1] Philippe GODET, *Neuchâtel pittoresque. Vallées et montagnes,* Genève : SA des Arts Graphiques – Sécheron, 1902, pp. 81-83.

Les conditions de travail dans les fabriques attirent dès la première moitié du XIX[e] siècle l'attention des autorités. Une observation systématique et régulière des conditions de travail en usine est institutionnalisée le 1[er] janvier 1878 avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les fabriques de 1877.

La Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques commence par une définition assez lâche : « Tout établissement industriel où un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers sont occupés simultanément et régulièrement, hors de leur demeure et dans un local fermé, doit être considéré comme fabrique. »[95] Elle se poursuit par des articles traitant des aspects sanitaires, de la durée du travail, des questions contractuelles, de l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie.

Les prescriptions qu'elle édicte, ne visant pas un type d'industrie particulier, restent assez générales. On peut toutefois en déduire quelques principes de construction : « [Art. 2] On veillera en particulier, à ce que les ateliers soient bien éclairés pendant les heures de travail, à ce que l'atmosphère soit autant que possible dégagée de la poussière qui s'y forme, et à ce que l'air s'y renouvelle toujours dans une mesure proportionnée au nombre des ouvriers, aux appareils d'éclairage et aux émanations délétères qui peuvent s'y produire. Les parties de machines et les courroies de transmission qui offrent des dangers pour les ouvriers seront soigneusement renfermées. On prendra en général, pour protéger la santé des ouvriers et pour prévenir les accidents, toutes les mesures dont l'expérience a démontré l'opportunité et que permettent d'appliquer les progrès de la science, de même que les conditions dans lesquelles on se trouve. »[96]

Atelier Nardin au Locle, nd (CP).

L'introduction d'un nombre fixe d'heures hebdomadaires de travail comme l'organisation de la production selon un temps rythmé et défini à l'avance et non plus selon les impératifs de l'offre et de la demande suscitent des réticences de la part de tous les industriels de Suisse. Et si les industriels horlogers neuchâtelois se déclarent majoritairement favorables à l'introduction de la loi sur les fabriques, c'est qu'ils ne se sentent pas concernés par son application.

Trois exemples le prouvent. Le Conseil d'Etat neuchâtelois estime que « l'industrie horlogère, par la nature, par l'organisation actuelle du travail, par son morcellement, s'échappe et doit échapper à toute surveillance et on ne peut pas plus la réglementer qu'on ne peut régler la durée et les conditions de travail des domestiques, celles du travail dans les maisons de commerce ou dans les petites industries. »[97] Nombre de patrons d'ateliers estiment ne pas être soumis à la loi parce que les portes de leur établissement ne sont pas fermées comme dans les grandes usines. Dans l'imaginaire industriel horloger, la fabrique est un lieu fermé dans lequel l'ouvrier ne peut pas aller et venir à sa guise. Beaucoup de petits patrons considèrent qu'ils offrent des conditions de travail éloignées des traitements inhumains auxquels sont soumis les ouvriers des grandes manufactures qui travaillent souvent plus de quatorze heures par jour afin de rentabiliser les coûts d'investissement et d'équipement.

Devant ces résistances et ces réactions négatives, le Conseil fédéral prend conscience du caractère particulier de l'industrie horlogère et distingue alors trois catégories d'établissements (Arrêté du Conseil fédéral du 25 juin 1878 – abrogé en 1891) :

**1**. les comptoirs dans lesquels le chef de maison ou son représentant distribue et reçoit le travail ;

**2**. les ateliers, où un certain nombre d'ouvriers travaillent ensemble, mais chacun séparément dans sa partie et cela exclusivement à la main et avec ses propres outils ;

**3**. les fabriques d'horlogerie, dans lesquelles l'ébauche de la montre est fabriquée en tout ou en partie, ou dans lesquelles des pièces détachées sont confectionnées en gros.

Seule la troisième catégorie devait être soumise à la loi fédérale.

Les imprécisions dans la définition du terme « fabrique » de la loi de 1877 entraînent de nombreuses contestations qui la rendent difficilement applicable, raison pour laquelle elle est révisée en 1891. Une nouvelle définition est proposée : « Sont considérées comme fabriques dans le sens de l'article 1er de la loi […] :

**a.** les exploitations qui travaillent avec plus de cinq ouvriers et emploient des moteurs mécaniques, ou occupent des personnes âgées de moins de 18 ans, ou présentent des dangers particuliers pour la santé et la vie des ouvriers ;

**b.** les exploitations occupant plus de dix ouvriers et ne présentant aucune des conditions mentionnées à la lettre a ;

**c.** les exploitations occupant moins de six ouvriers et présentant des dangers exceptionnels pour la santé et la vie des ouvriers, ou celle occupant moins de onze ouvriers et présentant le type évident des fabriques. »[98]

Concrètement, l'application de cette loi implique, notamment, la rédaction et l'affichage d'un règlement de fabrique qui doit être approuvé par le Conseil d'Etat, l'obligation de déposer les plans des bâtiments avant leur construction et leur transformation auprès des autorités cantonales compétentes, l'obligation d'inscrire les ouvriers dans les registres contrôlés par les inspecteurs du travail. Le Conseil d'Etat intervient également pour modérer les sanctions patronales jugées trop sévères (par exemple les retenues sur le salaire pour lutter contre l'absentéisme et le retard). Il donne en outre aux industriels les moyens « d'éduquer et de discipliner » les ouvriers et de lutter contre les lundis bleus, les pauses et les encas pris à l'intérieur des ateliers, etc.

La description que fait Jacques David, en 1876, des conditions de travail dans les manufactures horlogères américaines (Elgin et Waltham) en dit long, à contrario, sur le relâchement qui règne alors dans les ateliers suisses : « La surveillance des entrées et des sorties aux heures réglementaires et dans l'intervalle de ces heures se fait d'une manière exacte. A Elgin et à Waltham tout le monde doit se rendre dans les ateliers avant l'heure de commencer le travail. L'entrée de la fabrique se ferme exactement à l'heure, et à ce moment, le portier note l'heure de l'entrée de tous les retardataires et il met aussi toutes les sorties pendant les heures de travail. […] Dans l'intérieur de la fabrique, les employés ou les ouvriers ne fument pas, ne sifflent ni ne chantent de façon à incommoder les voisins. On ne circule pas d'un atelier à l'autre, on n'élève pas la voix et la plus grande politesse règne dans les rapports entre tout le personnel. L'observation de ces simples détails facilite l'ouvrage de chacun, les ouvriers sont libres de donner toute leur attention à leur travail, et il règne dans ces ateliers une propreté et une tranquillité si parfaites qu'au point de vue du travail on ne pourrait être mieux nulle part ailleurs. »[99]

Atelier Zénith, vers 1915 (tiré de Zénith, la montre parfaite).

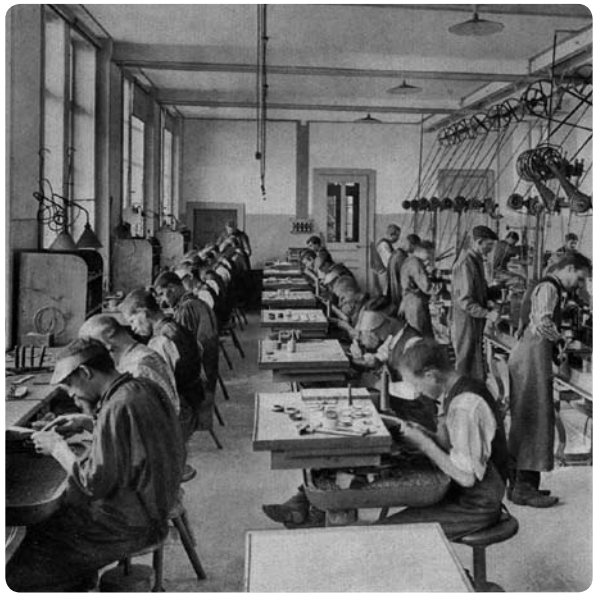

Atelier Tissot, 1923 (tiré de la Revue internationale d'horlogerie).

## Usines et fabriques

Si la sociologie des patrons horlogers est différente à La Chaux-de-Fonds et au Locle, l'implantation des manufactures et des fabriques horlogères se répercute de manière assez semblable sur le paysage industriel des deux communes. Auparavant, il existait une « union intime du foyer et de l'atelier ». Désormais, les lieux d'habitation et de travail sont distincts et géographiquement distants ; peu à peu l'espace urbain se différencie entre des quartiers à dominante résidentielle et d'autres à dominante industrielle.

Dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, l'usage des premières machines-outils et des moteurs à vapeur exige plus d'espace dans les ateliers, un besoin important de capitaux, la réunion des opérations de production dans un lieu unique. Disons, de manière un peu schématique, que le patronat engage ses capitaux dans la construction de lieux de production où les ouvriers investissent leur force de travail moyennant salaire. La création des manufactures et l'usage des machines-outils entraînent une définition plus cadrée des devoirs et des obligations de chacun. Les ouvriers sont contraints d'abandonner un peu de leur indépendance et de leurs « prérogatives ». Les patrons sont obligés de limiter le temps de travail à un horaire hebdomadaire fixé par la loi. Ils ne peuvent plus abuser des retenues salariales pour fautes ou manquements au travail.

Dans le dernier tiers du XIX^e^ siècle, la production mécanisée, la décomposition du travail en opérations distinctes et répétitives et la hiérarchisation des rapports sociaux au sein des ateliers se répercutent sur l'image qu'ont les ouvriers de leur propre travail. Les petits artisans, auparavant indépendants, sont fortement touchés par les changements technologiques ; ils considèrent que leur activité perd de sa valeur et de son sens, ils développent un sentiment d'aliénation. La division du travail est perçue comme un morcellement de la personne et une atteinte à son intégrité.

Henri Bühler relate, sans hélas citer ses sources, cet épisode : « La publication du rapport Favre-Perret, commissaire de la Suisse à l'exposition de Philadelphie, provoqua une vive inquiétude. Les fabricants suisses durent s'adapter. Rappelons à ce propos l'aventure d'une entreprise de chez nous. Voulant appliquer les principes nouveaux, elle fit bâtir une fabrique, la première en ville, à la rue du Pont. La police dut intervenir pour empêcher les ouvriers de se livrer à des voies de fait. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, avoir les bras cassés. »[100]

William Aubert, L'atelier d'autrefois, vers 1905-1910 (MIH).

**La typologie de la fabrique horlogère**

Le développement, dès 1876, d'ateliers de plus en plus grands va aboutir à l'usine d'horlogerie, appelée aussi fabrique sans véritable nuance. Une première étape va voir la création d'ateliers qui viennent s'accoler aux immeubles d'habitation ; d'abord timidement, puis de manière plus marquée, au point de bientôt s'en détacher complètement et de devenir ainsi un bâtiment autonome : la fabrique.

Celle-ci, qui peut encore contenir un appartement de service pour le concierge, trouve alors une expression architecturale qui va en s'affirmant. L'architecture soignée de certaines va même être un argument publicitaire laissant supposer que, dans une belle fabrique, on ne peut faire que des montres de hautes qualités.

Dans le paysage urbain, les usines se remarquent facilement par leurs nombreuses baies, alignées, généreuses. Mais malgré cette autonomisation, les fabriques continuent, dans le tissu urbain, d'être mêlées à l'habitat ouvrier et bourgeois. Ceci se remarque surtout à La Chaux-de-Fonds où la ville se construit comme un boulier auquel on enfile des perles dans un ordre indifférent, tantôt fabrique ou immeuble, tantôt maison de maître.

Si de nombreuses fabriques sont édifiées dès la fin du XIX[e] siècle, la construction de plus petites unités de production continue. Ainsi nombreuses sont encore les maisons de cette époque à voir leur rez-de-chaussée, plus rarement l'attique, aménagé en atelier. Quelques fois, un traitement architectural particulier est réservé aux espaces dévolus à l'horlogerie. Les ateliers ne sont pas toujours intégrés au volume de l'habitation et on en trouve encore nombre construits en annexe d'un immeuble de rendement.

Anonyme, Plan pour Gustave Augsburger à La Chaux-de-Fonds (Doubs 83), 1889 (SUC).

Louis Reutter, Plan pour M. Blum à La Chaux-de-Fonds (rue Jardinière 107), 1902 (SUC).

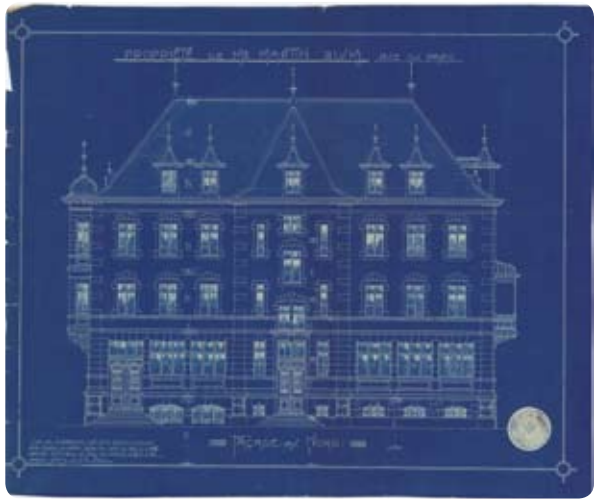

Romério Fils, Plan pour M. Arnould à La Chaux-de-Fonds (rue Jardinière 125), 1905 (SUC).

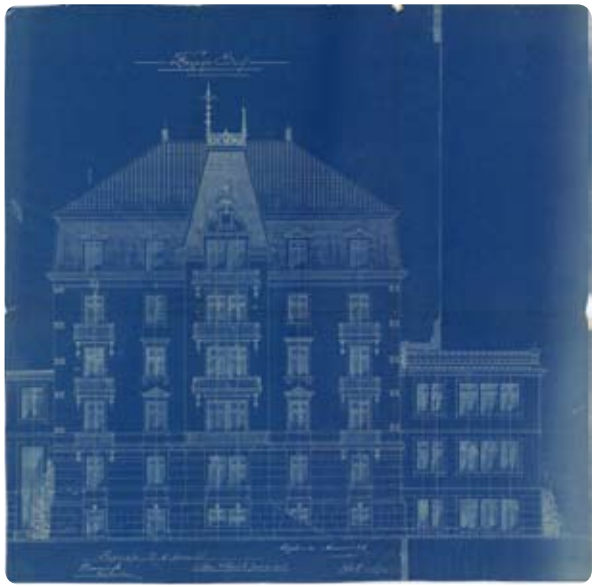

Au début du XX[e] siècle, on trouve donc plusieurs types de constructions horlogères:

- l'immeuble intégrant discrètement un atelier au rez-de-chaussée (seules de nombreuses fenêtres en révèlent la présence);
- le petit atelier accolé à un bâtiment d'habitation;
- l'immeuble mixte intégrant dans une même composition architecturale atelier et habitation;
- la fabrique encore liée à une habitation (la maison du patron);
- la fabrique «autonome».

Cependant, quel que soit leur type, les espaces dévolus à la production horlogère intègrent quelques constantes qui les rendent, malgré leur diversité, reconnaissables. Cette homogénéité forme à proprement parler un corpus architectural remarquable et porteur de l'identité horlogère. Les éléments récurrents – et qui le sont encore aujourd'hui dans l'architecture horlogère contemporaine – sont l'importance accordée à la lumière et la nécessité d'une circulation interne facile et rationnelle.

La première condition avait déjà marqué de son empreinte les bâtiments accueillant les premières activités horlogères: les fameux bandeaux de fenêtres. Grâce à l'évolution des techniques constructives, les baies des ateliers et des fabriques vont, dès 1880, prendre de l'ampleur: plus hautes, plus larges, elles deviendront même de proportion horizontale. Toujours accolées les unes aux autres, les fenêtres forment de véritables bandes dont l'horizontalité marque les compositions de façade. Seules les cages d'escalier et les effets de modénature écrivent un semblant de verticalité.

Henri Grieshaber, Plan pour J. Bonnet à La Chaux-de-Fonds (Numa-Droz 141-143), 1911 (SUC).

Léon Boillot, Plan pour A. Didisheim à La Chaux-de-Fonds (Numa-Droz 146), 1912 (SUC).

L'importance de la lumière se retrouve également dans le plan ; quelle que soit l'ampleur de l'atelier ou de la fabrique, les éléments construits restent peu profonds, généralement 8 mètres, quelque fois 10 mètres, mais rarement plus. Il est important de baigner l'espace d'une lumière naturelle optimale provenant des larges baies disposées sur toutes les façades. Grandes, majestueuses, les usines ne demeurent donc pas moins étroites. A l'intérieur, l'espace est libre, encombré tout au plus des poteaux intermédiaires en fonte, les planchers reposant sur ceux-ci et sur les murs extérieurs. Un cloisonnement léger structure les espaces de production suivant les besoins.

Seconde condition, la nécessité de pouvoir se déplacer facilement dans la fabrique – les pièces devant passer d'une étape à l'autre, d'un établi à l'autre avec aisance –, impose une composition du plan pragmatique. Les bâtisseurs partent tous du principe qu'il est plus facile de monter un étage plutôt que de parcourir 100 mètres : les fabriques ne vont guère être plus longues qu'une cinquantaine de mètres. Par contre, elles se développent sur trois ou quatre étages (hauteur de plancher de 3 mètres au minimum), aussi pour des questions d'économie constructive. Des escaliers internes permettent de relier les étages sans devoir sortir de la zone de production. Ainsi clients et fournisseurs ne croisent pas les ouvriers chargés de pièces en cours de fabrication.

Bien que pour des raisons publicitaires, l'architecture de certaines usines soit très élaborée, le concept constructif vise toujours l'économie. Par contre, la typologie répond à des principes de rationalité ; les espaces sont libres et bien éclairés. La lumière sera ainsi le fil rouge de trois siècles d'architecture horlogère : de la ferme du XVIII[e] siècle aux usines contemporaines les plus modernes.

Le patrimoine horloger est donc très riche et très vaste. Quelques exemples illustrent ci-après l'architecture horlogère de cette époque, construite dès la fin du XIX[e] siècle.

Atelier (non localisé), nd (BVL).

## Au Locle, quelques exemples

Fabrique Le Phare, nd (BVL).

En-tête Barbezat-Baillot, 1900 (BVL).

Côte 35

Ancienne fabrique de montres Le Phare fondée en 1885, qui juxtapose de façon spectaculaire les transformations de tous ordres que connaissent alors nombre de constructions industrielles, constituant comme un résumé architectural de leur évolution. En 1885, le noyau originel de la fabrique est une maison d'habitation construite en amont des Billodes (à l'emplacement du no 31 de la rue de la Côte). Agrandi en 1896 par la construction d'une aile d'ateliers de deux étages sur rez-de-chaussée à toiture-terrasse à l'est, par Piquet & Ritter pour Charles Barbezat-Baillod (no 29), le bâtiment reçoit un nouveau corps de fabrique en 1900 abritant des ateliers d'ébauches (no 33), prolongé par un corps d'habitation agrémenté d'une échauguette angulaire réalisé par Jean Crivelli pour Charles Barbezat-Baillod. En 1907-1908, un nouveau corps d'ateliers est construit en contrebas par J. & E. Crivelli pour le même maître de l'ouvrage (no 18 de la rue des Billodes). En 1908 encore, le bâtiment d'origine (no 31) est remplacé par un corps d'ateliers. La surélévation de la partie centrale et des deux ailes attenantes transforment l'ensemble en une fabrique allongée, d'aspect castellaire avec avant-corps, pilastres à chapiteaux ioniens, cartouches…

### Alexis-Marie-Piaget 12-14

En 1905, Jean et Eugène Crivelli construisent pour Henry Moser une usine avec habitation qui deviendra par la suite la fabrique de montres Angelus des frères Stolz. Le bâtiment consiste dans le couplage d'une aile abritant logements et bureaux, traitée architecturalement comme bâtiment principal, et d'une autre aile réservée aux ateliers. La première, couverte d'un comble à la Mansart, est caractérisée par son apparat historiciste, sa tourelle marquant l'axe des circulations, la seconde présente une structure en treillis avec des fenêtres groupées. Les planchers sont en béton armé système Hennebique. Le bâtiment affiche une silhouette de citadelle dominant la ville. Il tourne le dos à la rue qui le dessert et oriente sa façade principale vers la vallée, telle une enseigne publicitaire ; le graphisme du papier à lettre exploite cette situation et va jusqu'à inventer une route passant au pied de cette façade !

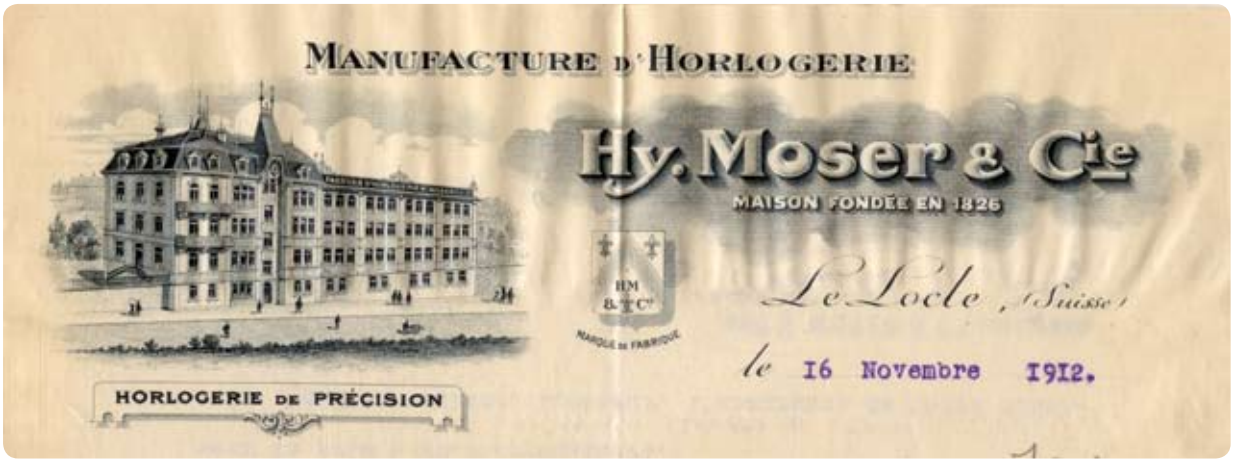


En-tête Moser & Cie, 1912 (CP) et vues actuelles de l'ancienne fabrique Angelus.

### Beau-Site 17-19

Fabrique de montres La Russia construite en 1905 par Albert Theile pour Girard Frères. Là encore, le parti consiste à réunir l'aile abritant logement et bureaux, aux allures de villa locative avec tourelle, et celle réservée aux ateliers dont les fenêtres groupées par trois trahissent le besoin de lumière et, partant, la fonction industrielle. Comme nombre de constructions de cette époque, l'objet est caractérisé par un sous-sol individualisé en *opus rusticum* et par l'association de la pierre calcaire blanche et du ciment.

Joux Pélichet 3

Fabrique d'assortiments La Fourmi et habitation commandées en 1907 par Adolphe-Ernest Kuhn aux architectes Werner Œsch et Constant Rossier. L'aile abritant logement et bureaux est traitée avec un soin particulier qui s'exprime notamment dans la grammaire décorative, celle qui est réservée aux ateliers présente une structure en treillis avec des fenêtres groupées par deux ou par trois. Entre les deux, un corps abritant une cage d'escalier marque la transition et hiérarchise l'ensemble.

Beau-Site 25

Maison d'habitation flanquée d'un atelier de gravure, construite en 1907 par les architectes Œsch et Rossier pour Paul Giroud-Besse. Ici, habitat et lieux de production ne se distinguent pas de manière significative, au contraire, leurs élévations se déclinent dans une grammaire néo-baroque mâtinée d'accents régionalistes. Le bâtiment étant situé en contre-haut de la rue, son accès fait l'objet d'une «mise en scène» par des escaliers, aménagés dans le mur de soutènement, qui conduisent à une esplanade fonctionnant comme zone de transition.

Tourelles 17

Nouvelle fabrique construite en 1907 par l'architecte Ernest Lambelet pour Charles-Emile Tissot. Le déménagement de la manufacture Tissot du Crêt-Vaillant, où elle a créé en 1853 son comptoir d'établissage, à Beau-Site signale un développement notable de l'entreprise et d'importants changements du mode de production. A l'origine, le bâtiment ne déroge pas à la typologie dominante qui associe un volume d'habitation aux locaux de production. La lettre d'accompagnement à la demande du permis de construire précise : « J'ai l'avantage de vous envoyer ci-joint les plans d'une fabrique que se propose de construire Charles Tissot au Locle, ce bâtiment est destiné à la fabrication d'horlogerie. Les moteurs qui y seront installés seront électriques, le système de chauffage sera le chauffage central, la dimension des fenêtres est donnée par la coupe, ainsi que les hauteurs d'étages ; les ventilations seront celles indiquées sur les plans, et à chaque étage. Eclairage général électrique. L'atelier du rez-de-chaussée sera occupé par une vingtaine d'ouvriers, ceux du 1er étage, par une trentaine environ. Chaque WC sera pourvu d'un appareil à chasse, les vestiaires sont à chaque étage. »[101] Exhaussé en 1917 par Œsch et Rossier, transformé à plusieurs reprises, complété par de nombreuses adjonctions, le noyau originel est aujourd'hui difficilement lisible.

En-tête Tissot, 1911 (tiré de Tissot : 150 ans d'histoire).

Vue aérienne de la fabrique Tissot, vers 1950 (BVC).

**Le «cas» Georges Favre-Jacot**

Depuis 150 ans, un lien étroit unit le nom de Zénith à la ville du Locle, et plus généralement aux Montagnes neuchâteloises. Cette relation ne s'est pas développée sans frictions, mais elle a établi un véritable sentiment d'identification des habitants à l'égard de cette firme connue dans le monde entier. Georges Favre-Jacot, qui a établi son premier comptoir d'établissage à la rue des Billodes en 1865, a marqué son époque de sa forte personnalité. Il fut sans exagération une «force de la nature», non seulement comme industriel particulièrement dynamique, mais aussi comme bâtisseur. C'est à lui que l'on doit sans doute les premières maisons familiales construites pour son personnel dans le quartier des Jeanneret, au lieudit "la Molière", peut-on lire sous la plume d'un historien de l'horlogerie locloise[102]. L'histoire de cette entreprise et de son fondateur est un exemple remarquable de prise de pouvoir et d'appropriation de l'espace urbain par une «classe» économique entreprenante et dynamique.

Cartes postales de la fabrique Zénith, nd (MH et BVL).

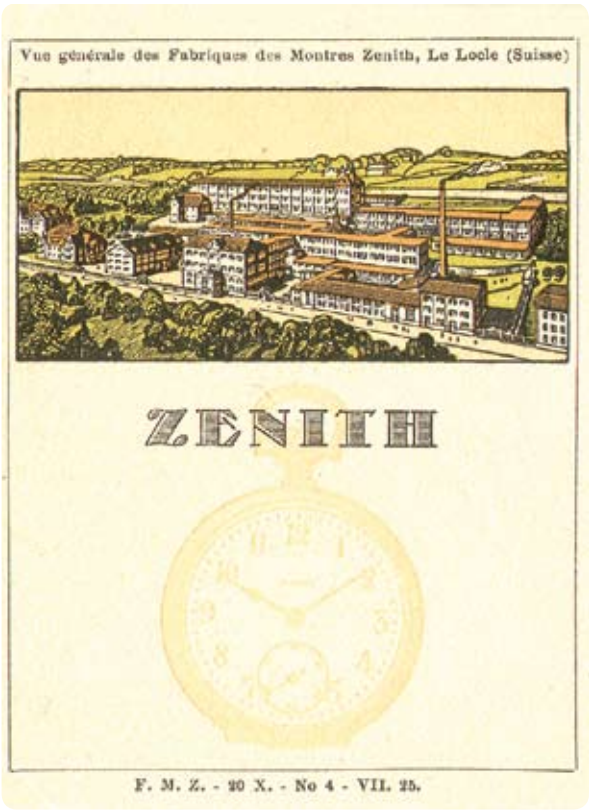

Pour mieux mettre en relief le caractère remarquable de la trajectoire de G. Favre-Jacot, les textes opposent volontiers l'extrême simplicité de sa première installation au lieudit Les Replattes au Locle – « Son atelier est des plus modestes puisque le premier établi y est fait d'un contrevent décroché chaque matin de la fenêtre et posé sur deux chevalets pour le travail de la journée »[103] – à l'étendue de l'empire qu'il laisse derrière lui : « Par ses dimensions (612 ouvriers en 1905) et sa taille (une vingtaine de bâtiments), l'établissement des Billodes se distingue des autres fabriques plus modestes et plus spécifiquement vouées à l'horlogerie. Adepte du paternalisme à l'instar de nombre de ses contemporains […], doté d'une volonté de pouvoir sans limite, véritable mégalomane, Georges Favre ne semble pas connaître de frein à ses ambitions. Il veut créer un petit empire autour des Billodes : des logements pour ses ouvriers, construits avec des matériaux sortis de sa carrière et de sa briqueterie, des hôtels, des domaines agricoles pour combler sa passion des chevaux, une voiture de légende et une villa construite sur les hauteurs pour dominer le tout. Il veut régner sans partage sur ses affaires, comme un maître de forges anglais. »[104]

Retracer l'évolution de ce site industriel, qui résulte d'un processus additif dicté souvent par le seul souci de répondre rapidement à des besoins croissants. Tant qu'il est à la tête de l'entreprise (jusqu'en 1911), il ne se passe pratiquement pas une année sans que le bouillonnant Favre-Jacot n'entreprenne quelque nouvelle construction, ne décide d'un nouvel équipement, parfois sans autorisation. Entre 1890 et 1910, les usines sont parties à l'assaut du coteau : « [La fabrique de G. Favre-Jacot] se présente comme un conglomérat de bâtiments dont lui seul possède la clef »[105], affirme Jacques Gubler. Le caractère du site n'évoluera plus guère après le départ de Favre-Jacot.

A l'aube des années 1920, la notoriété croissante de Zénith n'est pas seulement due à l'excellence de ses produits, mais aussi à la qualité formelle de certains des bâtiments – usines, magasins, etc. – que l'entreprise a fait construire au Locle. La liste des maîtres d'œuvre (architectes, entrepreneurs…) engagés par Favre-Jacot – Léo Châtelain, Alfred Rychner, Jean Crivelli, Charles-Edouard Jeanneret… – atteste d'une volonté affirmée de soigner son identité esthétique, d'associer l'image de la marque à celle d'une architecture soignée, si elle n'est pas toujours innovante. Le site n'évoluera plus guère après le départ de Georges Favre-Jacot, qui avait fait appel en 1912 pour sa résidence privée, placée en position dominante au-dessus de l'usine, à Charles-Edourard Jeanneret, le futur Le Corbusier.

Affiche pour la fabrique Zénith, nd (CP).

Atelier de sertissage chez Zénith, 1915
(tiré de Zénith, la montre parfaite).

Carte postale de la fabrique Zénith, nd (MH).

## A La Chaux-de-Fonds, quelques exemples

Numa-Droz 85

Atelier et habitation construits en 1889 par Louis Reutter pour Vogel.

La manufacture, qui abrite divers ateliers (dorage, trempe) et des bureaux, se distribue entre le sous-sol et le rez-de-chaussée. Les appartements sont aux premier et deuxième étages. Une entrée et un escalier communs desservent les deux zones d'activités dont le plan est globalement semblable qui repose sur une bipartition nord/sud articulée par un couloir longitudinal médian. Cette composition fait que l'atelier, d'un seul tenant au rez-de-chaussée, devient, dans les étages d'habitation, trois pièces en enfilade. En élévation, les différentes fonctions se lisent au fenestrage.

Montbrillant 1-3

Ensemble, associant de façon remarquable programmes industriel et résidentiel, construit par Eugène Schaltenbrand pour Couleru Meuri en 1891. Léon Breitling senior (1860-1914) s'y installe en 1892. Le corps central, longitudinal des ateliers est cantonné par deux villas en ressaut. Les couronnements à la française castellisent la silhouette et précisent l'image de marque de la fabrique, spécialisée dans la pièce compliquée et le chronographe. Le brouillage des catégories est tel, l'illusion si parfaite qu'une cheminée ostensiblement fumante – mais qui n'existe pas dans la réalité – figure sur les publicités de cette entreprise !

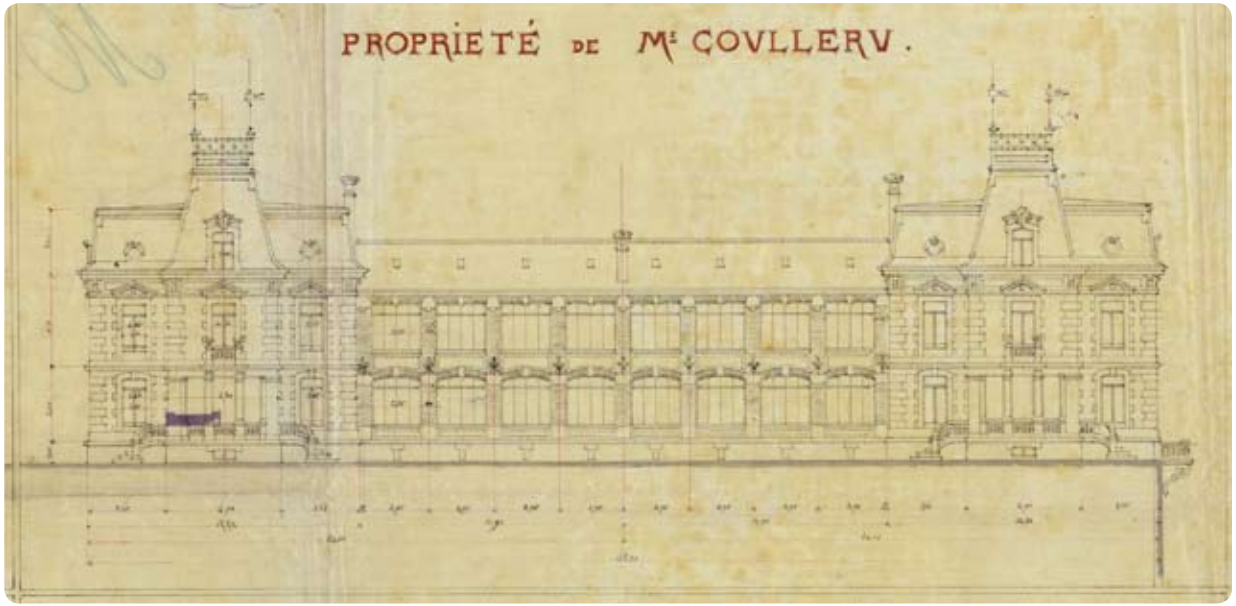


Eugène Schaltenbrand, Plan pour Couleru Meuri (Montbrillant 1-3), 1891 (SUC).

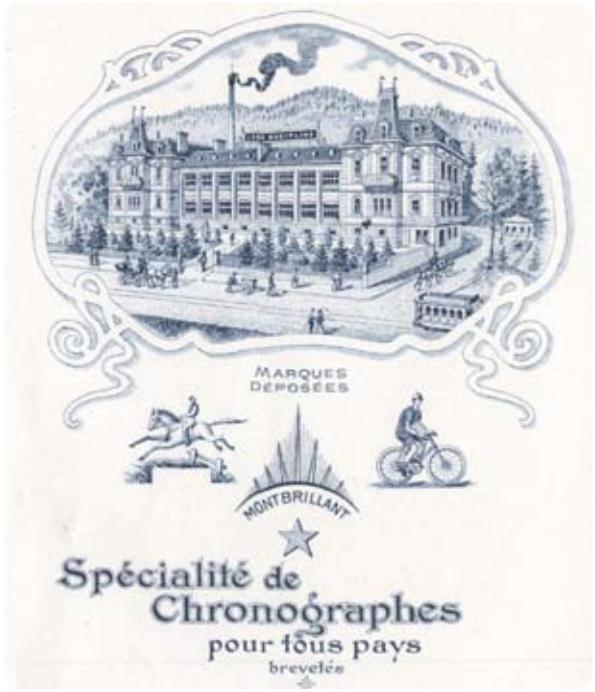


Publicité Breitling, 1908 (CP).

### Grenier 18 et Jaquet-Droz 5

Bâtiment construit en 1904 par Léon Boillot pour Perret & Cie qui abrite un atelier de dorage et de polissage, un siège bancaire au premier étage puis trois niveaux d'appartements de sept pièces, cuisine, chambre de bonne, bains et water closet.

Exploitant la déclivité du terrain, l'architecte opte pour une grammaire décorative néobaroque et Art nouveau pour les ferronneries. Le rez-de-chaussée est appareillé en granit, la fonction administrative, franchement affirmée, est exprimée par la tourelle de l'angle sud sommé d'un petit dôme. Poutraisons métalliques à tous les niveaux. Un important corps d'atelier en annexe à l'ouest, sur la rue Jaquet-Droz, compte trois niveaux surmontés d'un toit plat et présente de belles huisseries. On relève la diversité des énergies requises, à l'origine, par les différentes fonctions que reçoit le bâtiment : gazogène, anthracite, moteur, houille à recuire…

Léon Boillot, Plan pour la fabrique Perret & Cie (Grenier 18), 1904 (SUC).

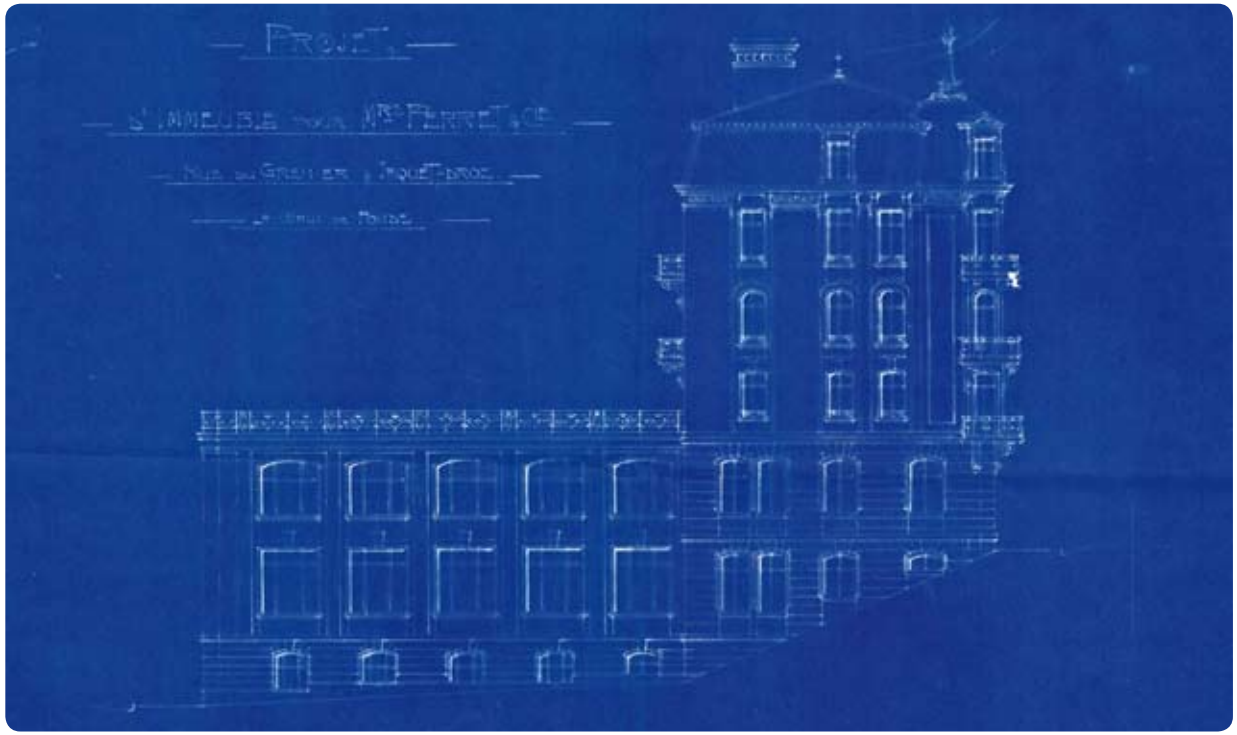

### Léopold-Robert 73

Construction d'une maison d'habitation et d'une fabrique jumelées réalisées en 1906 par Léon Boillot pour Georges Eberhard.

Derrière ces façades où abondent les ornements néo-baroques, le bâtiment abrite quatre étages d'appartements de six pièces en tandem. Il présente sur l'avenue un angle arrondi avec pavillon faîtier sommé d'un aigle, image de la marque Eberhard. Le corps de fabrique, de trois niveaux sur rez-de-chaussée est articulé en retour d'aile au sud et couvert d'une toiture-terrasse. Même si tous les plans montrent des planchers à profilés métalliques, le bâtiment est publié dans Le *Béton armé* comme ayant des «Poutraisons de béton armé système Hennebique»[106]. La coupe transversale juxtapose, de manière remarquable, l'équipement des ateliers (courroies de transmission, mécanismes divers), avec les lambris et les stucs des appartements bourgeois.

Immeuble Eberhard & Co (Léopold-Robert 73), vers 1900 (CP).

### Doubs 163

En 1907, le même Léon Boillot signe pour Steiger&Steiner une construction qui jumelle une villa, néopatricienne, et un atelier. L'originalité se loge dans les entrées distinctes, le type d'escalier, la rondeur de l'escalier menant du salon au jardin, la raideur du fenestrage de la fabrique… Au rez-de-chaussée, un même couloir longitudinal engendre une enfilade courant sur quelque 26 mètres. En raison de l'écrasement graphique de la représentation, la coupe sur la fabrique donne l'impression que celle-ci n'est que l'avant-corps de la villa!

Léon Boillot, Plan pour Steiger&Steiner (Doubs 163), 1907 (SUC).

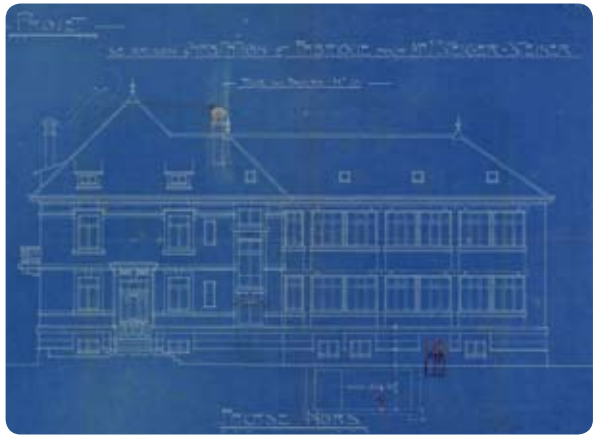

### Numa-Droz 150

Fabrique «Le Globe» construite en 1909 par René Chapallaz, avec la collaboration de l'ingénieur de Lausanne G.-L. Meyer, pour la Société immobilière de la rue Numa-Droz. Le bâtiment, dont la première étape consiste en une aile implantée dans le sens de la pente, anticipant les agrandissements ultérieurs et la disposition finale en U, prouve chez l'architecte une grande maîtrise de la composition industrielle. Le sous-sol et le rez-de-chaussée administratif sont individualisés par une texture rustique et le motif vernaculaire des encadrements en frontons (motif supprimé par R. Chapallaz lui-même lors de la modification des stores en 1950). Le bâtiment, qui compte deux niveaux d'ateliers sous toiture en croupe, présente une ouverture maximale des baies qui sert la notion de transparence utile. Les planchers sont en béton armé à nervures «orthogones» d'une portée de 7 mètres selon le système proposé par G.-L. Meyer.

René Chapallaz, Plan pour la fabrique Le Globe (Numa-Droz 150), 1909 (SUC).

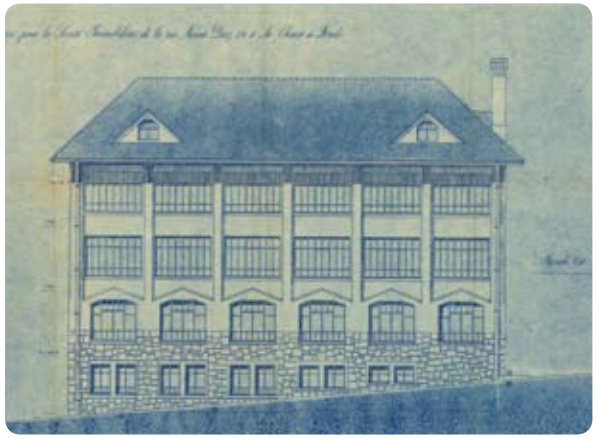

### Parc 107-107 bis

Bâtiment construit en 1909 par Léon Boillot pour la Société Immobilière Parc 107 comptant un sous-sol et deux étages d'ateliers, individualisés par un appareil de pierre, puis deux niveaux d'habitation. La construction recourt largement aux poutraisons et colonnes de fer. La superposition verticale des fonctions et l'ordonnance symétrique de la façade nord attribuent des entrées communes et identiques aux parties résidentielle et industrielle, mais un changement de type et de direction des escaliers marque le passage entre les deux. Comme le font nombre de dessinateurs à l'époque, les postes de travail sont figurés par des cercles représentant peut-être le tabouret à vis typique des ateliers d'horlogers.

Léon Boillot, Plan pour la Société Immobilière Parc 107, 1909 (SUC).

### Jardinière 149

Bâtiment construit en 1912 par Léon Boillot pour la fabrique de boîtes Auréa SA.
Quatre niveaux d'ateliers au rez-de-chaussée. Enorme bloc de silhouette régionaliste. Structure mixte de maçonnerie, colonnes creuses de fer, poutraison TT.
Sur les plans, indication du nombre d'employés et d'ouvriers. Plan du premier: atelier des graveurs et guillocheurs, représentation des établis multi-postes à découpe en «feuille de chêne».

Léon Boillot, Plan pour la fabrique Auréa SA (Jardinière 149), 1912 (SUC).

## Numa-Droz 141-143

En 1911, l'architecte chaux-de-fonnier Henri Grieshaber dépose pour enquête publique, au nom de l'horloger J. Bonnet, les plans d'un ensemble, en correspondance de niveaux, comprenant trois fonctions contiguës : à l'est, le corps des ateliers, au centre la partie administrative des bureaux et la réception des clients, à l'ouest la villa du patron. La villa compte dix pièces et affiche sa riche architecture à des fins véritablement publicitaires : modénature complexe, helvétisme de l'image, faste des entrées… Onze baies de la villa sont ornées de vitraux signés par l'entreprise Pierre Chiara de Lausanne : au rez, la porte d'entrée sur la rue et son dispositif, la salle à manger avec un bow-window, le salon avec l'ancienne véranda, le vitrail de la cage d'escalier ; à l'étage, la fenêtre de la salle de bain. Le vitrail de la cage d'escalier se distingue par sa composition monumentale et ses dimensions (environ 5 mètres de haut sur 2,7 mètres de large, intégré parfaitement au style décoratif de la façade nord de la villa. Ce vitrail assure une double fonction ; constitué de verres cathédrale translucides, il peut être vu des deux côtés. A l'extérieur, il fait impression sur le passant et le client qui emprunte la porte de l'administration juste à côté ; à l'intérieur, il fonctionne comme un trompe-l'oeil, évoquant le balcon et un hypothétique jardin derrière celui-ci, peut-être pour faire oublier la rue qui passe juste derrière la maison.

Henri Grieshaber, Plan pour la fabrique et propriété de J. Bonnet (Numa-Droz 141-143), 1911 (SUC).

Pierre Chiara, Vitraux pour cage d'escalier (Numa-Droz 143), vers 1911.

## La fabrique symbole

Au terme de ce tour d'horizon de quelques exemples de fabriques construites au tournant des XIX[e] et XX[e] siècles, on constate que l'industrie triomphante n'affiche pas tout de suite avec fierté ses lieux de production et de travail, mais les dissimule paradoxalement derrière des façades-écrans qui puisent dans les registres stylistiques prestigieux de l'architecture civile (palazzo, hôtel particulier, château). Bien sûr, le recours aux styles historiques est dans l'air du temps, mais tout se passe aussi comme s'il fallait détourner la fonction par la forme, comme si la destination utilitaire de l'établissement demandait à être relevée par le raffinement du détail. La monumentalité qui caractérise nombre de ces bâtiments industriels est double : signes extérieurs de prospérité, leur opulence doit refléter celle de l'entreprise sans rompre avec des modèles anciens ; ils doivent par ailleurs fonctionner comme une vaste publicité à l'échelle 1/1.

Sans doute, cette monumentalité est-elle également destinée à impressionner l'ouvrier, mais elle peut éventuellement lui communiquer la fierté d'être l'un des rouages de cette grande mécanique à même de produire, en même temps que des différences sociales, de la richesse et du bien-être. Cette citation de Philippe Godet, outre le fait qu'elle assimile l'usine à une ville, va jusqu'à parler de seconde nature : « En parcourant ces vastes ateliers, on a une impression pareille à celle que donnerait une promenade à travers une cité bien tenue, laborieuse, active, éclairée, dans tous les sens du mot, où chaque habitant, bien à sa place et tout à son affaire, accomplit, dans des conditions de confort compatibles avec un travail intense, le devoir précis qui lui incombe. Je ne sais si je m'illusionne, mais il me semble que les citoyens de cette république affairée et bourdonnante doivent y prendre des goûts, des besoins et des habitudes d'ordre, de méthode, de tenue correcte, qui les suivront au dehors et deviendront pour eux une seconde nature. »[107]

Une brève remarque faite par Walter Benjamin dans *Paris capitale du XIX[e] siècle* nous conforte dans l'une des constatations auxquelles conduit l'analyse de nombreux bâtiments effectuée dans le cadre de cette étude : l'analogie frappante que présentent les plans d'usines avec ceux des habitations : « Sur l'histoire de l'intérieur – écrit-il –, la ressemblance que les premiers ateliers d'usine avaient avec les maisons leur donnait un air familier, quels qu'en fussent les inconvénients et le caractère saugrenu. On aurait pu imaginer le propriétaire comme une sorte de petite figure ornementale qui rêve non seulement à sa propre grandeur future, mais aussi à celle des machines devant lesquelles il se trouve. Ce caractère des bâtiments d'usine a disparu avec la dissociation de l'entrepreneur et de son lieu de travail. »[108] Comme le démontrent quelques-uns des exemples traités ci-dessus, parfois la séparation tient à un simple galandage de briques, parfois l'appartement communique directement avec l'atelier qui en est comme le prolongement. Et n'oublions pas qu'en français maison désigne indifféremment la demeure, le chez-soi et l'entreprise…Le rôle distributif assuré presque systématiquement par un couloir longitudinal nous conduit à considérer le plan de l'habitation ou de la fabrique – qui sont souvent très proches, nous venons de le voir – comme une transposition de la grille urbaine et vice et versa. Cette continuité des échelles de l'acte bâtisseur est clairement affirmée par Andrea Palladio dans les *Dix Livres de l'architecture* : « La Ville n'est rien d'autre qu'une grande maison, et au contraire la maison est une petite ville. »[109] On sait que cette approche a été théorisée, pratiquement dans les mêmes termes par Ildefonso Cerdà (1815-1876), fondateur de l'urba-

Publicité Wolf, vers 1909 (CP).

Publicité Cristal Watch, 19060-1970 (BVL).

nisme moderne et du terme qui le désigne comme discipline : « Nous devons considérer la maison comme une petite urbe composée de diverses demeures, liées par un système de voies… »[110] Et nous restons dans le même registre d'analogie lorsque le chaux-de-fonnier, mentor de Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier), Charles l'Eplattenier, à la suite de Camillo Sitte, dit qu'il faut concevoir des places comme : « des salles à ciel ouvert » ou lorsqu'il demande : « Pourquoi ne créerions-nous pas pour la ville ce que nous faisons dans nos intérieurs, le salon public et populaire à côté du salon privé. »[111]

Henri Grieshaber, Plan pour la fabrique et propriété de J. Bonnet (Numa-Droz 141-143), 1911 (SUC).

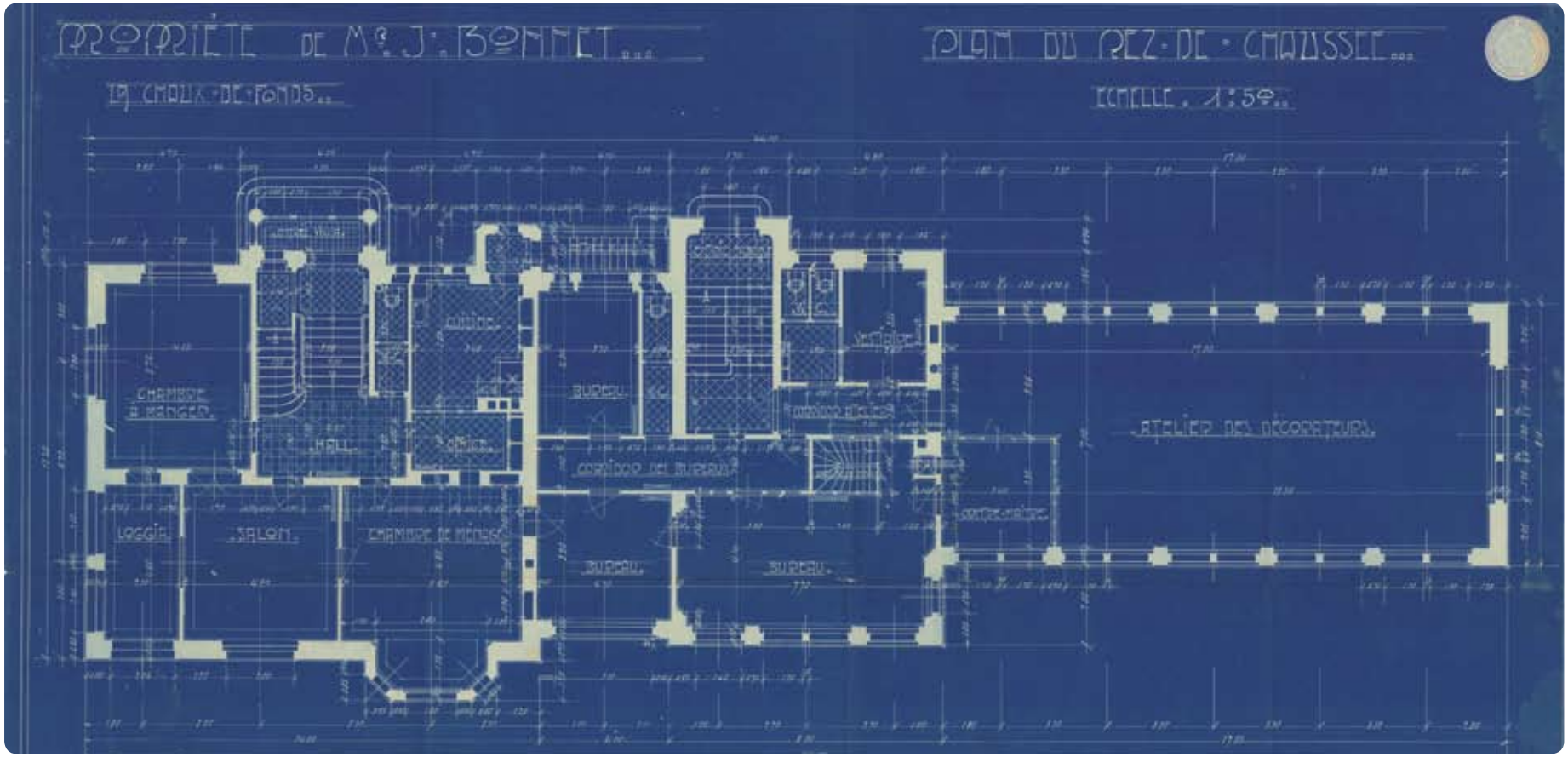

# Le temps de l'identité ouvrière

## Entre utopie et réalité

Dans le canton de Neuchâtel, le mouvement radical, vainqueur de la Révolution de 1848, se transforme en parti de la République durant la seconde moitié du XIX[e] siècle. Sur sa gauche naissent des mouvements qui lui font perdre sa majorité et proposent une autre vision de l'homme, du travail et de la société.

Le cortège du 1[er] mars en 1889 à La Chaux-de-Fonds (CP).

Les villes des Montagnes neuchâteloises servent de laboratoire à ces nouvelles forces syndicales, politiques et sociales. Dès son accès au pouvoir à La Chaux-de-Fonds et au Locle en 1912, la majorité socialiste a, comme dans les villes où elle a remporté des succès similaires, porté son effort sur la construction de logements, la lutte contre le chômage, avec comme corollaire la diversification industrielle, un accès facilité à la santé, à l'éducation et à la culture. Cette politique s'est mise en place non pas dans l'affrontement, mais en dégageant peu à peu un consensus avec les partis de droite et les milieux économiques. Si la situation politique des deux villes des Montagnes est exceptionnelle, c'est plutôt par la longévité de la majorité de gauche au pouvoir.

La recherche du consensus n'a cependant pas exclu les conflits, parfois rudes, avec le patronat, l'armée ou au sein des partis eux-mêmes. Les conférences données au Grand Temple de La Chaux-de-Fonds par Jean Jaurès, en novembre 1907, et le discours de Lénine au Cercle ouvrier, en mars 1917, ne sont que les manifestations les plus visibles des énergies mises en œuvre pour créer un monde meilleur. Entre 1840 et 1850, sous l'influence de Victor Considérant, qui séjourne brièvement dans la région, une éphémère Société phalanstérienne des Montagnes diffuse les idées de Charles Fourrier par la vente d'ouvrages. L'horloger loclois William Dubois, propriétaire du château des Monts et républicain convaincu, en est le chef de file.

En 1865, Pierre Coullery, membre du Parti radical qui présente alors un large spectre politique, lance dans

le quotidien de son parti un appel aux travailleurs les incitant à fonder une « Société ouvrière », qui est en fait une section de l'Internationale. D'autres sections sont fondées dans la région, dont une au Locle, sous la direction de James Guillaume et Constant Meuron. Coullery, considéré comme trop modéré, est rapidement mis à l'écart.

La tendance révolutionnaire, anarchiste et collectiviste l'emporte dans les Montagnes neuchâteloises et le Jura bernois, sous l'influence notamment de Michel Bakounine. Alors que, au sein de l'Internationale, marxistes et anarchistes s'affrontent, la tendance libertaire l'emporte en Suisse romande, avec, pour conséquence, la fondation de la Fédération jurassienne au congrès de Sonvilier en 1871. La Chaux-de-Fonds est l'un des centres du mouvement. Parmi les anarchistes qui y résident momentanément, on trouve le prince russe Kropotkine et des Français bannis de Paris après l'échec de la Commune.

Contesté à la fois par les modérés et les marxistes, l'anarchisme, qui préconise le refus de toute autorité et se déclare hostile à ce qu'il qualifie de « farce électorale », ne fait que peu d'adeptes. Les ouvriers préfèrent adhérer à des syndicats qui les défendent de façon plus concrète. La Fédération jurassienne tient son dernier congrès à La Chaux-de-Fonds en 1880.

Une nouvelle vague socialiste va alors prendre son essor dans un contexte économique et social en profonde mutation. D'une part, la concentration des lieux de production entraîne une diminution de l'individualisme des horlogers. D'autre part, des syndicats combatifs luttent contre les effets des crises auxquelles la mono-industrie horlogère est si vulnérable.

Les syndicats favorisent la naissance d'un parti et d'une presse socialistes. Ce mouvement naît, en 1887, d'une nouvelle initiative de Pierre Coullery qui fonde une section du Grütli romand et un mouvement politique modéré à La Chaux-de-Fonds. Des créations similaires ont lieu au Locle et à Neuchâtel en 1890. La même année, les socialistes se dotent d'un journal, *La Sentinelle*, publié à La Chaux-de-Fonds, dont l'écho dépassera largement les Montagnes neuchâteloises. Ce mouvement de fondation sera parachevé en 1896 par la création du Parti socialiste démocrate du canton de Neuchâtel.

L'importance de la gauche favorise également le mouvement suffragiste. En 1908, une Association pour le suffrage féminin voit le jour à La Chaux-de-Fonds. L'année suivante, elle se rallie à d'autres mouvements pour créer l'Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF). Après une pause pendant la guerre, les suffragistes reprennent le combat. Il faudra cependant plusieurs tentatives pour que, enfin, le canton de Neuchâtel accorde le droit de vote et d'éligibilité aux femmes en 1959. Il sera l'un des premiers cantons de Suisse à permettre aux femmes de s'approcher des urnes. L'activité féministe et suffragiste de l'écrivaine locloise T. Combe n'est certainement pas étrangère à ce résultat.

Sous la direction de leaders charismatiques comme Walter Biolley, Charles Naine et Ernest-Paul Graber, et profitant de l'introduction de la représentation proportionnelle, le Parti socialiste est majoritaire au législatif de La Chaux-de-Fonds durant la législature 1912-1915. Ce parti retrouve ensuite la majorité en 1918 pour la conserver jusqu'à aujourd'hui (en coalition avec le Parti ouvrier et populaire – communiste – à partir de 1948). Ce succès s'explique par les appuis dont le Parti socialiste dispose dans les syndicats, les mouvements coopératif et pacifiste et même au sein de l'Eglise protestante.

Un même scénario se joue au Locle, où le Parti socialiste est majoritaire entre 1912 et 1915, puis à nouveau dès 1918. En 1944, le Parti ouvrier et populaire, nouvellement créé, entre au législatif puis, en 1956, à l'exécutif. Malgré divers changements dans la composition des conseils, la gauche conserve la majorité jusqu'à nos jours.

Rue des Billodes et fabrique Zénith, vers 1900 (CP).

## Dreyfuss, Zola et les horlogers

Extrait de L'Impartial du 22 mai 1898 d'une lettre non datée «récemment» envoyée par «quelques Chaux-de-Fonniers, admirateurs d'Emile Zola»:

«Cher Maître,
Voulez vous nous faire le grand honneur d'accepter ce produit de notre industrie comme un faible témoignage de l'admiration que nous inspire votre acte héroïque.
Puisse cette montre marquer bientôt l'heure du triomphe de la Vérité, cette Vérité dont vous vous êtes fait le vaillant et infatigable défenseur.
De la terre classique de la Liberté, toutes les pensées vous suivent dans le grand combat et tous les cœurs sont avec vous.
Au nom d'un groupe d'habitants de la [sic] Chaux-de-Fonds»
(Suivent les signatures.)

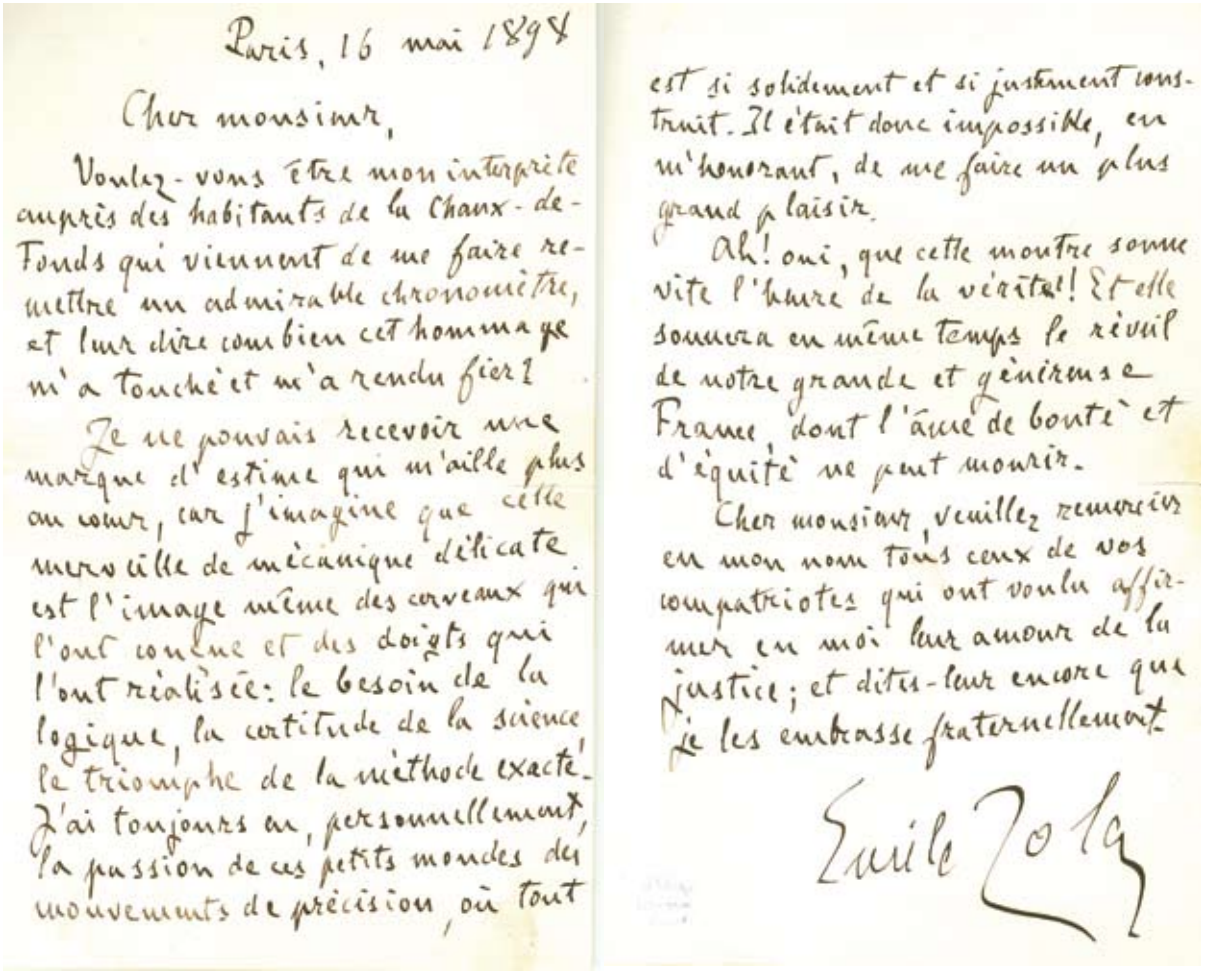

Paris, 16 mai 1898

Cher monsieur,

Voulez-vous être mon interprète auprès des habitants de la Chaux-de-Fonds qui viennent de me faire remettre un admirable chronomètre, et leur dire combien cet hommage m'a touché et m'a rendu fier?

Je ne pouvais recevoir une marque d'estime qui m'aille plus au cœur, car j'imagine que cette merveille de mécanique délicate est l'image même des cerveaux qui l'ont conçue et des doigts qui l'ont réalisée: le besoin de la logique, la certitude de la science, le triomphe de la méthode exacte. J'ai toujours eu, personnellement, la passion de ces petits mondes des mouvements de précision, où tout est si solidement et si justement construit. Il était donc impossible, en m'honorant, de me faire un plus grand plaisir.

Ah! oui, que cette montre sonne vite l'heure de la vérité! Et elle sonnera en même temps le réveil de notre grande et généreuse France, dont l'âme de bonté et d'équité ne peut mourir.

Cher monsieur, veuillez remercier en mon nom tous ceux de vos compatriotes qui ont voulu affirmer en moi leur amour de la justice; et dites-leur encore que je les embrasse fraternellement.

Emile Zola

Réponse d'Emile Zola aux horlogers Chaux-de-fonniers (document adressé à Emile Meyer), 16 mai 1898 (MH).

## Abandon progressif du plan orthogonal

À la faveur des récits de divers écrivains, l'opinion publique se met à comparer les conditions de vie à la ville avec celles de la campagne, puis à les opposer les unes aux autres, idéalisant, certes, le caractère agreste de la campagne mais avant tout son autarcie, stigmatisant la pauvreté et le dénuement de la ville en pleine croissance. Chez certains auteurs, les foudres de cette critique de l'uniformité urbaine, de la monotonie architecturale se concentrent sur les villes industrielles des Montagnes. Ainsi sous la plume de l'architecte André Lambert : « C'est à la Chaux-de-Fonds, que de toutes les villes de la Suisse romande, on ressent le plus cruellement le manque absolu de traditions locales et la banalité cosmopolite qui est ici plus déplacée qu'ailleurs, étant donné la rigueur extrême du climat […]. Au lieu de cet art rustique, pittoresque, s'harmonisant avec le caractère rude de la montagne, les sapins et les rochers, que voyons-nous généralement à la Chaux-de-Fonds comme type d'architecture ? Nous y rencontrons les formes conventionnelles d'un art académique qui a déjà ôté beaucoup d'originalité à la plupart des villes, mais qui paraît particulièrement déplacé dans les montagnes ; ce sont des toits sans saillies suffisantes pour abriter les façades, des corniches incapables de recueillir les eaux de fonte des neiges, et puis tout l'attirail des colonnes, des pilastres, des entablements et des bandeaux, saillies propres à retenir le plus longtemps possible la glace et la neige et à maintenir l'humidité dans les murs ; et ce qui est plus singulier encore, c'est l'abus des balcons découverts, importation des pays chauds, dont l'emploi tend de plus en plus à disparaître même dans les contrées tempérées où on les remplace avec avantage par des bow-window ou des galeries couvertes et abritées. »[112]

Quelle est-elle donc, au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, cette La Chaux-de-Fonds qui se serait vendue à la spéculation et perdue dans la banalité cosmopolite ? C'est une ville où, comme au Locle, la produc-

Vue aérienne de La Chaux-de-Fonds, 1925 (SUC).

tion architecturale est, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, le fait d'entrepreneurs en construction et qui présente de ce fait une homogénéité certaine, puisque la typologie de l'habitation résulte de la « pratique courante » des entreprises. En 1874, dans une nécrologie, C.-E. Tissot écrit de l'un d'eux : « Jacob Schilt, un des plus grands entrepreneurs et propriétaires d'immeubles de La Chaux-de-Fonds. Venu ici il y a une 30[ne] d'année comme simple ouvrier maçon avec tout son bagage dans son mouchoir de poche, à force d'économie, de travail et d'intelligence il était parvenu à une fort belle position par son métier d'entrepreneur. Le nombre de maisons bâties par le père Schilt est considérable : une bonne partie de la rue de la Demoiselle [Numa-Droz], presque toute la rue du Parc, plusieurs maisons aux Cornes-Morel et à la rue de la Ronde sont les résultats de son activité. Il était aimé généralement et malgré sa fortune avait conservé une grande simplicité. »[113]

Mais la plupart des entrepreneurs, qui sont originaires du nord de l'Italie ou du Tessin, importent des nouvelles manières de construire, de nouveaux registres décoratifs. Ils formulent en outre l'habitation type : « massifs » longitudinaux, d'une profondeur moyenne de trois travées de fenêtres, appartements traversants – dévolus tantôt à l'habitation, tantôt au travail – en tandem distribués par un corridor médian.

C'est notamment contre les « horribles maisons à loyer » de ces entrepreneurs, autrement qualifiés de faiseurs, que sont dirigées les critiques d'A. Lambert, casernes ouvrières locatives auxquelles il oppose « l'architecture distinguée » de certaines anciennes maisons du Jura tout en saluant des réalisations régionalistes. « Il va sans dire – ajoute-t-il – que nous ne nous attendons pas à ce que les maisons que nous avons citées comme types de constructions du haut Jura [par exemple une ferme à la rue Fritz-Couvoisier, une autre aux Eplatures] soient reproduites telles quelles, mais nous croyons qu'on pourrait s'inspirer des principes qui ont présidé à leur structure et que l'on gagnerait beaucoup à conserver les motifs qui sont le résultat de circonstances particulières, spéciales à cette contrée et qui n'ont rien de commun avec les exigences de la ville dans une grande ville du midi. »[114]

Hygiène et beauté s'associent dans un même discours : « Une ville qui remplirait toutes les conditions hygiéniques nécessaires, dont les voies seraient larges, où la circulation et les moyens de locomotion ne prêteraient à aucune critique, une telle ville ne saurait être citée comme modèle si les parties qui la composent n'étaient pas ordonnées de façon à lui assurer un cachet de beauté et si les éléments naturels qu'elle possède n'avaient pas su être sauvegardés. »[115]

La dénonciation d'un urbanisme maniaque et géométrique, de la tyrannie du plan urbain réglé

Rue Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds.

s'accompagne de propositions préconisant de rompre avec la monotonie désespérante de la grille au profit de tracés tenant compte de la topographie. Ayant obtenu en 1901 un crédit du Conseil général pour élaborer des plans d'extension, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds recommande : « a) de rompre du côté Ouest avec le prolongement en ligne droite des rues […] et d'orienter la nouvelle ville, de façon à ce que les bâtiments qui y seront construits, soient exposés au soleil le plus longtemps possible ;
b) de prévoir des rues obliques partout où les pentes du terrain étaient trop raides. »[116] Entre 1918 et 1921, se multiplient les motions, les rapports du Conseil communal pour l'ouverture de concours et la votation de crédits pour des cités-jardins.

Le plan orthogonal fait l'objet de nombreuses critiques, notamment par rapport à des références pittoresques. Mais les propagateurs de ces critiques ne proposent pas d'alternative applicable de manière pragmatique à la réalité du terrain.

Lorsque Charles L'Eplattenier (1874-1946) prononce son exposé intitulé *L'esthétique des villes* en 1910 lors du Congrès des villes suisses, son propos est dans l'air du temps : la ville régulière et la grille urbaine – en l'occurrence américaine – suscitent depuis longtemps de vives réactions.

Même si elles se veulent générales, les dénonciations de L'Eplattenier concernent en priorité sa ville, La Chaux-de-Fonds. Elles s'élèvent « contre la profanation de la nature et la laideur grandissante des villes […] [fruits] de l'ignorance et de la spéculation. »[117] C'est l'époque où des artistes, des architectes, des historiens désireux de combattre cette « laideur » créent la Ligue pour la conservation de la beauté. A l'instar de Camillo Sitte dans *Der Städtebau*, auquel il renvoie, L'Eplattenier cherche ses modèles dans les villes anciennes (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Bâle, Venise…), où la beauté urbanistique relève de ce qu'Alberti qualifie « d'inhérent », ou Aloïs Riegl de « non intentionnel ». Il en découle une description en miroir, basée sur des oppositions binaires : « Comparez à cet égard les belles rues du vieux Berne avec nos longues artères droites, monotones et fatigantes, ouvertes à l'infini comme un canal sans fin, bordées de hautes maisons forcément monotones puisque l'alignement n'en met aucune en évidence. »[118]

Les principes sur lesquels se fonde la ville préindustrielle sont ainsi identifiés pour en tirer des enseignements et, si possible, de nouvelles règles. Son argumentation est fondée principalement sur les rues et sur leur nécessaire hiérarchie, « semblable au système artériel de notre corps » et sur les places. Dans cette démonstration, où le conférencier appréhende la ville du présent par opposition à celle du passé, les mots semblent insuffisants : « [Il] aurait aimé pouvoir mettre sous les yeux de l'assemblée une série de dessins typiques destinés à montrer d'un côté la beauté et la diversité des tracés de villes d'autrefois si vivantes et si riches en problèmes architecturaux et d'un autre, la banalité de nos tracés modernes dont la rigidité rectiligne, monotone et sans âme, n'offre aux architectes que des cubes, toujours les mêmes et où les maisons placées toutes dans le même alignement, perdent toute valeur au point de vue esthétique et pittoresque. »[119]

Faut-il rappeler que, dans les années 1830, l'alignement est au contraire considéré comme le moyen de créer des perspectives et d'embellir le coup d'œil ? Charles L'Eplattenier ne propose pas de revenir à la ville préindustrielle, dont le temps est à jamais révolu, mais aux « principes généraux d'esthétique qui étaient à la base de [son] édification en tenant compte des exigences actuelles, au point de vue de la circulation, des habitudes, du commerce et de l'industrie »[120]. Et de poursuivre en accusant le chemin de fer et l'installation des gares d'avoir déplacé le centre de gravité des villes et de n'avoir favorisé que leur développement matériel au détriment de leur développement esthétique.

Comme chez John Ruskin ou William Morris, L'Eplattenier pense que la solution réside dans la réhabilitation de l'art, de l'artisanat et des corporations. Son reproche s'adresse aux techniciens de l'aménagement urbain qui ne cherchent qu'à faire « un beau plan sur le papier », qui tracent « froidement et sans art, non sur le terrain mais en chambre ; [qui ne se préoccupent] ni du sol ni du paysage ni de la perspective, [élèvent] sur ces alignements tracés à la règle et à l'équerre […] des constructions à l'architecture cosmopolite et prétentieuse, en tous points dignes du plan [qu'ils viennent] de créer. Dans ces nouveaux quartiers construits à la vapeur, sans cœur et sans âme, il n'y eut plus ni harmonie, ni beauté ; les rues trop larges et trop ouvertes enlevèrent toute unité à l'ensemble. »[121] Et de conclure en soulignant le rôle des autorités qui doivent régle-

menter et « par une conception raisonnée des plans d'agrandissement et d'extension des cités, assurer à ces dernières une harmonie au point de vue général de la construction et de l'établissement des rues et des places qui mettra fin à l'anarchie actuelle […]. Réglementation dans l'art de construire, réorganisation des écoles d'art, extension des sentiments élevés parmi la jeunesse, telles sont les armes officielles qui peuvent être utilisées dans la lutte entreprise. »[122]

On se souvient des lignes ironiques de Le Corbusier qui, après avoir adopté sous son nom de Jeanneret, les principes de Camillo Sitte dans la *Construction des villes* (1910), les rejette et finit par énoncer des idées diamétralement opposées dans *L'urbanisme* (1925). Ayant qualifié les conceptions de Sitte de « religion du chemin des ânes », il revient sur l'épithète américaine attribuée à sa ville natale, dans un chapitre intitulé « Les rues sont orthogonales et l'esprit est libéré » : « Cette grille des rues, ce tracé "à l'américaine", c'est précisément le prétexte aux vindictes académiques et romantiques. C'est notre gloriole, à nous, d'être à la base même plongés dans le désordre. Nous en faisons une vertu ; nous affirmons que c'est la vie, riche, subtile, plaisante et tout ! Or les Romains traçaient leurs villes "à l'américaine" ; et les Grecs, avant eux. Les Egyptiens aussi. Et les Français – les bastides du Sud en particulier – tracèrent "à l'américaine". Ainsi fit saint Louis pour Aigues-Mortes, d'un coup, "à l'américaine". » [123]

## Cité-jardin

En 1914, l'architecte Charles-Edouard Jeanneret dessine, à la demande de l'industriel Georges Beck, une cité-jardin sur la colline des Crêtets à La Chaux-de-Fonds dont les terrains ont été épargnés par l'extension urbaine en raison de la ligne de chemin de fer qui les a isolés de la ville. Conçu dans l'esprit des théories lancées en Angleterre par Ebenezer Howard et Raymond Unwin, le projet rompt résolument avec le plan régulier. L'ensemble, étagé sur la pente sud – l'envers – associe maisons contiguës et isolées formant un tissu lâche où dominent les espaces de dégagement. Une rue, sinuant du nord au sud, se raccorde à la grille orthogonale pour conduire à un belvédère circulaire. Quatre rangs de voies secondaires, également ondoyantes, se ramifient souplement sur cette nervure centrale. Des divergences d'opinion entre le maître de l'ouvrage et le maître d'œuvre feront avorter le projet. Non réalisée, cette entreprise peut symboliser, pour La Chaux-de-Fonds, le point de non-retour qui prépare la mutation de l'après-guerre : l'abandon du plan régulier et l'adoption d'un réseau de voirie tout d'abord en diagonale, avant de devenir quelconque.

Charles-Edouard Jeanneret, Première maquette pour la création d'une cité-jardin aux Crêtets, mai 1914 (tiré de La Chaux-de-Fonds et Jeanneret avant Le Corbusier).

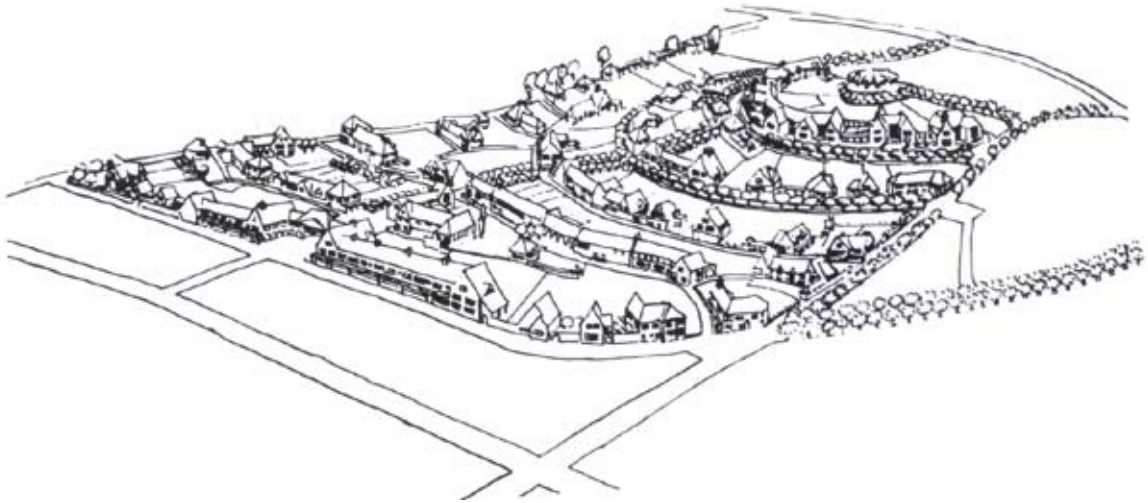

Il est difficile de comprendre exactement les conditions ayant précipité la chute du modèle orthogonal au profit d'une vision « pittoresque » de la ville telle que témoignée par Charles L'Eplattenier. Déjà en 1908, le plan dressé par les Travaux publics montre la volonté de développer la ville en adoptant des axes diagonaux. Au XIX[e] siècle, certains projets intégraient déjà l'esquisse de boulevards dont le seul réalisé sera le boulevard de la Liberté. Le plan de 1908, bien que rompant avec la rigueur orthogonal, n'y tourne pas complètement le dos. Le recours à des diagonales est alors un simple moyen de lier des grilles aux axes différents afin qu'elles puissent s'adapter à la topographie Cela se remarque particulièrement dans le quartier nord-ouest. Les rues du Succès, du Tertre, du Président-Wilson en sont aujourd'hui encore les témoins. Il ne s'agit cependant pas d'une rupture, mais plus d'une évolution.

Le plan de 1926 relève l'état du bâti et reste timide sur les aménagements futurs. Quelques rues et places à venir sont esquissées, mais il n'y a plus de grille allant se perdre au-delà du plan. L'orthogonalité semble définitivement abandonnée sans pour autant être remplacée par un système cohérent et maîtrisé. On peut déjà sentir que le tracé des nouvelles rues doit répondre à des impératifs de circulation automobile ; toute possibilité de cul-de-sac est évitée. On peut également y déceler une densité moins grande de rues, ce qui permet d'avoir de plus grandes parcelles à même d'accueillir des petits quartiers conçus comme des cités-jardins.

Vue aérienne de La Chaux-de-Fonds (quartier ouest), 1925 (SUC).

Si le système de Junod fait désormais partie du passé, les grandes ambitions de L'Eplattenier ne sont pas pour autant au rendez-vous. Il est cependant certain qu'il joua un rôle important, de par son influence, dans l'abandon de la grille. Mais c'est aussi une période où les préoccupations politiques locales rompent avec la tradition consensuelle du XIX[e] siècle.

L'opposition ouvriers/patronat se retrouve dans une ségrégation spatiale. Alors que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, les immeubles ouvriers côtoyaient les maisons de maître, que les fabriques et ateliers s'immisçaient entre les habitations, l'idée de quartiers bourgeois, de quartiers ouvriers et de zones industrielles devient la panacée dès les années 1920. Il faut également relever que la grande époque du développement effréné des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds est révolue. Les crises sévissent, l'expansion urbaine est freinée, la démographie n'évoluera plus de manière significative. Dans un tel contexte politique, social et économique, la planification urbaine devient moins pressante. La systématique fait place à l'opportunisme.

Plan de La Chaux-de-Fonds, 1908 (SUC).

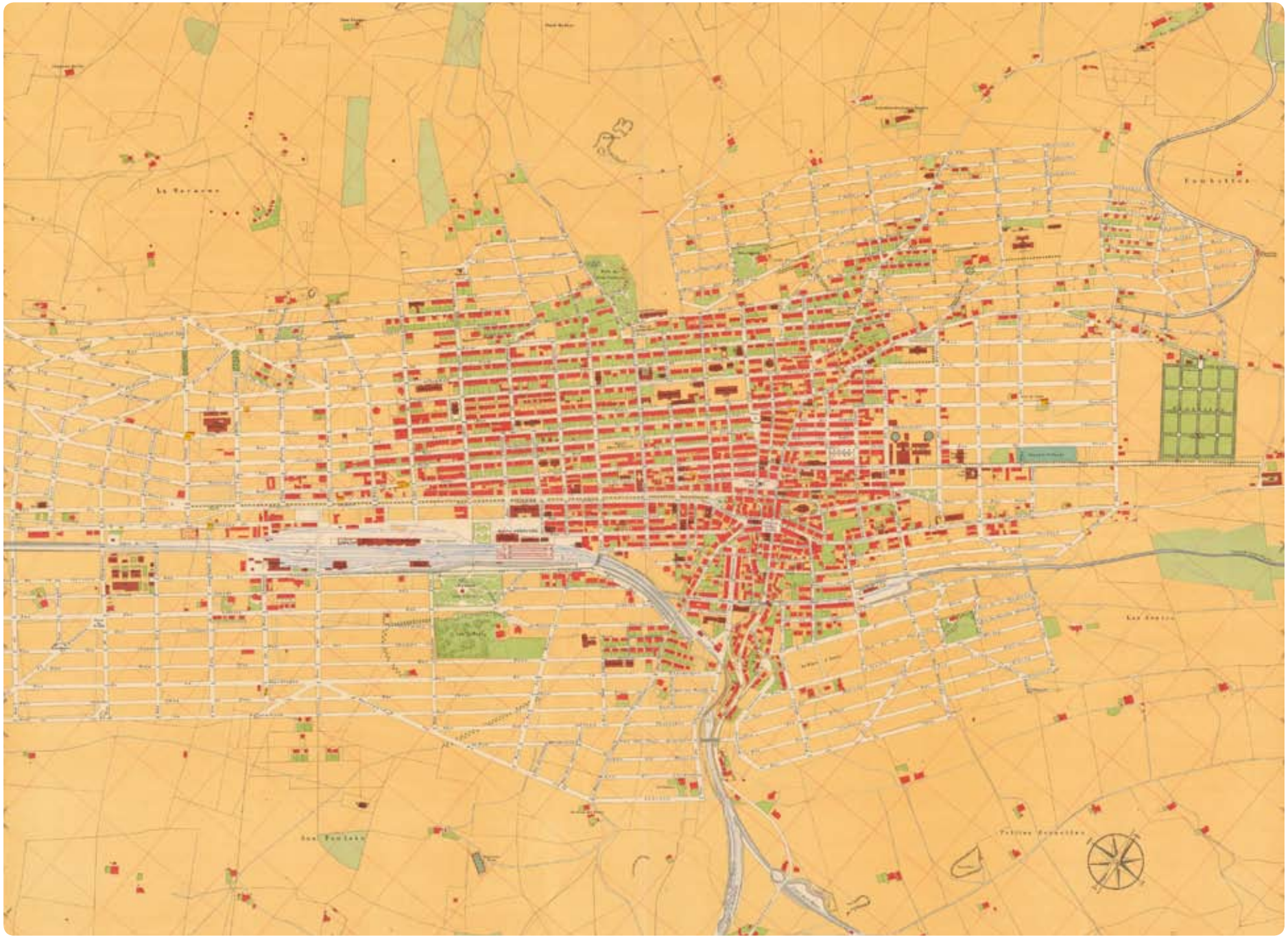

## Habitat ouvrier et villas patronales

### Habitat ouvrier

**A La Chaux-de-Fonds**, la question des maisons communales est soulevée en 1903 déjà, mais c'est en 1914, alors que la commune est depuis deux ans à majorité socialiste, que sont réalisées les premières à la rue Philippe-Henri-Matthey (plans signés par le Bureau des Travaux publics) et à la rue du Commerce qui totalisent 110 logements. La commune socialiste entend par ces constructions répondre à la crise du logement et abaisser le taux de chômage, dont la progression est partiellement neutralisée par l'absence de toute mécanisation du chantier. Problème insoluble : les chantiers d'occupation offrent une possibilité de travail aux chômeurs, leur permettant de survivre, mais ils représentent aussi une concurrence, parfois vivement ressentie, par les entreprises du bâtiment.

La Première Guerre mondiale met un terme à l'opération : « Cependant, après la crise survenue durant les quinze premiers mois de la guerre, l'industrie horlogère en même temps que celle des munitions étaient florissantes à tel point que la population dépassait en 1919 les 42 000 habitants. Il en est résulté une telle pénurie d'appartements que nos autorités durent loger dans des collèges de nombreuses familles, et cela durant un certain temps. A ce moment-là, les prix de la main-d'œuvre et des matériaux n'avaient nullement baissé et la construction était donc loin d'être rentable. Malgré cela, la population, industriels compris, réclamèrent la construction d'immeubles locatifs à n'importe quel prix et c'est alors qu'il fut décidé d'édifier la série d'immeubles, sis à la rue de la République, comprenant un groupe de 70 logements. Ceux-ci, créés sur le même plan que ceux de 1914, permirent non pas de desserrer le marché des logements, mais d'y loger les familles placées dans des collèges et d'interdire l'habitation de certains appartements insalubres. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres localités industrielles où ce sont les fabriques elles-mêmes qui construisent les maisons d'habitation pour leurs ouvriers, on en a laissé le soin, en notre ville, à la collectivité. »[124] Signe d'une politique du logement volontariste, un concours d'architecture et d'urbanisme est organisé en 1920. Il a pour objet la création, sur l'endroit de la vallée, d'une cité-jardin. Les propositions ne se démarquent pas sensiblement de l'ancien schéma rue/massif/jardin, mais quelques accents monumentaux liés à l'adoption d'un réseau de rues triangulées, sont à relever. Articulé par les rues du Tertre, Agassiz et Cernil-Antoine, ce quartier, qui accueille des maisons communales à loyer modéré dont la promotion appartient à la Municipalité, revêt un caractère architectural et urbanistique soigné qui n'est pas sans évoquer des ensembles réalisés durant la même décennie à Genève, à Zurich ou à Vienne.

Rue du Cernil-Antoine 27-29 (La Chaux-de-Fonds).

**Au Locle,** à la fin du XIXe siècle, plusieurs initiatives sont prises pour neutraliser les dérives liées au marché libre du logement. C'est ainsi que la Société locloise l'Avenir entreprend la construction d'un quartier éponyme, entre 1892 et 1898, dans un encaissement en forme d'amphithéâtre, en amont du hameau de la Foula au débouché de la vallée de la Jaluse. « Le Quartier de l'Avenir, construit de 1892 à 1893, à l'ouest, est un peu plus récents [*sic*] ; ses maisons ouvrières, groupées sur les pentes avoisinant le chemin Blanc, n'ont pas la régularité de celle du Progrès, mais au point de vue du pittoresque, cela fait une diversion ; quand les arbres plantés aux abords des maisons se seront développés, l'aspect en sera très agréable »[125], peut-on lire dans un guide de 1912.

De fait, ce quartier, avec ses maisons dispersées et ses rues sinueuses, contraste avec celui construit dans les années 1850 à l'autre extrémité de la localité. Mais, comme le relève Andreas Hauser, « il ne s'agit pas comme on pourrait le penser de prime abord, d'une précoce cité-jardin ». Le quartier de l'Avenir n'est pas réservé au seul logement des ouvriers des usines ; on travaille dans divers appartements et plusieurs maisons abritent, parfois dans une annexe, des ateliers de petites entreprises. Les bâtiments n'ont pas un gabarit uniforme, mais ils se réfèrent à un « modèle » établi par l'architecte Henri Favre, qui est une manière de réplique en miniature du massif traditionnel. Les numéros 32 et 34 de la rue de l'Avenir sont particulièrement représentatifs : sous un toit en demi-croupe, ils comptent un appartement par étage (l'escalier, le palier et les water-closets sont dans un angle ; en raison de l'absence de corridor, deux pièces sur trois sont retranchées). Dans les combles, un atelier traversant est éclairé par des fenêtres en bandes percées dans le pignon. Ce quartier est le témoin architectural de la persistance de l'établissage à l'ère des fabriques.

La Société immobilière Le Foyer, créée entre 1902 et 1903, est, à la différence de la Société locloise l'Avenir, étroitement liée au monde des usines. A l'initiative du Grütli romand et de la Société des intérêts généraux de l'industrie horlogère – dont le président est alors Charles Barbezat-Baillod, propriétaire de la fabrique Le Phare – quatre maisonnettes ouvrières sont projetées (1900-1903) puis réalisées (1910-1920) sur l'esplanade de Beau-Site (rue du Foyer 7-11 et 6-12) à partir de plans du bureau Œsch et Rossier.

A la différence du Quartier-Neuf, les quartiers de l'Avenir, du Foyer et de la Molière (quartier isolé au sud-ouest de la ville) ne constituent qu'une faible part du volume total des constructions. L'initiative privée peinant à freiner la spéculation immobilière, la commune décide en 1915 de se muer en entrepreneur et de combattre la pénurie de logements. En 1917, un concours restreint est organisé. L'opération est finalement réalisée par Eugène Merz du Bureau des

Vue du Locle (quartier de l'Avenir), 1892 (MS).

Travaux publics sous la direction du jury, à partir des projets lauréats du concours. L'ensemble, construit aux Jeanneret entre 1919 et 1920, compte deux maisons locatives de trois étages sur rez-de-chaussée sous un toit à quatre pans galbés. Au total 27 appartements de deux, trois et quatre pièces dotés de salles de bain. Outre le socle rusticisant, des loggias placées en façade nord distinguent ces immeubles de la typologie courante. Au cours des quatre décennies suivantes, la Commune construit encore une vingtaine d'immeubles accueillant au total 170 appartements environ. Entre 1943 et 1949, elle subventionne, avec la Confédération et le canton, 247 appartements et, entre 1950 et 1957, à son propre compte 700 appartements. Elle s'applique de surcroît à régulariser le marché immobilier en achetant et revendant des terrains. En 1958, elle possède avec les Fonds des ressortissants environ un quart du sol communal, ce qui permet à Henri Jaquet, président de la ville du Locle, à l'occasion d'un concours d'idées destiné à l'établissement d'un plan d'urbanisme, de souligner : « Grâce à [cette politique basée sur trois types d'action : construction d'immeubles par la commune, subventionnement à la construction, acquisition de terrains], Le Locle reste la ville de Suisse où les logements modernes sont le meilleur marché. »[126]

Rue de l'Avenir.

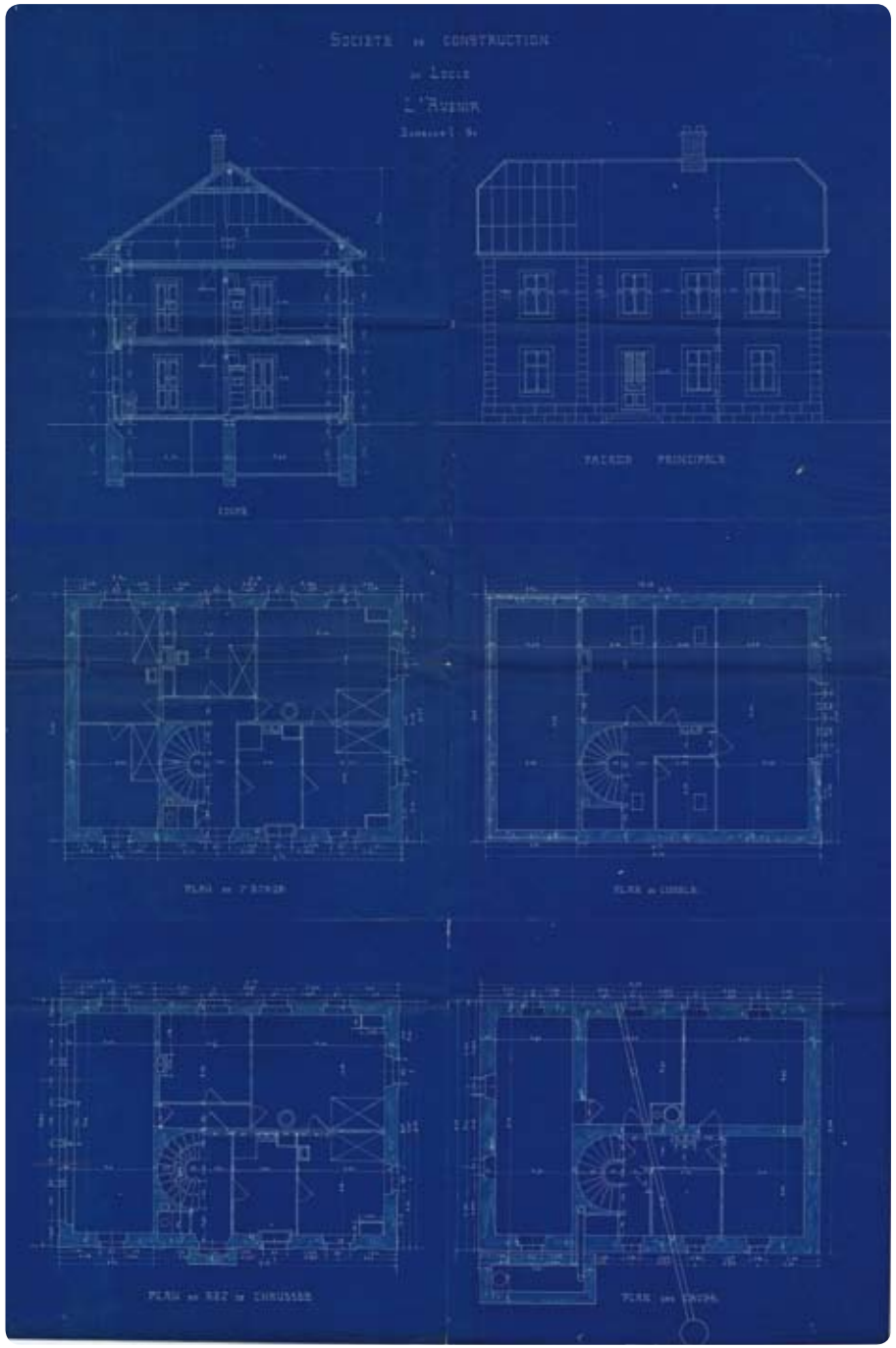

Henri Favre, Plan type pour la Société de construction (quartier de l'Avenir), 1892 (SUL).

## Villas patronales

Au Locle, la construction du Nouveau Collège à Beau-Site (A. Rychner, 1874-1876) et celle de la gare à Bellevue (Friederich von Rütte, 1882-1884) – on relèvera que la nomenclature toponymique trahit une forte relation au paysage – marque les débuts de l'implantation à flanc de coteau.

Les villas construites en 1897 par Albert Theile pour J. Perrenoud-Richard, fabricant de montres (Gare 7) et en 1907 par Ernest Lambelet pour Charles Courvoisier (Tourelles 10) partagent avec la plupart de leurs contemporaines le fait de constituer un contrepoint typologique tant aux bâtiments industriels disséminés dans la ville qu'aux casernes ouvrières locatives du centre. Même si elles ne sont jamais tout à fait semblables, ces villas répètent souvent les mêmes principes programmatiques, la même distribution des espaces ; elles apparaissent en tout cas comme un champ d'expérimentations architecturales et décoratives. De nouvelles sources d'inspiration, de nouvelles techniques sont mises au service d'une esthétique du quotidien.

Albert Theile, Villa de J. Perrenoud-Richard au Locle (Gare 7), 1897.

Prenons encore l'exemple de la vaste demeure, présentant l'image d'un l'hôtel particulier à la grammaire néobaroque que Léon Boillot construit à La Chaux-de-Fonds en 1914 pour le fabricant d'horlogerie Ernest-Albert Ditisheim (Temple-Allemand 117). Le premier appartement, en duplex, présente au rez-de-chaussée la partie de représentation et de réception, au premier étage la partie privée, au deuxième étage, un appartement de six pièces où les salles de bains sont directement associées aux chambres à coucher. En plus de ce programme magistral, ce qui retient l'attention, c'est la présence au sous-sol d'un atelier et d'un laboratoire de photographie, et, dans l'étage de comble, d'une salle de billard.

Ernest Lambelet, Villa de Charles Courvoisier au Locle (Tourelles 10), 1907.

Les villas de Pouillerel à La Chaux-de-Fonds (2, 6, 8), la maison construite en 1900 pour Arnold Ronca, beau-fils de Georges Favre-Jacot (Jolimont 5), celles de la route des Monts (24a et 26) et des Petits-Monts au Locle (8, 21, 21a) sont une bonne illustration de cette tendance régionaliste dans les Montagnes.

Ces villas, implantées pour la plupart dans un parc plus ou moins vaste et où la rue ne sert pas de cadre au volume bâti, qui affichent souvent une architecture cossue et des tendances stylistiques hétéroclites, annoncent un éparpillement vivement critiqué par les défenseurs du patrimoine au début du XX$^{e}$ siècle. Située à quelque distance de La Chaux-de-Fonds, sur la hauteur, dans un parc immense, la villa décrite dans le roman *L'Heure* de Walter Biolley [bien que d'expression formelle très différente, elle évoque la villa construite pour Adèle Gallet par René Chapallaz aux Crêtets en 1904 (rue David-Pierre-Bourquin 55), année de la parution du roman] est exemplaire de la dissociation des lieux de résidence et de travail : « L'habitation, qui est comme l'extériorisation de l'individu ou mieux encore le miroir dans lequel il se reflète – atteste, elle aussi, les singularités du maître des lieux. Avec ses clochetons aux deux extrémités, son toit orné d'une sphère, et sa véranda vitrée, elle diffère du tout au tout des maisons de la contrée, bâties pour affronter les rigueurs d'un long hiver et pour supporter pendant des mois la charge d'une couche de neige souvent fort épaisse. Elle a d'ailleurs fort grand air avec ses huit fenêtres, hautes et larges, s'alignant au premier étage sur la façade, tournée du côté du levant, avec son perron majestueux dont le double escalier permet d'accéder par une porte

fenêtre au rez-de-chaussée. Participant tout à la fois du manoir et du monastère, avec l'excentricité de cette boule couronnant le faîte du toit central et ne rimant à rien, elle a un air de bravade et de défi, qu'accentuent encore les trois aiguilles de ses paratonnerres. Celui qui l'a vue, à l'aube, lorsque le soleil argente ses vitres et dore la sphère qui surmonte son toit, comprend que les gens de la contrée ne l'appellent pas autrement que "La Flambante". C'est là que vivait [l'établisseur] pendant les six beaux mois de l'année, soit du commencement de mai à fin octobre. Il emmenait avec lui tout son personnel : gouvernante, cuisinière, cocher, jardinier et sa famille. Heureux de quitter la poussière de la ville, de respirer la senteur balsamique des sapins, il ne faisait plus que de rares apparitions à son comptoir dont il laissait tout le souci et toute la responsabilité à son visiteur. »[127]

Rue du Temple-Allemand 119 (La Chaux-de-Fonds).

Léon Boillot, Plan pour la villa de E.A. Ditisheim à La Chaux-de-Fonds (rue du Temple-Allemand 117), 1914 (SUC).

## L'Art nouveau et le Style sapin

L'Art nouveau, art à la mode dans toutes les capitales d'Europe à la fin du XIX[e] siècle, est importé dans les Montagnes neuchâteloises sous l'influence des patrons horlogers et de leurs représentants de commerce. Ce mouvement artistique international d'avant-garde, bien que réservé dans ses plus belles expressions aux bourses bien garnies, devait trouver une place de choix dans les métropoles horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Vitraux, carrelages, ornementations de cages d'escalier, stucs, menuiseries et ferronneries envahissent ainsi les nouvelles constructions. En 1900, l'Art nouveau a conquis les esprits.

Expression plus originale et ambitieuse, une véritable école se développe dans les Montagnes neuchâteloises à l'initiative de Charles L'Eplattenier (1874-1946), artiste sensible aux préceptes de l'Art nouveau et pédagogue enthousiaste. Ouvert en octobre 1905, son Cours supérieur d'art et de décoration initie certains élèves de l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds, dont Charles-Edouard Jeanneret, le futur Le Corbusier, à l'étude de la nature.

L'idée que « seule la nature est inspiratrice » porte le jeune professeur et ses élèves à l'étude de la flore et de la faune régionales et à l'élaboration du vocabulaire décoratif spécifique appelé « Style sapin ». Ce terme résume à lui seul l'inspiration qui nourrit ces jeunes artistes. Dès lors, il n'est plus question de recourir au « coup de fouet » cher à Victor Horta et à Hector Guimard, mais de chercher le mouvement dans le rythme poétique de l'horizon jurassien parsemé de sapins et de gentianes. « La base de nos études ornementales reste toujours le sapin. Cet arbre à ses différents âges, étudié dans son ensemble ou dans ses détails offre des ressources décoratives inépuisables. Le grand chardon argenté, les gentianes, etc., ainsi que notre faune jurassienne ajoutent à ces éléments des richesses considérables. »[1]

Par sa situation géographique, il est intéressant de relever que La Chaux-de-Fonds et Le Locle se situent à la convergence de l'Art nouveau français ou belge – tout en courbes – et de l'Art nouveau allemand (Jugendstil) ou autrichien (Sezessionstil) – beaucoup plus géométrique.

Au sein de l'Ecole d'art, les élèves parviennent à de remarquables résultats dans la réalisation de nombreuses décorations (issues de commandes publiques ou privées), témoins d'une puissance de travail exceptionnelle. Les créations s'appliquent également aux objets les plus divers : boîtes de montres, arts décoratifs variés et même architecture avec, par exemple, le projet de la Villa Fallet en 1906. De tous ces exercices, le Crématoire de La Chaux-de-Fonds est l'exemple le plus complet (1909-1910). On le considère comme le chef-d'œuvre de cette période intense en innovations artistiques.

[1] Rapport de la Commission de l'Ecole d'art, 1911-1912, p. 17.

Anonyme, Projet de montre gousset, nd (EA).

Villa Fallet (La Chaux-de-Fonds, chemin de Pouillerel 1), 1906.

Salle de cérémonies du crématoire (La Chaux-de-Fonds), 1909-1910.

## Emiettement territorial et zonage

La Chaux-de-Fonds figure parmi les villes étudiées dans un ouvrage de 1929 qui a fait date, *L'urbanisme en Suisse*. On peut y lire : « Actuellement : industries, maisons d'habitations, villas même, sont disséminées dans toutes les parties de la ville. Mais on projette la création de zones qui grouperaient les constructions de même nature. »[128] Reprenant le thème de l'analogie structurale entre la ville et la maison, Charles L'Eplattenier anticipait cette vision de la ville où le tissu ne serait plus mixte : « Groupons […] comme on le faisait autrefois, le beau avec le beau, et le laid avec le laid, mais ne mélangeons pas. Faisons nos villes comme nous faisons nos intérieurs. Ayons le salon pour la beauté, ayons le bureau pour les affaires et un lieu tranquille pour nous reposer. Cet ordre dans l'ordonnance de nos villes modernes paraît élémentaire et de la plus simple logique ; pourtant nous avons fait tout le contraire. »[129]

En 1944, le texte consacré à l'urbanisme de la ville figurant dans l'ouvrage commémorant le 150e anniversaire de l'incendie est intéressant parce qu'il pose sur le développement urbain du XIXe siècle un regard distancé et critique, rappelant au passage à quel point le plan tramé, devenu impopulaire et rejeté quelques décennies auparavant, montrait rétrospectivement ses mérites : « La cité mutilée par le terrible incendie de 1794 fut reconstruite suivant un plan orthogonal, la rue Léopold-Robert dessinant la colonne vertébrale de la nouvelle Chaux-de-Fonds. Aux massifs fermés et anémiques on préfère déjà les constructions en lignes convenablement espacées, séparées par des rues larges

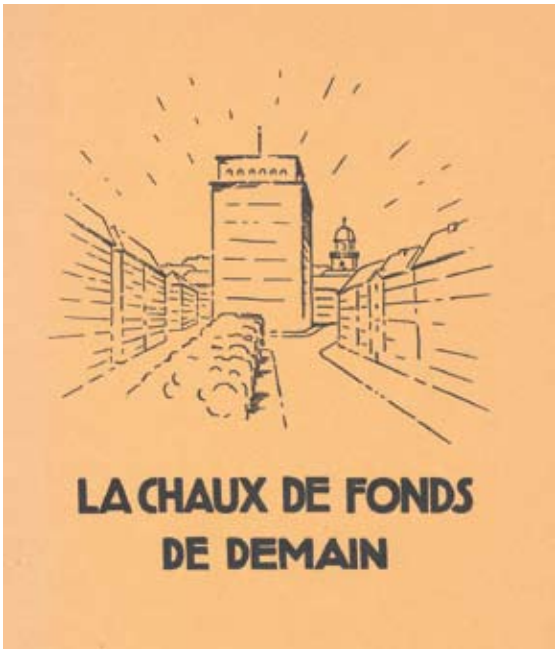


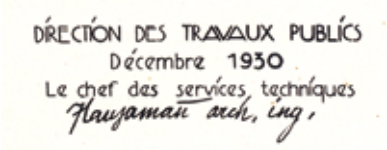


« Nul ne le conteste, La Chaux-de-Fonds a ses embarras de circulation comme toutes les villes qui se respectent. Les routes les plus importantes convergent dans l'agglomération qui formait autrefois le village, et c'est là que la congestion est la plus forte ; aussi, pour arriver chez nous, les automobilistes doivent-ils se frayer un passage dans nos anciennes rues étroites et tortueuses, au risque de se tromper de direction et de faire de la casse ; leur impatience devient insupportable quand il y a marché, et c'est encore pis lorsque, dans cet enchevêtrement, il faut sortir de la ville. »

### L'automobile reine de la ville!

Images tirées de La Chaux-de-Fonds de demain, 1930.

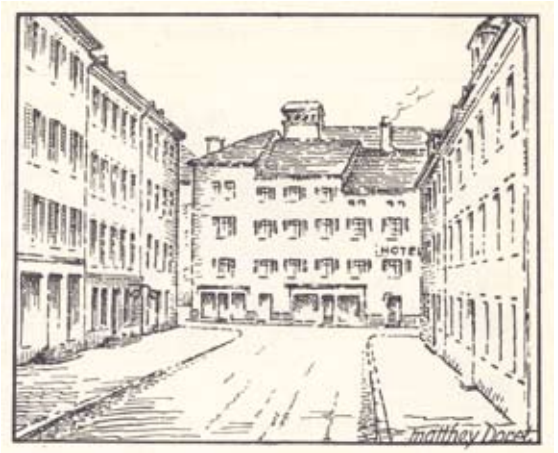

d'une quinzaine de mètres environ, ornées de jardins au midi. Les plans de 1865, de 1875 et de 1898 ne font que reprendre ce même thème. En 1869, un timide projet de relier la place de l'Ouest à l'emplacement actuel du Collège de l'Abeille par une diagonale est abandonné sur le plan de 1875. Jusqu'en 1920, le versant ensoleillé du vallon se couvre d'une dizaine de rues parallèles, de 1 à 1.5 km de longueur, distantes les unes des autres de 40 à 50 mètres et coupées à angle droit tous les 120 mètres à peu près par des rues transversales. Ce plan orthogonal clair et pratique a malheureusement été appliqué d'une façon trop rigide ; supportable encore là où nous rencontrons des maisons jumelées à deux ou trois étages et des alignements coupés de jardins et d'arbres débordant sur les trottoirs, il devient tristement monotone là où règne l'ordre de construction contigu des immeubles à quatre ou cinq étages. On n'a pas su tirer parti des accidents du terrain existants en plaçant dans les combes naturelles des quartiers, accompagnés de zones de verdure, et en faisant suivre aux rues longitudinales les courbes de niveau du terrain. Le développement prodigieux de la ville, de 1890 à 1905, période durant laquelle on édifiait 50 à 70 constructions par année, donne naissance à un vaste plan d'extension, toujours suivant le système orthogonal, cherchant à atteindre au sud les Arêtes et les Foulets et à l'Ouest la Combe à l'Ours et le Grillon. Aujourd'hui, ce plan n'a plus qu'un intérêt historique. En 1921, on essaie d'améliorer les plans d'extension au sud du quartier des Crêtets à l'occasion de l'ouverture du boulevard de la Liberté. Cependant il convient de remarquer qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'extension de la ville de ce côté-là aussi longtemps que les possibilités de bâtir ne sont pas épuisées sur le versant ensoleillé de l'« endroit ». La révision du plan du quartier du Succès, en 1924, dote cette partie de la ville d'un système de rues en diagonales, caractérisées par des pentes plus douces. Mais on n'a pas trouvé l'accord entre ce nouveau système et celui en damier. La cité-jardin de la rue des Postiers et de celle des Cheminots, qui respecte mieux la configuration du terrain, est une réalisation plus satisfaisante. »[130]

Le plan de 1903, montre que les prévisions d'extension sont encore assez généreuses et se déploient dans toutes les directions, mais celui de 1926 atteste que la dépression des années 1921-1923 a tempéré les optimismes. Dans l'entre-deux guerres, la crise économique se reflète sur le développement de la ville, le nombre d'habitants passe de 40 000 à 31 000 en 1941. Seuls quelques bâtiments sont construits.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la haute conjoncture économique s'accompagne d'un mouvement d'expansion de la ville. En 1948, le premier plan de zonage, réalisé par le bureau de l'architecte communal, est mis en application. Il définit des quartiers, confirme des zones existantes et prévoit les secteurs d'extension (cf. réglement d'urbanisme, 1948, annexe F). Conformément à ce plan, les premiers plans de quartiers pour le sud, puis plus tard l'est de la ville, sont projetés et réalisés.

Vue aérienne de l'usine électrique (La Chaux-de-Fonds), 1925 (SUC).

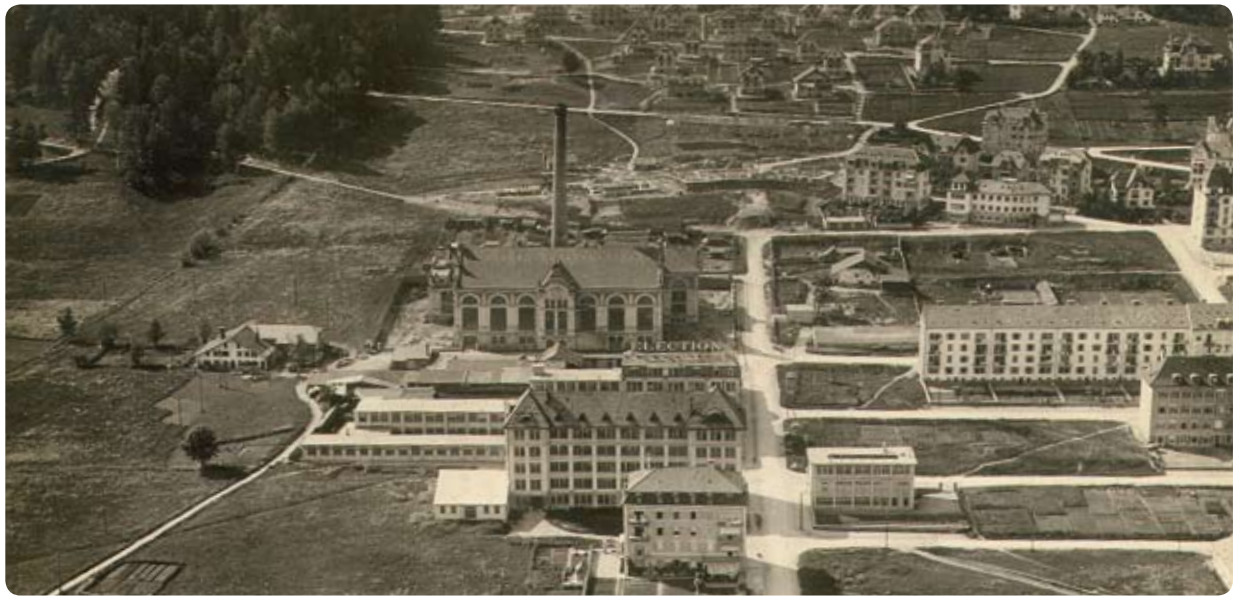

Le plan de 1903, montre que les prévisions d'extension sont encore assez généreuses et se déploient dans toutes les directions, mais celui de 1926 atteste que la dépression des années 1921-1923 a tempéré les optimismes. Dans l'entre-deux guerres, la crise économique se reflète sur le développement de la ville, le nombre d'habitants passe de 40 000 à 31 000 en 1941. Seuls quelques bâtiments sont construits.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la haute conjoncture économique s'accompagne d'un mouvement d'expansion de la ville. En 1948, le premier plan de zonage, réalisé par le bureau de l'architecte communal, est mis en application. Il définit des quartiers, confirme des zones existantes et prévoit les secteurs d'extension. Conformément à ce plan, les premiers plans de quartiers pour le sud, puis plus tard l'est de la ville, sont projetés et réalisés.

Plan des zones de construction à La Chaux-de-Fonds, 1948 (SUC).

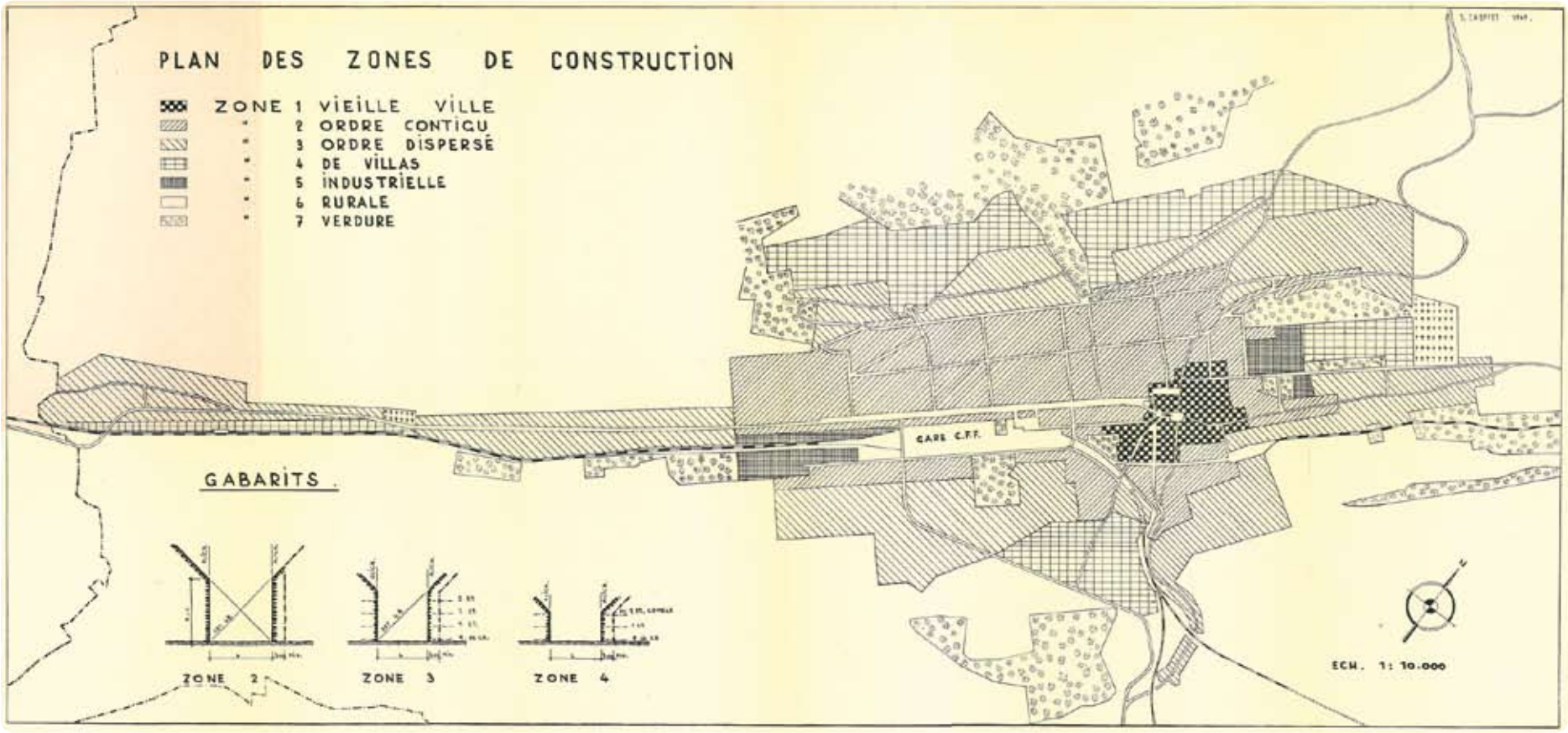

Les années d'après-guerre sont marquées par la reprise et par la progression régulière vers la haute conjoncture. La santé de l'industrie de la construction joue le rôle d'un baromètre fiable durant ces années de miracle économique qui vont durer jusqu'à la fin des années 1960. Les expressions « bien-être » et « plein emploi » dominent le vocabulaire. Un texte de 1957 est exemplaire de cette foi dans l'avenir, d'un triomphalisme un peu simplificateur, caractéristique des « Trente Glorieuses » : « Les plans d'urbanisme élaborés par les services techniques d'une administration communale, leur réalisation, les améliorations et les innovations qu'ils apportent à la physionomie et à l'économie d'une ville, sont l'œuvre du constructeur et de l'urbaniste. Des masses informes de pierre, de ciment et de fer, ils font surgir de belles maisons, les rues qui escaladent les collines, les jardins et les avenues dessinés pour la joie des yeux. Voici pour le bâtisseur. L'usager, c'est l'ouvrier à son établi ou devant sa machine, c'est la ménagère chez l'épicier du coin, c'est l'écolier traversant la chaussée pour se rendre à l'école […]. L'usager, c'est tout cela et dans la ville trépidante, débordante d'activité, de fièvre et de bonne humeur, cette ville qui doit être sienne et faite pour lui, à sa taille, à sa mesure, pour qu'il s'y trouve à l'aise, comme dans un habit bien coupé. Et ses autorités doivent veiller à l'organisation et au développement de la cité, en urbanisme et en architecture. Sans imposer, elles coordonneront. Sans ordonner, elles suggéreront, elles rapprocheront les différents éléments de cette cité pour créer entre eux, une cohabitation harmonieuse et profitable. C'est là un sujet bien exprimé par un exemple concret, celui de La Chaux-de-Fonds. »

Les principes de la « Charte d'Athènes » (1933) instillent désormais les réflexions, on insiste sur l'interdépendance des différents secteurs de la société, on cherche les moyens d'organiser la ville selon une division fonctionnelle où les habitations occupent la plus grande place. Le territoire se répartit entre quatre fonctions principales : habiter, travailler, circuler, se divertir : « Ce magnifique redressement [démographique et constructif] n'a pas été sans susciter de nombreux dilemmes et sans occasionner certains soucis aux autorités de la ville [de La Chaux-de-Fonds]. C'est ici qu'intervient la question des relations de l'industrie avec l'urbanisme, des industriels avec les autorités communales […]. L'industrie a besoin tout d'abord de main-d'œuvre pour vivre. Cette main-d'œuvre doit être stable ; elle ne doit pas troubler la cadence de la production par des allées et venues préjudiciables à la bonne marche du travail. Dans toute la mesure du possible, elle habitera la localité où elle exerce son activité. La politique du logement, très active à la Chaux-de-Fonds, a permis de mettre à disposition de la population près de 3000 logements nouveaux ces dernières années à des prix acceptables […]. C'est là un bel exemple de coordination des efforts des pouvoirs publics et des milieux privés, efforts couronnés d'une pleine réussite. Signalons au nombre des organisations privées le rôle éminent joué par le syndicat patronal des producteurs de la montre, de nombreux industriels et de grandes entreprises. D'autre part, la population logée dans des appartements modestes, clairs et sains, doit pouvoir se rendre au lieu de son travail par un service de transports rapides, agréables et bon marché. Les vétustes et bruyants tramways cahotants et grinçants

### « Le zonage »

Le principe du zonage, ou division fonctionnelle de l'espace, a des origines lointaines. Albrecht Dürer, dans son plan de 1527, isole les fonctions résidentielles des fonctions productives ; Reinhard Baumeister exprime, en 1876, l'idée d'une partition entre un noyau commercial, des zones industrielles et résidentielles ; en 1890, Joseph Stübben prône, outre le plan d'extension, des règlements différentiels des constructions. Mais cette notion, qui évolue tant du point de vue technique qu'institutionnel, se systématise en Suisse après 1914. Le plan de zones constitue le prolongement naturel du plan iconographique. Il ne se contente plus de sélectionner la structure foncière dans l'ensemble des formes urbaines représentables comme le plan iconographique, il va de surcroît stabiliser l'évolution de cette structure dans le temps en déterminant des règlements d'utilisation du sol.

« Le zonage est l'opération faite sur un plan de ville dans le but d'attribuer à chaque fonction et à chaque individu sa juste place. Il a pour base la discrimination nécessaire entre les diverses activités humaines réclamant chacune leur espace particulier : locaux d'habitation, centres industriels ou commerciaux, salles ou terrains destinés aux loisirs. »[1] A un mois d'intervalle, les deux villes édictent en 1948 un règlement d'urbanisme qui marque l'avènement de cette partition fonctionnelle, à laquelle s'ajoute la notion de densité. La gestion de l'allocation des sols tient compte de l'évolution des méthodes de planification : délimitation souple, en ceintures successives, de zones de construction disposées de manière rayonnante en fonction des axes de transport.

[1] Charles-Edouard JEANNERET (LE CORBUSIER), *La Charte d'Athènes*, Paris : Editions de Minuit, 1957 [1941], p.39

ont été remplacés en 1951 par un réseau de trolleybus qui sillonnent la ville en tous sens et dirigent chaque jour des milliers d'abonnés de leur domicile à leur travail […]. Pour terminer, citons encore en quelques lignes, un autre aspect du problème qui doit être connu des urbanistes et des industriels, et qui ne leur a pas échappé, celui de l'équipement d'une ville, non pas seulement pour la production, non pas seulement pour le travail, mais aussi pour le contentement de ceux qui y vivent, afin qu'ils y trouvent la joie, le plein épanouissement de leurs préoccupations artistiques, le contentement des yeux et de l'esprit, la certitude de pouvoir s'y livrer sans arrière-pensées aux ébats que réclament leur goût du sport et des exercices du corps, leur amour du grand air et de la montagne, et rappelons ici comment pouvoirs publics et initiative privée se sont de nouveau retrouvés pour y penser et pour réaliser la construction d'une salle de musique, enrichir nos bibliothèques, nos musées, nos collections, subventionner les sociétés artistiques, pour mettre à la disposition de la population un stade moderne parfaitement équipé, une piscine […], une patinoire artificielle […]. L'urbanisme au service de tous pour le développement, l'enrichissement, le rayonnement de la Cité. Ce grand principe a été magnifiquement mis en pratique par les autorités de la Chaux-de-Fonds, bel exemple de ville progressiste en plein essor. »[131]

Du point de vue de la morphologie de l'espace, la lumière dicte l'implantation ; les édifices sont placés, isolément, dans la verdure en périphérie, ce qui occasionne un émiettement territorial, la circulation se fait sur des voies hiérarchisées. Le processus d'étalement amorcé entre 1932 et 1950 avec la planification de quartiers de villas subventionnées au sud de la ville se confirme après 1950, à la fois par la construction « massive » de villas, et par celle de barres et de tours locatives. Le Building 54 (Jacques Favarger, Bernard Murisier architectes, 1954, Bois-Noir 15-23) et la tour de la Gare (Dubois et Gabus architectes, 1952, Jaquet-Droz 56) sont considérés comme les « unités d'habitation » les plus importantes construites en Suisse à cette époque. Entre 1956 et 1960, le Règlement de la police des constructions ajoute un deuxième alinéa à son article 40 concernant les immeubles en hauteur !

Images tirées de la revue suisse française Urbanisme architecture, 1957.

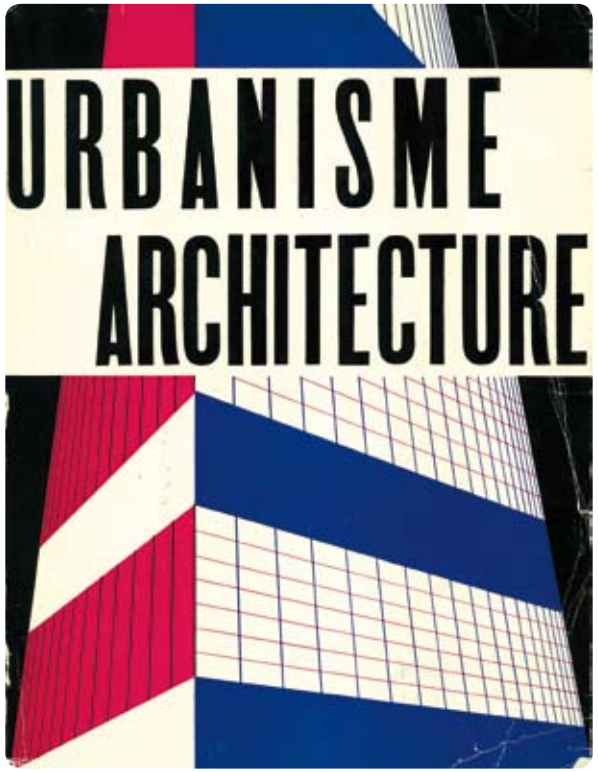


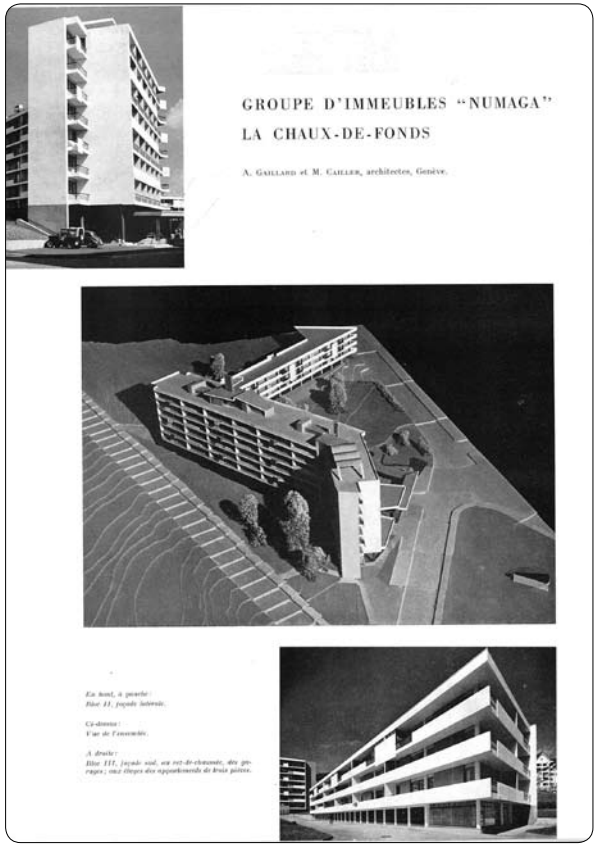

Cet ensemble qui est actuellement complètement habité, comprend 133 appartements répartis comme suit :

Groupe I, 84 appartements dont les orientations principales sont est et ouest.

Groupe II, 28 appartements orientés sud-est. Ce groupe est composé de logements duplex alternant avec des étages de studios permettant ainsi d'utiliser au maximum la bonne orientation.

Groupe II , 21 appartements orientés plein sud.

L'ensemble comprend des magasins, un restaurant, une buvette, des garages et 4000 mètres carrés de terrain qui seront aménagés en parc de jeux pour enfants.

*Grand ensemble, Au rez-de-chaussée, des magasins et le restaurant « Les Frênes ». Aux étages : appartements de trois pièces en duplex et studios. 7e étage et attique : clinique-maternité.*

L'implantation a été dictée par l'orientation, la pente du terrain et le souci de ne pas trop subdiviser les espaces verts. Le bâti principal des architectes a été de donner le maximum de confort en dépit d'un budget très restreint.

Le bloc principal comprend des dalles continues sur trois appuis avec consoles formant loggias, d'où suppression des échafaudages et allégement de la portée. Système mixte poteaux béton armé préfabriqués sur place, bruts de décoffrage, et murs porteurs assurant le contreventement. Parapets de balcons en béton armé de huit centimètres bruts de décoffrage.

Les architectes ont utilisé la polychromie pour souligner l'individualité de chaque appartement. Le plafond des loggias des appartements à parapet plein a été traité en blanc pour augmenter la luminosité des appartements, les couleurs étant réservées aux appartements à parapets transparents.

* * *

Photos Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds.

*Bloc I, façade est.*

*Couloir d'étage avec portes palières et retrait des cuisines.*

*Pignon et façade ouest du bloc I.*

*Extérieur de la villa, 8e étage. Attique du bloc I*

*Intérieur de la villa, 8e étage.*

*Séjour d'un 3 pièces avec cuisine.*

Photos Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds.

*Séjour d'un duplex.*

Images tirées de la revue suisse française Urbanisme architecture, 1957.

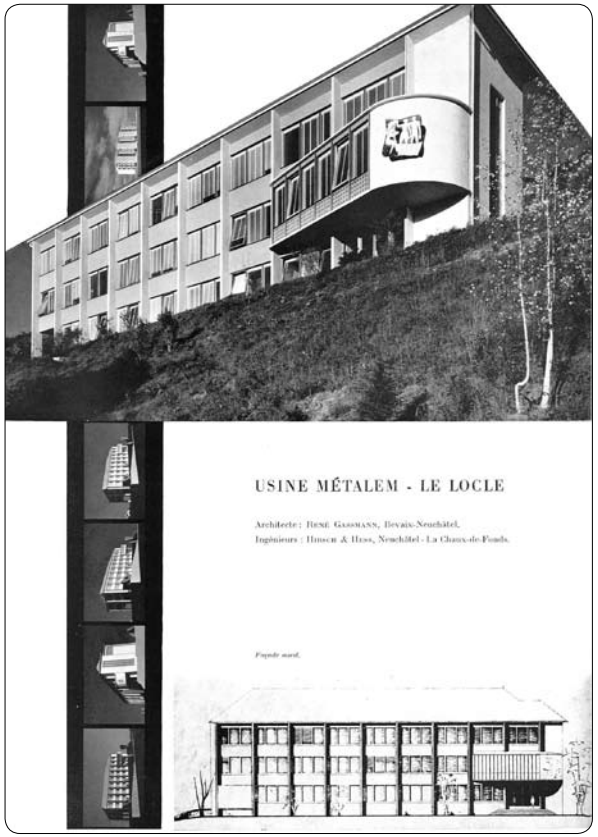

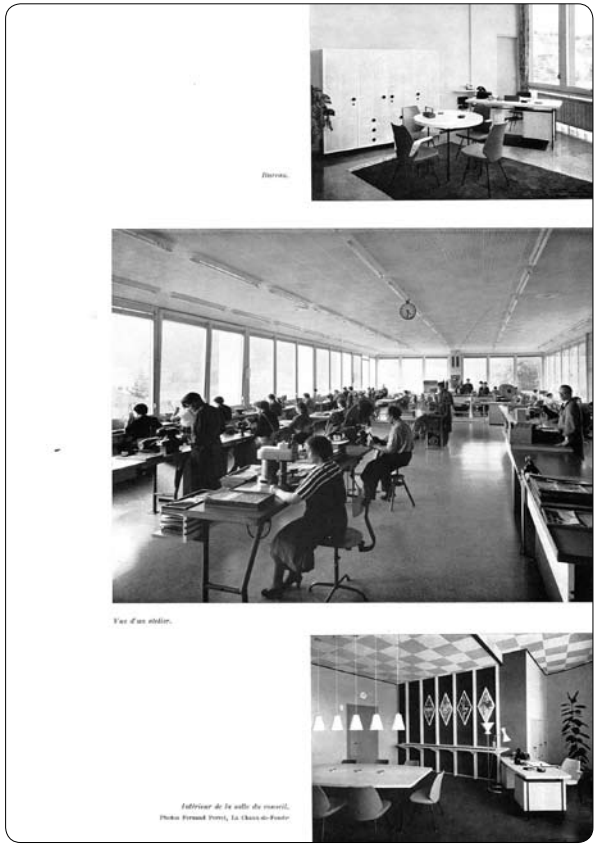

## L'invention d'un patrimoine

### Tout patrimoine n'est pas une évidence

On peut lire dans un texte de 1956 que les anciennes fermes des Montagnes neuchâteloises sont de véritables « monuments historiques, ce qui préserva certaines d'entre elles de la furie des démolisseurs »[132], peut-être autant pour ce qu'elles représentent du point de vue architectural que parce qu'elles ont abrité les débuts de l'industrie horlogère ? C'est une marque tardive d'un « mouvement » commencé au début du XX^e^ siècle lorsque, en réaction à l'urbanisation croissante et aux démolitions qu'elle occasionne, certaines voix s'élèvent pour les préserver.

Au tournant du XIX^e^ et du XX^e^ siècle dans les Montagnes neuchâteloises, comme partout en Suisse, après quelques décennies d'euphorie progressiste traduite par un boom constructif et une urbanisation parfois incontrôlée, on fait des bilans. Face aux mutations rapides et radicales intervenues se développe la cause de ce qui n'est pas encore généralisé sous le terme de défense du patrimoine. Artistes peintres et sculpteurs, gens de lettres (écrivains, poètes, romanciers, journalistes, essayistes,…), historiens de l'art, amateurs, militaires et quelques architectes prennent fait et cause pour la sauvegarde des beautés helvétiques. Dans le canton de Vaud, Marguerite Burnat-Provins fonde la Ligue pour la beauté (1905), germe du Heimatschutz, ou Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque, constitué à Berne la même année et auquel le canton de Neuchâtel se rallie en tant que section en 1906. La Loi sur la conservation des monuments et des sites est votée en 1902 ; inspirée de la loi vaudoise, elle s'accompagne de mesures de classement ; elle sera révisée en 1950, 1964 et 1995.

En 1904, l'architecte A. Lambert écrit déjà qu'à La Chaux-de-Fonds, « [les anciennes maisons du Jura, vestiges] d'une architecture distinguée paraissent un peu dépaysés au milieu des horribles maisons à loyer qui les environnent et ils sont certainement destinés à disparaître sous peu. Ces restes d'une époque de bon sens et de bon goût ne seront plus bientôt qu'un souvenir lointain, personne ne les regrettera, car on les considère déjà comme de vieilles baraques faisant honte au village. »[133] En 1921 et 1922, Henri Bühler fait paraître, dans *l'Almanach du Montagnard*, deux articles qui, outre un essai de typologie et la description de quelques exemples représentatifs de fermes des alentours de La Chaux-de-Fonds, sont également destinés à alerter les « curieux […] qui aiment à jeter un coup d'œil sur les témoins de notre passé »[134] des menaces qui pèsent sur le patrimoine rural. La reconnaissance de l'intérêt urbain de La Chaux-de-Fonds et du Locle tardera à émerger. La « laideur » de la ville était opposée au pittoresque de la ferme campagnarde.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle étaient, jusqu'il y a peu, considérés comme des villes neuves et, par conséquent, sans histoire urbaine. La reconnaissance d'une valeur historique, donc implicitement patrimoniale, est récente. Un château, un cloître, une église gothique sont sans conteste des monuments historiques, mais une ville industrielle, qui plus est, toujours industrieuse, peut-elle être objet patrimonial ? L'évidence échappe à la plupart et comme un trésor, il faut le découvrir.

« Je ne sais ce qu'ils ont, ces Chaux-de-Fonniers […] : mais ils ne veulent protéger que ce qui est, ou paraît, condamné ! Si l'on dit que l'on va démolir quelque chose, alors c'est la ruée ; avant, pas un mot ! »[135]

Emil Cardinaux, Affiche d'exposition organisée par Patrimoine suisse, 1909 (BVL).

En 1902, on ne démolit pas, on construit, avec la foi des conquérants, une ville sans fin appelée à devenir une métropole. En 1994, lorsque La Chaux-de-Fonds reçoit le Prix Wakker décerné par Patrimoine suisse, la ville se remet doucement des traumatismes de la crise horlogère des années 1970. Comme ailleurs, les Trente Glorieuses auraient dû avoir raison des restes surannés du siècle précédent, mais la crise a gâché le rêve d'une ville éternellement moderne, alors que la conscience d'un passé se faisait timidement jour. Avec l'idée émergente que La Chaux-de-Fonds pouvait revendiquer une histoire urbaine, la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine devenaient possibles.

**Pas un mot, mais un jour…**

Si la Loi cantonale sur la conservation des monuments historiques du 4 novembre 1902 légitime le pouvoir et implicitement la responsabilité de l'Etat dans la préservation du patrimoine, la Loi cantonale sur les constructions du 26 mars 1912 accorde par contre explicitement un droit d'initiative aux communes en la matière :

« Article 102
La commune a le droit de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'aspect, le caractère ou la physionomie d'une construction, d'une localité, ou d'un site. »

La commune de La Chaux-de-Fonds refond complètement son Règlement sur la police des constructions en 1919. Malgré les dispositions cantonales, les autorités communales n'évoquent aucune mesure d'ordre esthétique ou conservatoire et restent en cela fidèles aux pratiques du XIX^e siècle qui ne s'occupaient que d'alignement, de sécurité, notamment face aux incendies, et d'hygiène.

Au Locle, c'est par arrêté du Conseil général (le « législatif » de la commune) datant de mars 1893 sous le titre « réglementation à donner aux constructions au point de vue architectural dans la zone intérieure » que les autorités locloises se dotent d'un outil permettant d'intervenir sur l'aspect des constructions. Le contenu des règlements antérieurs, notamment celui de 1886, se préoccupaient presque exclusivement des domaines de sécurité et de salubrité. Mais ce n'est qu'en avril 1930 que le Conseil général adopte le nouveau règlement dans lequel le chapitre VI traite de l'aspect des constructions et des sites :

« Article 48
Le Conseil communal, dans le but d'assurer une certaine harmonie dans l'architecture des bâtiments et de sauvegarder la beauté des sites, peut refuser l'autorisation d'édifier une construction ou d'effectuer une transformation susceptible de porter préjudice à l'aspect, au caractère ou à la physionomie d'un quartier, d'une rue, d'une construction ou d'un site. »

En outre, il ressort de la séance plénière d'adoption dudit rapport un souhait du législatif que les dossiers de construction soient traités par l'exécutif avec plus de vigilance.

En 1925, le syndrome de l'urbanisme mis en exergue par le fils génial de La Chaux-de-Fonds, Le Corbusier, ne tarde pas à contaminer les deux villes. La Grande Guerre, les Années folles, le Vendredi noir tournent définitivement la page du XIX^e siècle dont les préoccupations sont devenues obsolètes.

Comme toutes les villes qui se respectent, La Chaux-de-Fonds a besoin d'un centre historique, d'une vieille ville – par opposition à une ville moderne – que Paul Hausaman, architecte-ingénieur, chef des services techniques de la Ville de La Chaux-de-Fonds, identifie en 1930 dans sa vision d'avenir aux rues à la géométrie imparfaite, du côté du Grand Temple et de la place de l'Hôtel-de-Ville. Il relève d'ailleurs le « cachet historique » de cette place et sa « tenue architecturale » pour justifier de la laisser « intacte », seule zone ancienne à ne pas être victime de projets de refonte de l'urbanisme chaux-de-fonnier au profit de la voiture. Vaste utopie dont les principes prévaudront longtemps encore, mais dont aucune réalisation ne sera heureusement entreprise, hormis l'abaissement de la rue de la Promenade.

Même si la conscience patrimoniale de Paul Hausaman reste des plus timides, elle existe pour la première fois officiellement dans un discours, mais comme un écho dialectique à la nécessité du progrès. La nostalgie n'est pas présente dans ces propos, mais dans ceux que tient une année plus tard Jean-Paul Zimmermann dans l'introduction d'un ouvrage de photographies pittoresques : « Aux attentifs et aux curieux, à ceux qui savent arrêter sur les choses des regards vacants et libres d'intérêts trop positifs […]; ils seront heureux que se conserve l'image de ce qui est destiné à disparaître un jour ou à changer […] »[136]

**Vers une réserve Vieille ville**

En 1943, Guillaume Nusslé, quincaillier de son état, s'aventure dans la politique-fiction lors d'un essai qui fera scandale. Au milieu des considérations les plus utopiques, l'idée de délimiter une zone de valeur historique à La Chaux-de-Fonds est proposée. Lucide et pragmatique, il propose un mode de financement et des directives de restauration reconstitutive :

« Je préconise de créer une réserve Vieille ville pour laquelle il faudra faire certains sacrifices financiers, établir des règlements stricts. On donnera ainsi d'un coup à notre ville un climat, une beauté, un intérêt, un sens de la tradition, un sens tout court, qui lui manque. […] Comme toutes les maisons du quartier Vieille Chaux-de-Fonds, les maisons de la place de l'Hôtel-de-Ville ont leurs façades reconstituées à peu près dans le style de l'époque de leur construction. […]. Des détails de décoration dont certains sont si caractéristiques à notre ville (quoi qu'on ait pu en croire) seraient imposés comme modèles de base aux architectes. Il en est de même pour les barrières et les ouvrages en fer forgé. […] Le problème financier est plus simple. Il suffit de subventionner, éventuellement de prendre la charge complète des rénovations de façades. […]. La commune qui dépense bon an, mal an, un budget respectable pour l'érection de murs de soutènements, redressements de trottoirs, voire de statues, cessera pour quelques années de « grignoter » et destinera l'effort principal de ses budgets normaux et extraordinaires à cette œuvre de restauration.[137] »

Guillaume Nusslé, Plan Vieille Chaux-de-Fonds, 1943 (tiré de Essai sur La Chaux-de-Fonds, 1943).

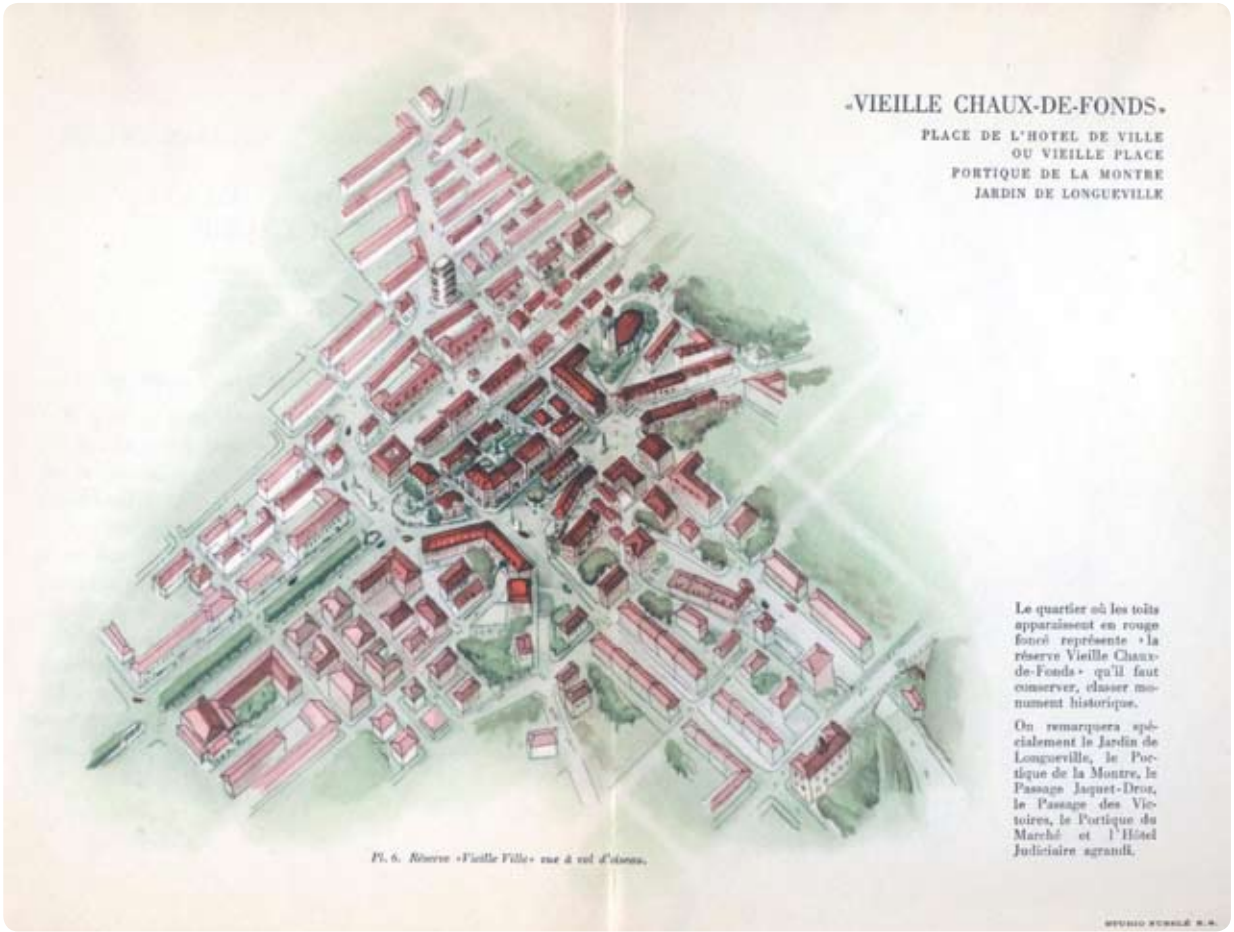

Les transformations urbaines qui commencent à affecter la ville du XIXe siècle suscitent peu à peu des préoccupations jusque sur les bancs des conseillers généraux chaux-de-fonniers. Le 19 décembre 1944, une motion de Charles Borel et consorts est adoptée par trente voix sans opposition :
« Vu l'insuffisance actuelle des directives tendant à protéger et à améliorer l'esthétique de la ville, le Conseil communal est prié d'étudier d'entente avec une commission d'urbanisme, un règlement approprié. »

Tous les orateurs qui se succèdent à la tribune approuvent, certains en profitent pour dénoncer quelques transformations récentes qualifiées « d'acte de vandalisme ». Désormais, l'idée que la ville de La Chaux-de-Fonds en tant qu'entité urbanistique peut avoir un intérêt historique est admise, du moins dans une certaine mesure, certes encore modeste et fragile, mais à un niveau officiel.

Il faut attendre encore quatre ans avant que les intentions ne se concrétisent dans un règlement d'urbanisme moderne qui ne soit pas simplement une réactualisation des préceptes du siècle précédent. En introduisant la notion de zones (*zoning*), ce document peut être considéré comme le précurseur de la réglementation contemporaine. C'est donc en 1948 qu'une « zone de la vieille ville » devient une réalité juridique. Le périmètre concerné reprend assez précisément les contours du village relevé en 1830 par J. P. Evard. Les prescriptions particulières qui s'y appliquent sont simples et générales. Elles se résument en un seul article dont certaines notions sont cependant précisées dans un autre article s'appliquant à l'ensemble de la ville :

« Article 3
Afin de conserver le caractère de cette zone [zone de la vieille ville], tout projet de construction, de transformation, de démolition ou de rénovation, devra s'inscrire dans la silhouette générale et ne pas altérer les perspectives à respecter, ni le style des anciens immeubles, ou l'harmonie des façades et des toitures. »

« Article 17
[…] En particulier dans les zones 1 [zone de la vieille ville] et 2 [zone de l'ordre continu qui comprend grosso modo le périmètre de la ville du XIXe siècle], les hauteurs de bandeaux et corniches, le parti architectural, la nature des matériaux de façade et de couverture, la teinte des enduits devront s'harmoniser avec les immeubles contigus.[138] »

C'est en pleine période de développement économique, en mars 1948, que le Conseil général du Locle approuve, pour sa part, un nouveau plan et règlement d'urbanisme – le premier document organisant le territoire par secteurs. Sept secteurs distincts divisent le territoire communal. Sa nouveauté réside notamment dans le fait que chaque secteur est soumis à sa propre réglementation. Les objectifs définis au travers des premiers articles visent à « conserver les valeurs esthétiques et assurer le développement harmonieux de sa cité et de ses environs ». Ce règlement rompt avec les anciennes notions de développement des villes qui se procédaient par extensions successives du périmètre de la limite intérieure, limite intérieure également nommée plan d'enceinte, appellation définie dans le règlement cantonal sur les constructions de 1878. Outre la définition de la typologie architecturale et des règles dimensionnelles de chaque zone, les articles de ce règlement intègrent la notion de classement de bâtiment ainsi que le maintien de zone à verdure prédominante.

La nécessité est apparue de protéger contre la construction les flancs de la vallée qui surplombent la vieille ville, de façon à entourer celle-ci d'une ceinture verte et de prévoir de préférence les nouveaux quartiers d'habitation sur les plateaux au sud et au nord de la ville.

Il faut éviter à l'avenir des erreurs comme celle des maisons de Bellevue, protéger la zone des jardins existants sur la côte des Envers, favoriser la création de zones semblables tout autour de la ville.

Démolition du Collège primaire à La Chaux-de-Fonds (rue Numa-Droz 28), 1971 (Archive de la Police locale).

**L'enfer est pavé de bonnes intentions**

D'un point de vue juridique, les prescriptions énoncées à l'article 3 du nouveau règlement de La Chaux-de-Fonds sont vagues et sujettes à une large appréciation. Elles auraient cependant dû permettre d'éviter le pire… Pourtant, les entrepreneurs et les propriétaires ne sont guère sensibles à l'application de ce troisième article. Du reste, les autorités, trop heureuses des investissements consentis, aveuglées par l'idéal de confort (et de conformisme), ne s'encombrent pas dans leurs décisions de ces prescriptions, certes de bonne conscience, mais contraires au progrès et par conséquent à la prospérité. La vieille ville, cette vieille dame fripée, se trouve ainsi vérolée petit à petit : en 1954 par la rue du Grenier 24 et la rue Fritz-Courvoisier 28 (carrefour de l'Etoile) ; en 1961 par la rue du Grenier 27, etc. L'air du temps fleure si bon le béton qu'un journaliste ose même, lors de la démolition-reconstruction de l'Hôtel de la Fleur de Lys, écrire : « Comme dans la chanson, cet hôtel, on le reconstruira plus beau (et plus haut) qu'avant. »[139]

Au Locle, il en va de même avec de nombreux projets. Ce n'est pas un hasard si, dans cette période tournée vers un avenir pavé de béton, certains s'émeuvent et se réunissent le mardi 10 septembre 1963 pour former l'Association pour la protection du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPAM). Si l'incendie couve dans la vieille ville, la campagne est en feu, et c'est vers le sauvetage du patrimoine rural que l'essentiel des efforts de la jeune association est alors concentré.

En 1968, à La Chaux-de-Fonds, un nouveau règlement d'urbanisme entre en vigueur. La zone ville ancienne se voit réglementée par seize articles particuliers. Ils visent avant tout à assurer une certaine harmonie, en évoquant, de manière plus précise qu'en 1948, certains points esthétiques :

« Article 102
L'architecture, la nature des matériaux apparents et les couleurs des façades des constructions, des transformations ou des reconstructions doivent s'harmoniser avec celles des autres bâtiments et avec l'aspect du quartier ou de la rue.
L'équilibre des masses doit être maintenu. »

« Article 107
Les bâtiments seront couverts de toits à pans revêtus de tuiles plates ou de matériaux similaires et formant un ensemble par groupe d'immeubles.
La pente et la couleur des toits doivent s'accorder avec celles des bâtiments voisins. »

« Article 108
Sur les toits, la construction d'attiques et de lucarnes et l'établissement de terrasses de tout genre ne seront autorisées que s'ils ne nuisent pas à l'aspect du bâtiment et du quartier.
La construction de tabatières est autorisée. »

Mais, plus original, l'article 104 introduit la notion de « bâtiments protégés par la Commune ». Dès lors, le propriétaire doit présenter une demande de sanction préalable avant de les transformer ou d'entreprendre des travaux de reconstruction. Cette disposition est contraignante d'un point de vue administratif, mais ne présente pas en réalité une mesure conservatoire en

L'Hôtel de la Fleur de Lys avant et après les transformations de 1961 (La Chaux-de-Fonds, avenue Léopold-Robert 13).

tant que telle. En effet, cela n'offre théoriquement que l'avantage à l'autorité communale de pouvoir introduire une requête de classement cantonal… Si globalement le texte de 1968 semble être un peu plus restrictif que le précédent, force est de constater, en observant le plan qui l'accompagne, que la zone considérée s'en trouve réduite. La ville ancienne exclut notamment la place du Marché, la rue Neuve, la place des Marronniers et la place du Bois.

C'est alors un temps de tempête partout en Europe pour le patrimoine, particulièrement pour celui du XIX$^{e}$ siècle qui peine à être reconnu. La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne fait pas exception. En 1969, le Cercle français, rue Daniel-JeanRichard 17, est transformé avec le même tact que, trois ans plus tard, le Cercle du Sapin, rue Jaquet-Droz 12. En 1970, en autorisant l'édification de l'immeuble-tour de Fort Griffon (rue du Nord 56), les autorités cautionnent le reniement du plan Junod dont l'empreinte est si forte. Ni l'implantation, ni le volume, et encore moins la typologie et les matériaux de ce locatif ne respectent le quartier. La construction, la même année, en limite de la zone ville ancienne, du centre commercial COOP de l'Etoile (rue Fritz-Courvoisier 22-24) montre le même dédain pour le patrimoine urbain.

De nombreux projets sommeillent dans les tiroirs qui, s'ils avaient été sortis, auraient fini par défigurer le précieux héritage du siècle précédent. Heureusement, l'argent manque en même temps que la crise horlogère frappe la ville. C'est sans doute dans ce malheur que de nombreux immeubles aujourd'hui appréciés pour leurs qualités historiques et esthétiques trouvent le salut… A quelque chose malheur est bon…

Au début des années 1960, dans le contexte d'un développement économique important conjugué à la popularisation de l'automobile, une nouvelle réflexion naît en matière d'aménagement urbain. Rappelons que l'état d'esprit de l'époque est fortement influencé par les théories du mouvement moderne préconisant une forme d'habitabilité nouvelle où le bâti du XIX$^{e}$ siècle est délaissé au profit d'appartements offrant des commodités domestiques et hygiéniques. C'est imprégné de cette vision de progrès idéalisé que le règlement d'urbanisme du Locle est revu. Ce phénomène s'est clairement traduit par un rejet de l'ancien avec, pour corollaire, d'une part la diminution significative du nombre d'articles contraignants du règlement, et d'autre part la limitation de l'ancienne localité (zone protégée) à une portion congrue du périmètre; tout ceci avec pour injonction la modernisation à outrance des autres secteurs. Les extraits des arguments des intervenants tirés du rapport du Conseil général illustrent bien la tendance de l'époque.

Les tours Bournot (Le Locle, rue Bournot).

**Zone de protection du centre de la ville**

Le périmètre de cette zone est alors peu étendu car le Conseil communal du Locle pense que l'application des dispositions du règlement la concernant limite les possibilités de développement des commerces qui y sont installés. Néanmoins, il est admis que pour atteindre le but recherché, les articles 4 à 11 du règlement devront être strictement appliqués.

Les immeubles groupés autour du Moutier forment le noyau historique de la ville, auquel s'ajoute la rue du Crêt-Vaillant, dont les maisons du XVIII[e] siècle sont jugées « belles ».

Il est reconnu que les toitures, les façades et les alignements des immeubles du centre, construits avant ou après l'incendie de 1833, témoignent d'une époque dont le caractère doit être maintenu.

La décennie qui suit l'adoption de ce règlement – décennie au demeurant particulièrement iconoclaste – voit se multiplier les altérations au sein même du tissu urbain. Les opérations immobilières, telles que la Tour Verte, la Poste et le Centre Coop, s'inscrivent dans cette mouvance. Avec l'arrivée de la crise horlogère en 1973, ces opérations sont totalement stoppées pendant plusieurs années, ce qui a pour effet, que l'on peut qualifier de bénéfique, de limiter grandement les atteintes au patrimoine.

**Le réveil citoyen**

Alors qu'à Paris, les démolisseurs s'affairent autour des Halles de Baltard, La Chaux-de-Fonds s'apprête à faire subir le même sort à l'Ancien Manège dans le dessein de construire à la place un parking couvert. L'épopée du sauvetage de l'Ancien Manège pourrait occuper un chapitre entier. Aujourd'hui, tout le monde se félicite de la restauration de ce monument. Hier pourtant, rares étaient ceux qui y crurent. C'est alors l'image globale du patrimoine de la ville qui va être découverte peu à peu par un public sensibilisé par l'enjeu de la conservation du Manège.

En 1974, dans le cadre de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), des historiens de l'architecture s'attachent pour la première fois à étudier La Chaux-de-Fonds dans sa globalité, et plus seulement au travers de quelques bâtiments. Sibylle Heusser conclut ce travail par une appréciation qui tranche avec le dédain habituellement affiché, souvent même par ses propres habitants, pour la ville du Haut : « Comparée à d'autres cités suisses, La Chaux-de-Fonds constitue un cas particulier nettement défini et, à ce seul titre, devrait être cotée très haut, vu son originalité. [...] La logique ayant présidé à la métamorphose d'une grille planificatrice rigide en prototype exemplaire d'agglomération urbaine constitue un cas unique dans l'histoire de l'urbanisation suisse. » [140]

C'est en 1977 que le même exercice est fait pour Le Locle. La conclusion de l'inventaire ISOS n'est pas moins laudative : « Le Locle (à l'instar de La Chaux-de-Fonds, sa ville jumelle), occupe une position particulière, en tant que ville planifiée suisse parmi les plus importantes, si l'on compare cette ville aux autres cités du pays ».

Dès lors, la prise de conscience se généralise et les autorités chaux-de-fonnières mettent en chantier une refonte complète des dispositions légales relatives à la zone ville ancienne. Une commission *ad hoc* du Conseil général va s'y atteler. Non seulement la zone est étendue, notamment au quartier de l'Industrie, mais un règlement spécifique de 39 articles vient compléter en 1977 la législation de 1968 (cf. annexe F). Des dispositions générales visant à l'harmonie des rues en côtoient d'autres qui règlent désormais plus en détails certains points d'architecture, comme les nouvelles fenêtres. La notion de bâtiments protégés par la commune subsiste et les pouvoirs du Conseil communal et de la Direction des Travaux publics sont renforcés.

Le but de ce règlement, qui sera complété en 1987 par un Guide d'application illustré, ne se borne pas seulement à des ambitions de protection du patrimoine. Par la revalorisation architecturale des quartiers anciens, les autorités espèrent endiguer l'abandon progressif de ceux-ci au profit de la périphérie. Le rapport de la commission qui s'est penchée sur le nouveau règlement exprime d'ailleurs bien cette double attente, à la fois patrimoniale et sociale.

« Au cours du développement industriel de ces dernières années, nos vieux quartiers ont été négligés, voire désorganisés, comme ce fut le cas dans de nombreuses

autres villes. Il s'agit donc maintenant de réorganiser et d'adapter ces quartiers à un cadre de vie digne et moderne. La Ville-Ancienne ne doit pas devenir un musée, mais doit conserver son aspect social. […]. Actuellement, l'impact de la Ville-Ancienne auprès de la population est difficilement mesurable ; toutefois il existe bel et bien, d'autant plus si l'on tient compte de l'évolution des esprits et de l'importance croissante de la notion de patrimoine. […]

En conclusion, le but du présent règlement est de mettre sur pied un programme à long terme pour sauvegarder et redonner vie à la Ville-Ancienne tout en empêchant des abus qui la condamneraient à tout jamais. »[141]

Lors du débat qui précède le vote, les orateurs usent tous de propos laudatifs. C'est donc logiquement que le règlement de la Ville-Ancienne est approuvé par 31 voix sans opposition. Le Directeur des Travaux publics de l'époque, Etienne Broillet, peut alors s'exclamer avec enthousiasme : « Exemple extraordinairement précieux, et bien conservé, de ce qu'était une ville au début du XIX^e^ siècle. Il n'y en a pas beaucoup en Europe, des agglomérations de cette époque, couvrant une telle surface et qui ont été aussi heureusement protégées. Si bien que nous pouvons constater que, grâce à votre vote, notre ville va prendre conscience, avouer, voire proclamer son passé ; il ne reste plus maintenant qu'à continuer dans ce sens et, dans quelques siècles, vous verrez… »[142]

Au redémarrage de l'économie locale, au milieu des années 1980, les autorités locloises, ne s'étant pas préoccupées suffisamment tôt du patrimoine en se dotant d'outils législatifs permettant de se prémunir contre les spéculations, se trouvent sans argument à opposer lors de la flambée immobilière de la fin de cette décennie. Ce retard s'est traduit notamment par la démolition de l'îlot des Trois-Rois, remplacé dans le respect de la législation en vigueur par une construction d'une médiocrité flamboyante. Au demeurant, la révision des plans d'aménagement, initiée au début des années 1990, se concrétise par une refonte complète des documents de gestion du territoire. L'instauration de nouveaux instruments contraignants de protection, tels que le plan de site et surtout le recensement architectural, dotent la ville de « garde fou ». Ces outils permettent non seulement de sensibiliser les citoyens et les autorités à leur patrimoine, mais également de donner des consignes pour une restauration correcte du bâti existant de qualité.

Hormis la question de la stabilité des fondations des bâtiments, phénomène qui reste délicat au Locle pour les constructions du centre ville, la situation n'est plus aussi fragile et vulnérable qu'elle pouvait l'être à l'aube des années 1960. Nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur divers dispositifs, notamment en appliquant les instruments légaux mis en place, en encourageant la mise en valeur du patrimoine, en favorisant les rénovations dans les règles par le biais d'aides financières ou techniques – ce qui permet un regard et un contrôle. L'application de ces divers éléments, conjugués ou non, limitent grandement les opérations scabreuses.

Démolition du bâtiment sis rue de l'Industrie 19, 1986 (SUC).

**En attendant de voir…**

L'idée que certains quartiers pouvaient avoir un intérêt historique et que cet intérêt pouvait être un facteur positif de la qualité de vie et de l'attractivité de la ville se renforce alors. L'Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA) (cf. annexe E), dont le troisième tome publié en 1984 était en partie consacré à La Chaux-de-Fonds et le sixième tome en 1991 au Locle, ne fait que renforcer la dynamique encore timide de patrimonialisation.[143] L'attribution, en 1994, à la ville de La Chaux-de-Fonds du prestigieux Prix Wakker décerné par Patrimoine suisse couronne les efforts de sensibilisation.

La prise de conscience de la valeur du patrimoine de La Chaux-de-Fonds et du Locle s'observe dès lors auprès de la population. Elle a su parfaitement intégrer cette notion comme étant l'un des atouts primordiaux des deux villes des Montagnes neuchâteloises. De mieux en mieux connu et donc reconnu, ce patrimoine ne s'en trouve que mieux sauvegardé. Ainsi, en un quart de siècle, l'attitude des autorités politiques, de la population comme des milieux immobiliers a fondamentalement évolué. Si ce processus n'est cependant pas encore complètement abouti, l'organisation en 2005-2006 de « l'année Art nouveau » – qui a remporté un énorme succès local et national, voire international – a permis de renforcer encore et de mettre en valeur l'image « historique » des deux villes, longtemps considérées uniquement comme « industrielles ».

Le soutien populaire, l'adhésion politique tant des exécutifs que des législatifs des deux villes à la présente candidature constituent une étape supplémentaire vers une reconnaissance complète de l'exceptionnel patrimoine que représente le tissu urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle. L'engagement des acteurs de l'immobilier, notamment de la Chambre immobilière neuchâteloise, démontre aussi l'intérêt général que revêt désormais le patrimoine, non seulement dans ses dimensions scientifiques et sociales, mais également en termes de qualité de vie, d'image et d'attractivité.

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont nées de l'horlogerie, construites par et pour cette industrie. Aujourd'hui, l'horlogerie (et ses développements annexes en microtechnique par exemple) continue de former la base économique de la région, s'appuyant sur une longue tradition. De même, le tissu urbain n'a cessé d'être vivant, de se développer, de se régénérer et aujourd'hui d'être reconnu et apprécié pour ses qualités patrimoniales exceptionnelles. L'avenir s'ancre ainsi dans le passé.

Restauration d'une façade à La Chaux-de-Fonds (rue de l'Industrie 15), 2003.

## Aperçu de l'horlogerie dans les Montagnes au XX$^{e}$ siècle

### Maintien neuchâtelois d'un tissu industriel de PME

Avant la Première Guerre mondiale, les entreprises d'ébauches écoulaient leur fabrication de produits semi-finis (mouvements de montre) auprès des maisons d'établissage et des manufactures. Durant les années de guerre, elles alimentent massivement le marché des composants et travaillent pour l'industrie de l'armement. Pour répondre aux commandes, elles développent leur parc de machines-outils et agrandissent les ateliers de production. Cette stratégie permet d'absorber une partie des bénéfices de guerre. A la fin de celle-ci, les fabriques d'ébauches sont ainsi équipées pour produire, en grandes quantités et à moindre coût, des pièces d'horlogerie interchangeables. Toutefois, elles subissent de plein fouet les effets de la crise économique. Leurs moyens de production sont disproportionnés par rapport aux possibilités de vente.

A cette situation déjà tendue s'ajoute un second paramètre. Les entreprises cherchent à écouler leur production sur le marché américain qui se relève plus rapidement de la guerre, tandis que les pays européens pansent leurs plaies et s'attèlent aux travaux de reconstruction. Les espoirs engagés dans ce débouché sont rapidement anéantis. Le gouvernement américain instaure des conditions prohibitives d'importation, afin de protéger son industrie nationale horlogère. Les droits de douanes sont plus élevés pour les montres terminées que pour l'ensemble des pièces détachées. Cette mesure encourage les fabriques d'ébauches qui jusque-là se contentaient de fournir le marché de la montre terminée à se positionner sur ce secteur économique. Elles exportent leurs mouvements de montres et les font assembler sur place (pratique du « chablonnage »). Elles entrent ainsi en concurrence directe avec leurs clients que sont les maisons d'établissage et les manufactures. Ces dernières veulent également contourner les tarifs douaniers élevés sur les produits finis et décident à leur tour d'exporter à l'étranger des chablons, soit l'ensemble des pièces détachées du mouvement de la montre, à l'exception de la boîte, du cadran et des aiguilles. La lutte économique devient rapidement virulente, d'autant plus que les industriels horlogers suisses ont mal anticipé le retour à une économie de paix. Ils ont pronostiqué une augmentation rapide de la demande et ont artificiellement gonflé leurs stocks. L'appareil de production helvétique s'avère rapidement surdimensionné par rapport aux capacités d'écoulement. Les horlogers abaissent les prix de vente, afin de réduire leurs stocks et se dégager de leurs investissements. Les marges de profit s'amenuisent face à des coûts de revient qui n'ont cessé d'augmenter durant la guerre.

Rapidement, les industriels horlogers décident d'assainir la situation en imposant des mesures contraignantes à l'ensemble des acteurs de la branche. Ils cherchent à réduire les effets néfastes d'un marché de libre concurrence par la mise en place d'un système d'entente cartellaire. Comme dans de nombreux autres secteurs économiques suisses (bière, chocolat, câbles, etc.), ce protectionnisme est apparu comme un instrument idéal pour se protéger contre les aléas du libre échange. Entre 1928 et 1934, les horlogers adoptent plusieurs conventions, elles ne seront abolies qu'en 1971. Durant ces années, les industriels, soumis au « permis d'établissement », doivent non seulement demander l'autorisation aux autorités fédérales pour s'installer comme nouvel industriel, mais aussi pour augmenter le volume de leurs locaux ou pour en créer de nouveaux et recruter du personnel ouvrier. Ils doivent également demander une autorisation pour changer d'activité. Par exemple, un fabricant de boîtes ne peut pas produire des aiguilles de montres sans avoir envoyé une requête auprès des instances fédérales. Les autorisations sont délivrées avec parcimonie. Non seulement ce permis d'établissement engourdit l'initiative, mais il limite les agrandissements d'usine ou la création de nouveaux centres de production, à tel point que le tissu industriel urbain chaux-de-fonnier et loclois connaît, durant cette période, fort peu de changements.

En 1958, le recensement fédéral suisse dénombre 2952 exploitations horlogères et 97 761 ouvriers, soit une moyenne de 33 personnes par entreprise ! Les manufactures (dont Tissot et Zénith) sont au nombre de 72 et ont un effectif moyen de 289 travailleurs. Le tissu industriel horloger reste constitué d'un réseau de petites et moyennes entreprises ainsi que de petits ateliers, disséminés dans la ville.

### Le temps et l'horlogerie

Construit entre 1913 et 1918, le nouvel Hôtel de Ville du Locle se voyait orné une année plus tard, d'une fresque monumentale de l'artiste renommé Ernest Biéler.

« Les hommes ont divisé le cours du soleil, déterminé les heures ». Cette inscription qui se détache en jaune sur fond violet nous indique quelle fut l'idée génératrice de l'œuvre. Au centre de la fresque, deux astrologues géants brandissent un compas et, de ses branches largement écartées, divisent le Temps. De cette division naissent les Heures. Et ce sont elles, les heures de la vie, qui défilent au-dessous du berceau arqué comme sur un vaste cadran. Heures calmes, heures gaies, heures tristes, heures sombres, heures tragiques qu'incarnent autant de femmes merveilleusement drapées, ou légèrement voilées, voire même nues, en des attitudes toutes de grâce et d'expression.

A droite, en bas, l'Avenir monte conduit par l'Espérance, tandis qu'à l'autre bout de l'arc, le Passé, salué par la Légende, disparaît devant l'Histoire.
Après avoir su tirer merveilleusement parti du symbole, l'artiste a voulu faire intervenir aussi la réalité pure. L'audace était extrême, extrême aussi était le péril. Si l'unité nécessaire à une telle œuvre allait être rompue ? L'artiste a tenu cette gageure. Il est parvenu à juxtaposer ces deux éléments – symbole et réalité – qui, loin de se heurter, se font valoir l'un l'autre, se soutiennent pour se rejoindre et procurer une impression parfaite d'ensemble.
C'est ainsi qu'à gauche des astrologues, au-dessous du Passé, un groupe de gracieuses et actives dentellières rappelle une industrie disparue des Montagnes neuchâteloises, tandis qu'à droite, un horloger, à son établi, travaille à côté des deux femmes dont l'une tient une corbeille remplie de montres et l'autre une corne d'abondance d'où coulent des louis. »[1]

Ernest Biéler, La rondes des heures, 1922 (Le Locle, pignon est de l'Hôtel de Ville).

[1] Marcel CHOPARD, *Notice sur les fresques de l'Hôtel de Ville du Locle*, Genève : Atar, 1923.

### Années 1970, crise technique et structurelle

En janvier 1971, le statut horloger en vigueur depuis 1934 est aboli. Les industriels helvétiques ne sont plus soumis à des règlements et des permis de fabrication. L'arrivée de nouveaux entrants n'est plus entravée par des restrictions administratives. Les industriels horlogers ne profitent guère de cette liberté économique. Ils sont touchés dès 1974 par une crise économique et technique d'envergure. A la récession mondiale, engendrée notamment par les chocs pétroliers, s'ajoute un élément de nature technique. Depuis le milieu des années 1950, les entreprises horlogères suisses et étrangères mènent de multiples études dans le but de produire une montre non mécanique. Les premiers modèles de montre électronique à quartz sont commercialisés à la fin des années 1960. Ce nouveau produit est perçu de manière divergente par les différents acteurs. Pour les industriels japonais et américains, ce type de montre doit supplanter le modèle mécanique. Au contraire, les horlogers suisses estiment qu'il est complémentaire dans une collection variée et dominée par le système technique mécanique. La chute du prix des composants électronique en 1974 donne raison aux industriels étrangers. Le prix d'une montre à quartz devient meilleur marché qu'une montre mécanique. Les entreprises ne disposent pas des capacités financières et organisationnelles nécessaires pour construire à temps des ateliers de fabrication dans la montre électronique. Le marché horloger suisse s'écroule. Les entreprises sont contraintes de licencier massivement, nombre d'usines et d'ateliers ferment.

## La fabrication de la montre aujourd'hui

Compte tenu de sa complexité mécanique, la fabrication de la montre exige le savoir-faire de nombreux corps de métier. Objet soumis à de multiples influences extérieures auquel on demande une garantie de fiabilité et de précision, la montre est aussi un objet devant répondre à un besoin esthétique évident, qu'on peut assimiler à un bijou.

La fabrication de la montre a énormément évolué depuis les premiers artisans horlogers du XVII[e] siècle, qui assuraient la fabrication quasi complète de la montre, maîtrisant une quantité de métiers différents. Très tôt, on assiste à une spécialisation de plus en plus poussée, assurant de cette manière une qualité de plus en plus élevée aux différentes parties qui composent une montre.

Les quelques métiers, évoqués ci-après de manière non exhaustive, illustrent les processus de conception et de fabrication d'une montre aujourd'hui.

**Le constructeur ou concepteur du mouvement** est un ingénieur ou un technicien qui, dans le cadre d'un bureau technique, imagine et construit le mouvement de la montre, en produisant un dossier informatique destiné à la production des différents composants.

**Le designer horloger** s'occupe de la partie esthétique en façonnant des modèles qui répondent aux besoins esthétiques de la marque.

**Le boîtier** de la montre, terme qui décrit à la fois l'objet ainsi que l'artisan qui le fabrique, est une des parties essentielles de la montre. Conçue pour résister aux sollicitations extérieures telles que les chocs, la poussière et l'eau, la boîte est également destinée à protéger et à mettre en valeur le mouvement qu'elle contient. Diverses matières, quelquefois précieuses et rehaussées de brillants ou de pierres précieuses, la composent.

**Le cadranier,** terme ancien désignant le fabricant de cadrans, maîtrise la fabrication complète du cadran, qui nécessite la connaissance de plusieurs techniques et méthodes de fabrication liées aux matières utilisées. Le cadranographe est aujourd'hui la dénomination officielle de la personne qui reproduit différents motifs (heures, minutes, marques et symboles de fabrique ainsi que décorations) sur les cadrans des montres, en utilisant des techniques de décalque ou de sérigraphie.

**La fabrication des aiguilles** est aujourd'hui concentrée dans quelques entreprises spécialisées. A l'origine entièrement découpée à la main par l'horloger lui-même, l'aiguille de montre est aujourd'hui obtenue par étampage, puis terminée selon l'esthétique de la montre en faisant appel aux techniques de polissage et de traitements galvaniques destinés à lui apporter la finition selon la qualité désirée.

**L'horloger** peut alors procéder au montage des différentes parties, en affiner les réglages et les finitions, et assurer la terminaison de la montre.

Avant cette phase finale, le mouvement a préalablement été, dans la plupart des cas, confié à différents ateliers pour une partie importante, qui permet de donner une valeur ajoutée à la montre, en particulier haut de gamme : la décoration.

**La gravure** est destinée à rehausser l'aspect décoratif d'un mouvement, d'un cadran ou d'un boîtier en y intégrant un décor ornemental original. Elle peut être exécutée par différents procédés mécaniques, chimiques ou de manière artisanale. Le motif à graver est alors dessiné sur l'objet au moyen d'une pointe sèche ou par différents types de décalques. La gravure proprement dite s'effectue ensuite à l'aide de burins en acier de formes variées.

**Le guillochage** est un type de gravure particulier exécuté exclusivement à l'aide d'une machine, la guillocheuse. Il consiste à faire apparaître sur le cadran ou le boîtier de la montre un motif précis et régulier composé de lignes droites ou courbes qui se répètent et s'entrecroisent.

Cal. VB441. Eclaté de la cadrature et de la réserve de marche. Platine, ponts et rouage assemblés. © Vincent Bérard SA.

## L'industrie horlogère aujourd'hui

**Source: Fédération de l'industrie horlogère suisse, (FHS) communiqué de presse du 28 juin 2007**

Au milieu des années 1970, l'horlogerie suisse était moribonde: elle avait manqué le virage de l'électronique et subissait de plein fouet la crise conjoncturelle. Or, trente ans plus tard, on constate que l'industrie horlogère suisse a réussi sa reconversion structurelle: elle est aujourd'hui comme hier l'un des fleurons de l'économie helvétique. Mieux, au cours de ces cinq ou six dernières années, elle a pris la tête des industries les plus performantes du pays, dépassant année après année ses propres records d'exportations (elle exporte près de 95% de sa production) pour passer de 4,3 milliards de francs en 1986 à 13,7 milliards en 2006. Troisième industrie suisse d'exportation après l'industrie des machines et des produits chimiques, l'horlogerie n'a qu'un marché: le monde.

On trouve des montres, des pendules et des pendulettes suisses dans tous les pays de la planète! Et, ce qui est non moins remarquable, pour toutes les bourses ou presque: du garde-temps mode à quartz à quelques dizaines de francs au chef-d'œuvre mécanique habillé d'or et de pierres précieuses à plusieurs millions de francs. Ce sont à la fois cette diversité et cette vocation mondiale qui ont assuré le succès et la pérennité de la branche au cours des siècles.

L'industrie horlogère suisse s'est historiquement déployée autour d'une structure horizontale spécialisée, dans laquelle fournisseurs et sous-traitants livrent les pièces d'assemblage ou d'habillage à des établisseurs qui, en définitive, réalisent et commercialisent le produit final.

Dans une moindre mesure, l'industrie horlogère suisse s'est également développée selon le modèle d'une structure verticale plus ou moins intégrée, au sein de laquelle le garde-temps est entièrement réalisé par la même entreprise, la manufacture.

Durant les années 1970 et 1980, les bouleversements technologiques (apparition de la montre à quartz) et les aléas de la conjoncture ont provoqué un redimensionnement de la branche: de quelque 90 000 employés en 1970, les effectifs sont passés à un peu plus de 30 000 en 1984, un chiffre qui est resté plus ou moins stable depuis (40 000 employés en 2004). Quant au nombre d'entreprises, il est passé de quelque 1600 en 1970 à un peu moins de 600 actuellement.

L'effectif moyen des entreprises horlogères est pour sa part demeuré constant: il se situe, en 2004 comme en 1970, à un peu moins de 70 personnes par firme en moyenne. La grande majorité des compagnies horlogères sont des petites et moyennes entreprises (PME) employant moins de 100 personnes, alors qu'un tout petit nombre d'entreprises (moins de 10) occupent plus de 500 personnes.

Après une fluctuation de plusieurs années autour des 40 000 travailleurs, la courbe des effectifs horlogers a fait un nouveau bond marqué en 2006 (+1730). L'industrie horlogère se rapproche ainsi du potentiel en effectifs qu'elle possédait il y a vingt-cinq ans. Mais, à l'époque, ils n'étaient pas autant sujet de réjouissance qu'aujourd'hui,

Effectif cantonal des personnes employées dans l'horlogerie, 2005 (Source: convention patronale).

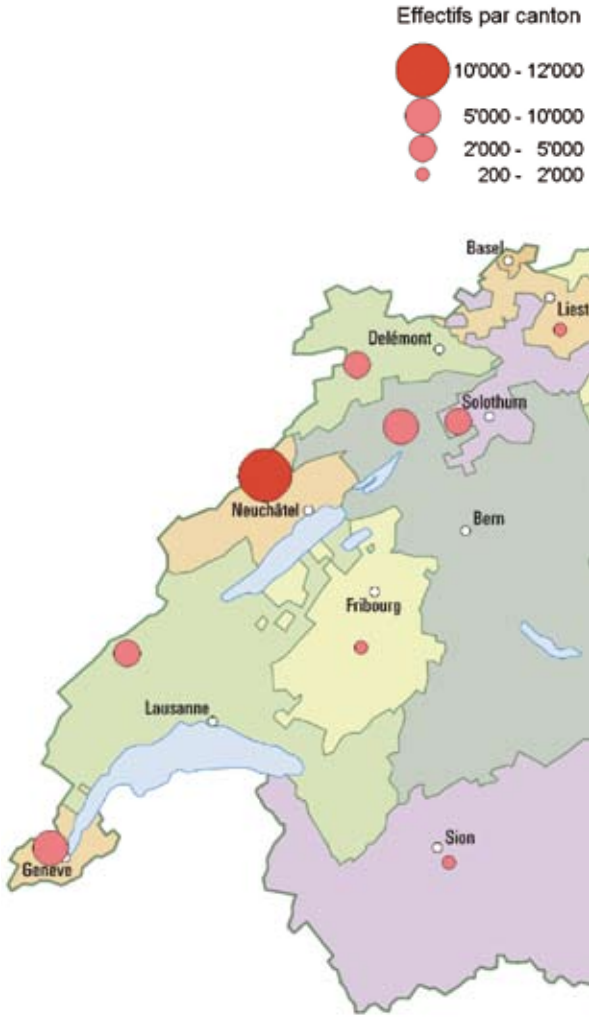

puisque la courbe des effectifs ne cessait de descendre: on était alors au milieu de la mutation qui a fait passer la branche de quelque 90 000 employés en 1970 à moins de 30 000 en 1987.

Le niveau de formation du personnel de production ne cesse de s'élever. Ce phénomène s'explique par le fait que l'horlogerie suisse axe de plus en plus ses produits vers le haut de gamme. L'engagement de personnel hautement qualifié devient dès lors primordial. Les chiffres du recensement le prouvent. Désormais, 10,4% des collaborateurs en production bénéficient d'une formation supérieure et 39,6% possèdent un diplôme de métier (Certificat fédéral de capacité (CFC) suisse ou titre étranger équivalent), auxquels viennent s'ajouter les 1,8% d'apprentis. Les personnes semi- ou non qualifiées ne représentent plus que le 48,2% du personnel de production et le 40% de l'ensemble des effectifs. La proportion entre hommes et femmes est quant à elle presque parfaitement homogène dans le milieu horloger qui compte 24 107 collaborateurs (54,2%) et 20 337 collaboratrices (45,8%).

Du point de vue géographique, l'industrie horlogère concentre la plus grande partie de ses effectifs (92%) dans l'Arc jurassien, avec plus de 93% des maisons horlogères présentes dans cette région. Les sept cantons qui constituent ce que l'on appelle justement «l'Arc horloger» réunissent ainsi 41 756 employé(e)s: le canton de Neuchâtel demeure le canton horloger par excellence avec 11 926 travailleurs (5306 à La Chaux-de-Fonds et 1970 au Locle) et 184 entreprises, suivi de Berne (9447; 155), Genève (7606; 63), Soleure (3689; 35), Jura (4397; 88), Vaud (3804; 32) et Bâle (887; 8). En dehors de cette aire, les cantons connaissant une activité horlogère significative sont le Tessin (1311 employés), le Valais (520), Schaffhouse (446) et Fribourg (284).

Deux siècles de tradition.
Octave Matthey, Vieil horloger, vers 1910 (MBAL).

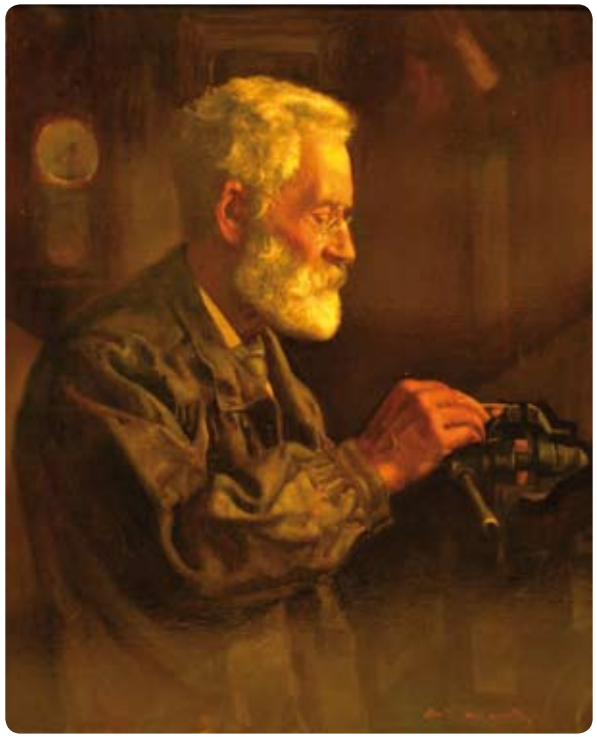

## L'architecture comme emblème

En 1991, l'entreprise horlogère Corum lance un concours « ouvert à tous les jeunes architectes suisses » pour l'extension de son siège chaux-de-fonnier, à la rue du Petit-Château. Si La Chaux-de-Fonds peut se prévaloir d'une longue tradition du concours depuis celui de la synagogue en 1891, lorsqu'il s'agit d'une initiative privée, le fait est assez rare pour être relevé. Le concours rencontre un vif succès : 260 inscriptions, 116 projets rendus. Les lauréats sont les architectes Margrit Althammer et René Hochuli qui se voient confier la réalisation du bâtiment. Juste retour de choses et signe de l'étroit engagement de la Ville dans cette opération privée, les 116 projets retenus sont exposés au Musée international d'horlogerie, bâtiment ayant lui aussi fait l'objet d'un concours en 1968, gagné par les architectes Georges-Jacques Haefeli et Pierre Zoelly qui réalisent cet exemple de « terratecture » entre 1972 et 1974.

Le responsable du marketing de Corum confirme la volonté, de la part de l'entreprise, d'établir une étroite adéquation entre architecture et produit, lorsqu'il écrit : « La politique de produit Corum étant axée sur la création, la bienfacture et l'exclusivité, on comprendra tout le parti que l'entreprise pouvait tirer du concept du concours, dont une des prétentions est de réunir par la confrontation et les efforts créatifs, un maximum de chances pour réaliser un bâtiment exceptionnel. »[144]

De toutes les analogies utilisées pour expliquer, clarifier les principes de l'architecture depuis le XIXe siècle, l'une des plus usitées est sans conteste celle qui compare bâtiments et machines. Cette métaphore mécaniste connaît un passeur prestigieux en la personne de Friedrich von Schlegel comparant, en 1804, la façade de la cathédrale de Strasbourg à un énorme mécanisme horloger. Etayant leur démonstration sur l'exemple de Jakow Tschernichow (1889-1951) et son ouvrage paru à Leningrad en 1931 *Konstrukcija architekturnych i mašinnych form* [La construction de l'architecture et des formes mécaniques], les architectes du nouveau bâtiment Corum disent avoir, du projet au chantier, constamment cherché l'adéquation entre la mécanique horlogère et leurs choix structurels, constructifs et formels. Ils construisent donc un bâtiment qui, comme une montre, présente un boîtier de béton fermé sur cour par un verre et dans lequel un mouvement métallique est inséré. Aucune déviation postmoderniste, aucune littéralité facile dans cette analogie structurale architecture-horlogerie, les architectes ont interprété puis adapté avec rigueur et intelligence un principe d'organisation par couches qui n'est pas sans évoquer l'éclaté d'un mouvement de montre. Proches du théoricien soviétique auquel ils renvoient, ils considèrent l'efficacité fonctionnelle comme une forme de beauté.

Corum, par son initiative cherchant à marier horlogerie et architecture, n'a fait que réactualiser une union d'intérêt qui avait déjà marqué la construction des fabriques à la fin du XIXe siècle. Depuis cette nouvelle expérience, de nombreuses marques horlogères ont entrepris, à la faveur de la reprise économique de la branche, la construction de nouvelles unités de production en misant sur la qualité architecturale. D'autres marques ont privilégié la relation entre passé et avenir en réinvestissant des bâtiments historiques dont elles ont fait de véritables écrins.

Margrit Althammer et René Hochuli (Zurich) pour la Manufacture Corum (La Chaux-de-Fonds), bâtiment réalisé en 2005.

# Table chronologique

## La Chaux-de-Fonds

1794 5 mai. Un incendie détruit le centre de l'agglomération. Le plan de reconstruction est attribué à Moïse Perret-Gentil.

1835 Le Conseil d'Etat impose un « plan général d'alignements », dessiné par Charles-Henri Junod, inspecteur des Ponts et Chaussées. Ce plan introduit le système des axes longitudinaux délimitant des lots rectangulaires de longueur variable mais, en principe, de profondeur relativement égale, soit un système de « chéseaux » d'origine féodale.

1848 Sous la conduite de Fritz Courvoisier et d'Ami Girard, une colonne républicaine quitte La Chaux-de-Fonds et s'empare le 1er mars du Château de Neuchâtel (siège du gouvernement). La République est alors proclamée dans le canton. De 1814 à 1848, Neuchâtel avait été à la fois canton suisse et principauté prussienne (voir 1857).

1851 Adoption des armoiries de la commune : « Une ruche avec 7 abeilles d'or sur un fond d'argent, le tout surmonté de 3 étoiles d'argent sur fond azur, la ruche étant posée sur un échiqueté d'azur et d'argent. Les 11 parties d'azur de ce dernier symbolisent les 11 anciens quartiers historiques de la circonscription communale. »

## Le Locle

1801-1805 Jean-Jacques Huguenin creuse au Col des Roches une galerie d'écoulement du Bied, ce qui permet d'assécher la cuvette, jusque-là souvent inondée, située en contrebas du Locle. Voir 1896.

1826-1831 Construction du quartier Bournot, dans la cuvette située au sud-est du centre de la localité. Bournot est le nom de l'entrepreneur qui, le premier, prend le risque d'assainir le sol marécageux par le procédé des pilotis. Voir 1833.

1833 Un incendie détruit 45 maisons au cœur de la localité. Collectes et assurances permettent la reconstruction sur un modèle strictement géométrique de ville linéaire. Voir 1826-1831, 1844.

1839-1841 L'Hôtel de Ville, partiellement détruit par l'incendie, est entièrement reconstruit. Voir 1913-1918.

1844 Incendie dans la zone de l'auberge de la Fleur-de-Lys, à la suite duquel on trace une nouvelle rue entre l'Hôtel de Ville et la rue du Marais. Voir 1833, 1855.

1844-1846 Construction d'un collège sur la nouvelle artère tracée au creux de la vallée, à l'est du Temple français.

1844-1850 Construction d'une nouvelle route du Locle en direction de la France, grâce à un tunnel traversant le Col des Roches.

1848 Un drapeau suisse est hissé au Locle, déclenchant l'insurrection républicaine; sur quoi, des colonnes d'insurgés, groupées à La Chaux-de-Fonds, marchent sur Neuchâtel où la République est proclamée. Le nouveau district du Locle - à la différence de l'ancienne Mairie - s'étend jusqu'à la vallée de La Brévine et des Ponts.

1849-1857 Age d'or de l'horlogerie à l'enseigne du libéralisme républicain. Voir 1876.

## La Chaux-de-Fonds

1852 Création du cimetière de La Charrière.
1852 Premier bureau des télégraphes.
1853 Règlement communal sur la police des constructions et des alignements. Plan d'alignement (révisions en 1869, 1875, 1884, 1887, 1895, 1900).
1853 Inauguration du Temple Allemand et de cinq maisons d'école.
1853 Création d'une S. A. « Société de construction pour La Chaux-de-Fonds ».
1853 Des courses postales régulières par diligence sont assurées entre La Chaux-de-Fonds et les destinations suivantes : Saint-Imier - Sonceboz - Delémont - Bâle; Le Locle - Les Brenets - Morteau - Besançon; Les Ponts - Motiers - Sainte-Croix - Yverdon; Valangin - Neuchâtel; Les Ponts - Neuchâtel; Saignelégier - Porrentruy.
1854-1859 L'ingénieur cantonal Charles Knab codifie « les nouveaux alignements et les nivellements du plan de La Chaux-de-Fonds », plan de 4 feuillets lithographiés à Neuchâtel.
1855 Constitution de la S. A. de l'usine à gaz.
1855 Constitution de la compagnie neuchâteloise du « Chemin de fer par le Jura industriel ».
1855 7 janvier. Installation de l'Ecole industrielle.

1857 1er juillet. Inauguration du tronçon ferroviaire La Chaux-de-Fonds - Le Locle.

1858 Création d'une S.A. « Société immobilière pour la classe ouvrière ».
1859-1860 La ligne ferroviaire La Chaux-de-Fonds – Convers - Les Hauts-Geneveys - Neuchâtel est achevée.
1860 La Chaux-de-Fonds compte 16 915 habitants - centre principal de l'horlogerie suisse.

## Le Locle

1855 Une Commission centrale du Jura Industriel obtient la concession d'une ligne ferroviaire Les Brenets - Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Val de Saint-Imier, tronçon d'une liaison France-Suisse négociée depuis 1852. Voir 1857.
1855 Incendie de plusieurs maisons à la rue de la Côte, au Bas-du-Village. Voir 1844.
1855-1858 Construction de l'Hôtel des Postes.
1856-1861 Une Association immobilière pour la construction de maisons ouvrières bâtit, au Verger, le Quartier-Neuf ou du Progrès sur le modèle des rues en bandes parallèles propre au quartier du Marché; le nouveau plan d'alignement tracé en 1856-1858 par l'ingénieur cantonal Knab reprend également ce schéma. Voir

1857 Mise en exploitation de la ligne ferroviaire Le Locle - La Chaux-de-Fonds, premier tronçon du Jura Industriel. La crise économique qui éclate la même année plonge la compagnie dans les difficultés : Le Locle se trouve endetté pour des décennies; on renonce à la construction de la ligne destinée à relier Le Locle à la France. Voir 1855.

## La Chaux-de-Fonds

1860 Inauguration du Collège primaire.

1862 La Grand-Rue («le petit quartier») est baptisée rue Léopold-Robert.

1865 31 juillet. Ouverture de l'Ecole d'horlogerie au «Juventuti».

1867 Georges Frédéric Roskopf lance la «montre du prolétaire», dont la première pièce fut construite à la rue Léopold-Robert en 1862.

1867 «La Chaux-de-Fonds peut être considérée comme formant une seule manufacture horlogère» (Karl Marx, *Das Kapital* IV, 12, § 3, note 32).

1870 19-30 mai. Grève des charpentiers et menuisiers.

1870 Fondation de la Société Immobilière de La Chaux-de-Fonds.

1872 Installation de l'Ecole d'art appliqué à l'industrie.

1872 Une usine de la place voulant appliquer les principes nouveaux fait bâtir une fabrique à la rue du Pont. La police dut intervenir pour empêcher les ouvriers de se livrer à des voies de fait. «Ils ne voulaient pas, disaient-ils, avoir les bras cassés.»

1874 Ouverture de la voie ferrée Bienne - Convers de la Compagnie de chemin de fer du Jura bernois (liaison directe Bienne - La Chaux-de-Fonds).

1874 Pose de la pierre d'angle du Collège industriel.

1875 Fondation de l'Abeille, société de construction de La Chaux-de-Fonds.

1876 Fondation de la Société suisse d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

1877 Débuts de l'Ecole d'art.

1878 Fondation de la Société d'émulation industrielle.

1879 Construction de l'Hôtel des Postes, av. Léopold-Robert 34.

1881-1891 Augmentation de la population de 20%.

## Le Locle

1861 Inauguration de la ligne ferroviaire La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel, reliant ainsi Le Locle à la capitale. Voir 1857, 1874.

1861-1862 Ferdinand Cartier fait construire à la rue Bournot La Caserne, prototype de l'immeuble locatif à but lucratif.

1862 Ouverture d'une usine à gaz par une société privée; fermée en 1890 lors de la mise en exploitation de l'usine électrique. Voir 1889-1890,1905.

1868 Henri-Frédéric Maspoli, fils d'un entrepreneur de Balerna (Tessin), fonde à La Brévine une entreprise qui s'établit bientôt au Locle et qui y devient la principale entreprise locale de construction.

1868 Ouverture de l'Ecole d'horlogerie du Locle. Voir 1885-1887.

1873-1876 Construction du Nouveau Collège, de style néo-baroque, à l'est en amont de la localité. Voir 1844-1846.

1874-1875 Mise en exploitation de la ligne Les Convers - Bienne, assurant ainsi une liaison directe entre Le Locle et Bienne. En 1875, transfert de la ligne du Jura Industriel à la compagnie Jura-Berne-Lucerne. Voir 1861, 1884.

1876 L'Exposition internationale de Philadelphie révèle l'importance de l'horlogerie américaine, faisant concurrence à l'industrie suisse grâce à la mécanisation. Voir 1849-1857, 1883-1884.

## La Chaux-de-Fonds

| | |
|---|---|
| 1884 | L'Administration du Contrôle fédéral, installée précédemment avenue Léopold-Robert 11, se transporte rue de la Serre 23, dans un bâtiment neuf, où elle reste jusqu'en 1896. Cette administration se dépense beaucoup pour le développement et l'embellissement de la ville. |
| 1884 | Ouverture de la voie ferrée Le Locle - Col des Roches - Besançon. |
| 1884 | Ouverture de la Centrale téléphonique. |
| 1885 | Construction de l'Ecole d'horlogerie. |
| 1885 | Installation des horloges électriques. |
| 1885 | Fondation de la Société d'Embellissement de La Chaux-de-Fonds. |
| 1885-1901 | Construction des nouveaux collèges de l'Abeille, de la Citadelle, de la Promenade, de la Charrière et de l'Ouest ainsi que de nombreuses maisons locatives, près de mille, soit 50 par année environ. |
| 1886 | Début des travaux du premier canal collecteur. Installation d'une canalisation de 2657 mètres. |
| 1886 | Legs de fr. 25 070,80 de Mme Jacot-Baron, née Vuille, en faveur de l'Orphelinat communal (inauguré en 1896). |
| 1886 | Ouverture de l'Ecole de mécanique, section de l'Ecole d'horlogerie. |
| 1887 | Achèvement de l'amenée des eaux de sources captées près des Moyats (Gorges de l'Areuse), projet de l'ingénieur Guillaume Ritter. Aqueduc de 20 km. Prix des travaux : fr. 1 800 000.-. |
| 1888-1890 | L'Administration du Contrôle édifie la Grande Fontaine - elle fonde en 1890 l'Ecole de commerce. Lors de son installation dans son immeuble actuel (rue du Parc 53), elle fit don à la Commune en 1895 de l'autre édifice transformé en Hôtel communal. |
| 1888 | Règlement de police des constructions. |

## Le Locle

| | |
|---|---|
| 1883-1884 | Georges Favre-Jacot fait ajouter à sa fabrique des Billodes une annexe destinée à la fabrication de boîtes de montre, ainsi qu'une halle pour machines à vapeur; témoin architectural des débuts de la mécanisation de l'horlogerie locloise, dont Favre est un pionnier. Le mode industriel mécanisé de fabrication commence à concurrencer l'établissage. Voir 1876. |
| 1884 | Ouverture de la ligne Le Locle-Besançon, pour laquelle on construit un tunnel ferroviaire au Col des Roches, ainsi qu'une nouvelle gare au Locle, remplaçant l'ancien hangar. Le roulage en provenance de Franche-Comté est ainsi achevé. Rachat de la ligne du Jura Industriel par le canton et affermage à la Compagnie du Jura neuchâtelois. Voir 1874, 1907-1910. |
| 1884 | Installation du premier réseau téléphonique au Locle. |
| 1885-1887 | Construction d'un bâtiment destiné à abriter le Bureau de contrôle et de poinçonnement des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que l'Ecole d'horlogerie. Voir 1868, 1901-1902. |
| 1887 | Fondation de la Société locloise d'intérêt public et d'embellissement, dont les premières réalisations sont l'aménagement de l'Esplanade de la gare (1888-1890) et du jardin public (1888-1894). En 1890-1900, elle lance une campagne d'arborisation : de nombreuses places et rues sont plantées d'arbres. Voir 1899. |
| 1888 | La statue en bronze de Daniel JeanRichard, pionnier de l'horlogerie, par Charles Iguel, est dressée devant le bâtiment du Bureau de contrôle et l'Ecole d'horlogerie. Voir 1885-1887. |

## La Chaux-de-Fonds

1888-1889 Percement du tunnel des Crosettes et ouverture de la voie ferrée La Chaux-de-Fonds - La Sagne - Les Ponts.

1890-1893 Construction du Pont de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

1891-1901 Augmentation de la population de 32%.

1891 Un Comité d'initiative s'occupe des trams.

1892 Inauguration de la voie ferrée La Chaux-de-Fonds - Saignelégier.

1892 Le Conseil général vote les premiers crédits pour l'introduction de l'électricité.

1894 A l'occasion du centième anniversaire de l'incendie, La Chaux-de-Fonds prend le titre de ville.

1895 Crédit d'un million voté par le Conseil général pour le transport de l'énergie électrique de Combe Garot en ville et l'installation du réseau à courant continu.

1896 Inauguration de la deuxième synagogue.

1896-1897 Début du tram sur le parcours de l'Usine à gaz à la Métropole. 421134 voyageurs en 1897, 1 668 646 en 1943.

1896-1897 Construction du nouveau bâtiment des Prisons.

1897 Mise sous tension de l'Usine électrique du Collège industriel.

1897 Inauguration de l'Hôtel communal.

1898 Ouverture du nouvel hôpital dans le quartier des « Arbres ».

1898 Disparition du dernier jardin de la rue Léopold-Robert.

1899-1903 Installation souterraine du réseau téléphonique : « La Chaux-de-Fonds est... la seule ville en Suisse et probablement en Europe qui possède un réseau téléphonique complètement souterrain. »

1900 Fusion de la Commune des Eplatures avec La Chaux-de-Fonds.

1900 Inauguration du gymnase (Lycée).

1900 Fondation du Musée d'horlogerie.

## Le Locle

1889-1890 Construction d'une usine électrique communale dans les gorges de La Rançonnière, l'une des premières de Suisse. Voir 1862, 1905-1906.

1890 Mise en exploitation de la ligne régionale Les Brenets - Le Locle.

1892 Georges Favre-Jacot commence l'exploitation d'un moulin à sable permettant de fabriquer des plots de ciment.

1892-1893 Construction de l'Hôpital sur la terrasse de Bellevue.

1892-1898 La Société locloise de construction bâtit le quartier ouvrier de l'Avenir, dont la conception s'écarte nettement, pour la première fois, du système des rues parallèles. Voir 1856-1861, 1919-1920.

1896 Les intempéries entraînent de graves inondations, malgré le réseau de canaux aménagé en 1891-1895; par conséquent, importante correction du cours du Bied dans les années 1898-1919. Voir 1801-1805.

1899 Construction du Casino-Théâtre.

1899 Transfert de l'abattoir communal dans les moulins du Col des Roches; l'établissement est transformé, dans la décennie suivante, en abattoirs-frontières, vaste entreprise organisée sur le mode mécanisé.

1900 Mise en exploitation du réseau d'eau potable à domicile. Fin des sociétés traditionnelles de gestion de fontaines. Voir 1908.

1901-1902 Construction d'un imposant édifice scolaire destiné à abriter l'Ecole d'horlogerie et de mécanique transformée en Technicum. Voir 1885-1887.

| La Chaux-de-Fonds | | Le Locle | |
|---|---|---|---|
| 1902 | Les Chambres fédérales votent l'arrêté concernant l'achat d'un emplacement pour le nouveau bâtiment des Postes. | | |
| 1902 | Création d'un comité d'initiative en faveur d'un hôpital d'enfants. | | |
| 1902 | Inauguration de la maison de la deuxième famille à l'Orphelinat communal. | | |
| 1903 | 22 décembre. Remise au service d'exploitation et ouverture de la nouvelle gare. | | |
| 1903 | Prolongation de la rue Léopold-Robert jusqu'aux Grands-Moulins. | | |
| 1903 | Fondation de la Société des Ingénieurs et Architectes de La Chaux-de-Fonds, qui devient section de la S.I.A. la même année. | | |
| 1904 | Inauguration du Temple de l'Abeille. | | |
| 1904 | Les travaux publics achètent leur premier rouleau compresseur. | | |
| 1904 | La route cantonale est ouverte jusqu'aux Eplatures. | | |
| 1905 | 25 mai. Inauguration de la gare. | | |
| 1905 | Commencement des travaux du parc des Crêtets. | | |
| 1905 | Construction des premières maisons bon marché « Le Foyer » avec l'appui de la Commune. | 1905 | Le Bernois Werner Oesch et le Vaudois Constant Rossier fondent au Locle un bureau d'architectes, dont les nombreuses réalisations dans l'esprit du Heimatstil et du néo-classicisme marquent le paysage architectural. |
| 1906 | Inauguration des nouveaux abattoirs aux Eplatures. | 1905-1906 | Construction d'une usine à gaz communale aux Billodes. Voir 1862. |
| 1906 | Ouverture de la Poste de la Charrière. | | |
| 1907 | Ouverture du Collège des Crêtets et installation de l'Ecole de commerce. | | |
| 1907 | Inauguration du nouveau bâtiment de l'Union chrétienne. | 1907-1910 | Réorganisation du domaine ferroviaire : la gare des marchandises est transférée aux creux de la vallée, la gare des voyageurs agrandie. Voir 1884. |
| 1907 | Fondation de l'Association des Intérêts immobiliers. | | |
| 1908 | Inauguration de l'usine transformatrice et thermique des Eplatures. | | |
| 1908 | Construction d'un crématoire. | 1908 | Mise en exploitation du réseau d'eau potable aux Monts; par la suite, rapide extension du quartier de villas sur la terrasse des Monts. Voir 1900. |
| 1909 | Assemblée générale de l'Union des villes suisses à La Chaux-de-Fonds. M. le Professeur L'Eplattenier, directeur du Cours supérieur d'art décoratif, parle de « L'esthétique des villes ». | | |
| 1909 | Exposition d'aviation à la Halle de gymnastique du Collège industriel. | | |
| 1910 | 4 septembre. Fête d'inauguration du monument de la République. | | |

## La Chaux-de-Fonds

1910 Transfert des services postaux dans le nouvel Hôtel des Postes, et ouverture de la succursale, rue du Progrès 42.
1910 Inauguration de la nouvelle usine électrique, rue Numa-Droz 174.
1911 13 mars. Incendie de l'Hôtel de la Fleur de Lys, et reconstruction en 1912.
1911 Introduction de l'éclairage public à l'électricité.

1914 Le manifeste « Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds » est publié par Charles L'Eplattenier, Charles-Edouard Jeanneret, Georges Aubert et Léon Perrin pour défendre les réalisations de la « Nouvelle Section » (fondée en 1911) de l'Ecole d'art. Malgré les réactions favorables d'Eugène Grasset, Rupert Carabin, Karl-Ernst Osthaus, Peter Behrens, Theodor Fischer et Hector Guimard, la Nouvelle Section est supprimée à cause d'une opposition à la fois artistique et politique.
1915 Inauguration de l'Asile cantonal de vieillards de sexe féminin.
1915 Ouverture de l'Hôpital d'enfants.
1915 Incendie du Collège de la Charrière à la rue Pestalozzi 4.
1915 Inauguration des premières maisons communales aux rues Philippe-Henri-Mathey et du Commerce.
1916 Construction de la Villa Schwob, rue du Doubs 167 par Le Corbusier.
1917 Inauguration du Monument Numa-Droz.
1917 L'architecte Charles-Edouard Jeanneret quitte La Chaux-de-Fonds et se fixe à Paris où il prend, en 1920, le nom de Le Corbusier.
1919 Incendie du Grand-Temple.
1919 Entrée en vigueur dans la fabrique de la journée de huit heures.
1919 Démolition de la maison du peintre Léopold Robert.
1919 Nouveau règlement de la police des constructions.
1919-1920 Concours d'architecture pour la Maison du peuple.
1920 Inauguration du Stade des Eplatures.
1920 Le nouveau pont du Grenier s'ouvre à la circulation.
1921 Inauguration du Grand-Temple reconstruit.

## Le Locle

1912 Construction, par Charles-Edouard Jeanneret (Le Corbusier), d'une villa pour Georges Favre-Jacot, propriétaire de la fabrique Zénith.
1913-1918 Construction du nouvel Hôtel de Ville entre le centre de la ville et le Technicum par l'architecte Charles Gunthert de Vevey; style Renaissance suisse. Voir 1839-1841.

1919-1920 La Commune fait construire aux Jeanneret trois maisons locatives : début de la politique sociale du logement par les autorités du Locle. Voir 1892-1898.

## Notes :

1 Frédéric-Samuel OSTERVALD, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, 1986 [1766], Neuchâtel : Ed. de la Nouvelle Revue Neuchâteloise, p. 54.

2 Allocution du pasteur Borel-Girard "Souvenez-vous", dans : *Souvenir des fêtes célébrées à La Chaux-de-Fonds les 21 et 22 juillet 1894 à l'occasion du centenaire de l'incendie de 1794 et du relèvement de La Chaux-de-Fonds. Partie des fêtes célébrées par l'église indépendante*, 1894, p. 13. Cahier inséré dans : AA.VV., *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1894.

3 Frédéric-Samuel OSTERVALD, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, 1986 [1766], Neuchâtel : Ed. de la Nouvelle Revue Neuchâteloise, pp. 76-77.

4 Robert PINOT, *Paysans et horlogers jurassiens*, Genève : Editions Grounauer, 1979 [1887-1889], p. 200.

5 "Un voyage en Suisse en 1777", *Musée neuchâtelois* (mai-juin), 1910, p. 115.

6 La Suisse illustrée, Berne, 1867, p. 765, cité dans : *La Nouvelle revue neuchâteloise* 26, 1990, p. 34.

7 Jean-Marc BARRELET, "Le développement de La Chaux-de-Fonds (1850-1914) : essor urbain, monoindustrie et mentalités", dans : *Delémont dans l'histoire : problèmes de l'histoire urbaine*. - [Porrentruy] : [Société jurassienne d'émulation], 1989, p. 315.

8 Charly GUYOT, "Le voyage du général Miranda dans la Principauté de Neuchâtel en 1788", *Musée neuchâtelois*, 1934, p. 34.

9 H[ans] MATHYS, "La Chaux-de-Fonds. Son commencement, son développement, et son accroissement. Notice destinée à l'exposition internationale à Philadelphie en 1876", *Die Eisenbahn* 4, p. 21.

10 H[ans] MATHYS, "La Chaux-de-Fonds. Son commencement, son développement, et son accroissement. Notice destinée à l'exposition internationale à Philadelphie en 1876", *Die Eisenbahn* 4, p. 22.

11 Andreas HAUSER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920.Tome 6. Locarno, Le Locle, Lugano, Luzern,* Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1991, p. 148.

12 Collectif, *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds : Impr. nationale suisse, 1894, p. 37.

13 H[ans] MATHYS, "La Chaux-de-Fonds. Son commencement, son développement, et son accroissement. Notice destinée à l'exposition internationale à Philadelphie en 1876", *Die Eisenbahn* 4, p. 22.

14 Numa DROZ, "Ce que nous dit le centenaire", dans : *1784-1794. Articles et documents historiques publiés à l'occasion des fêtes du centenaire de La Chaux-de-Fonds des 21 et 22 juillet 1894, pp. 5, 8.* Cahier inséré dans : AA.VV., *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1894.

15 *Règlement de police pour les nouvelles constructions ou les réparations des maisons à La Chaux-de-Fonds, dans le but de les préserver des accidents du feu*, Neuchâtel : Imprimerie Louis Fauche-Borel, 1795, p. 16 (ACom La Chaux-de-Fonds).

16 "Loi sur les constructions du 19 mars 1834", dans : *Recueil de pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin. Tome 2*. Neuchâtel : Imprimerie C.-H. Wolfrath, 1835, pp. 391-392.

17 Fol. 178 v° et 179 r° *Délibération du Directoire du Doubs, registre coté L. 65. Archives départementales du Doubs, cité dans :1784-1794. Articles et documents historiques publiés à l'occasion des fêtes du centenaire de La Chaux-de-Fonds des 21 et 22 juillet 1894*, p. 23. Cahier inséré dans : AA.VV. La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1894.

18 Jacques GUBLER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 3. Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1982, p. 142.

19 Procès-verbal de la commune cité par F.-A. DELACHAUX, "L'incendie du 5 mai 1794", dans : AA.VV., *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1894, pp. 30-31.

20 "Moyse Perret-Gentil", dans : AA.VV., *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1894, p. 53.

21 Manuel du Conseil d'Etat, 1830, vol. 33/179, 13.4.1830, p. 270 (AEN).

22 Lettre du sieur Sandoz à son Excellence Monsieur le gouverneur et à Messieurs du Conseil d'Etat, 10.4.1830 (AEN, série Routes 25/III).

23 *Règlement adopté pour les rues de la Promenade et du Repos*, 1830, art. 1, 2, 11, 15, 16, 19, 22, 23, 27, 33.

24 Marin LARACINE, *Description pittoresque et critique de La Chaux-de-Fonds*, Chaux-de-Fonds : Imprimerie Adrien Convert, 1852, p. 12.

25 Plumitif des délibérations de l'honorable communauté du Locle 3.8.1823-24.7.1831, séance du 25.6.1826 pp. 91-99 (ACom Le Locle G 37).

26 Registre des délibérations de l'honnorable Communauté de La Chaux-de-Fonds rédigé par Hy Ducommun, secrétaire de commune depuis le 4 may 1828 jusqu'au ... 1835 (vol. 15), 16.5.1834, p. 694.

27 Manuel du Conseil d'Etat, 1834, vol. 33/186 [1.1.1834-30.6.1834], p. 759, 12.5.1834 [constructions à Versoix], p. 971, 16.6.1834 ["rapport" de C.-H. Junod à ce sujet], p. 1066, 30.6.1834 [plan d'alignement] (AEN).

28 Manuel du Conseil d'Etat, 1835, vol. 33/188 [1.1.1835-30.6.1835], 10.1.1835, pp. 47-49 (AEN).

29 Lettres de C.-H. Junod à M. Henri Louis Jacky, 2.3.1839 (AEN, Série Chancellerie. Registre de copies de lettres de l'inspecteur puis directeur des ponts et chaussées [C.-H. Junod]. Cote AC-522-79-4).

30 Marin LARACINE, *Description pittoresque et critique de La Chaux-de-Fonds*, Chaux-de-Fonds : Imprimerie Adrien Convert, 1852, p. 10.

31 Jacques GUBLER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 3. Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1982, p. 14.

32 Henri BÜHLER, "Abrégé de l'histoire de La Chaux-de-Fonds", dans : *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150me anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 suite au volume paru en 1894, 1944*, La Chaux-de-Fonds : Editions A.D.C. sous les auspices du Conseil communal, p. 45.

33 *Notice sur l'incendie survenu au Locle le 24 avril 1833*, Locle : Imprimerie Philipe Courvoisier, 1834, p. 4.

34 W. BAILLOD, *Etude historique sur les Hôtels de ville du Locle publiée par le Conseil communal à l'occasion de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville*, Lausanne : Imprimerie de la Concorde, 1919, p. 43. La Patrie suisse, 1920, pp. 102-104.

35 Manuel du Conseil d'Etat, 1684, 27.2.1684, pp. 233-234 (AEN, Série Chancellerie cote CP 33 puis N° du vol.).

36 Plumitif des délibérations de l'honorable communauté du Locle 3.8.1823-24.7.1831, 25.6.1826, p. 96 (ACom Le Locle G 37).

37 Plumitif des délibérations de l'honorable communauté du Locle 3.8.1823-24.7.1831, 25.6.1826, p. 97 (ACom Le Locle G 37).

38 Compromis et règlement concernant les constructions qui auront lieu dans le village du Locle et pour ses développements, Le Locle : Imprimerie Philipe Courvoisier, [1837], p. 3.

39 *Régistre de la commission nommée par le Conseil d'Etat pour la police des constructions dans le Village du Locle de 1833 à 1857*, (ACom Le Locle, cote I A).

40 *Plumitifs de la commission de police pour les constructions dans la partie du village du Locle incendié le 25 novembre 1844. Deuxième cahier commencé le jeudi 24.1.1845, fini le 20.4.1845* (Acom Le Locle, carton I, cote I 104). Voir aussi : *Résumé du compte-rendu par la commission des alignements nommée par le gouvernement pour diriger la reconstruction de deux quartiers du village incendiés l'un le 24 avril 1833, et l'autre pendant la nuit du 24 au 25 novembre 1844*. Le Locle : Imprimerie Courvoisier, 1851 (ACom Le Locle carton I, cote I 104).

41 Raoul COP, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, Le Locle : G d'Encre, 2006.

42 Andreas HAUSER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 6. Locarno, Le Locle, Lugano, Luzern*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1991, p. 139.

43 La Chaux-de-Fonds, 1766-1860, Série Z 2 A / III, pièces 111-199, 4.4.1846 et 4.8.1846 (ACom La Chaux-de-Fonds).

44 Pierre DUBOIS, *Lettres sur les fabriques d'horlogerie de la Suisse et de la France*, Paris : A l'Administration du Moyen Age, p. 41.

45 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 19.5.1854 (Archives de la Municipalité, division K, section 2, pièce 15).

46 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 19.5.1854 (Archives de la Municipalité, division K, section 2, pièce 15).

47 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 19.5.1854 (Archives de la Municipalité, division K, section 2, pièce 15).

48 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 19.5.1854 (Archives de la Municipalité, division K, section 2, pièce 15).

49 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 19.5.1854 (Archives de la Municipalité, division K, section 2, pièce 15).

50 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 19.5.1854 (Archives de la Municipalité, division K, section 2, pièce 15).

51 Jacques GUBLER, I*NSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 3. Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1982, p. 145.

52 Jacques GUBLER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 3. Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1982, p. 146.

53 Registre des délibérations du Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 1855-1856, 6.2.1855, p. 26 (ACom La Chaux-de-Fonds).

54 Jean-Marc BARRELET, « Les résistances à l'innovation dans l'industrie horlogère des montagnes neuchâteloises à la fin du XIX$^{e}$ siècle », *Revue suisse d'Histoire*, 37, 1987, p. 400.

55 Jean-Marc BARRELET, « Les résistances à l'innovation dans l'industrie horlogères des montagnes neuchâteloises à la fin du XIX$^{e}$ siècle », *Revue suisse d'histoire*, 37, 1987, p. 400.

56 "Avis aux habitants du Locle", *Feuille d'avis des Montagnes*, 3 et 10.11.1855.

57 *Régistre de la commission nommée par le Conseil d'Etat pour la police des constructions dans le Village du Locle de 1833 à 1857*, 5.12.1855, pp. 261-262 (ACom Le Locle, cote I A). Voir aussi Commission des alignements 1855-1889, 27.10.1855, 19.2.1856, 25.2.1856 (Cote G vol. b).

58 Lettre de Charles Knab au Conseil municipal du Locle, 3.10.1855 (ACom Le Locle, [Recueil de correspondance] G 292-302, liasse G 298).

59 Lettre de Charles Knab au Conseil municipal du Locle, 3.10.1855 (ACom Le Locle, [Recueil de correspondance] G 292-302, liasse G 298).

60 "De la nécessité de bâtir au Locle", *Feuille d'avis des Montagnes*, 7.6.1856.

61 "Pourquoi l'on bâtit peu au Locle", *Feuille d'avis des Montagnes*, 14.6.1856.

62 *Almanach de la République et canton de Neuchâtel*, 1857, p. 67 (BV Le Locle).

63 *Le National Suisse*, 1.11.1856, cité dans : Fritz JUNG, "Le Quartier-Neuf", *Annales locloises* XVI, 1973, pp. 14-15.

64 *Almanach de la République et canton de Neuchâtel*, 1857, p. 68 (BV Le Locle).

65 "Rapport de la Direction des Travaux à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Association immobilière du Locle, en date du 13 décembre 1858", *Feuille d'Avis des Montagnes* 51, 18.12.1858.

66 "Rapport du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale des actionnaires, le 13 décembre 1858", *Feuille d'Avis des Montagnes* 51, 18.12.1858.

67 Rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 5.5.1860, p. 2 (ACom Le Locle, [Recueil de correspondance] G 292-302, liasse G 297).

68 Rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 5.5.1860, p. 2 (ACom Le Locle, [Recueil de correspondance] G 292-302, liasse G 297).

69 Rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 5.5.1860, p. 2 (ACom Le Locle, [Recueil de correspondance] G 292-302, liasse G 297).

70 Andreas HAUSER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920.Tome 6. Locarno, Le Locle, Lugano, Luzern*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1991, p. 142.

71 *Guide-itinéraire à Neuchâtel dans ses environs. Les vallées et les montagnes accompagné de notes statistiques et de renseignements utiles*, 1856, p. 50.

72 Lettre de James Ladame au Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 27.3.1855 (ACom La Chaux-de-Fonds, Archives de la Municipalité, Division K, section 2, pièce 22).

73 Registre des délibérations du Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds, 1855-1856, 30.3.1855, pp. 109-110 (ACom La Chaux-de-Fonds).

74 VII / Edilité publique, rues du village et places publiques, pièce 30, 13.11.1839 (ACom La Chaux-de-Fonds).

75 Journal de Charles-Eugène Tissot 19403-72 (La Chaux-de-Fonds, Bibliothèque de la Ville), *La Montagne* 10.10.1868, cités dans : Raoul COP, "1853-1876. La Chaux-de-Fonds vue par Charles Eugène Tissot", *Nouvelle Revue neuchâteloise* 26 (été), 1990, p. 31.

76 Jacques GUBLER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 3. Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1982, p.151.

77 Louis MARCHAND, La Chaux-de-Fonds, capitale industrielle et commerciale de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1893, p. 4.

78 Philippe GODET, *Zénith, une industrie neuchâteloise*, Neuchâtel : Attinger Frères Editeurs, 1908, p. 5.

79 Suzanne DAVEAU, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne : étude de géographie humaine*, [S.l.] (Trévoux), 1959, p. 397.

80 Geneviève HELLER, "Le paysage industriel : horlogerie, habitat, fabrique", dans : Catherine CARDINAL. François JEQUIER. Jean-Marc BARRELET. André BEYNER (dir.), *L'homme et le temps en Suisse 1291-1991*, pp. 225-228, La Chaux-de-Fonds : L'Institut l'Homme et le temps, 1991, p. 225.

81 Plumitif des délibérations de l'honorable communauté du Locle 3.8.1823-24.7.1831, 18.10.1829, p. 20, souligné par nous (Acom Le Locle G 37).

82 Robert PINOT, *Paysans et horlogers jurassiens*, Genève : Editions Grounauer, 1979 [1887-1889], p. 243.

83 Estelle FALLET, Alain CORTAT, *Apprendre l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises*, 1740-1810, La Chaux-de-Fonds : Institut l'homme et le temps, 2001, p. 77.

84 Jacques DAVID, *Rapport à la Société intercantonale des industries du Jura sur la fabrication de l'horlogerie aux Etats-Unis*, document manuscrit, 1876 (MIH cote MSA 1).

85 Philippe GODET, *Zénith, une industrie neuchâteloise*, Neuchâtel : Attinger Frères Editeurs, 1908, p. 11.

86 Hans-Christian ANDERSEN, *Voyages en Suisse : journal 1833-1873*, Yens-sur-Morges : Cabédita, 2005, p. 34. Voir aussi : Anson RABINBACH, *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité*, Paris : Editions La Fabrique, 2004.

87 « L'activité neuchâteloise dans le domaine de la construction pendant les trente dernières années. Discours d'ouverture de la 28e assemblée de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, 18 août 1879 par G. de Pury, ingénieur, président de la Société », Musée Neuchâtelois (oct.-nov. 1879), pp. 232, 262, 263-264.

88 Collectif, *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1894, p. 343 et ss.

89 P. JACCARD, "Les Services industriels. Le service du gaz", dans : *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150me anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 suite au volume paru en 1894*, La Chaux-de-Fonds : Editions A.D.C. sous les auspices du Conseil communal, 1944, p. 128.

90 J. KUNZ, "Le service électrique", dans : *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150me anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 suite au volume paru en 1894*, La Chaux-de-Fonds : Editions A.D.C. sous les auspices du Conseil communal, 1944, p. 148.

91 Louis MARCHAND, *La Chaux-de-Fonds, capitale industrielle et commerciale de l'horlogerie*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie du National suisse, 1893, pp. 8-9.

92 Walter BIOLLEY, *L'heure*, Neuchâtel : Imprimerie Rossel & Grisel, 1904, pp. 401-405, 406-408.

93 E.-O. LAMI, *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*. Tome 3, Paris : Librairie des Dictionnaires, 1883, pp. 805-806.

94 E.-O. LAMI, *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*. Tome 1, Paris : Librairie des Dictionnaires, 1883, p. 227.

95 *Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques du 27 mars 1877.*

96 *Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques du 27 mars 1877*, pp. 1, 2.

97 AEN, Intérieur n° 468, lettre du 14 juin 1878.

98 Arrêté fédéral concernant l'exécution de l'article 1er de la Loi fédérale sur le travail dans les fabriques, 3 juin 1891.

99 Jacques DAVID, *Rapport à la Société intercantonale des industries du Jura sur la fabrication de l'horlogerie aux Etats-Unis*, document manuscrit, 1876 (MIH cote MSA 1).

100 Henri BÜHLER, "Abrégé de l'histoire de La Chaux-de-Fonds", dans : *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150me anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 suite au volume paru en 1894, 1944*, La Chaux-de-Fonds : Editions A.D.C. sous les auspices du Conseil communal, p. 54.

101 Lettre d'Ernest Lambelet au Département de l'Intérieur, La Chaux-de-Fonds, 13.2.1907 (AEN. Intendance des Bâtiments N° 31, reproduite dans : Estelle FALLET, *Tissot, 150 ans d'histoire, 1853-2003*, Le Locle : Tissot, 2003, p. 37).

102 Alfred CHAPUIS, *Grands artisans de la chronométrie. Histoire de l'horlogerie au Locle*, Neuchâtel : Editions du Griffon, 1958, p. 276.

103 François FAESSLER, *Histoire de la ville du Locle des origines à la fin du XIXe siècle*, Neuchâtel. Le Locle : La Baconnière. Glauser-Oberholz, 1960, p. 155 (fait déjà relevé dans : Messager boîteux, 1918, pp. 49-50).

104 Jean-Marc BARRELET, "Georges(-Emile) Favre-Bulle, horloger, industriel, entrepreneur (1843-1917)", dans : Michel SCHLUP (dir.), *Biographies neuchâteloises. Tome 3. De la Révolution au cap du XXe siècle*, pp. 105-113, Hauterive : Gilles Attinger, 2001, p. 110.

105 Jacques GUBLER, « A l'heure des horlogers jurassiens », *Revue Neuchâteloise* (91), 1980, p. 33

106 *Le Béton armé* 93 (fév.), 1906, p. 28 (N° 28141).

107 Philippe GODET, *Zénith, une industrie neuchâteloise*, Neuchâtel : Attinger Frères Editeurs, 1908, p. 18.

108 Walter BENJAMIN, *Paris capitale du XIXe siècle : le livre des passages*, Paris : Cerf, 2002, p. 245.

109 « La Città son sia altro che une certa casa grande, e per lo contrario la casa è una città picciola. » (Andrea PALLADIO, *I quattro libri dell'architettura. Libro secondo*, Milano : Hoepli, 2000 [1570], p. 46).

110 Ildefonso CERDA, *La Théorie générale de l'urbanisation*, Besançon : Les Editions de l'Imprimeur, 2005 [1867], p. 132.

111 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, pp. 26, 27 [BVCF, cote : NA 4096].

112 A. LAMBERT, "L'architecture contemporaine dans la Suisse romande", *Schweizerische Bauzeitung* (23.7.1904), pp. 37-38.

113 Journal de Charles-Eugène Tissot 19403-74, p. 258 (La Chaux-de-Fonds, Bibliothèque de la Ville), cité dans : Raoul COP, "1853-1876. La Chaux-de-Fonds vue par Charles Eugène Tissot", *Nouvelle Revue neuchâteloise* 26 (été), 1990, p. 32.

114 A. LAMBERT, "L'architecture contemporaine dans la Suisse romande", *Schweizerische Bauzeitung* (23.7.1904), p. 38.

115 Augustin REY. Justin PIDOUX. Charles BARDE, *La science des plans de villes : ses applications à la construction, à l'extension, à l'hygiène et à la beauté des villes, orientation solaire des habitations*, Lausanne. Paris : Payot. Dunod, [1928], p. 288.

116 Cité dans : Raoul COP, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, Le Locle : G d'Encre, 2006.

117 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, p. 24 [BVCF, cote : NA 4096].

118 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, p. 25 [BVCF, cote : NA 4096].

119 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 191*0, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, p. 25 [BVCF, cote : NA 4096].

120 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'U*nion des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, p. 26 [BVCF, cote : NA 4096].

121 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, pp. 29-30 [BVCF, cote : NA 4096].

122 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, pp. 30-31 [BVCF, cote : NA 4096].

123 LE CORBUSIER, *Quand les cathédrales étaient blanches, voyage au pays des timides*, Paris : Plon, 1937, p. 58.

124 A. MAISTRE, "Maison communales", dans : *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150me anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 suite au volume paru en 1894*, La Chaux-de-Fonds : Editions A.D.C. sous les auspices du Conseil communal, 1944, pp. 123-124.

125 Jules Monod, *Guide illustré du Locle et des Brenets*, Genève : Société des publications artistiques illustrées (Collection des guides Monod), [1912], p. 28.

126 Henri JAQUET, "Les plans d'aménagement de la ville du Locle", *Bulletin technique de la Suisse romande* (tiré à part), 11.10.1958. p. 2.

127 Walter BIOLLEY, *L'heure*, Neuchâtel : Imprimerie Rossel & Grisel, 1904, pp. 247-249.

128 Camille MARTIN, Hans BERNOUILLI, *L'urbanisme en Suisse*, Zurich : Edition Fretz & Wasmuth, 1929, p. 61.

129 Charles L'EPLATTENIER, "L'esthétique des villes", dans : *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses réunis à La Chaux-de-Fonds à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich : Art. Institut Orell Füssli, p. 27.

130 A. STALDER, "Travaux publics", dans : *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150me anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 suite au volume paru en 1894*, pp. 108-120, La Chaux-de-Fonds : Editions A.D.C., 1944, pp. 109-110.

131 *Urbanisme. Architecture 1955-1956*, [1957], n.p.

132 Adolphe AMEZ-DROZ, "Des ateliers familiaux d'autrefois aux fabriques modernes d'aujourd'hui", *La Suisse horlogère* 3 (sept.), 1956, p. 22.

133 A. LAMBERT, "L'architecture contemporaine dans la Suisse romande", *Schweizerische Bauzeitung* (23.7.1904), p. 37.

134 Henri BÜHLER, "Nos vieilles fermes neuchâteloises", *L'Almanach du Montagnard* (La Chaux-de-Fonds), 12, 1921, pp. 68-71. Henri BÜHLER, "Fermes des Montagnes neuchâteloises postérieures au XVIIe siècle", L'Almanach du Montagnard (La Chaux-de-Fonds), 12, 1921, pp. 68-71.

135 Hélène HOROWITZ, *Le Manège et les Manégiens*, La Chaux-de-Fonds : [S.n], 1972, non paginé ( propos de Gérald Petithuguenin cités par Jean-Marie Nussbaum).

136 Jean-Paul ZIMMERMANN, *Découverte de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds : [S.n], 1932, non paginé.

137 Guillaume NUSSLE, *Essai sur La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds : Ed. Entremonts, 1944, p. 100 et ss.

138 *Règlement d'urbanisme du 23 avril 1948*.

139 « Construction d'un nouvel Hôtel de la Fleur de Lys », *L'Impartial* du 30 novembre 1961.

140 Sur la base de l'inventaire ISOS, la Confédération reconnaîtra en 1984 la ville de La Chaux-de-Fonds comme site d'importance nationale.

141 Procès-verbal du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, séance du mardi 21 juin 1977, p. 639 et ss.

142 Procès-verbal du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, séance du mardi 21 juin 1977, p. 639 et ss.

143 Jacques GUBLER, *INSA. Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920. Tome 3. Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos*, Berne : Soc. d'Hist. de l'art en Suisse, 1984, vol. 3, p. 127 et ss.

144 Claude ROULET, "Concours et image de marque », dans : Pierre FREY. Ivan KOLECEK (dir.), *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande. Histoire et actualité*, pp. 29-31, Lausanne : Payot, 1996.

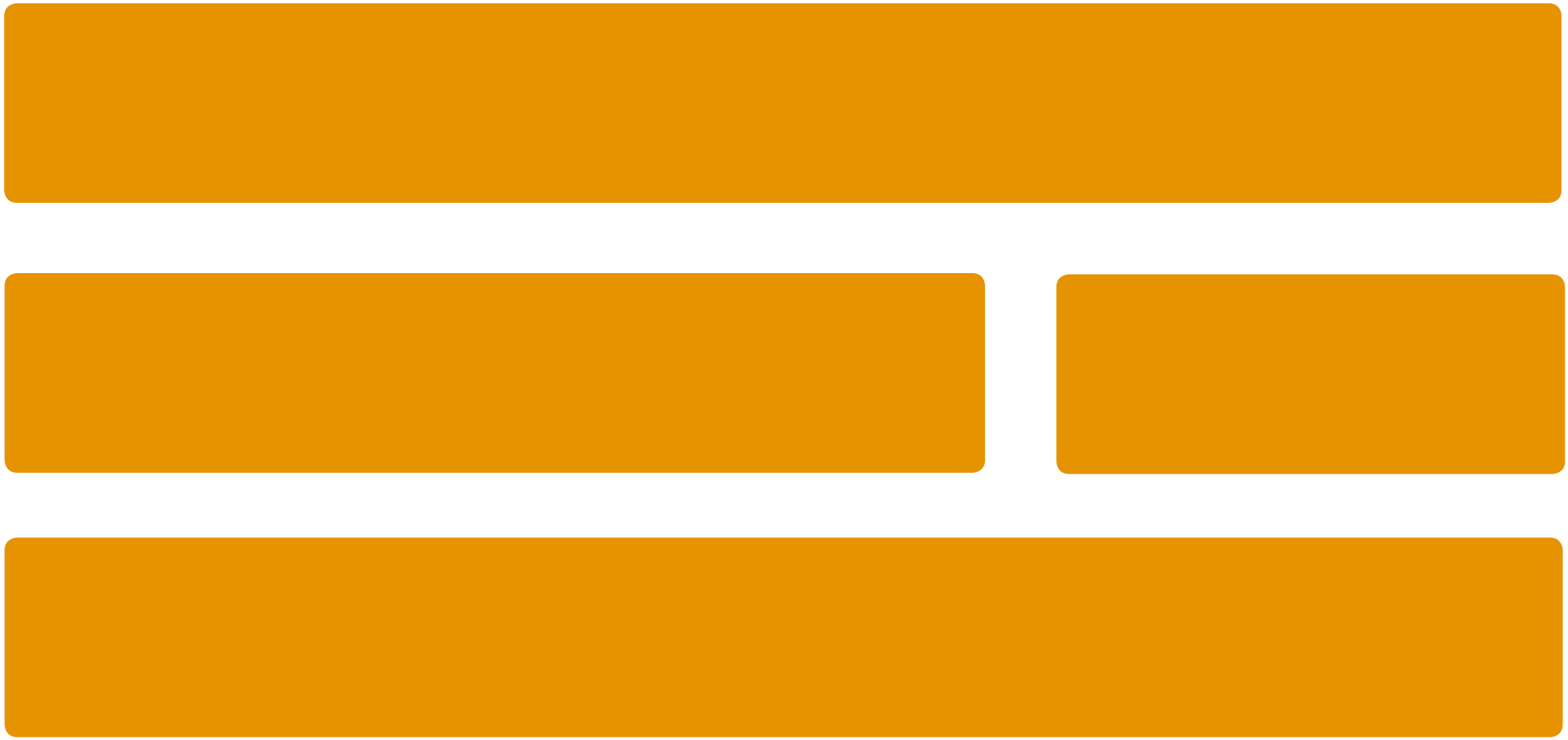

# 3. Justification de l'inscription

3.a CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE 324
3.b PROJET DE DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE 326
3.c ANALYSE COMPARATIVE 329
Témoignages 346
3.d INTÉGRITÉ ET / OU AUTHENTICITÉ 349

## 3 Justification de l'inscription

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont les centres historiques et les hauts lieux contemporains de l'industrie horlogère. Elles sont des exemples exceptionnels d'un ensemble architectural et urbanistique adapté aux besoins sociaux, industriels et technologiques, illustrant les débuts et le développement de l'industrie horlogère. Construites par et pour l'horlogerie, ces deux villes sont une symbiose accomplie entre industrie et urbanisme. Ainsi, le tissu urbain et les types architecturaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont intimement liés à l'horlogerie dans leur conception comme dans leur réalisation, mêlant étroitement lieux de production et habitations avec un souci remarquable de rationalité. Ces deux villes, de par leur histoire, leur urbanisme et l'ensemble architectural qu'elles contiennent, sont des témoins d'une singularité exceptionnelle de l'époque industrielle.

# 3.a Critères selon lesquels l'inscription est proposée

La candidature « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » est présentée à l'UNESCO en qualité de paysage culturel évolutif. La Chaux-de-Fonds/Le Locle forment un ensemble urbain significatif (cités historiques vivantes) qui répond aux critères suivants :

(iii) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

Véritables villes-manufactures construites pour et par l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds et Le Locle apportent un témoignage d'une originalité exceptionnelle sur le mouvement de longue durée que fut l'industrialisation, de ces débuts à aujourd'hui, en totale continuité. Ces deux villes sont le fruit d'une tradition culturelle née au XVIII$^{e}$ siècle, mais en fait enracinée dans une histoire de paysans-ouvriers plus ancienne qui, aujourd'hui encore, les marque de son empreinte forte. Cette tradition culturelle – d'une culture du travail - trouve son origine au sein même d'une population de montagnards qui ont su accompagner la transformation de l'artisanat horloger en une industrie d'envergure mondiale en faisant preuve d'un constant esprit d'innovation, de créativité et d'humanisme.

(iv) Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine.

Villes industrielles particulières, La Chaux-de-Fonds et Le Locle proposent un exemple éminent d'un ensemble architectural où lieux de production horlogère et lieux de vie cohabitent dans un lien intime. Cette imbrication si particulière se retrouve dans la typologie des constructions où les ateliers s'articulent avec les appartements ouvriers. Elle est visible également dans l'organisation de l'espace urbain où fabriques, immeubles d'habitation et demeures patronales se côtoient en respectant la même logique urbanistique. A l'instar d'une manufacture, cette logique évolutive répond à des critères de rationalité et d'économie tout en apportant un soin exceptionnel à la qualité de vie des ouvriers. A ce titre, La Chaux-de-Fonds et Le Locle constituent un paysage culturel évolutif témoin d'une conception atypique du cadre de vie et de travail dans deux villes industrielles en pleine croissance et mutation depuis le courant du XVIII$^{e}$ siècle.

(vi) Etre directement ou matériellement associés à des événements ou des traditions vivantes, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (un critère auquel il n'est fait recours que dans des circonstances particulières ou en relation avec d'autres critères).

Poursuivant les activités traditionnelles des XVIII[e] et XIX[e] siècles à l'origine de leur création, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle abritent aujourd'hui encore une production et une culture horlogères de réputation mondiale. Depuis l'antique apprentissage et transmission des savoir-faire en milieu familial clos jusqu'aux formations modernes marquées par la haute technologie, s'est reproduite la fierté liée à la qualification, qui imprime sa marque à toute une société locale. La production repose toujours sur un système éclaté entre divers acteurs horlogers indépendants qui jouissent d'une liberté entrepreneuriale dans un climat de paix sociale indispensable à l'audace et à l'innovation.

Cités historiques vivantes
(suivant les définitions de l'annexe 3 des Orientations)

(ii) b) Villes à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de leur histoire. En ce cas, la partie historique, nettement délimitée, prévaut sur l'environnement contemporain.

L'urbanisation des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle correspond au développement de l'industrie horlogère. L'évolution de la morphologie urbaine et des typologies architecturales s'est faite parallèlement à celle de l'horlogerie et de ses contraintes techniques, industrielles et sociales. Les deux ensembles formés par l'urbanisation du XIX[e] siècle sont particulièrement significatifs. Cependant, de taille modeste, ces deux villes ont su maîtriser leur développement pour que celui-ci demeure en harmonie avec le paysage environnant et respecte l'esprit de l'héritage historique.

## 3.b Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » est présentée à l'UNESCO en qualité de paysage culturel évolutif. La Confédération helvétique a déposé cette candidature à la fin de l'année 2007.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des témoins singuliers et exceptionnels du développement, durant toute la période industrielle, d'un urbanisme qui marie, en un lien intime et planifié, entreprises horlogères et lieux d'habitation. De deux villages perchés à 1000 mètres d'altitude, ils sont devenus, en l'espace de quelques décennies, deux villes industrielles forgées et façonnées par et pour l'horlogerie, deux centres mondiaux de l'horlogerie. Cette activité exigeant des savoir-faire très spécifiques a modelé, tout au long du XIX$^{e}$ siècle et au début du XX$^{e}$ siècle, un urbanisme et une architecture en adéquation parfaite avec les besoins évolutifs de l'horlogerie et des horlogers. Tous deux ravagés par un incendie, ces villages se sont développés en de véritables « manufactures urbaines » à partir d'un système orthogonal souple, réfléchi et maîtrisé, intégrant les préoccupations sociales et hygiénistes de leur époque tout en assurant la rationalité, l'efficacité et l'économie nécessaires à la production horlogère. Aujourd'hui encore, le visiteur peut lire l'activité incessante et l'esprit innovateur de ces deux ruches industrieuses au sein même de leur tissu urbain, témoin unique de l'histoire de l'horlogerie mondiale.

Ce n'est pas un hasard si l'horlogerie a trouvé à La Chaux-de-Fonds et au Locle un terrain propice à son développement. Des conditions politiques, économiques, sociales et environnementales très similaires ainsi qu'une proximité géographique font de La Chaux-de-Fonds et du Locle des villes jumelles. Au XVIII$^{e}$ siècle déjà, une importante activité artisanale venait compléter la vocation paysanne première des habitants des Montagnes neuchâteloises. L'absence de corporatisme, un esprit progressiste et entrepreneurial, un souci de justice sociale sont autant de facteurs qui ont permis l'émergence d'une activité horlogère proto-industrielle qui, avec une vigueur remarquable, se transforma rapidement en une industrie d'envergure mondiale.

Grâce à cette tradition culturelle qui perdure toujours, ces deux villes sont devenues au XIX$^{e}$ siècle les capitales mondiales de l'horlogerie. Aujourd'hui encore, la base de l'économie régionale à très forte valeur ajoutée repose sur la tradition de l'horlogerie et sur ses développements, à l'instar de la microtechnique. C'est ainsi que ces deux cités peuvent témoigner de toute l'histoire de l'industrialisation faisant de paysans des artisans, puis des ouvriers, des marchands, de petits entrepreneurs industriels et des patrons.

Au-delà de l'extraordinaire vitalité économique et technologique qui permet l'essor des Montagnes neuchâteloises, il faut également souligner l'éveil social qui l'a accompagnée. Il a pu voir le jour grâce à l'idée très répandue de respect de l'individu et à l'absence d'une tradition de classe.

L'émergence, l'essor et le succès de l'industrialisation horlogère à La Chaux-de-Fonds et au Locle ne sont donc pas le seul fait d'une volonté explicite et exprimée d'une poignée d'hommes, mais bien le résultat d'une

tradition culturelle qui animait et anime encore de manière forte la population des Montagnes neuchâteloises dans son ensemble.

La rigueur du climat, l'éloignement des voies importantes de communication, l'absence des matières premières ou des ressources indispensables, rien n'entamera l'esprit entrepreneurial des habitants de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Ces derniers saisiront même l'occasion d'un événement destructeur – La Chaux-de-Fonds a été anéantie par un incendie en 1794, Le Locle en 1833 et en 1844 – pour le transformer en acte fondateur de leur future cité.

Faisant fi d'une vision vernaculaire de la morphologie de leur ville, Chaux-de-Fonniers et Loclois vont intégrer dans les plans de reconstruction et de développement de leur cité une systématique à même de répondre de manière parfaitement idoine aux enjeux de l'industrie horlogère : rationalité, économie, adaptabilité, ordre, lumière et paix sociale. Privilégiant le pragmatisme, la systématique des plans – dont les traits vont se perdre dans l'agonie des pâturages – rejoindra, en une concordance idéale, les intérêts de l'horlogerie. Grâce à son adaptabilité pragmatique, elle favorisera, jusque dans les années 1930, une forte intrication entre structures de production, habitations et équipements publics, modelant les deux villes en de véritables ruches industrieuses.

Ces deux villes industrielles ont donc accompagné des prémices à ce jour et vécu en direct la formidable transformation de l'activité horlogère, pionnière de l'industrialisation, et de ses modes de production. Les solutions adoptées permettent également à la typologie industrielle, fortement marquée par l'évolution des modes de production – passant de la chambre aménagée au sein même d'un appartement à l'usine nourrie par la lumière naturelle – de se développer et de se transformer, tout en conservant une intégration tant harmonieuse qu'efficace dans le tissu urbain. Construites au fur et à mesure des nouveaux besoins en gagnant sur les pâturages environnants et en profitant des pentes douces et ensoleillées de leur vallée, les deux cités ne ressentent guère le besoin de remettre en question, au fil des décennies, la logique des trames urbaines prédéfinies. Aujourd'hui, la qualité, l'intégrité et l'authenticité de cet urbanisme préservé – en symbiose totale avec les exigences techniques, économiques et sociales générées par une activité horlogère intense – témoignent, de manière exceptionnelle, d'un pan essentiel de l'histoire industrielle.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont su, dès le XVIII$^{e}$, tout au long du XIX$^{e}$ siècle et au début du XX$^{e}$ siècle, prendre en compte non seulement les besoins liés à l'horlogerie – un déplacement aisé et rapide entre les différentes unités de production, une lumière naturelle abreuvant les usines, une circulation de l'air optimale –, mais également les préoccupations sociales de l'époque en matière d'hygiène et de confort de l'habitat. Les deux cités ont su intégrer ces problématiques dans l'élaboration de leurs réponses architecturales et urbanistiques, réservant ainsi une place importante au confort et à la qualité de vie des ouvriers. Les constructions, très souvent dotées de petits jardins particuliers au sud, sont sobres, rationnelles, économiques et de typologies récurrentes facilement adaptables aux nouveaux moyens de production ou de confort.

L'urbanisme repose sur un réseau viaire orthogonal, adapté néanmoins aux réalités du terrain, le long duquel s'alignent – telles les perles d'un boulier – des massifs construits au gré des besoins. Ainsi, l'absence de contraintes urbaines de départ (tels que des murs d'enceinte) a permis le déroulement harmonieux d'immeubles d'habitation, d'usines, d'ateliers et de maisons bourgeoises en une logique qui confère à l'ensemble une étonnante homogénéité.

Au fil des rues, les immeubles adoptent les nouveaux styles, intègrent naturellement les nouveaux besoins : ils témoignent ainsi du développement de l'industrie horlogère, de l'évolution des modes constructifs et du confort, sans remettre en question les trames préétablies. Les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle forment ainsi deux ensembles urbano-industriels uniques. Il n'existe pas de témoignage aussi clair tant de la volonté d'intégrer la production horlogère au développement urbain dans une vision raisonnée et maîtrisée que d'un développement symbiotique urbanisme-industrie voué à l'horlogerie. Qui plus est, le développement urbain accompagne l'émergence et le développement de l'ère industrielle sur toute sa durée. En ce sens, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des exemples uniques à la valeur universelle.

Mais la symbiose va plus loin qu'une simple implantation industrielle. L'urbanisme et l'architecture de ces

deux villes ont été pensés et réalisés dans l'intention de favoriser le développement industriel de l'horlogerie. Ce cadre a également été propice à l'émulation technologique et sociale.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne furent pas que des cités destinées à la production. L'innovation technique et sociale fut toujours au centre de leurs préoccupations, et cette dynamique n'a cessé depuis plus de deux siècles. Aujourd'hui encore, les deux villes des Montagnes neuchâteloises jouent un rôle prépondérant à travers le monde en matière d'horlogerie de luxe, étendant même, en un souci d'innovation constant, leurs activités à des domaines connexes, tels que la microtechnique et la micromécanique. C'est donc entre tradition et vitalité économique, entre culture industrielle et prise de risque – le tout au sein d'un consensus social faisant de la paix du travail une tradition – que La Chaux-de-Fonds et Le Locle se sont développés, mouvement fort qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

En conclusion, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle constituent donc un exemple exceptionnel en formant une série qui illustre de manière singulière d'une part les préoccupations de l'époque industrielle naissante faites de rigueur, de raison, de rationalisme comme d'hygiène et d'équilibre social, et, d'autre part, la symbiose parfaite de l'urbanisme et de l'industrie horlogère. La conservation de l'intégrité et de l'authenticité de leur tissu urbain ancien ainsi que la continuité dans la tradition et l'innovation de leur industrie sont remarquables. En cela, l'urbanisme horloger de ces deux villes jumelles forme un patrimoine exceptionnel à la valeur universelle.

Hans Erni, La conquête du temps (Technique de la mesure du temps), 1958 (MIH).

# 3.c Analyse comparative

## Introduction

Plus que tout autre bien culturel, un ensemble urbain, une ville ou une portion de ville est une structure mouvante au gré du temps. Même planifiée, construite harmonieusement sur la base d'un plan unique, suivant des règles constantes, une ville ne cesse de se transformer pour garder sa valeur d'usage. Dans le cas du site « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger », les villes sont des cités vivantes qui se sont développées durant toute l'ère industrielle, des prémices jusqu'à aujourd'hui. Cela ne les empêche pas de demeurer fortement ancrées dans l'histoire, que ce soit physiquement par le patrimoine ou économiquement par l'horlogerie. Ces deux éléments – le patrimoine et l'horlogerie – ainsi que leur situation géographique en marge des grands axes de communication et leur implantation dans un environnement difficile et omniprésent imprègnent aujourd'hui encore la mentalité de la population d'un sentiment fort et sensible. Ces deux villes ne sont pas le fruit de la volonté d'un homme, ni la réalisation d'une utopie, mais le résultat d'un processus reposant sur une tradition culturelle particulière. Cela explique certainement la singularité de ces deux villes qui apparaissent comme des exceptions réussies dans un XIXe siècle riche en expériences urbanistiques sociales et industrielles souvent avortées. Ici, le pragmatisme triomphe de l'idéalisme, le rationnel de l'utopie, mais le même souci d'économie et de qualité de vie demeurent comme un fondement de l'urbanité de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

## Méthodologie

Comparer les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle avec d'autres exemples en Suisse et dans le monde impose le recours à un cadre précis de critères de comparaison. Le cas de l'urbanisme horloger suggère les critères particuliers suivants :

1. l'échelle de la planification;
2. le caractère prédominant d'une mono-industrie ;
3. l'influence de celle-ci sur les choix morphologiques et typologiques (symbiose production / habitation) ;
4. le processus d'émergence du modèle urbain (produit d'une tradition culturelle) ;
5. témoin de l'ère industrielle (durée du processus d'édification).

Le cadre et les critères étant établis, une approche « sensitive » ou « littéraire » paraît pertinente, exposant à propos de chaque situation potentiellement comparable, les convergences et les divergences qui existent.

Dans un premier temps, il a paru utile de replacer les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans un contexte historique et universel. Compte tenu de l'importance de l'horlogerie en Suisse et plus spécifiquement dans la région de La Chaux-de-Fonds, une analyse étendue des sites suisses qui pourraient soutenir une comparaison possible en regard des critères retenus a été jugée nécessaire, avant de se pencher sur des exemples internationaux. Pour ce dernier point, nous nous sommes cependant contentés de citer les villes comparables de la manière la plus évidente qui soit, sans pour autant chercher à en dresser une liste exhaustive. En effet, il a semblé sensé de se limiter à ne citer que ceux qui présentaient manifestement plusieurs points communs avec les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

## Approche historique et universelle

Sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne figure aucun exemple de ville industrielle homogène témoignant d'une constance de développement durant toute l'ère industrielle.

L'époque de l'industrialisation, qui va des Lumières au XX$^{e}$ siècle, est représentée sur cette Liste par de nombreuses constructions industrielles bien préservées. En revanche, ce qui est indissolublement lié aux établissements industriels, à savoir la ville complète avec ses rues et ses places, ses fabriques, ses bâtiments publics et ses logements pour les ouvriers, les employés et les entrepreneurs, n'est pas représenté sur cette liste sinon par quelques réalisations expérimentales ancrées dans un contexte particulier et limité, souvent l'œuvre d'un homme et le reflet de son idéal. De plus, des lotissements, conçus et réalisés dans leur totalité, ne sont présents sur la liste que par des exemples du XX$^{e}$ siècle ou se trouvent tout au plus sur la Liste indicative.

Plan Junod, Le Locle, 1839.

## Un ordre grâce à l'urbanisme

Les plans orthogonaux, réguliers et raisonnés de reconstruction et d'expansion des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ne semblent pas de prime abord être si particuliers et singuliers que cela, et pourtant… L'idée d'une planification urbaine, ordonnée, rationnelle, remonte à l'antiquité. Le plan orthogonal en est une expression courante, presque un archétype. Celui-ci traverse les siècles, se retrouve couramment à l'époque médiévale ou à la Renaissance. Il est indéniable que les villes nouvelles construites ou simplement rêvées dès les prémices de l'ère industrielle y puise également quelques influences. Dès le XVI[e] siècle, la valeur formelle et symbolique du plan rectangulaire – plan de villes en damier ou plan de villes en bandes [ Streifenstädte ] – domine de plus en plus la question de la fonction, militaire ou urbaine. Dans les cas d'une nouvelle fondation ou d'une reconstruction, la ville quadrillée sert de modèle formel : non seulement les colonies européennes et les fondations de villes en Amérique (New York, Philadelphie, Caracas, etc…), mais aussi les nombreux projets de reconstruction au XVIII[e] siècle en sont des exemples éloquents. Cependant, les plans dessinés pour La Chaux-de-Fonds ou Le Locle, que ce soit par Moïse Perret-Gentil, Charles-Henri Junod ou Charles Knab, s'en éloignent quelque peu au point de rendre difficile toute analogie. Comparer les deux villes horlogères aux villes du nouveau monde est absurde, même si nombre d'auteurs ont qualifié hasardeusement La Chaux-de-Fonds de « ville américaine ». En effet, le processus social de constitution de la ville n'est en rien comparable, comme ne le sont pas non plus les échelles morphologiques ; le système du quadra ne présente aucune similitude avec celui en barre de casernes ouvrières dessiné par Junod. L'idée même d'îlot est totalement absente des plans urbains de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Les cas des villes nouvelles ou reconstruites en Europe sont plus nuancés. La ville de Freudenstadt, par exemple, réalisée par Heinrich Schickhardt en 1599 où des maisons-types à un étage ont été construites autour d'une grande place carrée. On peut aussi citer le lotissement Nyboder à Copenhague. Celui-ci a été construit à partir de 1631 pour les membres de la marine de Christian IV selon un plan en polygone irrégulier avec des bandes et des rues transversales en diagonale lui conférant un caractère linéaire qui se retrouve dans le sentiment dégagé par les deux villes jumelles des Montagnes neuchâteloises. Nyboder, avec ses 600 habitations, représente une petite mais radicale intervention dans la structure urbaine de la ville de Copenhague qui, à l'intérieur des remparts, avait conservé sa morphologie médiévale. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une nouvelle création urbaine ni d'une reconstruction, mais d'une adjonction qui, en dépit de cette particularité, se revendique comme un ensemble à part entière.

Plan Junod, La Chaux-de-Fonds, 1841.

Plan de New-York, 1824.

Freudenstadt.

Copenhague, plan de Nyboder « Kart over Nyeboder », 1793.

Nyboder.

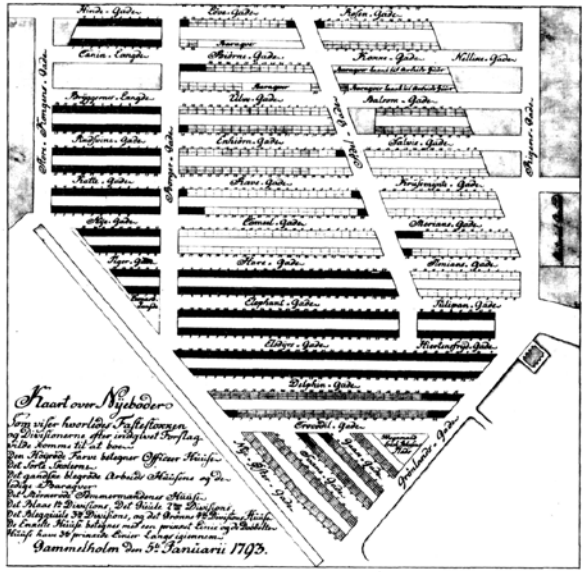

Il est possible que le modèle urbain de La Chaux-de-Fonds et du Locle ait été influencé par ces nouveaux lotissements linéaires réguliers malgré leur arrière-plan militaire. Ceux-ci comportent toujours aussi un aspect d'équilibre social qui a gagné en importance dès la fin du XVIII^e siècle et durant tout le XIX^e siècle et qui se retrouve dans un souci d'équité dans les plans de deux villes horlogères. Cependant, ces exemples divergent du cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle de par le cadre rigide et limité de leur plan. Planifiées par un homme, ces villes ou quartiers ne parviennent pas à se muer en un système évolutif. Leur développement harmonieux s'en trouve ainsi fortement limité dans le temps.

## Analyse comparative nationale

Dès l'époque médiévale, le territoire suisse a été largement urbanisé, même dans des vallées alpines reculées. En conséquence, la plupart des villes ont un urbanisme qui se développe à partir d'un noyau médiéval. C'est notamment le cas des trois grandes villes de Suisse ayant un passé industriel (Genève, Zurich et Bâle), puisqu'elles ont toutes une part considérable de tissu construit issu de l'époque médiévale. Certes, dès le milieu du XIX^e siècle, des quartiers nouveaux sont venus compléter les centres anciens. Il s'agit alors de projets sectorisés n'intégrant pas toutes les fonctions d'une ville nouvelle. Projets plus ou moins vastes, ces nouveaux quartiers répondent à des besoins industriels spécifiques ou plus souvent d'habitation, rarement les deux à la fois et jamais d'une manière aussi symbiotique que dans les cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

De ce fait, les autres villes fondées au Moyen Age qui se sont fortement développées grâce à l'industrialisation ne peuvent pas non plus être incluses dans la comparaison : Winterthour avec son industrie lourde, Baden en tant que siège d'importantes entreprises de l'industrie lourde, Bienne en tant qu'important lieu de production de montres et d'automobiles, Saint-Gall qui profita du commerce de textiles, Schaffhouse avec son industrie lourde et des textiles, Thoune, qui se développa grâce à son industrie lourde et à la fabrication d'armes, ou Bülach, qui produit du verre, Olten en tant que plus important nœud ferroviaire du pays et siège des ateliers des chemins de fer, Laufon qui produit de la porcelaine, Vevey en tant que siège de l'industrie ali-

mentaire ou Viège, le plus important site de l'industrie chimique de Suisse à côté de Bâle.

## Agglomérations planifiées des temps modernes en Suisse

Les villes planifiées en Suisse dès le XVIII[e] siècle sont donc rares. On peut définir deux types de motivations à une planification : un objectif stratégique d'une implantation nouvelle ou la reconstruction d'une cité détruite.

Dans le premier cas, il faut citer le projet d'Henripolis, la ville portuaire sur le lac de Neuchâtel planifiée en 1626 d'après le modèle des villes idéales. Malheureusement, cet ambitieux projet n'a jamais vu le jour. La ville de Versoix n'a été pour sa part que partiellement réalisée. La construction sur territoire français de la ville portuaire et fortifiée entre Nyon et Genève a démarré en 1767 sur ordre de la Couronne française, pour couper la liaison de Genève avec les Confédérés alliés. Cette implantation, bien que modeste, est encore lisible dans les rues et dans le port de ce qui est aujourd'hui une commune résidentielle du canton de Genève.

Anonyme, Plan imaginaire de Henripolis, 1625 (Château de Valangin/NE).

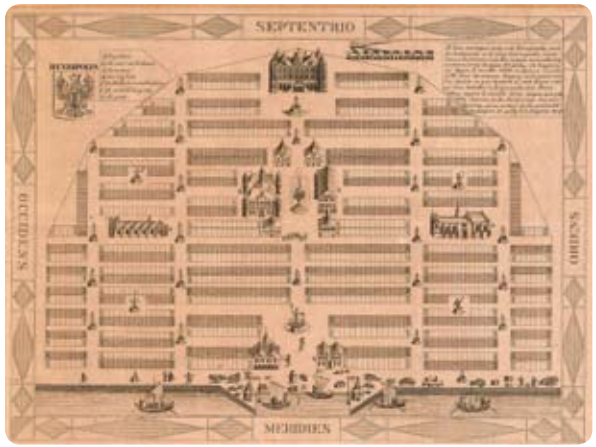


Un autre exemple pourrait être Carouge. Pour créer une ville selon un modèle idéal autour de quelques maisons existantes, le duc de Savoie accorda en 1777 les franchises et le droit de marché au village savoyard de Carouge. La nouvelle ville devait casser le monopole commercial de Genève dans le bassin lémanique. Le plan de la localité, qui aujourd'hui fait partie du canton de Genève, ne fut là aussi que partiellement réalisé.
La Chaux-de-Fonds et Le Locle n'ont pas été construites sciemment pour répondre à des besoins stratégiques, mais bien pour répondre à des objectifs économiques (produire rationnellement des montres et absorber l'accroissement démographique qui était lié au développement industriel). Cependant leurs plans, qui peuvent être comparés à ceux des cités idéales d'Henripolis, de Versoix ou de Carouge, ont été en grande partie réalisés et sont encore des composantes majeures de l'urbanisme actuel, contrairement aux exemples susmentionnés.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle, si elles ne sont pas à proprement parler des villes nouvelles planifiées au sens strict, fondent néanmoins leur urbanisme sur des plans produits à la suite d'incendies qui avaient pratiquement effacé l'ancienne structure urbaine. Ce type de situation résultant de circonstances souvent dramatiques se retrouve durant la période moderne dans d'autres cas en Suisse. Dans un pays épargné par les guerres, les planifications de localités entières sont presque toujours la conséquence d'incendies. La Chaux-de-Fonds a brûlé en 1794, Le Locle en 1683, en 1765 et surtout en 1833 et en 1844. Les dommages dans les localités ayant subi des incendies sont souvent peu importants si on les compare aux célèbres incendies de villes (64 Rome, 1405 Berne, la future capitale de la Suisse, 1666 Londres, 1755 Lisbonne, 1808 Helsinki, 1871 Chicago). Mais, dans le cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ils ont été non négligeables et peuvent être considérés comme des opportunités essentielles, indispensables au développement d'un urbanisme qui, dès lors, a pu être planifié, raisonné et égalitaire.

La liste des incendies de villes et de villages en Suisse est longue, mais rares sont les exemples de reconstruction qui se sont fondés sur une systématique aussi forte qu'à La Chaux-de-Fonds et au Locle et qui ont eu autant de conséquences pour leur développement futur. En effet, contrairement aux deux villes des Montagnes neuchâteloises qui, dans une perspective d'intérêt général, ont rebâti la cité détruite sur une nouvelle base cadastrale, la plupart des reconstructions se font sur les fondations anciennes. Certes quelques améliorations urbaines peuvent être alors apportées, mais la morphologie ancienne perdure malgré le sinistre, chaque propriétaire se prévalant de son droit ancestral. En ce sens, les deux villes des Montagnes neuchâteloises apparaissent comme uniques, même si le cas de Glaris mérite une attention particulière.

Glaris (4847 habitants en 1900), contrairement aux autres localités fortement industrialisées de Suisse et à l'instar de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ne possède plus de noyau médiéval. La localité fut reconstruite sur la base d'un nouveau plan après un gros incendie, mais près d'un siècle plus tard – le feu a éclaté en 1861, 593 bâtiments ont alors été détruits.

Contrairement à d'autres capitales cantonales campagnardes, Glaris avait commencé à s'industrialiser au XVIII[e] siècle déjà. La reconstruction, menée à ses débuts avec l'aide confédérale, a fait du bourg une petite ville. Le plan de reconstruction de l'architecte Bernhard Simon (1816-1900) et de l'inspecteur des Travaux publics Johann Caspar Wolff (1818-1891) a remplacé le tissu construit finement articulé, aux ruelles tortueuses, par un schéma quadrillé à la conception généreuse. Celui-ci s'inspirait sans doute davantage des modèles de La Chaux-de-Fonds et du Locle que d'exemples internationaux tels que Washington, Manhattan ou Mannheim.

La géométrie du plan, la structure en quadrillage, le tracé des axes principaux et le positionnement des bâtiments publics de cette petite capitale cantonale de Suisse centrale correspondent aux principes urbanistiques répandus dans toute l'Europe durant la seconde moitié du XIX[e] siècle. A titre d'exemple, les parcelles sont complètement bâties dans l'alignement de la rue, donnant à celle-ci un caractère résolument urbain. Mais l'association des différents aspects urbanistiques – l'idée du plan, sa formulation dans l'espace, l'état de conservation du tissu bâti, le contraste du bâti avec l'environnement – se limite ici à la zone nouvellement construite de 1861. Et en fin de compte, l'industrie n'a pas à Glaris une présence aussi permanente et omniprésente qu'à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Les lieux de production et d'habitation – tels qu'ils existent encore dans leur forme historique dans les deux cités des Montagnes neuchâteloises – ne sont plus aussi intimement entremêlés à Glaris, l'industrie textile ayant, en Suisse, de manière générale, beaucoup perdu de son ancienne importance, à l'exception des textiles de luxe de Saint-Gall.

Plan de reconstruction de Glaris, 1861.

Plan de Glaris.

## D'autres agglomérations industrielles

La Suisse ne dispose guère d'agglomérations industrielles au sens strict du terme, et encore moins de régions industrielles qui, du point de vue de la situation, du nombre d'habitants et de l'urbanisme, soient comparables à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

Il va de soi cependant que le pays, même s'il ne dispose guère de matières premières et présente une topographie difficile, possède des localités qui ont grandi avec leur industrie. L'industrie textile à domicile notamment a transformé de manière profonde des régions entières du pays. Le lin et la paille font partie des matières premières – parmi les rares d'ailleurs produites par la Suisse – dont avait besoin cette branche industrielle. Des lieux de production connus de l'industrie textile sont par exemple Baar (ZG), Flawil et Wattwil (SG), Uster (ZU), Wohlen (AG), où l'on produisait surtout de la paille tressée. Glaris s'enrichit également, comme déjà cité, avec la transformation des textiles. Cependant, ce développement de l'activité industrielle ne s'accompagne pas d'un urbanisme planifié cherchant, par un modèle novateur, à intégrer harmonieusement lieux de production et lieux de vie, comme c'est le cas à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

Au début, l'industrie lourde et des machines s'est rarement établie dans les villes ayant des noyaux médiévaux (par exemple à Schaffhouse avec la fonderie du Mühletal ou à Delémont, qui possédait sa propre extraction de minerai de fer). Elle s'est plutôt installée «à la campagne», le long de cours d'eau au débit rapide et puissant (ainsi à Neuhausen près des chutes du Rhin, à Rüti dans le canton de Zurich sur la Jona, ou à Winterthur-Töss – aujourd'hui une partie de la ville de Winterthour). Plus tard, lorsque l'électricité permit une transmission de l'énergie indépendante de la force hydraulique, les grandes entreprises se sont installées de manière décentralisée – soit en bordure d'une petite ville médiévale telle que Thoune, Winterthour, Baden et Arbon, ou à proximité immédiate de localités à la campagne, telles que Wattwil, Viège, Wettingen, Uster. Mais les lieux de production industrielle restent à l'écart des zones d'habitation, contrairement à ce qui se passe à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

Par ailleurs, à partir de 1830 environ, se créent des usines qui souvent se trouvent en situation isolée à côté des villages. C'est notamment le cas dans la vallée de la Töss (Oberland zurichois), dans le pays glaronnais de Linthal jusqu'à Ziegelbrücke, dans celui d'Appenzell et du Toggenburg ainsi qu'à Bâle-Campagne. Aujourd'hui encore, ces usines marquent le paysage – même si presque toutes ont abandonné leur activité. Mais nulle part ailleurs une petite localité ne s'est développée en un tissu construit aussi dense et régulier que dans les villes jumelles des Montagnes neuchâteloises.

## Cités mono-industrielles et horlogères

Comme nous avons pu le voir, les principaux centres industriels du XIX[e] siècle en Suisse s'accolent à des structures urbaines préexistantes, ne rendant pas possible une planification globale. Leur urbanisation n'a de ce fait pas les qualités de celle de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le type d'industrialisation (mécanique lourde, textile, etc.) ne présentait pas non plus des impératifs de production compatibles avec un urbanisme syncrétique. L'horlogerie est une industrie particulière n'appelant pas de grands espaces de production, ni d'importantes sources d'énergie ; elle n'est, par ailleurs, guère polluante. La production horlogère peut donc facilement s'insérer dans un tissu urbain mixte, voire dans des immeubles d'habitation. Cette caractéristique est importante et nécessite l'évocation des autres villes ou villages dans lesquels l'industrie de la montre a joué un rôle économique prépondérant. Bien que le nom de Genève soit souvent associé à l'horlogerie, cette ville doit être écartée non seulement par la prépondérance, jusqu'au début du XX[e] siècle, de son tissu médiéval, mais aussi parce que cette cité, malgré sa réputation, n'abrite pas une production horlogère telle qu'elle puisse être assimilée à une mono-industrie. L'horlogerie n'influença d'ailleurs en rien l'urbanisation du bout du lac Léman et son empreinte sur la Cité de Calvin reste extrêmement discrète, pour ne pas dire inexistante.

C'est dans l'Arc jurassien que se trouvent les principaux centres de production horlogère. La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne sont pas les seules localités de cette région à vivre ou à avoir vécu de cette mono-industrie : Renan, Saint-Imier, Tramelan, Sonvilier, Villeret et Tavannes dans le Jura bernois; Saignelégier et Les Bois dans le canton du Jura; Les Brenets, Les Ponts-de-Martel, Fleurier, Buttes et Fontainemelon-Cernier dans le canton de Neuchâtel, ainsi que Le Sentier, Le Brassus et Le Lieu à la Vallée de Joux dans le canton de Vaud. A l'exception de ces trois dernières, toutes se trouvent dans la zone d'influence de La Chaux-de-Fonds/Le Locle dont l'urbanisation et les typologies particulières ont pu servir de modèles. Mais ces villages n'ont jamais connu un développement suffisant pour devenir des cités, même petites, à l'urbanisme significatif et comparable aux deux villes des Montagnes neuchâteloises.

Parmi les villes horlogères du pied du Jura sud, Granges a davantage d'habitants que Le Locle, mais ne constitue pas pour autant un témoin rivalisant avec l'impressionnante planification des deux cités : son urbanisme est relativement éclaté et n'a pas été réellement planifié dans une perspective industrieuse et sociale. L'horlogerie se concentre dans des usines et ateliers dissociés du tissu urbain. Il en est de même à Bienne, ville à l'origine médiévale qui a développé sa spécificité horlogère plus tardivement que La Chaux-de-Fonds et Le Locle en intégrant d'ailleurs, dans certains quartiers nouveaux, des modèles morphologiques et typologiques proches de l'urbanisme horloger des villes des Montagnes neuchâteloises. Cependant, le développement ne fut pas aussi homogène, rigoureux et complet. Là aussi, l'activité horlogère se regroupe dans de grandes usines ou de vastes ateliers qui ne sont qu'imparfaitement intégrés au tissu urbain composé d'habitations ou de commerces.

- Les Brenets.
- Les Ponts-de-Martel.
- Fleurier.
- Fontainemelon-Cernier.
- Renan.
- Saint-Imier.
- La Chaux-de-Fonds.
- Le Locle.

- Le Lieu.
- Le Brassus.
- Le Sentier.
- Granges.
- Bienne

## Analyse comparative internationale

### L'urbanisme sous le signe des Lumières - les villes de manufactures

En 1787, presque en même temps que La Chaux-de-Fonds, Neuruppin, une ville de drapiers du Brandebourg, est la proie d'un incendie. L'administration de l'Etat de Prusse avait déjà envisagé, depuis 1700 environ, des scénarios pour de telles catastrophes ; or, faut-il rappeler que la Principauté de Neuchâtel sera une possession privée du Roi de Prusse jusqu'en 1848. De vastes destructions comme à Neuruppin sont l'occasion de réaliser de larges opérations de modernisation et d'embellissement et de donner ainsi une nouvelle structure aux villes médiévales. Mais cela se fit sur l'initiative d'un souverain, comme ce fut également le cas à San Leucio / Caserta dans le royaume de Naples et non sur la base d'un consensus social.

Le plan de la reconstruction de Neuruppin est gravé et imprimé en 1790. Deux ans plus tôt, en 1788 déjà, le règlement pour le rétablissement de la ville formule et fixe les bases formelles des maisons bourgeoises à construire. La direction de l'ensemble des travaux de reconstruction est dans les mains du Département royal des constructions à Berlin. La forme urbaine est donnée par un réseau de rues à angle droit, dans lequel ont été insérées trois places de tailles différentes, avec des fonctions également différentes : la place royale, la place de l'école et la place de l'église. Les îlots représentent l'élément urbain fondamental, définissant l'espace public et le séparant de l'espace privé. Mais contrairement à d'autres projets de ville comparables de la même époque, Neuruppin ne prévoit pas de maisons-types, ni ne fixe une taille uniforme des parcelles. Malgré l'absence de telles règles, l'établissement des maisons avec leur mur-gouttereau parallèle à la rue et le nombre uniforme d'étages suffisent pour produire une forme urbaine ordonnée avec des perspectives et des façades harmonieuses. Tout en agrandissant considérablement le territoire de la ville, le plan de reconstruction de Neuruppin montre également que la ville a été conçue de manière à pouvoir se développer dans trois directions, en tenant compte de la limite topographique que représentent les rives du lac contigu. On ne peut cependant qualifier cette petite ville d'industrielle ; la comparaison avec La Chaux-de-Fonds et Le Locle s'arrête donc là.

Plan de Neuruppin.
Vue aérienne de Neuruppin.

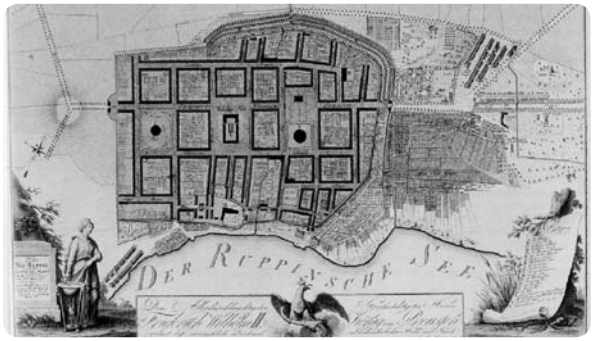

D'autres villes de drapiers du Brandebourg et de la Prusse présentent des modèles partiellement analogues. La ville de Kloster Zinna, par exemple, a été fondée par Frédéric II en 1764 sur le domaine de l'ancien monastère Zinna pour y établir des tisserands de Haute-Lusace, mais elle n'a jamais réussi à jouer un rôle économique important. La ville de Krefeld, avec ses manufactures de tissage et de soierie, constitue un cas différent. Cette ville industrielle connaît une forte croissance au XVIII[e] siècle et doit en 1766, pour la cinquième fois déjà, élargir ses limites. En 1819 a lieu la sixième extension, en 1843 la septième, offrant un prolongement linéaire à la ville. Le processus de cette extension est accompagné d'une permanente densification à l'intérieur de la ville. Les plans d'extension de 1819 rectifient la forme urbaine en un rectangle allongé, limité par quatre remparts, avec des rues se croisant à angle droit. On peut comparer Krefeld avec les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle en raison non seulement de cette rectification formelle, mais aussi et surtout de la répartition régulière des manufactures sur le territoire des banlieues, mais il ne s'agit pas d'une ville « ouverte » et l'emprise d'une volonté royale demeure. La comparaison s'arrête là ; Karl Marx ne disait-il pas que La Chaux-de-Fonds pouvait

être « considérée comme une seule manufacture d'horlogerie ». Cette phrase, souvent citée en rapport avec la disposition du plan et la répartition des bâtiments industriels dans l'espace, a muté en une affirmation selon laquelle la ville serait une seule fabrique. Or le sens du propos de Marx se réfère plus particulièrement au mode de production qu'à la morphologie urbaine ; le propos n'en est pas moins judicieux : La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne sont pas des villes nées et faites d'une volonté princière. Elles sont le fruit d'une tradition culturelle pragmatique, économique et sociale.

De nombreuses villes, fondées ou agrandies au XVIII[e] siècle, présentent une grande densité de fabriques. Mais – et c'est ce qui constitue une différence de taille – La Chaux-de-Fonds et Le Locle, avec leurs exigences particulières, leur tradition culturelle singulière et leurs conditions de production propres à l'industrie horlogère, sont sorties indemnes de la période de transition menant de l'époque préindustrielle à l'époque industrielle. Elles ont pu et su maintenir, développer et agrandir leur industrie au sein de la ville jusque dans le XX[e] siècle avancé. Par exemple, Krefeld a perdu presque entièrement son bâti durant la Seconde Guerre mondiale. Les villes comme Neuruppin et Erlangen – dont la ville neuve, avec ses manufactures et son plan rectangulaire régulier, a été construite après 1686 pour accueillir des réfugiés huguenots – n'ont jamais été autant et clairement marquées par la présence de manufactures que La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Cela est dû au fait qu'elles étaient également villes de résidence et de garnison et qu'elles n'ont pas suscité une typologie architecturale susceptible de marquer le paysage urbain.

Plan d'extension pour la ville de Krefeld, 1817-1819.
Krefeld.

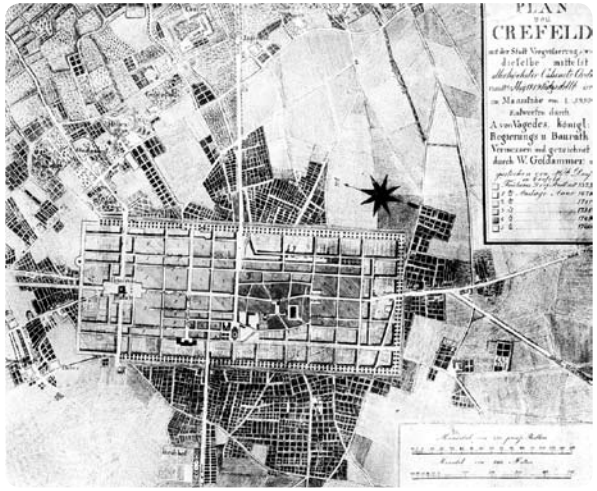

## Cités horlogères

L'expansion de l'horlogerie dans l'Arc jurassien ne s'est pas arrêtée à la frontière suisse. Des entreprises se sont développées également en France voisine, essentiellement dans le département du Doubs. Toutefois, force est de constater que, dans tous les cas (Besançon, Pontarlier, Morteau, Maîche, etc.), l'horlogerie n'a pas eu d'influence significative sur les plans d'urbanisme de ces cités. Ce constat peut d'ailleurs être également fait pour les villes américaines de Waltham (Massachusetts) et d'Elgin (Illinois) qui ont abrité deux importantes manufactures d'horlogerie. Dans ces deux derniers cas, il faut insister sur la séparation claire qui a été alors faite entre les grandes usines de production horlogère du Nouveau Monde et les zones d'habitations qui devaient accueillir les ouvriers. D'ailleurs, ces sites ont perdu leur vocation première et sont en partie détruits.

Elgin.

Waltham.

Le cas de Birmingham, avec son quartier des joailliers, doit tout de même être évoqué. De par la nature de l'activité industrielle proche, dans ses conditions de production, de celle de l'horlogerie, le «Jewellery Quarter» présente d'évidentes similitudes avec La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Cependant, on décèle immédiatement dans la morphologie urbaine une dissemblance profonde. En îlots, sans systématique, on a le sentiment d'un urbanisme d'opportunité sans véritable recherche d'une rationalisation économique et d'un souci de qualité de vie des ouvriers. De plus, il ne s'agit que d'un quartier, certes particulier, noyé dans une grande ville aux structures multiples et au devenir embrouillé. Le quartier se développant autour de Saint-Paul, même s'il a son caractère propre, n'est pas le fruit d'une tradition culturelle particulière. Certes remarquable, le «Jewellery Quarter» de Birmingham ne peut être valablement comparé aux deux villes horlogères des Montagnes neuchâteloises.

Birmingham.

Plan de New-York, 1824.

## Hygiène et réforme sociale

A cause de la lumière du jour, indispensable à l'industrie horlogère, l'orientation des bâtiments en direction du soleil a été considérée avec le plus grand soin à La Chaux-de-Fonds et au Locle. C'est ainsi que l'urbanisme rationnel, mais abstrait, de l'époque des Lumières a été abandonné au profit d'un urbanisme qui tient compte des conditions naturelles et des exigences fonctionnelles.

Dès la fin du XVIII$^{e}$ siècle, les projets d'embellissement des villes, projetés ou réalisés, tiennent de plus en plus compte des questions d'hygiène et de santé de la population. De nombreux projets sont développés en particulier pour les métropoles touchées par la circulation et les conditions de vie insalubres. A partir du deuxième tiers du XIX$^{e}$ siècle, ces discussions portent de plus en plus sur les logements ouvriers. La fondation de la Cité ouvrière d'Ixelles près de Bruxelles en 1849 est le reflet de cette évolution, tout comme les fondations des lotissements ouvriers de Berlin, Hambourg ou Mulhouse, où les premiers logements ouvriers sont construits dès 1835. La Société industrielle de Mulhouse propose en 1852 un plan pour la construction d'un quartier de logements ouvriers constitué de petites maisons individuelles, mais cette opération reste limitée, en périphérie de la ville et n'interfère pas avec celle-ci. Avec la création de la Société Mulhousienne des Cités ouvrières, qui construit quelque 1000 habitations en série, sont posées des normes pour la construction de logements ouvriers en Europe, mais il ne s'agit en aucun cas de normes d'urbanisme. La population

destinataire est tout autre qu'à La Chaux-de-Fonds ou au Locle, et la philosophie de la maison avec jardin potager individuel ne trouve pas son origine dans les mêmes besoins. A Mulhouse, le jardin potager doit permettre aux ouvriers d'améliorer leur pitance quotidienne ; dans les Montagnes neuchâteloises, il s'agit de ménager des dégagements entre immeubles propices à la lumière et des espaces communautaires de détente.

La relation typologique entre maison ouvrière et maison en bande (« Zeilenbau ») est établie dans les bassins miniers du nord-ouest de l'Europe au début du

Mulhouse.

Mulhouse, « Première cité ouvrière », vers 1860.

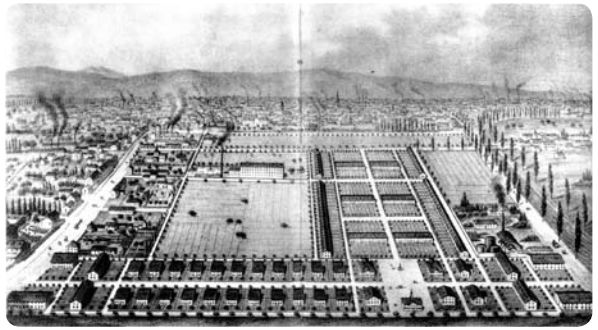

Planches extraites de l'ouvrage d'Emile Muller et Emile Cacheux, « Habitations ouvrières de tous pays », 1889.

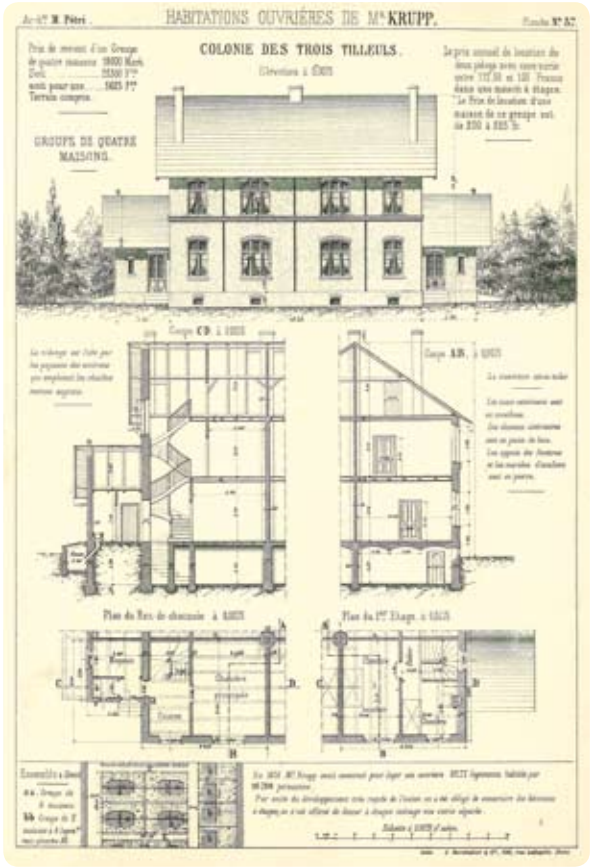


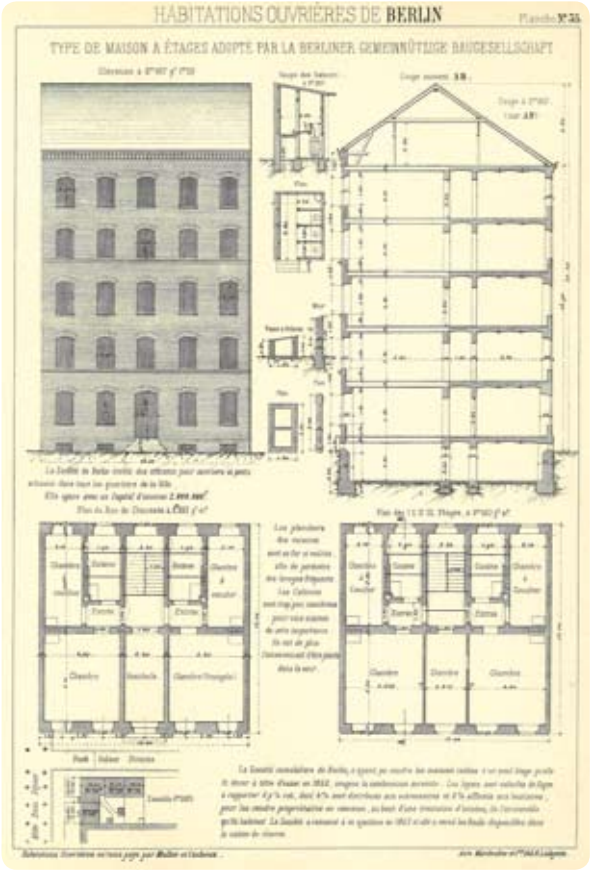

XIXe siècle. Les constructions peuvent alors suivre un réseau rigoureux de rues, mais ne sont pas encore assemblées en immeubles à loyer. En revanche, des exemples de colonies ouvrières de l'entreprise Krupp à Essen-Cronenberg ou Essen-Schederhof, construites dans les années 1860 et 1870, montrent la disposition de grandes maisons collectives en bande (« Zeilenordnung »), qui sont tout à fait comparables aux « massifs » de La Chaux-de-Fonds et du Locle. A Essen, en revanche, ces barres ne marquent pas une ville entière, mais seulement un petit lotissement à l'intérieur d'un quartier urbain. Mais à chaque fois, l'activité de production est nettement séparée des lieux d'habitation. De plus, les processus de construction ne s'étendent pas à l'entier de l'ère industrielle, mais ne sont que des exemples limités dans le temps.

L'ouvrage d'Emile Muller et Emile Cacheux consacré aux « Habitations ouvrières en tous pays » ne mentionne, dans son édition de 1889 qu'un exemple typologique proche des casernes locatives chaux-de-fonnières ou locloises. Mais l'exemple se situe à Berlin et est sans rapport avec l'horlogerie.

Ces projets renvoient, au moins en partie, aux théories urbaines du début du XIXe siècle. En 1824 déjà, le médecin allemand Bernhard-Christoph Faust avait terminé la rédaction de ses explications et de ses esquisses d'une ville idéale selon les principes de ce qu'il appelait l'architecture solaire. Toutes les fonctions d'habitation ainsi que les jardins devaient être disposés côté sud, les fonctions subordonnées étant à prévoir côté nord. Dans une circulaire datant de 1834, le Gouvernement prussien conseille l'orientation des bâtiments selon l'incidence du soleil. C'est la raison pour laquelle les historiens de l'urbanisme ont formulé l'hypothèse selon laquelle le plan de La Chaux-de-Fonds aurait été indirectement influencé par les travaux scientifiques du Dr Faust. Les différentes influences s'y superposent effectivement pour former un plan urbain unique qui renvoie autant aux villes idéales des temps modernes et des Lumières qu'aux premiers efforts déployés pour une ville ouvrière hygiénique, que La Chaux-de-Fonds anticipe même en partie.

Presque une décennie plus tard, la discussion au sujet de la santé des couches populaires en relation avec un nouvel urbanisme est tombée également sur un sol fertile à Copenhague. Le lotissement Nyboder a fait école, deux cents ans après sa fondation, dans un autre contexte, celui de l'assistance sociale et de l'urbanisme réformateur. Après une terrible épidémie de choléra, un nouveau terrain en dehors de la ville a été loti. Ses constructions rigoureuses en bande reflètent une intention de réforme sociale. Les notions de santé, d'hygiène et d'ordre urbanistique ont été réunies en une synthèse remarquée à l'échelle internationale dans le lotissement Østerbro, construit entre 1853 et 1857 par Michael Gottlieb Bindesbøll sur l'initiative du médecin Emil Hornemann. Mais aussi en Angleterre où l'on trouve des exemples comparables. Titus Salt, propriétaire d'une entreprise textile, fit construire entre 1851 et 1853 une nouvelle zone industrielle et, dans la suite, à partir de 1853 et surtout à partir de 1870, le village de Saltaire dans les environs de Bradford. Saltaire, véritable village modèle, fut conçu d'après les idées de Salt, qui désira « health, intellectual culture and rational recreation of the operatives ». Mais bien d'autres exemples de villes nouvelles reposant sur des visions idéales d'un paternalisme patronal pourraient être cités à l'instar du fameux village de New Lanark. Les théoriciens de la ville sociale et hygiénique sont nombreux, d'Owen à Fourier, de Cabet à Buckingam. Mais nous nous situons fondamentalement dans une autre logique que celle qui permit le développement de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Ces dernières ne sont pas des villes idéales, mais des villes pragmatiques, non pas construites sur la base d'une idéologie ou d'une vision d'un homme, mais par la volonté de toute une population. Il n'y a d'ailleurs pas de débat idéologique lors des différentes phases de développement des deux villes horlogères. Il est d'ailleurs éloquent de comparer la situation urbaine et sociale de La Chaux-de-Fonds et du Locle, villes industrielles et ouvrières, et la description que fait Friedrich Engels en 1845 de Manchester dans son texte consacré à la situation des classes labo-

Oesterbro-Copenhague.

rieuses en Angleterre. C'est le jour et la nuit. Dans les Montagnes neuchâteloises, point de quartiers crasseux aux effluves nauséeuses et à l'ordonnancement aléatoire, point non plus d'urbanisme autoritaire, mais une volonté partagée ; celle du progrès, de la justice sociale et de la réussite économique. Hormis Karl Marx, personne ne cite ces deux villes dans les débats du XIXe siècle sur la question de la ville ouvrière et industrielle. Ce silence est étonnant, mais s'explique peut-être par la singularité des deux villes horlogères.

Plan de Saltaire.
Vue aérienne de Saltaire.

## L'urbanisme scientifique

Les plans de Junod pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle montrent déjà ce potentiel d'extension linéaire qu'Arturo Soria y Mata a esquissé dans les années 1890 comme modèle de développement urbain, repris de nombreuses fois au cours du XXe siècle. La Chaux-de-Fonds et Le Locle se positionnent donc, avec leurs plans de développement urbain, exactement au moment où apparaît la science nouvelle de l'urbanisme. Même si ces deux villes doivent en réalité encore beaucoup aux extensions et fondations idéales des Lumières et du classicisme, elles comprennent en même temps déjà les éléments d'une compréhension scientifique moderne et les révèlent dans leurs plans, dans la typologie des bâtiments et dans l'exigence fonctionnelle.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle comptent parmi les premiers exemples, et les plus cohérents aussi, de villes orientées pour permettre aux immeubles de bénéficier de conditions optimales de lumière naturelle. Elles représentent ainsi des modèles importants pour la ville moderne du XXe siècle. Ces exigences – avoir plus de lumière, plus d'air et plus de soleil – trouvent d'ailleurs un développement parallèle dans les sanatoriums nouvellement conçus en Suisse, dont les constatations médicales – lumière et air pur – ont également influencé durablement l'architecture urbaine et l'urbanisme.

La morphologie récurrente dans l'urbanisation de La Chaux-de-Fonds et du Locle au cours du XIXe siècle est basée sur la construction en bande de massifs d'immeubles de type « caserne ouvrière », ceci en opposition à la pratique qui se retrouve généralement dans l'urbanisme de cette époque privilégiant alors la construction en îlots. Or, la construction en bande va être au XXe siècle un des modèles privilégiés de la ville moderne. A titre d'exemple, les lotissements de Theodor Fischer à Reutlingen (lotissement Gmindersdorf 1903-1915) ou à Munich (lotissement Alte Heide, dès 1918) illustrent cette rupture supposée avec la tradition en îlots.

Cependant, le recours au XXe siècle à une morphologie en bande dans des exemples éminents ne peut être comparée au développement des deux cités industrielle de La Chaux-de-Fonds et du Locle ; développement qui s'étale sur toute l'ère de l'industrialisation et qui en sont des témoins singuliers. Il faut se garder d'une comparaison formelle sans prendre en compte l'intri-

Munich, Alte Heide (1918), vers 1930.

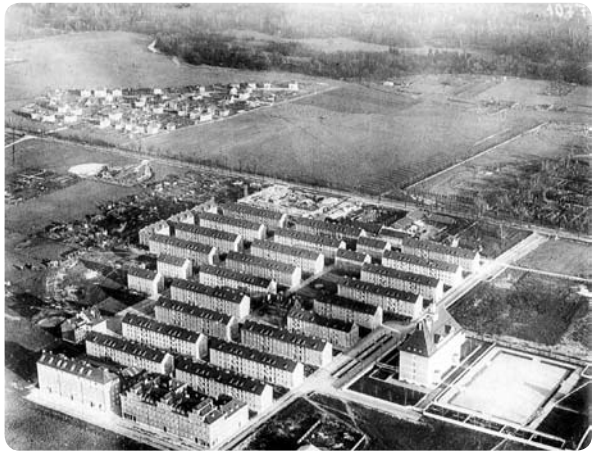

cation entre lieux de production et lieux d'habitation. Ici encore, il faut insister sur cette singularité de l'urbanisme appliqué à La Chaux-de-Fonds et au Locle jusque dans les années 1920 qui pourrait être comparée à un boulier auquel on ajoute, au gré des circonstances, une boule industrielle, une seconde boule d'habitation collective, une troisième boule en forme de maison de maître, lorsque toutes ces fonctions ne sont pas déjà mêlées dans une seule et même composition architecturale. C'est le génie de ces deux villes que d'absorber les nécessités diverses et évolutives dans une systématique qui reste rationnelle et homogène.

## Conclusion

On peut résumer le propos ainsi : aucune ville de manufacture préservée de la fin du XVII^e^ siècle et du XVIII^e^ siècle, ni aucune ville industrielle du XIX^e^ siècle ne réunit en elle le rationalisme idéalisant et l'industrialisation fonctionnelle de manière aussi parfaite et exacte que La Chaux-de-Fonds et Le Locle, qui se complètent l'une l'autre. Ces deux villes sont également importantes parce que l'on y fabrique des horloges, donc des instruments qui servent à diviser et à organiser le temps, mais aussi des outils techniques de précision qui peuvent justement être considérés comme les fondements et les symboles de la société industrielle.

Les plans de La Chaux-de-Fonds et du Locle – nés des premiers modèles urbains des temps modernes et des Lumières, adaptés à des situations spécifiques imposées par les exigences fonctionnelles et soutenus par une tradition culturelle singulière – sont des points de départ importants dans l'élaboration de ces concepts urbanistiques de la modernité du XX^e^ siècle. Ils ne peuvent, en aucun cas, être ignorés.

Seules villes d'horlogerie encore préservées, elles sont significatives enfin du point de vue de l'histoire de la production. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont nées au moment où les systèmes proto-industriels ont cédé la place à la production industrielle de masse. Elles matérialisent cette rupture d'une manière impressionnante par un urbanisme qui se situe au plus haut niveau, à la fois techniquement et architecturalement. Les deux villes marquent la fin d'une vision urbanistique, telle qu'elle a été proposée par Claude Nicolas Ledoux dans la saline de Chaux à Arc-et-Senans, et le début de l'urbanisme moderne tel que conceptualisé en 1933 par le CIAM. Elles ne peuvent guère être non plus, par leur taille, leur urbanisme et leur fonction, comparées à des villes fondées par une industrie prépondérante, voire unique, telles celles de Zlin en Tchéquie et de Bataville en France (Moselle), créées au XX^e^ siècle par les fabricants de chaussure Bata, ou Birmingham et son quartier des joailliers, aux origines bien antérieures et au plan peu régulier. Pas plus qu'elles ne sont comparables aux villages industriels nés de l'utopie ou des pratiques sociales d'initiative patronale comme à New Lanark, Saltaire, Middleborough, Crespi d'Adda, aux colonies ouvrières de Krupp ou à la cité de Mulhouse.

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle représentent donc, par leurs singularités, un cas exceptionnel. Elles sont difficilement comparables, même si chaque facteur pris indépendamment peut se retrouver significativement dans d'autres exemples (situation géo-topographique, évolution de l'organisation du travail, modèle d'urbanisation, particularité et qualité du tissu bâti, mono-industrie, état de conservation, etc.). La Chaux-de-Fonds et Le Locle illustrent parfaitement d'une part les préoccupations naissantes de l'époque industrielle et ses développements ultérieurs faits de rigueur, de raison, de rationalisme comme d'hygiène et d'équilibre social, et, d'autre part, la symbiose de l'urbanisme et de l'industrie. En cela, ces deux villes jumelles si particulières sont uniques.

## Tableau synthétique

**N.B. Seuls les exemples les plus significatifs ont été retenus pour figurer dans ce tableau.**

Non
Oui
Partiellement

| Identification | Pays | Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial | Echelle de la planification | Site mono-industriel | Symbiose production / habitation | S'inscrit dans une tradition culturelle | Témoin de l'ère industrielle | Remarques |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| La Chaux-de-Fonds | Suisse | Liste indicative | Ville | Oui | Oui | Oui | XVIII – XX$^{e}$ s. | |
| Le Locle | Suisse | Liste indicative | Ville et quartiers | Oui | Oui | Oui | XVIII – XX$^{e}$ s. | |
| Bienne | Suisse | Non | Quartiers | Partiellement | Partiellement | Non | 2$^{e}$ moitié XIX – XX$^{e}$ | |
| Glaris | Suisse | Non | Ville | Oui | Oui | Partiellement | 2$^{e}$ moitié XIX – XX$^{e}$ | A perdu son caractère industriel |
| Birmingham (Jewellery Quarter) | Royaume Uni | Non | Quartier | Oui | Oui | Non | XIX – XX$^{e}$ s. | |
| Copenhague (lotissement Nyboder) | Danemark | Non | Quartier | Non | Non | Non | XVII$^{e}$ s. | |
| Crespi d'Adda | Italie | Oui | Village | Oui | Oui | Non | 2$^{e}$ moitié XIX – XX$^{e}$ s. | |
| Elgin (Illinois) | USA | Non | Quartier | Oui | Non | Non | 2$^{e}$ moitié XIX$^{e}$ s. | Site en grande partie détruit |
| Essen (colonies ouvrières de l'entreprise Krupp) | Allemagne | Non | Lotissement | Non | Non | Non | 2$^{e}$ moitié XIX$^{e}$ s. | |
| Krefeld | Allemagne | Non | Ville | Oui | Partiellement | Non | XVIII – XIX$^{e}$ s. | |
| Mulhouse (cité ouvrière) | France | Non | Quartier | Non | Non | Oui | 2$^{e}$ moitié XIX$^{e}$ s. | |
| Neuruppin | Allemagne | Non | Ville | Oui | Non | Non | Fin XVIII$^{e}$ s. | Site bombardé durant la Deuxième Guerre mondiale |
| New Lanark | Royaume Uni | Oui | Village | Oui | Oui | Non | 1$^{e}$ moitié XIX$^{e}$ s. | |
| Saltaire | Royaume Uni | Oui | Village | Oui | Oui | Non | 2$^{e}$ moitié XIX$^{e}$ s. | |
| Waltham (Massachusetts) | USA | Non | Quartier | Oui | Non | Non | 2$^{e}$ moitié XIX$^{e}$ s. | Site en grande partie détruit |

# Témoignages

## Le Corbusier
1959

« Un aveu: j'ai toujours conservé à ma ville natale une affection et une estime très grande. La Chaux-de-Fonds est une entité pas banale et même fort captivante. La plus part des citoyens ignorent ce dont elle faite. »

## Jean-Louis COHEN
Mars 2007

« Le destin de Le Corbusier, figure centrale de l'architecture du 20e siècle, est indissociable des expériences de sa jeunesse dans la ville de La Chaux-de-Fonds, où il est né sous le nom de Charles-Édouard Jeanneret le 6 octobre 1887, dix jours après Frédéric-Louis Sauser, le futur Blaise Cendrars. »

## Heinrich DILLY
Avril 2007

« La manufacture hétérogène, d'après ce que disait cet homme [Karl Marx] si bien informé, avait besoin de peu de moyens de travail en commun et le fabricant ou directeur d'établissement, que Marx appelait plus brièvement aussi le capitaliste, « économise les frais d'atelier quand la fabrication est disséminée »[1], et encore plus. Il faut certainement chercher dans cette caractéristique la raison pour laquelle ces deux villes ont été disposées et agrandies de manière très singulière en forme de longues rangées de maisons à trois, quatre ou cinq niveaux, qui se ressemblent toutes. Cette disposition y apparaissant très tôt, elle n'a été reprise de manière aussi radicale dans aucune autre ville industrielle en Europe durant le XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles. »

[1]Karl Marx, Œuvres, Économie I, Le capital, livre premier, quatrième section : La manufacture XIV, III, édition de la Pléiade, Gallimard, 1965, page 883.

**William J.R. CURTIS**
1er mai 2007

« There are many ways of 'reading' a town and its surrounding landscape. La Chaux-de-Fonds and Le Locle are still dominant in the world production of watches. But the urban forms and spaces of these towns also trace the history of a particular style of industrialization within a larger landscape, territory and set of national and international relationships. »

**Kenneth FRAMPTON**
Juin 2007

« At the same time we may well recognize La Chaux de Fonds as having been the quintessential linear city avant la lettre since its plan seems to have been conceived a priori as a series of bands, laid out tightly, one againt the other, due to the constraints of the site. »

**Mario BOTTA**
Dies academicus du 3 novembre 2007 de l'Université de Neuchâtel.
L'Express – L'Impartial, lundi 5 novembre 2007

« La Chaux-de-Fonds est un belle ville ouvrière. C'est un des rares exemples au monde où une manufacture, en l'occurrence l'horlogerie, a donné son esprit à une ville, où s'associent l'industrie, la création, l'artisanat et la vie quotidienne. »

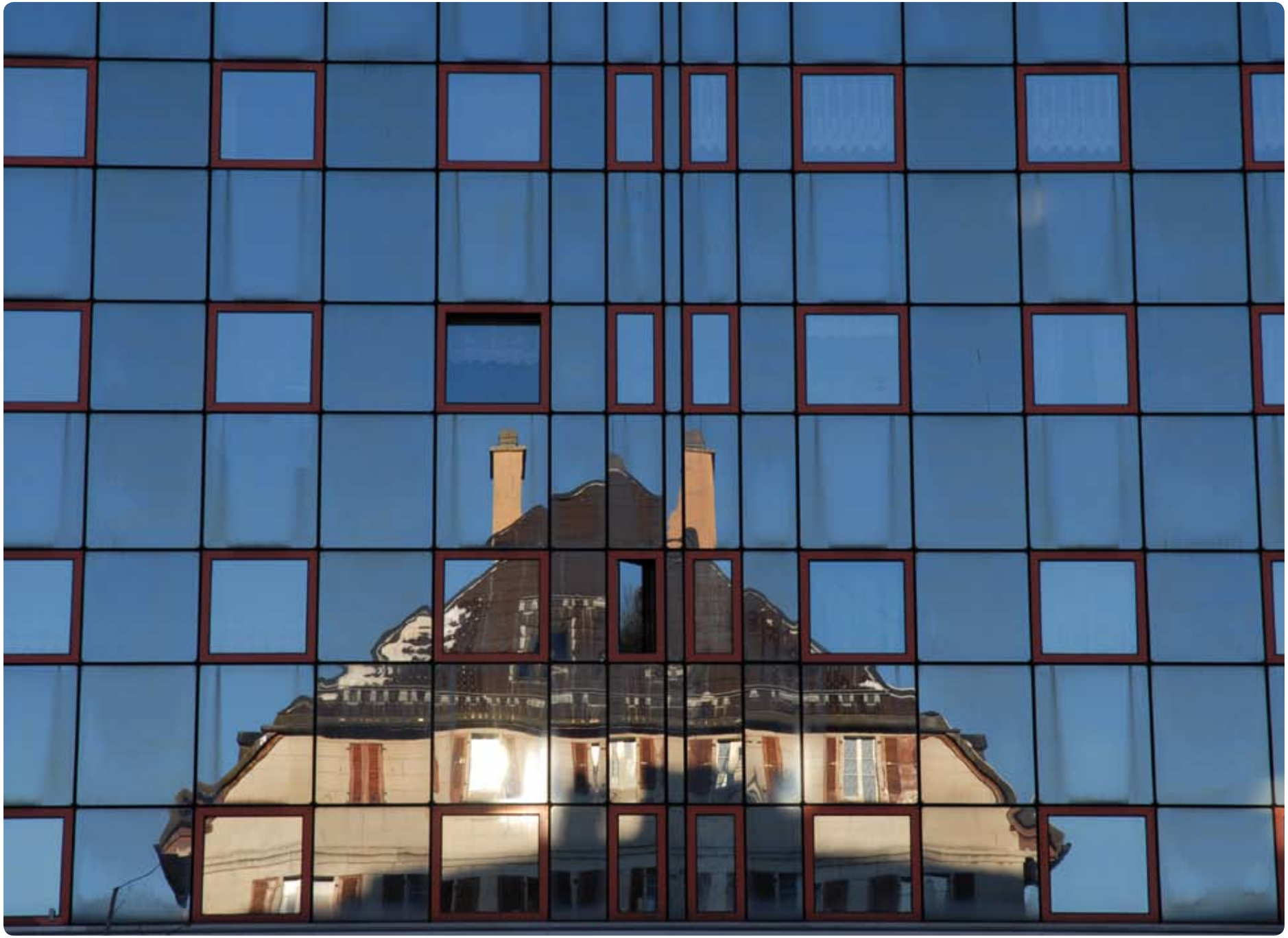

# 3.d Intégrité et authenticité

Les deux zones centrales proposées à l'inscription couvrent le tissu homogène de l'urbanisme du XIXe siècle jusqu'en 1930, moment où des conceptions nouvelles se font jour avec la planification par « zoning ».

Dans leur urbanisation, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle n'ont jamais eu des limites effectives bien déterminées. L'absence de fortifications, d'une topographie trop contraignante ou d'une « utopie réalisée » en sont les explications. Bien que conçues sur la base de plans réguliers et raisonnés, construites rationnellement et économiquement, elles n'ont jamais été imaginées comme pouvant, un jour, être « finies ». Sur ce point particulier, le détail du plan de Charles-Henri Junod de 1835 est symptomatique : il montre un tracé des rues qui va se perdre, par l'agonie du trait, dans le vide des pâturages.

Il est difficile de définir des limites historiques franches et certaines. Cela est d'autant plus vrai que, au sein même du tissu ancien comme en ses franges, les deux villes n'ont cessé de vivre, de se transformer, amenant un flou supplémentaire à une vision spatiale chronologique. En dépit de ce constat, des aires homogènes se dessinent cependant, marquant le paysage urbain de leur morphologie particulière.

## Délimitation des périmètres, méthodologie

Devant ce constat liminaire, une approche pragmatique a été privilégiée. Pour tracer les limites de la zone centrale proposée pour l'inscription de chaque ville, trois facteurs essentiels ont été pris en compte :

- l'homogénéité du tissu ;
- sa signifiance historique ;
- son adéquation à la législation.

L'homogénéité du tissu tient compte, dans certains cas, d'une dimension historique ou évolutive. Nous ne parlons pas d'une homogénéité formelle ou typologique, mais de la constance d'un processus constitutif de l'urbain. C'est le cas en particulier de l'avenue Léopold-Robert et de ses abords à La Chaux-de-Fonds ou du centre du Locle.

Il a également été admis que des « accidents morphologiques » ante- ou post-planification ne devaient pas être exclus, même s'ils perturbent quelque peu la systématique. Ils peuvent être cependant des révélateurs de la qualité urbaine environnante. Leur inclusion dans la zone centrale proposée pour l'inscription peut même être un argument supplémentaire visant à terme une métamorphose leur assurant une meilleure intégration (rénovation en profondeur, démolition/reconstruction). La prise en compte assumée de certains bâtiments jugés perturbants évite également d'avoir un tracé des limites trop anecdotique ou torturé.

Depuis plus de deux siècles, la construction des deux villes est continue et a donc évolué en fonction des modifications des modus architecturaux et urbanistiques. Liés au développement de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont, dès leur origine, intégré intimement l'outil de production industriel à l'habitat. Cela s'est confirmé jusqu'à l'émergence du « zoning » comme outil de base de l'urbanisme. Depuis les années 1930, cette symbiose marque une rupture et les nouveaux quartiers édifiés après la Seconde Guerre mondiale ont rarement un caractère mixte. De plus, la typologie de l'habitat comme des locaux industriels a, dans le même temps, perdu de sa spécificité pour devenir commune aux grands courants architecturaux de ces cinquante dernières années. Il a donc été considéré que le tissu signifiant de l'« urbanisme horloger » de La Chaux-de-Fonds et du Locle correspondait à l'urbanisation réalisée depuis les incendies fondateurs jusqu'aux années 1930.

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle disposent d'une législation communale d'urbanisme qui reconnaît déjà de larges secteurs historiques dénommés « zones du Plan de site ». Les périmètres de celles-ci ont été déterminés en suivant les contours, adoptés en 1976 pour La Chaux-de-Fonds et en 1977 pour Le Locle, de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). C'est également sur cette base que s'est effectué l'Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA) en 1982 pour La Chaux-de-Fonds et en 1991 pour Le Locle. Une révision des deux inventaires ISOS est en cours (finalisation printemps 2008). Celle-ci a eu pour conséquence une modification sensible des périmètres.

## Le Plan de site

Chaque immeuble situé dans le périmètre d'un Plan de site – qui correspond, à quelques exceptions près, aux zones centrales proposées à l'inscription – a fait l'objet d'une fiche descriptive (cf. annexe E). Une commission d'expert a ensuite évalué les qualités intrinsèques et d'intégration de chacun suivant une notation allant de 0 à 9, admettant que les immeubles « remarquables » obtenaient des valeurs entre 0 et 3, ceux « bien intégrés » entre 4 et 6, et les objets « perturbants » au-delà. Dans le cas de La Chaux-de-Fonds, le règlement communal d'aménagement (PRAC, cf. documents juridiques annexes F) précise pour les critères d'évaluation devant être appliqués une série de principes (article 222 et suivants). Les voici :

Pour l'ensemble du périmètre du plan de site ainsi que pour les bâtiments isolés recensés, les critères d'évaluation des bâtiments prennent en compte la valeur architecturale de chacun d'eux, ainsi que leur valeur historique et leur intégration à la rue et au quartier. Les critères d'évaluation varient selon les zones en fonction des objectifs différenciés retenus pour chacune d'entre elles.

### Critères pour les zones ville ancienne et ville en damier :

a) Bâtiments remarquables :
Bâtiments dont les qualités volumétriques et architecturales sont indubitables par la nature et le travail des matériaux, par l'équilibre des proportions et par la qualité des détails.

b) Bâtiments bien intégrés :
Bâtiments qui, sans présenter de qualités remarquables quant à leur architecture ou à la qualité de leur construction, sont bien intégrés à leur environnement et présentent une typologie représentative en général de leur époque de construction.

c) Bâtiments perturbants :
Bâtiments dont ni le volume, ni la typologie, ni les matériaux de construction ne sont en harmonie avec l'ensemble de la zone.

### Critères pour la zone centre-ville et le secteur intermédiaire :

a) Bâtiments remarquables :
Bâtiments dont l'architecture est particulièrement représentative de l'époque où ils ont été construits, quelle qu'elle soit.

b) Bâtiments bien intégrés :
Bâtiments qui s'intègrent harmonieusement à leur environnement, sans présenter de qualités architecturales particulières.

c) Bâtiments perturbants :
Bâtiments qui ont été dénaturés par de fortes modifications ou dont les qualités architecturales sont médiocres.

Nous nous trouvons donc en présence aujourd'hui, pour chaque ville, de trois périmètres préexistants qui sont très proches, mais pas totalement identiques. Les limites retenues des zones centrales proposées pour l'inscription prennent en compte ces divers tracés, considérant que chacun permet d'avoir accès à des données cognitives – les inventaires – et de jouir d'une protection légale particulière – zones du Plan de site. Les données collationnées depuis une trentaine d'années dans ces zones permettent également de disposer d'une base intéressante et utile pour le suivi des deux sites.

En considérant ces trois facteurs prépondérants, le tracé des limites de chaque zone centrale proposée pour l'inscription a pu être déterminé d'une manière optimale en s'appuyant tant sur l'histoire urbanistique, un appareil juridique et des données scientifiques, que sur la réalité du terrain. Par ailleurs, pour éviter toute ambiguïté quant au tracé exact des périmètres considérés, celui-ci s'appuie sur les limites cadastrales – ce que les autres périmètres susmentionnés ne font pas.

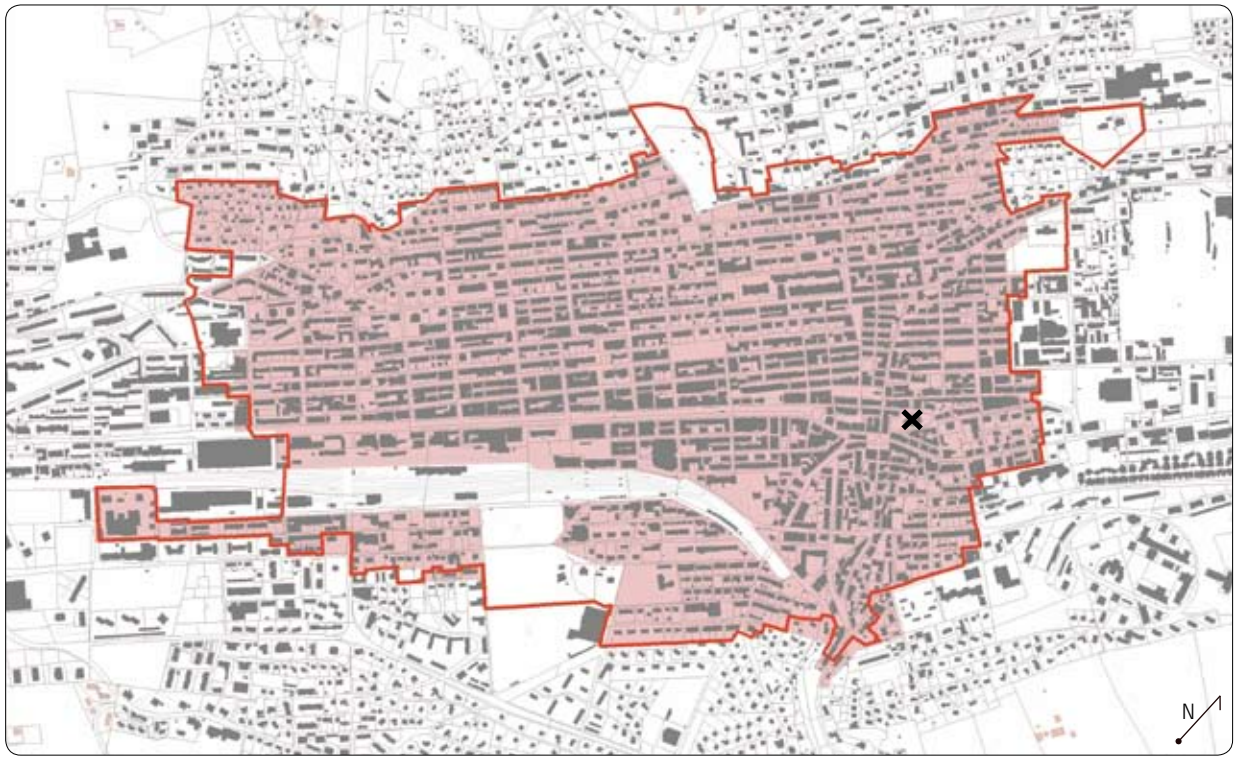


Plan de site et périmètre de la zone centrale proposée à l'inscription, La Chaux-de-Fonds.

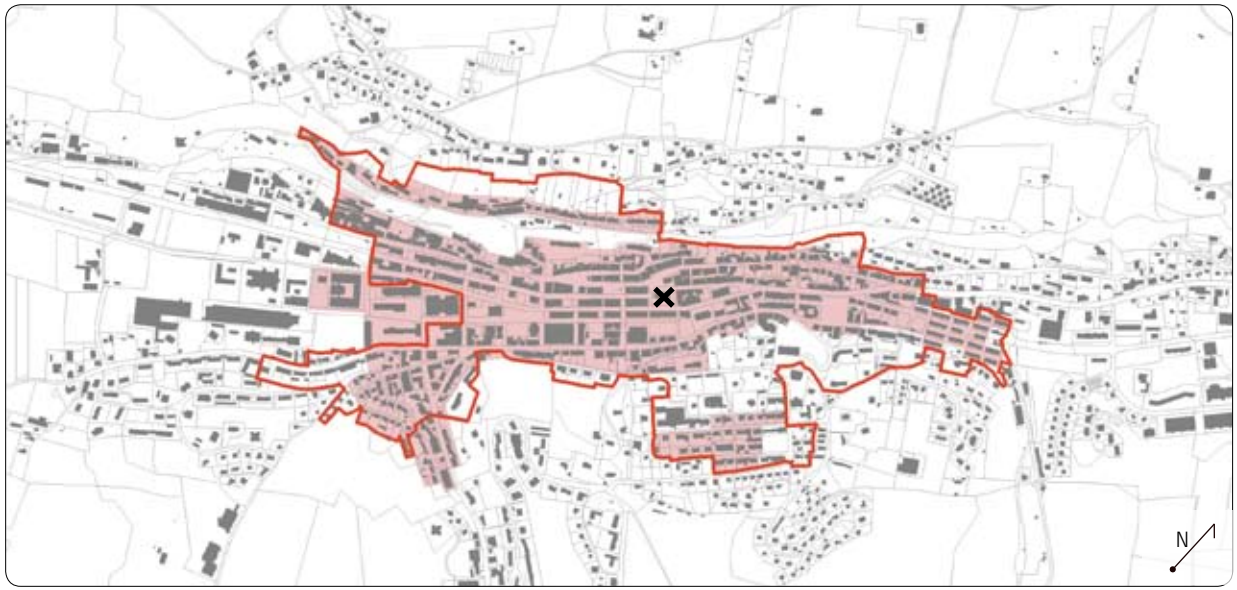


Plan de site et périmètre de la zone centrale proposée à l'inscription, Le Locle.

## La zone tampon

Un élément marquant de l'image urbaine de La Chaux-de-Fonds et du Locle vient de l'« isolement » des deux villes dans un environnement de verdure (pâturages, prés, forêts). De plus, les limites entre zones urbanisées et non urbanisées sont souvent franches. Cela provient notamment d'une bonne gestion, tout au long des décennies, de l'aménagement du territoire qui tend à favoriser la densification et éviter l'éparpillement. Il a été considéré que les « perspectives visuelles importantes » – suivant les Orientations, § 104 – incluaient les vallées de La Chaux-de-Fonds et du Locle. C'est donc une limite visuelle parcourant les lignes des crêtes qui a été choisie comme base. Dans la réalité, il s'agit en fait de la première ligne d'horizon. Ainsi considéré, c'est, dans les deux cas, l'ensemble de la zone urbanisée qui est compris dans la zone tampon, ainsi qu'une portion des territoires communaux affectée à l'agriculture ou à la forêt. Compte tenu de la proximité des deux villes et de l'agglomération qu'elles forment, les deux zones tampons ont été harmonisées pour n'en constituer de fait qu'une seule, homogène et significative.

Le tracé de la zone tampon ainsi définie s'appuie également sur les limites cadastrales. De ce fait, la zone tampon doit s'adapter à cette contrainte et s'étend parfois au-delà de l'horizon perceptible depuis les centres urbains. Une définition aussi large de la zone tampon souligne également que l' « urbanisme horloger » n'est pas seulement une réponse morphologique et typologique aux défis de l'industrialisation horlogère, mais comprend également une dimension géographique, voire paysagère.

## Authenticité

### Intégrité

Juger de l'intégrité d'un site urbain, compte tenu du nombre important d'éléments le composant, nécessite de recourir à une vision statistique et géographique. Pour cela, l'inventaire des Plans de site s'avère être un instrument performant. Nous avons donc procédé à un tri faisant apparaître les immeubles construits avant 1930 et n'ayant pas subi de transformations si lourdes qu'ils en perdent leur signifiance historique. Le résultat statistique montre bien l'intégrité des deux zones centrales proposées à l'inscription. Ainsi, à La Chaux-de-Fonds, 87 % des immeubles s'y situant sont antérieurs à 1930 ; au Locle, la proportion est de 88,5 %. Une application géographie de ces données montre l'homogénéité de l'ensemble, même si on peut distinguer à La Chaux-de-Fonds le long de l'avenue Léopold-Robert et dans ses alentours immédiat une forte concentration d'immeubles modernes. Au Locle, la concentration est moins forte, bien qu'on décèle aussi une certaine attractivité spéculative du centre ville.

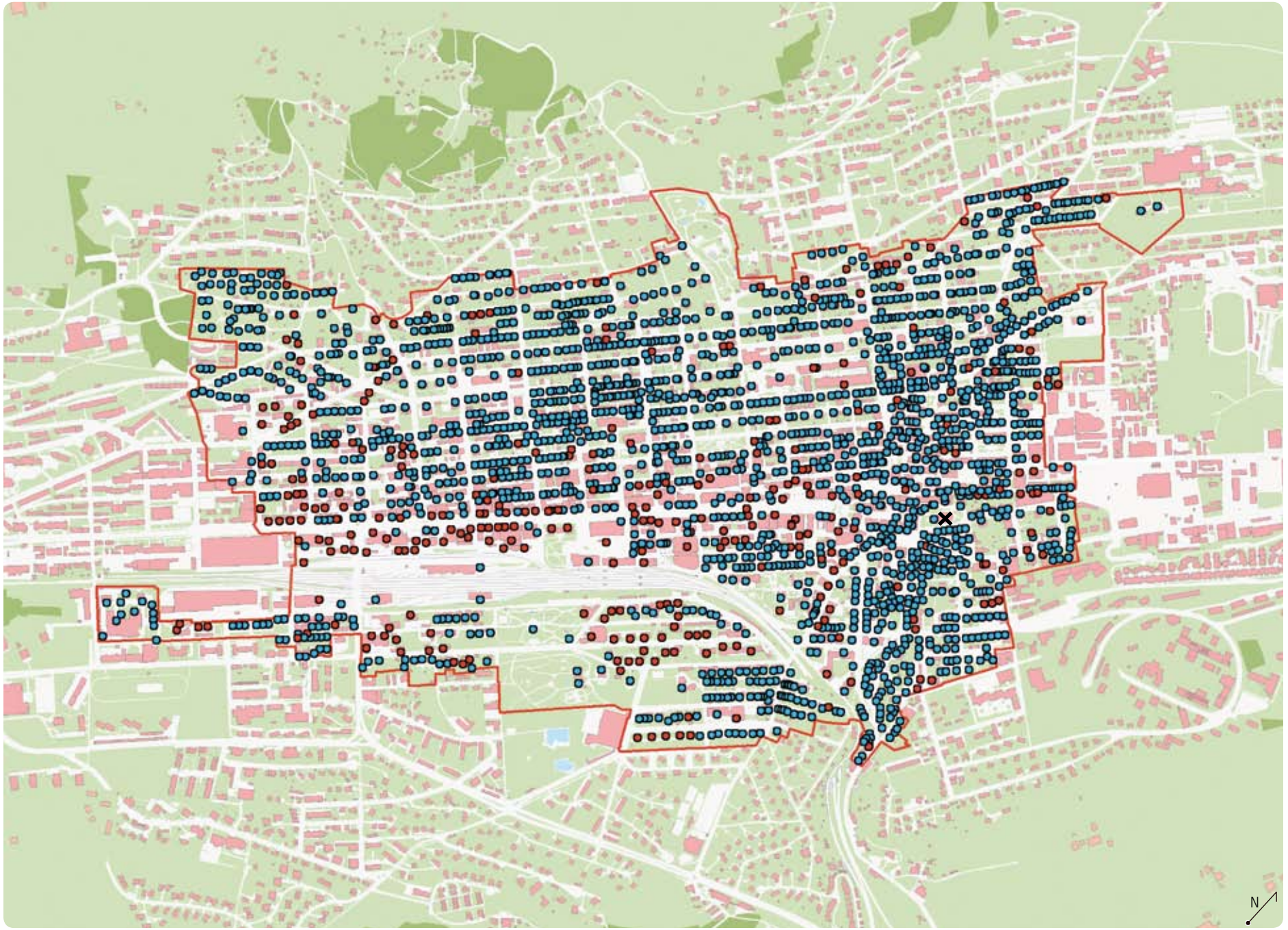


Bâtiments construits avant 1930
Bâtiments construits après 1930

## L'esprit

La construction des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle s'étend de manière continue sur plus de deux siècles. Les deux zones centrales proposées à l'inscription sont le résultat d'un processus constant qui, malgré la systématique appliquée, intègre cependant des modes architecturales évoluant au gré des décennies.

Compte tenu de la dynamique de l'expansion urbaine des deux villes, les tissus anciens ont perduré sans être significativement déstructurés par des interventions appliquant des principes sans rapport avec le passé. De ce fait, les deux zones centrales conservent une intégrité morphologique. Certes, dès l'après-guerre, quelques opérations immobilières inadéquates ont pu entamer ici ou là le pittoresque de certains quartiers, mais sans remettre du tout en cause leur valeur historique signifiante.

Dans les cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle, on ne peut donc parler d'une remise en question de l'urbanisation du XIXe siècle, comme ce fut le cas dans nombre de villes occidentales. Si ce respect de l'authenticité des quartiers érigés au XIXe siècle est, depuis une trentaine d'années notamment, dû à la conscience de leur valeur patrimoniale et à la présence d'un appareil juridique qui l'accompagne, il s'explique avant tout par deux facteurs :

- la facilité, déjà évoquée, d'expansion des villes grâce à une absence de contraintes géographiques qui a permis de réduire la pression spéculative ;
- la typologie des immeubles construits au XIXe siècle qui a permis d'adapter aisément les espaces industriels aux nouvelles contraintes de production et les habitations aux nouveaux standards de confort. Il n'a donc pas été nécessaire de procéder à de profondes transformations ou à leur remplacement pour conserver la valeur d'usage des immeubles anciens.

## La fonction

Il n'y a pas si longtemps encore, La Chaux-de-Fonds et Le Locle étaient considérées comme des villes neuves, sans passé, sans patrimoine. Cela provient essentiellement du fait que l'horlogerie a perduré jusqu'à nos jours. Cette industrie reste basée sur un savoir-faire et des techniques nécessitant des compétences pointues. Il s'agit d'une véritable culture industrielle qui n'a pas eu besoin de se transformer radicalement en raison de modes de production et de besoins en infrastructures nouveaux. Au contraire, ces modes de production et ces besoins en infrastructures n'ont subi que peu de changement au fil du temps : la lumière naturelle reste et demeure toujours un facteur prépondérant.

En deux siècles, l'industrie horlogère, si elle a bien sûr évolué et s'est diversifiée dans la micromécanique notamment, a conservé le même esprit. Il y a certes eu concentration, rationalisation, standardisation et délocalisation. La ruche d'aujourd'hui peut apparaître, au premier regard, moins grouillante qu'au XIXe siècle. Il n'en demeure pas moins que l'horlogerie reste une industrie éclatée, faisant appel à de nombreux métiers, à de nombreux sous-traitants. La comparaison entre 1850, 1900 et 2006 de l'activité horlogère dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle montre bien cette continuité et cette richesse industrieuses. Les deux villes continuent de vivre par et pour l'horlogerie, un état de fait qui représente la meilleure garantie de leur authenticité tant matérielle qu'immatérielle.

Atelier non localisé, nd (BVL).

### L'Indicateur général de l'horlogerie suisse

L'Indicateur de l'horlogerie, qui a affiché plusieurs titres parmi lesquels celui de l'Indicateur Davoine est sans doute le plus connu, est paru en 2006 pour la 93e fois depuis 1840. Une telle continuité représente une source unique sur l'industrie horlogère et son évolution statistique.

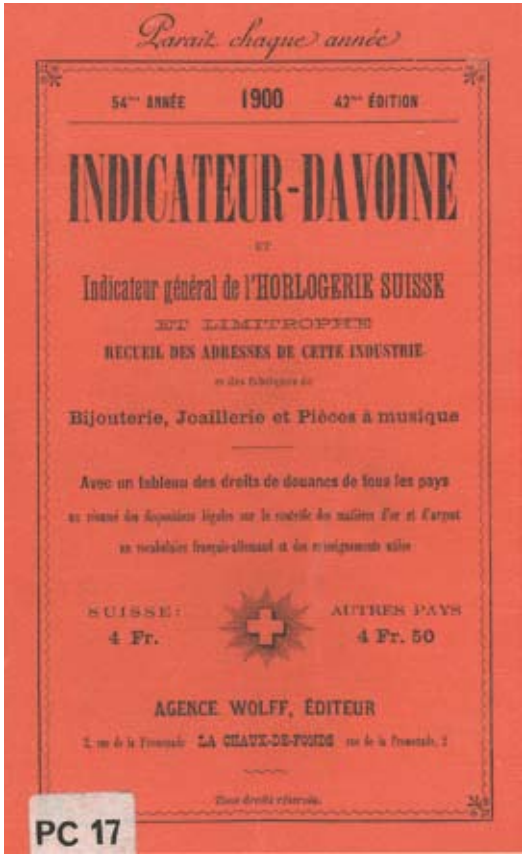


Entreprises horlogères en 1900, La Chaux-de-Fonds.

Entreprises horlogères en 1900

Entreprises horlogères en 1900, Le Locle.

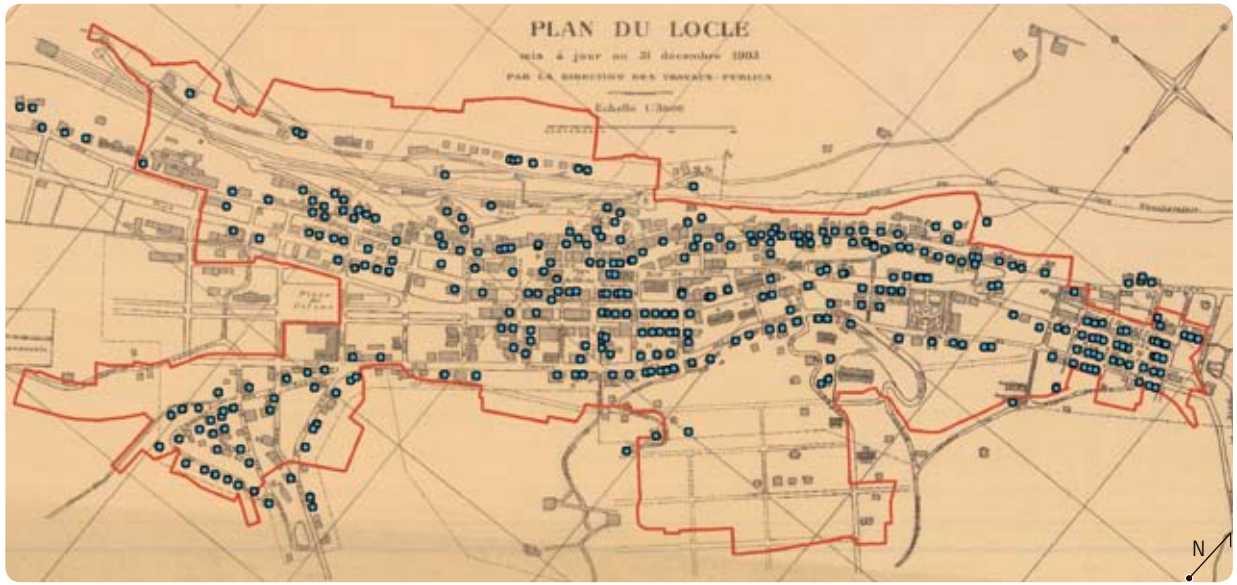


Entreprises horlogères en 1900

Entreprises horlogères en 2006, La Chaux-de-Fonds, Le Locle.

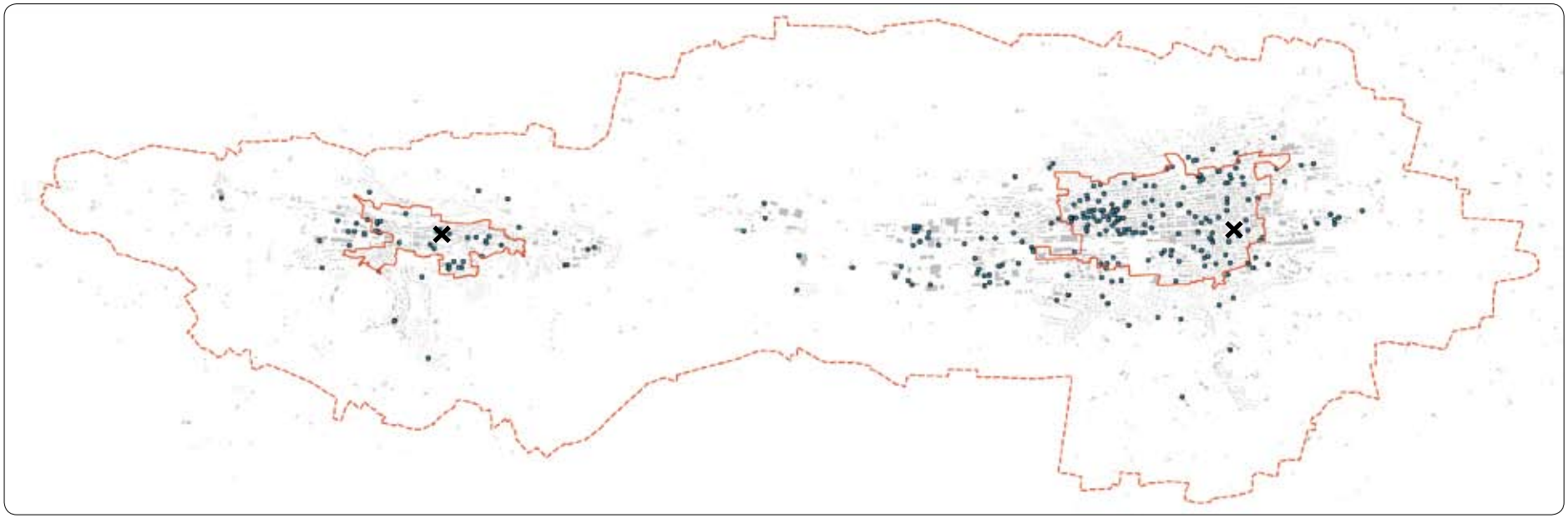

## Morphologie et typologie

L'évaluation de l'authenticité d'un ensemble composé d'éléments distincts doit être appréciée à différents niveaux morphologiques et typologiques. Dans le cas des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, on peut schématiquement définir 7 niveaux d'analyse.

| | | Facteur de conservation | | Niveau d'authenticité |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Morphologie | Structure spatiale | Il s'agit de la délimitation du réseau des rues et des parcelles suivant une certaine systématique. | Les structures spatiales originelles issues du processus historique n'ont pas subi de modification. |
| 2 | Morphologie | Implantation | Cette notion comprend certaines règles implicites ou explicites qui dictent la relation du bâti avec la rue, les jardins et autres espaces. | Les logiques d'implantation ont été respectées et demeurent appliquées, même si certains jardins ont été colonisés par des garages. |
| 3 | Morphologie | Volume | Les gabarits peuvent répondre à des contraintes constructives ou réglementaires, mais également à des exigences d'usage. | Seuls quelques immeubles des années 1950 à 1980 ont des gabarits sans rapport avec leur environnement bâti. 90% des immeubles respectent les caractéristiques historiques des quartiers. |
| 4 | Typologie | Composition de façade | Fruit des modes ou des usages, la composition des façades est l'expression d'une époque ou d'une fonction. | Dans les zones centrales, plus de 80% des immeubles ont été construits suivant les plans d'urbanisation et n'ont pas subi de modification significative de leurs façades. |
| 5 | Typologie | Décors et détails extérieurs | La matérialité de la construction, y compris les détails constructifs et l'éventuelle modénature, reflète des modus architecturaux propres à chaque époque, mais permet aussi à chaque immeuble d'être distinct. | Les immeubles sont habituellement très sobres. Lorsqu'il y a des décors, ils sont conservés. |
| 6 | Typologie | Composition du plan | Elément fondamental de toute architecture, la composition du plan génère le bâti. Cependant, au gré du temps, elle peut être sensiblement modifiée et ne plus entretenir de rapport avec l'enveloppe (façadisme). | Les typologies traditionnelles des habitations et des lieux de production horlogère ne doivent pas être sensiblement altérées pour répondre aux standards actuels. |
| 7 | Typologie | Décors et détails intérieurs | La mise en œuvre, certains choix de matériaux, les détails constructifs et les éventuels décors témoignent des besoins et des goûts. | On peut estimer que 50% des immeubles anciens conservent une majorité d'éléments intérieurs d'origine. |

## Conception et forme

L'authenticité morphologique peut être appréciée sur les plans masse qui révèlent les anomalies structurelles et d'implantation. Ces dernières sont cependant rares et la structure urbaine originelle reste toujours parfaitement lisible.

L'analyse du panorama urbain révèle, pour sa part, les gabarits perturbant l'harmonie de l'ensemble. Si l'impact visuel de ces immeubles construits généralement entre 1950 et 1980 n'est pas négligeable, ils sont cependant peu nombreux et ne remettent pas en question la valeur de l'ensemble constitué essentiellement d'immeubles du XIX$^{e}$ siècle et du début du XX$^{e}$ siècle.

L'inventaire des Plans de site est précieux. Grâce à cette base on peut admettre que les immeubles jugés perturbants ne présentent aucun intérêt pour l'authenticité de l'urbanisme horloger. A l'inverse les immeubles intégrés – soit près de 85% du parc immobilier des deux zones centrales proposées à l'inscription – ont conservé les caractéristiques historiques de leur enveloppe extérieure. On peut dès lors considérer que les quatre premiers facteurs de conservation sont parfaitement respectés. La morphologie des zones centrales de La Chaux-de-Fonds et du Locle est donc authentique.

Le modèle typologique des habitations est constant aux XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles. Celui-ci offre des appartements traversants aux pièces généreuses, à la disposition rationnelle. Il n'y a donc eu que peu de transformations nécessaires pour offrir aux anciens appartements le confort

moderne. La plupart de ces derniers conservent donc la typologie d'origine (sixième facteur de conservation).

Pour ce qui est des bâtiments de typologie industrielle, le fait que l'horlogerie demande des espaces lumineux et qu'elle ne réclame pas d'infrastructure technique lourde a généré une typologie récurrente jusque dans les années 1950. Le corps des usines ou des ateliers est relativement étroit pour permettre une luminosité naturelle optimale, les espaces sont de plans libres. Cette typologie est encore parfaitement adaptée aux activités industrielles liées à l'horlogerie.

De plus, les espaces industriels construits pour l'horlogerie, de par leur typologie privilégiant la recherche d'une lumière naturelle de qualité, se prêtent facilement à une reconversion en appartements (lofts) sans que cela ne nécessite une dénaturation de l'architecture originelle.

Inversement, il arrive que des appartements soient simplement aménagés pour accueillir de petits ateliers. Ce jeu de permutation fait partie intégrante du processus historique de l'urbanisme horloger dès ses débuts. L'ensemble urbain qui voit si intimement se mêler production et habitation perdure donc dans sa forme, mais aussi dans sa fonction. L'esprit de la ruche horlogère demeure ainsi malgré l'évolution des modes de production et des standards de confort. Il n'y a donc pas de rupture historique dans l'usage, ce qui garantit l'authenticité du site aussi bien dans sa conception typologique et sa forme architecturale que dans son esprit.

Transformation d'une usine en lofts, rue du Nord 121, La Chaux-de-Fonds.

Restauration du décor peint d'unecage d'escalier, rue du Parc 31bis, La Chaux-de-Fonds.

## Matériaux et substance

L'essentiel du patrimoine antérieur au XX$^{e}$ siècle est basé sur un modus constructif simple faisant appel au bois de résineux (sapins ou épicéas), très présent dans le Jura, et au roc blanc (roche calcaire dure) sous forme de moellons ou de pierre de taille. Avec le développement des chemins de fer apparaîtront de nouveaux matériaux comme la fonte, le granit, la molasse, puis le ciment et le béton.

Dans la plupart des cas, la restauration ou la réfection de l'enveloppe extérieure ne pose pas de problème de perte de substance ou de disparition de technique de mise en œuvre. Traditionnellement, les façades des immeubles du XIX$^{e}$ siècle et du début du XX$^{e}$ siècle étaient très sobres. Cela tient à plusieurs facteurs : d'une part, la modestie de la plupart des immeubles (y compris des usines) et, d'autre part, une mentalité calviniste des habitants attachée à une certaine discrétion. De plus, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des villes construites pour produire. Leur urbanisme comme leur architecture privilégient la rationalité et l'efficacité au paraître et à l'ostentation. Enfin, les rigueurs de climat imposent des mises en œuvre simples et résistantes.

Il n'y a donc pas de problème technique à la conservation de l'aspect essentiel des façades. Les rares éléments de décors sont conservés et la réglementation actuellement en vigueur interdit les isolations périphériques ou autres altérations qui porteraient atteinte à l'authenticité des immeubles anciens en regard du cinquième facteur de conservation.

La question de la substance historique des intérieurs est plus difficile à juger : il n'en existe pas un inventaire exhaustif et les transformations mineures ne sont pas soumises à l'obtention d'un permis de construire. Cependant, l'expérience montre que beaucoup d'appartements conservent en totalité ou en grande partie les éléments originaux, souvent d'une qualité et d'une richesse que ne trahit pas la sobriété des façades. L'inventaire des cages d'escalier à La Chaux-de-Fonds et au Locle, ainsi que celui des vitraux, sont des indices patents de par le nombre d'occurrences et la qualité des éléments recensés (cf. inventaires annexés) du taux important de conservation des intérieurs. On peut donc considérer que le septième facteur de conservation s'applique à une majorité des immeubles se trouvant dans les zones centrales proposées à l'inscription. L'authenticité matérielle du tissu urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle est donc, dans son ensemble, effective.

## Evaluation statistique de l'authenticité

L'authenticité d'un site urbain – ensemble formé d'éléments autonomes – peut être appréciée par une analyse statistique. Au-delà des généralités, cette approche permet d'évaluer le plus objectivement possible l'authenticité globale du site proposé en tenant compte de chaque élément constitutif, et non d'une impression partielle et subjective.

Dans le cas des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la base fournie par l'inventaire du Plan de site est un outil très utile pour objectiver la méthodologie d'appréciation. Cette base de données permet d'évaluer quantitativement l'atteinte à l'intégrité du site. Statistiquement, environ 85% des immeubles sont « remarquables » ou « bien intégrés ». Seuls 12,3% sont jugés « perturbants » pour la zone de La Chaux-de-Fonds et 16,6% pour celle du Locle.

On peut sur cette base statistique objective considérer que le tissu urbain conserve un taux très élevé d'authenticité. De plus, sur la carte, on peut observer que les atteintes à l'homogénéité du tissu sont très diffuses. Malheureusement les quelques immeubles « perturbants » ont parfois un impact visuel important. Il faut toutefois se garder de juger de la qualité des tissus urbains en

se focalisant sur les erreurs urbanistiques. L'exemple de l'Hôtel des Trois-Rois du Locle est en cela significatif. L'immeuble actuel a remplacé malheureusement un ancien bâtiment du XIX[e] siècle qui s'intégrait parfaitement dans la trame urbaine. L'architecture de rupture choisie, qui plus est maladroite et peu significative malgré sa prétention ostentatoire, rompt l'harmonie de la rue et son pittoresque, mais n'altère en rien l'authenticité des immeubles voisins. Quant à l'intégrité de la morphologie de ce quartier, elle n'est quantitativement que peu affaiblie. De plus, conscientes des erreurs urbanistiques des Trente Glorieuses, les autorités ont adapté la législation des deux villes en exigeant désormais que les immeubles «perturbants» voient, lors de travaux importants, leur intégration améliorée.

| | | La Chaux-de-Fonds | | | Le Locle | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | note | Nb | | % | Nb | | % |
| Remarquables | 0 | 26 | 451 | 19.7 | 7 | 115 | 17.2 |
| | 1 | 63 | | | 7 | | |
| | 2 | 111 | | | 17 | | |
| | 3 | 251 | | | 84 | | |
| Bien intégrés | 4 | 566 | 1450 | 63.3 | 160 | 341 | 51.1 |
| | 5 | 617 | | | 109 | | |
| | 6 | 267 | | | 72 | | |
| Perturbants | 7 | 61 | 331 | 14.5 | 38 | 87 | 13 |
| | 8 | 128 | | | 35 | | |
| | 9 | 142 | | | 14 | | |
| Sans notation | | 58 | 58 | 2.5 | 124 | 124 | 18.7 |
| Total | | 2290 | | 100 | 667 | | 100 |

Immeubles remarquables ou bien intégrés
Immeubles perturbant

Immeubles remarquables ou bien intégrés
Immeubles perturbant

## Plagiat, reconstruction à l'identique et façadisme

Jusque dans les années 1980, les interventions architecturales dans le tissu ancien privilégiaient une attitude de rupture ou d'indifférence par rapport à l'environnement morphologique et typologique. Cette attitude ayant occasionné quelques catastrophes qui ont révélé la fragilité du tissu urbain et son intérêt, une architecture « d'accompagnement » fut alors privilégiée.

Cependant, l'authenticité du tissu urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle n'est guère entamée par les plagiats, reconstructions à l'identique, façadisme et autres tares des centres historiques. Une faible pression immobilière et spéculative, des typologies traditionnelles compatibles avec les standards actuels et une prise de conscience de la valeur du patrimoine sont autant de facteurs qui ont limité les tentations des maux susmentionnés.

Il y a cependant quelques exceptions qui viennent confirmer la règle. Ainsi, aucune « reconstruction à l'identique » n'a été faite dans les deux villes à l'unique exception de l'immeuble sis rue de la Cure 2-4 à La Chaux-de-Fonds qui a été démoli en 1992 et reconstruit pour accueillir une « maison d'éducation au travail ».
Quant à la tentation du plagiat, elle n'a jamais véritablement été franchie. Seul l'immeuble sis rue du Soleil 3, érigé en 1990, a adopté une allure ancienne. Les exemples de façadisme sont très rares et anecdotiques. Lorsqu'il est fait recours à des rénovations aussi radicales, c'est que l'état de conservation des éléments intérieurs et notamment de la structure ne permet pas raisonnablement de les conserver. Mais, comme dans les cas de l'immeuble sis rue de l'Industrie 3-5, longtemps abandonné, les nouveaux plans des appartements ont repris l'esprit de la typologie traditionnelle.

## Synthèse

Hormis les incendies « fondateurs » qui ont permis d'imposer des plans raisonnés de développement des villages de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour en faire des villes à l'urbanisme si parfaitement en adéquation avec les besoins de l'horlogerie, aucun cataclysme naturel ou humain n'est venu brusquement en altérer significativement la substance historique. Ces deux ensembles urbains sont composés d'un nombre considérable d'objets architecturaux authentiques qui forment un tout homogène. Villes vivantes, construites par et pour l'horlogerie où production et habitation sont en symbiose la plus complète, elles perpétuent encore aujourd'hui l'esprit et l'usage en respectant la forme et la substance héritées du passé. De ce fait, les zones centrales des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont des témoins significatifs de l'urbanisme horloger du XIX$^{e}$ et du début du XX$^{e}$ siècle de par leur intégrité et leur authenticité

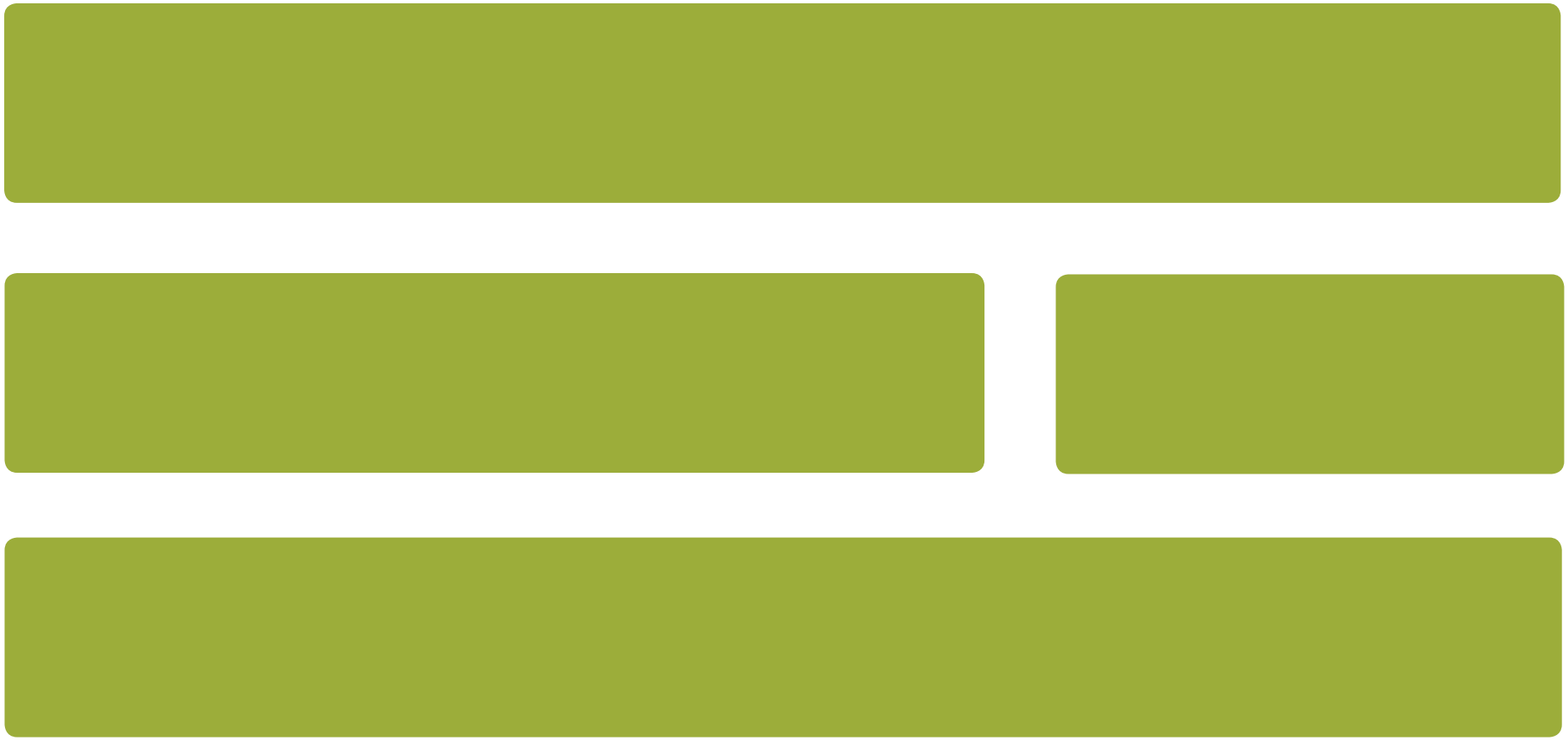

# 4. Etat de conservation du bien et facteurs affectant le bien

4.a ETAT ACTUEL DE CONSERVATION 369
4.b FACTEURS AFFECTANT LE BIEN 373
(i) Pressions dues au développement 373
(ii) Contraintes liées à l'environnement 375
(iii Catastrophes naturelles et planification préalable 375
(iv) Contraintes dues aux visiteurs et au tourisme 378
(v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon 378

## 4.a Etat actuel de conservation

Le tissu urbain horloger compris dans les zones centrales proposées à l'inscription compte 2290 adresses à La Chaux-de-Fonds et 667 au Locle. Juger de l'état d'un ensemble nécessite d'évaluer l'état de chacune de ses composantes. Cependant, dans le cas d'une ville, l'état de conservation de la structure morphologique doit également être examiné.

Pour ce qui est de La Chaux-de-Fonds et du Locle, l'état général des espaces urbains, que ce soit des routes, des places, des jardins et d'autres aménagements, est bon. Un entretien correct est assuré, ce qui garantit la pérennité des espaces urbains. Dans les zones centrales, seule la friche de la zone des Chemins de Fer Fédéraux à La Chaux-de-Fonds (espaces des chemins de fer autrefois dédiés aux activités du transport des marchandises) est aujourd'hui dans une situation de quasi abandon. Elle n'a cependant pas de valeur significative en soi et fera prochainement place à de nouveaux espaces urbains qui s'inscriront parfaitement dans le tissu urbain horloger. (cf. Plan spécial Le Corbusier p. 404)

## Méthodologie

La quasi-totalité des immeubles qui se trouvent dans les deux zones centrales proposées à l'inscription fait l'objet d'une fiche de recensement (inventaire du Plan de site). Sur cette base, complétée pour les immeubles n'y figurant pas, une évaluation de l'état de conservation de l'enveloppe extérieure a été faite sur la base des critères ci-contre.

Certains immeubles présentent des états de conservation différents suivant les éléments considérés. Habituellement, cela démontre que le propriétaire est soucieux du maintien de son bien dans un état correct, mais qu'il étale dans le temps les travaux pour des raisons qui lui sont propres, mais fréquemment d'ordre financier. Il s'agit donc souvent de situations transitoires et nous avons considéré une évaluation globale positive.

Lors de l'appréciation de l'état d'un immeuble, on a veillé à prendre en compte l'état des crépis (celui des peintures a été jugé secondaire), des fenêtres et d'autres éléments composant les façades, ainsi que l'état de la couverture et des ferblanteries. L'ensemble de l'évaluation a été fait durant les premiers mois de l'année 2007 dans le cadre de la préparation du présent dossier de candidature.

| | | |
|---|---|---|
| **Bon état** | Immeubles parfaitement entretenus ne nécessitant pas d'intervention importante à long terme (plus de 30 ans). | |
| **Etat moyen** | Immeubles entretenus correctement dont certains éléments devraient être refaits à moyen terme (plus de 15 ans). | |
| **Etat satisfaisant** | Immeubles ne faisant pas l'objet d'un entretien régulier, mais dont l'état est suffisant pour qu'il n'y ait pas de risque de dégradation à moyen terme. Des travaux devront donc être engagés d'ici une quinzaine d'années environ. | |
| **Mauvais état** | Immeubles dont l'état est insuffisant pour qu'il n'y ait pas de risque de dégradation à court terme. Des travaux devront donc être engagés d'ici cinq à dix ans au plus tard. | |

L'état général du parc immobilier des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle peut donc être considéré comme très bon, seules quelques façades présentent un certain état de délabrement. C'est une bonne garantie de la conservation à long terme de l'intégrité des deux sites. La plupart des dégradations observées ne concernent que les crépis et peintures des façades et n'entraînent pas de risques particuliers pour la conservation des immeubles eux-mêmes. La répartition géographique des immeubles en mauvais état n'est pas significative, à l'exception de 6 bâtiments sur 12 qui se situent à La Chaux-de-Fonds, rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette rue est un peu particulière : sa situation encaissée dans une combe et son rôle de voie de transit ne favorisent guère un habitat de qualité. Une réflexion portant sur le long terme est en cours et devrait permettre une requalification de cette rue par le transfert d'une partie du trafic.

Si nous analysons les immeubles posant problème, nous pouvons également constater que la situation est en voie de sensible amélioration.

Depuis de nombreuses années, l'évolution générale va vers une amélioration globale de l'état du parc immobilier des deux villes. Un entretien courant est assuré par les propriétaires, parfois avec l'appui de subventions. Mais la réglementation des deux villes limite, dans les zones centrales proposées à l'inscription, les possibilités spéculatives d'opération de destruction-reconstruction. On peut donc considérer que l'ensemble du tissu urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle est globalement dans un état de conservation remarquable ne requérant pas des mesures particulières à moyen terme.

## Bilan de l'évaluation de l'état en 2007

La Chaux-de-Fonds

| | | Nombre | % |
|---|---|---|---|
| Bon état | | 2043 | 89.2 |
| Etat moyen | | 202 | 8.8 |
| Etat satisfaisant | | 32 | 1.5 |
| Mauvais état | | 13 | 0.5 |
| Total | | 2290 | 100 |

Le Locle

| | | Nombre | % |
|---|---|---|---|
| Bon état | | 590 | 88.3 |
| Etat moyen | | 66 | 10 |
| Etat satisfaisant | | 9 | 1.4 |
| Mauvais état | | 2 | 0.3 |
| Total | | 667 | 100 |

| Immeubles en mauvais états | | Note au Plan de site | Remarques |
|---|---|---|---|
| La Chaux-de-Fonds | Rue de l'Hôtel-de-Ville 7b | 3 | Des travaux récents de réfection d'une façade et d'une partie de la couverture démontrent une volonté du propriétaire de conserver cet immeuble. Il se situe en retrait de la rue et ne pose pas de problème d'occupation. |
| | Rue de l'Hôtel-de-Ville 17-17a | 4 | Situation en bordure de route peu propice à l'intérêt immobilier. |
| | Rue de l'Hôtel-de-Ville 30 | 5 | Situation en bordure de route peu propice à l'intérêt immobilier. Typologie de l'immeuble particulière rendant sa réaffectation problématique. |
| | Rue de l'Hôtel-de-Ville 31 | 3 | Situation en bordure de route peu propice à l'intérêt immobilier. Cependant cet immeuble vient de changer de propriétaire et celui-ci devrait en assurer un entretien minimum à même de garantir son maintien. |
| | Rue de l'Hôtel-de-Ville 34 | 5 | Situation en bordure de route peu propice à l'intérêt immobilier. Typologie de l'immeuble particulière rendant sa réaffectation problématique. |
| | Rue Jaquet-Droz 8 | 3 | En cours de complète rénovation. |
| | Av. Léopold-Robert 109a | 8 | Immeuble sans intérêt voué à la démolition (zone du Plan spécial Le Corbusier). |
| | Av. Léopold-Robert 137a-139a | 9 | Immeuble sans intérêt voué à la démolition (zone du Plan spécial Le Corbusier). |
| | Rue Numa-Droz 8b | 9 | Petit édicule de service voué à une probable démolition. |
| | Rue du Puits 9 | 4 | Rénovation partielle exécutée en automne 2007. |
| | Rue des Terreaux 10a | 4 | Petit édicule de service, maintien souhaité. |
| | Rue des Terreaux 17 | 5 | Immeuble faisant l'objet d'un entretien minimum, maintien garanti. |
| Le Locle | Grand-Rue 1 | 3 | Immeuble remarquable, abandonné, incendié, mais auquel des investisseurs portent intérêt. L'enveloppe extérieure devrait être conservée et restaurée. |
| | Rue Marie-Calame 5 | 1 | Ancienne poste, propriété de la commune, ce bâtiment fait l'objet d'études poussées pour la restauration de son enveloppe extérieure. Lieu culturel prisé, son maintien est soutenu par les autorités communales du Locle ainsi que celles de La Chaux-de-Fonds. Le canton de Neuchâtel et la Confédération se sont également fortement engagés. |

### Démolitions, reconstructions et constructions nouvelles

**Article 9.3.4** (Extrait du Règlement d'aménagement du Locle)

[1] Sauf impératifs techniques ou économiques soumis à l'approbation du Conseil communal, les bâtiments intéressants et les bâtiments typiques et pittoresques ne peuvent être démolis.
[2] Les bâtiments intéressants et typiques et pittoresques qui viendraient à être démolis accidentellement seront reconstruits dans le même esprit que les bâtiments environnants.
[3] Pour les bâtiments perturbants, une harmonisation des volumes avec l'environnement construit de la zone est recherchée.
[4] En cas de démolition avec réunion de parcelles, l'expression de la trame urbaine préexistante sera lisible en façade.
[5] Les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans la structure urbanistique existante et être en harmonie avec le caractère et l'ambiance générale des rues de la zone (architecture, volumes, échelle,...).
[6] D'une manière générale, les éléments de style «faux-vieux» ou «pastiche» sont à éviter. De telles interventions peuvent néanmoins être envisagées dans des cas particuliers soumis à l'approbation du Conseil communal.

## 4.b Facteurs affectant le bien

Leur proximité, la similitude de leur urbanisme et de leurs activités industrielles placent La Chaux-de-Fonds et Le Locle dans des situations identiques face aux risques qui pèsent sur l'intégrité, l'authenticité et le degré de conservation de leur patrimoine. L'histoire a d'ailleurs démontré que c'est le même type de catastrophe qui a présidé à leur planification urbaine : l'incendie. Ces événements furent si tragiques, bien qu'il n'y eut aucune victime humaine, que la stratégie urbaine et les règlements qui leur firent suite intégrèrent comme un des fondamentaux la lutte contre la propagation des incendies, en instituant notamment des distances minimales entre les massifs ou l'interdiction de certains matériaux combustibles en façade. Aujourd'hui, le risque d'un incendie important dévastant une partie significative du tissu urbain est exclu, ce d'autant plus que, parallèlement aux mesures préventives, les moyens d'extinction se sont considérablement améliorés. Le seul facteur de dégradation potentielle qui ne soit pas commun aux deux sites concerne les risques d'inondation et de variation du niveau de la nappe phréatique dans le fond de la vallée du Locle. Ce point particulier sera évoqué au point (iii) de manière plus complète.

**(i) Pressions dues au développement**

L'incroyable croissance qu'ont connue La Chaux-de-Fonds et Le Locle au XIX^e^ siècle a fortement diminué durant la Première Guerre mondiale et n'a plus jamais repris avec une telle intensité. On ne peut donc pas parler d'une pression immobilière intense qui menacerait le tissu urbain ancien, les enjeux financiers dont il serait le vecteur ayant perdu de leur importance. A cet aspect, il convient d'ajouter que la prise de conscience par la population et les autorités politiques de la valeur du patrimoine urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle limite désormais les risques d'opérations immobilières qui pourraient sensiblement l'altérer. Les dispositions légales actuelles sont restrictives. Dans une vision à long terme, on peut remarquer que les dynamiques, entamées au XIX^e^ siècle, d'expansion des deux villes restent pertinentes et que les surfaces encore aménageables, notamment dans les zones du Crêt-du-Locle à La Chaux-de-Fonds et du Col-des-Roches au Locle, devraient permettre d'assurer un développement harmonieux sans remettre en question l'intégrité des tissus préexistants.

La pression du développement se manifeste aussi au niveau des éléments composant le tissu urbain, ce qui à terme pourrait péjorer la valeur de l'ensemble. La problématique est complexe, une ville vivante devant, dans une certaine mesure, subir une constante régénération. Les atteintes à l'authenticité et à la qualité de conservation du patrimoine proviennent essentiellement de quatre types de pression : économique, de confort, de mode et de modification d'usage ou d'affectation. Ces pressions peuvent avoir des conséquences malheureuses sur différents aspects du bien : son environnement, sa typologie, sa substance historique, son aspect, sa signifiance, etc. Pour y remédier, ou atténuer les risques de dégradation par mitage du tissu urbain, des mesures d'ordre juridique ont été prises et complétées par des moyens administratifs et financiers. De plus, une sensibilisation et une reconnaissance consensuelle de la valeur du bien sont autant de moyens favorisant sa conservation.

# Synthèse des risques liés à la pression due au développement

| Eléments à risque | Nature du risque | Facteurs du risque | | Evaluation du risque | Moyens de limitation du risque |
|---|---|---|---|---|---|
| Typologie des espaces industriels horlogers | Transformations lourdes | - Evolution des outils de production<br>- Accroissement de la production<br>- Changement d'activité<br>- Changement d'affectation | | FAIBLE<br>a) les locaux anciens permettent d'abriter des activités horlogères aux méthodes de production modernes de hautes technologies. Dans le cas d'une augmentation des besoins spatiaux, soit les entreprises scindent leurs activités sur plusieurs sites, soit elles déménagent dans une nouvelle structure.<br>b) lorsque les locaux ne sont plus adaptés aux activités industrielles, ils sont généralement transformés en appartements (lofts) sans nécessiter des modifications structurelles majeures. | 1. Dispositions juridiques garantissant le respect de l'identité originelle des immeubles, même en cas de changement d'affectation.<br>2. Sensibilisation au patrimoine industriel. |
| Typologie de l'habitat ancien | Transformations lourdes | - Evolution des normes de confort<br>- Evolution des besoins spatiaux<br>- Effet de mode<br>- Changement d'affectation | | FAIBLE<br>La typologie des logements du XIX$^{e}$ siècle est encore adaptée aux besoins actuels et permet une évolution facile du confort dans les espaces sanitaire et de cuisine. L'intégration d'ascenseurs est souvent également possible sans impact sur l'extérieur et avec des conséquences mineures sur la typologie et la qualité des intérieurs. Enfin, les appartements de 2 ou plus souvent de 3 pièces sont organisés en tandem ; leur réunion pour disposer de plus grands appartements peut se faire très simplement sans refonte de la typologie originelle. Les appartements anciens peuvent sans dommage majeur accueillir des affectations tertiaires, voire dans certains cas des activités légères du secteur secondaire. | 1. Dispositions juridiques garantissant le respect de l'identité originelle des immeubles.<br>2. Les changements d'affectation sont soumis à un permis de construire.<br>3. Possibilités de subventionnement ciblé.<br>4. Sensibilisation à la valeur du patrimoine. |
| Aspect extérieur | Dénaturation des façades (composition, éléments de décor, matériaux) | - Coût de la conservation-restauration de certains éléments<br>- Apparition de nouveaux matériaux<br>- Mesures visant à des économies d'énergie<br>- Effet de mode | | FAIBLE<br>Les façades sont habituellement sobres, les matériaux utilisés sont basiques et leur mise en œuvre simple est simple; il n'y a donc que rarement des surcoûts importants générés par le maintien d'éléments historiques lors de rénovations standards. Seule la conservation des anciennes fenêtres pose un problème.<br>La pose de panneaux solaires est soumise à un permis de construire. Quant aux isolations périphériques sur des immeubles anciens, elles sont interdites. | 1. Dispositions juridiques garantissant le respect de l'identité originelle des immeubles<br>2. Possibilités de subventionnement ciblé.<br>3. Sensibilisation à la valeur du patrimoine. |
| Aménagements extérieurs, jardins | Dénaturation ou disparition des jardins | Aménagement de garages ou de places de parking | | MOYEN<br>Compte tenu des rigueurs du climat, de l'évolution du parc de véhicules et des modes de mobilité, il existe une forte pression pour la construction de garages. L'aménagement de places de parc ou de garages fait l'objet de permis de construire. Des solutions de garages collectifs enterrés ou semi-enterrés avec réaménagement de jardins en toiture sont privilégiées. L'abattage des arbres est également soumis à autorisation. | 1. Dispositions juridiques protégeant les espaces verts (surface) et leurs aménagements (arbres).<br>2. Recherche de solutions collectives.<br>3. Amélioration des possibilités de transports en commun ou alternatifs. |

Globalement, on peut considérer que la pression spéculative ou immobilière est faible dans les zones centrales proposées à l'inscription. Les mesures juridiques, administratives et financières déjà en place et susceptibles d'évolution limitent les risques de mitage du tissu urbain ancien. D'un point de vue morphologique et typologique, il n'y a donc pas de risque imputable à une pression du développement urbain sur les zones centrales proposées à l'inscription.

## (ii) Contraintes liées à l'environnement

Les changements climatiques ne devraient pas avoir d'influence notable sur l'habitabilité des Montagnes neuchâteloises. Ils ne devraient pas non plus affecter les conditions de conservation du bien. De plus, aucune activité industrielle importante pouvant être une source de pollution majeure n'est implantée dans la région. La centrale nucléaire la plus proche, Mühlberg, se trouve à 37 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est des deux sites proposés pour l'inscription.

## (iii) Catastrophes naturelles et planification préalable

**Tremblement de terre**

L'aléa sismique régnant en Suisse peut être considéré comme faible à modéré à l'échelle mondiale. Si le Valais, la région bâloise, la Suisse centrale, l'Engadine et le Rheintal saint-gallois sont guettés par un certain danger, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se trouvent dans une zone à faible risque de tremblement de terre.

Cette carte montre les valeurs de dimensionnement de l'accélération au sol horizontale pour une période de retour statistique de 475 ans selon la norme SIA 261.

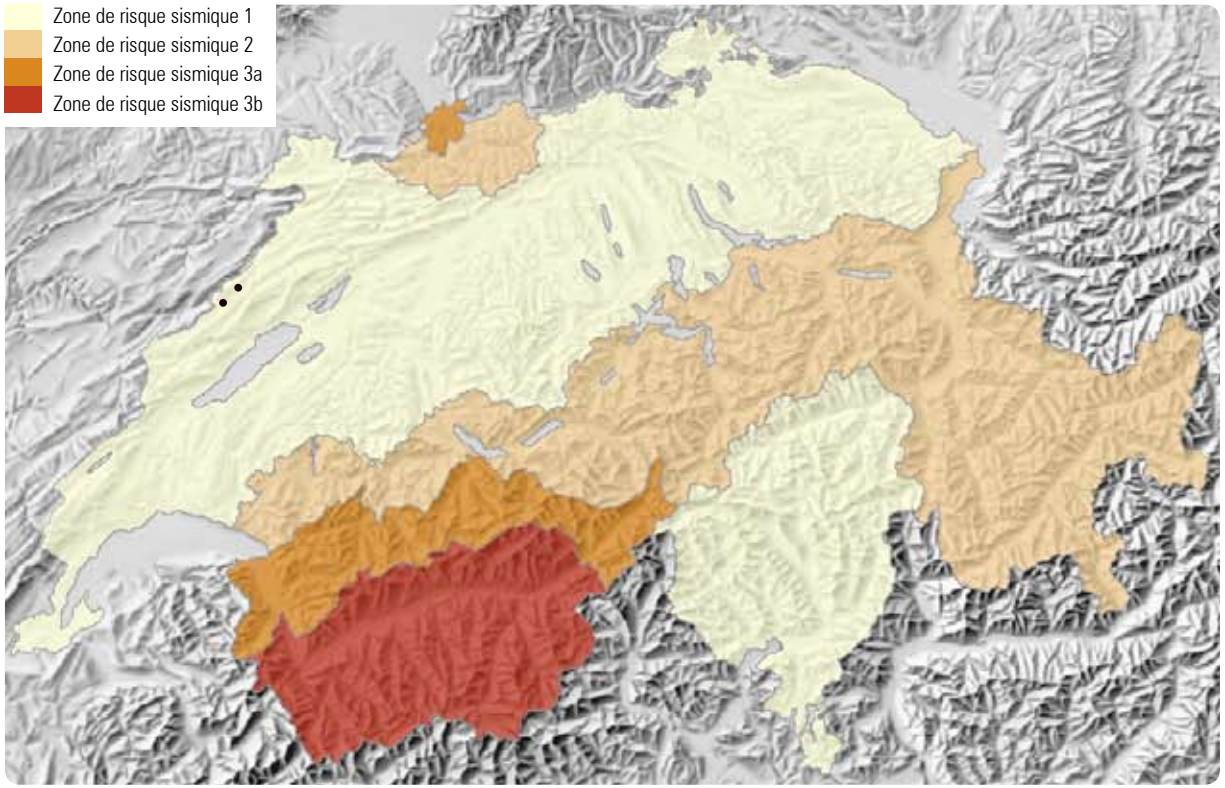

**Inondation majeure**

Compte tenu de la nature des sols et du réseau hydrologique de la vallée de La Chaux-de-Fonds, il n'y a aucun risque d'inondation majeure, tout au plus d'inondation localisée sans conséquence pour la conservation des biens se trouvant dans la zone centrale proposée à l'inscription. Dans le cas du Locle, la situation est quelque peu différente. Il y eut, notamment les 8 et 9 mars 1896, une inondation importante qui affecta tout le fond de la vallée et le centre ville, provoquant d'importants dégâts. Une correction du Bied a été par la suite réalisée (1898-1919 notamment) qui limite désormais fortement le risque d'inondation. Le cadastre cantonal des dangers ne fait mention d'un risque résiduel lié à l'eau que dans une partie très restreinte de la zone centrale proposée à l'inscription.

**Glissement de terrain**

Aucun risque de glissement de terrain dans la zone centrale du site de La Chaux-de-Fonds ou à proximité n'a été détecté. Au Locle, le cadastre cantonal des dangers mentionne quelques parties de la zone centrale comme étant affectées par un risque résiduel de glissement de terrain.

**Variation de la nappe phréatique**

Ce phénomène n'affecte pas le site de La Chaux-de-Fonds, mais concerne uniquement le fond de la vallée du Locle. Cette dernière zone était marécageuse; des mesures d'assainissement ont été prises au XIX$^{e}$ siècle pour permettre l'expansion urbaine. Cependant, le niveau de la nappe phréatique est resté élevé et il obligea longtemps les constructeurs à appuyer

Carte des dangers d'eau et de glissement de terrain pour Le Locle.

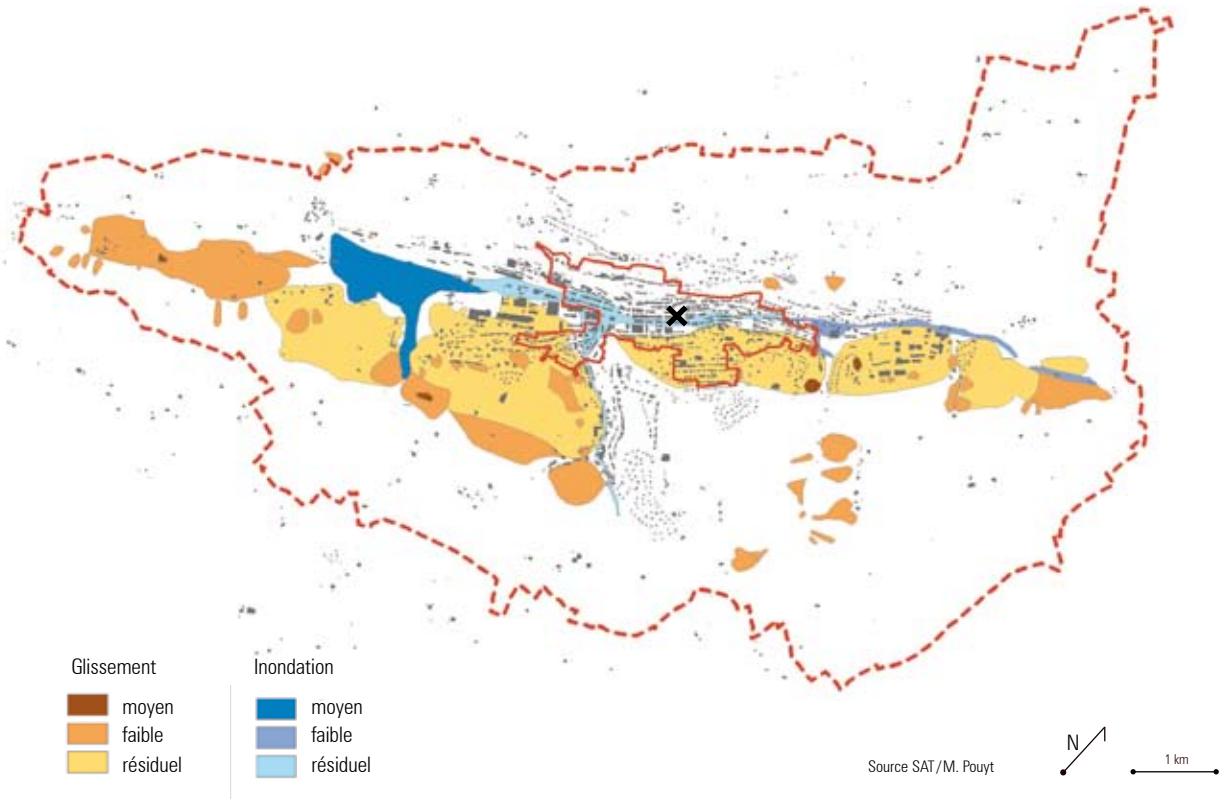

les fondations en moellons des immeubles sur une sous-structure pilotée de pieux de sapin. La correction du Bied (1898-1919) a modifié le niveau de la nappe phréatique en l'abaissant de quelques mètres. Dès lors, la partie supérieure des pilotis a, dans certains cas, été rendue vulnérable au développement de pourriture, avec, pour conséquence, une modification de l'assiette des constructions ou des tassements différentiels des structures. Ceci explique qu'au centre de la ville du Locle, certains immeubles anciens particulièrement affectés ont disparu. Aujourd'hui cependant, le phénomène est stabilisé et des mesures de reprises en sous-œuvre ont été effectuées sur des bâtiments sensibles.

**Incendie majeur**

Les mesures de planification urbaine et de police du feu en matière de construction prises suite aux incendies ayant ravagé successivement La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont aujourd'hui encore efficaces et limitent fortement les risques de propagation des sinistres. De plus, les normes de sécurité n'ont cessé d'évoluer depuis, ainsi que les moyens d'alarme et d'extinction. On peut aujourd'hui exclure le risque d'un sinistre majeur altérant une portion significative des deux zones centrales proposées à l'inscription.

**Mesures en cas de catastrophe**

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle disposent conjointement d'une caserne de pompiers située entre les deux villes et peuvent compter sur un effectif de sapeurs professionnels complété par des sections supplémentaires de miliciens. L'organisation de la Protection civile est également commune aux deux villes et dispose d'un effectif de 120 hommes mobilisables en tout temps pour venir en appui des premiers secours.

Inondations au Locle, mars 1896 (MS).

### (iv) Contraintes dues aux visiteurs/au tourisme

L'économie des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle repose essentiellement sur l'industrie horlogère et microtechnique. Le tourisme est un secteur très secondaire qu'on pourrait qualifier de négligeable. De plus, il repose sur une offre axée sur le tourisme vert, mais aussi, depuis quelques années, sur la culture et le patrimoine. Cependant, les objectifs restent modestes en comparaison nationale (Genève, Berne, Lucerne, Zermatt), même si La Chaux-de-Fonds fait partie de l'itinéraire «Art et Architecture» promu par Suisse Tourisme. Les statistiques de fréquentation des espaces d'accueil de Tourisme Neuchâtelois (10 771 demandes de renseignement en 2006 pour le bureau de La Chaux-de-Fonds, 1017 pour celui du Locle) montrent clairement que le tourisme, même s'il est appelé à se développer dans les années à venir, ne représente pas une menace pour la conservation des biens situés dans les zones centrales proposées à l'inscription.

### (v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

Estimations de la population basées sur les données fournies par les Services du Contrôle des habitants.

| 2005 | La Chaux-de-Fonds | Le Locle | Total |
|---|---|---|---|
| Ensemble du territoire communal | 37 582 | 10 395 | 47 977 |
| Zone centrale proposée à l'inscription | 17 483 | 4 324 | 21 807 |
| Zone tampon (sans la zone centrale) | 19 384 | 5 913 | 25 297 |

L'évolution démographique des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle montre une stabilité globale. Il y a peut-être une très légère diminution du nombre d'habitants dans les zones centrales au profit des quartiers modernes périphériques situés dans les zones tampons. Mais ce mouvement n'est pas significatif et tend à s'inverser avec une nouvelle politique de mobilité à l'échelle régionale comme locale.

### Synthèse

| | Nature du risque | | | Evaluation du risque |
|---|---|---|---|---|
| (i) | Pressions dues à la spéculation | | | Faible |
| (i) | Modification des affectations | | | Faible |
| (i) | Evolution des contraintes d'usage | | | Faible à moyen |
| (ii) | Modifications environnementales | | | Nul |
| (ii) | Catastrophe chimique ou nucléaire majeure | | | Nul à faible |
| (iii) | Tremblement de terre | | | Faible |
| (iii) | Inondation majeure | | | Nul à La Chaux-de-Fonds<br>Faible au Locle |
| (iii) | Glissement de terrain | | | Nul à La Chaux-de-Fonds<br>Faible au Locle |
| (iii) | Variation de la nappe phréatique | | | Nul à La Chaux-de-Fonds<br>Moyen au Locle |
| (iii) | Incendie majeur | | | Faible |
| (iv) | Contraintes dues aux visiteurs | | | Nul à faible |

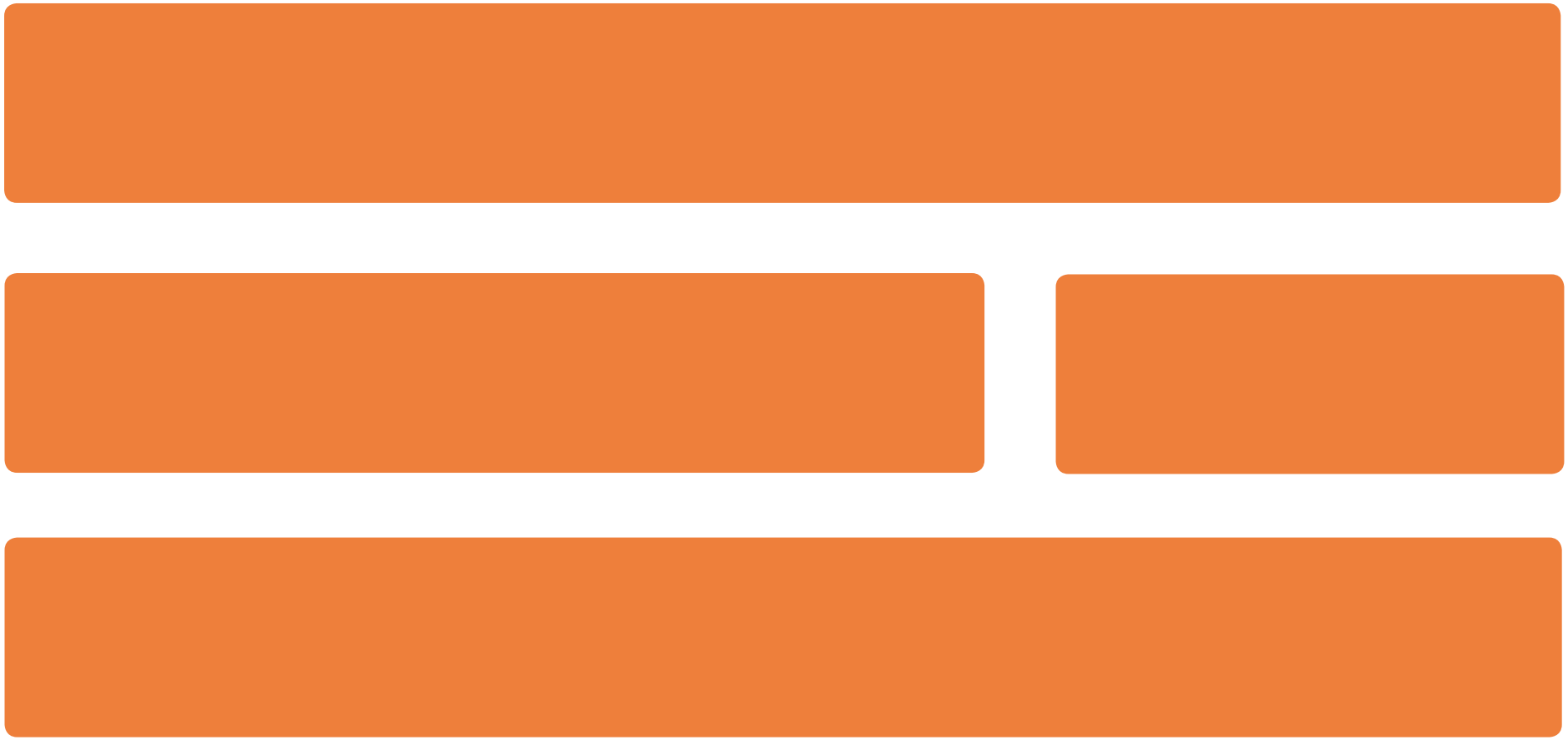

# 5. Protection et gestion du bien


| | | |
|---|---|---|
| 5.a | DROIT DE PROPRIÉTÉ | 383 |
| 5.b | CLASSEMENT DE PROTECTION | 387 |
| 5.c | MOYENS D'APPLICATION DES MESURES DE PROTECTION | 400 |
| 5.d | PLANS ACTUELS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION OÙ EST SITUÉ LE BIEN PROPOSÉ | 402 |
| 5.e | PLAN DE GESTION DU BIEN | 407 |
| 5.f | SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT | 413 |
| 5.g | SOURCES DE COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES ET DE FORMATION EN TECHNIQUES DE CONSERVATION ET DE GESTION | 416 |
| 5.h | AMÉNAGEMENTS POUR LES VISITEURS ET STATISTIQUES LES CONCERNANT | 422 |
| 5.i | POLITIQUE ET PROGRAMMES CONCERNANT LA MISE EN VALEUR ET LA PROMOTION DU BIEN | 426 |
| 5.j | NOMBRE D'EMPLOYÉS | 429 |

## Introduction

Une ville, par définition, est un objet complexe, presque organique, qui se développe, se transforme, évolue suivant des logiques éparses, quelques fois divergentes. Afin d'éviter le chaos et l'arbitraire, la planification urbaine est un outil efficace tant pour maîtriser le développement des cités que pour garantir la conservation et la mise en valeur des zones historiques. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont nées de ce processus. Après l'incendie qui ravagea en 1794 La Chaux-de-Fonds et en 1833 et 1844 Le Locle, les édiles ont jugé judicieux de définir des règles d'urbanisme et de construction permettant une reconstruction et un développement de leur cité basée sur la raison, l'efficience économique et le respect des individus. Les règles, certes, ont évolué, se sont transformées, mais elles restent dans leur esprit fondamentalement valables.

C'est ainsi que, en un peu plus de deux siècles, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont été édifiées par l'horlogerie et pour l'horlogerie, par les horlogers et pour les horlogers. Villes modernes aux XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles, elles demeurent aujourd'hui ouvertes sur l'avenir. Parallèlement, depuis quelques décennies, elles deviennent également villes historiques. La politique urbaine ne se résume plus seulement à gérer et à générer le développement urbain, mais également à sauvegarder et à mettre en valeur le tissu historique. Ce processus de patrimonialisation comprend divers niveaux et observe une perpétuelle évolution.

Depuis une trentaine d'années, on peut constater un renforcement des dispositifs administratifs et légaux qui se fait parallèlement au développement d'une prise de conscience, par la population, des qualités du patrimoine urbain de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Dans ce contexte, les moyens aussi tendent à évoluer. Ce processus ne cesse pas et devrait se perpétuer encore longtemps. En effet, l'évolution des outils de gestion d'une ville ne se fait qu'à petits pas, mais de manière constante. La candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'en est qu'une étape, certes, fort importante.

# 5.a Droit de propriété

## Morcellement et dispersion de la propriété

La structure historique de la propriété dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est identique, soit de grandes parcelles agricoles qui, au fur et à mesure de l'urbanisation, ont été scindées en de multiples parcelles aux contours adaptés aux plans d'expansion des villes.

Cette multitude de parcelles est alors vendue à l'unité à de petits propriétaires privés, quelque fois à des coopératives ou à des entrepreneurs. Dans ce dernier cas, ceux-ci restent propriétaires des terrains le temps de les doter de constructions exécutées par leurs soins, puis ils les revendent dès les réalisations terminées. Il y a donc, aussi bien à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle, une structure très éclatée de la propriété. Ce constat est encore actuel, les immeubles vendus par des particuliers étant généralement rachetés par d'autres particuliers. Quant aux collectivités publiques, elles possèdent évidemment les immeubles publics comme les bâtiments scolaires ou administratifs, mais également quelques immeubles locatifs acquis ou construits dans le cadre d'une volonté de régulation du marché de l'immobilier à certaines époques de crise ou comme placement financier dans le cadre de la Caisse de pensions (caisse de retraite des employés communaux). Par ailleurs, les collectivités publiques gèrent également l'aménagement du territoire en accordant des baux emphytéotiques (droit de superficie), formule qui permet un développement contrôlé de l'espace bâti. Cependant, compte tenu de la multitude de biens fonciers, on ne peut pas en déduire qu'une part significative en est détenue par les collectivités publiques, ni d'ailleurs par un autre propriétaire prépondérant.

Un phénomène relativement récent accentue encore l'éclatement des propriétaires : la propriété par étage (PPE). Jusque dans les années 1970, il était impossible de diviser un immeuble en diverses propriétés. Depuis, la législation a évolué et une politique favorisant l'accession à la propriété a été mise en place. Cependant, il existe encore en Suisse une forte tradition qui privilégie la location par rapport à l'acquisition ; on dit d'ailleurs que la Suisse est un pays de locataires. Ceci explique qu'une très grande majorité des immeubles soit encore propriété d'une seule personne ou d'une seule entité juridique. Le phénomène de la PPE reste donc relativement marginal, surtout pour les immeubles antérieurs aux années 1970. Il faut encore relever que peu nombreux sont les fonds d'investissement qui possèdent à ce jour des biens immobiliers à La Chaux-de-Fonds ou au Locle. Une majorité des propriétaires peuvent être qualifiés non péjorativement de petits propriétaires.

La structure de la propriété, tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle, est donc très éclatée et repose dans une large mesure sur de petits propriétaires ne possédant qu'un ou deux immeubles. Cette dispersion garantit une certaine stabilité dans l'évolution du parc immobilier et un entretien général régulier réparti dans le temps. Elle rend difficile des opérations immobilières de grande ampleur qui pourraient menacer le tissu urbain. Cette situation empêche donc une évolution brusque et versatile du bien proposé à l'inscription.

## La question de la protection du patrimoine vue par les propriétaires

La multiplicité des propriétaires oblige à recourir aux généralités. On peut cependant constater de la part des propriétaires une perception positive du patrimoine urbain. Cela se vérifie par le peu de cas d'infractions au règlement d'aménagement communal observés tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle. Plusieurs facteurs concourent à cet état de fait propice à la sauvegarde du patrimoine :

1. la plupart des propriétaires ne possèdent qu'un ou deux immeubles et entretiennent donc un lien « affectif » avec leur bien ;
2. la plupart des propriétaires habitent la région et perçoivent donc un intérêt collectif à la mise en valeur du patrimoine ;
3. une sensibilisation à l'intérêt du patrimoine urbain se pratique activement depuis deux décennies, favorisant une prise de conscience profonde et générale ;
4. l'appareil administratif privilégie des rapports de proximité qui permettent d'établir des relations de confiance et de mener une sauvegarde adaptée aux particularités de chaque situation ;
5. la conservation du patrimoine du tissu urbain de La Chaux-de-Fonds et du Locle ne pose généralement pas de problème technique et ne génère pas des surcoûts significatifs ;
6. une politique ciblée de subventions permet des actions ponctuelles.

## Ateliers, usines, fabriques, etc.

Le marché de l'immobilier industriel est un peu différent. Les ateliers, mais surtout les usines, dès le milieu du XIX^e^ siècle, ont été édifiées au gré des opportunités créées par le développement urbain. Les premiers propriétaires, qui n'étaient autres que les sociétés horlogères, mirent un soin particulier à l'architecture de leur première construction. On retrouve d'ailleurs nombre de publicités de l'époque qui, par un jeu de miroir virtuel, vantent les qualités de la montre en référence aux qualités architecturales de l'usine. Puis, au gré des développements, deux attitudes distinctes s'observent : soit les usines sont vendues à une autre société horlogère et une nouvelle unité de production, plus grande, plus moderne est construite ailleurs – ce fut par exemple le cas pour Girard-Perregaux ou Breitling ; soit le site originel se développe en fonction des besoins nouveaux d'une manière plus ou moins heureuse, comme c'est le cas pour le site Zénith ou Tissot au Locle. On peut alors observer, comme un livre ouvert, le développement de l'entreprise et l'évolution de la typologie industrielle et des modes architecturales.

Ce n'est que lors de la grande crise horlogère des années 1970 et de la longue période de morosité qui suivit que le parc immobilier horloger a été en partie abandonné et vendu à des promoteurs. Il n'en a pas moins été conservé et n'a pas subi de destruction. Paradoxalement, la crise des années 1970 fut en quelque sorte une chance – qui ne se révéla chance qu'a posteriori d'ailleurs – pour les deux villes, puisqu'elle « figea » en la situation un parc immobilier dont on ne cesse de redécouvrir la pleine richesse. Aujourd'hui, les deux cités des Montagnes neuchâteloises exploitent cette chance en s'impliquant fortement dans la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine épargné par les modes des Trente Glorieuses si dévastatrices pour l'héritage issu du XIX^e^ siècle.

On constate un double phénomène de remise en valeur de ce patrimoine. Le premier consiste en la transformation des ateliers en lofts, vendus ensuite en propriétés par étage. Il faut relever que la typologie horlogère permet des réaffectations sans remettre fondamentalement en question le caractère industriel du bâtiment et sans qu'il soit dénaturé par de lourdes transformations. On pourrait même imaginer une réaffectation ultérieure des lofts en atelier.

Le second phénomène se fait jour depuis une dizaine d'années : certaines marques d'horlogerie recherchent un ancrage historique et patrimonial, et remettent en valeur leurs anciens lieux de production ou investissent des immeubles historiques tels qu'anciennes usines, maisons patronales ou même fermes de paysan-horloger.

## L'inscription au Patrimoine mondial vue par les propriétaires

Une large information a été constamment diffusée à travers la presse durant tout le processus de candidature. Parallèlement, les milieux fédératifs des propriétaires, des gérances (régies immobilières) et des architectes ont été directement associés à l'élaboration de la candidature en participant à un comité de pilotage. On peut, par exemple, relever le soutien officiel de la Chambre immobilière neuchâteloise, qui regroupe une majorité de propriétaires, à la candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Le système politique suisse est ainsi fait qu'il permet à tout citoyen de remettre en cause aisément une décision politique prise par les autorités. Il n'est donc pas nécessaire de manifester pour se faire entendre. Or, deux décisions liées directement à la présente candidature auraient pu faire l'objet d'une contestation ; il n'en a rien été. Il s'agissait de la demande de crédit pour l'établissement de la candidature (cf. annexe G, Rapport des Conseils communaux relatif à la candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO du 29 août 2005) et de la demande de modification des règlements d'aménagement communaux pour qu'ils intègrent les périmètres proposés à l'inscription (cf. annexe F, Rapport du Conseil communal relatif à la création d'un périmètre d'inscription UNESCO et d'une zone tampon du 12 septembre 2007). Ces propositions de l'autorité exécutive auraient pu être refusées par les conseillers généraux (législatif). La proposition arrêtée par cette dernière autorité est ensuite susceptible de faire l'objet d'un référendum : ce ne fut pas le cas. Enfin, dans le dernier cas, les plans sont mis en l'enquête publique et donc susceptibles d'être contestés par les propriétaires concernés. L'absence de référendum ou d'opposition massive lors de la mise à l'enquête démontre un consensus général en faveur du projet, en l'occurrence la candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

**Publication des mises à l'enquête publique dans la Feuille officielle et dans la presse régionale**

AVIS OFFICIELS

VILLE DU LOCLE

*Mise à l'enquête publique*

**Périmètre d'inscription UNESCO et zone tampon**

Conformément aux articles 89 à 101 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, le Conseil communal met à l'enquête publique, **du mercredi 14 novembre 2007 au vendredi 14 décembre 2007**, les articles 3.2 let b (modifié), 4.6.2, lettre h (nouveau) et 22.bis.1 à 22.bis.5 (nouveaux) du Plan et règlement d'aménagement communal du 9 mai 2001, relatifs à la création d'un périmètre d'inscription UNESCO et d'une zone tampon.

Les documents peuvent être consultés par le public, au Service d'urbanisme et de l'environnement, guichet No 35, 2e étage de l'Hôtel de ville du Locle.

Toutes remarques ou oppositions motivées sont à adresser, par écrit, au Conseil communal pendant le délai de l'enquête publique.

Le Locle, le 14 novembre 2007.

CONSEIL COMMUNAL

132-204371

Extrait du journal *L'Impartial* du 14 novembre 2007.

**La Suisse, structure politique**

| Structure politique | Autorité exécutive | Autorité législative |
|---|---|---|
| Confédération suisse | Conseil fédéral<br>(7 conseillers fédéraux,<br>présidence tournante) | Conseil des Etats (46 sénateurs)<br>Conseil national (200 députés) |
| République et canton de Neuchâtel | Conseil d'Etat<br>(5 conseillers d'Etat à plein temps, présidence tournante) | Grand Conseil (115 députés) |
| Ville de La Chaux-de-Fonds | Conseil communal<br>(5 conseillers communaux à plein temps,<br>présidence tournante) | Conseil général (41 conseillers généraux) |
| Ville du Locle | Conseil communal<br>(5 conseillers communaux à temps partiel,<br>présidence fixe) | Conseil général (41 conseillers généraux) |

**Processus démocratique, exemple de l'adoption de la modification réglementaire pour la création de la zone centrale proposée à l'inscription**

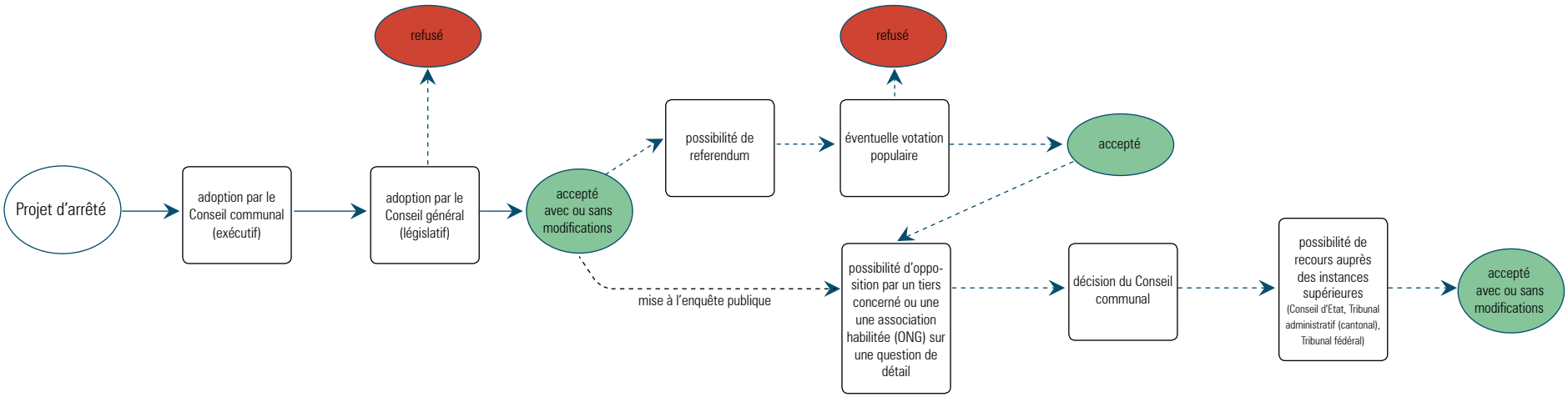


## Conclusion

La grande diversité des propriétaires est une chance qui garantit la stabilité du bien et sa pérennité. De plus, les deux dispositions soumises au droit démocratique n'ont pas suscité d'opposition manifeste. C'est un signe extrêmement positif. On peut en conclure un consensus général en faveur de la candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et son corollaire : la sauvegarde et la mise en valeur du bien proposé à l'inscription.

# 5.b Classement de protection

## La protection du patrimoine en Suisse

La Suisse repose sur une structure fédéraliste à trois niveaux politiques : la Confédération, les cantons (26) et les communes (2721). Le système du droit de l'aménagement du territoire et de la protection du patrimoine qui en découle est de ce fait également basé sur une structure à trois niveaux : lois et ordonnances fédérales, lois et règlements cantonaux, règlements communaux. Par principe, les prescriptions du niveau inférieur doivent respecter celles émises au niveau supérieur. L'autonomie qui en découle génère une grande diversité légale et réglementaire en matière d'aménagement du territoire et du droit de la construction, ainsi que de mesures de protection du patrimoine. Dans le cas du droit régissant la protection du patrimoine situé dans la zone centrale et la zone tampon de La Chaux-de-Fonds et du Locle proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, une analyse approfondie a été menée par le professeur Zufferey de l'Université de Fribourg (CH) pour étudier la pertinence et la compatibilité des mesures actuelles (cf. annexe G, ZUFFEREY Jean-Bernard, *Etude juridique sur les instruments d'aménagement du territoire et de police des constructions à l'appui de la candidature des communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour leur inscription sur la Liste de l'UNESCO*, Institut pour le droit suisse et international de la construction Université de Fribourg (Suisse), Fribourg, 2007).

La Confédération délègue d'importantes compétences aux cantons en matière de protection du patrimoine et d'aménagement du territoire (cf. Constitution fédérale, art. 78 et Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), art. 3).

La Confédération a établi l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Publié une première fois dans les années 1970, celui-ci a fait l'objet d'une révision complète en 2007 pour les sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle (cf. annexe E). Sur cette base, la Confédération reconnaît depuis 1984 les sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle comme étant d'importance nationale (cf. annexe E). Cependant, cette reconnaissance n'a pas d'implication directe sur la gestion du bien – sinon pour la Confé-

**Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999** (Etat le 8 août 2006)

**Art. 78** Protection de la nature et du patrimoine

[1] La protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons.

[2] Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération prend en considération les objectifs de la protection de la nature et du patrimoine. Elle ménage les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels; elle les conserve dans leur intégralité si l'intérêt public l'exige.

[3] Elle peut soutenir les efforts déployés afin de protéger la nature et le patrimoine et acquérir ou sauvegarder, par voie de contrat ou d'expropriation, les objets présentant un intérêt national.

dération elle-même – la loi ne prévoyant pas de force obligatoire aux recommandations émises dans l'inventaire, ni pour les collectivités publiques inférieures (canton, commune), ni pour les propriétaires privés. Cependant les cantons doivent en tenir compte dans leur plan directeur d'aménagement du territoire.

## La protection du patrimoine dans le canton de Neuchâtel

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle se situant toutes deux sur le territoire de la République et canton de Neuchâtel, le droit cantonal qui s'y applique est identique. Pour l'essentiel, trois lois ont des implications dans la sauvegarde des zones centrales proposées à l'inscription et de la zone tampon : la Loi cantonale sur la protection des biens culturels (LPBC), la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.), qui sont toutes accompagnées de règlements d'exécution (RELPBC, RELCAT, RELConstr.) ; l'ensemble de la législation figure en annexe.

La Loi sur la protection des biens culturels apporte surtout un cadre juridique à la conservation du patrimoine considéré comme « objet » ou « monument ». Le texte dit peu de chose de la conservation des ensembles et se concentre sur la question des biens classés ou inscrits par arrêté du Conseil d'Etat. En conséquence, ces mesures légales de conservation du patrimoine s'appliquent à un nombre restreint des immeubles situés dans les zones centrales proposées à l'inscription ou dans la zone tampon qui leur est associée.

La notion d'ensemble est en revanche clairement évoquée dans la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) :

**Art. 57a**

[1]Les zones d'ancienne localité et les zones similaires font l'objet d'un plan de site.

[2] Sur la base d'un recensement architectural, les bâtiments sont classés en trois catégories :
– catégorie 1 : bâtiments intéressants ;
– catégorie 2 : bâtiments typiques ou pittoresques ;
– catégorie 3 : bâtiments banals, neutres ou perturbants.

[3] Le plan de site détermine les règles applicables à ces différentes catégories de bâtiments.

| Nombre d'immeubles classés | Zone centrale | Total sur l'ensemble du territoire communal |
|---|---|---|
| La Chaux-de-Fonds | 35 | 120 |
| Le Locle | 19 | 38 |

## La protection du patrimoine au niveau communal

Comme le prévoit la réglementation cantonale, c'est donc au niveau de la réglementation communale qu'on trouve principalement les dispositions juridiques permettant de sauvegarder le patrimoine constituant le tissu urbain horloger proposé à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ces dispositions sont contenues dans les Plans et règlement d'aménagement communal de la ville de La Chaux-de-Fonds (PRAC) et dans celui de la ville du Locle (cf. annexe F). Ces règlements comportent de très nombreuses dispositions régissant l'aménagement du territoire et les conditions de construction et de transformation. Une analyse complète se trouve dans le Plan de gestion annexé ; nous nous contenterons ici de n'en esquisser que l'essentiel.

A La Chaux-de-Fonds comme au Locle, un périmètre de « Plan de site » a été défini légalement. A l'intérieur de celui-ci, tous les bâtiments ont été recensés et ont fait l'objet d'une fiche de description (cf. annexe E, inventaire du Plan de site de La Chaux-de-Fonds et du Locle). Sur cette base et suivant divers critères, chaque immeuble s'est vu attribuer une note de 0 à 9, qui le classe dans une des trois catégories : remarquable, bien intégré, perturbant.

**Zones réglementaires particulières à l'intérieur du périmètre des Plans de site**

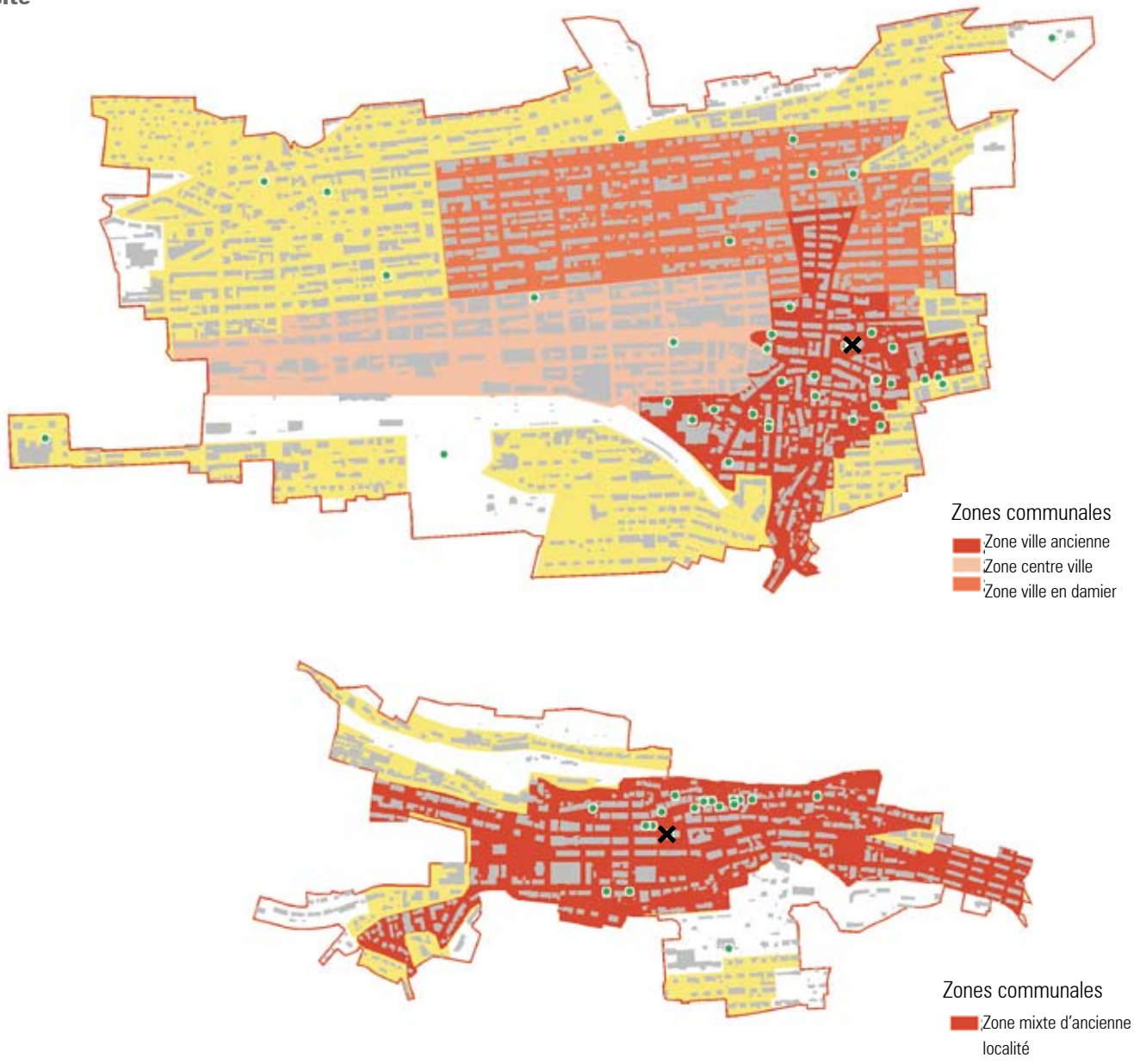


Bâtiments classés

Zone centrale

Plan de site

Les règlements précisent les dispositions particulières devant s'appliquer dans chaque cas de figure. Nous ne reproduisons ici que les articles les plus significatifs, une analyse plus détaillée figure dans le Plan de gestion. Il faut préciser que les règlements doivent être acceptés par le Conseil général (législatif) et qu'ils peuvent faire l'objet d'un référendum populaire si un nombre suffisant de citoyens le demande. Il en va de même pour toutes modifications, même mineures des règlements communaux. On peut donc considérer que, grâce aux outils de la démocratie directe, toute réglementation en vigueur est l'expression d'une volonté soutenue par la majorité des citoyens.

## Plan et règlement d'aménagement communal de la ville de La Chaux-de-Fonds :

**Art. 216. Généralités**

[1] Le plan de site vise à préserver et à améliorer les caractéristiques architecturales et urbaines des différentes zones et quartiers selon des critères explicites et objectifs, dans un souci d'égalité de traitement, afin d'éviter toute atteinte à l'aspect historique et esthétique des ensembles urbains ou bâtiments isolés dignes d'intérêt.

[2] Il prévoit également des objectifs particuliers pour certaines zones.

**Art. 217. Objectifs pour la zone ville ancienne**

Dans la zone ville ancienne, le plan de site a pour but de sauvegarder l'aspect général de la zone, en ce qui concerne l'implantation des bâtiments, leur volumétrie, leur aspect et les espaces qui les entourent.

**Art. 218. Objectifs pour la zone ville en damier**

Dans la zone ville en damier, le plan de site a pour but de préserver la rigueur et la régularité des constructions, particulièrement en ce qui concerne la typologie des façades et des toitures, ainsi que les espaces qui les entourent.

**Art. 219. Objectifs pour la zone centre-ville**

Dans la zone centre-ville, le plan de site a pour but de conserver la diversité des styles et des époques afin de garder lisible l'évolution historique de la ville et de permettre son évolution future.

**Art. 220. Objectifs pour le secteur intermédiaire**

Dans le secteur intermédiaire, le plan de site a pour but de sauvegarder les caractéristiques architecturales des bâtiments dignes d'intérêt et d'améliorer l'aspect des bâtiments perturbants.

A. PRESCRIPTIONS POUR LA VILLE ANCIENNE (ZVA)

**Art. 226. Transformation et rénovation des bâtiments remarquables et bien intégrés**

[1] Les bâtiments remarquables et bien intégrés ne peuvent pas être démolis et leur volumétrie actuelle doit être maintenue.

[2] La transformation et la rénovation des bâtiments doivent tendre à en conserver la substance traditionnelle en respectant les prescriptions suivantes :

a) Les éléments décoratifs des façades, tels que chaînages, frontons, corniches, moulures, etc. doivent être maintenus et rénovés.

b) Les matériaux mis en œuvre, les crépis et les badigeons doivent s'adapter à l'environnement construit.

c) La couleur des façades doit s'harmoniser à celle des bâtiments voisins.

d) L'isolation de type périphérique des bâtiments est interdite.

e) Les toits doivent être couverts de tuiles en terre cuite non engobées, si possible plates.

f) L'aménagement de combles habitables par la construction de fenêtres panoramiques et de lucarnes est autorisée. Ces éléments, par leurs dimensions et leur disposition, doivent rester discrets et respecter l'harmonie de la toiture et des façades.

g) La modification des percements de façades n'est en principe pas autorisée. Au cas où elle s'avérerait néanmoins nécessaire, les matériaux et les dimensions des nouveaux percements doivent s'harmoniser avec ceux existants.

h) Les devantures des magasins et boutiques au rez-de-chaussée doivent s'harmoniser par leurs proportions et leurs matériaux avec les caractéristiques propres à cette zone.

i) Les fenêtres devront constituer des rectangles verticaux d'une proportion de 2 sur 3 environ. Elles devront être en bois et à deux vantaux égaux dotés de petits bois (croisillons) horizontaux. Elles seront encadrées d'une taille de 20 cm environ à fleur ou en saillie jusqu'à 3 cm de la façade de pierre naturelle ou artificielle.

j) Les fenêtres seront munies de volets en bois à jalousies.

**Art. 227. Transformation et rénovation des bâtiments perturbants**

En cas de transformation ou rénovation, les bâtiments perturbants doivent tendre à s'harmoniser avec l'environnement de la ville ancienne.

**Art. 228. Démolition, reconstruction des bâtiments remarquables**

[1] Les bâtiments remarquables et bien intégrés qui viendraient à être démolis accidentellement devront être reconstruits selon la même implantation et volumétrie.

[2] Le choix des matériaux s'harmonisera avec l'environnement de la ville ancienne.

[3] Les toitures seront couvertes de tuiles en terre cuite non engobées.

**Art. 229. Démolition, reconstruction des bâtiments perturbants**

En cas de démolition des bâtiments perturbants, leur reconstruction est subordonnée à l'établissement d'un plan spécial dont le cahier des charges sera établi par le Conseil communal.

B. PRESCRIPTIONS POUR LA ZONE VILLE EN DAMIER (ZVD)

**Art. 230. Rénovation a) Bâtiments remarquables**

Les bâtiments remarquables doivent être rénovés en préservant au maximum leurs qualités, en respectant les prescriptions suivantes :

a) Les éléments décoratifs de façades devront être sauvegardés dans toute la mesure du possible.

b) Le choix des matériaux devra être en harmonie avec l'ensemble de la zone.

c) Les toitures seront recouvertes de tuiles en terre cuite. Les cas spéciaux sont réservés.

d) L'aménagement de combles habitables éclairés par des fenêtres panoramiques et de lucarnes est autorisé.

e) Les nouveaux éléments construits en toiture, par leurs dimensions, leur disposition et leurs matériaux, doivent rester discrets et respecter l'harmonie du toit et des façades.

**Art. 231. b) Bâtiments bien intégrés**

[1] Les bâtiments bien intégrés doivent être rénovés en préservant les caractéristiques typologiques de la zone, en ce qui concerne la volumétrie et le choix des matériaux.

[2] Des interventions de style contemporain (lucarnes, verrières) peuvent être admises pour autant qu'elles s'harmonisent avec la toiture du bâtiment et les constructions voisines.

**Art. 232. c) Bâtiments perturbants**

Lors d'une rénovation importante, l'apparence des bâtiments perturbants sera améliorée pour s'harmoniser avec les caractéristiques de la zone, particulièrement en ce qui concerne les façades et la toiture.

**Art. 233. Démolition, reconstruction a) Bâtiments remarquables**

[1] Les bâtiments remarquables ne peuvent pas être démolis. En cas de destruction accidentelle, ils devront être reconstruits selon la même implantation et la même volumétrie.

[2] Le choix des matériaux devra être conforme aux caractéristiques de la zone. Les fenêtres devront constituer des rectangles de 2 sur 3 environ et être munies de volets.

**Art. 234. b) Bâtiments bien intégrés**

[1] Les bâtiments bien intégrés peuvent être démolis et reconstruits selon la même implantation.

[2] Leur volumétrie doit être en harmonie avec les bâtiments voisins.

[3] Les toitures doivent être à pans et couvertes de tuiles en terre cuite.

[4] Les percements de façades respecteront la typologie générale de la zone.

**Art. 235. c) Bâtiments perturbants**

En cas de démolition de bâtiments perturbants, les nouvelles constructions s'harmoniseront avec les bâtiments voisins et la rue, en ce qui concerne la volumétrie, l'implantation et le choix des matériaux.

C. PRESCRIPTIONS POUR LA ZONE CENTRE-VILLE (ZCV)

**Art. 236. Rénovation**

[1] Les bâtiments remarquables doivent être entretenus et rénovés dans le respect de leurs caractéristiques typologiques propres.

[2] Les bâtiments bien intégrés peuvent être rénovés et transformés. Les caractéristiques propres à leur époque de construction doivent rester lisibles.

[3] En cas de rénovations importantes, l'aspect des bâtiments perturbants doit être amélioré.

**Art. 237. Démolition, reconstruction**

[1] En principe les bâtiments remarquables ne peuvent être démolis.

[2] En cas de destruction accidentelle, ils seront reconstruits selon les prescriptions de la zone centre-ville.

[3] En cas de démolition et reconstruction d'un bâtiment bien intégré, il sera tenu compte des bâtiments voisins, de même que des règles fixées dans le présent règlement pour la zone centre-ville.

[4] En cas de démolition d'un bâtiment perturbant, les prescriptions légales seront applicables pour la nouvelle construction qui devra présenter des qualités architecturales supérieures à celles de l'ancienne.

D. PRESCRIPTIONS POUR LE SECTEUR INTERMÉDIAIRE ET LES BÂTIMENTS HORS PÉRIMÈTRE

**Art. 238. Rénovation des bâtiments remarquables**

[1] Dans le secteur intermédiaire, les bâtiments remarquables ne peuvent pas être rénovés, transformés ou démolis sans l'autorisation préalable du Conseil communal, indépendamment des règles des diverses zones fixées dans le présent règlement.

[2] Cette règle s'applique également aux bâtiments recensés hors du périmètre du plan de site.

**Art. 239. Rénovation des bâtiments bien intégrés et perturbants**

[1] Aux bâtiments bien intégrés et aux bâtiments perturbants s'appliquent les prescriptions réglementaires de la zone dans laquelle ils sont situés, ainsi que le règlement de constructions.

[2] Les modifications apportées aux bâtiments bien intégrés ne doivent pas porter atteinte à la qualité de leur intégration au site.

[3] En cas de rénovation importante des bâtiments perturbants, on visera, dans toute la mesure du possible, à améliorer leur aspect et leur intégration au site.

## Règlement d'aménagement de la commune du Locle

**Art. 8.2 Objectifs**

L'objectif principal du plan de site est d'indiquer quels bâtiments il convient de protéger, réutiliser, transformer ou démolir.

**Art. 8.3 Prescriptions**

Il est tenu compte du plan de site et de l'inventaire architectural pour toute réhabilitation, transformation ou reconstruction de bâtiments.

**Art. 9.2 Objectif**

L'objectif à l'intérieur de ce périmètre est double :

a) assurer un développement tenant compte des qualités architecturales et urbanistiques des secteurs, d'une construction ou d'un groupe de constructions qui ont marqué le développement de la localité.

b) assurer les dégagements nécessaires à la mise en valeur du site et au respect de son caractère.

**Art. 9.3 Prescriptions**

**Art. 9.3.1 Principe**

[1] Il est tenu compte du plan de site et des fiches de recensement architectural pour toute réhabilitation, transformation ou reconstruction de bâtiments ou groupes de bâtiments.

[2] Les petits jardins, espaces extérieurs arrière, passages, petites annexes intéressantes et mobilier urbain, seront pris en compte dans la préservation de la substance originelle au même titre que les bâtiments principaux.

[3] Les prescriptions fixées pour les bâtiments compris à l'intérieur du périmètre de protection du site bâti (PPSB) complètent les prescriptions fixées pour les diverses zones.

**Art. 9.3.2 Rénovation et transformation des bâtiments intéressants, typiques et pittoresques**

[1] Les transformations et les rénovations des bâtiments intéressants typiques et pittoresques doivent tendre à en conserver la substance originelle et les qualités recensées par l'inventaire architectural.

[2] Pour tous les immeubles, les matériaux mis en œuvre, les crépis, les badigeons, les formes de la toiture, les proportions doivent s'adapter à l'environnement construit.

[3] La transformation des combles est autorisée à condition qu'elle respecte la valeur architecturale du bâtiment.

[4] Les ouvertures en toitures (vélux et tabatières) respecteront les axes des ouvertures en façades et leurs proportions, en vue de conserver l'harmonie générale du bâtiment, notamment l'équilibre entre les pleins et les jours, et s'insèreront dans la mesure du possible dans un écartement de chevrons.

[5] Les vélux ne sont pas admis sur les croupes de bâtiments. Les étages en attique sont interdits, de même que les balcons-terrasses encastrés dans le toit.

[6] En principe la modification des percements de façade n'est pas autorisée.

[7] Au cas où ils s'avèrent néanmoins nécessaires, les nouveaux percements respecteront les percements d'origine dans leurs proportions, leurs dimensions et dans les matériaux, et préserveront l'harmonie générale des pleins et des vides de la façade.

[8] Les fenêtres constitueront des rectangles verticaux d'une proportion de 2 sur 3 environ; elles devront être à deux vantaux égaux dotés de petits bois (croisillons) horizontaux, encadrées d'une taille de pierre naturelle ou artificielle de 20 cm environ à fleur ou en légère saillie, jusqu'à 3 cm de la façade. Les fenêtres seront de préférence en bois, munies de volets en bois, à jalousies.

[9] Là où ils existent encore, et là où ils étaient prévus à l'origine, les volets traditionnels seront conservés et, s'il y a lieu, dans la mesure du possible remplacés par des volets de même nature. Le remplacement de volets traditionnels existants par des stores n'est pas autorisé.

[10] Les éléments décoratifs d'origine tels que chaînages, frontons, corniches, avant-toits, moulures, clefs de voûte, beaux-jours et dessus-de-portes, et les autres éléments d'origine tels que les perrons seront maintenus et entretenus.

[11] La couleur des façades doit s'harmoniser à celles des bâtiments voisins. Des échantillons de couleurs de façades seront soumis à l'approbation du Conseil communal au préalable.

[12] L'isolation des bâtiments, de type périphérique, est interdite. Le Conseil communal peut toutefois accorder une dérogation lors du remplacement des tôles d'origine recouvrant la façade ouest.

[13] Les toits devront être recouverts de tuiles en terre cuite non engobées, de préférence plates (tuiles jura, à pétrin ou losangées, …). Les tuiles à emboîtement sont autorisées pour autant qu'elles ne soient pas vieillies artificiellement. La ferblanterie sera en cuivre.

[14] L'aménagement au rez-de-chaussée de commerces, échoppes d'artisans, services (percements, devantures, marquises...) devra s'harmoniser dans les proportions et les matériaux avec les caractéristiques propres au bâtiment ou au contexte. De telles interventions ne sont pas autorisées sur les bâtiments intéressants.

[15] Des interventions de style contemporain (lucarnes, verrières, vérandas, loggias et marquises légères, balcons métalliques) peuvent être admises sur les bâtiments typiques et pittoresques pour autant qu'elles s'harmonisent avec les constructions voisines et ne portent pas atteinte à la qualité architecturale du bâtiment.

**Art. 9.3.3 Rénovation et transformation des bâtiments perturbants**

[1] En cas de transformation ou rénovation, les bâtiments perturbants doivent tendre à s'harmoniser avec l'environ-

nement construit de la zone mixte d'ancienne localité, et dans la mesure du possible réparer les erreurs commises précédemment.

[2] Les matériaux mis en œuvre, les crépis, les badigeons, les formes de la toiture, les proportions doivent s'adapter à l'environnement construit.

**Art. 9.3.4 Démolitions, reconstructions et constructions nouvelles**

[1] Sauf impératifs techniques ou économiques soumis à l'approbation du Conseil communal, les bâtiments intéressants et les bâtiments typiques et pittoresques ne peuvent être démolis.

[2] Les bâtiments intéressants et typiques et pittoresques qui viendraient à être démolis accidentellement seront reconstruits dans le même esprit que les bâtiments environnants.

[3] Pour les bâtiments perturbants, une harmonisation des volumes avec l'environnement construit de la zone est recherchée.

[4] En cas de démolition avec réunion de parcelles, l'expression de la trame urbaine préexistante sera lisible en façade.

[5] Les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans la structure urbanistique existante et être en harmonie avec le caractère et l'ambiance générale des rues de la zone (architecture, volumes, échelle....).

[6] D'une manière générale, les éléments de style « faux-vieux » ou « pastiche » sont à éviter. De telles interventions peuvent néanmoins être envisagées dans des cas particuliers soumis à l'approbation du Conseil communal.

[7] Des échantillons de couleurs de façades seront soumis à l'approbation du Conseil communal au préalable.

**Art. 18.1 Zone mixte de l'ancienne localité (ZMAL)**

**Art. 18.1.1 Caractère**

[1] Composée de bâtiments de 3-4 étages, la zone mixte de l'ancienne localité (ZMAL) constitue la partie la plus ancienne de la ville.

[2] Cinq ensembles peuvent être distingués : le Moutier et les rues avoisinantes, le quartier du Crêt-Vaillant, le Quartier Neuf, le Quartier de l'Avenir et le Col-des-Roches.

[3] Les trois premiers ensembles composent à proprement parler le centre urbain de la localité, caractérisé par une

forte densité et une grande concentration d'activités, et la présence de bâtiments anciens côtoyant des ensembles plus récents d'architectures diverses.

[4] La zone mixte de l'ancienne localité (ZMAL) est incluse dans le périmètre de protection du site bâti (PPSB).

**Art. 18.1.2 Objectifs**

[1] Il s'agit de préserver le caractère architectural, historique et esthétique du centre ancien par la sauvegarde de la trame urbaine et des volumes originels, tout en permettant au centre ville d'assumer des fonctions modernes et d'évoluer.

[2] La revitalisation de cette zone sera encouragée par l'aménagement et la création de nouveaux espaces publics, la rénovation et la transformation de logements et le maintien de la mixité qui caractérise le centre (habitat, commerce, artisanat, activités de services...).

[3] Une attention particulière sera portée à la qualité de la vie au centre de la localité notamment par une meilleure prise en compte des intérêts des piétons.

**Art. 18.1.3 Affectation**

La zone mixte de l'ancienne localité (ZMAL) est destinée à l'habitation collective, aux activités commerciales, artisanales et tertiaires. L'utilisation des rez-de-chaussée pour cette activité est encouragée.

**Art. 18.1.4 Ordre des constructions**

[1] L'ordre contigu est applicable.

[2] La non contiguïté existante entre les anciens bâtiments est acquise, même en cas de démolition et reconstruction.

De nouvelles demandes d'interruption de l'ordre contigu pourront être admises afin de réserver des passages piétonniers et des places, et de ménager des percées visuelles dans le tissu urbain, conformément à l'article 7.1 du présent règlement.

Dans ce cas, les règles de l'ordre presque contigu sont applicables.

[3] Pour les reconstructions, le pied des bâtiments existants détermine l'implantation. Les distances latérales sont conservées, ainsi que les ouvertures acquises (portes, fenêtres).

[4] Pour les nouvelles constructions, l'orientation est obligatoirement parallèle à la rue et l'implantation doit respecter l'alignement.

**Art. 18.1.5 Dimensions des constructions**

a) Longueur maximale : 25 m. lorsque l'ordre presque contigu est applicable. Cette longueur est portée à 40 m maximum selon le modèle des bâtiments environnants, à condition que la trame parcellaire originelle s'exprime en façade.

b) Hauteur moyenne de corniche : 14,00 m.

c) Hauteur minimale à la corniche : 7,5 m.

d) Pente de toiture : entre 40 et 50°

L'article 18.1.7 du présent règlement concernant les annexes est réservé.

**Art. 18.1.6 Protection des bâtiments existants**

[1] Il est tenu compte du plan de site et des fiches de recensement architectural pour toute réhabilitation, transformation ou reconstruction de bâtiments existants.

[2] Les prescriptions de protection des bâtiments existants et de l'aspect du site sont applicables, conformément au chapitre 9 du présent règlement.

## Conclusion

C'est essentiellement le droit communal qui régit en détail la conservation de la zone centrale proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les autorités cantonales et fédérales jouant un rôle de contrôle. Bien qu'il s'agisse de deux ensembles, chaque bâtiment les composant a été analysé et répond dès lors à des prescriptions particulières. La sauvegarde de l'ensemble se base sur une gestion prenant en compte chaque immeuble considéré comme un cas particulier. Ceci permet d'avoir une attitude nuancée qui s'inscrit dans le long terme. Les éléments de qualité doivent être sauvegardés, les éléments perturbants améliorés ou remplacés par de nouveaux aux qualités affirmées. Il ne s'agit donc pas simplement de conserver, mais d'améliorer l'homogénéité et les qualités de l'ensemble.

# 5.c Moyens d'application des mesures de protection

## Procédures et structure administrative

La protection du bien proposé à l'inscription repose sur la gestion de la conservation et/ou de la restauration, voire de la transformation des éléments composant l'ensemble du tissu urbain horloger. Compte tenu de la grande diversité des propriétaires et de leur nombre important, une planification maîtrisée de l'évolution du tissu ne peut être assurée que par l'entremise du processus des permis de construire. Certes, il existe des moyens incitatifs, certes il est nécessaire d'informer, de sensibiliser. Ce travail indispensable se fait en aval. Mais le contrôle cas par cas, élément par élément, immeuble par immeuble, ne peut être assuré que par un appareil administratif ad hoc qui permette l'application effective des mesures légales de conservation.

Comme le montre le chapitre précédent, la législation garantissant la conservation du tissu urbain horloger repose essentiellement sur les Plans et règlements d'aménagement communaux. C'est donc au niveau local que se gère l'ensemble des permis de construire de la zone centrale proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le processus de délivrance des permis de construire est exposé dans le Plan de gestion annexé (cf. également annexe B, Guide sur la procédure neuchâteloise de la délivrance du permis de construire). On peut cependant le résumer ainsi : tous les travaux sont soumis à une demande de permis de construire, sauf (art. 28, LConstr, annexe F) :

a) les modifications apportées à l'intérieur d'un bâtiment qui ne figure pas dans la première catégorie du plan de site, à condition qu'elles ne soient pas liées à un changement d'affectation et qu'elles n'aient pas d'incidence sur la sécurité, la salubrité, l'accessibilité et l'aspect extérieur du bâtiment ;
b) les antennes paraboliques individuelles d'un diamètre de 90 centimètres au maximum, dans les limites fixées par le règlement communal ;
c) en zone d'urbanisation, les installations extérieures ou de jardin de peu d'importance.

Sont considérés comme bâtiments figurant dans la première catégorie du Plan de site, tous les immeubles *remarquables*. Dans ce cas, un permis de construire est nécessaire même pour les modifications intérieures de minime importance.

Ce sont les Services d'urbanisme communaux qui traitent les demandes de permis de construire et autres autorisations de travaux. La procédure suisse est relativement complexe et permet à de nombreux avis de s'exprimer. De plus, les demandes peuvent faire l'objet d'opposition de la part de tiers pouvant justifier d'un intérêt au projet (voisins, associations de défense du patrimoine (comme Patrimoine Suisse, Pro Natura, Association transports et environnement, etc.) et les décisions de l'autorité communale (le Conseil communal) sont suseptibles de recours de la part du requérant.

Si on fait abstraction du jeu des recours, on peut constater que c'est essentiellement au niveau local que se traitent les dossiers. Or, la taille des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle permet de disposer d'une

administration de proximité. Ainsi, les personnes devant être impliquées dans le traitement d'un dossier sont en prise directe avec la réalité du terrain et peuvent de la sorte avoir une attitude pragmatique. Cela se vérifie tant au niveau des préavis des services communaux (architecte communal, service de l'urbanisme, architecte du patrimoine) que de la Commission de l'urbanisme. C'est donc par une excellente connaissance du terrain et une culture du dialogue que peuvent se traiter les demandes de permis de construire dans le respect pragmatique de la réglementation. Dans certains cas sensibles, les Commissions d'urbanisme peuvent être saisies pour délivrer un préavis et éventuellement la Commission cantonale des biens culturels, ainsi que l'administration cantonale (Service de l'aménagement du territoire et Office de la protection des monuments et des sites) et fédérale (Office fédéral de la culture).

## Conclusion

Le dispositif d'application des mesures de protection du bien proposé à l'inscription repose essentiellement sur une administration de proximité connaissant parfaitement le terrain et privilégiant le dialogue ainsi que sur un appareil réglementaire. Elle peut cependant recourir aux instances supérieures en cas de problèmes sensibles (Office cantonal de protection des monuments et sites ou Office fédéral de la culture). De plus, le processus de permis de construire soumet l'autorité délivrant les permis de construire à un contrôle public et à de nombreuses voies d'opposition et de recours. La démocratie s'applique donc directement à la gestion de l'aménagement du territoire et aux permis de construire.

**Procédure de délivrance d'un permis de construire**

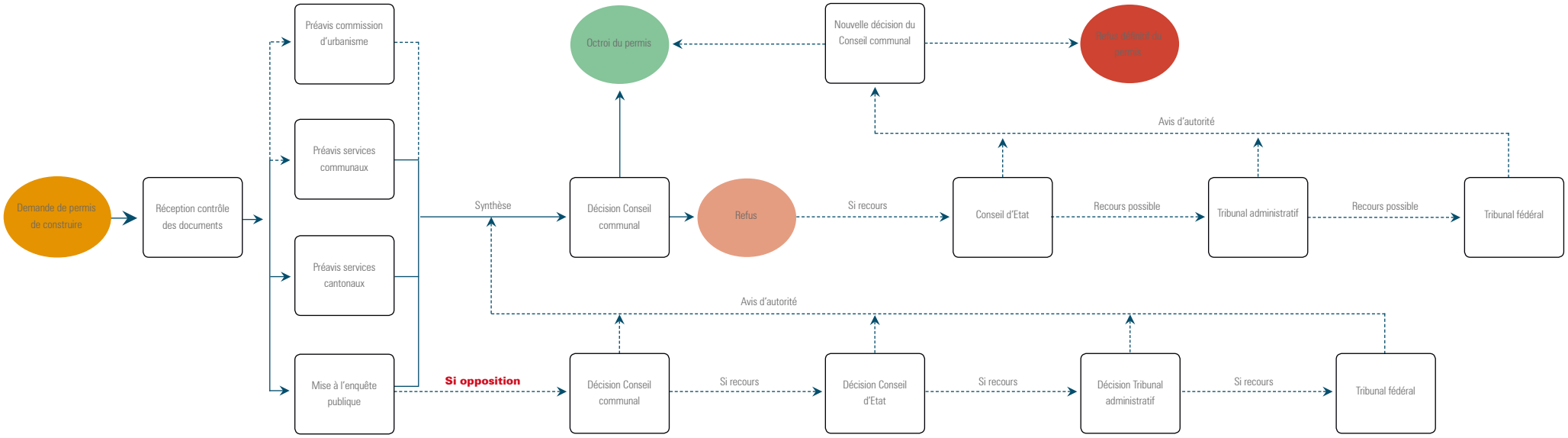

# 5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé

## Préambule

La gestion et l'évolution urbanistique d'une ville repose sur divers facteurs maîtrisés par l'intermédiaire des outils de l'aménagement du territoire et de la législation des constructions. Ce dernier point a été résumé au chapitre 5.b. et les perspectives de son évolution le seront au chapitre 5.e. Les Plan et règlement d'aménagement communaux de la ville de La Chaux-de-Fonds (cf. annexe F, entré en vigueur le 26 octobre 1998) et le Règlement d'aménagement de la commune du Locle (cf. annexe F, entré en vigueur le 9 mai 2001) sont les instruments quotidiens de l'aménagement du territoire. Dans ces documents sont fixées clairement les zones urbanisables (ZU2) par opposition aux zones inconstructibles (zone agricole, zones de protection, etc.). Sans entrer dans le détail – le plan de gestion annexé y revient plus complètement – la législation précise les conditions particulières de construction s'appliquant à chaque zone.

Dans la zone agricole, seules les nouvelles constructions en lien avec l'agriculture ou dont l'affectation impose une localisation particulière sont autorisées. Ce n'est donc que dans les périmètres définis par les zones d'urbanisation que peut se développer la ville. La procédure pour le changement de zone est complexe et fait appel au jeu démocratique souvent long interdisant des décisions unilatérales et empêchant tous dérapages opportunistes. En effet, une telle modification nécessite une décision du Conseil général (législatif) qui peut être contestée par un référendum ou par des oppositions administratives avec possibilités de recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Dans le périmètre de la zone d'urbanisation (ZU2), des « sous-zones » sont définies avec, à chaque fois, des prescriptions particulières en terme d'affectation, d'indices de construction, de morphologie, etc. (cf. annexe F, Plans de la zone d'urbanisation 2, Ville de La Chaux-de-Fonds et du Ville du Locle). Le développement urbain est ainsi cadré. Dans les cas de projets importants, des « Plans de quartier » ou des « Plans spéciaux » sont exigés ; c'est notamment le cas dès que la surface du terrain concerné dépasse 3000 m$^2$. Ces documents complètent par des dispositions plus précises la législation applicable et permettent une gestion raisonnée de projets ayant un impact important sur l'aménagement du territoire urbain.

Sans énumérer de manière exhaustive tous les Plans de quartier et Plans spéciaux adoptés ou en gestation, il paraît utile d'évoquer trois gros projets dont l'impact sera important sur le développement futur des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Carte des zones d'urbanisation (ZU2).

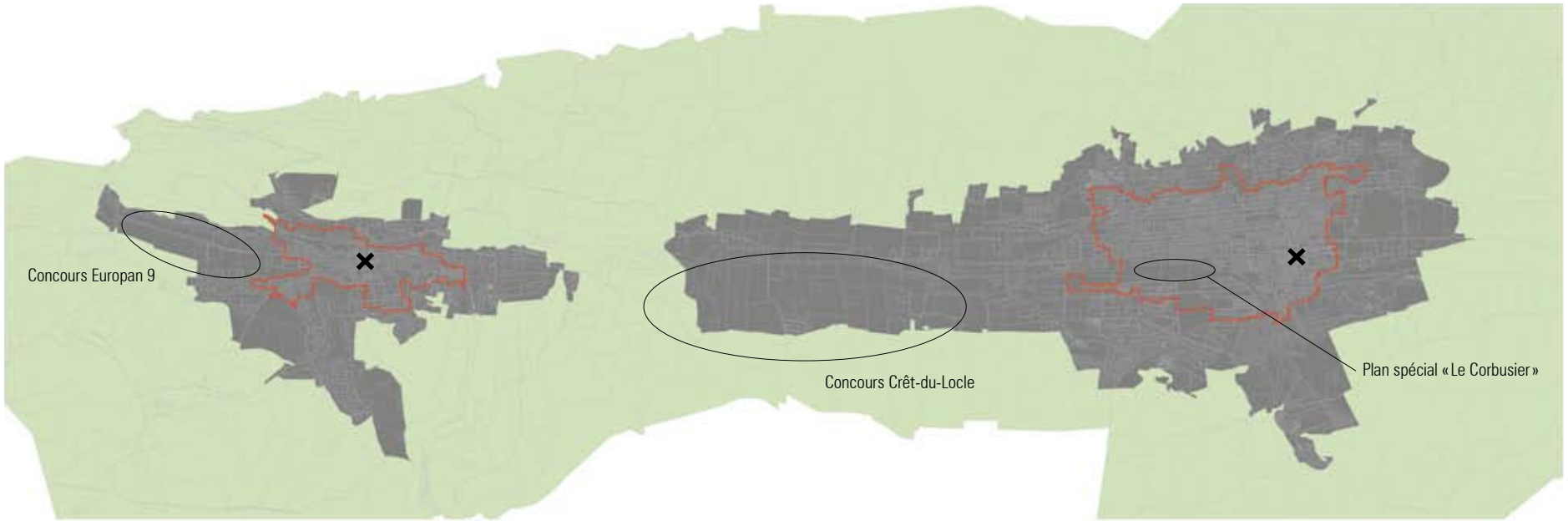

## Plan spécial « Le Corbusier »
(site de la gare aux marchandises)

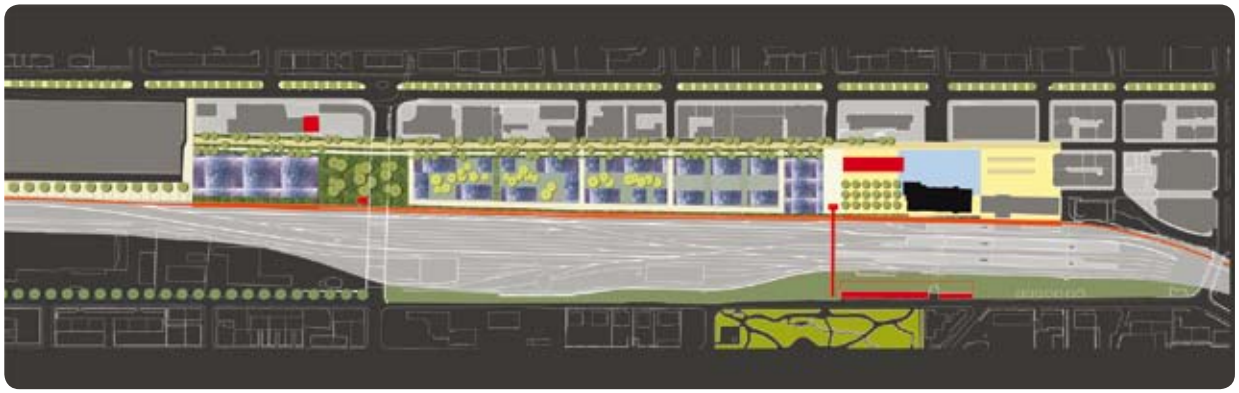

Délimité au sud par les voies CFF en exploitation et utiles au développement du réseau, au nord par l'arrière du front bâti des constructions s'ouvrant sur l'avenue Léopold-Robert, à l'est par la place de la Gare et à l'ouest par le Grand Pont, ce secteur d'environ 700 mètres de longueur sur 70 mètres de largeur représente une surface d'environ 40 000m² située en plein cœur de la ville.

La gare aux marchandises située dans le prolongement de la gare des voyageurs était un lieu vital pour l'échange et le fret. Le développement de toute la zone comprise entre le square de la Gare et les Grands Moulins s'est fait par l'aménagement de dépôts et d'installations liées au transbordement des marchandises.

La création de grands centres commerciaux, le déplacement de nombreuses activités de construction aux Eplatures et le renforcement d'activités liées au traitement de déchets et du génie civil dans le secteur de l'ancienne usine à gaz ont singulièrement étendu les zones d'échange, favorisant l'approvisionnement par la route. La gare aux marchandises a perdu une grande part de son importance. Cette situation n'est pas propre à La Chaux-de-Fonds. Elle se retrouve dans de nombreuses autres grandes villes. Le site constitue actuellement une friche ferroviaire partiellement désaffectée localisée en plein centre ville.

L'enjeu principal de cette planification consiste à développer un programme diversifié qui s'articule sur les principes suivants :

- rendre le site attractif et valoriser en premier lieu son image ;
- permettre la densification d'un morceau de territoire au centre ville ;
- permettre la réalisation des constructions par étapes ;
- garantir une grande flexibilité d'affectations en fonction de l'évolution du contexte socio-économique ;
- assurer la cohérence de chaque étape de développement en rapport avec l'intégration du nouveau morceau dans l'ensemble de la ville.

Le périmètre fait l'objet d'une procédure destinée à l'ouvrir à la construction en ayant recours à un outil de l'aménagement du territoire parfaitement adapté à ce genre de situation : le plan spécial. Cette procédure permet de rendre obligatoire et légal un certain nombre de règles de construction (périmètres d'implantation, hauteurs, densités) ainsi que d'établir les emprises et les caractéristiques des espaces publics tout en précisant les accès et lieux de circulation internes et externes.

Ce plan d'aménagement, sur l'initiative des CFF, propriétaires du terrain, et de la ville, très intéressée à la mise en valeur de ces surfaces urbaines, a fait l'objet d'un concours d'architecture et d'aménagement. Le projet primé a été retenu. Il se trouve actuellement dans sa phase de légalisation qui devrait aboutir à la fin de l'année 2007.

Ce projet, bien que très contemporain dans sa conception, reprend néanmoins les fondamentaux de l'urbanisme horloger du XIX^e^ siècle développé à La Chaux-de-Fonds et s'inscrit ainsi dans un processus continu et cohérent de constitution de la ville et de son urbanisme.

Une autre caractéristique de cet important projet est le principe du pré-verdissement. Dans un premier temps, les installations et constructions existantes seront démolies puis immédiatement remplacées par une surface verte, aménagée provisoirement, pour garantir aux différents intervenants un environnement de qualité tant que la totalité des îlots ne sera pas réalisée.

## Concours Crêt-du-Locle

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont retenu l'espace naturel et bâti du Crêt-du-Locle pour en faire un lieu de développement coordonné.

L'importance du site a incité les autorités des deux villes et celles de l'Etat de Neuchâtel à initier un projet global d'aménagement en souhaitant faire du Crêt-du-Locle un lieu symbolique du dynamisme et de la capacité d'innovation de la région.

Pour prendre en compte l'importance de ce projet et l'ambition qu'il traduit pour l'avenir, il est apparu essentiel d'initier la démarche de planification par une première étape créative, plutôt que d'envisager d'emblée une approche purement technique.

En conséquence, il a été décidé d'organiser un concours international d'idées portant sur le développement urbain du Crêt-du-Locle. Le projet retenu au terme de la compétition devait servir de base à l'établissement d'une planification plus précise.

Lieu à part entière, il doit avoir sa propre identité, se développer selon une dynamique interne. Lieu nouveau, il projette les deux villes dans le futur tout en respectant leur passé. Les deux centres historiques doivent conserver leurs spécificités et animations. Bien qu'emblématique de la collaboration entre les deux villes, le Crêt-du-Locle n'a pas la vocation d'y accueillir le pouvoir politique, ce dernier étant attaché à demeurer au cœur historique de chacune des cités.

Par ailleurs, les concurrents ont été invités à prendre particulièrement en compte la singularité du rapport qu'entretiennent les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle avec leur environnement paysager qui revêt une importance toute particulière, tant pour les entreprises qui sont dorénavant sensibles à l'image écologique du site les accueillant que pour le développement des activités touristiques, autre potentiel des Montagnes neuchâteloises.

Le jury a estimé que « Golden green valley » atteint de manière optimale les objectifs complexes du concours. Il propose un développement équilibré du site répondant tant aux objectifs de protection et de mise en valeur qu'aux attentes de l'expansion industrielle.

## EUROPAN 9 «urbanité européenne – ville durable et nouveaux espaces publics»

### Col-des-Roches, site de réflexion

Le concours Europan 9 (2008) au Col-des-Roches s'inscrit dans la perspective de faire de ce site un lieu de qualité où les activités déployées telles que habitat, travail, loisirs puissent cohabiter à la fois dans un ensemble harmonieux et cohérent, et dans un espace paysager pensé et reconnu. Le tout doit être respectueux du site existant du Col-des-Roches en ouest ainsi que de sa relation avec le tissu urbain existant en est.

Avec la pression croissante sur les terrains – raréfaction de ces derniers – conjuguée au grignotage, au mitage récurrent et désordonné, les parcelles situées au sein même de ce périmètre d'étude commencent à présenter un intérêt nouveau. Ces terrains dépourvus d'une politique claire d'aménagement et longtemps considérés comme étant de second choix nécessitent une requalification s'articulant autour de l'interaction habitat-travail-détente. De surcroît, ce périmètre mérite aujourd'hui une attention toute particulière lui conférant une plus grande lisibilité et une plus grande qualité, notamment dans la transition : entrée en Suisse.

**Cadre programmatique**
Le périmètre d'intervention comprend le domaine ferroviaire ainsi que les parcelles appartenant à l'Etat de Neuchâtel, situées au sud du Bied. Alors que l'est de ces parcelles est à vocation industrielle, l'ouest est destiné à la détente et aux loisirs.

La réflexion porte sur la valorisation du site de la gare des passagers qui sera remise en service et complétée par un parking d'échange. Cette nouvelle infrastructure s'accompagne d'un réaménagement de la route de transit vers la France.

Dans le cadre de l'aménagement d'une zone de détente, le Bied doit être renaturé, une pièce d'eau créée dans un but tant ludique et de loisirs que de régulation du niveau des eaux du Bied.

Les terrains industriels ainsi que ceux de la gare aux marchandises, qui peuvent faire l'objet de nouvelles affectations, sont à urbaniser. Des surfaces destinées aux activités économiques sont attendues. Néanmoins, le projet proposera une recherche sur la compatibilité habitat-travail dans un contexte industriel.

La carrière, en fin d'exploitation, située en face de la zone de détente et qui dénature le paysage, peut faire l'objet d'une réflexion quant à sa réutilisation à d'autres fins, en lien avec la zone de détente ou la création d'un habitat en terrasses.

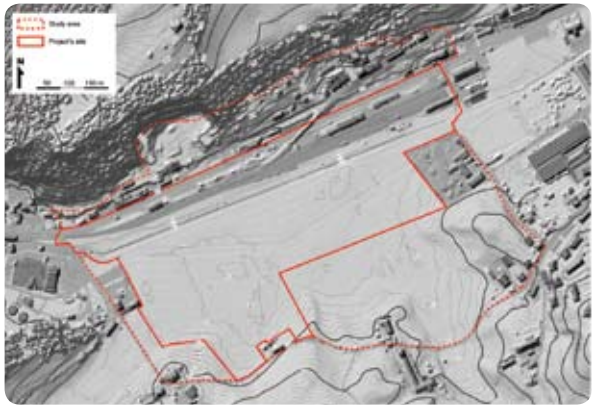

# 5.e Plan de gestion du bien

## Préambule

Le Plan de gestion de la présente candidature vise à dresser un inventaire de différents facteurs influant la conservation du patrimoine et sa mise en valeur, puis dans un second temps, précise les tendances évolutives de ces facteurs en identifiant les acteurs et les actions qui leur sont liés. Cette démarche ne peut que s'appuyer sur des moyens administratifs, financiers et juridiques maîtrisés par les autorités politiques. Il est difficile d'évoquer précisément l'évolution de la perception du patrimoine par les privés, notamment les entreprises horlogères face au patrimoine industriel, même si, depuis une dizaine d'années, elles ont montré un vif intérêt pour la revalorisation des immeubles anciens, leur permettant ainsi de jouer sur une image de tradition alliée à l'innovation.

## Définition du plan de gestion

Le plan de gestion doit permettre d'une part d'identifier et de recenser les différentes évolutions engagées ou envisagées pour continuer de garantir la conservation, la restauration et la mise en valeur du tissu urbain horloger faisant l'objet d'une candidature à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. D'autre part, le plan de gestion doit permettre de coordonner, de gérer et de vérifier les actions allant dans ce sens. Cet outil de référence doit permettre de mener une politique coordonnée en matière de protection du patrimoine inscrit entre les différentes collectivités publiques concernées – autorités politiques, administrations – soit les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la République et Canton de Neuchâtel et la Confédération suisse. Le plan de gestion est un instrument de planification et de gestion qui doit pouvoir évoluer. Il est l'expression d'un consensus et d'une volonté affirmée et assumée de conserver, de restaurer et de mettre en valeur le tissu urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

## Méthodologie

La gestion du patrimoine urbain, en l'occurrence du tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, repose sur sept piliers :

- l'appareil juridique ;
- le dispositif administratif ;
- les compétences disponibles ;
- les moyens techniques ;
- l'encouragement de la connaissance ;
- les efforts de sensibilisation ;
- les ressources financières.

Ceux-ci sont au service de trois axes fondamentaux que sont :

- conserver ;
- restaurer ;
- mettre en valeur.

Il convient donc d'aborder le plan de gestion, d'une manière systématique, sous ces sept aspects placés dans une perspective chronologique : état actuel, à court terme, à moyen terme. Une vision à long terme ne peut, dans le cas d'une ville vivante, n'être que l'expression d'intentions qui échappent à la systématique proposée. Pour ce qui est de l'état actuel, l'année 2006 sert de référence, admettant que la préparation du dossier de candidature a commencé à générer dès 2007 une évolution qui devrait aboutir à court terme, soit d'ici l'été 2009. Le moyen terme englobe certains processus déjà engagés, planifiés ou envisagés qui devraient aboutir aux alentours de 2014 au plus tard. Le long terme englobe des intentions et des hypothèses qui devront être étudiées dans les cinq ans suivant une éventuelle inscription.

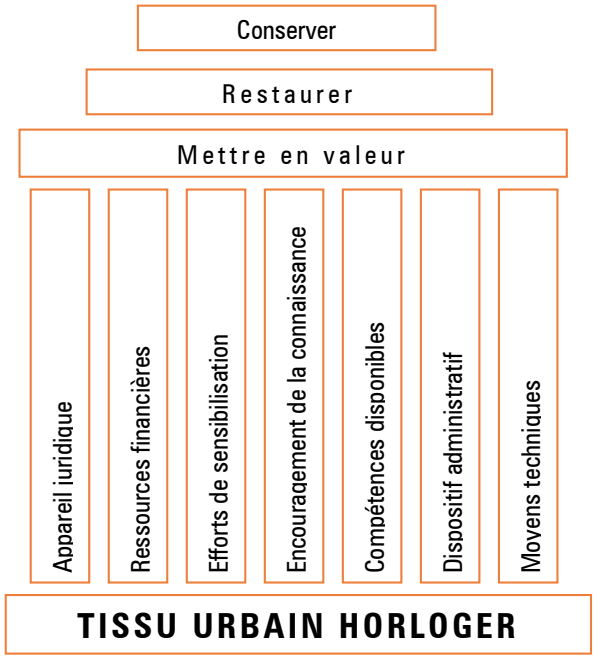

## Processus

Le Plan de gestion concerne plusieurs collectivités publiques, dont, en premier lieu, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Si les objectifs généraux – développement, harmonisation, synergie – sont complètement admis par les autorités, il est par contre plus compliqué de les concrétiser. La réglementation en matière de gestion du patrimoine construit des deux villes est relativement proche, le système politique est identique et les outils administratifs presque similaires. Il n'en demeure pas moins qu'une gestion coordonnée des deux sites ne peut être mise immédiatement en pratique et qu'un temps de transition est nécessaire. Pour permettre au Plan de gestion de dépasser le stade des intentions générales, il est nécessaire de faire un important travail d'élaboration en commun entre les deux villes, mais également d'y associer le canton de Neuchâtel et la Confédération. Pour y parvenir, les autorités communales ont accepté de souscrire à un « contrat d'objectifs ». Celui-ci permet de prolonger le mandat du Comité directeur de la candidature en lui assignant une première tâche : la constitution d'un Comité de coordination des sites d'ici le mois de mars 2008 qui assure la transition de la candidature à une possible inscription. Celui-ci désignera ensuite un « site manager », établira son cahier des charges et définira les moyens mis à sa disposition.

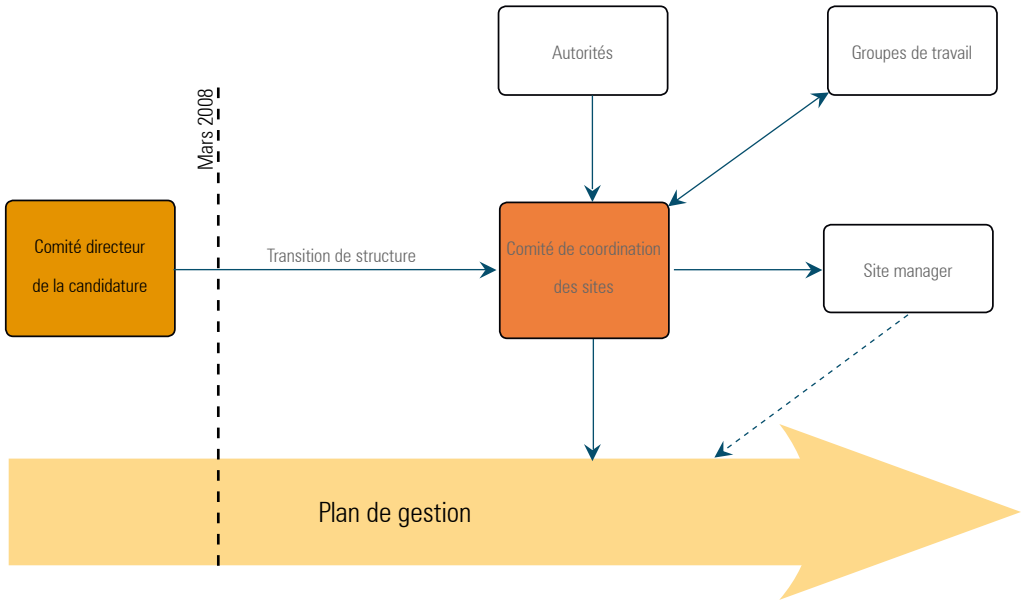


Ce sera également le Comité de coordination qui sera chargé d'étudier les différentes actions envisagées à terme pour renforcer l'efficacité de la protection du patrimoine du bien proposé à l'inscription, permettre sa mise en valeur et favoriser sa connaissance, l'ensemble considéré dans une dynamique d'harmonisation et de synergie entre les diverses instances publiques concernées. Le développement et l'actualisation du Plan de gestion seront de sa responsabilité.

## Structure du plan de gestion

Le plan de gestion s'articule en quatre chapitres principaux, expression chronologique de l'état actuel (état 2006), du court terme (été 2009), du moyen terme (2014), reprenant de manière systématique les sept piliers ou thèmes sur lesquels reposent la conservation, la restauration et la mise en valeur du tissu urbain horloger, soit : l'appareil juridique, le dispositif administratif, les compétences disponibles, les moyens techniques, l'encouragement de la connaissance, les efforts de sensibilisation, les ressources financières. A ceux-ci peuvent être adjoints d'autres thèmes complémentaires, comme le suivi de l'état de conservation ou les perspectives d'aménagement du territoire. Les perspectives à long terme sont trop aléatoires pour être détaillées, elles ne sont que l'expression d'hypothèses basées sur l'observation des tendances actuelles. L'ensemble est complété par une partie introductive, une synthèse, et des annexes. Document évolutif, il fera l'objet de plusieurs réactualisations prenant en compte le développement des actions et réflexions engagées.

**Tableau récapitulatif**

| | Objectifs | Types d'actions | Delais de prise de position | Le cas échéant, délais de réalisation | Partenaires concernés | Remarques |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Actions immédiates (2008)** | | | | | | |
| Création d'un « groupe permanent de coordination » | Coordination des actions de protection et mise en valeur du patrimoine | Organisation | Février 2008 | Mars 2008 | Villes, canton, Confédération | Modification possible du cahier des charges de l'actuel Comité directeur de candidature et intégration de nouveaux membres |
| Création de groupes de travail | Permettre de mener des réflexions ciblées en s'adjoignant certaines compétences particulières | Organisation | Mars 2008 | Juin 2008 | Villes, canton, Confédération | Eventuels mandats externes |
| Ville de La Chaux-de-Fonds, création d'un service de promotion du patrimoine | Renforcement de la mise en valeur du patrimoine | Administration | Décembre 2007 | Janvier 2008 | Ville de La Chaux-de-Fonds | Mesure inscrite au budget 2008 |
| Création d'un poste de « site manager » | Assurer le suivi du dossier de candidature et coordonner les actions de protection et de mise en valeur du patrimoine sur les deux sites | Administration | Mars 2008 | Mai 2008 | Villes, canton, Confédération | Modification possible du cahier des charges de l'actuel chef de candidature |
| Recherche de fonds par la Fondation | Accroître les moyens à disposition | Financier | Printemps 2008 | 2008-2009 | Conseil de fondation | Moyens d'accroître les contributions privées |
| Modification des règlements d'aménagement communaux (zones UNESCO) | Validation légale des zones UNESCO | Juridique | Décembre 2007 | Dès l'inscription effective des sites | Villes, canton | |
| Fiche supplémentaire du Plan directeur cantonal | Objectif général de coordination | Juridique | Janvier 2008 | Dès l'inscription effective des sites | Villes, canton, Confédération | |
| Inventaire de l'état du patrimoine | Données nécessaires au dossier | Technique | Fait | Septembre 2007 | Villes | Données intégrées au dossier de candidature |
| Révision inventaire ISOS | Réactualisation | Technique | Fait | 2008 | Confédération | Mandat externe (bureau ISOS) |
| Publication : patrimoine horloger du canton | Montrer l'intérêt pour le patrimoine horloger | Sensibilisation | Fait | Printemps 2008 | Canton, Villes (musées d'horlogerie) | Mandat externe (édit. La Chatière) |
| Journée du patrimoine horloger | Développer la mise en valeur du patrimoine horloger | Sensibilisation | Fait<br>Février 2008<br>Décembre 2008 | Automne 2007<br>Automne 2008<br>Suite | Villes, canton, Confédération, milieux horlogers | Autonomisation de l'organisation ? |
| Association Mémoires du futur | Mobilisation populaire | Sensibilisation | Fait | Printemps 2007 | Comité de l'association | Dynamiser l'association |
| Site Internet | Source d'information public<br>Source d'information médias<br>Source d'information experts | Sensibilisation | Fait | Printemps 2007 | Equipe de candidature,<br>Service informatique | Développement continu |

| | Objectifs | Types d'actions | Delais de prise de position | Le cas échéant, délais de réalisation | Partenaires concernés | Remarques |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Actions à court terme (2009)** | | | | | | |
| Coordination politique entre les deux sites | Cohérence de la gestion des sites | Organisation | Octobre 2008 | Janvier 2009 | Villes, canton, Confédération, commission intercommunale | Une commission intercommunale d'aménagement est déjà prévue par les règlements d'aménagement communaux |
| Commission scientifique | Soutien scientifique aux mesures envisagées | Organisation | Octobre 2008 (décision de principe) | 2009-2010 | Villes, canton, Confédération, milieux académiques | |
| Collaboration intercommunale pour la gestion administrative du patrimoine | Cohérence et accroissement des compétences techniques | Administration | Octobre 2008 | Janvier 2009 | Villes, canton, Confédération, commission intercommunale | |
| Evolution budgétaire | Assurer les moyens financiers à disposition | Financement | Octobre 2008 | 2009-2010 | Villes, canton, Confédération, Fondation pour le patrimoine | Propositions de principe |
| Documentation pédagogique | Informer et faire participer les jeunes générations | Sensibilisation | Juin 2008 | 2009 | Villes, canton, Ecoles primaires, Ecoles secondaires | Eventuels mandats externes |
| **Actions à moyen terme** | | | | | | |
| Stratégie particulière de protection du patrimoine | Définir axes et moyens à long terme | Généralité | Décembre 2008 | 2009-2010 | Villes, canton, Confédération, commission intercommunale, milieux de l'immobilier | |
| Engagement d'un architecte du patrimoine | Accroître les compétences locales, assurer la relève | Administration | Décembre 2008 | 2009 | Villes, éventuellement canton | |
| Coordination entre les communes | Accroissement de la coordination en lien avec la révision des règlements | Administration | Décembre 2008 | 2010-2012 | Villes, canton | Définition des objectifs |
| Coordination entre les communes et le canton | Redéfinition des tâches | Administration | Décembre 2008 | 2010-2012 | Villes, canton, Confédération | Définition des objectifs |
| Programme de subventionnement | Accroître le taux de restauration | Financement | Décembre 2008 | 2010 | Villes, canton, Confédération, Fondation pour le patrimoine | Idées |
| Révision des règlements d'aménagement communaux | Harmonisation des règlements d'aménagement du Locle et de La Chaux-de-Fonds | Juridique | Octobre 2008 | 2010-2012 | Villes, canton, commission intercommunale | Propositions de principe, faisabilité |
| Révision du Plan de site | Réactualisation des données | Technique | Décembre 2008 (décision de principe) | 2010-2012 | Villes, canton | Outil de suivi devant être réactualisé |

| | Objectifs | Types d'actions | Delais de prise de position | Le cas échéant, délais de réalisation | Partenaires concernés | Remarques |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Inventaires supplémentaires | Accroissement des connaissances et meilleure gestion du patrimoine | Technique | Décembre 2008 (faisabilité) | 2012-2014 | Villes, canton | |
| Suivi de l'état de conservation (outil MapInfo) | Réactualisation des données | Technique | Décembre 2008 | 2010-2012 | Villes, éventuellement canton | Outil de suivi devant être réactualisé |
| Coordination, harmonisation et complément des inventaires des deux villes | Réactualisation des données | Technique | Décembre 2008 (décision de principe) | 2010-2012 | Villes, canton et éventuellement Confédération | Eventuels mandats externes |
| Bourse d'encouragement | Stimuler la recherche historique | Sensibilisation | Décembre 2008 (faisabilité) | 2010 | Villes, canton, éventuellement Confédération, Fondation pour le patrimoine, milieux académiques | Intérêt du principe (financement externe) |
| Publications thématiques | Accroître l'intérêt du public | Sensibilisation | Décembre 2008 (décision de principe) | Dès 2010 | Villes, canton, éventuellement Confédération, Fondation pour le patrimoine, milieux académiques | Eventuels mandats externes |
| Guide d'application de la réglementation | Optimalisation des permis de construire | Sensibilisation | Décembre 2008 (décision de principe) | 2010-2012 | Villes, canton | Eventuels mandats externes |
| Centre de documentation interurbaine (iconographie, archives) | Stimuler la recherche historique | Sensibilisation | Décembre 2008 | 2010-2012 | Villes, canton, Confédération, Institutions culturelles | Possibilités et opportunités |
| Centre d'interprétation urbaine (Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds) | Accroître l'intérêt du public pour le patrimoine urbain | Sensibilisation | Décembre 2008 | 2010-2012 | Ville de La Chaux-de-Fonds (dir. Affaires culturelles) | Décision de principe prise |
| Guides et parcours touristiques coordonnés | Accroître l'intérêt du public | Sensibilisation | Décembre 2008 | Dès 2009 | Villes, Tourisme neuchâtelois | Principe et faisabilité |
| **Actions à long terme** | | | | | | |
| Evolution probable de l'aménagement du territoire | Coordination des outils de gestion et des politiques d'aménagement | Généralité | 2010 | 2016 | Villes, canton, Confédération | Sujet exploratoire |
| Evolution probable de la protection du patrimoine | Assurer à long terme l'intégrité et l'authenticité du bien proposé à l'inscription | Généralité | 2010 | 2016 | Villes, canton, Confédération, Fondation pour le patrimoine | Sujet exploratoire |
| Développement du tourisme | Axe de développement du tourisme sur les sites | Généralité | 2010 | 2016 | Villes, canton, Tourisme neuchâtelois, éventuellement Confédération ou/et Suisse tourisme | Sujet exploratoire |
| Evolution du tissu économique (horlogerie) | Synergie patrimoine horloger et industrie horlogère | Généralité | 2010 | 2012-2016 | Villes, canton, milieux horlogers, éventuellement Confédération | Sujet exploratoire |

# 5.f Sources et niveaux de financement

Les dispositions légales de la Confédération en matière de subventionnement de la conservation du patrimoine (cf. annexe F, Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 13 et suiv.), ainsi que celles appliquées par le canton de Neuchâtel (cf. annexe F, Loi cantonale sur la protection des biens culturels, art. 36 ; règlement d'application de la Loi sur la protection des biens culturels, art. 15 et suiv.) s'appliquent essentiellement aux objets classés ou inscrits. Elles peuvent aussi concerner des ensembles, voire des ensembles urbains. Cependant, seule une minorité des objets inclus dans les zones centrales proposées à l'inscription peuvent actuellement bénéficier d'un financement important de la part du canton et de la Confédération. Des exceptions existent cependant comme l'important ensemble de cages d'escaliers munies de décors ainsi que l'ensemble de vitraux domestiques (cf. annexe E, inventaire des cages d'escaliers ; inventaire de vitraux). La restauration des éléments qui composent ces ensembles est subventionnée conjointement par la Confédération (25 %), le canton (12,5 %) et la commune (12,5 %). Les sommes en jeu sont toutefois relativement modestes. A titre d'exemple, la restauration complète du décor de faux marbres d'une cage d'escaliers coûte environ 30 000.- fr. (€ 18 000). Or seules deux à trois cages d'escaliers font l'objet de tels travaux chaque année.

**Nota bene**
La conversion en euros des montants indiqués en francs suisses (CHF) a été calculée sur un taux approximatif de €1.00 = CHF 1.65.

## La protection de l'ensemble du tissu urbain horloger

Comme nous avons déjà pu l'évoquer, la sauvegarde du patrimoine constituant l'ensemble urbain repose avant tout sur des mesures de sensibilisation et des mesures légales. La conservation de la plupart des éléments composant l'ensemble n'occasionne pas de surcoût significatif. Cela est notamment dû au mode constructif (matériaux et mise en œuvre) et aux standards typologiques (cf. chap. 4). Il n'est donc pas nécessaire de disposer de fonds importants pour assurer le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du bien constitué par le tissu urbain horloger. Cependant, certains éléments architectoniques sont plus fragiles que d'autres, comme d'anciennes portes, des ferronneries ouvragées, des modénatures de façade, etc. Dans ces cas particuliers, un soutien accordé aux propriétaires permet de conserver et de restaurer ces éléments qui, par économie, pourraient disparaître.

**A La Chaux-de-Fonds**, une fondation – la Fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique de La Chaux-de-Fonds (cf. annexe F, acte de fondation et règlement) – a été créée pour assumer, entre autre, cette tâche. Elle a notamment pour but d'allouer des aides ponctuelles aux propriétaires lorsque des travaux permettant de conserver des éléments menacés leur occasionnent des surcoûts significatifs. Le montant de la subvention est calculé sur la base comparative de devis mettant en évidence les surcoûts.

**Règlement de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds :**

**Article 10. Subventions**

1. La Fondation distribue des subventions dans les limites de ses disponibilités financières.

2. Les subventions allouées doivent permettre de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine significatif de La Chaux-de-Fonds.

3. Toute demande de subvention doit être motivée par écrit et faire l'objet d'un rapport explicatif comportant les considérations financières nécessaires ainsi que les données techniques indispensables.

4. L'octroi d'une subvention est laissé à l'appréciation du Conseil de Fondation dans les limites du présent règlement. Celui-ci doit veiller à ce que les buts de la Fondation soient remplis ainsi que les conditions particulières liées aux subventions, notamment le respect de la déontologie propre à la conservation du patrimoine.

5. La décision de subvention doit pouvoir s'appuyer sur des devis. Le calcul de la subvention définitive doit se baser sur des factures avec preuve de paiement.

6. Les démarches administratives doivent respecter les procédures édictées par le Conseil de Fondation.

7. Est considérée comme subvention toute contribution financière donnée en compensation du surcoût occasionné par la conservation et/ou la restauration d'un ou d'éléments jugés significatifs du patrimoine.

8. Tout immeuble ou partie d'immeuble présentant un intérêt historique avéré qui se situe sur le territoire communal et quelle que soit la qualité de son propriétaire public ou privé est susceptible d'être subventionné pour autant qu'il ne contrevienne pas au point 9. du présent article.

9. Les immeubles faisant l'objet d'une mesure de protection par l'Etat conformément à la législation cantonale sur la protection des biens culturels ne peuvent bénéficier d'un soutien de la Fondation.

10. La subvention ne peut dépasser le montant du surcoût réel ou théorique des travaux visant à la conservation et/ou la restauration des éléments jugés dignes d'intérêt. Le taux de subvention est apprécié librement par le Conseil de Fondation en fonction des particularités de chaque cas.

11. Une subvention ne peut être accordée que si la préservation de l'ensemble du bâtiment est garantie.

12. Le versement d'une subvention se fera après vérification de la qualité des travaux par une personne habilitée par le Conseil de Fondation et après l'inscription au Registre foncier d'une mention au profit de la commune ou du canton garantissant le respect de l'ensemble du bâtiment.

13. Une documentation des travaux exécutés doit être établie et archivée au fonds d'archives de la Fondation.

14. Les subventions ne sont pas un droit.

L'avantage du recours à une fondation réside non seulement dans la souplesse dont elle dispose pour allouer ses subventions, mais également dans la liberté qu'elle a de bénéficier de financements privés (cf. annexe G, rapports annuels de la Fondation). La Ville de La Chaux-de-Fonds assure les frais de fonctionnement courant (administration, infrastructure, etc.) et la dote annuellement d'une somme forfaitaire de 25 000.- fr. (€ 15 000.-) suivant les budgets 2006, 2007, 2008. A l'avenir, les sources de financement de la Fondation par les collectivités publiques pourraient augmenter (accroissement de la contribution communale, contributions cantonale et fédérale forfaitaires). De plus, un accroissement significatif du financement privé figure parmi les objectifs du Conseil de fondation.

**Au Locle**, la commune réserve dans son budget un poste de 50 000.- fr. (€ 30 000.-) pour l'aide à la restauration des façades. Un règlement précise les conditions d'octroi des subventions (cf. annexe G, Encouragement à la restauration et à la conservation d'immeubles et d'objets dignes d'intérêt). On peut notamment y lire :

**Article 2. Principe de subventionnement**

**2.1** Pour la réfection des façades, une subvention jusqu'à 30 % maximum du coût total des travaux, comprenant peinture (y compris lavage, hydrogommage, masticage, échafaudage, crépissage, etc.) peut être octroyée; ce montant ne dépassera pas la somme de 20 000.- fr. par ouvrage (les attributs de façade sont pris en compte dans la façade).

**2.2** Pour les objets ayant une valeur architecturale reconnue, le montant de la subvention peut s'élever jusqu'à 30 % maximum du coût des travaux supplémentaires, mais à 20 000.- fr. maximum par ouvrage.

**2.3** Lorsqu'un bâtiment ou un objet a bénéficié sur plusieurs années d'une aide cumulée s'élevant à 20 000.– fr. au total, il ne pourra solliciter une participation avant un délai de cinq ans (notamment dans les cas de restauration par étapes).

**2.4** Les subventions sont accordées dans les limites du crédit annuel prévu au budget communal; il n'existe aucun droit à une subvention.

## Conclusion

L'entretien et la conservation des éléments immobiliers formant le tissu urbain horloger sont à la charge de leur propriétaire. La nature constructive des bâtiments formant cet ensemble ne fait généralement pas appel à des compétences ou des techniques complexes. Le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du bien n'engendre donc pas de surcoûts importants. Il peut cependant arriver, dans le cas d'éléments de détail, que leur conservation occasionne une surcharge financière pour le propriétaire. Dans ce cas, un soutien ciblé s'avère être une mesure efficace. Les collectivités publiques, villes, canton et Confédération, assurent un rôle important pour les mesures de subventionnement accordées. Des possibilités de financement privé par l'intermédiaire d'une fondation existe. Les montants en jeu ne sont cependant pas très élevés et des outils de financements locaux ont été mis en place pour y répondre avec souplesse. Ce système, qui demande certes encore d'être développé et renforcé, a démontré son efficacité depuis de nombreuses années.

# 5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

Le système administratif suisse repose sur une gestion locale relativement autonome qui peut cependant s'appuyer subsidiairement sur les niveaux supérieurs, en cascade. Cela peut concerner aussi bien les questions de législation, d'application de celle-ci, de financement ou de compétences techniques.

## Administrations communales, Ville de La Chaux-de-Fonds

**La Ville de La Chaux-de-Fonds** dispose d'un Service d'urbanisme et de l'environnement au sein duquel diverses compétences sont associées pour gérer l'ensemble de la problématique du territoire et de ses composants. Il se structure en 6 sections placées sous l'autorité de l'architecte communal (dipl. EPFL) et dispose d'une structure de secrétariat partagée (3 postes) :

- **Aménagement du territoire :** cette section traite essentiellement des questions liées au développement territorial de la ville et à l'évolution du PRAC (Plan et règlement d'aménagement communal), les dézonages, plans spéciaux, plans de quartier et nouvelles divisions parcellaires. Elle est placée sous la responsabilité de l'urbaniste communal (géographe diplômé (master) complété d'une postformation en aménagement du territoire (DSA).

- **Aménagements urbains et mobilité :** cette section s'occupe essentiellement de l'aménagement des espaces publics et des concepts de circulation et de transport en collaboration avec le service du domaine public, des questions d'affichage et du domaine de la préservation de la nature en ville. Elle est également chargée de la promotion de la mobilité douce aussi bien sur le domaine public qu'auprès des entreprises privées. Elle est placée sous la responsabilité d'un géographe diplômé (master).

- **Energie et environnement**: en dehors des questions de salubrité, de bruit (contrôle du respect de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit) et de pollution (eau-air-déchets), cette section s'occupe également de la promotion des économies d'énergie ainsi que du suivi des consommations dans les bâtiments publics. Les compétences qu'on y trouve sont multiples (5 personnes).

- **Inspecteurs de la prévention incendie et des bâtiments:** deux inspecteurs se chargent plus particulièrement de contrôler les chantiers, les échafaudages, les entreprises industrielles, les installations de chauffage et les immeubles nouvellement construits ou transformés pour leur délivrer les «autorisations d'habiter». Ils ont également la charge de sensibiliser les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et maîtres d'état aux questions de prévention incendie, sécurité et respect de la législation en matière de construction et de permis de construire.

- **Patrimoine:** cette section a pour tâche d'identifier, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine historique. Elle est placée sous la responsabilité de l'architecte du patrimoine (architecte dipl. EPFL et de l'Ecole de Chaillot).

- **Permis de construire:** cette section gère l'ensemble des procédures de permis de construire, suivi administratif, contrôle de la légalité des demandes, préavis de synthèse, délivrance des autorisations de construire, etc. C'est également elle qui a la garde de l'archivage de toutes les demandes de permis (y compris les plans déposés) conservées systématiquement depuis 1887. Elle est placée sous la responsabilité d'une technicienne en architecture.

L'ensemble des sections travaille conjointement sous une forme non cloisonnée, moins rigide que ne le laisserait penser l'énumération qui précède. De plus, suivant les questions traitées, le Service de l'urbanisme et de l'environnement peut compter sur le concours du Service juridique (2 juristes), du Service de la géomatique (1 géomaticienne qui se charge essentiellement de la mise à disposition de données géographiques) et du Service architecture qui s'occupe de l'intendance des immeubles publics communaux (1 architecte diplômé de l'EPFL, 1 intendant, 2 collaborateurs).

Le Conseil communal appuie également ses décisions en matière de permis de construire ou d'aménagement du territoire sur l'avis de la Commission d'urbanisme. Les prises de positions de celle-ci n'ont pas de valeur obligatoire, il s'agit d'une commission consultative. C'est le Conseil communal qui en nomme les membres lors de chaque législature. Ceux-ci sont choisis pour leurs compétences ou leurs sensibilités en matière d'urbanisme et d'architecture tout en veillant à ce que différents points de vue puissent être confrontés (cf. règlement de la Commission d'urbanisme, annexe F).

**Règlement de la commission d'urbanisme**

**Article 1er.**

[3] La commission est composée de 15 membres compétents en matière de constructions et d'urbanisme, dont plusieurs doivent être inscrits au Registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

## Administration communale, Ville du Locle

Le Dicastère de l'urbanisme, environnement, énergie et génie civil est organisé de façon à gérer l'ensemble des objets ayant trait au territoire communal. Il se décline en neuf départements qui s'impliquent et collaborent de façon naturelle selon les objets à traiter. La structure relativement petite nécessite une polyvalence de chaque collaborateur, mais présente l'avantage que chacun conserve une vision globale, excluant ainsi tout cloisonnement. L'architecte communal (dipl. HES) dirige ce service, quatre collaborateurs techniques et un poste et demi de secrétariat le secondent.

- **Aménagement du territoire:** ce département s'occupe de l'ensemble des objets traitant des plans et règlements d'aménagement, notamment par la gestion et la mise à jour du plan d'affectation de son règlement, par la gestion et l'élaboration de plans directeurs, de plans de quartiers et de plans d'alignements. En outre, la planification et l'extension de zones de développement ainsi que la viabilisation de ces dernières sont également dévolues à ce service.

- **Architecture :** dans le cadre des infrastructures communales, l'établissement d'avant-projets et de projets de nouvelles constructions ou de transformations d'anciens bâtiments font partie des tâches principales de ce service. En outre, ce service fonctionne comme appui technique à la gérance des bâtiments pour tous travaux communaux d'une certaine importance (devis, plans de détails).

- **Energie :** dans ce domaine, ce département assume la vérification des calculs thermiques des permis de construire, procède à des contrôles sur des chantiers en collaboration avec la police du feu et apporte des conseils au public en matière d'énergies renouvelables. En outre, des actions pour sensibiliser la population aux problèmes de l'énergie sont également menées par ce service (Cité de l'énergie).

- **Environnement :** ce département regroupe plusieurs sous-secteurs qui traitent de domaines spécifiques tels que le bruit, l'air, l'eau et la gestion des décharges. Ce département s'implique principalement dans le secteur de la protection des eaux où il opère des contrôles réguliers tant au niveau industriel que dans les bâtiments privés. Pour des questions de compétences professionnelles, les domaines du bruit, de l'air et des décharges sont traités en collaboration avec le Service cantonal de l'environnement au cas par cas.

- **Génie civil :** la charge de ce département consiste à gérer techniquement le réseau viaire existant par des réfections de chaussées ainsi qu'à réaliser des extensions dans les nouveaux quartiers. Ce travail s'exécute en totale collaboration avec le département de l'urbanisme notamment pour tout ce qui a trait à l'arborisation et à la modération de la circulation (largeur de chaussée).

- **Nature :** ce département collabore étroitement avec l'Office cantonal de la nature dans le cadre de la gestion des objets naturels sous protection sur le territoire communal. Cette démarche consiste à se doter d'un plan de gestion définissant une politique mettant l'accent sur la priorisation des objets naturels d'importance.

- **Patrimoine :** c'est dans le cadre des séances d'examen que l'aspect patrimoine est abordé. Les dossiers soulevant des questions relatives à l'intégration, à l'aspect du bâtiment ou aux matériaux font l'objet d'une sollicitation d'un collaborateur du Service cantonal des monuments et des sites. En outre, tous les dossiers touchant un bâtiment ayant obtenu une note entre 0 et 2 à l'inventaire architectural sont soumis au service cantonal. Ce département a également comme mission de gérer des plans de sites ; dans ce contexte il procède également à des recherches historiques.

- **Police des constructions** : la tâche majeure de ce département consiste à se charger de la procédure des permis de construire, de la réception du dossier à la préparation du cahier de sanction jusqu'à l'archivage, en passant par la mise à l'enquête publique. Ce travail nécessite les compétences des différents départements, ce qui a pour conséquence que chaque objet est discuté en séance d'examen où chacun apporte ses remarques. Dans les cas particuliers ou plus complexes, il est fait appel à d'autres services (voirie, police, forêts), voire aux services de l'Etat lorsque l'objet l'exige. En cas de procédure juridique, notre juriste conseil est sollicité.

- **Police du feu-contrôle des chantiers :** le rôle de ce département s'appuie en grande partie sur un travail de prévention. Cela consiste, d'une part, à établir les préavis pour les permis de construire et à participer aux séances d'examen, et, d'autre part à procéder aux visites régulières de bâtiments existants ou en construction et de faire exécuter les diverses corrections lors de défauts constatés. En outre, ce département gère également l'ensemble des autorisations des installations de chauffage (de la chaufferie aux poêles à bois). Ce département offre également des conseils au public ainsi qu'aux installateurs sur les matériaux reconnus à utiliser et à leur mise en place.

- **Urbanisme :** ce département s'emploie principalement à l'établissement d'avant-projets, de projets et de concrétisation d'aménagements urbains tels que places, rues et plus particulièrement la requalification d'espaces publics au sein du tissu urbain. L'arborisation de ces espaces, le choix des essences d'arbres font également partie du cahier des charges de ce département.

De plus, la Conseil communal peut compter sur les préavis de la Commission d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'énergie. Elle est composée de treize membres, dont onze nommés par le Conseil communal. La directrice du Dicastère de l'urbanisme préside cette commission. La secrétaire du Service de l'urbanisme, l'architecte communal et le chargé du dossier de l'énergie participent aux travaux de la commission. La commission est consultée sur les questions relatives à l'aménagement du territoire, aux plans directeur et de quartier, aux plans d'alignements, aux plans des circulations, aux projets de construction importants. Elle est également consultée sur la politique énergétique de la Commune. Cette commission est consultative et permet au Conseil communal de s'appuyer sur son préavis.

## Administration cantonale

L'Office cantonal de protection des monuments et des sites dispose de compétences spécialisées dans le domaine de la protection du patrimoine placées sous la responsabilité du conservateur cantonal. Cet office peut le cas échéant mandater des experts extérieurs indépendants. Une commission cantonale des biens culturels apporte également son appui dans des cas particuliers, lors de procédure de classement ou dans la définition de la politique cantonale en matière de sauvegarde du patrimoine.

Dirigé par le conservateur cantonal, l'Office de la protection des monuments et des sites (OPMS) comprend divers collaborateurs : 1 architecte, 1 technicien en architecture, 1 archéologue, 1 technicien en archéologie, 2 historiennes des monuments, 1 historienne de l'art, 2 employées administratives.

**Les missions de l'office sont multiples :**

Recensements
L'office effectue et tient à jour le recensement du patrimoine immobilier et mobilier cantonal, base de travail pour toutes ses activités.

Préavis
L'office collabore étroitement avec le Service cantonal de l'aménagement du territoire, notamment en rédigeant chaque année plus de 200 préavis de permis de construire, le plus souvent pour la transformation ou la restauration d'immeubles mis sous protection ou figurant en zone d'ancienne localité ou hors zones à bâtir. Il préavise également les plans d'aménagement communaux et les plans spéciaux dans les zones d'intérêt patrimonial.

Etudes historiques et archéologiques
L'office effectue des études historiques et archéologiques sur des édifices, des objets et des sites, le plus souvent en lien avec des projets de restauration ou de transformation.

Appui technique
L'office assure un appui technique aux travaux de conservation et de restauration de bâtiments reconnus d'intérêt patrimonial.

Appui financier
L'office assure un appui financier aux travaux de conservation et de restauration, par l'attribution de subventions cantonales et la redistribution des subventions fédérales pour des travaux de conservation-restauration d'immeubles, pour l'inventaire des collections des musées et archives du canton et pour l'établissement de documentations de sécurité de bâtiments historiques.

Communication
L'office prépare des publications et des guides et met sur pied des expositions, visites commentées et portes ouvertes dans le but de faire mieux connaître le patrimoine neuchâtelois, en collaboration avec l'Office des archives de l'Etat, l'Office et musée d'archéologie, les communes, l'Université et les associations concernées.

De plus, le canton de Neuchâtel dispose d'une Commission cantonale des biens culturels (commission consultative) qui est chargée de préaviser, à l'intention du Conseil d'Etat, les mises sous protection et à l'inventaire et de conseiller l'office. Ses membres sont nommés par le Conseil d'Etat lors de chaque législature.

## Administration fédérale

La Confédération, au sein de l'Office fédéral de la culture (Département fédéral de l'intérieur) dispose d'une section dévolue à la sauvegarde du patrimoine. Celle-ci soutient subsidiairement les cantons et les communes dans leur tâche de conservation du patrimoine en allouant des subventions ou en mandatant des experts reconnus au niveau national pour leurs compétences. De plus, une Commission fédérale des monuments historiques délivre, sur requête des cantons, des préavis sur certains dossiers délicats ou sur la politique générale de protection du patrimoine.

## Associations (ONG)

Plusieurs associations sont actives en Suisse aux niveaux fédéral, cantonal ou local. Leur rôle est important car, outre leurs activités de défense et de sensibilisation par exemple, le droit suisse et cantonal leur accorde la possibilité de faire opposition lors de procédures liées à l'aménagement du territoire et aux permis de construire.

**Patrimoine suisse et sa section cantonale**
Patrimoine suisse est la première organisation suisse sans but lucratif du domaine de la culture architecturale. Fondée en 1905, elle compte 17000 membres et chapeaute 25 sections cantonales. Elle s'engage pour préserver de la démolition des monuments historiques de différentes époques, mais encourage aussi une architecture moderne de qualité dans le cadre des nouveaux projets. Elle décerne chaque année le Prix Wakker à une commune pour récompense de ses prestations exemplaires en matière de développement urbain. La Ville de La Chaux-de-Fonds a reçu en 1994 ce prestigieux prix en reconnaissance de sa politique de mise en valeur du patrimoine urbain.

**ASPAM**
L'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises a été constituée en 1963; forte d'un millier de membres, elle consacre surtout ses efforts à la préservation du patrimoine rural de la région. Elle reste cependant impliquée dans la problématique urbaine.

**Mémoires du futur**
Cette toute jeune association s'est créée dans la foulée de la présente candidature. Ses statuts précisent: «Née de la volonté de promouvoir auprès de ses habitants, avec ses habitants et à l'externe l'identité urbanistique, culturelle, sociale et économique des Montagnes neuchâteloises, elle promeut toute forme d'action placée sous le signe de l'«indéplaçable». Par indéplaçable, nous entendons tout objet matériel ou immatériel, passé ou futur, qui dit et produit, d'une manière ou d'une autre, l'identité d'une région.»

**Associations ponctuelles**
L'esprit civique des habitants des Montagnes neuchâteloises et leur conscience patrimoniale a souvent permis l'éclosion d'associations dont les buts sont la sauvegarde d'un bâtiment particulier. Elles voient le jour souvent en réaction à une menace imminente. Leur taux de réussite est remarquable; il serait néanmoins trop long d'en dresser une liste exhaustive, les bâtiments suivant ont cependant été sauvés grâce à ce type d'engagement du public: l'Ancien Manège, le Petit Paris, la Bourdonnière, la Maison blanche (villa Jeanneret-Perret de Le Corbusier), etc.

# 5.h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont avant tout des cités industrielles dont l'économie repose essentiellement sur l'horlogerie et la microtechnique. Le tourisme n'est qu'une activité économique marginale. Les statistiques de fréquentation des offices du tourisme illustrent bien cet état de fait. Cependant, l'activité touristique tend à se développer autour de l'axe nature-culture. Le tourisme doux est donc privilégié. Les villes présentent surtout leur aspect historique autour de l'architecture, de l'Art nouveau et de l'horlogerie.

## Tableau de fréquentation des offices du tourisme et des principaux musées

| | La Chaux-de-Fonds | | | | Le Locle | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Office du tourisme | Musée international de l'horlogerie | Musée des beaux-arts | Musée d'histoire | Office du tourisme | Moulins souterrains du Col-des-Roches | Musée d'horlogerie des Monts | Musée des beaux-arts |
| 2000 | 8474 | 33680 | 7300 | 3972 | Pas d'antenne de l'office du tourisme | 30419 | 12085 | 3000 |
| 2001 | 8400 | 35816 | 8130 | 3678 | | 34173 | 11615 | 2396 |
| 2002 | 9627 | 32993 | 8209 | 4063 | | 27862 | 9070 | 1955 |
| 2003 | 9860 | 33012 | 8612 | 3294 | | 28992 | 9754 | 1563 |
| 2004 | 10393 | 30749 | 6389 | - | | 29284 | 8700 | 1544 |
| 2005 | 10970 | 27800 | 10220 | 2754 | 941 | 26320 | 9400 | 1574 |
| 2006 | 10771 | 30343 | 17588 | 3358 | 1017 | 27519 | 8924 | 3941 |

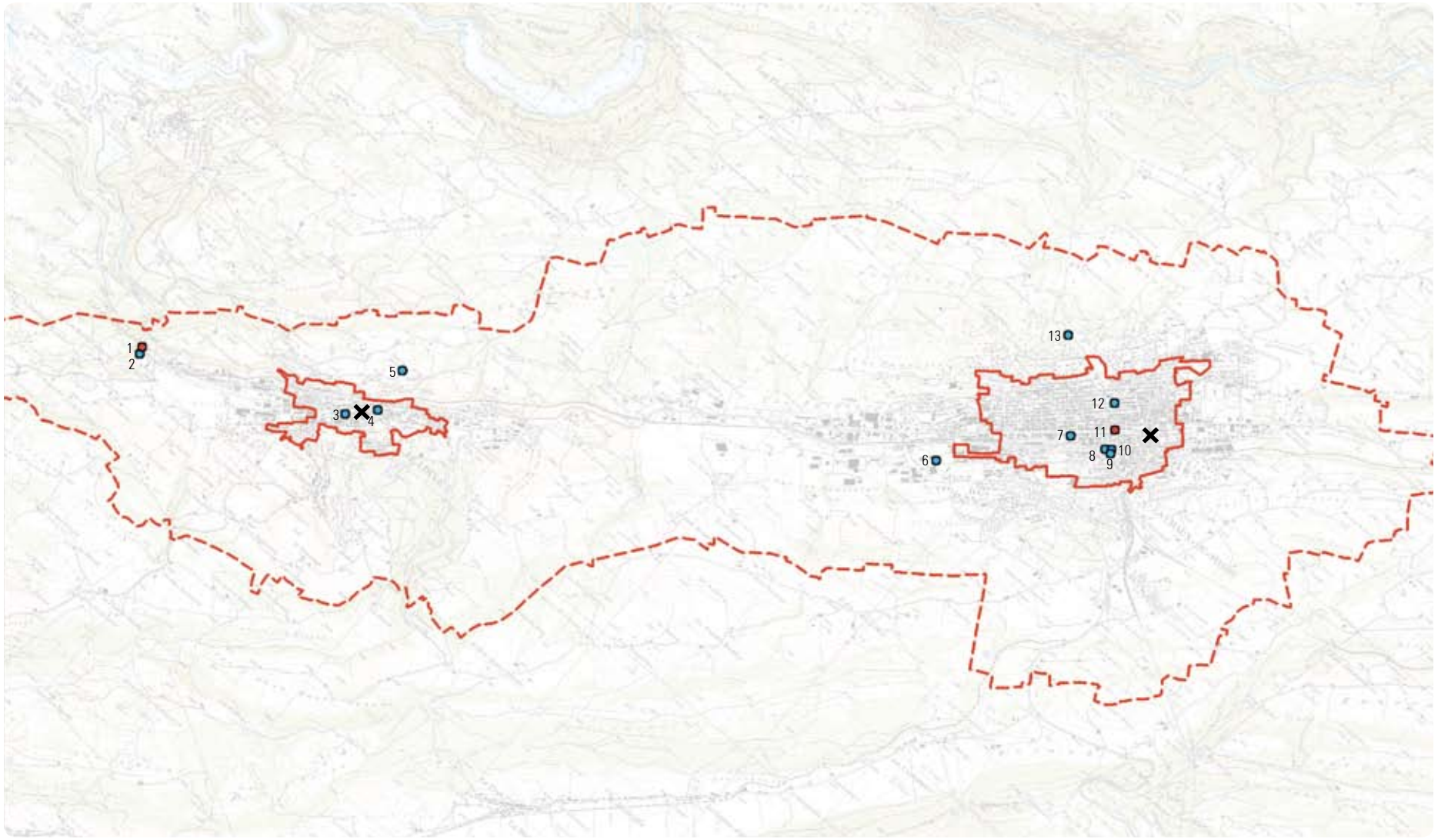


1. Office du tourisme Le Locle
2. Moulins souterrains
3. Bibliothèque de la Ville (Le Locle)
4. Musée des beaux-arts
5. Musée d'horlogerie, Château des Monts
6. Musée paysan et artisanal
7. Musée d'histoire naturelle
8. Musée des beaux-arts
9. Musée d'histoire
10. Musée international d'horlogerie
11. Office du tourisme La Chaux-de-Fonds
12. Bibliothèque de la Ville (La Chaux-de-Fonds)
13. Maison blanche (Le Corbusier)

A cette liste, s'ajoutent quelques petits musées privés de grandes marques d'horlogerie.

## Infrastructures d'accueil

Un bureau d'accueil touristique se trouve dans chaque ville. Par ailleurs, les musées jouent également un rôle indirect d'accueil. Cette infrastructure paraît adaptée pour répondre à une croissance importante du flux touristique. Seuls un aménagement horaire et une dotation supplémentaire en personnel devraient éventuellement être envisagés. L'infrastructure hôtelière, quant à elle, répond avant tout aux besoins de l'activité industrielle, mais offre néanmoins des possibilités importantes pour le tourisme.

## Support touristique

Actuellement, les touristes peuvent bénéficier de divers supports pour la découverte des deux villes. A La Chaux-de-Fonds, il existe trois parcours : la découverte de la ville à pied qui permet de visiter l'essentiel en 45 minutes ou en 2 heures, « Feu & lieu » qui aborde l'épisode de l'incendie de 1794, et « Bon pied Bon œil » qui est un petit livret proposant cinq itinéraires par quartier. Au Locle, une découverte à pied est également proposée ainsi qu'un parcours horloger permettant de découvrir l'omniprésence de cette industrie dans la ville au travers de trois siècles d'histoire. Par ailleurs, l'office du tourisme dispose de guides qui, sur demande, peuvent faire découvrir les richesses des deux villes.

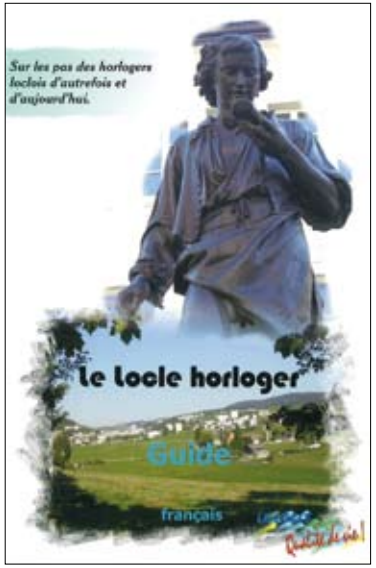


## Capacité d'hébergement

| | | Le Locle | La Chaux-de-Fonds |
|---|---|---|---|
| | | (nombre lieux / total de lits) | |
| Appartements et maisons de vacances | | 2 / 11 | 9 / 32 |
| Chambres d'hôtes | | 5 / 31 | 5 / 44 |
| Hébergements collectifs | | 2 / 86 | 3 / 150 |
| Hôtels | non noté | 2 / 79 | 5 / 141 |
| | 3 étoiles | | 2 / 134 |
| | 4 étoiles | | 2 / 161 |
| Total de lits | | 207 | 662 |

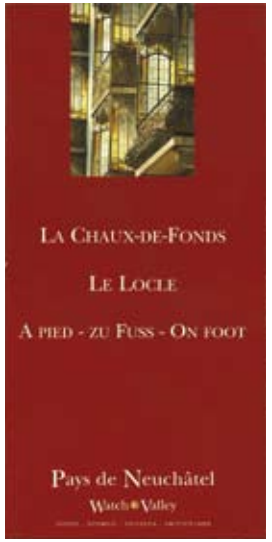


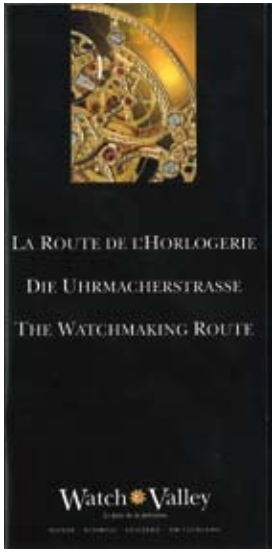

## Musées d'horlogerie

### MIH (Musée international d'horlogerie)

En 1865, l'Ecole d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds est créée et, dans un but didactique, constitue une collection d'horloges et de montres anciennes qui prend rapidement de l'importance. En 1902, sous l'impulsion de l'industriel horloger Maurice Picard et des autorités locales, un petit musée s'ouvre dans les bâtiments mêmes de l'Ecole. Il sera agrandi en 1907, en 1952 puis en 1967. C'est aussi en 1967 que le musée prend le titre de Musée international d'horlogerie et affiche le sous-titre de L'HOMME ET LE TEMPS à la suite de la création de la Fondation Maurice Favre, organe de soutien destiné à recevoir les dons pour la construction de nouveaux locaux susceptibles d'accueillir ses riches collections.

Ainsi un bâtiment à l'architecture d'avant-garde et en grande partie souterraine, écrin digne d'une collection unique au monde, est inauguré en 1974. Nouvelle conception muséographique pour sa présentation des collections, mais aussi nouvelle conception scientifique, le Musée international d'horlogerie a la particularité de réunir trois centres de compétences bien distincts : un musée à proprement parler, un Centre de restauration en horlogerie ancienne et un Centre d'études interdisciplinaires du temps.

En 1989 l'Institut l'Homme et le temps est créé dans la perspective d'intensifier les rapports avec le monde scientifique de l'enseignement supérieur. Ainsi des colloques aux thèmes variés sont régulièrement proposés en alternance avec des expositions temporaires thématiques. Dans la continuité de son œuvre de reconnaissance de l'horlogerie, de son histoire aussi bien que de son avenir, le Prix Gaïa est décerné par le Musée international d'horlogerie pour la première fois en 1993 ; en 2008 il en sera à sa treizième édition. Les multiples activités de cette institution en font une référence mondiale en matière d'histoire de la mesure du temps et de son expression la plus connue, l'horlogerie.

### Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts

Le Musée d'horlogerie du Locle est issu d'un cabinet de curiosités fondé en 1849. Cette première institution visait à regrouper toutes les curiosités historiques, archéologiques, naturelles et mécaniques de la région. En 1858, ses collections sont transférées dans la toute nouvelle Ecole industrielle. Dix ans plus tard, l'Ecole d'horlogerie du Locle ouvre ses portes. Dans un but pédagogique, les collections horlogères du Musée du Locle y sont déplacées.

Après une période d'essor due à la transformation, en 1902, de l'Ecole d'horlogerie en Technicum, il retombe dans un oubli poussiéreux. Au début de la Seconde Guerre mondiale, les collections sont, par précaution, mises dans des caisses. A l'issue du conflit, le manque de place ne permet pas de réinstaller les objets. C'est seulement en 1951, qu'un petit groupe se forme dans le but de reconstituer le musée. Mais il doit faire face à un problème crucial : trouver un lieu adéquat pour exposer les collections.

L'acquisition en 1954 du Château des Monts par la Ville du Locle répond donc à tous les espoirs. C'est entre 1780 et 1790 que Samuel DuBois, horloger en petit volume, fait édifier cette magnifique demeure patricienne que les Loclois surnommeront bientôt le « Château des Monts ». La famille Dubois s'éteint en 1911 et c'est Georges Ducommun, fondateur de la marque horlogère Doxa, qui acquiert alors la demeure. Il apporte aux bâtiments quelques modifications, supprimant, notamment, la ferme et les annexes. Il fait également aménager le parc à l'anglaise. Depuis lors, le Château a peu changé. Son aménagement intérieur est resté tel qu'au début du XX$^{e}$ siècle, et, en cela, constitue un témoignage précieux de ce que fut le domicile des grandes familles bourgeoises des Montagnes neuchâteloises.

C'est dans ce cadre magnifique, que le Musée d'horlogerie pourra revivre et s'enrichir de nouvelles collections. L'inauguration du Musée d'horlogerie du Locle a lieu le 23 mai 1959 au Château des Monts, avec une muséographie inédite à l'époque. Elle sera entièrement refondue en 1999. Le cinquantenaire en 2009 permettra de présenter l'intégralité de la collection des automates Sandoz pour la première fois depuis plus de trente ans.

## 5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

La mise en valeur du tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle repose sur une sensibilisation à la valeur de ce patrimoine qui date déjà de plusieurs décennies. Jusqu'à présent, les moyens privilégiés ont consisté à informer la population locale au travers d'articles thématiques dans la presse locale, de conférences ou de visites commentées – notamment lors des Journées européennes du patrimoine –, de publications, de parcours urbains, etc. Depuis quelques années, la ville de La Chaux-de-Fonds bénéficie également d'une promotion plus large de son patrimoine par l'intermédiaire de Suisse Tourisme qui l'a incluse dans son produit Art & Architecture (un itinéraire thématique à la découverte des villes suisses).

Les effets de cette dynamique sont profonds. Ils ont permis à la population de découvrir leur ville non plus seulement comme lieu de résidence et de travail, mais également comme lieu historique et esthétique. Cela concourt au soin qu'apportent les propriétaires lors de travaux de mise en valeur de leur immeuble. La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne laissent plus indifférent. De plus, la réputation en Suisse des deux villes des Montagnes neuchâteloises tend à se modifier progressivement : de villes industrielles grises, elles deviennent villes d'horlogerie et de culture. Le processus de candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial y participe clairement, comme y a contribué également l'année Art nouveau 2005-2006 (cf. www.artnouveau.ch).

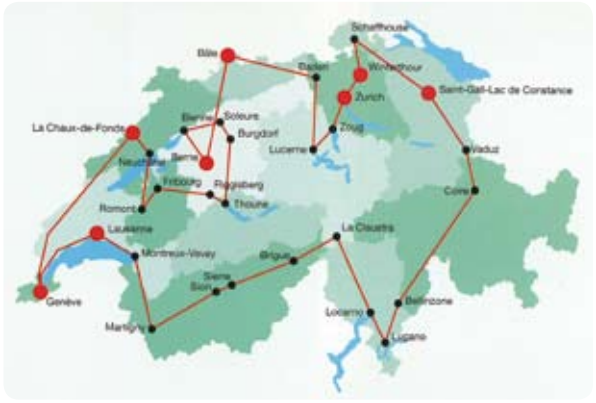

Dans les années à venir, la promotion du patrimoine des deux villes devrait encore s'accroître. Au niveau local, l'édition d'un nouveau guide destiné aux propriétaires devrait permettre de les sensibiliser aux procédures comme aux moyens de préserver les qualités de leur immeuble. Une sensibilisation particulière sera également faite auprès des professionnels du bâtiment et de l'immobilier. Par ailleurs, une refonte des parcours urbains devrait offrir une meilleure lisibilité de la richesse du patrimoine de La Chaux-de-Fonds et du Locle, notamment de la dimension horlogère si omniprésente et intégrée dans le quotidien que nombre d'habitants ne la perçoivent plus. L'essor des Journées du patrimoine horloger devraient également y contribuer.

Les moyens actuels vont perdurer et être renforcés (conférences, visites guidées, publications, promotion touristique, etc.), mais un effort particulier est en cours

### 1ère Journée du patrimoine horloger

« Afin de rendre le patrimoine horloger accessible à un plus large public, une journée spéciale de patrimoine est organisée le 3 novembre 2007. L'Office fédéral de la culture (OFC) soutient cette initiative et invite le public à participer à la découverte d'un patrimoine exceptionnel.

Plus d'une quinzaine d'entreprises horlogères des deux villes, qui portent le nom de marques prestigieuses, ont accepté de participer à cette journée et d'ouvrir la porte de leur atelier ou de leur usine au public. Chacune et chacun pourra ainsi partir à la découverte de ces lieux fascinants et souvent méconnus. Les visites seront gratuites, mais certaines nécessiteront une réservation obligatoire.

Le public pourra également découvrir ou redécouvrir le patrimoine horloger immobilier des deux villes, ceci par des visites guidées organisées à 10h, 12h et 14h à partir du Musée international d'horlogerie (La Chaux-de-Fonds) ou de l'Hôtel de Ville (Le Locle).

Autres attraits de cette journée, les visites des musées des deux villes, la projection de films d'archive sur l'horlogerie neuchâteloise et sur des horlogers, des portes ouvertes à l'atelier d'horlogerie de l'Ecole technique (CIFOM Le Locle) et une conférence de la Haute Ecole Arc Ingénierie sur la conception des montres suisses. Même les enfants pourront participer à un jeu-concours sur l'horlogerie. »

Extrait du communiqué de presse du 9 octobre 2007, Office fédéral de la culture

d'être réalisé à destination des milieux horlogers pour qu'ils s'approprient leur histoire et leur patrimoine. Déjà des marques travaillent avec succès leur image en y associant le patrimoine chaux-de-fonnier ou loclois, mais un large potentiel existe encore.

Les Journées du patrimoine horloger dont la première édition s'est tenue en novembre 2007 et qui a vu plus de 3000 visiteurs y prendre part, sont aussi un moyen de réunir le monde horloger et le public autour du thème commun.

Mais d'autres projets sont en gestation, notamment un kit pédagogique pour faire découvrir aux enfants de 8-10 ans l'histoire urbaine et horlogère. Parallèlement, le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds devrait revoir complètement sa scénographie pour devenir un centre d'interprétation de la ville (aspect urbain et social). Cela devrait se faire en lien avec une amélioration de l'accès à l'iconographie et aux archives des deux villes. La possibilité d'offrir des bourses d'études liées à un travail de recherche universitaire en lien avec l'histoire de La Chaux-de-Fonds ou du Locle est également à l'étude. D'autres initiatives privées sont également en gestation.

## Conclusion

La promotion et la mise en valeur du patrimoine des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont montré l'impact positif qu'elles peuvent avoir sur la conservation de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine de ces deux villes. Les efforts entrepris dans ce sens vont être poursuivis et renforcés par de nouveaux moyens. La stratégie de promotion vise essentiellement quatre publics : la population locale (y compris propriétaires et artisans), les milieux horlogers, la jeunesse et enfin un tourisme doux.

## Synthèse

| | Articles thématiques dans la presse | Conférences | Visites commentées | Publications | Parcours urbains | Promotion touristique | Guide pour les propriétaires | Journée du patrimoine horloger | Kit pédagogique | Centre d'interprétation urbaine | Accès facilité aux fonds iconographiques et d'archives | Bourses pour la recherche historique |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En cours et à développer | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | | | | |
| En projet | | | | ■ | ■ | | ■ | | ■ | ■ | ■ | ■ |
| **Public visé** | | | | | | | | | | | | |
| Population locale | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | | ■ | ■ | |
| Milieux horlogers | | ■ | | | | ■ | | ■ | | | | |
| Jeunesse | | | ■ | ■ | ■ | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Tourisme doux | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | | ■ | | |

## 5.j Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

La structure de gestion d'un tissu urbain est évidemment complexe compte tenu du nombre important d'intervenants, qu'ils soient inclus dans un appareil administratif ou issus d'une structure privée. Comme l'exposent les propos du chapitre 5g, c'est essentiellement au niveau communal que la gestion du patrimoine urbain est assumée, les services cantonaux et fédéraux apportant un appui subsidiaire.

## Ville de La Chaux-de-Fonds
## Service d'urbanisme et de l'environnement



| Nombre | Titre | Formation | Fonction |
|---|---|---|---|
| 1 | Architecte communal | Architecte dipl. EPFL | Chef de service |
| 1 | Architecte du patrimoine | Architecte dipl. EPFL et DSA architecture et patrimoine (Ecole de Chaillot, Paris) | Responsable du secteur patrimoine |
| 1 | Urbaniste | Géographe (master) et DSA en aménagement du territoire | Gestion de l'aménagement du territoire |
| 1 | Géographe | Géographe (master) et DSA en aménagement du territoire | Aménagements urbains et mobilité |
| 1 | Responsable des permis de construire | Technicienne en architecture | Gestion des demandes de permis de construire |
| 2 | Secrétariat | Employée de commerce et dessinatrice en bâtiment | Gestion administrative |
| 2 | Inspecteurs | Techniciens en architecture | Contrôle de conformité et de sécurité |

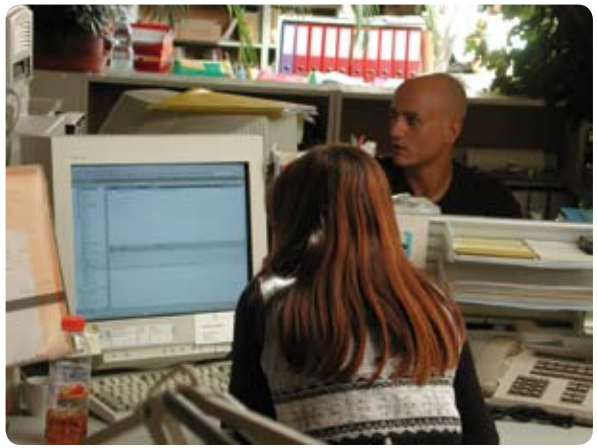

D'autres collaborateurs de l'administration (intendance des bâtiments, architecture, génie civil, hygiène et environnement, énergie, par exemple) peuvent être amenés à divers titres à collaborer à la gestion du patrimoine bâti se trouvant sur le territoire communal.

## Ville du Locle
## Service d'urbanisme et de l'environnement

| Nombre | Titre | Formation | Fonction |
|---|---|---|---|
| 1 | Architecte communal | Architecte dipl. HES API | Chef de service |
| 2,5 | Collaborateurs | Technicien en architecture | Gestion de l'ensemble des tâches dévolues au Service d'urbanisme (cf. chap. 5g) |
| 1,5 | Génie civil | Ingénieur en génie civil | Gestion des équipements et du réseau viaire |
| 2 | Secrétariat | Employée de commerce | Gestion administrative |

D'autres collaborateurs de l'administration peuvent être amenés à divers titres à collaborer à la gestion du patrimoine bâti se trouvant sur le territoire communal.

## Canton de Neuchâtel
## Office de la protection des monuments et des sites

| Nombre | Titre | Formation | Fonction |
|---|---|---|---|
| 1 | Conservateur cantonal | Archéologue, historien de l'architecture | Chef d'office |
| 2 | Architectes | Architecte dipl. ETS et technicien en architecture | Gestion des demandes de permis et des chantiers |
| 2 | Archéologues | Archéologue et technicien en archéologie | Investigation de terrain |
| 3 | Historiens | 2 historiens des monuments, 1 historien d'art | Recherches historiques et documentaires |
| 2 | Secrétariat | Employée de commerce | Gestion administrative |

D'autres collaborateurs de l'administration cantonale peuvent être amenés à divers titres à collaborer à la gestion du patrimoine bâti. L'Office peut également recourir à l'appui d'experts indépendants ou d'experts fédéraux.

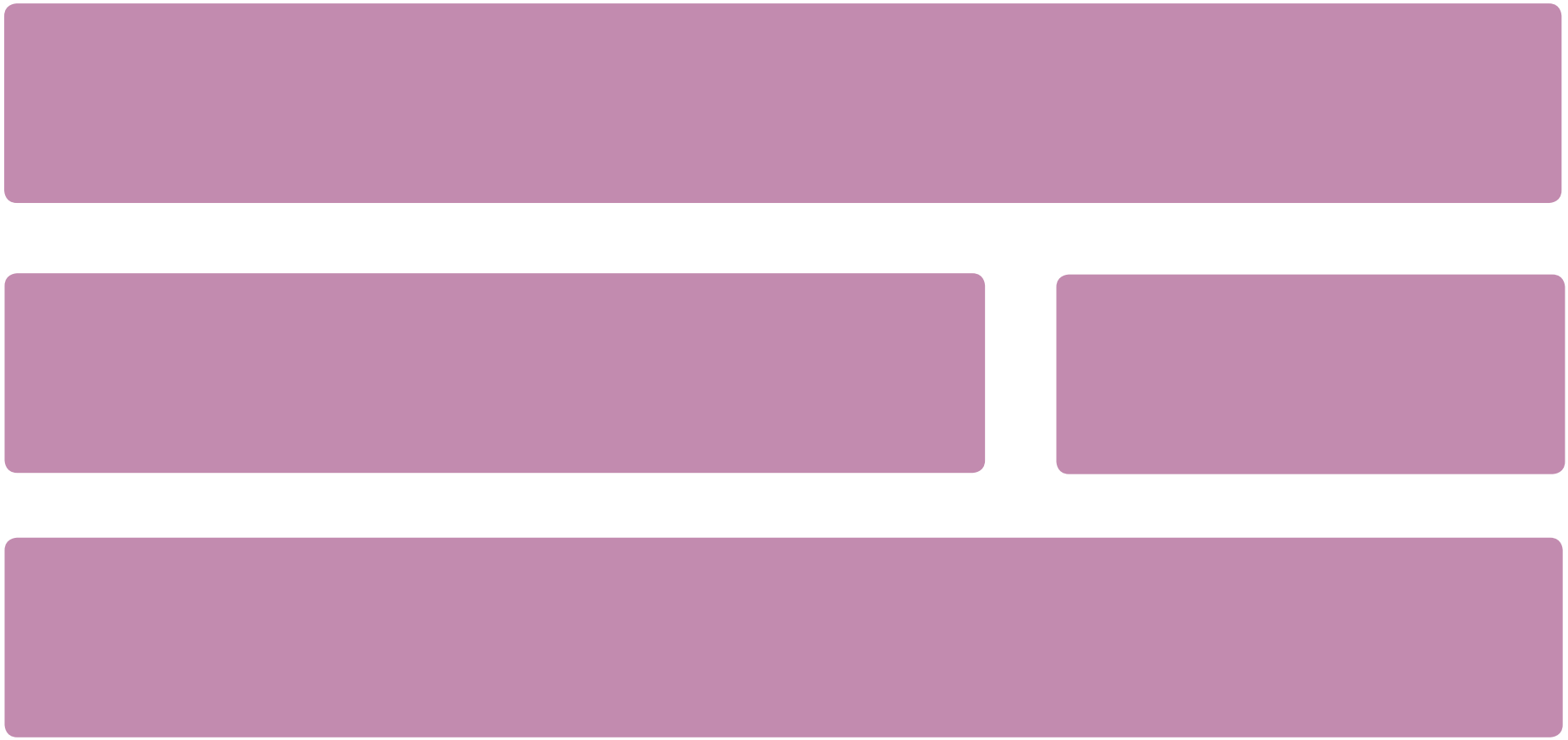

# 6. Suivi

6.a INDICATEURS CLÉS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION 434
6.b DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES POUR LE SUIVI DU BIEN 438
6.c RÉSULTATS DES PRÉCÉDENTS EXERCICES DE SOUMISSION DE RAPPORTS 439

## 6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, au travers de différents inventaires complémentaires, possèdent de bonnes bases pour assurer un suivi du bien proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ces données raisonnées sont complétées par une importante base iconographique et archivistique, particulièrement en matière de permis de construire.

## Ville de La Chaux-de-Fonds

| Indicateur | Périodicité de révision | Emplacement du dossier |
|---|---|---|
| **ISOS**<br>L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse. Placé sous la responsabilité de l'Office fédéral de la culture, cet inventaire s'applique à tous les sites construits comprenant plus de 10 bâtiments principaux et habités en permanence (plus de 5800 sites en Suisse). Il comprend des descriptions (écrites et iconographiques) générales et particulières suivant l'intérêt du bâtiment. Il est accompagné d'une évaluation de l'intérêt et de recommandations. L'inventaire ISOS a été réalisé une première fois pour la ville de La Chaux-de-Fonds en 1976 et complètement révisé en 2007 (finalisation printemps 2008). | Environ tous les vingt ans. | Office fédéral de la culture, Berne<br>(cf. annexe E) |
| **Plan de site**<br>Inventaire légal de tous les immeubles situés dans le périmètre de la « ville historique », soit 2175 fiches descriptives (texte et iconographie). Sur cette base, les immeubles sont notés et entrent dans une catégorie légale d'immeuble remarquable, bien intégré ou perturbant. Il est entré en vigueur en 1998. | Environ tous les quinze ans lors de la révision des Plans et règlements communaux. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds<br>(cf. annexe E) |
| **Inventaire de l'état des bâtiments**<br>Cet inventaire a été réalisé en 2007 pour tous les immeubles situés dans la zone centrale proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il consiste en une analyse de l'état extérieur des bâtiments en appliquant la grille suivante : bon, moyen, satisfaisant, mauvais. Un état différent suivant les façades est également mentionné, ainsi qu'une éventuelle menace de démolition (pour en savoir plus, voir chapitre 4.a). | Six ans, en fonction du rapport périodique. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds<br>(cf. annexe E) |
| **Inventaire des cages d'escalier**<br>De nombreux immeubles conservent encore les décors d'origine qui ornaient couramment les cages d'escalier dans la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle et au début du XX$^{e}$ siècle. L'ensemble ainsi formé est particulièrement représentatif. Chaque cage d'escalier est décrite (texte, iconographie). Le recensement a été fait en 1994-1998 et régulièrement complété au fur et à mesure des nouvelles découvertes, il comporte actuellement 274 adresses. | Dix ans. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds<br>(cf. annexe E) |

# Ville de La Chaux-de-Fonds (suite)

| Indicateur | Périodicité de révision | Emplacement du dossier |
|---|---|---|
| **Inventaire des vitraux**<br>De nombreux immeubles conservent encore des vitraux civils qui étaient à la mode à la fin du XIX$^{e}$ siècle et au début du XX$^{e}$ siècle. A cela s'ajoutent les vitraux anciens ou contemporains des édifices religieux. Cet inventaire fait en 2004 sous la responsabilité du Centre suisse du vitrail de Romont est composé d'une fiche générale et d'une fiche par panneau (description écrite et iconographique). Il comporte actuellement 163 adresses. | Indéterminé, si possible tous les dix ans. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds et Centre suisse du vitrail, Romont (cf. annexe E) |
| **Inventaire de la nature en ville**<br>Cet inventaire légal est le pendant du Plan de site concernant les jardins et les arbres. Il est entré en vigueur en 1998. | Environ tous les quinze ans lors de la révision des Plans et règlements communaux. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds |
| **Archives de la POCO**<br>Dans les archives de la Police des constructions sont conservés les dossiers de plans pour toutes les demandes de permis de construire depuis 1887. | Continuellement complétés. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds |
| **Fonds iconographiques**<br>Le Musée d'histoire et le département audio-visuel de la Bibliothèque de la ville conservent d'importants fonds de cartes postales anciennes de la ville de La Chaux-de-Fonds. Cette documentation peut servir de source de comparaison. | Continuellement complétés. | Musée d'histoire, La Chaux-de-Fonds et Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds. |
| **Fonds iconographique du SUE**<br>Depuis plus de vingt ans, le Service d'urbanisme assure une couverture photographique opportuniste des éléments composant le patrimoine urbain et horloger. Ce fonds comporte plusieurs milliers de diapositives (env. 30 500) et négatifs photographiques (env. 1350). Ce fonds est actuellement régulièrement complété par des photographies numériques. Cette documentation peut servir de source de comparaison. | Continuellement complétés. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds |

### Outil géomatique de suivi

La Ville de La Chaux-de-Fonds dispose d'un service géomatique disposant d'un outil performant de traitement géographique des données. Ses compétences peuvent, le cas échéant, s'étendre au territoire du Locle.

La géomatique s'appuie sur des données collationnées lors des recensements ou introduites au fur et à mesure. Ainsi chaque objet dispose d'une fiche technique évolutive comportant ses principales caractéristiques (attributs) ; parallèlement, il est cartographié (géoréférencé). Cet outil de base est alors dynamique et permet de produire rapidement et simplement de nombreuses cartes thématiques suivant les attributs sélectionnés. Celles-ci permettent non seulement de visualiser les secteurs sensibles, les cas critiques, mais également de planifier des campagnes de promotion ou simplement d'organiser des parcours de visite. La géomatique peut également fournir des tableaux de bord permettant de montrer l'évolution de l'état des biens.

Il en résulte une facilité de gestion au quotidien du parc immobilier par la centralisation des informations nécessaires. La géomatique permet donc bien plus que de fournir des cartes statiques, c'est une base de données dynamique pour une gestion globale. L'ensemble des immeubles se trouvant dans les deux zones centrales proposées à l'inscription est d'ores et déjà intégré dans un outil géomatique performant.

## Ville du Locle

| Indicateur | Périodicité | Emplacement du dossier |
|---|---|---|
| **ISOS**<br>L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse. Placé sous la responsabilité de l'Office fédéral de la culture, cet inventaire s'applique à tous les sites construits comprenant plus de 10 bâtiments principaux et habités en permanence (plus de 5800 sites en Suisse). Il comprend des descriptions (écrites et iconographiques) générales et particulières suivant l'intérêt du bâtiment. Il est accompagné d'une évaluation de l'intérêt et de recommandations. L'inventaire ISOS a été réalisé une première fois pour la ville du Locle en 1977 et complètement révisé en 2007 (finalisation printemps 2008). | Environ tous les vingt ans. | Office fédéral de la culture, Berne<br>(cf. annexe E) |
| **Plan de site**<br>Inventaire légal de tous les immeubles situés dans le périmètre de la « ville historique », soit 758 fiches descriptives (texte et iconographie). Sur cette base, les immeubles sont notés et entrent dans une catégorie légale d'immeuble remarquable, bien intégré ou perturbant. Il est entré en vigueur en 2001. | Environ tous les quinze ans lors de la révision des Plans et règlements communaux. | Service de l'urbanisme, Le Locle<br>(cf. annexe E) |
| **Inventaire de l'état des bâtiments**<br>Cet inventaire a été réalisé en 2007 pour tous les immeubles situés dans la zone centrale proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il consiste en une analyse de l'état extérieur des bâtiments en appliquant la grille suivante : bon, moyen, satisfaisant, mauvais. Un état différent suivant les façades est également mentionné, ainsi qu'une éventuelle menace de démolition (pour en savoir plus, voir chapitre 4.a). | Six ans, en fonction du rapport périodique. | Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds<br>(Equipe de candidature) |
| **Inventaire des accès - passage - distribution**<br>Cet inventaire a été réalisé en 1998. Il recense les lieux d'accès en sens large (perrons, cages d'escalier, etc...) singulier et/ou présentant un intérêt historique ou pittoresque, l'inventaire s'applique à 134 adresses. Il comporte de descriptions écrites et photographiques. | Indéterminé, si possible tous les dix ans. | Service de l'urbanisme, Le Locle (cf. annexe E) |
| **Archives de la POCO**<br>Dans les archives de la Police des constructions sont conservés les dossiers de plans pour toutes les demandes de permis de construire depuis 1889. | Continuellement complétés. | Service de l'urbanisme, Le Locle |
| **Fonds iconographiques**<br>Important fond de cartes postales anciennes de la ville du Locle et de ses alentours. Cette documentation peut servir de source de comparaison. | Continuellement complétés. | Bibliothèque de La Ville du Locle |

# 6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien

## Ville de La Chaux-de-Fonds

| Indicateur | Responsable du suivi |
|---|---|
| ISOS<br>(Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse) | Bureau pour l'ISOS<br>Limmatquai 24<br>CH-8001 Zurich<br>Tél : ++41 44 259 80 20<br>Mail : sekretariat@isos.ch |
| Plan de site | Service d'urbanisme et de l'environnement<br>Passage Léopold-Robert 3<br>CH-2300 La Chaux-de-Fonds<br>Tél : ++41 32 967 64 62<br>Mail : SUE.Urbanisme@ne.ch |
| Inventaire de l'état des bâtiments | |
| Inventaire des cages d'escalier | |
| Inventaire des vitraux | |
| Inventaire de la nature en ville | |
| Archives de la POCO | |
| Fonds iconographiques | Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds<br>Rue des Musées 31<br>CH-2300 La Chaux-de-Fonds<br>Tél : ++41 32 967 60 88<br>Mail : museehistoire.vch@ne.ch<br><br>Bibliothèque de la Ville<br>Département audio-visuel<br>Rue du Progrès 33<br>CH-2300 La Chaux-de-Fonds<br>Tél : ++41 32 967 68 31<br>Mail : Service.BibliothequeDeLaVille@ne.ch |
| Fonds iconographique du SUE | Service d'urbanisme et de l'environnement<br>Passage Léopold-Robert 3<br>CH-2300 La Chaux-de-Fonds<br>Tél : ++41 32 967 6462<br>Mail : SUE.Urbanisme@ne.ch |

## Ville du Locle

| Indicateur | Responsable du suivi |
|---|---|
| ISOS<br>(Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse) | Bureau pour l'ISOS<br>Limmatquai 24<br>CH-8001 Zurich<br>Tél : ++41 44 259 80 20<br>Mail : sekretariat@isos.ch |
| Plan de site | Service de l'urbanisme<br>Hôtel de Ville<br>CH-2400 Le Locle<br>Tél : ++41 32 933 84 31 |
| Inventaire de l'état des bâtiments | |
| Inventaire des cages d'escalier | |
| Archives de la POCO | |
| Fonds iconographiques | Bibliothèque de la Ville du Locle<br>Rue Daniel-JeanRichard 38<br>CH-2400 Le Locle<br>Tél : ++41 32 931 31 44<br>Mail : Bvll@ne.ch |

## 6.c Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

Compte tenu de la reconnaissance relativement récente de la valeur patrimoniale des sites urbains de La Chaux-de-Fonds et du Locle, aucun indicateur de suivi actuellement existant n'a déjà fait l'objet d'une révision. Le plus ancien – inventaire ISOS – est en cours de révision et devrait être publié en 2008.

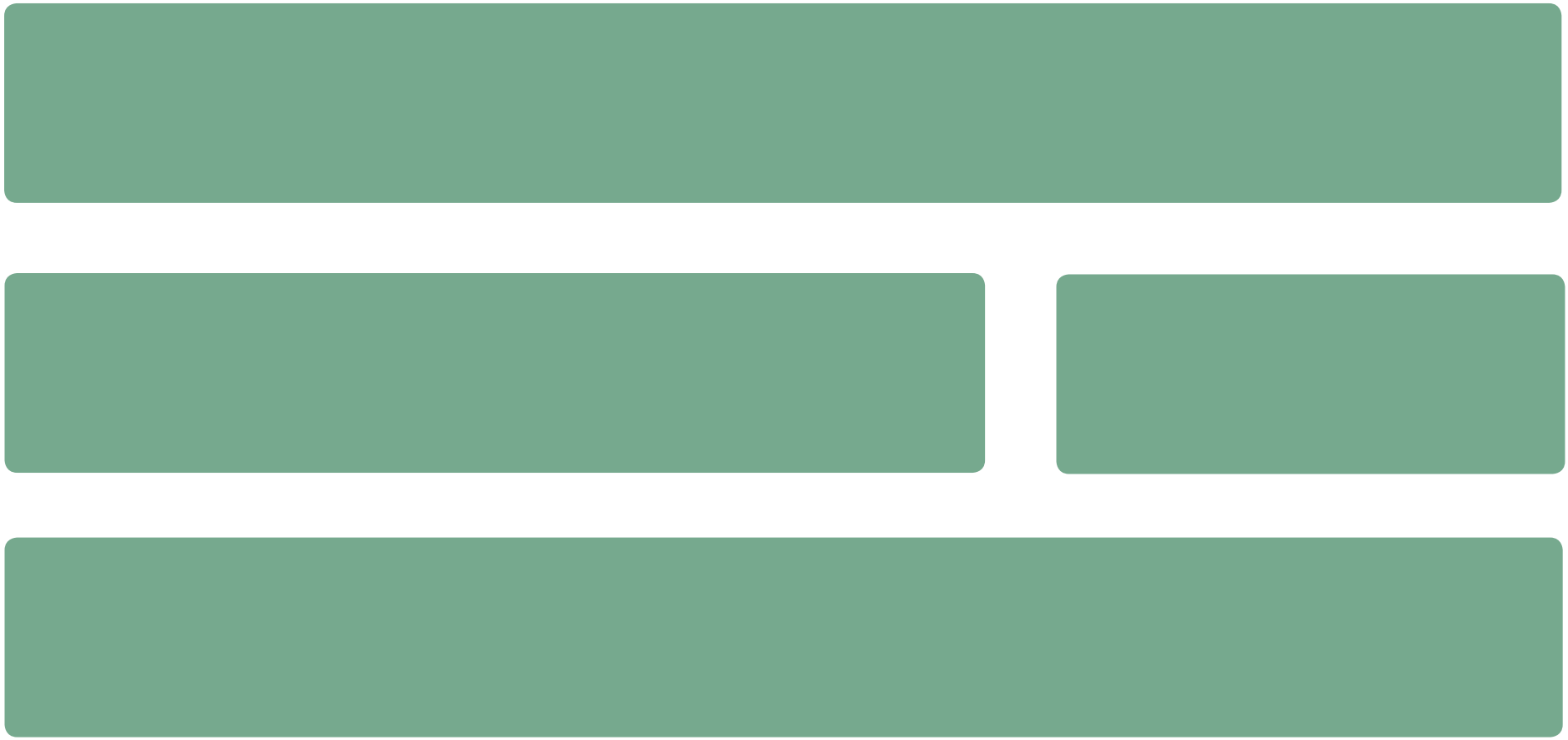

# 7. Documentation

7.a PHOTOGRAPHIES, INVENTAIRE DES IMAGES ET TABLEAU D'AUTORISATION DE REPRODUCTION 442
7.b TEXTES RELATIFS AU CLASSEMENT À DES FINS DE PROTECTION CONCERNANT LE BIEN 452
7.c FORME ET DATE DES DOSSIERS OU DES INVENTAIRES LES PLUS RÉCENTS CONCERNANT LE BIEN 454
7.d ADRESSE OÙ SONT CONSERVÉS L'INVENTAIRE, LES DOSSIERS ET LES ARCHIVES 455
7.e BIBLIOGRAPHIE 456
Crédits 468

# 7.a Photographies, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction

Les photographies sont gravées sur un DVD (cf. annexe C)

| N° d'id. | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Horlogerie01 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie02 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie03 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie04 | JPG (3872 x 2592 px) | | Etabli d'horloger et outils | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie05 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie06 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Horlogerie07 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie08 | JPG (3872 x 2592 px) | | Boulet de graveur | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie09 | JPG (3872 x 2592 px) | | Matriçage horloger industriel | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie10 | JPG (3872 x 2592 px) | | Ancien registre (fonds privé) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie11 | JPG (3872 x 2592 px) | | Sertissage | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie12 | JPG (3872 x 2592 px) | | Elève en formation | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie13 | JPG (3872 x 2592 px) | | Migros (loupe d'horloger) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie14 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie15 | JPG (3872 x 2592 px) | | Elève en formation | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie16 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Horlogerie17 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie18 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| Horlogerie19 | JPG (3872 x 2592 px) | | Horloger à l'établi | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF01 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis le Mont-Cornu | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF02 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Parc 1 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF03 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de l'Hôtel-de-Ville (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF04 | JPG (3872 x 2592 px) | | Passage de l'Oratoire (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF05 | JPG (3872 x 2592 px) | | Kiosque à musique du Parc des Crêtets (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF06 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Premier-Mars 6 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF07 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Doubs 32 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CDF08 | JPG (3872 x 2592 px) | | Ruelle des Jardinets 9 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF09 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Commerce 13 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF10 | JPG (3872 x 2592 px) | | Tour du Grand Temple (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF11 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Crêtets 100 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF12 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de Bel-Air 15 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF13 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis Espacité (quartiers nord) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF14 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue aérienne du centre ville (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF15 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis la tour du Grand Temple (quartiers nord) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF16 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Parc 137 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF17 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis la tour du Grand Temple (quartiers nord) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CDF18 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Stand (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF19 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue aérienne du centre ville dans l'axe de la vallée (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF20 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue Nuam-Droz (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF21 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Doubs (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF22 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis Espacité (quartiers ouest) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF23 | JPG (3872 x 2592 px) | | Ancien Manège (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF24 | JPG (3872 x 2592 px) | | Ancien Manège (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF25 | JPG (3872 x 2592 px) | 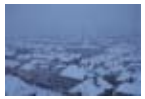 | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis la tour du Grand Temple (quartiers nord-ouest) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF26 | JPG (3872 x 2592 px) | | Entrée du Musée international d'horlogerie (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF27 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Paix (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CDF28 | JPG (3872 x 2592 px) | | Place de la Carmagnole (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF29 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue Jacob-Brandt 61 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF30 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Paix (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF31 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Paix (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF32 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Rocher 21 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF33 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Paix 101 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF34 | JPG (3872 x 2592 px) | | Place des Brigades-Internationales (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF35 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Serre 24 (La Chaux-de-Fonds) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| CDF36 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue de La Chaux-de-Fonds depuis le Pont-Neuf (quartiers nord) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL01 | JPG (3872 x 2592 px) | | Chemin des Reçues 18 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LL02 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue Alexis-Marie-Piaget 12-14 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL03 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Tourelles 17 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL04 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de Beau-Site 17-19 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL05 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de Beau-Site 17-19 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL06 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Côte 2 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL07 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Billodes (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL08 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Billodes (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL09 | JPG (3872 x 2592 px) | | Quartier de Beau-Site (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL10 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue aérienne du Locle depuis les Eplatures | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL11 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue du Locle (quartiers sud) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LL12 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue depuis le Crêt-Vaillant (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL13 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Côte 37 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL14 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue aérienne du quartier du Marais (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL15 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue aérienne du Locle avec à l'horizon La Chaux-de-Fonds | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL16 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Crêt-Vaillant (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL17 | JPG (3872 x 2592 px) | | Hôtel de Ville du Locle (pignon est) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL18 | JPG (3872 x 2592 px) | | Quartier de l'Hôtel-de-Ville vu depuis l'avenue de l'Hôpital (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL19 | JPG (3872 x 2592 px) | | Musée d'horlogerie, Château des Monts (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL20 | JPG (3872 x 2592 px) | | Quartier de Beau-Site (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL21 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue du Locle (quartiers sud) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LL22 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue depuis la route de Bellevue (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL23 | JPG (3872 x 2592 px) | | Musée d'horlogerie, Château des Monts (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL24 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue du Locle, quartier du Marais | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL25 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Billodes 26 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL26 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Billodes 36 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL27 | JPG (3872 x 2592 px) | 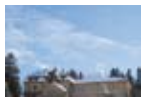 | Rue Alexis-Marie-Piaget 12-14 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL28 | JPG (3872 x 2592 px) | | Quartier-Neuf (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL29 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue Georges-Favre (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL30 | JPG (3872 x 2592 px) | | Quartier de Beau-Site (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL31 | JPG (3872 x 2592 px) | | Place de l'Hôtel-de-Ville (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

| N° d'id | Format | | Légende | Date de la photo | Photographe | Détenteur du copyright | Coordonnées du détenteur du copyright | Cession non exclusive des droits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LL32 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue de la Côte (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL33 | JPG (3872 x 2592 px) | | Place de l'Hôtel-de-Ville (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL34 | JPG (3872 x 2592 px) | | Place de l'Hôtel-de-Ville (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL35 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue des Tourelles 10 (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL36 | JPG (3872 x 2592 px) | | Rue du Collège (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL37 | JPG (3872 x 2592 px) | | Site de l'entreprise Zénith (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL38 | JPG (3872 x 2592 px) | panorama | Vue aérienne du Quartier-Neuf (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL39 | JPG (3872 x 2592 px) | panorama | Vue panoramique du quartier de Bellevue (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL40 | JPG (3872 x 2592 px) | panorama | Vue panoramique du quartier du Marais et de Beau-Site (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |
| LL41 | JPG (3872 x 2592 px) | | Vue aérienne du Quartier-Neuf (Le Locle) | 2007 | Aline Henchoz | Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle | Service d'urbanisme, Protection du patrimoine, Passage Léopold-Robert 3, CH-2300 La Chaux-de-Fonds | OUI |

# 7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection concernant le bien

Les textes légaux et réglementaires se trouvent réunis en annexe F (documents juridiques et réglementaires) sous format PDF. Il peuvent également être consulté sur les sites officiels des collectivités publique ou sur le site de la candidature.

## Au niveau fédéral
**(www.admin.ch)**

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (état le 8 août 2006)

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979 (état le 1er juillet 2007)

Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) du 16 janvier 1991 (état le 10 juillet 2001)

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966 (état le 1er juillet 2007)

Ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS) du 9 septembre 1981 (état le 22 novembre 2005)

Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) du 28 juin 2000 (état le 1er septembre 2007)

## Au niveau cantonal
**(www.ne.ch)**

Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 2 octobre 1991 (état du 1er janvier 2006)

Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT) du 16 octobre 1996 (état du 1er septembre 2006)

Loi sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996 (état au 1er janvier 2007)

Règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.) du 16 octobre 1996 (état du 1er septembre 2006)

Arrêté dispensant les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel de l'obligation de solliciter le préavis des services concernés de l'Etat, 10 février 1997

Guide sur la procédure neuchâteloise de délivrance du permis de construire, novembre 1996

Loi sur la protection des biens culturels du 27 mars 1995 (état du 1er janvier 2007)

Règlement d'application de la loi sur la protection des biens culturels du 30 août 1995 (état du 24 mai 2006)

Arrêté concernant les conditions d'octroi des subventions cantonales au titre de la conservation et de la restauration des objets figurant aux inventaires et pour l'établissement du recensement architectural du canton de Neuchâtel, 25 mai 1994

## Au niveau communal

**Ville de La Chaux-de-Fonds**
**(www.chaux-de-fonds.ch)**

Règlement d'aménagement (PRAC) du 26 octobre 1998

Règlement sur les constructions du 15 mars 1972

Règlement de la Commission d'urbanisme du 12 mai 2004

Règlement d'affichage du 27 mai 2004

**Ville du Locle**
**(www.lelocle.ch)**

Règlement d'aménagement du 9 mai 2001

# 7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

Les inventaires et documents ici cités se trouvent sous format PDF dans l'annexe E (inventaires).

## Inventaires et recensements

**Ville de La Chaux-de-Fonds**

Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), 1976 et complètement révisé en 2007 (finalisation printemps 2008).

Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA), 1984

Recensement du Plan de site

Inventaire des cages d'escalier

Inventaire des vitraux

**Ville du Locle**

Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), 1977 et complètement révisé en 2007 (finalisation printemps 2008).

Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA), 1991

Recensement du Plan de site

Inventaire accès-passage-distribution

## Documents complémentaires

Plans historiques
annexe D (plans et cartes historiques)

Plans de villes (rues)
annexe D (plans et cartes historiques)

Documents divers
annexe G (documents divers)

## 7.d Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

**Ville de La Chaux-de-Fonds**
Service d'urbanisme et de l'environnement
Passage Léopold-Robert 3
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

**Ville du Locle**
Service de l'urbanisme
Hôtel-de-Ville 1
CH-2400 Le Locle

# 7.e Bibliographie


Althammer, Margrit; Hochuli, René, «Uhren-Werk. Der Neubau der Uhrenfabrik Corum aux der Sicht der Architekten», in: *Archithese*, nº 1, 1996, pp. 18-22.

Amez-Droz, Adolphe, «Des ateliers familiaux d›autrefois aux fabriques modernes d›aujourd›hui», in: *La Suisse horlogère,* 1956, n° 3, pp. 19-28.

Andersen, Hans Christian, *Voyages en Suisse: journal 1833-1873*, Yens-sur-Morges: Cabédita, 2005.

Anonyme, «Aux origines de la rue de la Promenade, à la Chaux-de-Fonds», in: *Musée neuchâtelois,* 1974, n° 2, pp. 95-96.

Anonyme, «Cinq jours dans le Pays de Neuchâtel», in: *Messager boiteux*, 1844, non paginé.

Anonyme, *Etrennes historiques et morales pour la Chaux-de-Fonds appropriés pour l'an de Grâce 1802*, Le Locle: Samuel Girardet, Libraire, 1802.

Anonyme, *Guide-itinéraire à Neuchâtel dans ses environs. Les vallées et les montagnes, accompagné de notes statistiques et de renseignements utiles*, Genève; Neuchâtel; La Chaux-de-Fonds: Ch. Gruaz; Gerster; Bidognet, 1856.

Anonyme, *Histoire abrégée de l'incendie de La Chaux-de-Fonds du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds: A. Courvoisier, 1894.

Babey, Nicolas, «La Chaux-de-Fonds: concours et plan en damier entre écriture classique et écriture moderne», in: Frey, Pierre; Kolecek, Ivan, *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande. Histoire et actualité*, Lausanne: Payot, 1995, pp. 85-95.

Babey, Nicolas, *Enjeux du patrimoine et pouvoir à La Chaux-de-Fonds*, Neuchâtel: Université de Neuchâtel, Institut de géographie, 1993.

Bachelin, Auguste, *L'horlogerie neuchâteloise*, Neuchâtel: Attinger, 1888.

Bagattini, John-Peter, *2400 Le Locle: 63 photographies,* Neuchâtel: Editions Don Pietro, 2007.

Baillod, Gil; Abplanalp, Willy (photos), *Bergeon et Cie SA (Le Locle). Outils de main,* Le Locle; Lausanne: Bergeon; Scriptar, 1991.

Baillod, M. W., *Etude historique sur les Hôtels de ville du Locle publiée par le Conseil communal à l'occasion de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville*, Lausanne: Impr. de la Concorde, 1919.

Ballods, Jules, *Le Locle, images de son passé,* Le Locle: Editions de la Claire Fontaine, 1951.

Barbey, Gilles; Hauser, Andreas, «Le Locle», in: Collectif, *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920,* Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 1991, pp.121-203.

Barrelet, Jean-Marc, «De la noce au turbin: famille et développement de l'horlogerie aux XVIII[e] et XIX[e] siècles», in: *Musée neuchâtelois*, 1994, pp. 213-226.

Barrelet, Jean-Marc, «La vie des cités horlogères au XIX[e] siècle: de l'établi à la machine», in: Lambelet, Sylvie; Schneider, Bernhard (dir.), *La Suisse au quotidien depuis 1300*, Carouge: Editions Zoé, 1991, pp. 225-232.

Barrelet, Jean-Marc, «Le développement de La Chaux-de-Fonds (1850-1914): essor urbain, monoindustrie et mentalités», in: Collectif, *Delémont dans l'histoire: problèmes de l'histoire urbaine*, Porrentruy: Société jurassienne d'émulation, 1989, pp. 313-318.

Barrelet, Jean-Marc, «Le développement d'une ville industrielle au XIX[e] siècle: le cas de La Chaux-de-Fonds, 1850-1914 (hypothèses pour une recherche en cours)», in: Bairoch, Paul; Piuz, Anne-Marie (dir.), *Les passages des économies traditionnelles européennes aux sociétés industrielles*, Genève: Droz, 1985, pp. 25-58.

Barrelet, Jean-Marc, «Les résistances à l'innovation dans l'industrie horlogère des Montagnes neuchâteloises à la fin du XIX[e] siècle», in: *Revue suisse d'histoire,* 1987, n° 37, pp. 394-411.

Barrelet, Jean-Marc, *Petit guide pour servir à l'histoire de l'horlogerie*, Neuchâtel: Archives de l'Etat, 1988.

Barrelet, Jean-Marc; Ramseyer, Jacques, *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère 1848-1914*, La Chaux-de-Fonds: Editions d'En Haut, 1990.

Béguin, Jacques, «Industrie horlogère et architecture», in: *Revue internationale de l'horlogerie,* 1951, sept., pp. 15-22.

Béguin, Jacques, *Histoire de la commune des Eplatures 1850-1900*, Le Crêt-du-Locle: Chez l'auteur, 2000.

Béguin, Jacques, *Le pays de Neuchâtel. Urbanisme*, Neuchâtel: Comité directeur du centenaire de la République neuchâteloise, 1948.

Berner, G. A., «De l'artisanat au machinisme dans l'industrie horlogère suisse», in: *Journal suisse d'horlogerie et de bijouterie*, 1938, n° 3-4, pp. 47-55.

Biolley, Walter, *L'heure,* Neuchâtel: Impr. Rossel & Grisel, 1904.

Boillat, Johann, *Une ligne à travers les Montagnes, La première compagnie de chemin de fer du Locle à Neuchâtel: le Jura industriel (1857-1865)*, Neuchâtel: Editions Alphil, 2007.

Bolliger, Hans; Troller, Charles, *Au royaume du millième de millimètre*, Zürich: O. Füssli, 1953.

Bory, Jean-René, *Considération sur l'histoire du Locle à travers les siècles,* La Chaux-de-Fonds: Impr. Courvoisier-Journal L'Impartial, 1976.

Bourdin, Jean-Paul, *Les fabricants d'horlogerie loclois, 1785–1985,* Le Locle: Château des Monts, 1986.

Bourdin, Jean-Paul, *Répertoire des horlogers loclois, XVII[e]-XX[e] siècles,* Le Locle: Château des Monts, 2005.

Briche, Adélaïde (de La), *Les voyages en Suisse de Madame de la Briche en 1785 et 1788,* Neuchâtel; Paris: Attinger, 1935.

Bubloz, Gustave, *La Chaux-de-Fonds horlogère à l'Exposition universelle de Paris en 1900*, La Chaux-de-Fonds: E. Sauser, 1900.

Buhler, Alfred, *Le vieux Locle: notes historiques*, Le Locle: Impr. Oderbolz, 1915.

Burger, André; Schaer, Jean-Paul, *La vallée du Locle, oasis jurassienne: l'histoire géologique, le paysage, les eaux,* Hauterive: Attinger, 1996.

Calame, Caroline, *Et tout près s'ouvre l'abîme…: voyageurs au Locle et aux Moulins souterrains (1770-1830),* Le Locle: Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches, 2004.

Cardinal, Catherine; Mercier, François, *Musées d'horlogerie La Chaux-de-Fonds/Le Locle*, Genève: Banque Paribas, 1993.

Les ouvrages ainsi mentionnés peuvent être obtenus sur demande à l'équipe de candidature.

Chapuis, Alfred, «Les anciens ateliers», in: *Le Livre d'or de l'horlogerie*, Genève; Neuchâtel: Journal suisse de l'horlogerie, 1927, pp. 5-9.

Chapuis, Alfred, *Grands artisans de la chronométrie. Histoire de l'horlogerie au Locle*, Neuchâtel: Editions du Griffon, 1958.

Chapuis, Alfred, *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*, Paris; Neuchâtel: Attinger, 1917.

Chapuis, Alfred, *Ph. Dubois et Fils SA (Le Locle). Histoire de la plus ancienne fabrique suisse d'horlogerie*, Le Locle: [s.n.], 1957.

Chollet, Jean-Pierre, «Musée international d'horlogerie: quelques souvenirs sur la conception et la construction du nouveau bâtiment inauguré en 1974», in: *Chronométrophilia*, 2000, n° 48, pp. 67-72.

Chopard, Marcel, *Notice sur les fresques de l'Hôtel de Ville du Locle. Nouvelle éd. augm.* Le Locle: Chancellerie communale, 1991 [1923].

Christ, Thierry, «Horlogers, artisans, servantes: modalités de la présence jurassienne dans la Principauté de Neuchâtel à la fin du XVIII[e] siècle», in: *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1996, n° 99, pp. 211-228.

Collectif, «L'art nouveau à La Chaux-de-Fonds», in: *Revue historique neuchâteloise*, 1998, pp. 57-127.

Collectif, «Les Jürgensen», in: *Nouvelle revue neuchâteloise*, 1996, n° 52.

Collectif, «Les plans d'aménagement de la Ville du Locle, 1958», in: *Bulletin technique de la Suisse romande*, 1958, n° 21, pp. 333-361.

Collectif, «Vivre et travailler à La Chaux-de-Fonds ?», in: *Regards sur le Hauts-Doubs: de Mouthe à Maîche*, 2000, n° 114, pp. 3-18.

Collectif, *Bicentenaire du Château des Monts, 1787-1987*, Le Locle: Château des Monts, 1987

Collectif, *Catalogue officiel illustré et explicatif de l'exposition nationale d'horlogerie et internationale de machines outils employés en horlogerie en juillet 1881 à la Chaux-de-Fonds sous le patronage de la Société d'émulation industrielle*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1881.

Collectif, *Chronologie des événements survenus, au Locle depuis le XII[e] siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Le Locle: Groupe « Histoire locloise», 1976.

Collectif, *Conservatisme, réformisme et contestation: aux origines de la révolution neuchâteloise de 1848*, Neuchâtel: Université de Neuchâtel, Institut d'histoire, 1999.

Collectif, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel: Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1921-1934, 8 vol.

Collectif, *GP Girard-Perregaux, manufacture depuis 1791*, La Chaux-de-Fonds: Girard-Perregaux, 2000.

Collectif, *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive: Attinger, 1989-1993, 3 vol.

Collectif, *Histoire et souvenirs du Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds de 1865 à nos jours*, La Chaux-de-Fonds: Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds, 1979.

Collectif, *Horlogeries: le temps de l'histoire: actes du Séminaire du Groupe franco-suisse de recherche en histoire de l'horlogerie et des micro-mécaniques*, Besançon: Les annales littéraires, 1995.

Collectif, *Indicateur de l'horlogerie*, Fribourg: ISH indicateur suisse, 2006, 93e édition.

Collectif, *Infosuisse Information horlogère et industrielle, La Chaux-de-Fonds: 75e anniversaire, 1913- 1988*, La Chaux-de-Fonds: Infosuisse, 1988.

Collectif, *L'homme et le temps*, La Chaux-de-Fonds: Musée international d'horlogerie, 1977.

Collectif, *La Chaux-de-Fonds bon pied bon œil: découvrez la ville en parcourant ses rues*, La Chaux-de-Fonds: Direction des travaux publics, 1994.

Collectif, *La Chaux-de-Fonds et Jeanneret (avant Le Corbusier)*, Niederteufen: A. Niggli, 1983

Collectif, *La Chaux-de-Fonds XXe siècle*, La Chaux-de-Fonds: Editions d'En Haut, 1993.

Collectif, *La Chaux-de-Fonds, documents nouveaux publiés à l'occasion du 150e anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 pour faire suite au volume paru en 1894,* La Chaux-de-Fonds: Edité à la demande du Conseil d'Etat par l'Association pour le développement de La Chaux-de-Fonds, 1944.

Collectif, *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent. Notes et souvenirs historiques publiés à l'occasion du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds: Impr. nationale suisse, 1894.

Collectif, *La Chaux-de-Fonds: espace et temps, espace du temps*, La Chaux-de-Fonds: Ville de La Chaux-de-Fonds, 2007 (enregistrement vidéo).

Collectif, *Le Locle et son district à la Belle Epoque*, Genève: Slatkine, 1990.

Collectif, *Le Locle horloger: guide: sur les pas des horlogers loclois d'autrefois et d'aujourd'hui*, Le Locle: Ville du Locle, 2005.

Collectif, *Le Locle, entre tradition et renouveau*, La Chaux-de-Fonds: Editions d'En Haut, 1994.

Collectif, *Le Locle, Mère Commune des Montagnes, berceau de la chronométrie*, Le Locle: Ville du Locle, 1957.

Collectif, *Le Locle, première ville lumière de Suisse, 1890-1990*, Le Locle: Services industriels, 1990.

Collectif, *Les horlogers de la Révolution neuchâteloise*, La Chaux-de-Fonds: Musée international d'horlogerie, Institut L'Homme et le temps, 1998.

Collectif, *Musée d'horlogerie de la Ville du Locle au Château des Monts: la détermination de l'heure et sa conservation à travers les âges…*, Le Locle: Château des Monts, 1959.

Collectif, *Notice sur l'incendie survenu au Locle le 24 avril 1833*, Le Locle: Impr. de Ph. Courvoisier, 1834.

Collectif, *Une expérience Art nouveau: le Style sapin à La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds; Paris: Editions Somogy, 2006.

Collectif, *Zénith: 75e anniversaire de fondation, 1865-1940*, Le Locle: Fabrique des montres Zénith SA, 1940.

Cop, Raoul, «1853-1876. La Chaux-de-Fonds vue par Charles Eugène Tissot», in: *Nouvelle Revue neuchâteloise*, 1990, n° 26.

Les ouvrages ainsi mentionnés peuvent être obtenus sur demande à l'équipe de candidature.

Cop, Raoul, *Aube horlogère sur les montagnes neuchâteloises. La Chaux-de-Fonds, Le Locle: les origines de l'industrialisation*, La Chaux-de-Fonds: Raoul Cop, 2003.

Cop, Raoul, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, Le Locle: Editions G d'Encre, 2006.

Cop, Raoul, *La ferme des Montagnes neuchâteloises*, La Chaux-de-Fonds: Raoul Cop, 1995.

Courvoisier, Jean, «Passeports et engagement politique de quelques commerçants chaux-de-fonniers (1834-1839)», in: *Musée neuchâtelois*, 1981, pp. 83-90.

Courvoisier, Jean, «Un élève de Pestalozzi: Charles-Henri Junod», in: *Musée neuchâtelois et Revue historique neuchâteloise*, 1997, n° 3-4, pp. 247-260.

Courvoisier, Jean, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Bâle: Birkhäuser, 1968, vol. 3.

Coxe, Guillaume, *Voyage en Suisse*, Paris: Chez Letellier, 1790, vol. 2.

David, Jacques, *Rapport à la Société intercantonale des industries du Jura sur la fabrication de l'horlogerie aux Etats-Unis*, [s.l.]: [s.n.], 1992, [1876].

Dehnhardt, W., «*Uber die Lage städtischer Häuser und Strassen zur Sonne*», in: *Der Städtebau*, 1907, sept., pp. 122-123.

Delapierre, Roger, *Les Jürgensen, une dynastie de grands horlogers*, Le Locle: Château des Monts, 1974.

Depping, *La Suisse ou tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques: mœurs, usages, costumes, curiosités naturelles, etc.*, Paris: Librairie d'éducation d'Al. Eymery, 1822.

Donzé, Pierre-Yves, «Les industriels horlogers du Locle (1850-1920): un cas représentatif de la diversité du patronat dans l'Arc jurassien», in: Collectif, *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien*, Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, pp. 61-83.

Donzé, Pierre-Yves, *Les patrons horlogers de La Chaux-de-Fonds, dynamique sociale d'une élite industrielle (1840-1920)*, Neuchâtel: Editions Alphil, 2007.

Droz, Numa, *Les luttes pour l'émancipation (1793-1848): notes et fragments relatifs à l'histoire de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1894.

Dubois, Pierre, *Lettres sur les fabriques d'horlogerie de la Suisse et de la France*, Paris: Administration du Moyen âge, 1853.

DuBois-DuBois, L., «Le Locle. Notes historiques», in: *Musée Neuchâtelois*, 1871, juin-juillet, pp. 144-163.

Emery, Marc, «Jura industriel. De la ferme à la métropole horlogère», in: Barblan, Marc-A. (dir.), *Il était une fois l'industrie*, Genève: Association pour le Patrimoine Industriel, 1984, pp. 86-117.

Evard, Georges, «Un coup d'œil sur Le Locle, d'après le journal de Jacob Ducommun (1755-1788)», in: *Musée neuchâtelois*, 1919, pp. 72-80.

Faessler, François, «Comment naquit au Locle la rue Bournot», in: *Musée neuchâtelois*, 1977, pp. 115-125.

Faessler, François, *Centenaire de l'Ecole d'horlogerie du Locle, 1868-1968*, Le Locle: Ecole d'horlogerie (Le Locle), 1968.

Faessler, François, *Histoire de la ville du Locle des origines à la fin du XIX^e siècle*, Neuchâtel; Le Locle: La Baconnière; Glauser-Oberholz, 1960.

Faessler, François,»Quelques aspects de la vie artisanale au Locle aux XVII^e et XVIII^e siècles», in: *Musée neuchâtelois*, 1964, pp. 179-188.

Fallet, Estelle, «Espaces et formes du territoire horloger», in: *Montres passion* [L'Hebdo], 1999, n° 13, pp. 80-87.

Fallet, Estelle, «L'environnement culturel des horlogers neuchâtelois au XIX^e siècle», in: *Actes du congrès européen de chronométrie: Biel/Bienne, 17-18 octobre 1996: 6ème CEC*, Neuchâtel: Société suisse de chronométrie, 1996, pp. 175-178.

Fallet, Estelle, «Les archives notariales, nouvelles sources pour l'histoire horlogère», in: *Horlogeries: le temps de l'histoire*, Besançon: Les Annales littéraires, 1995, pp. 97-113.

Fallet, Estelle, *L'atelier d'horlogerie de l'Hospice du Locle, 1827-1879: l'éducation par le travail*, Le Locle: Fondation La Résidence, 1999.

Fallet, Estelle, *Le roman d'une fabrique de montre*, Le Locle: Tissot SA, 2003.

Fallet, Estelle, *Tissot, 150 ans d'histoire, 1853-2003*, Le Locle: Tissot SA, 2003.

Fallet, Estelle; Cortat, Alain, *Apprendre l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises, 1740-1810*, La Chaux-de-Fonds: Institut L'homme et le temps, 2001.

Fallet-Scheurer, Marius, *Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes: rapport final publié au nom du comité d'organisation des expositions de Zurich et de Bâle de l'industrie à domicile (1909)*, Berne: Impr. de l'Union, 1912.

Favre, Jules, «Description géologique des environs du Locle et de La Chaux-de-Fonds», in: *Eclogae Geologicae Helvetiae*, 1911, vol. 11, n° 4, pp. 369-475.

Favre, Louis, «Vue du Locle par H. Courvoisier-Voisin», in: *Musée neuchâtelois*, mai, 1871.

Favre, Louis, *André le graveur ou l'art dans l'industrie*, Paris; Neuchâtel; Bruxelles: Sandoz et Rischbacher; Librairie Jules Sandoz; Librairie f. Claassen, 1874.

Favre, Louis; Guillaume, Louis, *Guide du voyageur dans le canton de Neuchâte*l, Neuchâtel: [s.n.], 1871.

Favre, Maurice, *Daniel JeanRichard, 1665-1741: promoteur de l'industrie horlogère en terre neuchâteloise*, Le Locle: Château des Monts, 1991.

Favre-Perret, Edouard, *Exposition de Philadelphie 1876. Section suisse. Rapport présenté au haut Conseil fédéral sur l'industrie horlogère*, Winterthur: Impr. de J. Westerfehling, 1877.

Filleul de Pétigny, Clara, *Voyages en Suisse et Savoie ou détails intéressants sur les productions naturelles et industrielles, les monuments, les curiosités, les mœurs et usages des habitants de ces contrées*, Limoges; Paris: F. Ardant Frères, 1860.

Les ouvrages ainsi mentionnés peuvent être obtenus sur demande à l'équipe de candidature.

Frêne, Théophile Rémy, «Voyage d'un pasteur jurassien dans la principauté de Neuchâtel au XVIII[e] siècle», in: *Musée Neuchâtelois*, 1925, pp. 113-135.

Froidevaux, Anita, *Bibliographie neuchâteloise*, Hauterive: Attinger, 1990.

Froidevaux, Yves, «Modernisation économique et mobilité régionale: les Suisses établis à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, fin XIX[e]-début XX[e] siècle», in: *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, Neuchâtel, 2001, n° 1-2, pp. 69-92.

Gauthier, Madame (de Besançon), *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté, depuis la Révolution*, Londres; Neuchâtel: [s.n.], 1790.

Gfeller, Cathy, «L'essor de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds, ou Les débuts de l'Ecole d'art (1900-1914)», in: *Nouvelle revue neuchâteloise*, 1992, n° 34.

Godet, Philippe, *Zénith: une industrie neuchâteloise*, Neuchâtel: Attinger, 1908.

Godet, Philippe; Combe, T., *Neuchâtel pittoresque. Vallées et montagnes*, Genève: SA des Arts Graphiques-Sécheron, 1902.

Gramm, A.; Jeanneret, P.; Rindlisbacher, A., *Aménagement de la Commune du Locle: situation actuelle*, Lausanne: Urbaplan, 1970.

Grandjean, Marcel, *Centenaire de la Municipalité*, Le Locle: Editions des Annales locloises, 1950, pp. 1-10.

Gribi,Théo., *Exposition internationale de Philadelphie 1876. Département de l'horlogerie*, Neuchâtel: Impr. de James Attinger, 1877.

Gubler, Jacques, «A l'heure des horlogers jurassiens», in: *Le Corbusier, pourquoi ?*, La Chaux-de-Fonds: Ville de La Chaux-de-Fonds, 1980, pp. 7-37.

Gubler, Jacques, «From feeling to reason. Jeanneret and regionalism», in: *Le Corbusier: early works by Charles-Edouard Jeanneret-Gris*, London; New York: Academy Editions; St. Martin's Press, 1987, pp. 112-119.

Gubler, Jacques, "La Chaux-de-Fonds", in: Collectif, *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 1982, pp.127-217.

Haldimann, Jean-Auguste, *Esquisse d'une présence locloise: Bergeon & Cie, Le Locle (Suisse): 175[e] anniversaire, 1791-1966*, Le Locle: Bergeon & Cie, 1966.

Hasler, Ernest, *Au feu !: notices historiques*, Le Locle: Chez l'auteur, 1977.

Hasler, Ernest, *Le Locle, 1890-1920: [cartes postales illustrées]*, Le Locle: Fondation La Bourdonnière, 1986, 2 vol.

Hasler, Ernest, *Les monuments du Locle*, Neuchâtel: CNDP, 1976.

Hasler, Ernest, *Travaux et contrats de constructions au début du XVIII[e] siècle*, Le Locle: Groupe Histoire locloise, 1981.

Hasler, Ernest; Mercier, François (photos), *Le Locle*, Neuchâtel: Griffon, 1986.

Hauser, Andreas, «Uhrenfabriken und Uhrenindustriestädte. Embleme der schweizerischen Moderne», in: *Architheses*, 1996, n° 1, pp. 38-45.

Heim, Jérôme, «L'Hôtel des Postes de la Ville du Locle: histoire d›un lieu de transmission», in: *Nouvelle revue neuchâteloise*, 2007, n° 94.

Heller, Geneviève, «Le paysage industriel: horlogerie, habitat, fabrique», in: Cardinal, Catherine; Jequier, François; Barrelet, Jean-Marc; Beyner, André, *L'homme et le temps en Suisse 1291-1991*, La Chaux-de-Fonds: Institut L'homme et le temps, 1991, pp. 225-228.

Hirsch, Adolphe; Favre, Louis; Buren, Henri (de), *Rapports des délégués neuchâtelois à l'Exposition universelle de 1867, à Paris, présentés au Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1868.

Hostettler, Patricia, «Naissance et croissance de la fabrique de montres Zénith», in: *Chronométrophilia*, 1991, n° 31, pp. 13-54.

Houlmann, Marie-José, «Le plaisant voyage de Johann Rudolf Schinz dans le pays de Neuchâtel, en 1773», in: *Musée Neuchâtelois*, 1978, pp. 24-27.

Houriet, Henri, «Notice historique sur la naissance, les progrès et l'état actuel de l'industrie de l'horlogerie dans les montagnes du Pays de Neuchâtel, 1836», in: *Musée neuchâtelois*, 1987 [1836], pp. 237-248.

Ischer, Patrick, *La reconversion d'usines en logements à la Chaux-de-Fonds. le caractère durable d'un processus. Les motivations des acteurs*, Neuchâtel: Université de Neuchâtel, Institut de géographie, 2005.

Jaccard, Auguste, *Daniel JeanRichard: coup d'œil sur l'origine et le développement de l'industrie horlogère dans les Montagnes de Neuchâtel et dans le Jura*, Le Locle: Soc. locloise d'imprimerie, 1885.

Jaccard, Auguste, *Le Locle: son histoire et ses institutions*, Neuchâtel: Attinger, 1892.

Jacot, Gabriel-W.; Jobin, Ephrem, *Musée d'horlogerie, Château des Monts - Le Locle*, Berne: SHAS, 1985.

Jaquet, Henri, "Urbanisme des petites villes, un exemple: Le Locle", in: *Bulletin technique de la Suisse romande*, 1958, n° 11, pp. 333-335.

Jeanneret, F.-A.-M., «Charles-Henri Junod», in: *Biographie neuchâteloise*, 1863, vol. 1, pp. 558-560.

Jeanneret, Jean-Daniel, *Petite histoire de la Grande fontaine de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds: Service de l'urbanisme, 1996.

Jeanneret, Jean-Daniel, *Petite histoire de la rue de l'Hôtel-de-Ville*, La Chaux-de-Fonds: Service de l'urbanisme, 1997.

Jeanneret-Gris, Charles-Edouard (Le Corbusier)[Présentation et transcription Marc.-A. Emery], *La construction des villes: genèse et devenir d'un ouvrage écrit de 1910 à 1915 et laissé inachevé*, Lausanne: L'Age d'Homme, 1992 [1910-1915].

Jelmini, Jean-Pierre; Thomann, Charles, *Le Pays de Neuchâtel hier et avant-hier*, Lausanne: Payot, 1977.

Jung, Fritz, *Comment on fait une Révolution; Artisans loclois de la République de 1848*, Le Locle: Editions des Annales locloises, 1948.

Jung, Fritz, *Débuts de l'industrie horlogère au Locle*, Le Locle: Editions des Annales locloises, 1951.

Jung, Fritz, *Historique du Quartier Neuf*, Le Locle: Editions des Annales locloises, 1973.

Jung, Fritz, *Hommage à Georges Favre-Jacot, fondateur des Fabriques des montres Zénith*, Le Locle: Fabriques des montres Zénith SA (Le Locle), 1943.

Les ouvrages ainsi mentionnés peuvent être obtenus sur demande à l'équipe de candidature.

Jung, Fritz, *La Mère Commune des Montagnes dans ses rapports avec le Clos de la Franchise... et d'ailleurs*, Le Locle: Editions des Annales locloises, 1946.

Jung, Fritz, *Le Locle, berceau de l'horlogerie de précision*, Le Locle: Association patronale horlogère, 1948.

Jung, Fritz, *Les rues et lieux-dits du Locle*, Le Locle: Editions des Annales locloises, 1954.

Jürgensen, Jules-F.-U. (dir.), *Exposition nationale d'horlogerie et internationale de machines et outils employés en horlogerie, en juillet 1881, à La Chaux-de-Fonds, sous le patronage de la Société d'émulation industrielle: rapport du Jury*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1882.

Jürgensen, Jules-F.-U., «De l'emploi des machines en horlogerie», in: *Musée neuchâtelois*, 1877, p. 161.

Kaufmann, Francis, *Portraits de quinze Montagnons originaux*, La Chaux-de-Fonds: Editions du Haut, 2000.

Lamard, Pierre, «Contraintes économiques, transferts technologiques, attitudes techniques: regard sur l'horlogerie en France et en Suisse dans la seconde moitié du XIX[e] siècle», in: Belhoste, Jean-François; Benoît, Serge; Chassagne, Serge; Mioche, Philippe (dir), *Autour de l'industrie. Histoire et patrimoine. Mélanges offerts à Denis Woronoff*, Paris: Comité pour l'histoire économique et financière, 2004, pp. 569-587.

Landry, Lucien, *Causeries sur la Chaux-de-Fonds d'autrefois*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National Suisse, 1887.

Laracine, Marin, «Description pittoresque et critique de La Chaux-de-Fonds, ses agréments et ses désagréments, ses environs, mœurs, habitudes», in: *Nouvelle revue neuchâteloise*, 1994 [1852], n° 41.

L'Eplattenier, Charles, «L'esthétique des villes», in: *Compte-rendu des Délibérations de l'Assemblée générale des Délégués de l'Union des villes suisses, réunis à La Chaux-de-Fonds, les 24 et 25 septembre 1910*, Zurich: Art. Institut Orell Füssli, 1910, pp. 24-31.

Liengme Bessire, Marie-Jeanne, «Le sens de la mesure. L'émergence d'un discours historique centré sur l'industrie horlogère neuchâteloise», in: *Cahiers de l'Institut d'histoire* (Neuchâtel), 1994, n° 2.

Liengme Bessire, Marie-Jeanne, «L'évolution des structures de la production dans l'industrie horlogère des Montagnes jurassiennes à la fin du XIX[e] siècle: une mutation escortée par l'histoire», in: Collectif, *Le travail en mutation: interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours*, Zürich: Chronos, 1996, pp. 49-64.

Liengme, M.-Cl., *Bibliographie des Montagnes neuchâteloises, 1966-1970*, La Chaux-de-Fonds: Bibliothèque de la Ville, 1975.

Loze, Louis, *Cent ans au service de l'heure: Ulysse Nardin, Le Locle, 1846-1946*, Le Locle: Ulysse Nardin SA (Le Locle), 1946.

Maillard, Nadja, *FNE 1904-2004. Un siècle de chantiers dans le canton [de Neuchâtel]*, Colombier: Fédération neuchâteloise des entrepreneurs, 2004.

Marchand, Louis, *La Chaux-de-Fonds, capitale industrielle et commerciale de l'horlogerie*, La Chaux-de-Fonds: Impr. du National suisse, 1893.

Marti, Laurence, *L'invention de l'horloger: de l'histoire au mythe de Daniel JeanRichard*, Lausanne: Editions Antipodes: Société d'histoire de la Suisse romande, 2003.

Mathys, Hans, «La Chaux-de-Fonds. Son commencement, son développement, et son accroissement. Notice destinée à l'exposition internationale à Philadelphie en 1876», in: *Die Eisenbahn*, 1876, n° 4, pp. 21-22.

Mestral, Aymon (de), *Daniel Jean-Richard: l'inspirateur de l'horlogerie des Montagnes, 1672-1741*, Neuchâtel: Baconnière, 1956.

Miranda, Francisco (de), «Le voyage du général Miranda dans la Principauté de Neuchâtel en 1788», in: *Musée Neuchâtelois*, 1934, pp. 22-35.

Monod, Jules, *Guide illustré du Locle et des Brenets*, Genève: Société des publications artistiques illustrées, 1912.

Montandon, Léon, «Le Locle au début du XIX[e] siècle», in: *Musée neuchâtelois*, 1952, pp. 3-19.

Nardin, Raymond; Fallet, Estelle, *Les chronomètres de marine Ulysse Nardin. L'activité chronométrique de Paul-David Nardin entre 1876 et 1918*, La Chaux-de-Fonds: Institut L'homme et le temps, 1994.

Nicolet, Georges, *Au cœur du temps: Nivarox-FAR, 150 ans d'histoire des assortiments et des parties réglantes*, Le Locle: Nivarox-FAR, 2000.

Nussbaum, Jean-Marie, *Une région à la mesure de l'homme: La Chaux-de-Fonds-Le Locle, hier, aujourd'hui, demain: un siècle de construction et d'aménagement du Jura neuchâtelois*, La Chaux-de-Fonds: Service d'information du Jura neuchâtelois, 1970.

Nusslé, Guillaume, *Essai sur la Chaux-de-Fonds. Contribution à la nouvelle Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds: Editions Entremonts, 1943.

Ostervald, Frédéric Samuel, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel: Editions de la Nouvelle Revue Neuchâteloise, 1986 [1764].

Perregaux, Charles, *Le Locle et sa chronométrie: notice publiée à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris*, Neuchâtel: Attinger, 1900.

Perrenoud, Marc, «Contrastes et paradoxes de la crise dans l'horlogerie», in: *Traverse*, 1997, n° 1, pp. 108-116.

Perrenoud, Marc, «Corporatisme horloger et paix du travail (1926-1937)», in: Collectif, *Le travail en mutation: interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours*, Zurich: Chronos, 1996, pp. 291-313.

Perrenoud, Marc, «Mouvements migratoires et mouvement ouvrier neuchâtelois dans les années 1930: le cas de l'émigration des horlogers vers l'URSS», in: *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, 2001, n° 1-2, pp. 35-54.

Perret, Adrien, *Guide illustré des Montagnes neuchâteloises: Chaux-de-Fonds, Locle, Ponts, Brenets et du Val-de-Ruz: descriptions, courses, renseignements, horaires, industries*, Neuchâtel: Journal des étrangers et touristes de Neuchâtel et des stations jurassiennes, [1894?].

Piaget, Arthur, *Notes sur le Crêt-Vaillant*, in: *Musée neuchâtelois*, 1918, pp. 5-23.

Piguet, Claire, *La fabrique des Billodes: naissance architecturale de la manufacture Zénith au Locle*, Neuchâtel: SPMS, 2005, 2 vol.

Pinot, Robert, *Paysans et horlogers jurassiens*, Genève: Editions Grounauer, 1979 [1887-1889].

Piroué, Emile, «Apprentissage et gravure des boîtes de montres dans les Montagnes neuchâteloises, 1860-1920», in: *Chronométrophilia*, 1997, n° 42, pp.25-52.

Les ouvrages ainsi mentionnés peuvent être obtenus sur demande à l'équipe de candidature.

Ramseyer, Jacques, «Les anarchistes de La Chaux-de-Fonds (1880-1914): de la propagande par le fait au syndicalisme révolutionnaire», in: *Musée neuchâtelois*, 1985, pp. 3-21.

Reichhold, F.; Boerlin, M., *Etude socio-économique des facteurs freinant l'expansion de La Chaux-de-Fonds et du Locle et du développement de Neuchâtel*, Carouge-Genève: Institut Battelle, 1969.

Rey, Augustin; Pidoux, Justin; Barde, Charles, *La science des plans de villes: ses applications à la construction, à l'extension, à l'hygiène et à la beauté des villes, orientation solaire des habitations*, Lausanne; Paris: Payot; Dunod, 1928.

Roderick, Lawrence J., *Le seuil franchi. Logement populaire et vie quotidienne en Suisse romande, 1860-1960*, Genève: Georg, 1986.

Roulet, Claude, «Concours et image de marque», in: Frey, Pierre; Kolecek, Ivan, *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande. Histoire et actualité*, Lausanne: Payot, 1995, pp. 29-31.

Sabrier, Jean-Claude, *Jacques-Frédéric Houriet: 1743-1830*, Chézard-Saint-Martin: Editions de la Chatière, 2006.

Scheurer, Frédéric, *Les crises de l'industrie horlogère dans le canton de Neuchâtel: (en tenant compte plus spécialement de La Chaux-de-Fonds)*, La Neuveville: Beerstecher, 1914.

Scheurer, Hugues, «Emigrations: stratégies familiales d'horlogers neuchâtelois (seconde moitié du XVIII[e] siècle – début XIX[e] siècle)», in: *Revue historique neuchâteloise: Musée neuchâtelois*, 2001, n° 1-2, pp. 21-33.

Scheurer, Hugues, «Paysans-horlogers: mythe ou réalité ?», in: Mayaud, Jean-Luc; Henry, Philippe, *Horlogeries. Le temps de l'histoire*, Besançon: Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995, pp. 45-54.

Schlup, Michel (dir.), *Biographies neuchâteloises*, Hauterive: Attinger, 1998, 3 vol.

Schlup, Michel, «Le Haut-Pays neuchâtelois au 18[e] siècle: notes et impressions de voyageurs», in: *Nouvelle Revue Neuchâteloise*, 1986, n° 12, pp. 3-28.

Sester, Christian, *La valeur du temps: les discours sur l'emploi du temps ouvrier dans la seconde moitié du XIX[e] siècle: l'exemple de l'application de la loi des fabriques et de la conquête du dimanche dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel: [s.n.], 1997.

Stawarz, Christophe, *La paix à l'épreuve: La Chaux-de-Fonds, 1880-1914: une cité horlogère au cœur du pacifisme international*, Hauterive; Neuchâtel: Attinger; Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, 2002.

Struve, Henri, *Description topographique, physique et politique du pays-de-Vaud, en forme d'itinéraire pour les savans et les voyageurs: avec la description des salines d'Aigle, du pays de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fond et du Locle, et des notices générales pour les voyageurs aux glaciers*, Lausanne; Berne: Chez Luquiens cadet; Chez la Société typographique, 1794.

Thomann, Charles, *La Chaux-de-Fonds…malicieusement vôtre !: une trentaine de récits authentiques, autant de souvenirs amusants*, La Chaux-de-Fonds: Editions d'En Haut, 1991.

Thomann, Charles, *Les dignitaires de l'horlogerie: la merveilleuse et tragique épopée des derniers régleurs de précision qui participaient aux concours de l'Observatoire chronométrique de Neuchâtel: 1923-1967*, Neuchâtel: Editions du Griffon, 1981.

Thomann, Charles, *L'histoire de La Chaux-de-Fonds inscrite dans ses rues*, Neuchâtel: Editions du Griffon, 1965.

Tissot, Yvonne, *Le Théâtre de La Chaux-de-Fonds, une bonbonnière révolutionnaire*, Lausanne: Payot, 2003.

Veyrassat, Béatrice,»Entre modernité et tradition: l'horlogerie suisse vingt ans après l'exposition universelle de Philadelphie», in: El-Wakil, Leïla; Vaisse, Pierre, *Genève 1896. Regards sur une exposition nationale*, Genève: Georg, 2001, pp. 55-67.

Vuilleumier, Mario, *Horlogers de l'anarchisme. Emergence d'un mouvement: la Fédération jurassienne*, Lausanne: Payot, 1988.

Walter, François, *La Suisse urbaine 1750-1950*, Carouge-Genève: Editions Zoé, 1994.

Wullschleger, Peter, «La Chaux-de-Fonds: Ansätze einer Gartenstadt in der Schweiz", in: *Der Gartenbau=L'horticulture suisse*, 1991, pp. 1300-1303.

Wullschleger, Peter,»Viefalt in der Eintönigkeit: Beispiele von Gärten in La Chaux-de-Fonds», in: *Der Gartenbau=L'horticulture suisse*, 1991, pp. 1304-1305.

Zeltner, Edmond; Perret, Fernand (photos), *Le Locle, cité de la précision*, Neuchâtel: Griffon, 1965.

Zosso, François; Marsico, Giovanni Emilio, *Les bâtisseurs d'espoir: l'immigration italienne dans les Montagnes neuchâteloises au service de la construction de la métropole horlogère: La Chaux-de-Fonds - Le Locle, 1675-1914*, Zurich: Federazione Colonie libere italiane in Svizzera (FCLIS), 2002.

Zosso, François; Marsico, Giovanni Emilio; Spoletini, Giovanni; *Le retour des bâtisseurs: des Italiens et des Neuchâtelois racontent la dernière immigration italienne à La Chaux-de-Fonds et au Locle entre 1945 et 1985*, Le Locle: Editions G. d'Encre, 2007.

Zosso, François; Marsico, Giovanni Emilio; Spoletini, Giovanni; Perrenoud, Marc, *Les bâtisseurs dans la tourmente: l'immigration italienne dans les Montagnes neuchâteloises, à La Chaux-de-Fonds et au Locle durant la première guerre mondiale et la période fasciste 1914-1945*, Le Locle: G. d'Encre, 2004.

Les ouvrages ainsi mentionnés peuvent être obtenus sur demande à l'équipe de candidature.

# Crédits

## Photographies

**Aline HENCHOZ** (©Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle)
Pour toutes les autres photographies non mentionnées ci-dessous.

**Gérard BENOIT A LA GUILLAUME** ©
Pages 20, 32, 37, 64, 65, 69, 87, 110, 121, 353.

**Max-Francis CHIFFELLE** (BVC)
Pages 164, 165.

**Danielle KARRER** (©Ville de La Chaux-de-Fonds)
Pages 37, 55, 59, 70, 71, 77, 94, 154, 157, 159, 162, 194, 222, 234, 240, 245, 250, 266, 268, 284, 285, 297, 300, 301, 360, 361, 415, 420, 430.

**SWISSAIR** ©
Pages 148, 239, 274, 278.

**Bernard VAUCHER** (© Ville du Locle)
Pages 122, 156, 168.

## Cartes topographiques

**Google Earth** ©
Pages 336, 337, 339, 341, 342.

**ImageOne2006 SITN** (© Canton de Neuchâtel)
Pages 23, 25, 27, 29, 51.

**Mensuration officielle du 20.09.2007** (© Canton de Neuchâtel)
Pages 22, 26, 43, 45, 47, 49, 66, 68, 72, 76, 80, 86, 92, 96, 98, 104, 112, 116, 120, 126, 130, 136, 140, 144, 351, 354, 355, 358, 362, 363, 376, 389, 403.

**SAT et du SITN 2007 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier** (© Canton de Neuchâtel)
Pages 39, 41, 351, 389, 403.

**Swisstopo** (© Confédération suisse)
Pages 14, 16, 17, 18, 24, 28, 35, 53, 305, 423.

### Abréviations des légendes

| | |
|---|---|
| AEN | Archives de l'Etat, Neuchâtel |
| ACC | Archives communales, La Chaux-de-Fonds |
| ACL | Archives communales, Le Locle |
| BVC | Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds |
| BVL | Bibliothèque de la Ville, Le Locle |
| CP | Collection privée |
| EA | Ecole d'art, La Chaux-de-Fonds |
| MBAC | Musée des beaux-arts, La Chaux-de-Fonds |
| MBAL | Musée des beaux-arts, Le Locle |
| MH | Musée d'histoire, La Chaux-de-Fonds |
| MHCM | Musée d'horlogerie du Château des Monts, Le Locle |
| MIH | Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds |
| MS | Moulins souterrains, Le Col-des-Roches (Le Locle) |
| SUC | Service d'urbanisme, La Chaux-de-Fonds |
| SUL | Service de l'urbanisme, Le Locle |
| | |
| nd | non daté |

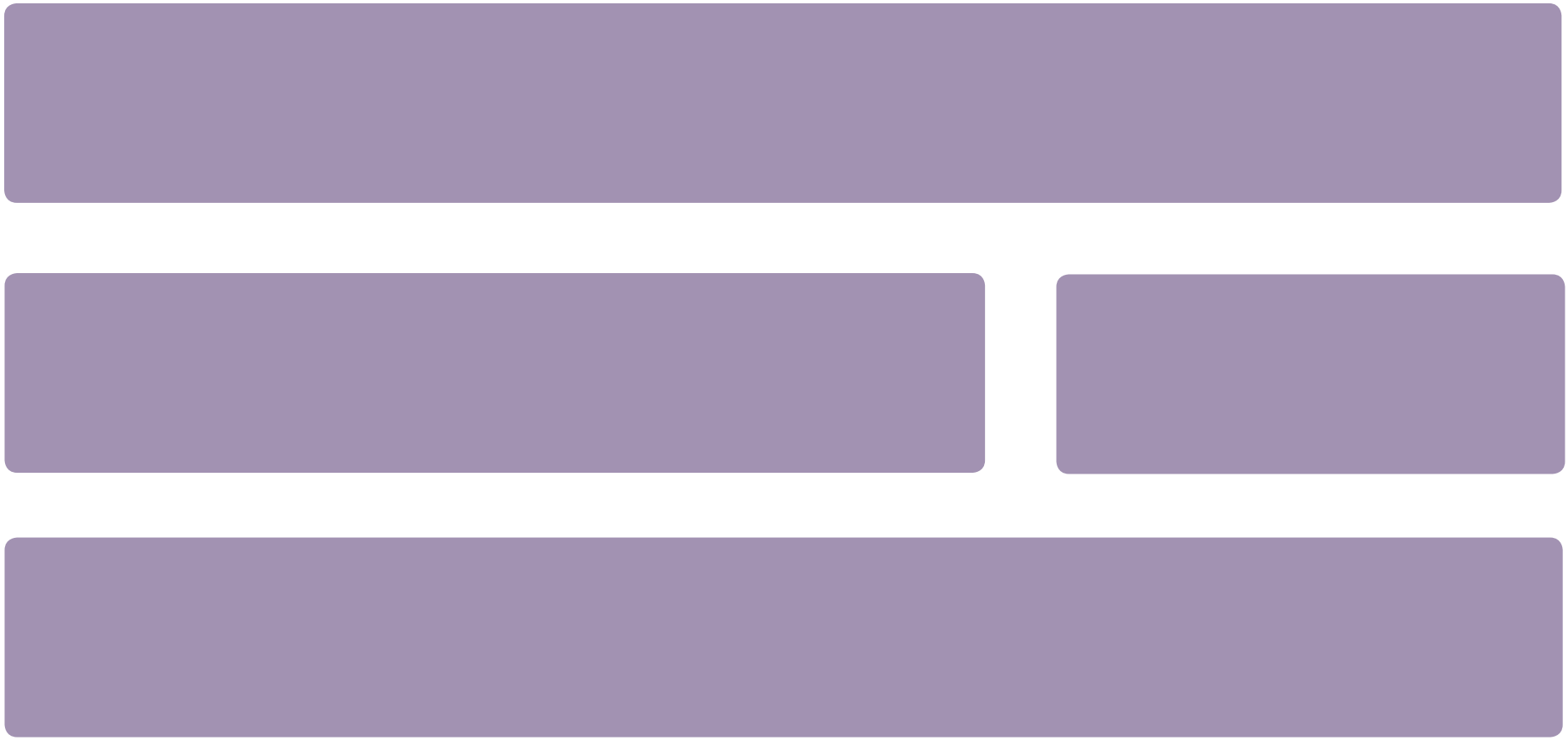

# 8. Informations pour les contacts


| | | |
|---|---|---|
| 8.a | RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DE LA PROPOSITION | 472 |
| 8.b | INSTITUTION / AGENCE OFFICIELLE LOCALE | 474 |
| 8.c | AUTRES INSTITUTIONS LOCALES | 475 |
| 8.d | ADRESSE INTERNET OFFICIELLE | 475 |

# 8.a Responsable de la préparation de la proposition

## Comité directeur de la candidature

Kurth Laurent (président)
Conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds en charge des finances, de l'économie et de l'urbanisme

Perrin-Marti Florence (vice-présidente)
Conseillère communale de la Ville du Locle en charge de l'urbanisme, de l'environnement et des transports

Bujard Jacques
Conservateur cantonal des monuments et des sites

Martin Oliver
Collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la culture

Jeanneret Jean-Daniel
Architecte du patrimoine de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Chef de projet de la candidature

## Equipe de candidature

Chef de candidature :
Jeanneret Jean-Daniel
jean-daniel.jeanneret@ne.ch

**Collaboratrices :**

Henchoz Aline
aline.henchoz@ne.ch

Hellmann Anouk
anouk.hellmann@ne.ch

Guelpa Stéphanie
urbanismehorloger@ne.ch

Passage Léopold-Robert 3
CP 2357
CH - 2300 La Chaux-de-Fonds
++41 32 967 62 35
urbanismehorloger@ne.ch
www.urbanismehorloger.ch

## Expert

Bergeron Louis, président honoraire de TICCIH, Paris

## Elaboration du dossier

**Direction rédactionnelle :**
Jeanneret Jean-Daniel

**Principaux auteurs :**
Fröhlich Martin, ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse)

Heusser Sibylle, ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse)

Jeanneret Jean-Daniel, chef de candidature

Jobin Catherine, ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse)

Lampugnani Vittorio, Ecole polytechnique fédérale de Zurich

Maillard Nadja, chercheur indépendant

Noell Matthias, Ecole polytechnique fédérale de Zurich

Pasquier Hélène, Université de Neuchâtel

Hans-Jörg Rieger, ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse)

Tissot Laurent, Université de Neuchâtel

**Conception graphique :**
Henchoz Aline, équipe de candidature

**Infographie :**
Huther Catherine, Service géomatique, Ville de La Chaux-de-Fonds

**Supervision rédactionnelle :**
Chuard Corinne, Atelier textes, La Chaux-de-Fonds

**Impression :**
Studio 444, La Chaux-de-Fonds

**Reliure :**
Livresses, Dombresson/NE

# 8.b Institution officielle locale

**Ville de La Chaux-de-Fonds**
Dicastère des finances, de l'économie et de l'urbanisme
Tour Espacité, Place Le Corbusier
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

Service de l'Urbanisme et de l'Environnement
Protection du patrimoine
Passage Léopold-Robert 3
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

**Ville du Locle**
Dicastère de l'urbanisme, de l'environnement et des transports
Hôtel de Ville
CH-2400 Le Locle

Service de l'Urbanisme
Hôtel de Ville
CH-2400 Le Locle

## 8.c Autres institutions locales

**République et Canton de Neuchâtel**
Office de la protection des monuments et des sites
Rue de Tivoli 1
CH-2000 Neuchâtel
++41 32 889 69 09
service.pms@ne.ch

**Tourisme neuchâtelois-Montagnes**
Espacité 1
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
++41 32 889 68 95
info.cdf@ne.ch

## 8.d Adresse Internet officielle

**www.urbanismehorloger.ch**
urbanismehorloger@ne.ch

Personne de contact
Hellmann Anouk
++41 32 967 62 34
anouk.hellmann@ne.ch

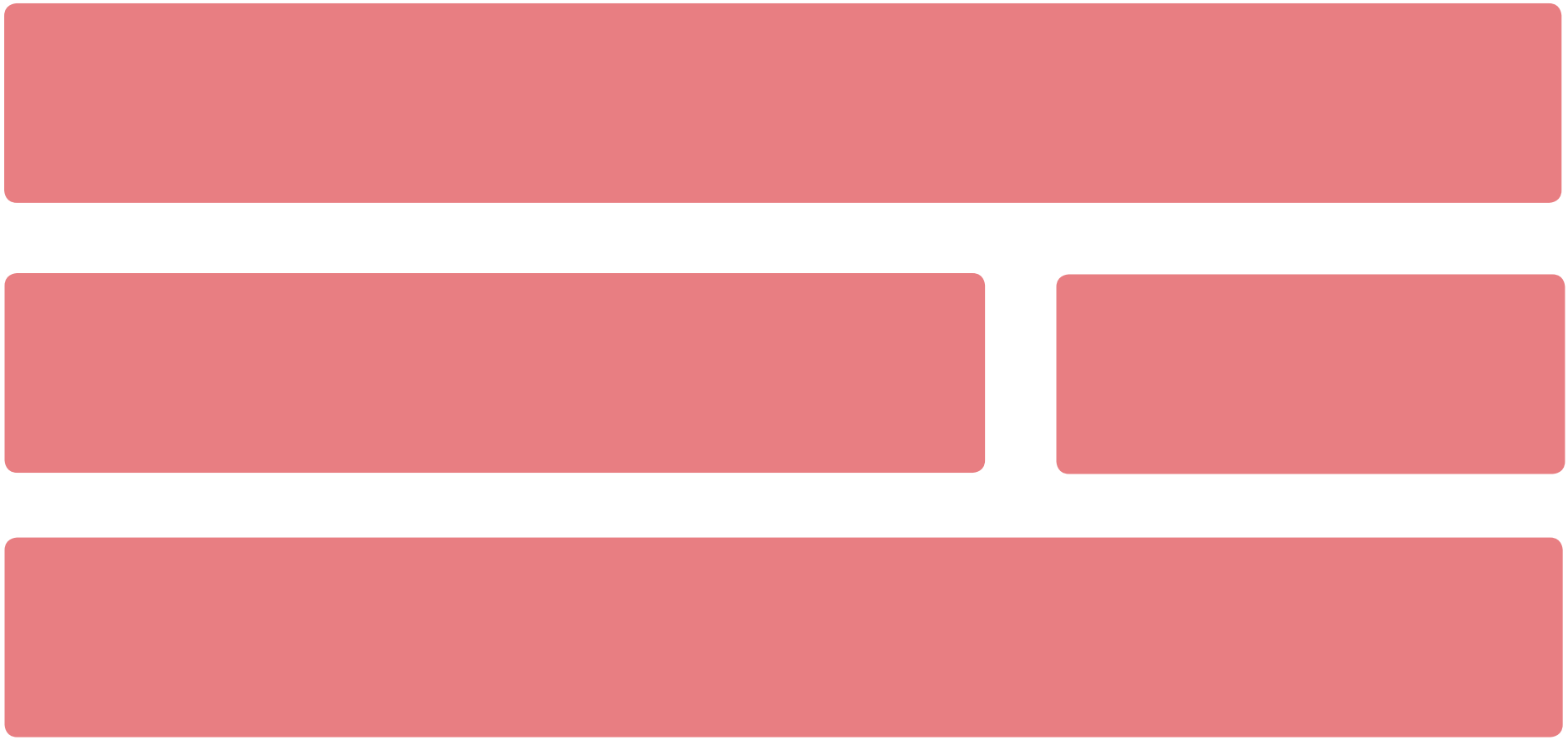

# 9. Signature au nom de l'Etat partie

**Directeur de l'Office fédéral de la culture**
**Jean-Frédéric Jauslin**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la culture OFC**

République et Canton de Neuchâtel

**Conseiller d'Etat**
**Bernard Soguel**

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

**Président de la Ville de La Chaux-de-Fonds**
**Laurent Kurth**

VILLE DU LOCLE

**Président de la Ville du Locle**
**Denis de la Reussille**

URBANISME HORLOGER
La Chaux-de-Fonds / Le Locle
Candidature au patrimoine mondial

© Equipe de candidature, décembre 2007.